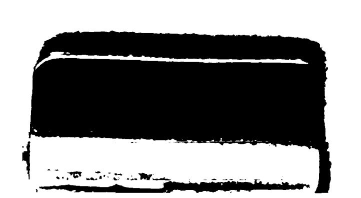


CORRESPONDANCE POLITIQUE

DE

DOMINIQUE DU GABRE

(ÉVÊQUE DE LODÈVE)

TRÉSORIER DES ARMÉES A FERRARE

(1552 — 1554)

AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE

(1554 — 1557)

PAR

ALEXANDRE VITALIS
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1903

CORRESPONDANCE POLITIQUE

DE

DOMINIQUE DU GABRE

(1552-1557)

CORRESPONDANCE POLITIQUE

DE

DOMINIQUE DU GABRE

(ÉVÊQUE DE LODÈVE)

TRÉSORIER DES ARMÉES A FERRARE

(1552 — 1554)

AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE

(1554 — 1557)

PAR

ALEXANDRE VITALIS

ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE



PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1903



INTRODUCTION

I

Exhumer les écrits d'un diplomate, autrefois éminent dans sa carrière, mais dont le nom s'est effacé, peu à peu, du souvenir de la multitude, recueillir et classer son œuvre épistolaire, extraire de cette substance la vie et l'histoire d'une époque, telle est la tâche que de nombreux érudits ont entreprise, avec succès, au cours des dernières années, et que nous prétendons nous imposer à notre tour.

C'est ainsi, par exemple, que Monsieur Tausserat-Radel (1) a fait sortir récemment des dépôts, où elles reposaient depuis plusieurs siècles, les précieuses dépêches de l'un des prédécesseurs de Dominique du Gabre à l'ambassade de Venise, l'évêque de Montpellier Guillaume Pélicier (2), et a remis en lumière, grâce à la publication de sa correspondance, précédée d'une magistrale introduction, la grande figure de ce prélat si distingué (3).

La correspondance de Dominique du Gabre, qui fait l'objet de la présente publication, constitue, à son tour, un inventaire, aussi complet qu'il nous a été permis de le dresser, des dépêches du presque immédiat successeur de Pélicier.

Elle renferme le texte des lettres, écrites par l'évêque de Lodève, durant ses fonctions de trésorier du Roi en résidence à Ferrare, de 1552 à 1554, puis de celles, qu'ambassadeur à Venise, il data de ce poste, de septembre 1554 à la fin de 1557.

(1) M. Alexandre Tausserat-Radel, sous-directeur des archives du ministère des Affaires étrangères.

(2) Guillaume Pélicier, né vers 1490 à Mauguio, près Montpellier (Hérault); évêque de Montpellier (1527-1568); ambassadeur à Venise (1540-1542); mort le 25 janvier 1568 au château de Montferrand, diocèse de Montpellier.

(3) Correspondance politique de Guillaume Pélicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542), par M. TAUSSERAT-RADEL. Paris, Alcan, 1899, in-octavo.

Ce recueil, composé de dépêches écrites après l'intervalle de dix années (1542-1552), qui s'écoule entre la mission de Pélicier et celle de du Gabre, période pour laquelle aucune correspondance n'a été jusqu'ici publiée, apporte une contribution précise à l'histoire des relations de la France et de l'Italie sous le règne de Henri II.

La correspondance de du Gabre est, en effet, abondante. Elle offre, à tous les points de vue, un réel intérêt Elle permet de suivre, comme on le ferait de nos jours à l'aide d'un journal, le récit régulier des opérations militaires qui avaient pour principaux théâtres : Ferrare, Parme, Sienne, La Mirandole ; elle nous révèle le triste état de nos finances à cette époque agitée, et la légèreté avec laquelle les dépenses de guerre étaient, trop souvent, engagées ; elle nous initie aux événements auxquels le prélat fut directement mêlé, nous dévoile les intrigues dont il fut le témoin, et détermine les rôles joués par chacun des acteurs dans cette émouvante aventure.

Elle nous fait voir, enfin, combien, après avoir sacrifié sans compter ses hommes et son argent, au profit d'une noble cause, la France fut mal récompensée de sa trop généreuse intervention, et nous laisse sur cette attristante impression qu'Elle ne recueillit, hélas, pour prix de ses services, que l'ingratitude et l'abandon de ses alliés de la veille.

II

Il n'existe aucun recueil qui contienne, rassemblée en bloc, l'entière correspondance de Dominique du Gabre.

Les dépôts d'archives que nous avons explorés, à cet égard, ne conservent, sur les négociations auxquelles cet ambassadeur a été employé, que des lettres isolées, et il nous a fallu, pour leur donner une cohésion nécessaire, pour les éditer dans un ordre chronologique qui fût conforme au plan généralement adopté, réunir, en une collection unique, des séries de dépêches disséminées dans les fonds les plus divers.

Les dépôts qui conservent les lettres de Dominique du Gabre, entières ou à l'état d'extraits, originales (1) ou sous forme de copies, sont nombreux.

En France, la Bibliothèque nationale possède dans le Fonds français (2) un grand nombre de lettres, malheureusement éparses,

(1) Les lettres originales sont celles dont l'ambassadeur a dicté le texte à son secrétaire, et au bas desquelles il a, d'abord, écrit de sa main les formules de politesse, puis apposé sa signature autographe.

(2) Les volumes de ce fonds, qui contiennent des lettres de du Gabre, portent les cotes suivantes : F. Fr. 3117 – 3125 – 3126 – 15881—16079—20453—20455—20456—20512—20525—20545—20641—20642—20643—20644—20645—20970—23236.

qui permettent, dans leur ensemble, de suivre, pas à pas, le prélat au cours de sa carrière, et de se rendre exactement compte de l'importance de ses missions.

La même Bibliothèque possède aussi quelques lettres conservées dans le Fonds latin (1).

Les archives du ministère des Affaires étrangères détiennent également quelques lettres de l'évêque, et certains documents se rapportant à la période qui s'écoula entre le rappel de du Gabre en France et l'arrivée à Venise de son successeur « François de Noailles » (2).

Enfin, la Bibliothèque de Grenoble conserve un précieux manuscrit (3) qui nous a fourni un nombre inespéré de lettres. C'est un fort volume grand in-octavo, mesurant trente centimètres sur vingt-un, couvert en parchemin et portant sur la première feuille le titre suivant :

«Lettres et Mémoires de
«Monsieur du Gabre, évêque de Lodève, ambassadeur à Venise; de Messieurs de Lansac et de la Vigne, ambassadeurs à la Porte, es années 1555-1556-1557, avec la harangue de M. de Belièvre à la reine Elizabeth d'Angleterre en faveur de la reine d'Écosse».

Les lettres contenues dans ce recueil sont toutes des copies transcrites sans souci de l'ordre chronologique.

En Italie, les Archives de l'État, à Modène (4), où ont été versées en 1598 les archives de Ferrare, lors de l'annexion de cette dernière ville aux États Pontificaux, nous ont fourni quelques lettres de du Gabre adressées au duc de Ferrare.

La liste des ouvrages que nous avons dû consulter serait trop longue à donner ici au complet. Il convient, cependant, de nommer le recueil de Ribier (5), source d'une importance capitale pour l'étude des négociations engagées à cette époque entre la France et l'Italie, Ribier ayant reproduit un nombre considérable de lettres expédiées par les principaux agents du roi, Messieurs de Lansac, de Selve, du Gabre, etc. Toutefois, pour si précieux qu'il soit dans son ensemble, le recueil de Ribier ne contient, de du Gabre, que sept lettres, se rapportant, presque toutes, à son ambassade à Venise.

Quant aux autres sources, auxquelles nous avons dû puiser aussi,

(1) F. latin, cote 17026, correspondance des Évêques.

(2) Arch du ministère des Affaires étrangères, cote Venise, t. VII.

(3) Bibliothèque de Grenoble, N° 318.

(4) Arch. de Modène : série *Cancelleria Ducale*, *Lettere di oratori Esteri in Italia-Francia — Buste 7 ed 8* et série *dei marchesi Fieschi di Ferrara — Buste 24.*

(5) RIBIER, *Lettres et mémoires d'État pour servir à l'histoire de Henri II*, 2 vol. in-4°. Paris, 1666.

nous nous réservons de les indiquer au cours de cette publication, et nous aurons soin de renvoyer, chaque fois, le lecteur aux ouvrages et aux documents qui nous ont servi de guides à travers les nombreux problèmes historiques ou biographiques qu'une correspondance, embrassant une période aussi longue, ne pouvait manquer de soulever.

III

C'est, dans cette partie de la vallée de l'Ariège, autrefois comprise dans le comté de Foix, que la famille du Gabre prit anciennement naissance.

La petite ville de Gabre (1) lui donna son nom. Nous y voyons, dès le treizième siècle, apparaître un de ses membres, Fabre du Gabre, comme représentant, en qualité de consul, sa communauté dans un procès engagé entre la commanderie de l'ordre de Saint-Jean, établie dans ce bourg, et les habitants, au sujet de certains droit seigneuriaux (2).

A partir de l'époque où se place cet épisode, nous perdons trace des du Gabre dans la région pyrénéenne (3), puis, un demi-siècle plus tard, nous les retrouvons, tout à coup, dans la sénéchaussée de Toulouse (4); mais, soudain, l'obscurité s'épaissit et, pendant un long intervalle de deux cents ans environ, aucun document ne vient nous aider à préciser l'histoire de la famille. C'est seulement vers le milieu du XVIe siècle qu'il nous est permis de la retrouver, cette fois définitivement établie dans un coin fertile et riant du pays toulousain.

Dominique du Gabre naquit à Grenade-sur-Garonne (5), à une date que l'histoire ne nous a pas conservée (6), d'un père qui avait trouvé

(1) Gabre (Ariège), arrondissement de Pamiers, canton de Mas-d'Azil.

(2) Voir : *Monographie d'une famille et d'un village*, par M. Élisée DE ROBERT-GARILS. — Toulouse, Ed. Privat, 1899 Cet excellent travail reproduit (Chap. X et XI le texte d'une charte de 1293 où nous avons puisé ce renseignement.

(3) M de Robert-Garils (*Op. cit.*, p. 180) nous apprend que les archives de Gabre ont presque totalement disparu pendant les guerres de religion. M. Aristide de Robert, actuellement maire de Gabre, qui a bien voulu explorer, sur notre demande, ses archives particulières et celles de la commune qu'il administre, nous informe aussi que ses recherches à l'égard des origines de la famille du Gabre sont restées infructueuses.

(4) L'*Histoire générale du Languedoc* (t. X, p. 810, édit. Privat, 1885), dans un extrait des Comptes de la sénéchaussée de Toulouse, pour l'exercice 1336-1337, mentionne un maître Raymond du Gabre.

(5) Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulouse.

(6) Les archives de cette commune ne remontent pas au delà de 1584. (Renseignement fourni par M. Rumeau, auteur d'une Monographie de Grenade-sur-Garonne; Toulouse, Regnault et fils, 1879).

fortune au greffe de la ville et viguerie de Toulouse (1). C'est dans la ville de Grenade, ainsi que dans celle de Bussières-Buzet, en la vicomté de Villemur (2), que s'étendaient les biens patrimoniaux de la famille (3).

Les du Gabre, tels du moins que les documents nous apprennent à les connaître, n'étaient pas dans l'opulence; leur situation était celle de gens de petite noblesse, aisés, possédant maison de ville et quelques modestes domaines pour toute fortune (4). Par leurs mariages, ils étaient alliés avec la plupart des familles nobles de la contrée (5). Ce que nous savons des emplois occupés par les proches parents de Dominique nous indique qu'ils vivaient étroitement dans l'orbite du Parlement de Toulouse. C'est là que nous rencontrons, en 1551, un Arnaud du Gabre (6) receveur des exploits et amendes de la Cour, et un Georges du Gabre (7) conseiller clerc au même Parlement, propre frère de notre évêque, qui institua ce dernier son légataire universel (8).

Le jeune du Gabre, ne se sentant aucune disposition pour briguer la survivance de son père dans la charge de greffier de la ville de Toulouse, résolut d'aborder la théologie et de prendre la soutane. Doué d'une rare intelligence et d'un penchant réel pour l'étude, il conquit rapidement ses premiers grades et reçut les ordres sacrés. Au début de sa carrière, en 1546, nous le rencontrons à Auch, où il occupe les fonctions de vicaire général (9) auprès du cardinal de Tournon (10).

(1) Société archéologique du Midi de la France, Bulletin N° 13, série in-8°, pages 20 et 21.

(2) Ces lieux sont situés au bord du Tarn, à moitié chemin entre Gaillac et Montauban.— Villemur, chef-lieu de canton, arrondissement de Toulouse (Haute-Garonne).

(3) Dominique du Gabre jouissait de ces biens en 1547. Par testament en date du 3 février 1547 (par devant Jean Dabello, notaire à Auch), il en disposa en faveur de son neveu Raymond du Gabre. (Communication due à l'extrême obligeance de M. l'abbé Galabert, curé d'Aucanville (Tarn-et-Garonne), membre de plusieurs sociétés savantes).

Nous aurions voulu retrouver l'acte de donation précité, mais les minutes de Dabello ont disparu, ainsi que nous l'affirme M. Odier, notaire à Auch.

(4) Tous les biographes de du Gabre s'accordent, sans avoir vérifié ce point, à lui attribuer une naissance obscure. Les actes sont là pour rectifier cette erreur, et nous avons tenu à rétablir ici la stricte vérité.

(5) Les Puydorphille, de Capus, de Vaquiès, du Luc, etc. (Sommaires d'actes intéressant la famille du Gabre, communiqués par M. l'abbé Galabert).

(6) Bibliothèque nationale, Fonds français 26103, N° 675.

(7) Bibl. nat., Cabinet des titres, pièces originales, volume 1261 (Dossier Gabre).

(8) Bibl. nat., Cab. des titres, etc. (Testament en date du 14 janvier 1545).

(9) *Revue de Gascogne*, t. XXXI. p. 288. « Dominique du Gabre, vicaire général, fut remboursé, le 22 décembre 1546, d'une somme de 95 livres 4 frs. 6 décimes, restant due sur les 100 » livres qu'il avait prêtées au collège des Jésuites d'Auch.

(10) François de Tournon, cardinal d'Ostie, né à Tournon en 1489, mort le

Cette circonstance décide de son avenir. Le vicaire général trouve dans le cardinal un ami sûr, et un protecteur qui s'entremet volontiers auprès du Roi pour lui obtenir, coup sur coup, d'importants bénéfices et de hautes dignités. C'est lui qui va lui faire franchir rapidement les étapes de sa carrière ecclésiastique et qui, dans quelques années, sera l'auteur de son élévation au poste d'envoyé français en Italie.

Dominique du Gabre est pourvu de la commanderie de Bailleul, en Normandie, reçoit la charge de protonotaire apostolique en cour romaine, devient premier aumônier du Roi à la cour (1) et évêque de Lodève (2). L'évêché de Lodève lui fut attribué à la suite de la cession que Guido Ascanio Sforza (3) lui fit de ce siège, dont il venait d'être, un an à peine, le titulaire, en échange de la commanderie de Bailleul et du prieuré de Saint-Saëns, au diocèse de Rouen (4).

Il prit possession du siège de Lodève le 8 juin 1547 (5); mais, médiocre observateur des devoirs de sa charge, il ne daigna point s'astreindre à résider continuellement dans son modeste diocèse; par goût autant que par calcul, il s'arracha à l'engourdissement de sa ville épiscopale, et alla vivre à Paris. Là, en effet, tout en jouissant des délices de la Cour de Henri II, en fréquentant à la ville, en étendant ses brillantes relations, en demeurant étroitement rivé à la haute personnalité de son influent protecteur, il pouvait, mieux que du fond de sa province, assurer son avenir.

Les fréquentes absences de du Gabre sont manifestement constatées par les procès-verbaux des sessions des États de Languedoc.

22 avril 1562, fut employé aux plus importantes affaires sous François I[er] et Henri II. « Les Guises le firent envoyer comme ambassadeur à Rome, où il créa des ennemis à Charles-Quint. Il rentra en France à la mort de Henri II, fut archevêque d'Embrun (1517), de Bourges (1525), d'Auch (1531), de Lyon (1551), cardinal (1531) et ministre d'Etat.

(1) *Gallia christiana*, t. v.— FISQUET, *La France pontificale* (diocèse de Lodève). Collection du Languedoc (Bénédictins), vol. 41, fol. 225. — *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, par D. BOUILLARD. Paris, 1724, page 190.

(2) Lodève, chef-lieu d'arrondissement du dép. de l'Hérault, siège d'un évêché sous l'ancien régime.

(3) Guido Ascanio Sforza, né à Rome en 1518, de Bosio, comte de Santa Fiore et de Constance Farnèse, bâtarde de Paul III. Ce pape le fit cardinal à 17 ans, évêque de Parme, de Lodève, légat de Bologne et d'Émilie, ambassadeur en Hongrie, etc. Il mourut à Cumedino, province de Mantoue, le 7 octobre 1564.

(4) FISQUET, *La France pontificale* (diocèse de Lodève), p. 426.

(5) L'*Histoire de la Ville de Lodève*, par Ernest MARTIN (Montpellier, Serre et Roumégous, 1900, 2 vol. in-8°), apporte à cet égard (t. II, p. 369) un très précis témoignage : c'est une note retrouvée dans le livre de raison de la famille La Treilhe de Fozières, ainsi conçue : « Le huictièsme juin de l'an mil cinq cents XLVII print possession de Lodève, Dominique du Gabre, bien désiré ; c'estoit merveilhiès de veoir partant du chasteau du Seigneur de Soubez et Casilhiac, un dimenge au matin ».

L'évêque n'assiste pas à la session de 1548 (1); se fait représenter par son vicaire au concile tenu à Narbonne le 10 novembre 1551 (2), ainsi qu'aux États de Béziers le 15 novembre 1552 (3). Par exception, il siège aux États à Beaucaire en 1549 (4), et à Pézenas en 1551 (5).

Il ne perd pas, d'ailleurs, entièrement son temps ; s'il néglige ses devoirs spirituels, il soigne ses visées politiques ; il cherche la voie qui doit le conduire à la fortune. Ses vœux vont bientôt être exaucés ; vers la fin de 1551, le Roi décide de lui confier un emploi ; il le nomme trésorier général des armées en Italie, avec résidence à Ferrare.

Située au centre d'une plaine fertile, Ferrare était, sous les princes de la maison d'Este, un des principaux foyers intellectuels et politiques de l'Europe (6). A l'inverse de Venise, où aboutissait tout le trafic étranger et où s'opéraient les transactions commerciales de l'Europe avec le Levant, Ferrare était dépourvue de négoce ; la ville était triste et peu animée, bien que sa population égalât celle de Rome ; son Université, seule, lui donnait un semblant d'activité et de vie (7). Aucune Cour n'était, cependant, plus brillante que celle de Ferrare, où régnait Hercule II, marié à la fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, la sensible Renée de France (8), si accueillante aux lettrés et aux poètes de sa patrie.

A l'époque où M. de Lodève arriva à Ferrare, Henri II, excité par les conseils de François de Guise et de Charles, cardinal de Lorraine, poursuivait la détestable politique à laquelle s'étaient voués, avant lui, Charles VIII, Louis XII et François Ier, politique qui consistait à guerroyer, sans cesse, en Italie, sous prétexte de garder un pied dans la Péninsule. L'Italie était, depuis longtemps déjà, le théâtre où se livraient, du nord au sud, de continuels combats entre Français et Impériaux, sans succès pour nos armes, mais pour le plus grand dommage de notre prestige et aussi de nos finances qui s'épuisaient chaque jour davantage dans cette ruineuse aventure.

Les événements allaient prendre une tournure décisive, lorsque

(1) États au Puy. « Un seul évêque y assiste, celui de Montpellier ». (*Hist. de Languedoc* de D. Vaissette, édit. de Toulouse, 1878, t. XI, p. 291).

(2) *Hist. de Languedoc*, ut supra, p. 296.

(3) *Hist. de Languedoc*, ut supra, p. 309.

(4) *Hist. de Languedoc*, ut supra, p. 291.

(5) *Hist. de Languedoc*, ut supra, p. 292.

(6) Sur Ferrare pendant le règne d'Hercule II, voir notamment le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, N° 4, 15 avril 1872. (Article de M. Jules Bonnet : Clément Marot à la Cour de Ferrare).

(7) E. Rodocanachi, *Renée de France, duchesse de Ferrare* ; un vol. in-8°. Paris, Ollendorf, 1896.

(8) Née à Blois le 25 octobre 1510, morte à Montargis le 15 juin 1575.

du Gabre arriva à son poste. C'était pendant l'été de 1551. L'Empereur et le nouveau pape Jules III venaient de s'unir, et leurs deux armées, alliées, avaient envahi le duché de Parme énergiquement défendu par les troupes françaises.

En raison d'une situation aussi grave, c'était bien un poste de confiance que le Roi accordait à M de Lodève. Les fonctions du prélat devaient y être complexes, il fallait, pour les remplir dignement, une intelligence supérieure, un tempérament souple, de la finesse et du tact. Le côté apparent de la mission consistait à régler les dépenses de l'armée, mais, en dehors de cette partie purement administrative de son rôle, l'envoyé français avait un autre mandat à accomplir. Du poste d'observation où il était placé, il devait recueillir toutes les informations utiles, les transmettre secrètement au Roi ou au Connétable, surveiller les opérations de guerre dans le Parmesan et le Siennois; enfin, il devait, par sa diplomatie, conduire le Pape et le duc de Ferrare à entrer dans une ligue avec la France contre les Espagnols.

A peine arrivé à Ferrare, du Gabre s'initie aux événements avec le zèle d'un homme qui se rend compte des difficultés de la situation. Il s'efforce, avant tout, de plaire au Duc, de s'insinuer dans ses faveurs, puis il tente de s'entremettre adroitement auprès de lui pour l'amener, peu à peu, à conclure le traité d'alliance qu'il avait mission de lui faire signer.

Lorsque le moment lui paraît opportun, du Gabre rédige, en effet, un projet, mais ses clauses secondent en apparence les intérêts du Duc. Elles étonnent au premier abord (1).

Ce projet (qui servira pourtant un jour de modèle et recevra sa sanction définitive en 1555) attire à M. de Lodève des blâmes et des moqueries : on le soupçonne de complaisance envers le Duc, on l'accuse presque de trahison (2).

Du Gabre prend l'alarme, et redoute que cette affaire ne lui vaille un désaveu ou ne lui coûte une disgrâce; il se disculpe auprès du Roi : « Sire, lui écrit-il, je vous supplieray tant et si humblement que je puis de pardonner ma trop grande affection qui m'a ainsi transporté à vouloir bien faire, et je serai doresnavant plus retenu en telles choses et mettray peine en aultre endroit de vous faire tant de service qu'il effacera toute l'erreur dont on me veut reprendre» (3).

Il prend également M. de Beauregard (4) à témoin de sa déconvenue:

(1) Voir à l'Appendice ce document reproduit *in extenso* avec les curieuses annotations de M. de Lodève.

(2) Voir à l'Appendice le pamphlet rédigé par Morvillers à propos de ce projet d'alliance.

(3) Gabre au Roi; de Ferrare, 27 avril 1553. (Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 167).

(4) M. de Beauregard, conseiller du Roi, secrétaire des finances.

« Je ne m'excuseray jametz, dit il, d'avoir fait faulte en cette pratique pour avoir voulu faire advantage à M. le Duc, car s'il est permis de le dire comme de le faire pour le service de son prince, je cuydois l'avoir bien embarqué et surpris avec promesses qui ne costoient rien au Roy, et si vous l'eussiez prins au mot, il estoit bien empesché de s'en retirer » (1).

Heureusement pour du Gabre, on ne lui tient, à la Cour, aucune rigueur de cette négociation avortée ; sa faveur grandit au contraire. Le Roi le comble d'éloges, il lui confie bientôt une autre mission, celle de réaliser divers biens immobiliers appartenant à la reine et d'en verser le produit au Trésor (2). « Nous ne saurions faire, dit Henri II, meilleure élection pour cet effet, que des personnes desditz évêques de Lodève et sieur de Selves, pour la bonne et entière confiance que nous avons de leurs personnes et de leur sens, vertu, probité, loyaulté, expérience et bonne diligence ».

Le nuage étant, désormais, complètement dissipé, du Gabre reste à Ferrare une année encore, et s'y crée de solides relations ; tous ses instants sont pris par les affaires de guerre, que les embarras des finances françaises et les exigences croissantes des prêteurs d'argent rendent de jour en jour plus difficiles. La situation du Trésor est à ce point critique, la gêne est si aiguë que Lodève écrit au Connétable pour lui exposer cette lamentable confidence : « Vous pouvez faire estat que les garnisons du Roy n'auront point d'argent de ce moys qui sera la première paye qu'on aura faillie » (3).

Cependant ces graves soucis ne lui font point négliger ses intérêts particuliers, il poursuit maintenant un but : quitter la résidence de Ferrare et s'élever jusqu'à l'ambassade de Venise dont le voisinage l'attire. Il cherche à s'imposer par ses mérites ; mais il fait aussi étalage de zèle ; il occupe son temps à régler des différends intimes.

Le cas de la duchesse de Ferrare l'intéresse et l'excite par dessus tout. Faire rentrer dans le giron de l'église catholique cette princesse du sang de France, qui prête une oreille attentive à l'austère voix de la Réforme, telle est la tâche délicate que l'évêque prétend entreprendre. Tentative délicate en vérité ! Il s'agit de détruire en quelques pieux entretiens les ravages que, jadis, Marot par sa verve badine, puis Calvin par son dogmatique apostolat, avaient produits dans l'âme naïve de la duchesse.

(1) Gabre à M. de Beauregard ; de Ferrare, 3 mai 1553. (Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 169).

(2) Pouvoir donné à Fontainebleau le 28 novembre 1553. (Ms de Grenoble, fol. 19).

(3) Gabre au Connétable ; de Ferrare, 10 novembre 1553. (Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 185).

A la fin du séjour de du Gabre à Ferrare, la situation est plus grave que jamais ; Renée est, maintenant, une hérétique militante ; elle raille la religion catholique, n'entend plus la messe et prétend faire partager ses idées réformatrices à ses deux filles.

Le roi de France s'émeut, il envoie à Ferrare, pour réduire la duchesse, le chef même de l'Inquisition du royaume, le redouté Ory (1), mais elle reste inébranlable, ne cède ni à la persuasion, ni aux menaces ; on la traîne devant le Tribunal d'Inquisition, on la jette en prison, elle refuse d'abjurer ses nouvelles croyances.

Depuis le 7 septembre, elle est incarcérée au Palais San Francisco, lorsque Lodève entre en scène ; il visite la prisonnière, la rassure, l'exhorte à la conversion, mais elle résiste, se montre défiante, soupçonne du Gabre d'être « tout de Monsieur le Duc » (2). Cela suffit pour qu'elle ne veuille entendre aucune raison.

Peu à peu, du Gabre s'insinue davantage, il se montre plus éloquent et obtient le succès qu'il attendait; la duchesse abjure, entend la messe et promet de communier dès que sa conscience y sera disposée.

Tous ces événements avaient profondément refroidi les rapports d'Hercule et de Renée ; du Gabre veut rétablir l'union dans ce ménage ; il obtient du Duc qu'il ait une entrevue avec sa femme et reprenne avec elle la vie commune.

Tout est rentré dans l'ordre à Ferrare, lorsque le Roi fait connaître à M. de Lodève qu'il lui confie la charge d'ambassadeur auprès de la République de Venise (3) en remplacement d'Odet de Selve (4), transféré à l'ambassade de Rome.

Pour si flatteuse qu'elle fût, une telle fonction était loin d'être purement honorifique ; il n'était, peut-être, aucun poste plus convoité à cette époque, mais il n'en existait point qui exigeât plus de souplesse et de tact que celui d'ambassadeur à Venise.

Cette charge élevée avait été de tout temps brillamment occupée par nos agents ; on avait vu s'y succéder : l'évêque de Rieux, Jean

(1) Le docteur Ory, ancien prieur des Frères prêcheurs de Paris, inquisiteur de la foi en France, en vertu de lettres patentes du Roi et d'un bref du Pape, fut, à diverses reprises, chargé de semblables missions par l'Église chaque fois qu'il s'agissait de combattre l'hérésie dans les nouveaux foyers où elle se déclarait.

(2) Gabre au cardinal de Tournon ; de Ferrare, 1er septembre 1554. (Arch. de Modène).

(3) Dépêche du Roi à du Gabre ; de Compiègne, 5 septembre 1554 (Ms de Grenoble, fol. 82 r°). Voir cette lettre à l'Appendice.

(4) Odet de Selve, fils de Jean de Selve, 1er Président au Parlement de Paris et ambassadeur extraordinaire en Angleterre sous François Ier. Il fut, d'abord, conseiller au Parlement de Paris, puis successivement ambassadeur auprès de Henri VIII (1546), à Venise (1550), à Rome (1554) ; rappelé en France après la trêve

de Pins (1) (1517-1522); l'évêque de Bayeux, Canossa (2) (1525-1528); l'évêque d'Avranches, Jean de Langeac (3) (1528-1530); Lazare de Baïf (4) (1531-1533); l'évêque de Lavaur, Georges de Selve (5) (1533-1537); l'évêque de Rodez, Georges d'Armagnac (6) (1535-1539); Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier (1540-1542); Jean de Morvillers (7), évêque d'Orléans (1545 1550); Odet de Selve (1550-1554); tous hommes éminents, diplomates avisés et fins, pour la plupart humanistes et lettrés, qui avaient rendu, tour à tour, autant de services politiques que littéraires à leur pays.

La succession de semblables diplomates aurait paru lourde à tout autre que du Gabre. Celui-ci est de taille à l'accepter; sa réputation n'est plus à faire. Odet de Selve, qu'il va remplacer, s'est porté garant, un an auparavant, de ses mérites. Il avait écrit ceci au Connétable: «S'il vous plait de vous servir de M. de Lodève, la suffisance duquel vous congnoissez et que vous avez employé et employez tous les jours à beaucoup de grandz affaires, vous ny mettrez poinct un apprentif, car il scayt de toute l'Italie plus que moy et de ceulx d'icy tout aultant que moy pour la communication que nous en avons eue toujours ensemble» (8).

Le nouvel ambassadeur reçoit ses instructions vers la fin de sep-

de Vaucelles (1556), il prit part aux États d'Orléans (1560) et mourut en 1563. Il était frère de Lazare de Selve, chargé de missions diplomatiques en Suisse; de Georges de Selve, évêque de Lavaur, son prédécesseur aux ambassades de Venise et de Rome; de Jean-Francisque de Selve, panetier du Roi; de François de Selve, évêque de Saint-Flour.

(1) Jean de Pins, né à Toulouse, conseiller clerc au Parlement de cette ville, ambassadeur à Rome en 1519, évêque de Rieux en 1523, ambassadeur à Venise, mort le 1er novembre 1537.

(2) Louis de Canossa, de la famille noble de ce nom, évêque de Bayeux (sept. 1516), mort en 1532.

(3) Jean de Langeac, comte et prévôt de Brioude, aumônier du roi, abbé de Saint-Gildas-au-Bois (1505), de Saint-Lo (1523), de Pibrac (1525), conseiller du roi (1526), successivement ambassadeur en Portugal, Hongrie, Écosse, Venise, Suisse, Rome, évêque d'Avranches (1526), de Limoges (1533), mort le 27 juillet 1541.

(4) Lazare de Baïf, savant diplomate, né vers la fin du xve siècle, au château de Pins, près La Flèche (Sarthe), ambassadeur à Venise, conseiller au Parlement de Paris (27 mars 1533), ambassadeur en Allemagne (1539), mort en 1547.

(5) Georges de Selve, troisième fils du Président de Selve, né en 1506, mort le 15 avril 1542.

(6) Georges d'Armagnac, né en 1505, évêque de Rodez (1529), cardinal (19 déc. 1544), archevêque de Toulouse (1547), ambassadeur à Venise et à Rome; rappelé en France sous Charles IX, il devint lieutenant général au gouvernement de Languedoc, archevêque d'Avignon (1577) et y mourut le 5 juin 1585.

(7) Jean de Morvillers, né à Blois en 1507, doyen de Bourges et d'Évreux, conseiller au grand Conseil, maître des requêtes, ambassadeur à Venise, évêque d'Orléans, conseiller au Parlement, le 23 janvier 1557, garde des sceaux en 1568, mort à Tours le 23 octobre 1577.

(8) Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 83. (De Selve au Connétable; Venise, 4 août 1553).

tembre (1), prend congé de la Cour de Ferrare et gagne, en hâte, sa résidence. D'ailleurs, le temps presse de se mêler, sans perdre une minute, aux graves affaires dont il reçoit mission de s'occuper.

Les circonstances, en effet, n'étaient pas, à cette heure, exemptes de difficultés. La lutte continuait plus âpre, plus acharnée que jamais entre le roi de France et Charles-Quint; nul ne pouvait en entrevoir la fin prochaine. Ni les insuccès éprouvés par les troupes françaises, ni le lent épuisement du Trésor ne parvenaient à vaincre l'opiniâtreté d'Henri II ; rien ne pouvait, d'autre part, réduire l'ambition effrénée de l'Empereur. Dans ces conditions, il était impossible aux plus clairvoyants de conjecturer auquel des deux monarques, la Péninsule, sur le sol de laquelle ils se mesuraient, si furieusement, appartiendrait désormais.

Les positions des belligérants étaient solidement acquises: Naples et Milan obéissaient à l'Empereur; le Piémont était soumis à la France; Sienne, toujours défendue par l'intrépide Montluc, persistait dans sa glorieuse révolte. Seule, Venise conservait, au milieu des provinces agitées, une impassible neutralité.

Telle était, à grands traits, la situation en Italie, au moment où le pape Jules III (2), pontife gagné à la cause de l'Empereur, rendait le dernier soupir après un règne de six années.

Son successeur immédiat, Marcel II (3), n'ayant occupé que quelques jours le trône de Saint-Pierre, sa mort prématurée remit en question l'élection d'un nouveau pape. Les Français et les Impériaux attachaient une importance décisive à cet événement, car le Sacré-Collège étant composé par fractions égales de créatures du Roi et de l'Empereur, de son choix dépendrait, peut-être, le sort des armes, suivant que le nouveau pontife ferait pencher son influence du côté de l'un ou de l'autre des ennemis (4).

La France ne cachait pas ses préférences pour le cardinal d'Este et le soutenait de tout son appui (5); de leur côté, les Impériaux se livraient aux plus habiles intrigues pour assurer le succès d'un cardinal dévoué à leur politique. Mais l'accord ne parvint pas à se

(1) Chantereau, secrétaire de M. de Selve, écrit de Venise au Connétable (26 septembre 1554), qu'il a informé la seigneurie du choix que le Roy a fait de M. de Selve pour son ambassadeur à Rome, et de M. de Lodève pour Venise (Bibl. nat., Fr. 23521, fol. 129).

(2) Jules III, Jean-Marie del Monte, né à Arezzo le 10 septembre 1487, archevêque de Syrente, élu pape le 8 fevrier 1550. Il rétablit et continua le concile de Trente auquel il avait assisté sous Paul III comme légat. Il mourut le 23 mars 1555.

(3) Marcel II, Marcel Cervin, né à Montepulciano, cardinal du titre de Sainte-Croix en 1539, élu pape le 9 avril 1555, mourut d'apoplexie le 30 avril 1555.

(4) Le Conclave se réunit le 15 mai.

(5) Le cardinal Hippolyte d'Este, frère du duc de Ferrare.

faire; des luttes acharnées divisèrent huit jours entiers le Conclave et, au bout de ce temps, ce fut le cardinal Carafa, combattu par les cardinaux impériaux, qui sortit vainqueur du scrutin et fut proclamé pape sous le nom de Paul IV (1).

Notre politique en Italie devait recevoir avec ce pontife une orientation nouvelle. Paul IV, en effet, n'avait jamais fait mystère de ses sentiments d'inimitié envers Charles-Quint; on pouvait donc conjecturer qu'il ne tarderait pas à prendre bientôt parti dans la lutte et qu'il mettrait, dans ce cas, au service de la France, l'influence qui était l'apanage de la papauté. Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser.

A peine élu, il manifestait nettement l'intention de contracter un traité d'alliance avec Henri II. C'était là un événement considérable; Paul IV inaugurait son règne par un acte réfléchi de politique belliqueuse.

Cependant, il importait au pape de trouver en Italie un troisième allié. Le duc de Ferrare lui semblait qualifié pour entrer dans la coalition; mais une sérieuse difficulté s'élevait entre Hercule et le pape qui rendait les pourparlers momentanément impossibles. Paul IV n'avait pu pardonner au cardinal Hippolyte, frère du duc, d'avoir été son rival au Conclave et lui avait intimé l'ordre de quitter Rome pour se retirer à Ferrare. Cette disgrâce était une si grave offense faite à la cour d'Este que, tant qu'elle ne serait pas réparée, le Duc ne pouvait seconder les projets du Saint-Siège.

Du Gabre, en diplomate avisé, voit dans cet incident une occasion de temporiser: « Votre excellence, écrit-il à Hercule, ne se doist pas monstrer altérée de la rigueur tenue au mondit sieur le Cardinal, mais laisser passer quelques jours pour voir ce qui succèdera du cousté de Rome et des Impériaux » (2).

L'attitude réservée de Lodève était sage; le prélat jugeait avec un sens très exact les dangers de l'aventure dans laquelle la France allait s'engager.

Cependant, le pape ne tint pas longtemps rigueur au cardinal d'Este; le frère d'Hercule rentra en grâce et, aussitôt, le pontife et l'ambassadeur français mirent leurs signatures au bas du projet cher à Paul IV (3). Pour en ratifier les clauses, Henri II envoya à Rome, en qualité de plénipotentiaires, deux cardinaux choisis parmi les plus considérés du royaume: Charles de Lorraine, archevêque de Reims et pair de France, et le cardinal de Tournon.

(1) On consultera sur Paul IV et son pontificat l'excellent ouvrage de M. Georges Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*. Paris, Hachette, 1882.

(2) Gabre au duc de Ferrare; de Venise, 14 septembre 1555. (Arch. de Modène).

(3) A la date du 15 octobre 1555.

Ces deux négociateurs arrivèrent à Rome vers la fin d'octobre; ils y furent reçus avec une magnificence extraordinaire; on leur donna l'hospitalité au Vatican; des fêtes splendides furent célébrées en leur honneur. Au bout de six semaines consacrées à l'examen des articles du traité, les clauses en furent acceptées de part et d'autre, et le document définitif, stipulant formation d'une ligue offensive entre le pape et le roi de France, fut signé le 15 décembre.

La mission du cardinal de Lorraine n'était pas limitée à cette seule négociation; elle avait aussi pour objet de décider le duc de Ferrare à entrer dans la ligue. Le cardinal partit dans ce but de Rome vers la fin de décembre, mais, au lieu de se rendre directement à la cour d'Este, il fit un détour vers Venise, où l'attendait Lodève, espérant obtenir, en passant, de la prudente République qu'elle adhérat à l'alliance.

Du Gabre connaissait trop bien la seigneurie pour s'illusionner sur l'issue des efforts que tenterait le cardinal; il donna au Roi son avis et ne lui laissa pas ignorer que la République ne prendrait jamais parti entre le Pape et l'Empereur (1).

Entre temps, le duc de Ferrare se montre froissé de ne recevoir qu'après la seigneurie la visite de l'envoyé d'Henri II; il s'en plaint à du Gabre en termes véhéments, et, n'écoutant que sa colère, réclame le remboursement immédiat de trente mille écus que, six semaines auparavant, il avait prêtés au roi de France. Lodève, témoin d'un semblable dépit, craint que le Duc ne passe dans le camp de l'Empereur (2).

Cependant le Saint-Siège attachait une importance capitale à l'entrée de la République de Venise dans l'alliance. Le neveu de Paul IV, le cardinal Carafa, résolut d'aller lui-même vers la seigneurie pour préparer les voies au cardinal de Lorraine. Carafa formula les propositions les plus séduisantes, offrit même Ravenne (3) aux Vénitiens; mais, toujours fidèle à son système, la seigneurie répondit à cette ouverture « qu'elle avait advisé de différer son entière réponse », et qu elle conformerait sa conduite à ce que Dieu lui inspirerait » (4).

Sa mission ayant échoué, Carafa quitta Venise le 11 janvier. Le cardinal de Lorraine, à son tour, y arriva le 16, et y fut reçu avec une telle pompe que du Gabre, émerveillé, ne put s'empêcher

(1) Gabre au Roi; de Venise, 4 janvier 1556. (Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 147).

(2) Gabre au cardinal de Tournon; de Venise, 4 janvier 1556. (Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 8).

(3) Gabre au Roi; de Venise, 5 février 1556. (Ms de Grenoble, p. 40).

(4) *Id. ibid.*

d'écrire qu'il n'avait jamais vu chose plus splendide que cette réception (1).

Mais, malgré sa splendeur, cette manifestation n'impliquait point l'idée d'un changement quelconque dans la politique traditionnelle des Vénitiens. Le cardinal de Lorraine se butta, comme Carafa, contre l'opiniâtreté de la seigneurie; il partit donc, sans avoir rien pu obtenir, pour Ferrare, où il trouva le Duc résolu, cette fois, à adhérer au traité d'alliance contre les Impériaux.

Ce traité, dont la négociation avait coûté tant d'efforts, semblait devoir lier pour longtemps les trois contractants. Il n'en fut pas ainsi. A peine conclu, la nouvelle se répandit, tout à coup, que le roi de France et Charles Quint s'étaient mis d'accord pour signer, le 3 février, à Vaucelles, une trêve de cinq années.

Un tel bruit était fait pour surprendre nos agents. Lodève en reçut la confirmation officielle par une lettre du Roi (2) qui, dès l'abord, le frappa de stupeur. Mais, après une plus attentive réflexion, il se rangea sans hésiter du côté de la paix. Il savait, par expérience, que les intérêts de l'Italie étaient nettement contraires à ceux de la France. « Excusez-moi, Monseigneur, écrit-il (3), si je vous diz deux mots de mon advis sur tous ces broillements d'Italie, car, ayant veu durant ces guerres les procédés de ces potentatz et de ceste nation envers le Roy quand ils l'ont veu en grand travail pour leurs affaires propres; j'ai desiré souvent une chose que, Dieu mercy, je veoy aujourd'hui; c'est de les veoir en nécessité et avoir besoin du Roy et que Sa Majeté se peut passer d'eulx. La ligue du pape et la capitulation de Ferrare ont esté faites au temps de notre nécessité et il est impossible qu'il n'y ait quelque chose trop désavantageux pour le Roy, car nous estions contraincz de s'accommoder à toutes leurs volontez, et maintenant, Dieu mercy, c'est à eux à s'accommoder aux notres ».

Si tel était, sur la trêve, le judicieux avis de M. de Lodève, le cardinal Carafa pensait tout différemment. Le neveu de Paul IV se sentait atteint dans son amour-propre et ruiné dans ses espérances. L'alliance, qui était son œuvre, lui avait coûté trop de labeurs pour qu'il en acceptât gaiement la rupture. Il résolut de faire revenir le roi de France sur la trêve qu'il avait signée à Vaucelles. Certes, le

(1) Gabre au Connétable; de Venise, 17 janvier 1556. (Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 54).

(2) Gabre au duc de Ferrare; de Venise, 19 février 1556. (Arch. de Modène).

(3) Gabre (lettre sans adresse, mais vraisemblablement au Connétable), de Venise, 26 mai 1556. (Bibl. nat., Fr. 3126, fol. 99). — Dans cette dépêche, l'évêque de Lodève informe son correspondant du départ du cardinal Carafa pour Paris, en vue de négocier avec le Roi pour rompre la trêve de Vaucelles. Il conviendra, dit-il, de bien le caresser, mais il faudra conseiller à Sa Majesté de rester inébranlable pour maintenir la trêve.

plan était hardi, mais le rusé cardinal se sentait de taille à l'exécuter. Il se fit donner par son oncle le titre de légat, quitta Rome le 11 mai, s'embarqua pour Marseille à Civita-Vecchia et arriva à Paris le 15 juin.

Reçu d'abord, à Fontainebleau, par Henri II, puis, à Paris, par le Parlement, le Clergé et la Noblesse, choisi par le Roi comme parrain d'une princesse qui venait de naître, comblé d'honneurs à la Cour, il manœuvra avec tant d'habileté qu'il triompha aisément de la faiblesse royale. Grâce à ses intrigues, la trêve, signée pour cinq années, avait à peine duré trois mois, et l'alliance belliqueuse conclue entre le Saint-Siège, la France et Ferrare devenait un fait accompli.

Cependant un succès aussi inespéré ne suffisait pas à l'ambition de Carafa. Il voulait, encore, tenter un suprême effort pour attirer Venise dans la ligue. Dans ce but, il députa auprès de la seigneurie son frère Antonio, mais, du Gabre, comme toujours, se montre sceptique à l'égard des résultats de cette négociation. « Je m'attends, Sire, écrit-il au Roi (1), qu'il n'y aura de ces seigneurs que réponse courtoise, mais elle sera tellement générale que cela ne les obligera à rien qui soit ; et, après, ils se rangeront selon le temps et l'occasion » ; puis, dans une phrase expressive, il trace de la seigneurie le portrait suivant : « C'est, dit-il, un corps qui est composé de plusieurs testes, et il y en a de bien grossiers et d'aucuns bien habiles et grands personnages, mais, tout assemblé, ils font un sage et grand prince ; ils ne veulent point de guerre, s'il est possible, et n'ont pas tort, et, avant de se mouvoir et rien faire, ils verront les occasions bien grandes et se gouverneront toujours selon le temps».

Carafa ne tarda pas à vérifier par lui-même l'exactitude de ce jugement; il arriva lui-même à Venise le 21 décembre (2), eut une première, puis une seconde entrevue avec le Conseil, y employa les arguments les plus persuasifs, mais ce fut, comme toujours, peine perdue et du Gabre formula son opinion personnelle en ces termes : «Je ne crois pas qu'ils soient pour rien faire avec le pape, ni pour ceci, ni pour cela » (3).

N'ayant rien pu obtenir de la seigneurie, le neveu de Paul IV quitta Venise et se rendit à Bologne, où il avait à prendre de graves dispositions avant l'arrivée imminente d'une armée française en Italie.

Sous le commandement du duc de Guise, cette armée arriva à Reggio dans les premiers jours de février; le duc Hercule, Carafa et

(1) Gabre au Roi; de Venise, 3 juillet 1556. Ribier, t. II, fol. 645.

(2) Gabre au Roi; de Venise, 23 décembre 1556. (Bibl. nat., Fr. 3117, fol. 78).

(3) Gabre, à M. de Selve; de Venise, 2 janvier 1557. (Ms. de Grenoble, fol. 51).

du Gabre allèrent à sa rencontre, et Guise, au nom du Roi, investit solennellement le duc de Ferrare du titre de lieutenant général de la Ligue.

Mais des dissentiments ne tardèrent pas à s'élever entre Carafa et le duc de Guise à propos du plan de la campagne prochaine ; Guise tenait pour que la Lombardie fût le théâtre des opérations ; le cardinal, au contraire, voulait que l'armée française défendît d'abord les États de l'Église. Le duc de Guise, soit faiblesse, soit calcul, abandonna le plan qu'il avait primitivement conçu et se rallia aux desseins du cardinal. La faute était impardonnable ; joué par Carafa qui lui promettait des renforts et ne les envoyait jamais, réduit, dès lors, à ses propres ressources, notre général fut défait à Civitella et forcé de battre en retraite devant les forces supérieures que commandait le duc d'Albe.

A cet événement inattendu, en succéda un autre plus douloureux encore. Le 25 août, la nouvelle arriva à Venise de la défaite éprouvée le 10 août, près Saint-Quentin, par l'armée française.

Du Gabre communique au duc de Ferrare les tristes détails qui lui parviennent sur ce lamentable échec (1). Le connétable de Montmorency, blessé au côté, est fait prisonnier avec le maréchal de Saint-André et d'autres gentilshommes (2) ; le fils du Connétable est mort sur le champ de bataille.

A ce désastre s'ajoutaient d'autres préoccupations ; Philippe, enivré par sa victoire, ne serait-il pas tenté de marcher sur Paris ? Ne viendrait-il pas dicter lui-même au Roi les conditions de la paix sous les murs de la capitale ?

Telles étaient les inquiétudes qui agitaient du Gabre lorsqu'on apprit à Venise le rappel du duc de Guise et de l'armée dont il avait le commandement. A cette nouvelle, Lodève ne peut maîtriser son indignation. Comment oser, écrit-il au duc de Guise, abandonner tout à coup l'Italie et les amis que le Roi a si chèrement achetés et pour lesquels il a fait tant de dépenses (3) !

Entre temps, le pape faisait brusquement volte-face ; il chargeait son légat à Venise, le cardinal Trivulce, d'agir auprès de la seigneurie pour qu'elle obtînt du roi d'Espagne la cessation des hostilités. Paul IV voulait, en somme, dénoncer simplement le traité qui le liait avec la France. « Il y a apparence, écrit du Gabre à ce propos, que le pape et ses neveux, voyant l'adversité advenue au Roi, craignent d'être abandonnés de Sa Majesté ».

(1) Gabre au duc de Guise ; de Venise, 22 août 1557. (Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 553, et Mémoires du duc de Guise. Imp., p. 381).

(2) Notamment le duc de Montpensier et le duc de Longueville.

(3) Gabre au duc de Guise ; Venise, 1er septembre 1557. (Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 556, et Mémoires du duc de Guise. Imp., p. 285).

La convention sollicitée par le pontife fut signée entre les deux parties belligérantes; la paix fut conclue au grand désappointement du duc de Ferrare qui tremblait pour ses États (1) et de du Gabre qui exhalait son dépit en adjurant le Roi de se défier à jamais d'aussi perfides alliés.

Cependant la mission diplomatique de Lodève arrive maintenant à son terme. L'évêque reçoit la nouvelle de son rappel au moment même où s'opère un changement aussi inexplicable dans la politique du Saint-Siège. Par une lettre du 22 juillet (2), datée de Compiègne, le Roi notifie son congé à du Gabre et nomme, pour son successeur à Venise, l'évêque de Dax, M. de Noailles (3).

Le rappel de M. de Lodève eut lieu sur la demande exprimée depuis longtemps par l'ambassadeur lui-même. Déjà, dans une lettre à M. de Beauregard, il avait manifesté le désir d'obtenir son congé pour vaquer à ses affaires en France (4). Toutefois du Gabre considérait que ses services lui donnaient droit à une compensation ; il l'attendit vainement, et ses lettres, à partir de ce jour, trahissent son découragement et son dépit.

C'est au cardinal de Lorraine qu'il expose ses doléances (5) : « Je ne suis, dit-il, en aulcune considération envers vous aultres qui estes auprès du Roi, car, s'il pleuvoit abbayes et bénéfices, il n'en sauroit tomber un seul sur ma teste ». C'est sur M. de Beauregard (6) qu'il épanche ses regrets et ses sentiments intimes (7) : « Je n'esperoy jamais guières de noltre court du temps que je pensois y avoir ung protecteur. dit-il, je vous laysse penser si j'en doitz espérer maintenant que personne ne my cognois plus ».

Quoi qu'il en soit, du Gabre quitta Venise, après avoir touché pour les neuf derniers mois de sa mission la respectable somme de 47575 écus, et se dirigea sur Paris.

Une lettre qui clôt définitivement sa correspondance, lettre qu'il adresse, peu après son retour, au nouvel ambassadeur à Venise,

(1) Gabre au Roi ; 23 septembre 1557. RIBIER, t. II, p. 704.

(2) Voir cette lettre à l'Appendice.

(3) François de Noailles, né à Noailles en Limousin le 2 juillet 1519, évêque de Dax en 1555. Admis dans les conseils de Henri II, le roi l'envoya successivement comme ambassadeur en Angleterre, Venise et Constantinople. Il mourut à Bayonne le 19 septembre 1589.

(4) Gabre à M. de Beauregard ; Venise, 24 octobre 1556. (Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 181).

(5) Gabre au cardinal de Lorraine ; Venise, 23 septembre 1557, (Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 199).

(6) Gabre à M. de Beauregard : de Venise, 23 septembre 1557. (Arch. des Aff étrangères ; Venise, t. VII, fol. 36).

(7) Le Roi à Noailles ; 17 octobre 1557. (Arch. des Aff. étrangères ; Venise, t. VII, fol. 123).

nous initie à ses chagrins intimes Il ne peut se résigner à voir sa carrière si brusquement brisée, il ne peut prendre parti de sa disgrâce ; qu'on lui assure une situation modeste, qu'on lui donne, par exemple, une abbaye, et ses regrets seront moins cuisants ! Mais, hélas ! « ce ne sont guières que des expectatives sur les premiers bénéfices vacants » (1) qu'on fait luire à ses yeux, et l'infortuné prélat, enfin désabusé, ne peut s'empêcher d'ajouter avec scepticisme : « J'en donnerai bien la moitié pour en avoir l'aultre assurée » (2).

Ulcéré par toutes ces déceptions, du Gabre n'avait plus qu'un parti à prendre : chercher dans le cloître la paix et la consolation. C'est ce qu'il fit sans hésiter davantage. Il choisit, pour s'y retirer, l'abbaye de Saint-Germain des Prés, possédée à titre d'abbé général par le cardinal de Tournon qui, continuant à lui distribuer ses faveurs, lui céda, pour en jouir après sa mort, le bénéfice de cette riche abbaye (3).

Du Gabre ne devait pas lui survivre ; quelques mois à peine après son retour à Paris, pendant la nuit du mardi 1er février 1558, il exhala son dernier soupir (4) et, trois jours après sa mort, son corps fut inhumé au milieu de l'église abbatiale (5), au-dessus de la tombe de l'abbé Guillaume (6).

Le précepteur de ses neveux composa pour lui cette épitaphe (7) :

Hic jacet Reverendissimus D. Dominicus du Gabre, episcopus Lodovensis. regis consiliarius ac legatus Venetus, qui obiit prima die mensis februarii anno 1558.

Qui jacet hoc tumulo præsul lectissimus olim
Virtutem merito splendidiore fuit.
Legatus varias pro rege electus in oras
Præstitit exacte munere digna suo.
Sed quia res Christi longe studiosius egit
Jam fruitur tanto post sua fata Deo (8).

(1) Gabre à M. de Noailles ; Paris, 13 janvier 1558. (Arch. des Aff. étrangères ; Venise, t. VII. fol. 284).

(2) *Id ibid.*

(3) Bibl nat., Collection du Languedoc (Bénédictins), vol. XLI. fol. 425.

(4) *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, par D. BOUILLARD, 1724, in-fol., livre 5, p. 189.

(5) *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, par Jacques DU BREUIL (Bibl. nat., latin 12837, fol. 230).

(6) D. BOUILLARD (*Op. cit*, p. 318) dit que le tombeau de Dominique du Gabre était dans la chapelle de Saint-Casimir.

(7) A. BURTY (*Topographie historique du Vieux Paris*, complétée par L.-M. Tisserand (1876), p. 116) place l'épitaphe de du Gabre dans le sanctuaire, près et derrière la tombe de Guillaume III l'évêque, abbé de Saint-Germain, entre l'aigle et le banc des chantres.

(8) *Gallia Christiana*, t. V.

D'autres poètes de son temps chantèrent également ses louanges; un, entre autres, Étienne Forcadel, jurisconsulte du diocèse de Béziers, consacra les vers suivants à sa mémoire (1):

Vade, vola, quæsite diu jam nuncia, serva
Gabrœum, metuo præsul ut hic pereat.
Nam Phœbum amisit nuper Parnassia rupes:
Hinc doctas lacrymis fons sacer auxit aquas
Ni cavetis fiet doctarum præda sororum
Quem cupiunt Phœbo substituisse suo (2).

Le prélat avait institué, par son testament, Guillaume du Gabre, son neveu, pour légataire universel de ses biens, à la condition que trente pauvres, vêtus, à ses frais, d'habits de deuil, assistassent à ses funérailles (3).

Il laissa, au dire d'un contemporain, l'ambassadeur vénitien à Paris, Jean Michel, outre la somme de vingt mille écus comptant, des meubles de grande valeur à répartir entre son neveu et ses plus anciens serviteurs (4).

La famille du Gabre portait pour armes « Parti d'azur au lion d'or à trois fasces ondées d'argent sur le tout » (5).

L'évêque avait pris pour armoiries personnelles « de gueules à une chèvre saillante d argent » (6).

(1) Étienne Forcadel (1534-73) succéda à Cujas dans la chaire de droit à Toulouse; auteur d'œuvres politiques que son fils fit paraître en 1579.

(2) *Gallia Christiana*, t. v.

(3) L'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ayant été profanée en 1793, les tombes qu'elle renfermait ont été, pour la plupart, violées. Les fouilles qui ont été faites, à différentes reprises, depuis cette époque, n'ont permis de retrouver que quelques rares tombeaux contenant encore les corps qui y avaient été ensevelis. C'est ainsi que LENOIR *Musée des Monuments français*, 8 vol. in-8, t. v, p. 227) a découvert deux tombes d'abbés et leurs dépouilles. L'ancienne église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés est devenue église conventuelle en 1792 Après les massacres de l'abbaye en septembre, elle subit la profanation rappelée plus haut vers la fin de 1793, et fut après convertie en magasin à salpêtre. Elle devint église paroissiale après le Concordat de 1801.

(4) Bibl nat. italien, 1719. Dispacci degl' ambasciatori Venezione di Parizi iv febrajo 1558.

(5) Armoiries de François du Gabre, avocat au Parlement de Toulouse, habitant Grenade (Voir Armorial général de 1696; Toulouse-Montauban, p. 28. — Ms. Bibl. nat.).

(6) FISQUET, *La France pontificale* (diocèse de Lodève), p. 428.

IV

La publication des dépêches de M. de Lodève pendant ses deux missions. à Ferrare et à Venise, telles qu'elles sont reproduites dans ce recueil, permettra de mettre en relief l'action considérable d'un ambassadeur français, presque inconnu jusqu'ici, et de lui rendre le rang qu'il doit équitablement occuper dans l'histoire diplomatique de la France sous Henri II.

Étudié et jugé par sa seule correspondance, Dominique du Gabre apparaîtra négociateur habile et scrupuleux, écrivain disert et expressif Le style du prélat est, sans doute, un peu familier; il révèle un tempérament enclin au bavardage ; mais, sous réserve de cette critique, on peut dire de la langue de l'ambassadeur qu'elle revêt une absolue pureté de formes et que le ton de ses dépêches indique un écrivain de race, vraiment original, entièrement personnel. Ce style, émaillé parfois de saillies, pénétré de latinité, abondant en citations classiques, vif et gai, produit l'effet d'une conversation agile, affranchie de prétention : le même au papier qu'en la bouche, suivant le mot de Montaigne, il montre bien au clair, l'âme toute nue de l'écrivain.

Tel qu'il se dégage du ton de ses dépêches, le caractère du prélat se dessine aussi avec netteté ; c'est celui d'un serviteur zélé, passionnément dévoué à son souverain, rempli de louables intentions, prudent et honnête, jugeant avec clarté les événements, désireux de tout prévoir, étroitement appliqué à remplir le rôle délicat qui lui est assigné.

Qu'on étudie du Gabre dans ses fonctions fiscales et politiques à Ferrare ; qu'on l'examine dans sa mission diplomatique auprès de la seigneurie, partout on peut affirmer qu'il sut se montrer digne de la confiance royale, et n'obéit qu'à un mobile: étendre le prestige du nom français dans la Péninsule. A ce titre, du Gabre mérite une place distinguée parmi ces diplomates qui contribuèrent à la grandeur de notre pays sous la monarchie des Valois.

Nous avons demandé à son style de nous révéler l'intelligence, l'esprit et le caractère de du Gabre : c'est à la même méthode que nous devons avoir recours, si nous voulons évoquer les traits du prélat. Il n'existe, en effet, à notre connaissance, aucun portrait de ce personnage, et les investigations minutieuses auxquelles nous nous sommes livrés pour en découvrir un n'ont point amené de résultat.

Il suffirait, en vérité, pour acquérir la preuve que l'effigie du prélat

fait malheuresement défaut à la glorieuse galerie des hommes illustres du XVIe siècle, d'avoir recueilli de l'érudit conservateur du cabinet des Estampes, M. Henri Bouchot, l'aveu qu'il n'a jamais rencontré le portrait de du Gabre.

Nous avons cru, toutefois, devoir pousser notre curiosité au delà des frontières de la France, et nous adresser, aussi, là où l'ambassadeur avait exercé ses fonctions; mais pas plus à Ferrare, malgré les obligeantes recherches de M. Venturini, conservateur des Archives provinciales, qu'à Venise, où le chevalier Charles Malaga, directeur des Archives de l'État, a mis à notre disposition ses profondes connaissances des galeries de la cité, nous n'avons pu mettre la main sur la moindre image de notre évêque (1). Il nous restait à consulter, au British Museum, le manuscrit Harley 3310; de ce côté là également, nos investigations ont été vaines (2).

Il faut donc nous résigner à enregistrer cette douloureuse constatation, c'est qu'en un siècle où l'art de la gravure était dans son plein épanouissement en Italie; où l'école de Marc-Antoine Raimondi venait de former des élèves incomparables, le prélat n'ait servi de modèle à aucun artiste de ce pays, et, aussi, qu'à défaut du burin, ni le crayon, ni le pinceau n'aient servi à fixer son image. Mais, la correspondance donne des indications suffisantes pour brosser en lignes très nettes la figure du diplomate.

Au physique, c'était un homme de taille moyenne et de forte corpulence, affligé d'un embonpoint exagéré, et d'un tempérament bilieux, nécessitant le fréquent usage des purgations (3).

Au moral, c'était un joyeux vivant, un épicurien, sensible par dessus tout aux délices de la table ; s'invitant chez le duc de Ferrare pour manger «un couble de perdreaux» (4), se délectant à la pensée de «boire frais et manger des fruits» chez ce prince (5), et écrivant

(1) Que MM. Venturini et le chevalier Malaga daignent recevoir ici l'expression très sincère de notre gratitude, pour l'empressement si aimable avec lequel ils ont, l'un et l'autre, secondé nos recherches.

(2) Le manuscrit Harley 3310, conservé au British Museum, est intitulé «*Annali della sua patria divisi in cinque libri, anno* M. D. C.»; c'est une chronique de Roddi, ambassadeur ferrarais auprès du Saint-Siège, racontant l'histoire de Ferrare depuis sa fondation jusqu'en 1598. Ce manuscrit contient une très considérable série de portraits, dont quelques-uns même (ceux des contemporains de Roddi, ont été exécutés d'après nature. — Nous devons remercier M. W. de Binch trustee du British Museum, pour la gracieuseté avec laquelle il a bien voulu (sur notre demande) compulser le Ms. Harley 3310 afin de s'assurer si le portrait de du Gabre ne s'y trouvait point.

(3) Gabre au duc de Ferrare, 3 avril 1553,

(4) Gabre au duc de Ferrare, 21 juin 1556.

(5) Gabre au duc de Ferrare, 6 août 1556.

encore au Duc : «Je ne meneray que deux hommes, un pour me porter à manger, l'autre à boire par les chemins» (1).

Nous croyons avoir, depuis le commencement jusqu'au terme de cette étude, éclairé, comme il le fallait, tous les points obscurs de la vie privée et publique de l'évêque-ambassadeur. Peut-être nous fera-t-on le reproche d'avoir donné trop d'ampleur à cette étude? Nous répondrons à cela que, précisément parce que du Gabre était tombé dans l'oubli, nous avons considéré comme un acte de réparation de lui consacrer une notice biographique fidèle et détaillée qui rendît à son nom la notoriété à laquelle ses services lui permettent de prétendre.

Nous ne saurions terminer autrement cet avant-propos qu'en nous acquittant d'un agréable devoir : remercier tous ceux qui ont bien voulu faciliter nos recherches et nous aider de leur expérience.

Ce sont : M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, qui, pour nous permettre de copier à notre aise les dépêches contenues dans le manuscrit de Grenoble, a demandé pour nous, avec sa bienveillance accoutumée, le transfert à Paris de ce précieux document. M. Farges, directeur du bureau historique aux Affaires étrangères, et M. Tausserat-Radel, sous-directeur, qui nous ont communiqué, avec une libéralité à laquelle nous ne saurions trop rendre hommage, les documents conservés dans les dépôts du ministère. M. Paul Dufey, de Paris, à l'égard duquel nous commettrions une injustice si nous ne disions avec quel zèle il a fouillé à notre profit les divers fonds du Département des manuscrits ; MM. Vignaux, archiviste de l'hôtel de ville de Toulouse ; Aristide de Robert, maire de Gabre (Ariège) ; l'abbé Galabert, curé d'Aucanville (Tarn-et-Garonne), qui nous ont transmis des documents précieux pour notre étude.

Enfin, nous enverrons par-delà les monts nos sentiments de sincère gratitude au chevalier Giovanni Ognibene, le savant directeur des Archives de l'État, à Modène, qui a mis tant de bonne grâce à nous donner communication des dépêches conservées dans les fonds de la famille d'Este et de la famille Fieschi.

(1) Gabre au duc de Ferrare, 6 août 1556.

NÉGOCIATIONS

DE

DOMINIQUE DU GABRE

(1552-1557)

NÉGOCIATIONS DE DOMINIQUE DU GABRE

GABRE AU DUC DE FERRARE (1)

1.—[*Ferrare*], *3 janvier 1552.*— Monseigneur, ce porteur qui est a moy, a este depesche a Sienne pour aller de vers le Roy en dilligence, et pour ce quil me fault bien tout aujourduy pour escripre, jay este dadvys quil vous allast trouver, pour rendre compte a votre excellence dez afferes du dite Sienne (2) et de la facon de proceder de mons. le duc de Florence (3), si gratieuse et favorable en notre endroict, que cela me faict prendre quelque oppinion que lon na poinct envye de faire lentreprinse. Vous pourrez, monseigneur, escripre par ce dit porteur lequel sen ira a Venize prendre aussi une depesche de mons^r lambassadeur (4) au quel il conduyra bien de vostre chasse sil vous plaist luy en faire part, et demain jenvoieray mon pacquet droict a Bresse par ung aultre de mes gens...

De Ferrare ce IIIe Janvyer 1552.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale Estense. Lettere di oratori Esteri. Francia).

GABRE AU DUC DE FERRARE

2. — [*Ferrare*], *5 janvier 1552.* — Monseigneur, Je salue vostre excellence de la prinse de Hesdin (5) que a este avec composition et

(1) Hercule II d'Este, fils d'Alphonse Ier et de Lucrèce Borgia, duc de Ferrare et de Modène, naquit le 4 avril 1508, épousa en 1528 Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, régna de 1534 à 1559 et mourut le 3 octobre de cette dernière année. Il fut, tour à tour, dévoué à la cause de Charles-Quint et de Henri II, selon que la fortune souriait à l'un ou à l'autre de ces belligérants. Cependant il adhéra à la ligue conclue, en janvier 1556, entre Henri II et le pape Paul IV contre les Impériaux, reçut du roi de France le titre de lieutenant-général en Italie ; il fit la paix avec l'Espagne en 1558.

(2) Sienne, capitale d'une puissante république, longtemps rivale de Pise et de Florence, fut soumise en 1540 par Charles-Quint. Libérée de la garnison impériale qui l'occupait depuis douze ans, pendant l'été de 1552, elle était, à l'époque où commencent les négociations de du Gabre, le centre de graves affaires qui réclamaient l'attention des diplomates français, et le théâtre de l'influence de la France au nord de l'Italie. Sienne fut défendue par Blaise de Montluc qui a laissé un écrit très émouvant de ce siège (*Commentaire et lettres de Blaise de Montluc*, par Alphonse de Ruble ; publication de la Société de l'Histoire de France, 5 vol. 1865-1872).

(3) Cosme Ier de Médicis, premier grand-duc de Toscane, né en 1519 de Jean de Médicis (le Grand Diable), mort en 1574, monta sur le trône en 1537, après le meurtre d'Alexandre de Médicis, régna en véritable tyran, introduisit l'inquisition en Toscane, et se fit céder Sienne par Philippe II en 1557.

(4) Odet de Selve. (Voir l'introduction qui précède, p. XIV, note 4).

(5) Hesdin (Pas-de-Calais), chef-lieu de canton sur la Canche. — Les troupes

avec mesme condition que les aultres lavoient heue ; monseigneur de Thaiz (1) y est mort et luy eust mieulx vallu demorer tousiour banny; monseigneur de Rasse (2) qui lavoit randue y a eu une harquebuzade a la teste, voyla toutes les particularites que Catherin Jehan (3) en escript a mons^r lambassadeur par lettres du xxviiie, et la Seigneurye (4) en a eu corrier expres. Jay letres du xxie du Roy avec nouvelles de Metz que sont assez vieille, mais, monseigneur, je vous envoye le tout comme le Roy me le commande.....

De Ferrare le ve jour de Janvyer 1552.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

3. — [*Ferrare*], *5 janvier 1552.* — Monseigneur. Encores ce soyr est arryve ung corrier depesche de sa majeste le xxve de ce moys ou il y a ung pacquet pour vostre excellence quil ma semble vous debvoyr envoyer dez ce soyr mesmes Je presupose que par la vous verrez toutes les particularitez de la prinse de Hedin qui me feront ce soyr cryer le Roy boyt de meilleure cueur.

De Ferrare ce vme de Janvjer v^elij.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

4. — [*Ferrare*], *5 janvier 1552.* — Sire, despuis mes dernieres lettres escriptes, est arrivé le corryer despéché par Vostre Majesté avec vos lettres du xxve, par où nous voyons la redition de Hesdin, avec grande réputation de voz forces, et plus desavantageuses conditions de voz ennemys, et de ceulx qui estoient dedans que nous n'avions entendu par les advys que nous en avions eu icy ce matin.

impériales avaient pris Hesdin depuis peu, quand on jugea que cette place devait être reprise. Antoine de Bourbon (père de Henri IV) fut chargé de cette mission et y réussit. Après la prise de Therouenne, en 1553, Hesdin retomba dans les mains de Charles-Quint. (Voir: Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, par le marquis DE ROCHAMBEAU. Société de l'Hist. de France, p. 49, note).

(1) Jean de Taix, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur et maître des eaux et forêts de Loches, ambassadeur extraordinaire à Rome (1538), grand-maître de l'artillerie.

(2) Horace Farnèse, duc de Castro, ainsi appelé par Catherine de Médicis. (Correspondance de Cath. de Médicis, par H. DE LA FERRIÈRE, t. I, p. 77).

(3) Catherin Jehan, maître de la poste à Lyon. (Commentaires de Montluc, p. 253).

(4) La seigneurie ou république de Venise.

Je ne faiz nul doubte, puis que *ceste espine la est ostée*, que vous ne ferez perdre bien tost a l'Empereur son obstination de Metz (1). Vous voyez Sire que Dieu et le temps combattent pour vous ; avec tant de bonshommes et de bons serviteurs que vous avez, c'est a ce coup qu'il fault accabler vostre ennemy et luy faire confesser par force qu'il ne vous est ny superieur, ny esgal. J'espere bien que Dieu vous en donnera la grace, et que, du coste de deça, il gaignera encores moings qu'il n'a fait jusques icy, où, Dieu mercy, tous voz affaires se portent bien, et, encores que l'argent nous fust failly, nous avons trouvé credit pour accommoder et satisfaire partout durant ce moys, et n'ay failly d'envoyer a Parme (2) et à la Myrandola (3) qu'ils recepvront pour ceste feste des Roys vostre bonne nouvelle, et croy que leurs voysins orront demain cryer le Roy boyt, a voz canons. Monseigneur le Duc de Ferrare se trouve dehors a la chasse et je luy ay envoyé son pacquet duquel il recepvra j'en suis sur un tres grand plaisir....

De Ferrare le ve Janvier 1552.

(Bibl. nationale, fonds français, vol. 20453, fol. 143) (originale).

GABRE AU ROI

5. — [*Ferrare*], *5 janvier 1552*.— Sire je vous escripviz hier par Gassot (4) tout ce qui se presentoit a ma cognoyscance icy pour voz affaires, et, mainctenant, il n'est rien surveneu de nouveau du couste de Sienne ne d'aillieurs, digne de vous escripre. sinon quil a icy passe ung corrier espaignol et par consequent menteur, qui disoit avoir laisse l'armée de Naples a dix postes par deça Naples, laquelle pourroit estre devant Sienne dans le dixiesme du présent, et dist davantaige que le Duc de Florence avoit faict jusques icy l'honeste et le gratieux a l'endroict de voz serviteurs, laissant passer armée, corriers et soldatz, et, qu'il avoit délibéré de le faire ainsy jusques a ce qu'il se veist le plus fort, et l'armée impérialle comparoystre, et que alors, il se declareroit *a spa le tracte* (5), disant davantaige que l'Empereur

(1) Metz, Toul et Verdun, et le territoire de ces tiers villes, dites les trois Évêchés, tombèrent au pouvoir de Henri II

(2) Le duché de Parme et Plaisance, donné au Saint-Siège par le Congrès de Mantoue (1511). annexé au Milanais par François Ier après la victoire de Marignan (1515), fut rendu au pape Clément VII par Charles-Quint (1530). Paul III le donna en fief (1545) à son fils naturel Pierre-Louis Farnèse, qui eut pour héritier Octave son fils, en 1547.

(3) La principauté de la Mirandole, sous la protection de la France, entretenait, à ses frais, une garnison française dans sa citadelle.

(4) Gassot, courrier au service de la France,

(5) L'épée hors du fourreau.

n'avoit nulle envye de faire ceste entreprise, se n'eust este l'envye de complaire audit Duc. C'est parler bien avant pour ung courrier, et je m'en rapporte a la vérité, mais, je n'ay voulu faillir d'advertir vostre Majesté de ce que j'en puis entendre. Sire, Monsieur le Comte de la Myrandola (1) m'a faict entendre qu'il despechoit home exprès pour ses affères en France, qui m'a faict luy envoyer ceste lettre, presupposaut que son homme ira en dilligence et ne veulx faillir, Sire, a vous dire que ledit Seigneur, Conte lequel vous congnoysces mieulx que nous trestons, pour estre de vostre norriture, méritte toutte faveur et bon traictement de vostre Majesté, il a pourté durant son siege de tres grandes despences, et monstre son affection, son cueur et sa bonne volunté en l'endroit de vostre service, et se trouve mainctenant chargé de quatre ou cinq cappitaines qui ont faict si grand debvoir, que chacun scayt, durant ledit siege, ils n'ont point maintenant de charge, et il leur donne tous les moys cinquante francz a chacun. La raison eust bien vouluqu'on les eust employés a ceste expedition nouvelle de Sienne, mais ilz ont este oblyés; ce sont des personnes, Sire, de qui vous pouvez esperer service si vous avés a continuer la guerre et croy que vostre Majesté usera en cela de libéralité,tant envers eux que envers ledit Seigneur Conte qui ne les veult abbandonner après l'avoyr si bien servy, et si n'a pas grand moyen de les entretenyr du sien. Je croy Sire qu'il vous fera aussy entendre le peu de moyen qu'il a de fournir sa ville de munytions d'artiglerie sans laquelle toutes les forteresses du monde ne servent de rien; j'avois esté recherché de y faire quelque despence mais j'ay faict responce que vous n'avés serviteurs par deça qui y mette la main sans vostre exprès commandement.

Sire, ce matin j'ay receu de voz lettres du XXIe, et d'aultres de Lyon qui asseurent la prise de Hesdin; je n'ay point failly incontinent de despecher a tous voz serviteurs, tant en Toscanne que en Lombardye, affin qu'ilz en facent l'alégresse, aussi bien, que les Impériaulx ont fait de la prinse de Metz que j'espere qu'ilz n'auront jametz. Dieu mercy on veoyt que vos ennemys ne scavent garder ce qu'ilz ont gaigné, et scavent encore moings recouvrer ce qu'ilz ont pardu; a la fin fauldra qu'ilz se humylient par force.

Sire, il est vray que nous avons quelque faulte d'argent; si est ce que nous avons donné ordre partout avec le crédit, que pour ce moys, on ne s'appercevra point de noz necessitez, et j'espere avant que nous soyons a l'aultre, que vostre Majesté nous aura faictz secourir.

(1) Galeotto II Pièo, comte de la Mirandole, se plaça sous la protection de la France, mourut en 1569.

De quoy je vous supplye très humblement affin que voz serviteurs par deça ayent le moyen de vous faire le service qu'ilz desirent....
De Ferrare ce v[e] jour de Janvyer 1552.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 147) (originale).

GABRE AU ROI

6.— [*Ferrare*], *9 janvier 1552*. — Sire, nous eusmes hyer icy au matin, par lettres de Spire (1) du 2[e] de ce mois, advis comme l'Empereur s'estoit levé de devant Metz avec tant de particularités que nous ne faisons un seul doubte que la nouvelle ne soit vraye, et mesmement, d'aultant que chacun pense bien que la prinse de Hesdin et la crainte qu'il a que vostre armée marchast vers luy, l'ont faict resouldre à desloger plustost par adventure qu'il n'eust fait, et pense que Vostre Majesté nous en fera scavoir bientost des nouvelles. Ce sont, Sire, deux belles et grandes victoires que nostre Seigneur nous a données, en bien peu de jours, et monseigneur de Guise (2) y a acquis une reputation et louange immortelle, j'en ay advertiz par deça tous voz serviteurs en Toscanne et en Lombardie qui doibvent en rendre grace a Dieu et faire les allegresses que meritent tant de prosperités, que Dieu vous donne; je vous asseure bien, Sire, que c'est ung plaisir de veoir en ce pays la les affections de ceulx qui sont partialz, car, ceulx qui sont de vostre cousté, font maintenant tant de feste et de joye, qu'il semble que vous ayez gaigné tout le monde, et les pauvres imperiaulx sont sy abattuz qu'ilz n'osent se monstrer en place. J'espere bien que ces Napolitains perdront le cœur et la volonté de venir plus à Siennes, et encore qu'ilz fassent de grandz demonstrations d'y vouloir marcher jusques a envoyer a Rome leurs forriers et provoyeurs pour arrester de leurs logis et de leurs vivres dans les terres du Pape; sy voiton que le Vice-Roy ne se hate point de partir, ilz ont la leurs espagnolz et allemans qu'ilz payent ainsi comme ainsy, et, je croy qu'ilz les veullent faire promener et voûs mestre en despence, faisant cette bonne mine la, et voist on que les Italiens que le s[r] Ascanyo fait, sont en fort petit nombre et sans argent. Monsieur de Termes (3) m'escript du 5[e], que M[r] le Duc de

(1) Spire, près de la rive gauche du Rhin. La chambre impériale y fut transférée de Francfort en 1530. Diverses Diètes y furent convoquées par Charles-Quint.

(2) François de Lorraine, duc de Guise, fils aîné de Claude de Lorraine, comte d'Aumale et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar (1519). A l'époque où commence la correspondance de l'évêque de Lodève, le duc de Guise, lieutenant-général des Trois Évêchés, défendait Metz contre le duc d'Albe et Charles-Quint. Il mourut le 24 février 1563, devant Orléans, assassiné par Poltrot de Méré.

(3) Paul de La Barthe, seigneur de Thermes, né en 1482, se signala à la bataille

Florence a fait lever ledit Ascanyo de son estat pour ce qu'il y faisoit mille desordres, et qu'il s'est retiré sur le Perosin avec seullement 15 cens hommes. Je ne puis encores croire qu'ilz viennent à Sienne pour le peu d'apparence qu'il y a qu'ilz doibvent esperer grand proffit, mais, quoy qu'ilz en facent, Sire, si portés, vous, dès ce mois cy aussi grand despence que s'il y avoit devant Sienne 50000 hommes, car, l'on a fait une nouvelle levée jusques a dix mille soldatz dont la paye court dez ce mois, et, si scait on bien que nous n'avons pas ung liard pour commencer ce bal; j'en ay remonstre dict et escript tout ce que j'ay peu, et quand nous aurions abondance d'argent je louerois ceste depense et diroit que tout seroit bien fait; mais l'entreprenant sans moyen de la commencer. il y a danger qu'il y aura plus de difficulté a la continuer; je scay bien que nous trouvions par deca en une grande honte si on n'eust trouve du credit. Monsieur l'Ambassadeur de Venize a recouvert 27 mil escuz en deux fois de Francesco Nazy (1) qui en a fait tres volontiers l'avance sans en avoir commission du general d'Albenne (2), et sy n'en veult point dinterest; j'ay recouvert aussi en cette ville 50 mil escuz CONTENT d'ung marchant, comme je vous escryviz, Sire, par une autre lettre, et, sans cela, je ne scay pas ce que nous eussions faict, car encores ai je receu aujourdhuy une lettre du general d'Albenne du 2 de ce mois qui me mande ne vous pouvoir envoyer argent comptant ny en remettre de quelques semaines, mais, Sire, il vous est si affectionné serviteur, que, sans attendre commission ny mandé de vous d'autant que je lui avois escript vostre necessite, il m'envoye une lettre de credit pour envoyer a son nom Lm escuz lesquelz j'ay trouvé dont je veulx attribuer tout l'honneur a son credit et a sa lettre et n'en prendre rien pour moy, et demain j'espere les envoyer a Sienne par bon et seur chemin s'il plaist a Dieu; reste, Sire, qu'il vous plaise commander qu'il nous soit envoye pour le moys de fevrier en toute dilligence, car, je ne pense plus pouvoir recouvrer ung escu. Vous pouvez, Sire, congnoistre par l'effect de la lettre de credit que ledit general d'Albenne m'a envoyee si je vous demande

de Cerisolles (1544), à Saluces (1547), à Parme (1553), reçut le bâton de maréchal de France (1558), mais perdit la bataille de Gravelines. où il fut fait prisonnier; il ne fut relâché qu'à la paix de Cateau-Cambrésis (1559); il mourut en disgrâce (1562).

(1) Francisco Nazy, gentilhomme florentin, résidant à Venise en qualité de commettant du général d'Elbène. C'était, dit du Gabre (Aff. étrangères, t. 7, f° 9. Venise), un homme de grand crédit et un homme de bien, qui a toujours fourni les deniers pour le roi en Italie et a secouru les ambassadeurs.

(2) Albisse del Bene, de la famille del Bene, originaire de Florence, se retira en France sous le règne de François Ier. Henri II le créa général et surintendant des finances hors du Royaume; il avait épousé Lucrèce Cavalcanti, une des filles d'honneur de Catherine de Médicis.

sans propoz, semblables aux lettres des marchantz dont je vous ay escript par ma derniere despeche. Sire le Capitaine Nicolo Losco sera porteur de la presente despeche en dilligence pour les affaires de M[r] le Comte de la Mirandolle, et entre aultres choses il vous fera requeste pour quelque entretenement de quatre capitaines qui ont si bien servy durant le siège, et pour avoir munitions de vivres dans sa place ; je ne vous en feray sur ce aultrement requeste, scachant que vous ne failliés point de recognoistre ceulx qui vous ont fait service et que, en tout cas, vostre Majesté trouvera bon ledit s[r] Comte et ses cappitaines et va avec luy ung ambassadeur des pauvres subgects du Mirandolois pour vous remonstrer la pauvreté de leur pays qui est tout brulé et dissipé depuis le siège, j'ay veu souvent alors la pitié qui y est bien fort grande et suis sur que si vous l'aviez veue vous y useriez de quelques libéralitez et aulmosne.

De Ferrare ce 9[e] jour de Janvier 1552.

Sire j'avais desja veu les estatz des Commis de l'extraordinaire de lannée passée mais touts lesdits commis sont encores a Sienne et m'ont envoyé ung estat, par lequel ilz ont despencé tous les 50 mil escuz qui estoient de Rome en une chose ou aultre durant le mois de Decembre; ils attendent que Monseigr de Termes soit guéry de la goutte pour signer les ordonnances et après nous compterons emsemble....

(Bibl. nat., Fr. 20641, fol. 32) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

7.— [*Venise*], *3 février 1552.* — Monseigneur, Je vous envoye par Partenay (1) la coppye de la lettre de Monsieur de Mirepoix et la coppye de celle de Monsieur de Forquevaulx (2). Il vous dira l'ocasion de son voyage de Sienne, sur quoy il vous plaira luy dire vostre bon et

(1) Jean de Partenay Larchivèque, seigneur de Soubise, né en 1512, se convertit au protestantisme à la Cour de Ferrare, où sa mère avait suivi Renée, mourut le 1[er] septembre 1556.

(2) Raymond de Beccaria de Pavie de Robert, baron de Fourquevaux, né en 1508, fut blessé au siège de Pavie, fut fait prisonnier au siège de Naples, servit le roi à la conquête de la Savoie (1535-1536). En 1542-43 fut investi de la charge de capitoul de Toulouse. En 1552 il partagea avec du Gabre la charge de Trésorier des finances en Italie, devint ambassadeur à Madrid en 1565, mourut à Narbonne en juillet 1574. (Voir sur Fourquevaux: *Une importante correspondance du 16[e] siècle*, par l'abbé C. Douais, aujourd'hui évêque de Beauvais. Mgr Douais a également publié la correspondance de ce diplomate avec Charles IX. (Imp. Boehm. Montpellier, 1897).

prudent advys et me tenyr au surplus en vostre bonne grâce pour très humble recommandé....

De Venize ce IIIe de février 1552.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

8.— [*Ferrare*], *3 février 1552*. — Monseigneur Jay receu la lettre qu'il vous a pleu mescripre du ve et mattendz que Partenay sera de retour de Sienne sil naura eu empeschement sur le chemyn et vous aura dit ce quil aura veu ou entendu de ceste guerre de Sienne de la quelle nous nentendons icy nouvelles non plus que sil ny en avoit point, hier on disoit que le vice Roy(1) sen venoit a Mylain et domp Ferrant (2) a Naples Je suys icy plus longuement que je cuydois pour ung affere que je ne puys encores dire a votre excellence; cependant Monsr lambassadeur et moy vacquons a veoyr les masques et moy par aventure quelque dame en tout bien si en toute honneur; toutesfois prenaint ce loysir pendant quon ne peult negotier avec ce senat qui est tout occuppe a lexpedition de votre trionvirat qui est icy et quant voz afferes seront depeschez a vostre contentement nous essayerons les nostres. Je suis bien marry, monseigneur, que je ne vous puys servir de prester en ce sainct temps et aux bonnes compagnies de dames ou vous vous trouvez Je repareray mes faultes en caresme sil plaist a Dieu.

De Ferrare ce IXe de feburyer 1552.

Cejourdhuy est arryve le sr Amerigo Sanseverin (3) qui partyt de Paris le xxve du passe et na porte lettres de personne Il dit que le Roy sen alloit en poste avec toute la jeunesse veoyr messieurs ses enfans a Amboyse; la Rayne sen alloit au Sainct Germain et mons. le conestable a Chantilly, et au retour du Roy se feroient les nopces du duc Orace.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Dom Pierre de Tolède, vice-roi de Naples (1532), mort le 23 février 1552, oncle du duc d'Albe, beau-père de Cosme Ier, duc de Florence.

(2) Ferdinand II de Gonzague, 3e fils de Jean-François II et d'Isabelle d'Este, né le 28 janvier 1507, s'attacha au service de Charles-Quint et commanda les troupes impériales en Italie; se distingua devant Tunis en 1536, et fut nommé à son retour vice-roi de Sicile. En 1546, nommé au gouvernement de Milan, il se rendit coupable de concussions, acheta le comté de Guastalla qu'il érigea lui-même en duché, mourut le 15 novembre 1557 à Bruxelles.

(3) Aymeri de Saint-Severin, clerc, fut nommé le 31 janvier 1561 à l'évêché d'Agde, mourut à Barcelone le 21 juin 1578 au cours d'un pèlerinage.

GABRE AU CONNÉTABLE

9. — [*Ferrare*], *22 février 1552*. — Monseigneur Jescripts ung mot au Roy de quelque trouble ou se trouve M[r] de Saint Ciergué (1) lequel je pense ne se trouvera point en faulte dont le Roy doibve estre malcontant et la qualité de ses accusateurs qui sont serviteurs domestiques et petitz belistres, ne mérite pas qu'on les doive escouster. Car comme j'ay entendu a Venise avant l'accusation, ils avoient été convaincuz et condempnez de larrecins fait audit S[r] de S[t] Ciergue. Il fait grande profession d'estre vostre serviteur et vous ferez, Monseigneur, chose digne de vous de prandre sa protection s'il n'a point failly Car j'ay oppinion par ce qu'il m'a monstré qu'il se justifiera fort bien de tout ce qu'on veut luy mettre sus (2).

(Bibl. nat., Fr. 20553, fol. 159. Extrait) (copie).

GABRE AU ROI

10. — [*Ferrare*], *26/28 février 1552*. — Sire depuis ma dernière lettre qui fust du 22[e] de ce moys, par le hérault est arrivé Monsieur de Bonnacorsy (3) present pourteur qui s'en va devers vostre Majeste dépesché de Sienne lequel a este contrainct d'eviter Florence et prendre la detorce a travers pays jusqu'auprès de Rome. Je voys aussi par la despeche de Monsr le Cardinal que Jheronimo de Pise (4) est allé audit Rome, et passe seurement, qui me fait esperer que largent qui a ette envoye par ceste voye la y pourra entrer sans danger ayant dez hier eu nouvelles de Monsr l'ambassadeur de Venize qu'il avoit desja fait partir 32 mil escuz par des corriers de la seigneurie, qui peuvent passer partout, et y peuvent estre dez ceste heure, et le demourant y seroit envoyé de main en main jusques a 5000 escus; ledit Bonnacorsy dit aussi que quand il partit de Sienne on avoit nouvelles que le Duc de Florence avoit laissé partir les 20 mil escuz et leur faisoit prendre quelque nouveau chemin, sur lequel Monseigr de Termes avoit envoye escortes, monstrant ledit S[r] Duc que les difficultez quil avoit faittes estoient pour ne mettre ledit argent en danger, d'aultant que les imperiaulx estoient advertyz que ledit

(1) Antoine Bohier, baron de Saint-Ciergue, seigneur de Nazelle, secrétaire du Roi, Général des finances en Languedoc, bailli de Cotentin.

(2) L'affaire dont il s'agit dans cette lettre est expliquée dans la dépêche de du Gabre au Connétable, en date du 28 février.

(3) De Bonnacorsi, secrétaire du duc de Ferrare.

(4) Jheronimo de Pise, colonel italien au service de la France.

argent estoit audit Florence; s'il est ainsi ledit Duc se sera par avanture adoulcy et resolu de mieulx faire, ayant veu ce que luy escripvoit Monsieur le Cardinal de Tournon par Gassot, mais quoiqu'il aye nous ne pourrons avoir lettre ni nouvelles d'hommes que nous y ayons envoye. Dieu veuille que tout soit bien allé. Il passa hier par icy ung gentilhomme napolitain qui alloit devers l'empereur porter nouvelles de la mort du Viceroy (1) qui morut mercredi dernier dans Florence, par aventure, que cela pourtera quelque desordre et confusion au camp des ennemis et que le Duc de Florence sera plus retenu et moins affectionné en ceste entreprinse quil n'eust faist; si est ce que la revocation et partement des ambassadeurs d'une part et d'autre est faite et la declaration tenue pour certaine de chacun qui s'y connoit. Les ennemis ont prins quelques chasteaulx abandonnez sans y avoir este mis par les nostres gens de guerre, et aulcungs ou il y en avoit par composition et par ce que l'on en attend icy, ilz se trouveroient a Pienca (2) qui est une assez grande ville entre Rome et Sienne et non gueres loing du grand chemin, comme vostre Majesté pourra voyr en une carte de Toscane ou par celle que porte le s[r] Scipion ; je ne faiz doute Sire, que se trouvant maistres de la campagne ilz ne prennent une infinité de chateaulx dans le Senoys ou j'entendz qu'il y en a plus de 4 cent, car il est impossible de garder tout, mais apres ilz se trouveront n'avoir gaires gaigné, il est vray qu'on pert ung peu de réputation d'avoir mis des gens dans ceulx qui ne sont gardables, et suis toujours en oppinion qu'il eust este meilleur et de plus grande espargne de les laisser vuides de gens et de vivres, mais, tout le pis qui puisse a mon advis arriver est, qu'ilz en fortifieront ce qu'ilz pourront pour tenir apres cest estat la en guerre guerroyable et continuelle comme est le Piedmont, pensantz bien que a la longue apres ilz auront Sienne. Vous verrez Sire, mais qu'ilz ayent un peu tenu camp dans le pays du Sénois, que, peu a peu, les vivres commenceront a leur manquer, je scay qu'il est impossible qu'ilz y treuvent a manger pour leurs chevaulx, ne gueres pour les hommes, et que d'eulx mesmes ilz se defferont aussitot qu'ilz trouveront une place qui puisse les amuser huit jours et ne fait doubte que a ces commencementz les Sennois ne se soient trouvez ung peu empesché comme il advient en tous sièges, mais au bout d'ung mois ceulx du dehors commencerent a trouver les difficultez plus grandes et ceulx de dedans a se asseurer, et ne les gueres estimer. Je ne fauldray Sire a user de toute dilligence avec l'aide de Monsieur l'Ambassadeur de Venize (3) a y faire envoyer argent qui

(1) Le vice-roi de Naples, Pierre de Tolède.
(2) Pienza, autrefois Carignano, patrie du pape Pie II qui lui donna son nom.
(3) Odet de Selve.

est le principal secours qu'on leur puisse faire pour ceste heure et s'il s'en peult trouver a credit ne a quelque perte que ce soit, il sera accepte, il est vray qu'ilz mandent de Sienne qu'ilz ont 13 mil hommes de pied la ou jametz ilz n'avoient escript que de 10 mil et dient que a grand peine 70 mil escuz le mois leur suffiront parquoy Sire je voys que comprins les autres depenses de Parme, la Myrandola et autres extraordinaires, que nous serons courtz chascun mois de plus de 25 mil escuz n'en envoyant que 50; je suis tres marry de voir si grand despence mais je veult croire comme les aultres que voz principaulx serviteurs ne la feroient si elles n'estoient nécessaires, je veoy par l'instruction de ce pourteur que Messeig[rs] le Cardinal (1) et de Termes vous pressent de voulloir faire voz forces plus grande en Italie et que sans cela ilz n'esperent que pertes en toutes qualitez pour vostre Majesté cela n'est pas fort discordant a ce que je vous en ay escript par le herault et au memoire que j'ai envoyé a Monseigneur le Connestable (2) par quoy Sire il est necessaire d'y bien penser de bonne heure et vous en résouldre et semble que l'espérance que vous avez d'estre ceste annee maistre de la mer de deça plus par aventure que vous n'aurez de longtemps vous en doit donner occasion. Vostre fortune est aussi si bonne que l'on doit esperer que l'exécution aura moins de difficultez qu'il y a resolution. J'ai veu les particularitez et parties que M. le Cardinal de Ferrare (3) a envoye au Pape pour le faire declarer on verra si le proffit particulier le mennera plus que les considérations publiques et honnestes que vostre Majeste luy a fait proposer en le faisant rechercher de la ligue, mais jay quant a moy peu d'espérance,et par les lettres interceptées que Bonarcorsy vous porte on voit manifestement que l'opinion que j'en ay prinse n'est point mal fondée et sy le Pape son honneur saulve vous pouvoit getter de Sienne je tiens pour certain quil le feroit non pour y mectre l'Empereur mais pour ny avoir ne l'ung ne l'aultre.

Sire Monsieur de Fourquevaulx est venu icy pour entendre les particularitez de quelque traicté qui fut descouvert a Parme sur la personne de Monseigneur le Duc et s'en est retourné bien informé de tout. Nous avons arreste emsemble quil donneroit ordre a la

(1) Le Cardinal de Lorraine (Charles de Guise), 2e fils de Claude de Lorraine, duc de Guise et frère du duc François, né à Joinville (1525), archevêque de Reims, mort en 1574.

(2) Anne de Montmorency, né à Chantilly (15 mars 1492), mort à Paris (12 novembre 1567). Gouverneur du Languedoc (1526; en récompense de la conclusion du traité de Madrid; grand-maître de la maison du Roi; Connétable de France (1538).

(3) Hippolyte d'Este, dit le *Cardinal de Ferrare*, frère d'Hercule II, né 1509, mort 1572; vécut en France à la Cour de François Ier et de Henri II; s'était placé résolument sous la protection de la France.

vente des vieilles munitions a Parme et a la Mirandola se trouvant la de loisir maisquand au bled qui y est, je veoy qu'il se fault resouldre de le vendre quant il plaira aux citadins de Parme et non quand vous le commanderez, le tout se peult excuser et dissimuler au temps ou nous sommes. J'ai baille audit sieur de Fourquevaulx la copie de la dernière lettre que Vostre Majeste m'en a escript affin qu'il la mette a exécution comme il le scaura tres bien faire car il entend cela mieulx que moy et vous est Sire fort utile serviteur par dela. Je luy ai envoye le controleur Pomaro (1) et officiers qui y doivent intervenir. J'espere que tous y feront leur debvoir et le mieulx qu'ilz pourront, car, quant a moy, Sire je ne puis aller ny avoir une heure de loisir pour y penser....

De Ferrare le 26 février 1552.

Sire despuis ceste lettre escrite est retourne de Sienne Partenay que javois envoye conduire les 20 mil escuz qui asseure quils estoient arrivez a Sienne a saulveté, et a passe par Florence a son retour ou l'on a veu toutes ses lettres horsmis une petite de Messeigneurs le Cardinal et de Termes quil avoit cachée, lesquelz ne mescripvent autre chose que la reception des 20 mil escus et de leur en envoyer encore 70 mil, asseurantz que avec cela toutes choses se porteront bien ; ilz avoient aussi receu vostre despèche apportée par Gassot par la voye de Rome ou je l'avoys envoyée, et ledit Gassot y estoit aussi arrivé, que le Duc de Florence avoit laisse passer, de sorte qu'il semble qu'il se veuille efforcer de nager entre deux eaux qui sera fort difficile a faire ; la Vice Reyne et toute sa suite sont déja partis pour Florence pour retourner a Naples, et semble que les capitaines de ceste armée d'Impériaulx de recongnoistre pour chef Domp Gartia (2) pourveu qu'il ne commande sinon ce qui sera arresté, en attendant que l'Empereur y envoye quelqu'autre lieutenant et pour ce, Sire, que en l'instruction dudit Bonacorsy il y a quelque mention d'accord qui avoit este mis en avant du costé des Impériaulx. J'en ay devise avec Monseigr le Duc de Ferrare qui n'a pas trouvé bon la responce des nostres de vouloir obliger l'Empereur qu'il ne peust assaillir la France et m'en a dit son opinion que je trouve a mon gre tres bonne, suivant laquelle j'ai escript en chiffre a voz serviteursa Sienne, et pour ce, Sire, qu'il pourroit advenir maintenant qu'ils ont pouvoir de vostre Majeste de traiter et que sur cet advis chacun commencera sa laisse, ces propos se pourroient remettre en avant par celui qui en aura le plus de besoing Je vous supplie

(1) Pierre Pomaro, gentilhomme vénitien, intendant de l'ambassade de France à Constantinople.

(2) Dom Garcia de Tolède, fils du vice-roi Dom Pierre de Tolède, mort le 4 juin 1557.

tres humblement veoir la copie de ce que je leur en ay escript pour leur mander sur le contenu de ma lettre vostre volonté et bon plaisir et on pourra plus seurement y proceder. Le courrier que j'avois envoyé a Monsieur de Mirepoix (1) est aussi revenu, et m'escript le dit sieur qu'il ne fait aucune difficulté d'envoyer l'argent a Sienne et qu'il pense le Pape de bonne volonté a vostre endroit, et que Vostre Majeste aura le sieur Camillo a son service sy elle le veult traiter comme il le mérite.

De Ferrare ce 28 fevrier 1552.

(Bibl. nat., Fr. 20641, fol. 62) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

11.— [*Ferrare*], *26/28 février 1552.* —Monseigneur ce pourteur Monsieur de Bonacorsy vous informera du fait de Sienne et j'escript au Roy ce que nous en avons entendu depuis quil est party Je vous asseure, Monseigneur, que nous sommes fort mal d'argent et craint qu'il n'en advienne quelque desordre Je ne doubte pas aussy que vous ne soyez par dela au four de la boite et que c'est la cause qu'on nous le envoye aussi bellement, et, pour accoustrer tous ceux de Sienne se trouvent sur les bras 13 mil hommes de pied, je pense que le Roy n'en a gueres davantages en Piedmont, et s'y tient la campagne le plus souvent, quant a moy je ne m'en puis taire et leur en ay escript mon advis encores qu'ilz en puissent estre marrys et m'estimer trop audatieux. Je vous supplie, monseigneur, resolvez vous a finir cette guerre en Italie ou elle a commencé et l'esloigner de la maison du Roy qui est la France, ne laissant de la que quelque moyenne force pour ne faire que se deffendre et resister aux correries des bourguignons, car si vous envoyez armée en Italie l'Empereur sera contrainct y tourner toutes ses forces et voyant l'Allemagne en tel désordre qu'on dit, il ne s'en pourra guères prevaloir, ny faire armée d'importance pour vous aissaillir la, mais seulement taschera de vous faire allarmes et empeschement pour vous garder d'armer par deça, et toute l'Italie ne scauroit trouver que bon et grandement louable et tenir le Roy pour tout excusé de voir qu'il envoyera armée par deça pour si honneste occasion qu'est la liberté de Sienne, et sy le Duc de Florence vous a donne juste occasion de vous douloir de luy et de luy bailler une bonne venue, je vous respondz qu'il est fort aise de luy faire beaucoup de mal et que tous

(1) Claude de la Guiche, prieur de Losne et de Saint-Pierre de Macon, abbé de Hautecombe, évêque d'Agde (1541), de Mirepoix (1546), ambassadeur en Portugal et à Rome, mort à Rome le 9 avril 1556.

vous leurront faire et ne s'y trouvera pour ceste heure princes ni gueres de privez qui prennent les armes contre vous; vous n'aurez aussi jamais, par aventure, plus belle occasion d'estre maistre de la mer ny occasion plus a propoz de vous impatronir de la Toscane qui vous seroit plus facille que le Royaume de Naples, et sy vous ne faites bien tost armée, j'ay peur que vous perdrez les amis du Roy de la reputation de tout ce que vous avez despendu pour l'acquerir en ceste Italie ou vous n'avez jusques icy rien faict que pour aultruy et maintenant, est le temps d'en tirer le fruit pour le Roy, le tout vous soit dict, Monseigneur, par advis et avec supportation je ne vous parleray plus de Monsr le Duc de Ferrare lequel jentretiens toujours mieulx que je puis sans entrer aultrement en besoigne n'en ayant commandement, ses ambassadeurs sont revenuz de Venize les plus mal despechez de tout le monde, mais il ne fauldra a le dissimuler jusques a ce qu'il en soit temps, cela ne nuyroit de rien a ce que je vous ay escript, si le Roy trouvoit bon de le faire rechercher.

De Ferrare le 26e février 1552.

Monseigneur j'entendz que le faict de Mr de St Ciergue a esté jugé a Venize. Le procureur du Molin (1) qui estoit accusé de luy relever les secretz a été absouz, et le dit St Ciergue pour avoir par voyes illicites voulu entendre les secretz de la Seigneurie banny de tout l'estat et terres fermes des Vénitiens avec peine de mil escuz s'il y estoit trouvé. Je croy bien que ce Molin avoit tiré de luy quelques milliers d'escuz et par cela il en demorera a mon advis quittes. C'est maintenant audit de St Ciergues a se desmeler envers vous autres des intelligences et praticques qu'on dict qu'il avoit avec les ministres de l'Empereur dont il dit, et je le pense, qu'il se justiffira fort bien.

C'est du 28 février 1552.

(Bibl. nat., Fr. 20641, fol. 66) (copie)

GABRE AU DUC DE FERRARE

12. — [*Ferrare*], *28 mars 1552.* — Monseigneur, Gassot vient darriver tout a ceste heure le quel je retiendray icy pour tout demain attendant quil vous plaisra denvoyer vostre paquet. Et sil vous plaist luy commender aultre chose il a bonne volunte de vous fere service. Il est arrivé ce matin ung courrier de France mais il ne ma pas apporté un seulle lettre de la court, et ma dit seullement de bouche

(1) C'est l'affaire à laquelle il est fait allusion dans la précédente lettre de du Gabre, datée du 23 février.

quil avoyt porté lettres a monsieur le cardinal de Chastillon (1) qui estoyt ja en chemin pour sen retourner a la court et que monsieur le Receveur de cens luy avoyt dit que mons^r de Lansac (2) seroyt bien tost icy, qui me portera la despesche du Roy et ma dit davantage que monseigneur de Guyse venoyt. Je vous envoye, monseigneur, ung paquet quil vous a apporté, je croy, de votre ambassadeur, affin que sil y avoyt chose de responce pressee vous y puyssiez respondre par le dit Gassot. Jay aussy receu une lettre du general Dalbene que je vous prie aussy voyr, encor quelle soyt ung peu longue et me la renvoyer avec votre volonté et commendement sur le tout.

Monseigneur je prie notre seigneur quil vous donne bonne et longue vÿe.

De Ferrare ce 28 mars 1552.

Monseigneur, Je viens de recevoyr tout a ceste heure les xv^m escus qui restoient des L^m que lon ma envoye de Venize en poste, de peur de faillir a vous presenter toute la preste a ung coup, dautant que Tombesy navoit receu la partie que lon cuydoit.

Serres (3) vient aussi darryver qui vous jra demain trouver ; les innemys nont encores assiége aulcune place, mais votre ambassadeur vous escript et je vous envoye le pacquet.

Je vous envoye des advis de monsieur l'ambassadeur aux Souysses que je nay eu loysir de lire. Il vous plaira, monseigneur, me les renvoyer pour en rejouyr le s^r Don Francesco d'Est.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

13. — [*Ferrare*], *30 mars 1552.* — Sire, ce porteur Mr Gassot est despeche de Messg^rs le Cardinal et de Termes et depuis par Mr de Mirepoix ; par luy V. M entendra toutes nouvelles de ce coste la. Je crois que les Imperiaulx n'ont encore entreprins depuis Monti-

(1) Odet de Coligny, cardinal de Chatillon, né en 1515, entra dans les ordres, cardinal (1533), archevêque de Toulouse (1535) ; se fit calviniste en 1562, fut excommunié par Pie IV, mais n'en continua pas moins à porter la pourpre romaine, se maria avec Élisabeth de Hauteville (1564), combattit avec les protestants à Saint-Denis (1567), s'enfuit en Angleterre et mourut empoisonné par un de ses serviteurs en 1571.

(2) Louis de Saint-Gelais, baron de la Motte Sainte-Heray, seig^r de Lansac, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, ambassadeur à Rome (1548-1555), puis au Concile de Trente, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine d'une Cie de cent gentilshommes, mort en octobre 1589, à l'âge de 76 ans.

(3) M. de Serres, Trésorier des armées et commissaire des vivres, secrétaire du Roi.

cello (1) aulcun siege et se treuvent a mon advis empeschez et irresoluz de ce qu'ilz ont afaire, ayant veu audit Monticello une si grande deffence et ou ilz ont perdu tant de gens qu'ilz ne doibvent esperer que beaucoup piz aux aultres lieux, qui ont eut cependant loizir de se mieulx fortiffier et fornir dartillerie ; le principal, Sire, de ceste despeche est pour l'argent et de la despence de quoy je veoy que tous voz serviteurs en Italie vous sollicitent; la despense de Sienne a este si grande et incertaine qu'elle avoit tout mis a sec et sans les empruntz que l'on a fait à Rome, a Venize et icy on se trouveroit en grand desordre. Je vois que Mr de Mirepoix a trouvé 21 mil cent escus qui costent un peu cherement, mais en telle necessite c'est ung secours fort a propoz et que je n'estime que a bon marché. Monsr lAmbassadeur de Venize a prins de l'argent qui avoit été envoyé pour les gens de pied qui sont sur l'armée de mer 20 mil escuz et 4 mil que Nazy en a preste outre 10 mil qui luy en estoient duez, et j'ay recouvert icy de Mr le Duc 25 mil escuz qui ne costent rien, actendant que V M aye commodité de les faire rembourser. Avec tout cela nous avons satisfait a Parme et a la Mirande de tout ce mois de Mars, de sorte quilz y pourront attendre la paye d'Avril jusques sur la fin du mois ; l'on a envoye a Sienne tant d'argent qu'ilz ont tous les arrerrages qu'ilz ont sceu despendre et demander, et le parfait de Mars, ou environ 30 mil escuz, pour commencer la paye d'avril, de sorte qu'ilz pourront attendre quelques jours plus aisement le reste, que je pense que V M envoyera bientost; il est vray, Sire, si ceulx de Sienne commencent nouvelles despenses et entreprinses pour cette diversion et autre dont il me semble qu'ilz ayent quelque volonté, nous serons toujours a recommencer, et en necessité; je leur en aye scrit mon adviz et qu'ilz doibvent remettre telles chose a faire a V. M., car si l'on fait la diversion foible et avec petit argent emprunté, ce sera tout argent perdu et l'ung a faire gaster à l'autre. Je vous envoye, Sire, ung petit estat, tant des debtes que nous avons que de tout ce qu'il sera besoing pour tout ce mois d'avril, reprenant les arremantz de l'autre dernier estat, et vous plaira, Sire, le faire veoir, et pourveoir a ce que sera necessaire, vous voulant dire, Sire, que se trouvant Mr le Duc hors de cette ville, a l'heure que j'ay receu du general d'Albenne les 50000 escuz de son rembourcement, j'ai este beaucoup plus hardy par lettre que je n'eusse esté en presence, de le requérir d'un nouveau prest ; pour ce que le papier ne rougit point, et ay présenté le remboursement entier et honorable comme il falloit, selon vostre promesse, luy remonstrant avec cela la necessite de voz affaires et le besoing qu'ilz avoient de son secours ; je vous

(1) Monticello, village dépendant de Pienza (Pienza, ville de Toscane, à 11 lieues S.-E. de Sienne).

asseure Sire qu'il m'a incontinent respondu fort courtoisement, et en langage tres affectionne, a vostre service, et d'homme qui desire vostre grandeur et la prosperite de voz affaires, ayant été très content que je me servisse de 25 mil escuz pour ceste necessite, a la charge de le rembourcer des premiers deniers que vostre Majeste envoyeroit, et les autres 25 mil escuz, je les ay mis en main de ces gens selon qu'il a ordonné; j'ay fait responce a M. le Duc qu'il avoit presque ressuscite de mort a vie voz affaires et vos serviteurs en Italie, et ay, incontinent, envoye la moitié de son nouveau prest a Parme et a la Mirande qui ne scavoient plus a quel saint se vouer, et le reste, je l'ay envoye a Sienne, ayant aussi fait rendre a M[r] le Comte de la Mirande une partie de la vaisselle qui estoit en gaige, de sorte que chacun a eu de quoy esperer, et attendre le secours qui doit venir de vostre M. C'est un aultre service que le dit Duc vous a fait aussy a propoz que le premier, dont vous plaira, Sire, le remercier, de bonne sorte, et si vous, Sire, estiez résolu d'entrer et de venir en conclusion de la practique que vous aurez vue, vous devez esperer que une armée vostre ne se perdra jamaiz sous sa charge, par faulte de cent ni deux cent mil escuz, lesquelz il ne lui fauldra jamais emprunter de voysin qu'il aye, car il m'en disoit ces jours passez que quant une armée se deffesoit pour cela, ou pour aultre accident, vous n'y aurez perdu que de réputation, et luy il mettroit en danger tout son estat, et qu'il luy fault faire resolution de ne donner jamais de bon sommeil s'il entre en cette praticque avec V M, qu'il ne veoit la rasse des espaignolz chassée de toute l'Italie. Je ne luy voy, Sire, tenir propoz ne langaige de ce fait la, qui ne me donne grande esperance quil passera oultre si vous en avez bonne envie ; il m'a envoye ceste nuict passee ung paquet pour son ambassadeur, ou il y a des adviz de ce que l'on avoit entendu de la Cour de lEmpereur et aussi du fait du s[r] Camillo (1), lequel il a fait practiquer comme de luy memes et dit que vous l'aurez en vostre service en le faisant chef des gens de guerre qui sont en Toscana, luy donnant dix mil escuz de pension et une compaignie de 50 hommes d'armes et se trouvant led. sieur Camillo recherché des Venitiens et des Imperiaulx, il a promis audit Duc de ne prendre aulcun parti d'ung mois entier dans lequel puisse venir la resolution de V. M et scavoir si vous serez content de luy accorder tout cela. Sur quoy Sire je vous dirai que ce s[r] Camillo est en telle reputation en ceste Italie et mesmement envers led s[r] Duc, que si vous larrestez, led s[r] Duc entrera plus volontiers en la charge de voz affaires, et, en ce cas la, vous luy devez donner la charge et non a autre de composer avec led. s[r] Camillo, lequel le doit venir trouver icy; il a oppinion que le s[r] Camillo vous

(1) Camillo, capitaine italien.

peut faire plus grand a la conservation de Sienne et la conqueste de Naples que gentilhomme de sa qualité qui soit en Italie pour la grande suite quil aura de tous les voisins et de leur estat et de leurs maisons, et que cela donnera grand courage au Pape de se mettre de vostre coste, par quoy, Sire, puisque vous etes savant aux affaires d'Italie, et qu'il semble que toutes choses vous convient a les achever, et non de vous en reculer, je pense que vous ne debvez pas laisser passer telles occasions, mais vous en resouldre promptement et gaillardement, et, quand bien vous n'auriez pour volonté dy faire guerre pour ceste heure, mais esperance de respirer, et la differer en autre temps, telz serviteurs, l'ung si puissant comme est le Duc de Ferrarre, et l'autre de si grande reputation, et si grand suite, feront toujours vivre votre reputation en Italie, tiendront vostre ennemy en suspens, et en peine, et en despence, et vous faciliteront toutes voz entreprizes pour ladvenir, de sorte que ce que vous despendrez pour leur entretien ne sera point mal employé. Ledit s^r^ Duc m'a prié de vous escripre chaudement de la résolution de ce fait, et vous plaira, Sire, en faire responce au plustost; d'une aultre chose, Sire, vous veulx-je faire requeste, c'est que, si V. M. n'a volonté d'entendre la pratique dudit s^r^ Duc de Ferrarre, qu'il vous plaise luy donner a congnoistre sa bonne volonté, et ses effets, et que vous ayant comme il m'a dit faict rechercher par cy devant de vouloir souldoyer la garnison de Bresseil (1), comme vous eussies faict s'il fust demoure a M^r^ le Cardinal son frère auquel V. M. eust este contraint de faire la fortiffication, payer l'artillerie et la garnison, et que, ayant vous ou Monseigneur le Connestable remis a quelque autre temps ou a je ne scay quelle difficulte la responce résolue sur sa demande, il seroit raisonnable maintenant qu'il se treuve si affectionné, qu'il vous preste son argent sans proffict ni d'interestz qu'il pleust a V. M. recongnoistre tout cela, et nous commander par decade, luy faire payer ladite garnison qui ne sera a mon advis que de cent hommes; en ce temps cela lobligeroit, Sire, sans autre capitation a vous faire service de sa place quelque jour quand vous en aurez besoing, et il congnoistroit par la que vous l'estimez, c'est si peu de chose qu'il ne vault pas le parler, il me disoit ces jours passez ne m'en avoir voulu jamais rien dire, pour oster toutte oppinion qu'il vous eust fait service de son argent pour en esperer quelque recompense; il vous plaira Sire m'en faire entendre ung mot de vostre volonté, pour lui monstrer que je y fait loffice que j'ay peu.

Sire, le contrerolleur Pomaro (2) est revenu de Parme ou il a veu

(1) Brescello, dans la province de Modène, sur la rive droite du Pô.

(2) Pietro Pomaro, vénitien, intendant de l'ambassade française à Constantinople, employé à de nombreuses fonctions dans le nord de l'Italie.

tout le fait de voz munitions avec Monsieur de Fourquevaulx qui m'en escript bon tesmoignage, et se contente fortde luy; il n'y a ordre que l'on veuille trouver bonne la vente des bledz, sans y en remettre d'aultres, et encores moins qu'on touche a chose qui soit des munitions de l'artillerie, je crey qu'il ne sera que bien fait de laisser passer cela en ce temps qui n'est trop asseure de guerre et aussy nous serons bientost a la récolte. Monsieur de Serres est venu de Sienne ou il vous faisoit beaucoup de services, mais pour dix jours il estoit necessaire qu'il allast veoir sa charge; j'escript a M. de Fourquevaulx que si l'on ne veult laisser vendre que a tout le moins ilz gardent de laisser rien dépérir, et qu'ilz le baillent a renouveller et apres quelques jours, on en parlera plus a loisir, et regardera-t-on les moyens d'en tirer ce qu'on pourra, autant en ay-je escript a la Mirande et n'y scaurois pour ceste heure autre chose faire.

Sire, nous sommes tous attendant en grande devotion de voz nouvelles et la resolution que V. M aura prinse sur les affaires d'Italie. Il se parle fort par deça de la venue de Monseigneur de Guise qui est fort desiree de tous voz serviteurs, mais qu'il vienne bien accompaigne, qu'est Sire tout ce que je vous scaurois dire pour ceste heure.

De Ferrare le 30 mars 1552.

(Bibl. nat., Fr. 20641, fol. 99) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

14. — [*Venise*], *13 novembre 1552.* — Monseigneur, Je ne vous ay point escript dez nouvelles qu'on dit icy de nostre guerre de Lorreine ne de Picardye, pour ce qu'elles varient de jour à aultre, et que l'on veoyt évidemment que tout n'est que mensonges. Il y a icy lettres de Lyon du XIIIIe de ce moys qui eussent faict quelque mention de ces escarmouches, de la prinse de Monsr de Haumale et du chasteau de Hédin, s'il en estoit quelque chose et icy on veult croyre pour certain que ladite escarmouche fut faicte le IIIe de ce moys. Il s'en fauldra raporter a ce que aportera le bon temz ; on y tient bien pour certain la perte de Saint-Martin (1) pour nous et la conqueste d'Albe (2) pour récompense. Monsieur l'Ambassadeur a trouvé, Monseigneur, vostre advis très prudent et bon, de différer la requeste que j'avoys à faire à ces Seigneurs, et dans deux jours je partiray d'icy pour m'en aller trouver Vostre Exellence. S'il falloit, Monseigneur, vostre auctorité

(1) Saint-Martin, château situé à trois lieues d'Yvrée (Mémoires de Boyvin du Villars, coll. Michaud, t. 10, p. 97).

(2) Albe, ville du Piémont, sur le Tanaro, à 40 kil. S.-E. de Turin.

et faveur pour me faire avoir logerz, j'ai dit à ce gentilhomme que j'envoye pour préparer ledit logerz, qu'il en allast requérir Vostre Excellence.

De Venize ce XXIIIe novembre 1552.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale).

GABRE AU ROI

15.— [*Ferrare*], *21 janvier 1553.*— Sire, ayant escripta V M. amplement par Niquet (1) et depuis a Monseigneur le Connestable par le comte de Petiglian (2) je n'ay maintenant chose a vous dire davantaige par Monsieur de la Croix (3), sinon que ayant entendu ce qu'il m'a dict de la despeche qu'il vous aporte de Sienne, et la façon de vivre entre Monseigneur le Cardinal et le seigneur Pierre (4), il est aisé a congnoistre qu'il sera nécessaire les separer de lieu et de charges ; j'apprehende que V. M ne s'en trouve ung peu empesché, estant vostre intention que vous les vouldriez tous deux contens, comme certainement ils le méritent. Le S[r] Pierre me fait grande instance que je luy veuille envoyer la paye de Février pour le premier jour du mois. C'est une chose en quoy je n'eusse pas failly, si j'eusse eu vostre reponce sur noz partyz, laquele demeure si longuement a venir, que je suis fort esbahy, car, si d'aventure vous, Sire, aviez traité par dela avec le général d'Albenne, il debvroit donner par deça les commissions de fournir l'argent ; je suis bien empesché et fault que j'aille jusques a Venise pour veoir si je pourrois recouvrer quelque chose de ce qui est deub du passé, au marchand que savez, afin que vostre responce venue, et encas que vous, Sire, vueilliez accorder ces partiz la, je m'en puisse servir pour satisfaire au temps que le S[r] Pierre demande. Cependant, je ne puis croire que nous n'ayons de voz nouvelles pour savoir ce que l'on aura afaire doresnavant, le Duc de Ferrare fait gens, et s'arme plus qu'il ne souloit, mais, Dieu mercy, le sieur Pierre ne s'estonne pas de si peu chose et ne vous veult pour cela mettre en despence d'un homme de guerre davantaige, qui me plaist fort, car, il congnoist que l'aultre a plus de peur d'estre assailly qu'il n'a de volonté de vous offendre ; la seulle personne du sieur Pierre le met en grande despence et en merveilleux suspect et commence a ce que j'entends déjà, a parler nouveau langage, qu'il vous a toujours été serviteur, et s'esbahist qu'on luy ait

(1) Niquet, abbé de Saint-Gildas, secrétaire du duc de Ferrare.

(2) Giovanni-Francesco-Ursino, comte de Petigliano, un des plus actifs représentants du parti français en Italie.

(3) Jean-Jacques de la Croix, secrétaire de l'ambassade de France à Venise.

(4) Le seigneur Pierre, très probablement Pierre Strozzi, maréchal de France.

envoyé pour voisin un sien rebelle. Si le fait de Corsegne succede bien, j'espère qu'il faudra qu'il s'humille davantaige. De St Florent on n'entend rien, sinon que les vostres souffrent très grandes necessités de vivre et ont besoing de prompt secours. Dieu veuille que le baron de la Garde (1) y arrive a temps et a saulveté.

De Ferrare ce 21 janvier 1553.

Sire le seigneur Pierre m'escript qu'il partist de la court le premier jour de Novembre et que l'estat de ce mois la lui est deub, me priant de le faire payer sans luy donner la peine de le poursuivre en la court, me disant davantaige quil en avoit grande faulte et quil vouldroit que je fusse a Sienne pour beaucoup de considerations; je suis résolu, Sire, de luy faire payer ledit mois qu'il demande, car, si Vostre Majesté ne le trouve bon je le feray retenir sur ung autre moys avenir, et vous plaira, Sire, me mander ung mot de vostre volonté; quant a mon alée la, Sire, je me trouveray, Sire, bien partout et en tout mestier pourvu que je vous face service, mais, celieu-cy a bien besoing de ung plus suffisant que moy pour donner ordre a la provision et distribution des deniers, d'ou despend la conservation de toutes voz affaires de deça; il est vray que ung homme seul ayant un peu la praticque des marchants et l'intelligence avec ce Prince qui vous est affectionné, qui fait et peult beaucoup, satisfera fort bien a la charge de Venize et a ceste cy, je suis si ignorant, que je ne scaurois estre sinon inutille en l'ung et l'aultre lieu, pourquoy je ne dois avoir en cela volonté aucune, sinon de trouver bon et me disposer afaire tout ce quil vous plaira me commander.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 9) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

16. — [*Venise*], *3 février 1553*. — Monseigneur, Ce porteur m'a dit vous avoir baillé ung pacquet de Monsieur de Forquevaulx, duquel

(1) Antoine Escalins des Aymars, baron de la Garde, né d'une obscure famille à La Garde (Drôme) vers 1498, plus connu sous le nom de capitaine Paulin ou Polin qui devint son nom de guerre, s'éleva, par son intelligence et sa bravoure, des derniers rangs de l'armée jusqu'aux grades les plus importants. Présenté par Langey du Belley, dont il était le protégé, à François Ier, il reçut du Roi plusieurs missions importantes. Envoyé comme ambassadeur auprès de Suleyman II, il décida ce sultan à s'unir à la France contre Charles-Quint.

A son retour, il fut pourvu des fonctions de lieutenant-général de la marine au Levant (1543) et de général des Galères de France (1544). Il se signala par une telle violence à l'égard des Vaudois de Cabrières et de Mérindol qu'il fut destitué, puis rétabli dans ses fonctions en 1551, encore destitué en 1557, et de nouveau rétabli en 1566. Il conserva sa charge jusqu'à sa mort, survenue le 30 mai 1578. BRANTOME (*Vie des grands capitaines*. Ed. Lalanne t. IV, p. 139) donne du baron de la Garde une intéressante biographie.

il faict mention en ma lettre, mais je croy qu'il ne parlera que de Bresseil et du bruyt qu'il a entendu que les Imperiaulx y font quelque fondement. Je ne veoy aulcune occasion de rien craindre de ce costé-là, je diz de Bresseil, pour les raisons que vous me distes dernièrement, car l'Empereur n'a pas besoin de vous rendre son ennemy. Je ne scay s'il seroit bon, Monseigneur, que Vostre Excellence prévynt en cela le Seigneur Domp Ferrant et luy faire entendre clairement et à lettres de Scatola que s'il entreprend de vous faire ce tort qu'il fera le plus grand desservice à l'Empereur que par aventure il luy feist jamez. Vous estez, Monseigneur, si prudent et clairvoyant en telles choses que ne vous conseillant qu'à vous mesmes vous y pourverirrez fort bien, et quant vous, Monseigneur, n'y voudriez croistre la garnison là y voyai nécessere pour s'asseurer en tout évennement, Monsieur l'Ambassadeur qui est icy et moy, prendrons ceste auctorité de la faire payer aux despens du Roy, quant vous le trouverez bon. Nous avons plusieurs advys qu'ilz ont quelque entreprinse sur Parme, ce ont advisé là d'y croistre les garnisons. Je y envoye pour ceste cause tant plus d'argent pour ce moys et leur mande qu'ilz ne laissent point de se pourveoir de ce qui leur fera besoing et qu'on ne leur manquera point d'argent. Je croy bien, Monseigneur, que ledit s^r de Forquevaulx ne vous aura rien respondu de l'entreprinse de Grapelle et à ceste cause je vous envoye sa propre lettre par laquelle il vous plaira veoyr que l'avertissement que l'on leur a donné estoit plus que nécessere, et si vous le trouvez bon, Monseigneur, de bailler à mon homme qui est là, ung mémoire de tout le faict, il l'envoyera à Monsieur de Forquevaulx à mon nom et s'en pourront ayder à faire le procès audit suppliant, de qui je parye la perte. Je m'en retourneray, Monseigneur, devers vous le plus tost que je pourray, bien que je croy que Vostre Excellence pourra faire le voyage de Bresseil puys que le temps se met au beau. Ce jourd'hui Monsieur l'Ambassadeur a eu lettres de Rome qui asseurent que le Pape a acommodé le Duc d'Urbin (1) à son service avec des particularités de ce faict-là et d'aultres que vous, Monseigneur, serez à mon advys bien aise d'entendre. par quoy je foiz coppier la lettre qui sera avec la présente. J'ai aussi veu la proposition que Monsieur l'Ambassadeur a faicte à ces Seigneurs pour les persuader à la ligue défensive, ce qui m'a semblé si belle et si pertinente, que j'en foiz faire une coppye pour la vous envoyer par le premier. Je feray partir ce jourd'huy Partenay pour aller à Sienne conduyre de l'argent,

(1) Gui d'Ubaldo II de la Rovère, fils de François-Marie Ier de la Rovère et d'Eléonore de Gonzague; duc d'Urbin, de 1538 à 1574, date de sa mort. Fut célèbre par ses prodigalités, ses débauches et ses cruautés.

auquel je foiz prendre le mesme chemyn de l'aultre, dont toutesfois il prendra vostre bon advys en passant.

De Venize ce IIIe de Febvryer 1553.

Monseigneur, je croy que dans huyt jours on verra clairement si les Espagnolz et Alemanez de Domp Ferrant doibvent aller à Sienne ou s'arrester devant Parme, et qu'il ne seroit que bon de différer vostre voyage de Bresseil jusques à ceste heure-là.

Monseigneur, je feray partir ce soyr Partenay qui vous portera les coppyes de la lettre de Rome et de Monsieur de Forquevaulx, qui vont peu-estre plus tost prestes, et ce porteur a grande haste de retorner à Parme.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

17.— [*Ferrare*], *16 mars 1553*.— Monseigneur, depuis mon aultre lettre escripte hyer est venu monsr Bouchier (1), de Rome, lequel est party ce matin pour aller a la court. Je nay eu rien de nouveau de luy, sinon que le Cardinal Burgues (2) a este relegue en Espaigne en quoy ils ne luy ont pas faict grand mal. Il a, au surplus, commission de dire au Roy de la part du pape, que si sa majeste veult estre maistre de la compaigne et faire une bonne armee Il se mectra de sa part et trouvera argent et gens. Il porte aussi les indultz de Piedmont et Savoye depeschez fort favorablement pour le Roy. A Rome on disoit que les ennemys sen alloient a Chauchanon et laissèrent derriere eulx Chingy (3) et Montalchino (4). Nous nen entendons encor rien venir du coste de Florence.

De Ferrare le XVIe mars 1553.

Le dit Bouchier a porte ung paquet de Rome pour vostre excellance, le quel sera avec la presente.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale).

(1) Arnould Bouchier, seigneur d'Orsay, secrétaire de l'ambassade de Rome, maître des requêtes, président au Grand Conseil, mort en 1591 (*Commentaires de Montluc*, *Op. cit.*, t. IV, p. 54).

(2) François de Mendoza, cardinal, archevêque de Burgos, né en 1508, mort 3 décembre 1556. — Montluc l'appelle Burgos; Boyvin de Villers, secrétaire du maréchal de Brissac, l'appelle Burgues dans ses mémoires.

(3) Chinsi, province de Sienne, sur une colline, dans la vallée de la Chiana.

(4) Montalcino, ville de Toscane, à 40 kilomètres de Sienne.

GABRE AU DUC DE FERRARE

18. — [*Ferrare*], *23 mars 1553.*— Monseigneur, nayant pas grand argument ne occasion de vous escripre, laffection, neantmoins, et mon debvoir me commandent de vous faire reverence par ceste lettre. Jay eu ce jourdhuy lettres du general del Benne du XIIIIe de ce moys a Lyon; il ny estoit encores nouvelles du partement du cardinal de Chastillon. Si vous avez bon loysir, monseigneur, de passer la voz festes, il mescript que je trouveray la partie en mains de Nazy qui na commission que de la mettre entre mes mains, pour en fere ce que jay promys, et a cela, sil plaist a dieu, ny aura faulte quant aux provisions davril. Il estoit apres a y pour veoyr, mais qu'il en avoit eu de la court les provisions bien tard, de sorte que je crayns bien fort que nous nen ayons pas au XVe du moys. Il en pourra venir de desordre, mais si ne vous prieray je pas de nous y ayder. Il est vray que *epistota non erubescit* elle vous pourra bien fere tres humble requete de vouloir pour ce coup quon sayde dune partie de ce qui vous est deu, en attendant seullement que lassignation davril soit venue, de la quelle on remboursera le tout toutesfois. Je ne veulx en cela, rien fere ny dire qui vous desplaise. Commandez, monseigneur, en cela et toute aultre chose vostre volunte la quelle je ne passeray pour sil plaist a dieu. Il n'y a rien de nouveau a Venize ny de Rome dont je euz hier nouvelle de mons^r de Mirepoix, qui a senty fort aigrement sa revocacion. Monsr le gouverneur me monstra ce quil eust de Florence le lendemain de vostre partement et depuis ne sen est entendu aultre chose. Je suys icy, monseigneur, a jouyr ce beau lieu ayant commence ung peu de diete de toutes choses en ettendant vostre retour qui sera tousours desire, avec vostre contentement de celluy qui presente a vostre excellence ses tres humbles recomendations.

De Ferrare ce XXIIIe mars 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

19. — [*Ferrare*], *26 mars 1553.* — Monseigneur. Jentendz que Matheolle (1) passa avant hier par icy, le quel porta ung gros paquet pour vostre Excellence. S'il y a quelque chose qui puisse servir en

(1) Messer Matteolo, maitre des postes du Pape. (Fr. 20641, f° 223, lettre de M. de Lansac au Roi: « *Sire, le Pape dépèsche Messer Matteolo son maitre de postes* », etc.).

voz afferes, il vous plairra en fere part au Roy et envoyer voz lettres que Gassot portera, le quel ne peult tarder plus gueres a venyr, et affin monseigneur que vous commenciez desja a avoir ung peu de poyne de la charge que jespere que vous aurez bientost, je vous envoye une lettre de monseigneur le cardinal (1), avec coppies de lettres de mons[r] le duc de Florence et de luy, des propoz daccord, et si daventure vous en aviez eu quelque responce de vostre ambassadeur a ce que vous en escripvistes dernièrement, il vous plairra monseigneur, regarder ce quil vous samblera quoy y face et me renvoyer les dictes lettres, et coppies, et vostre bon advys sur le tout, dons voyez monseigneur la necessite dargent ou ilz sont; silz nen sont secouruz je crains quelque grand inconvenient. Vostre partie est toute preste a Venize comme lon ma escript et debvoit len envoyer bien tost apres aultre provision, mais, il y a danger quelle vienne bien tard. S'il vous plaisoit quon sen aydast pour ce coup, laissant tousiours le debte sur la mesme obligation, nous le ferons bien trouver bon au marchand, combien quil ayt escript a ses commectans quilz ne le missent que entre mes mains et a moy que je eusse a en acquicter sa parolle; mais passee ceste necessite et ce moys davril qui sera le plus fort de la guerre a Sienne je mectray, entre voz mains tous les deniers qui viendront, si tout debvoyst perir, ayant escript dernierement a la court par Partenay si expressement quil est impossible quilz ny pourvoyent daultre facon. Je vous asseure, monseigneur, que je ne suys pas assez hardy pour le vous avoyr voulu dire en presence, mais je scay bien que ce papier ne se courrousse point, et vous supplye tres humblement men excuser, vous souhectant monseigneur bonnes festes et bonnes pasques.

De Ferrare le xxvi[me] mars 1553.

Monseigneur, mons[r] de Termes faict une grande presse de luy envoyer ung fondeur qui est a Parme et la ou il ny pourroit aller que je face requeste a votre excellence de luy prester le sien pour ung moys seullement, si mons[r] de Forquevaulx vous faict entendre ne pouvoir, recouvrer laultre. Il vous plaira me mander si nous pourrons avoir le vostre et je luy bailleroys argent pour sy en aller.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

20. — [*Ferrare*], *27 mars 1553.* — Monseigneur. Jay receu ce jourdhuy la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du xxvi[e] de ce moys qui ma este portee pour mons[r] le gouverneur, lequel ma faict ceste faveur

(1) Le cardinal de Lorraine.

de me venyr trouver en ce beau lieu et ma faict entendre et cognoistre ce qu'il vous avoit pleu luy escryre dont je vous mercye tres humblement, et vous asseure, monseigneur, que vous ressuscitez de mort a vye les afferes du Roy, et, beaucoup de serviteurs et de mynistres que sa majeste a par deca, ce que je feray sil plaist a Dieu fort bien congnoistre la ou il en est de besoing, tenant ma depesche preste pour Gassot lequel doibt arryver bientost comme il vous aura pleu veoyr par la lettre de monseigneur le Cardinal. Je foyz aussi mon compte que votre excellence m'aura envoye son paquet contenent les advys quelle a eu de son ambassadeur. Et si Gassot demeuroit trop longuement a venyr, je depescheray corrier expres si vous, monseigneur, en estes d'advys. Je croys que demain viendra le corrier de Florence, duquel nous entendrons quelque chose de nouveau de Sienne et quel chemyn les ennemys auront prins. J'ay veu monseigneur que vous noblyez point mons[r] Dandelot (1) et a faire tousiours quelque bon office pour luy, dont jay adverty mons[r] Damanzay (2) qui est icy. Il ny a nulle nouvelle de mons[r] le cardinal de Chastilhon, ny de notre court; soubdain comme il en viendra, je ne fauldray de vous en donner advys. Cependant, monseigneur, encor que je me sois mys a une dyete du pain et deaue pour la sante du corps et de la vie si me semble il que jengresse a jouyr de ce beau lieu avec la solitude et liberte de l'exercisse. Domp Jocobo my est venu veoyr a cest heure qui ma magniffye pour une chose trop extraordinere, les caresses quil a receues a Florence de logeiz au pres de la personne ducalle, de deffrayement pour vingt et cinq bouches, de liberalitez et grandz presentz au partir a hommes et a femmes. Et apres, ma dit quil estoit icy fort maltrecte de votre justice, et qu'il seroit contrainct bien tost de sen partir, me priant si javoys eu son saufconduyt, le luy vouloyr dire et qu'il avoit entendu a Florence que je lavoys eu; je luy ay faict responce que je speroys de lavoyr bientost, mais que, apres pasques, nous en parleryons pource que ces jours icy nous sont festes, et que vous ne vouliez pas que je hantasse malvaises compagnies en ce sainct temps et que je pensoys bien quil non pouvoit estre de pyre que la sienne. Par ainsi, monseigneur, il sera remys a votre retour icy, sil veult avoir nouvelle de son saufconduyt, et aussi quelque secours de votre excellence a lexpedition de son procès.

De Ferrare le XXVII[e] mars 1553.

(1) François de Coligny, seigneur d'Andelot, né le 18 avril 1521, succéda en 1555 à son frère aîné l'amiral Gaspard de Coligny, comme colonel général de l'infanterie; mourut à Saintes le 7 mai 1569, après avoir pris une part très active aux guerres civiles. — A l'époque où se place la présente correspondance, il remplissait les fonctions d'agent de l'ambassade de Venise.

(2) Jean d'Amenzé, enseigne de la compagnie colonelle au régiment de Piémont, mort à Saint-Quentin en 1557 (La Chesnaye des Bois, Dictionnaire de la noblesse).

No ricevuto querta matina di Venetia trentacinque milia scudi et il tombezi me ne debbe dare quindeci milia fra dua giorni subito faro lufficio con messer Pietro Moron (1). Fra tanto mando a Parma la pagadi marzo che certo ferano disperati Domani aviaro dodeci milia scudi verso siena per un poco de tratenimento non potendo credere che fra octo giorni non venga di corte la loro provisione ordinaria. Jo privero il servitio fatto a bisogni et se io non la cauto bene che mi sia improverato, nel resto s[or] ecc[mo] nunc vivo et regno simul ista reliqui, etc, questo bel luocò mi da la vitta.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE A M. DE BEAUREGARD (2)

21. — [*Ferrare*], *29 mars 1553.* — Monsieur, Vous verrez par la despeche de ce pourteur la cause pour laqûelle je le despeche expres, je lay employe icy en beaucoup de voyages et de postes pour les affaires du Roy, l'ayant trouve de bonne volonte, dilligent et fidelle, je vous supplieray luy vouloir faire donner voyage pour me revenir trouver au plustost quil pourra, et l'introduyre et instruyre de ce que vouldrez quil dye pour mon interestz, si vous en voyez quelque bonne occasion. On dit quil ny a que les honteux qui le perdent a la court, pour ceste occasion je n'y gaigneray guieres. Pleust a Dieu que vous eussiez une bonne paix, dont il est icy quelque bruit. Et sil est ainsy, je vous prie de me faire oster d'icy et me laisser aller dire mes heures en mon heritaige, car vous aultres etes en possession de ne donner les biens et les honneurs, sinon a ceulx qui ne font riens pour tous potaiges, et je ne suis que trop riche, mais qu'on se contente de moy me recommandant, Monsieur, bien humblement avostre bonne grace.

De Ferrare ce XXIX mars 1553.

Si vous donnez loisir a ce porteur d'aller demourer huyt jours en sa maison, il vous viendra retrouver au temps que vous luy direz pour prendre vostre despeche, je vous envoye par luy une paire de gant pannez pour cest esté et une aultre paire pour la favorite.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 195) (originale).

(1) Pietro Morone, cardinal. — Le pape Paul III l'avait chargé en 1543 d'aller rappeler Modène, qui devenait un foyer de protestantisme, au respect de l'Église (V. RODOCANACHI, *Op cit.*, p. 204).

(2) Jean de Thier, chevalier, seigneur de Beauregard en Blaisois, receveur du domaine; auparavant secrétaire du duc de Montmorency, puis secrétaire du Roi (1542), secrétaire des finances (1547), conseiller général des finances en 1553.

GABRE AU DUC DE FERRARE

22. — [*Ferrare*], *30 mars 1553*. — Monseigneur. Ce soffisant ambassadeur present porteur vous rendra bon compte de Sienne, don il vient, et vous dira le partement de Gassot qui sen va a Venize pour ny fere que passer, et luy ay bien fort recommande vostre paquet que mons[r] le gouverneur me porta laultre soyr, ayant escript de mon coste tout ce que je doibz pour le secours que vous avez faict aux affaires du Roy, et pour presser la resolution du s[r] Camillo et de la garnison de Bresseil. Si vostre excellence menvoye au jourdhuy quelque aultre paquet pour la court je lenvoyeray apres le dit Gassot qui pourra estre encor tout demain a Venize.

De Ferrare le xxx[e] mars 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

23. — [*Ferrare*], *3 avril 1553*. — Monseigneur. Jay receu ce matin les deux lettres quil vous a pleu mescripre du dernier du passe et II[e] du present et veu ou entendu ce que le s[r] Batistin (1) ma dit de votre part. Et quant a laccord de Sienne, monseigneur le Cardinal men escript, de sorte que la praticque est rompue par le duc de Florence et ce que le dit s[r] cardinal (2) y a respondu par le passe doulcement, ce a este pour lour donner parolles. Il vous plairra veoyr le tout par la lettre de mons[r] le cardinal que je vous envoye. Je trouve, monseigneur, tres bonne votre oppinion de nentendre a accord, sil fault que le Roy quicte la protection, quelque seurete que en sceussent fere les venetiens ny le pape, donte jescripray, selon votre advys, a mons[r] lambassadeur de Venize (3). Le duc de Florence, par son langaige, ne parle plus en neutral et ses effectz accompaignent la parolle comme il se veoyt par la lettre de mons[r] votre ambassadeur, et me samble, monseigneur, que cela merite de depescher ung corrier expres au Roy pource quilz sont sur le poinct de resouldre ce quilz ont a faire aux afferes d'Italie. Cepandant les ennemys samuseront quelques jours a Montalcino ou a ce que vous aura dit Serres a este pourveu de tout ce que ceulx de deddans ont seu demander. Quant a largent pour noz gens, ilz ont eu tout ce quilz ont seu despendre et demander pour mars et les moys passez et pour comman-

(1) Baptistin Strozzi, gouverneur de Modène, mort à Ferrare en 1553.
(2) Le cardinal de Lorraine.
(3) Odet de Selve.

cer le payement davril ilz ont trent mil escus. Il ne leur en fault plus que xxv^{m} pour achever de payer tout avril. Albisse del Benne mescript. par une lettre du XXVIIIe mars que jay receue ce matin, quil envoye pour la provision d'avril quatre vingtz mille escus et xxv^{m} écus sol pour rambourser le gentilhomme. Je voye, par la, que nous aurons abondence dargent, car ilz estoient en doubte si le gentilhomme vouldroyt dez xxv^{m} escuz faire ce quil a faict. Avant que en estre requis, jay baille les aultres xxv^{m} escus icy a qui lon mavoyt ordonne, et ay panse, monseigneur, que ce seron ung secours fort honorable et agreable a la court si, avant que leur argent vint, nous envoyons encores a Sienne les dits xxv^{m} escus du gentilhomme que jay deja paiez, affin que ce moys davril, qui sera le principal de ceste guerre, fust du tout paye, qui donneroit grand reputation aux afferes du Roy et cueur aux soldatz. Ce ne seroit que ung prest de huyt jours, duquel la premiere seurete et obligation seroit toujours entiere. Et je respondz bien de ma teste de rendre ces xxv^{m} derniers en escus sol dans le xv^{e} de ce moys et des aultres xxv^{m} deja envoyez on leur pourroit encor donner loysir du ramboursement a laultre moys. Je vous laisse penser, monseigneur, si ce ne seroit pas nouvelle fort agreable a la court et digne de corrier expres. Le gentilhomme a encores preste les L^{m} escus et Sienne ha tout ce quil luy faict besoing jusques au xme de may. La deffaicte des allemandz, le siege de Montealcino, si bien pourveu comme lon escript, et le langaige et les œuvres du duc de Florence, les quelles je vous asseure que je prendray de leurs vrayes couleurs et seray bon soliciteur de ce que je spere luy adviendra. Je remectz, monseigneur, le tout a votre bonne volunte et prudent advis. Je feray payer tout ce que notre ambassadeur despendra pour vous escripre et ay prie le s^{r} Batistin vous faire courir ce paquet, affin que la responce vienne, si vous le trouvez bon. Je despeche corrier expres a la court et tout dung traine a Sienne avec lez xxv^{m} escus que jay mis en mains del Manfredo. Il vous plairra, monseigneur, me renvoyer la lettre de mons^{r} le cardinal et le discours de la deffaicte dez allemandz pour les envoyer originellement au Roy, si vous le trouvez bon. Je veoy bien, monseigneur, que vous estes occupe la pour chose si importante que cela me faict porter plus patiemment la privation de votre doulce presence, la quelle, monseigneur, nous attandrons, puis que aultrement ne se peult fere a la semayne prochaine, affin que vous voyez, monseigneur, ce que le general dal Benne mescript de largent. Je vous envoye sa lettre quil vous plairra me renvoyer, que ung corrier de banque porta hier au soyr et a faict, comme il me semble une merveilleuse dilligence par la dite lettre. Je ne veoy mention de personne qui soit en chemyn pour venir icy et, dez le XXIIIe, ilz receuvent les articles que scavez qui leur feront changer toutes leurs

intentions, pourquoy je suys bien aise de demourer encores quatre ou cinq jours sans avoir nouvelles, affin que tout a ung coup nous en ayons de plus seures et concluantes, esperant que de vostre part vostre excellence, conseillee et reconciliee avecque Dieu, sera resolue a fere ce que toute raison divine et humayne vous persuadent. Il vous plaira, monseigneur, me respondre a ceste despeche en dilligence si me commandez voz bons plaisirs.

De Ferrare en ce beau lieu 3 avril 1553.

Je donneray toute ceste semayne a mons[r] Bresaule (1) pour purger les bonnes cheres de lyver, netoyant le corps apres l'ame, affin destre plus dispose a suyvre cest este vostre excellence par tout ou elle vouldra aller.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

24. — [*Ferrare*], *4 avril 1553.* — Monseigneur. Jay receu ce matin le paquet venu de France quil vous a pleu menvoyer ou jay trouve les deux lettres du Roy, de monseigneur le conestable, et une de Mons[r] le cardinal de Chastilhon que je vous envoye. Jay oultre cela, quelques memoyres signees de la main du Roy avec mandement de sa Majesté de vous en faire entendre le contenu, ce que je remectray a vostre venue icy, la quelle sera aujourdhuy comme je cuyde, car on mescript de Venize que le duc d'Albe (2) a charge d'aller en Toscane persuader le duc de Florence de prendre la charge de commander a larmee, et, en ce cas la, le dit duc Dalbe doibt passer en Espaigne, mais si laultre ne le veult accepter, jentendz qu'il a charge dy demourer luy mesmes. Je suys fort ayse, monseigneur, de veoyr le contentement que vous avez du Roy et que sa Majeste vous monstre par effect combien il vous ayme et estyme. Ilz me mandent quilz ont trouve fort bon tout ce que vous avez discouru de laccord de Sienne, mais je veoy que le duc de Florence ne le trouvera jametz bon, si nous nabbandonnons dutout la protection et me doubte que le pape aye ceste mesme intention, mais pour user de leur langaige, je dirois soubz vostre reverence et supportation quilz sont bien coillons silz

(1) Le médecin de du Gabre.

(2) Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, né en 1508, prit part sous Charles-Quint à diverses expéditions, gagna sur l'électeur de Saxe la bataille de Mulhberg (1547), et obtint des succès en Italie sur les troupes françaises et papales. Il conserva le gouvernement en chef des armées après l'abdication de Charles-Quint et conquit les États Pontificaux. Le duc d'Albe se distingua par sa cruauté lors de l'insurrection des Pays-Bas, au cours de laquelle il se glorifia d'avoir fait exécuter plus de 10000 personnes. Il mourut à Lisbonne le 11 décembre 1582.

pensent que les minystres du Roi soient jusques la et mesmement, ayant a cest heure ung general generalissime en noz afferes, comme vous estes sil vous plaist de laccepter et qui entendez toutes leurs escrymes. Jattendz, monseigneur, responce et vostre advys a ce que je vous envoiay hier de monseigneur le cardinal et duduc de Florence, et incontinent, vostre responce venue, je croy que je despecheray a la court, si ce n'est que le duc Dalbe vint icy, auquel cas je retarderoys jusques a ce que vous fussiez departiz, pour vous laisser prandre loysir descripre. Je vous diray seullement ce mot, que la commedye que scavez arryva a la court, a mon advys, le mesme jour que ceste depesche en partist, et selon le langaige quilz me mandent, vous tenyr. Je croy que je ne seray point battu de chose que je y aye faict et en lieu quilz vouloient que vouz partissiez ung peu clair, ilz verront que c'est a eulx a se laisser entendre; je remettray, monseigneur, le demourant a quant je saurai vostre venue, ou si vous demeureray encor cette semayne la. Je suis contrainct de tenyr la chambre presque toute ceste semayne pour prendre le loisir de me peurger.

De Ferrare le IIIIe avril 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale).

GABRE AU CONNÉTABLE

25. — [*Ferrare*], *8 avril 1553.* — Monseigneur. Je despeche ce paquet expres pour vous tenir advertiz des affaires de Sienne et mesmement y ayant 3 choses quil est necessaire que le Roy entende: l'une le bon langaige tenu par le Duc de Florence qui seroit bien content daccord, mais que le Roy quittast tout, et vous trouverez aussi a mon advis que le Pape va ce chemin la, dont nous scaurons bientot la vérité, puisque son homme est a Sienne; l'autre est la defaite de ces 8 cens allemandz, et la 3me que a Sienne ne se peuvent plus plaindre d'argent. Mr l'Ambassadeur de Venize (1) vient de me mander quil a fait partir les 25 mil 700 escuz quil leur falloit pour le parfait d'avril de l'argent que le general d'Elbenne avoit envoyé, de sorte que je retiendray ceux que M. le Duc ma encores preste, car je crains que silz se voyoent plus d'argent quil ne leur fault, quilz veuillent entreprendre creue de gens pour la diversion et aultres nouvelles depenses; le general d'Elbenne m'escript quil nous fournira pour tout le mois 162 mil escuz, de sorte que nous serons riches, et mesmement d'aultant que nous ferons bien COLLER quelques mois avant que de rendre a M. le Duc ce qui luy est deu; lequel vous avez

(1) De Selve.

rendu si content qu'il nest possible de plus, et vous escript de sa main quil vous est tant obligé que merveilles, que vous y avez procede d'une bonne et grande affection d'amitié, et quil espère que vous prendrez doresnavant la protection de ses affaires, dont il se tient fier, ce commencement de bonne demonstration lui fera faire tant plus aisement le sault; quant au reste, et je suis toujours en esperance quil le fera, si vous en avez ferme envie, sur quoy je pense que je auray bientost de vos nouvelles, en attendant lesquelles je ne luy parleray, ne offriray rien du contenu au memoire quil a pleu au Roy m'envoyer, affin que si jay fait une erreur, je nen face point deux. Au reste, Monseigneur, il vous plaira m'avoir en vostre souvenance et bonne grace pour tres humblement recommande.

De Ferrare le 8 avril 1553.

Monseig^r, il vous plaira voir par une lettre que M. de Beauregard vous lira de M. le Duc, une requeste quil luy desire estre accordé, dont j'ai mis un mot en la lettre du Roy, et vous plairra favoriser cela selon la foy et esperance quil a en vous Monseigneur. Je ne scay si le maistre de la poste de ceste ville aura dit vray, lequel vient de me mander que ung passant la assuré que les imperiaulx avoient fait si grande batterie a Montalcino que les nostres estoient sur le point de se rendre ou de recepvoir lassault, et que, sur cela, arriverent 3 mil hommes de pied et 3 cent chevaux légers, que Mr de Termes avoit envoyé, lesquelz donnerent l'allarme au camp et ceux de la ville sortirent aussi, ou il y avoit eu une demye bataille, et que les nostres avoient ete en tout et partout superieurs, et ce qui m'en fait croire quelque chose, c'est que le corrier ordinaire de Florence pour Venize nest point venu a son jour accoustumé, et quand ils ont une mauvaise nouvelle ils le retiennent et ne laissent sortir une seule lettre; sil en venoit certaine je ne fauldray de vous envoyer courrier pexrès.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 51) (copie).

GABRE AU ROI

26. — [*Ferrare*], *8 avril 1553.* — Sire, le Secretaire Billon (1) present porteur, qui est a M^r le Duc de Parme, avoit esté par luy despéché pour vous aller parler de ses affaires, et se trouvoit icy attendant argent pour son voyage, par quoy il ma semblé le debvoir accommoder de porter ceste despeche qui merite, selon mon advis, corrier expres, et luy ayt baille cent escuz affin quil feist dilligence pour vous tenir adverty de l'estat de voz affaires de deça et des choses advenues

(1) Secrétaire du duc de Parme.

despuis mes dernieres lettres qui ont esté par Gassot, affin que, sellon la variete des choses, V. M puisse changer ou accommoder ses resolutions sur lesd. affaires. En premier lieu, il vous aura, Sire, pleu veoir par lad. derniere despeche comme javois rembourse Monseigneur le Duc de Ferrare sur son prest de 25 mil escuz et remprunté les autres 25 mil, et que d'un cote ou d'autre on avoit envoye a Sienne tout ce quilz avoient demande pour le passé et 30 mil escuz pour le mois d'avril. Je me suis, a la fin, recherché et resolu de rechercher mondit s^{r} le Duc de me represter encor les autres 25 mil que j'avois desjà payé pour les envoyer tout d'un trainc a Sienne, et leur fournir largent, en attendant que l'assignation que le general d'Elbenne doit envoyer pour avril soit preste; de quoy ledit Seigneur, Duc continuant toujours en la devotion et bonne volonté de vous faire service, a este très content et a escrit icy a ses gens de me le delivrer, de sorte que voz gens de guerre a Sienne se trouveront aussy bien payez que armée ne fut jamais, et ne leur sera deub un liard jusques en may, qui mettra en grand repoz vos serviteurs par deça et en grand seurete et reputation voz affaires, lesquels prosperent dieu mercy de bien en mieulx; ayant le s^{r} Cornelio Bentivoglio (1), ces jours passez deffait une troupe de 8 cens lansquenestz soubz deux enseignes du comte de Ladron quilz ont aussi pardues, il y a eu quatre cens hommes taillez en pièces et le reste prisonniers entre lesquelz est le filz dudit conte collonel de Lanquenestz (2). l'exécution a été faite par ung discours qu'il vous plaira voir, que m'a envoye M. le Cardinal de Ferrare, lequel sera avec la presente. Depuis, les imperiaulx ont retiré le reste des allemendz qui estoient a Marenne et joint avec leurs camp, se sont logez devant Montalcino, deliberez comme l'on dit de sy opiniastres et de l'avoir en toutes facons, et j'entends que ceux qui sont dedans sont encores plus deliberez dy mourir plustost que de se rendre. Serres qui est icy venu pour aller a Parme donner ordre a sa munition, masseure avoir veu une lettre signe du s^{r} Jordan Ursin (3), du conte Camillo Martinengo de Moretz (4), callabrais

(1) Cornelio Bentivoglio, gentilhomme bolonais, colonel de l'armée de Pierre Strozzi, attaché au service de la France dans les affaires d'Italie; capitula honorablement à Sienne le 21 avril 1555, fut nommé lieutenant-général pour le roi en Italie et généralissime des troupes d'Alphonse II, duc de Ferrare. — BRANTOME (édit. Lalanne, t. I, p. 298), parle de lui avec éloge et lui décerne les qualificatifs de brave, fidèle et bon capitaine.

(2) Jean Baptiste, comte Lodrono, colonel de lansquenets au service de Charles-Quint.

(3) Jourdain des Ursains, chevalier de Saint-Michel, gouverneur et lieutenant-général en Corse pour le roi de France, mort le 25 septembre 1564, à l'âge de 39 ans.

(4) Camillo Martinengo, de la famille des comtes Martinenghi, capitaine italien au service de la France.

et je ne saiz quelz autres cappitaines qui sont dedans, par laquelle ilz escripvent a Monseigneur de Termes quilz avoient tout ce qui leur faisoit besoing, quilz ne demandoient plus rien, et que l'on ne fust en aulcune peine d'eulx ny de leur place, et quilz en rendroient bon compte; j'entendz quilz ont dedans quelques pièces de fer et assez de mosquetz, boletz, poudres et vivres, de sorte que, Sire, chacun en espere gloire et honneur pour les vostres et confusion pour les ennemis. C'est grand plaisir quilz se soient adressez la, puisquil y a des gens de bien dans la place, j'entendz quil n'y a pas moings de 15 cens hommes de guerre payez et sept cens de la ville, de sorte quil sera malaisé de forcer tout cela et, s'ilz ne le peuvent prendre c'est assez pour leur faire quitter toute leur entreprinse; il est vrai que le Duc de Florence s'est a la fin mis a braver et parler clair quand il a vu qu'on ne voulloit accordera son môt et quitter du tout la protection de Sienne, comme il vous plaira veoir par une lettre que Monsieur le Cardinal de Ferrare m'a escripte, laquelle je vous envoye originalle; le Pape commence fort a se remuer pour parvenir a cest accord depuis le retour du corrier quil avoit envoyé vers l'Empereur, et a despeché a Sienne ung auditeur de Rotte pour cest effect. Dieu veuille, Sire, quil naye mesmes desirs et intentions que le Duc de Florence de procurer que vous quittiez la protection, a quoy je scay bien que Messeigneurs voz ministres n'entendront jamais, et ayant recu ce matin un paquet de vostre Majeste pour eulx du 24e, par lequel ilz verront vostre intention sur la forme dudit accord, je leur ay envoyé par corrier expres ledit pacquet seur chemin affin quilz puissent tant plus seurement negotier et repondre a l'homme du Pape, et luy ay escript une lettre dont je vous envoye la copie, par laquelle ilz verront qu'il ne leur fault craindre faulte d'argent et que pour cela ilz ne doibvent prendre occasion de condescendre, a chose qui ne soit honorable et advantageuse pour V. M. J'ay veu lettre de l'Ambassadeur de Ferrare qui est a Florence, par lesquelles le Duc avoit fait dix cappitaines qui faisoient gens en dilligence pour aller au camp, quil faisoit encores porter 4 canons et grande quantité de munitions, je crois bien qu'il ne fault plus doubter de sa volonté ni de ses effectz, ilz sont trop evidentz et par avanture trop mal considerez pour luy, j'ay fait avec Monseigneur le Duc de Ferrare que son ambassadeur qui est a Florence despechera corrier expres icy quant il y aura nouvelle d'importance de Montalcino ou d'autre chose, et que je payeroy la despence des corriers, affin que V. M. puisse estre advertie le plus souvent qu'on pourra et je croy, Sire, que vous advouerez ceste despence qui ne sera pas grande.

Sire, j'ay receu en escripvant ceste lettre la despeche qu'il vous a pleu m'envoyer du 24e Mars, que ung corrier despeche exprès a Monseigneur le Duc par son ambassadeur a apportée, ledit sr Duc me la

apres envoyée, lequel se trouve encores a Rege (1) et a Bresseil, et m'escript la grande obligation qu'il a avostre Majeste et avostre service pour la favorable responce qu'il vous a pleu faire sur ce que son ambassadeur vous avoit parlé du fait de Bresseil, il estime plus cette faveur et demonstration de vostre amitié en son endroit quil ne fait tout ladvantaige et soulaigement que luy en peult advenir; je luy ay puis apres renvoyé vostre lettre et celle de Monseigneur le Connestable luy escripvant seullement que je le recongnoissois desja pour nostre general generalissime, et que par ma despeche je voyais vostre intention estre telle, de sorte quil ne tiendra plus que a luy remettant a luy exposer ma creance a son retour icy pour ce quil me mandoit quil arriveroit dez hier, ayant entendu que le Duc d'Albe qui estoit a Mantoua passeroit par icy allant en Toscana devers lequel il avoit envoyé l'Eveque Rosset (2), mais depuis s'est entendu que ledit Duc d'Albe a prins le chemin de Plaisance et de Gennes, de sorte que ledit s[r] Duc de Ferrare ne sera icy encores de huit jours estant retourné a Bresseil quil a si fort a cœur quil veult voir les balouards (3) fondez avant que partir de la, et escript que quoiquil puisse coster, il mettra ledit lieu et Rege en estat imprenable avantque soit la S[t] Jehan. Je retarderay de faire partir ceste despeche pour attendre le retour et le rapport dudit Eveque Rosset, et pouvoir advertir V. M. de ce quil aura appris dudit Duc d'Albe.

Sire, j'ai veu par le memoire quil vous a pleu m'envoyer, les particularitez et offices quil vous plaist que je presente a Mons[r] le Duc, pour luy faire dire sa volonté, et ce quil desirait pour entrer en capitulation et en vostre service, et je congnois par la que j'aurois mérité destre battu et croyans d'avoir fait une grande erreur en cuydant bien faire, car je luy ay presente trop plus gros et grandz partiz que vous me commandez; il est vray quil scait bien que c'estoit de lui a moy et que je n'avois chargé de luy presenter ne peu ne beaucoup; tout ce que j'en ay fait et dit n'oblige a rien V. M. si est ce que je ne pense pas estre trop aslongné de la raison, car quant aux deux mil hommes de pied pour la seurete de son estat, je vois que vous en payez bien autant au Duc Octavio (4) encores que vous ne luy en eussiez promis que 15 cens et scachans cela 2 cens chevaulx legiers, la difference de l'ung estat a l'aultre, et de leurs forces et puissances

(1) Reggio, ville forte à 25 kilomètres de Modène.

(2) Rosset (Alphonse), coadjuteur de l'Evêque de Ferrare avec succession future, depuis 1548, fut pourvu de cet Evêché en 1563, mourut le 25 février 1577. (*Italia sacra*, t. II, p. 487, N° 37).

(3) Boulevards.

(4) Octave Farnèse, deuxième fils de Pierre-Louis Farnèse, né en 1524. Gendre de Charles-Quint, dont il avait épousé en 1538 la fille naturelle Marguerite d'Autriche, veuve d'Alexandre de Médicis; mourut le 21 septembre 1586.

est notoire a chascun, et quant aux hommes d'armes, vous les paieriez aussi bien en France que icy et si en tirerez plus de service que des 2 cens chevaulx legiers, et donneront oultre cela grande reputation a voz garnizons et a voz forces de déça, car ce nom d'hommes d'armes françois y est fort estimé. Quant a pention, je scay bien, Sire, que 6 mil escuz plus ou moins en telle marchandise ne vous sont rien une fois l'an ; quant aux villes, places, et pays, dont je faiz tant le liberal en mes articles, Dieu mercy, je ne luy presente rien du vostre et faictz bon marché de ce que vous ne tenez point encores en payant toutefoiz, mais quant vous l'auriez bien dez demain conquis ; je crois que vous auriez besoing de trouver homme qui acheptat ainsi des villes pour vous fournir argent a maintenir la guerre et poursuivre la conqueste des autres ; par ainsy mon trop parler et presenter se peult excuser, reduire et moderer a bien peu de chose, veu mesmement les commoditez que vous pouvez tirer de ce prince, car en premier lieu, Sire, ce sera grande reputation et faveur en vos affaires d'avoir ung si puissant serviteur en ce pays, qui ne fera jamais rien contre vostre volonté, quelque grand pouvoir que vous lui bailhez, car il est homme de bien et aimé son honneur et je vous respondz bien, sur ma teste, que vous le trouverez saige et bien conduisant voz affaires; il vous accommode de 25 pieces dartyllerie par prest et sans argent, que vous ne scauriez amener de Piedmont ici sans grosses despenses, ny les faire fondre icy de cet esté, ny les monster, sans quil vous coustat beaucoup, oultre le retardement que l'armée feroit pour l'attendre, il vous faict maistre de son etat, comme s'il estoit au milieu de la France, lequel estat au milieu de l'Italie, grand, riche et fertile et ou il y a des plus fortes places qu'on puisse veoir ailleurs, et non seullement il vous en accommode, mais il prive voz ennemiz, quelz quilz soient, d'en pouvoir tirer aulcune commoditez, vivres, ne passaige, chose que j'estime bien fort, car il leur fauldra chercher chemin nouveaulx et prendre de terribles destours pour aller a Milan, a Rome et a Naples. Quant aux conditions que je y ay mises de ne se declarer si vous ne voulez faire passer armee en Italie, et consigner la paye de lad. armee pour 3 mois, si vous vouliez perdre Sienne, je lui voulois oster toutes occasions de crainte et de difficultés et faire en cela le neutral. Car aussy ne seroit il raisonnable quil se meist en ceste peine, et en danger son estat s'il pensoit lEmpereur superieur et triomphant avec armée en Italie, et vous n'y avoir que des garnizons. Si je n'y ay mis contribution d'argent, pour sa part, aux guerres et conquestes, c'est ung article dont je n'ay voulu aulcunement approcher, car il penseroit que l'on ne le cherchast que pour son argent et pour faire voz guerres a ses despenz, et c'est la chose du monde qui le feroit le plustost retirer ; toutesfois, mon intention et

mon esperance est bien de s'ayder de ses deniers en une necessité sans en faire mention, car dez quil sera entre en declaration, son interet le pressera assez de ne laisser mal aller voz affaires par faulte d'argent. Quant au traitement du s[r] Camillo (1) et du s[r] Baptistin Strozzy, ce sont deux personnes auquel je voyais que le s[r] Duc a grande affection, quil estime gens de grand service, et pensoit que ce vous seroit grand plaizir et grand repoz d'avoir icy ung tel chef accompagne de grands et bons ministres, de sorte que pour les guerres de deça, vostre Majeste ne seroit forcee de se purger de 4 ou 5 grandz personnaiges qui sont necessaires et bien sceantz aupres de V. M., avec lesquelz vos pourriez travailler l'Empereur du coste de Flandres, tant qu'on luy face ung jour rendre l'esperit et, apres tout cela, Sire, ma principale mire n'a esté que de le y faire entrer a quelque condition que ce peust, scachant bien quil fault grande tentation et occasion pour ce faire, car, pour son particulier, il n'a aulcune nécessité qui l'en contraigne, lEmpereur ne luy demande rien, mais plustot le caresse et luy a rendu Bresseil, il ne craint point d'être assailly ne provocqué a guerre par aulcuns Princes d'Itallie et n'y en apparence le proffit ne le gain d'argent ne le peult aussy mouvoir, car il n'en a que trop et en a moins faulte que princes d'Italie, ne autres qu'on congnoisse aujourdhuy; il vivait en repoz et se va mettre en ung grand travail; je dis par la, Sire, que s'il veut passer oultre, V. M. luy en aura tres grande obligation et que toutes ces raisons me doivent servir pour ma justiffication, et sy l'on trouve que j'ay fait erreur en mes articles, il est vray qu'il y a beaucoup de choses que je rabillerois bien s'il falloit venir a les conclure a bon escient et ny ay pas mis, pour la premiere ouverture, beaucoup de conditions et considérations qui y sont necessaires; car, a la vérité, je les fait a la haste et pour ung essaye seullement. Je pense, Sire, que V. M. m'en mandera bientôt son bon plaisir et volonte, suivant laquelle je feroy mon livre de retractation, s'il en sera besoing et mettroy peine de me passer par vostre intention de ma part; cependant je ne parleray point audit s[r] Duc du pret de 2 cens mil escuz, affin que l'une chose ne gaste l'autre et, si je suis presse de ma creance, je ne luy diray de votre part sinon parolles generalles, remettant le tout a quant V. M. aura fait responce auxdits articles; d'une chose me suisje advisé, sur laquelle je vouldrois bien aussy entendre vostre volonté et que vostre conseil y pensast, les 2000 hommes de pied de sa garnison, selon la solde que vous donnes par deça ne monte guères moins, comprins tous estatz et appoinctementz de 8000 escuz le mois, qui est raison de quatre escuz pour homme; luy, en ses garnisons donne moins de solde et plus petitz

(1) Camillo Martinengo.

appoinctementz et sy fait 35 jours au mois, par quoy je vous penserois bien espargner 12 ou 15 mil escuz par an en ceste article seul si l'on trouvoit bon de luy bailler l'argent de ladite garnison et quil les feist payer par ses tresoriers et officiers, et je croy, au compte que j'en foiz que vous en seriez quitte pour 6 mil 5 cens escuz le mois ou 7 mil au plus a Parme et a la Mirande (1) souloient se contenter ainsy de petites sommes solde, mais depuis que vostre argent trocta et que voz vieilles bandes y arriverent, tout le monde voulust estre de leur livrée, je ne sçay s'il le vouldroy ainsi, mais s'il est trouvé bon j'en parleray et luy feray bien congnoistre que ce sera vostre advantaige et le sien, et sy vous envoye icy personnaige de plus grande qualite et soffisance que moy pour traicter ce negoce, je ne fauldray point de luy bien aider de ce que je pourray et scauray, je croy que pour parvenir a bonne fin et a effect de ceste praticque V. M. ne fauldra pas de faire entendre audit Duc vostre deliberation d'armer grossement par deça et de vouloir continuer la guerre en ceste Italie, car il faict bien son compte, s'il entre en ceste praticque, quil ne lui fault dormir de bon sommeil quil ne voye les Espagnolz hors d'Italie et ne s'y veult pas mettre pour ne rien faire, Je luy ay fait entendre ce qu'il vous plaist m'escripre du renfort de Piedmont et de la descente des Souisses, je vous asseure, Sire, que vous commencé par cette descente d'allemandz par le pays des Vénitiens faisant courir le bruit qu'on les envoye a Naples pour les joindre avec des Italiens et favoriser l'armée de mer, chose qui sera aisément crue, on leur fera incontinent tourner bride,et s'il est besoing les mettre tous sur le pays jusqua Bresseil ou l'on pourroit avoir envoyé 8 ou dix canons devant dont on ne prendra aulcunement soupçon, d'aultant que Monsieur le Duc y envoye grande quantité d'artillerie pour bien fournir sa place et en une nuit on verrait le canon planté devant Cremone (2), et ne scay si Domp Ferrand seroit par avanture a temps de le secourir, pour le moins sait on bien quil est sans argent, sans crédit et sans gens de guerre, et l'effet principal que je prétendz seroit tout bien asseuré, car la force principalle que vous vouldriez envoyer de Piedmont et passeroit par le beau grand chemin sans contradiction et netoyerait tout le Parmesan de ces petitz Chasteaulx qui y sont, sant empeschement, et par aventure feroit d'autres exploits en ce voyage, que le temps apporte, lesquelz on n'auroit (3) ne espéré, et si une fois on peult avoir par deça un corps d'allemandz et de vostre gendarmerie, alors diroiton que vous voullés faire guerre en Italie et verraton parler

(1) La Mirandole.
(2) Crémone, ville fortifiée au-dessus de l'embouchure de l'Adda.
(3) Mot laissé en blanc dans le texte.

clair beaucoup de gens par deça qui maintenant n'osent ouvrir la bouche. Il n'est plus, Sire, le temps que l'on disoit que l'Italie estoit le cimetière des françois, vous y avez deux ou trois grands pays dont vous estes maistres, ou voz armées peuvent sejourner, se rafreschir et retirer, et praticquera-t on quelquesfois les remeides de l'Empereur de les faire vivre a discretion dans les terres de vostre ennemy quant il n'a point d'argent pour les payer. Les françois ne sont plus insolans comme ils soloient estre et sont désirez en Italie, et au contraire les Espaignolz hays de Dieu et du monde, et puis, Sire, vostre fortune est telle et si grande, que tout s'inclinera devant vous et serait dommage sarrester en si beau chemin. L'Empereur se trouve bien peu d'Espaignolz en Italie et moins d'Allemandz, scaurois croire que s'il en avoit le moyen comme il a eu autrefois de 150 a 200 mil allemandz, qu'on n'ouyt deja parler de sa levée, de sorte que je pense qu'il n'y envoyera point et ainsi si vous pouvez faire armee pour estre une fois maistre de la campaigne en Italie, en ce temps que personne ne luy vouldra ayder, j'ay ferme esperance que ce jeu sera bientost finy.

Sire, cette lettre gardée jusques a aujourd'huy que Monsieur le Duc m'a envoyé le paquet par son ambassadeur par lequel, comme il m'escript, Vostre Majeste entendra toutes les particularitez quil a retire du Duc d'Albe, lesquelles je ne reddiray point icy, il m'escript quil a grande envie d'estre icy de retour et que nous avons bien a parler ensemble, cependant j'espere bien avoir de voz nouvelles; il craint que M[r] le Cardinal, son frere (1), ne se contente point destre recompensé en benefice de revenu de Bresseil, pensant quil espere bien cela de Vostre Majeste, et plus grand choses pour les services quil vous fait, et si ce n'estoit chose qui desplut a V. M., il desireroit fort pour recevoir vostre liberalité bien complete quil vous pleust recompenser ledit sieur Cardinal sur quelque terre temporelle pour le jouir seullement a sa vie, toutesfois il proteste que V. M. ne le trouve bon quil se contentera de ce quil vous plaira et me prie faire bon office envers Monseigneur le Connestable si vous le voulez bien obliger, Sire, et avez intention vous servir et prévaloir de luy. Je serois d'advis, soubz correction, qu'il vous pleust lui accorder cela, car Monsieur le Cardinal vous est si affectionne que quant vous prendriez tout son temporel, et lespirituel avec, pour vostre service, il n'y aura jamais regret et pourrez accommoder cela avec luy.

De Ferrare ce 8 avril 1553.

Sire, en fermant ce paquet j'en ay receu un de Monsieur de Mirepoix qui vous escript du partement des legatz pour le fait de la paix en poste; cela me fait croire que l'Empereur la desire fort et que le

(1) Le cardinal de Ferrare.

Pape n'en feroit si grande presse s'il n'estoit trouvé bon de l'Empereur. J'entendz par la mesme despèche que le pauvre M. de Mirepoix est si malade quil n'a peu signer la lettre quil m'escripvoit; Dieu luy donne guerison, car vous avez en luy ung bon serviteur.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 43) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

27. — [*Ferrare*], *14 avril 1553.* — Monseigneur. Je ne faillys point denvoyer votre paquet a la court par le corrier expres que je y voulois depescher, et escripviz de la meilleur sorte que je sceuz de la recompence de monseigneur le Cardinal en temporel, de quoy, je spere que le Roy vous gratifyera voluntiers et mesmement, veu la bonne volunte et affection que sa Majeste vous porte de la quelle vous serez amplement informe par le s[r] Pierre Strossy (1) qui sera ce matin arryve devers vous, avec ample information de la volunte du Roy sur les propos que vous, monseigneur, et moy, avons tenuz ensamble sur les quelz, monseigneur, je vous supplye vous vouloir bien resouldre et accomoder nostre intention a celle de sa Majeste, de la quelle, sil plaist a Dieu, vous naurez jametz, si non toute consolation et grandeur pour votre maison.

Monseigneur, Je scay bien que quant je vous feiz requeste dez derniers xxv[m] escus que javois icy baille a voz gens, jobligeois ma teste de les vous rendre dans huyt jours, et en escus au soleil. Jescripviz au Roy votre liberale et cortoise responce, mais, toutesfoys, je nay point encores touche l'argent, et est entre les mains dez vostres. Nous en avons plus de besoing que jametz pour secourir Sienne et oster a monsieur le cardinal et aux minystres du Roy toute occasion de condessendre a aulcun accord qui ne soit honorable pour le Roy, a quoy une grande necessite d'argent les pourroit induyre. Toutes foys je nay voulu reprendre les ditz xxv[m] escus sans nouvel commandement de vous, et délivrer ma teste du dangier en revocquant ma promesse reintegra comme il est parmis, car je veoy bien quil est impossible de vous rendre cest argent sinon du premier fons qui viendra de France. Et pour ceste cause, monseigneur, il vous plairra en mander vostre volunte, car vous ne ferez pas moindre secours au Roy a ceste foiz que vous avez faict aux aultres besoingz, et mesmement voyant dequel bon pied le Pape y va, car son audi-

(1) Pierre Strozzi, d'une illustre famille de Florence, cousin germain de la reine Catherine de Médicis. Il s'était mis au service de la France ; fut nommé général des galères, puis maréchal de France. Il dirigea l'expédition organisée pour secourir Sienne en 1554, fut battu en 1555 à Lucignano, commanda en 1555 les troupes du Pape et mourut en 1558 au siège de Thionville.

teur Fantouche (1), parce que mescript mons[r] le Cardinal, du VI[e], na propose aultres conditions daccord, sinon que l'Empereur quicteroit tout, pourveu que le Roy feist le semblable et quil se levast des armes et de la protection, a quoy mons[r] le cardinal na faict aultre responce, sinon quil ne pouvoit accorder cela sans en advertir sa majeste, ne voulant du tout rompre la praticque, mais par ce moyen la lentretenyr encores quelques jours, et mons[r] de Myrepoix mescript que le Pape vouloit venyr ceste semayne a Viterbe (2) pour s'approucher des afferes de Sienne quil veult composer, bravant quil veult veoyr a qui il tiendra pour se résouldre. Dieu veuille, monseigneur, que mainctenent sur les bons coupz il ne se resolve a notre desavantaige et quil ne se mecte a nous empescher passaige et argent. Il y a deux moys que jay pronousticque et escript cela au Roy, Dieu veuille quil en advienne aultrement. Bien vous veulx je faire entendre que les medecins, a ce que mescript mons[r] lambassadeur de Venize, asseurent que mons[r] de Myrepoix na scauroit vivre jusques a la fin de ce moys. Il nous a escript deux lettres quil n'a peu signer pour une grosse fiebvre quil avoit, et les a faict signer a Niquet, de sorte que malade ou mort, il ny a la plus personne que puisse parler au Pape ny donner ordre a la conduyte des deniers qu'on envoye a Sienne, et pource que je veoy que le Roy sera tousiours tres ayse que vous preniez l'auctorité de commander en sez afferes. Je croy quil seroit bon que vous et le s[r] Pierre Strossy en parlissiez ensemble pour y envoyer quelque gentilhomme dentendemant, en attendant que le Roy y aye envoye mons. de Lansac ou aultre successeur. Je finiray au jourdhuy toutes mes purgations, et si vous ne venez icy bientost, monseigneur, je suis bien homme pour vous aller trouver et veoyr vostre fortyfycation de Bresseil. Il vous plairra me mander vostre volunte en me recommandant, monseigneur, tres humblement a vostre bonne grâce.

De Ferrare le XXIII[e] avril 1553.

Monseigneur. Je vous envoye une lettre que monsieur lambassadeur de Venize mescript par la quelle il vous plairra veoyr tout ce quon peult esperer de notre armee et de la turquesque dont il plairra a vostre excellence que le seigneur Pierre (3) aye communication, la quelle lettre vous plairra, monseigneur, apres me renvoyer.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale. etc.).

(1) Frédéric Fantuccio, de famille noble de Bologne, auditeur de Rote, mourut à Rome en 1561. Il était l'ami et le confident de Carafa. (Voir DURUY, *Le cardinal Carlo Carafa*, *Op. cit.*, p. 205).

(2) Viterbe, ville d'Italie, à 90 kil. de Rome.

(3) Pierre Strozzi.

GABRE AU DUC DE FERRARE

28. — [*Ferrare*], *15 avril 1553*. — Monseigueur, Je suis prie de lieu ou je ne scaurois rien reffuyer de vous faire une requeste qui est de faire misericorde a ung pouvre contadyn qui est icy en voz presons nomme Jehan Marye de Byasio, prevenu de quelque homycide fortuit ou a tout le moyns ung peu excusable. Il a ung pere bien vieulx. Jentendz quil a aussi femme et enfantz, lesquelz desireroient quil vous pleust commuer la vye en une gallere a temps ou perpetuelle ou si vous vouliez plustost entendre la qualite du malefice quil vous pleust mander a mons[r] vostre potestat de diferer le jugement et lexécution jusques a vostre retour. Cest, monseigneur, la plus belle partie que dieu aye donne aux princes que de pouvoir faire misericorde et despencer sur la severite dez loix. Et je vous supplye tres humblement en vouloir user pour ce coup, pourveu que le cryme nen soit indigne et notre seigneur vous en scaura bon gre et aussy je vous en seray tres oblige serviteur.

De Ferrare le xv[me] avril 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

29. — [*Ferrare*], *17 avril 1553*. — Monseigneur, Je croy que le capitaine Jheronimo de Pize vous aura parle en passant, allant a Parme. Je croy bien quil ne nous cuydoit pas la, car il ma envoye ung petit paquet de monsieur le cardinal pour votre excellence, le quel sera avec la presente. Mon dict sieur le cardinal mescript du XIII[e] que les afferes de Montalcino se portent si bien quon peult esperer quil sera la ruyne des ennemys, car ilz nont plus desperence, a la bateryе; ont essaye et failly une myne et en recommencent une aultre qui leur reussyra aussi mal. Si vous, monseigneur, estes contant comme je vous ay dernierement escript, je ferois partir dez demain xxv[m] escus pour la paye de may qui mectra noz gens en si grand cueur que lon pourra tenyr les afferes du Roy estre en une grand seurete et aurez faict en cela, monseigneur, ung tres grand secours a sa Majeste et a ses afferes, de quoy je vous supplye tres humblement.

De Ferrare le XVII[e] avril 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

30. — [*Ferrare*], *18 avril 1553.* — Monseigneur, Jattendz en devotion responce de ce que jay escript a vostre excellence du prest de xxv[m] escus, esperant que depuis la venue du sieur Pierre vous naurez pas dimynue mais plus tost augmente laffection que vous aviez au bien des afferes du Roy. Jay eu ce matin nouvelles de Ravenne (1) comme le cardinal Sainct George (2) y est arryve et en doibt partir demain matin pour venyr icy et dicy en France. Je croy, monseigneur, que vous eussiez bien voulu le veoyr et jen ay faict advertir le s[r] Batistin presupposant bien que en vostre absence vous vouldrez quilz le logent et le caressent. Cest, monseigneur, tout ce que je vous puis dire pour cest heure.

De Ferrare le XVIII[e] Avril 1553.

Monseigneur, depuis ceste lettre escripte, le seigneur Batistin ma porte la vostre du XVI[e] davril et ay veu aussi ce quil vous a pleu luy donner charge me dire dont je baise tres humblement les mains de vostre excellence, et vous asseure que vous avez conserve deux foiz Sienne et je le precheray comme je doibz, de sorte quilz seront bien sourdz silz ne lentendent a notre court, bien que mon credit y soit dimynue et moy presque ruyne, si vous, monseigneur, ny remediez. Jay bien fort grand desir de vous parler et vous supplye tres humblement, monseigneur, navoir point moyns de volunte de bien faire que vous aviez du temps de la comedye, encores que ce que vous avez ouy depuis soit differant, remectant le surplus qui est bien long a quant nous aurons ceste grace de vous reveoyr.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

31. — [*Ferrare*], *27 avril 1553.* — Sire, La venue du s[r] Pierre pardeça, et apres de M[r] de Lanssac, auront esté s'il plaist a Dieu utilles pour vostre service ayant voz ministres cogneu ou entendu par eulx une partye de vostre volunte sur les afferes d'Italie. Il est

(1) Ravenne, chef-lieu de la province de ce nom, sur le Montone, à 6 kilomètres de son embouchure, dans l'Adriatique. Place fortifiée de la Romagne.

(2) Jérome Capiferi ou Capo di Ferro, romain, né le 22 juin 1503, nonce en France en 1540; évêque de Nice 1542-46; envoyé en France en 1547 ; cardinal du titre de Saint-Georges au voile d'or (19 décembre 1544) ; légat en Romagne sous Paul III, Jules III et Marcel II; mort pendant le Conclave en 1559.

vray, Sire, que pour ne faillir a la submission et révérence que je doibz a Vostre Majesté, je confesseray, puis qu'ainsi elle l'a juge que jay failly lordement a la praticque de Mons[r] le Duc de Ferrare (1), mais non pas s'il vous plaist que chose que jaye faicte ne dicte, porte maintenant ne pour ladvenir aulcun dommaige ne prejudice en voz affaires. Ma faulte, Sire, s'il y en a, procede d'une maladie commune a tous voz serviteurs et ministre en Itallye. Car il nous semble quil ny a aultre monde que ce pays et que toutes choses laissees vous deves entendre a vous en faire maistre; porquoy nous ne parlons que d'expedientz, de praticques des guerres et d'armes pour vous y faire trionfer. Je ne vous ennuyeray point, Sire, de mes excuses et de mes deffenses que je pense avoir bien pertinentes, mais vous supplieray tant et si humblement que je puis, de pardonner ma trop grande affection qui m'a ainsi transporte a vouloir bien faire, et je serai doresnavant plus retenu en telles choses et mettray peine, Sire, en aultre endroit de vous faire tant de service quil effacera toute l'erreur dont on me veult reprendre, me remettant au surplus de vos affaires a ce que j'en escriptz a Monseigneur le Connestable et quil vous plaira entendre du s[r] Pierre, lequel en est si soffisemment informé quon luy feroit tort de vous en escripre plus long discours.

De Ferrare ce XXVII[e] avril 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20453, f° 167) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

32. — [*Ferrare*], *27 avril 1553*. — Monseigneur, je vous mercie tres humblement de ce quil vous a pleu m'escripre et faire entendre par le s[r] Pierre, et depuis par M[r] de Lanssac, et pour n'estre point obstiné et contracter contre ce que vous avez desja trouvé maulvais, mais plus tost me humilier et repentir de la faute (2) que je ne cuide pas avoir faicte, je vous supplye, Monseigneur, que cela, bien ou mal quel qu'il soit, me soit pardonne et que j'en puisse avoir mon esprit en repos, car Dieu mercy, il n'ya rien de gasté mais plus tost

(1) Allusion aux négociations que venait d'entamer du Gabre, pour faire entrer le Duc de Ferrare dans une alliance avec la France. (Voir à l'appendice qui suit le texte du projet d'alliance en date du 13 mars 1553).

Du Gabre, à l'occasion de ce traité, fut blâmé par ses contemporains, tourné en dérision, accusé de trahison. Quelques années plus tard, cependant, le traité élaboré par du Gabre fut repris, sans qu'on y apportât aucune modification apparente, par les cardinaux de Tournon et de Lorraine, ainsi qu'on le verra au cours de la présente publication. C'est là la preuve que l'Évêque de Lodève avait, au début de son ambassade, une très exacte conception des intérêts français en Italie.

(2) Nouvelle allusion au projet de traité d'alliance avec Hercule II.

amendé comme vous entendrez par le s[r] Pierre qui s'en va bien informé du tout. Je n'ay rien presente a Monsieur le Duc de Ferrare de la part du Roy ni de moymesme et ay seullement mis par escript les choses auxquelles je luy voyois quelque affection, et que j'avois tire de bouche de luy en devisant entre nous, retrangnant le tout, de sorte que ce qu'il vouldroit avoir en don, je le luy vouloys faire achepter bien cherement, esperant tirer argent de luy par ce moyen sur les conquestes qui sont a faire, ayant veu que tous aultres expedients que je luy avois mis en avant a ceste fin ne pouvoient le mouvoir et ne contiennent les articles, don d'ung poulce de terre, mais bien de luy faire payer de Cremone ung million d'or, a vous qui ne l'avez pas encores, lequel il a peu aultrefois avoir pour 4 cent mil escus de lEmpereur qui le possède; et quant aux aultres places nommees auxdits articles, s'il avoit tout largent qui est en Italie il n'en scauroit avoir achepte la moitie, mais toutesfois cela luy rendoit le traité un peu honorable et de quelque esperance. Quant a Parme, je me suis bien garde de mettre une seulle parolle qui puisse offencer lhonneur du Roy ny la protection quil a prinse du Duc Ottavio, j'aurois grand honte dy avoir pensé; quant le Duc Ottavio mesmes verroit larticle, je suis seur quil ne le scauroit trouver maulvais et l'accorderoit, sil ne tenoit que a cela que le Duc de Ferrare fut au Roy, car lhors il pourroit dormir seurement de sa place et se tiendroit tout assure, voyant un voysin si puissant affectionne et oblige a sa deffence, et en disant seullement quil ne veult prendre recompense de Parme, le Roy est obligé de toutes ses promesses, et s'il vous plaist rebvoir et considerer ce qui en fait mention en mes articles, je suis seur que vous avez trop bon jugement pour me reprendre d'y avoir faict faulte digne de la collere du Roy. Monsieur le Duc (1) trouve mes articles si peu advantageux pour luy quil seroit, comme il dict, bien marry de les avoir acceptez et concludz ainsy, je n'ay contenté ne vous ne luy, mais je loue bien Dieu que l'une n'y l'autre des partyes n'en aye receu desplaisir ni dommaige, cela me faict porter plus patiamment ma deffence, esperant que, apres y avoir mieulx pensé, vous changerez d'opinion et, quant a la resolution prinse avec le s[r] Duc par le s[r] Pierre, il la vous scaura, Monseigneur, fort bien faire entendre, pourquoy je m'en tairay et aussi de l'expedition faite du cappitaine Jheronimo de Piza vers Sienne par Monsieur de Lanssac, et pour l'accord auquel j'ay grand esperance et en les partiz que le Cardinal Dandin (2) nous asseure de la part du

(1) Le duc de Ferrare.

(2) Dandini (Jheronimo), né à Césène en 1509, protonotaire, évêque de Cassano (1544), d'Imola (1546), nonce en France sous Paul III, cardinal en 1551, mort le 4 décembre 1559.

Pape et ce que Mr de Lanssac a rapporte de l'intention de sa Majeste qui me semble, Monseigneur, la meilleure et la plus saige de tout le monde, ne voyant, quant a moy, que lhonneur et la reputation du Roy y soit en rien interessez. Mr le Duc montre ce quil scait faire et sa vraye affection, car il a conduict le tout avec grande repputation du Roy, faisant que les legatz le prioient, et a tous les ministres de sa Majeste qui estoient icy de chose dont nous les eussions deu prier ce me semble a jointes mains, de quoy le Roy luy doibt un bien grand mercy et pleust a Dieu qu'on se fict aussi bien entendu il y a 4 mois, car on eut espargné 5 cent mil escuz au Roy; et si cela se peult accommoder a la façon qui s'est icy ouverte pour l'honneur de Dieu, Monseigneur, faites icy servir la botique, car je vay faire dix mil despenses les plus perdues et inutilles que je vis jamais. Messieurs qui sont a Sienne me mandent, par leurs dernières despeches, quilz ont encores faict lever six compagnies nouvelles; je ne doubte point quilz en rendent bonne raison, mais si leur ay bien escript quil y avoit peu de gens qui approuvent ceste grande despense, ny de vouloir garder tant de pays, toutesfois a argent ne tiennent que tout ne s'y porte bien, car il y a six jours que je fais partir 3 mil escuz pour la paye de May et Mr l'Ambassadeur de Venize en devoit envoyer 24 mil, mais je luy escripvis hier quil estoit meilleur de les retenir encores pour quelque jours, veu l'esperance d'accord, et que par avanture les tenant court de cela, on saulveroit la moitié de la paye de May. Je suis fort ayse, Monseigneur, de la venue de Mr de Lanssac qui est parly pour Rome, car nous ne scavions a qui adresser nostre argent pour Sienne et avez faict, a mon advis, une tres bonne election de luy, qui est honneste et saige gentilhomme, et est desja connu et agreable au Pape. Vous aurez entendu, par la despeche de Nicquet, la mort de Monsieur de Mirepoix, accompagnee de la perte de vingt mil escuz par ce que une maulvaise nouvelle ne vient jamais seule. Quelques Italiens de faction imperiale a Viterbe avoient dévalises sur le chemin de Petiglan (1) ledit argent, lequel, depuis, a este recouvert comme m'escript ledit Niquet et vous puis asseurer que a Sienne, Monseigneur, ont eu tous les restes de Mars et toute la paye de Avril dez le commencement du moys, et dez hier arriverent dans Rome les 30 mil escuz pour la paye de May, qui n'est encores achevee, affin que a faulte dargent on ne prenne point excuse que les affaires du Roy n'aillent point; il est vray que c'est de l'argent de Monsieur le Duc et que toujours luy debvons nous 30 mil escuz qu'il a repretez aussi liberalement que je veiz jamais, pourquoy je vous supplie tres hum-

(1) Pitigliano, ville d'Italie dans la province de Grosseto, à 20 lieues S.-S.-E. de Sienne.

blement que, sans plus differer, vous nous faictes envoyer de quoy le rembourser. Il me semble que le Roy se peult aussy assurer de sa bonne volonte que sil y avoit entre eulx mil cappitulations, les effets et les demonstrations et le langaige quil en tient tous les jours me le font ainsy croire, et me tient tout asseuré que sil vous voyoit en intention de faire quelque chose de bon en Italie, quil se contenteroit de partiz raisonnables pour venir a la declaration publique; bien fautil, Monseigneur que je vous die quil a trouve voz articles dix fois plus étranges que vous n'avez faict des miens et s'y n'a pas laisse d'y respondre toutesfois fort honnestement, comme vous entendrez dudit s[r] Pierre, qui est, Monseigneur, tout ce que je vous scaurois dire apres mes tres humbles recommandations a vostre bonne grace.

De Ferrare le 27 Avril 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20612, fol. 81) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

33. — [*Ferrare*], *27 avril 1553.* — Monseigneur. Je ne puis faire moins que de respondre a ce quil vous a pleu mescripre du faict des munitions de Parme, auxquelles on ne touche en façon quelconques de quelque espece et qualité quelles soient, encores que le Roy aye tant de foys escript d'en vendre aulcunes; non que ce soit ma faulte ny des ministres du Roy, mais pour ce seullement qu'on ne le treuve pas bon, et nous nous accommodons au temps; quand je m'en fusse bien voullu mesler, je n'en ay jamais eu le loisir et ay tout remis a M[r] de Fourquevaulx qui est sur les lieux, et ne trouvant que tres bon tout ce qu'il faict et tout ce qu'il dict; car aussy ne semble t-il sage et honneste gentihomme, cela est bien loing de mestre volu mesler de ses charges ny de diminuer son pouvoir et authorite. Je ne me meslay jamais d'ordonner despence d'un escus, ny de commander choses quelconques, et ne faict icy que leur respondre et solliciter ce qui leur faict besoing, leur servant, ce me semble, de valet a tant qu'ilz sont, de quoy je ne me dedaigneray jamais pour le service du Roy a moindre qu'eulx, mais, sans l'interetz du Roy, je ne le ferois ny vouldrois aussi peu que homme de mon estat qui fut au monde, et ne puis penser, Monseigneur, ou l'on a prins qu'il y ait entre nous incompatibilite ny entreprinse lung sur l'aultre, car je scay bien que M. de Fourquevaulx n'en peult pas avoir escript, et je n'y pensois jamais (1). Je vous supplie, Monseigneur, ne prenez pas

(1) Du Gabre et M. de Fourquevaux étaient liés d'amitié. (Voir C. Douais, *Une importante correspondance*, *Op. cit.*, p. 8). L'évêque de Lodève se défend ici d'une accusation portée contre lui, touchant ses rapports avec Fourquevaux. Les

cette opinion de moy, car je vous respondz bien que je n'ay pas grande envie de m'y forrer si avant, et, pour le commencement, on ne m'en donne pas si bonne curée que je m'y doibve eschauffer davantage.

Le 27e avril 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 84) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

34. — [*Ferrare*], *14 mai 1553*. — Monseigneur, je ne vous feray longue lettre ni redicte de ce que j'escriptz au Roy, et me desplait que je ne vous puisse mander quelques bonnes nouvelles de laffaire de Sienne, mais je vois bien, par ce que nous entendons dudit Sienne, que la difficulte et longueur ne viendra que de nous mesmes, et que toujours nous ferons despendre au Roy plus quil ne veult; de quoy je ne pense pas estre de la partie, et pour ceste cause, Monseigneur, il vous plairra faire pourveoir et continuer d'envoyer argent, comme s'il n'y debvoit avoir accord; affin quil n'en vienne inconvenient, vous avez bon loisir tout ce moys, car avec le prest et secours de Mr le Duc, toute la paye de May sera, dans bien peu de jours, dans Sienne. Je ne vous parleray plus, Monseigneur, de Mr le Duc de Ferrare, sinon de vous supplyer que tout le passe soit oblyé (1), puisque rien n'est mal alle, Dieu mercy. Je scay bien que led. sr Duc a parle de moy au sieur Pierro (2) plus a mon adventaige que je ne mérite, et je crains que cela me rende suspect envers vous aultres, car je vouldroys que mes œuvres me recommandassent et non ceulx a qui j'ai a négotier pour le Roy. Je scay bien que je vouldroys aussy peu advancer mon honneur et mon debvoir que homme de mon estat que le Roy aye en son service, mais, Monseigneur, pour oster tout scrupule, vous me feriez grande grace de m'oster d'icy, et vous servir de moy en aultre endroit. Pour le moins je scaurais bien dire graces devant le Roy si je ne suis bon a aultre chose. Bien vous assureray je, Monseigneur, que je ne m'accuseray jametz davoir fait faulte en ceste pratique, pour avoir voulu faire advantaige a Monsieur le Duc, car s'il est permis de le dire comme il est de le faire pour le service de son prince, je cuydois l'avoir bien embarqué, et surpris, avec promesses et esperances qui ne costoient rien au Roy, et, si vous l'ussiez prins au mot, il estoit bien empesché de sen retirer ; il est vray que vous l'aurez tousjours si vous voulez faire quelque entreprise en

faits de ce genre abondaient à cette époque où l'on vivait dans une atmosphère de délations et de basses calomnies.

(1) Allusion au projet d'alliance avec Hercule II.

(2) Pierre Strozzi.

Italye, fondée et digne de sa declaration, et se contentera toujours de la raison, car il me disoit, n'y a que deux jours, que sil voyoit une fois ce que le Roy veult faire pour luy, que l'on luy laissast lors faire sa déclaration quand il verroyt le temps a propoz, sans mettre temps a vous en advertir, car il vouldroit commencer par un service et une execution d'importance, et avoir donne plustost le coup que la parolle. J'estois resolu de ne vous en parler jamais plus, mais il me semble ne pouvoir faillir de vous dire tout et le remettre apres au bon jugement du Roy et le vostre.

De Ferrare ce 14e May 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 169) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

35. — [*Venise*], *11 mai 1553.* — Monseigneur, Je eusse dez hier renvoye ce messagier, n'estoit que je m'attandois recepvoir encores quelque paquet de la Court, que Bochier qui est passe a Ferrare doibt avoir apporté. Le Secretere de Monsr d'Aramon (1), qui est depesche pour Levant le m'a dit, ainsi qui partist de la Court le xxixe du passe, et, a ce que je veoy, ilz desirent et solicitent l'arrivee de l'armee pour apres n'en rien faire. Il laissa le Sr Pierre Strozzy a Lyon le premier jour de ce moys, de sorte que ce pouvre gentilhomme aura faict ceste course en cinq jours, et disoit vouloir estre a la Court le quatriesme. Je ne me vouldrois pas venter d'en faire aultant s'il en estoit besoing. Je vous envoye, Monseigneur, la lettre de Monsr de Lansac avec l'advis du Pape sur les articles, ou il y a quelques choses que je n'approuverois pas, comme seroit ce mot *liberta anticha,* pour ce qu'on scait bien qu'elle a tousiours esté ville imperialle et soubg la protection de l'Empire. L'aultre article est du chef de la garnison, confident ou diffident, qui seroit tenir toutes choses en querelle et dispute, et est meilleur laisser le tout à l'élection des Seinnois. Tout le reste ne me semble pas fort preiudiciable. L'on a icy nouvelles que les Imperiaulx se sont retirez de Terouenne (2), n'ayant faict que courir apres la bâche. Le Duc de Florence a envoye

(1) Gabriel de Luez, baron d'Aramon, né à Nîmes à la fin du xve siècle, fut attaché à la Cour de La Mirandole (1542), puis ambassadeur à Constantinople jusqu'à sa mort, survenue en 1554, pendant un voyage en France. Il fit conclure l'alliance de Soliman II et du roi de France contre Charles-Quint.

Le secrétaire de M. d'Aramon, dont il est ici question, est, sans doute, Jean Chesneau, qui a laissé une relation très intéressante du voyage en Perse, Syrie, Palestine, Égypte, de M. d'Aramon, lequel avait suivi Soliman dans son expédition.

(2) Therouanne, village du Pas-de-Calais, à 16 kilomètres de Saint-Omer, était une des principales forteresses sur les limites des Pays-Bas. Charles-Quint la prit et la détruisit en 1553.

ung ambassadeur en Souisse, avec force argent, pour rechercher ces Seigneurs des ligues, d'une ancienne confederation qui a este aultres foix avec la maison de Medicis, mais il a este renvoye comme homme de qui l'on n'a pas tenu grand compte. J'espere, Monseigneur, estre mardy pour le plus tard devers Vostre Excellence.

De Venise, ce XI[e] May 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

36. — [*Venise*], *14 mai 1553.* — Monseigneur, Je foys mon compte de partir demain, s'il plaist à Dieu, et remectray à vous monstrer lors, les lettres que j'ay eu de la Court par Bouchier, qui me mande vous avoir eu toutes nouvelles de la Court. Il me samble qu'ilz son demy appaisez en mon endroyt. Ledit Bochier m'a escript bien legerement ma creance, remectant a m'en escripre plus amplement, mais qu'il soit a Rome. Parquoy pour sa venue nous n'aurons aprins grand chose et fault attandre la despeche qu'on fera a l'arrivee du S[r] Pierre (1).

De Venize, ce XIIII[e] May 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

37. — [*Ferrare*], *20 mai 1553.* — Monseigneur, il vous plaira voir par la lettre du Roy l'occasion de la despeche de Perrot (2), present porteur, de quoy ne vous fault faire redicte ; jay faict ung memoire abreige de l'estat des affaires de deca et de quelques discours tenuz avec M[r] le Duc de Ferrare, il vous plaira le lire, et apres, en faire entendre au Roy ce quil vous semblera estre bon, excusant sil vous plaist le reste ; chascun dict icy sa ratellee et son advis cuydant bien faire ; mais cest pour nous soubmetre apres, comme la raison veult, et vostre meilleure oppinion.

Monseigneur, icy est venu un Monsieur Dominicque de la Mirande que ces dames de Mantoue (3) et M. le Cardinal (4) envoyent devers vous, pour ce quilz ont entendu que le Roy voulloit mener a la

(1) Pierre Strozzi.

(2) Perrot, courrier au service de la France.

(3) Les dames de la maison de Gonzague, duchesses de Mantoue.

(4) Hercule de Gonzague, deuxième fils de Jean François II, né en 1505. Évêque de Mantoue (1520), cardinal (1527), mort le 2 mars 1563. Il gouvernh le duché pendant la minorité de son neveu.

guerre le S[r] Ludovic de Mantoua (1); il y a ces deux bonnes femmes qui ont grande crainte de le perdre, voyant le Duc, son frère (2), fort mal sain, et, si ledit Ludovic se trouvoit a la guerre, mourant le Duc son frère, il y a danger que l'Empereur et Domp Ferrand se saisissent de son estat, le pretendant confisque comme d'ung rebelle, qui ne seroit service pour le Roy, et puis ilz disent que le garson est fort jeune pour n'en pouvoir tirer service, et quil peult bien attendre que Monseigneur le Dauphin (3) son maistre aille a la guerre pour en ce cas le suivre. Monsieur le Duc a este dadvis que je vous en escripvisse ung mot et que le Roy fera bien de contenter de cela ceulx de ceste maison. Je vous en ay escript ung mot par ledit Dominicque de la Mirande qui est fort affectionné serviteur du Roy et le vostre. Il sen va par le Piedmont et par luy j'ay escript ung mot de nos nouvelles a M[r] le Mareschal (4).

De Ferrare le 20 mai 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 101) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

38. — [*Ferrare*], *23 mai 1553*. — Monseigneur, je receuz hier unes lettre de M[r] de Lanssac, laquelle j'envoye a M[r] lAmbassadeur de Venize (5) pour la veoir, et apres vous la faire corrir par ung pacquet expres et par les postes ordonnées, par laquelle il vous plaira veoir que ledit s[r] de Lanssac a remis sur les praticques de l'accord de Sienne, et a faict a mon gré bien saigement, mais, la responce faicte par M[r] le Cardinal au chambrier du Pape, monstre bien quil ne fera rien quil n'aye commandement expres du Roy, lequel je m'attendz vous nous envoyerez bientost. J'ay veu par lettres de Gennes, qui asseurent que le Marquis de Marignan (6) n'estoit allé a Florence que pour faire embarquer des allemandz et espaignolz, qui sont devant Montalcino, pour les descendre audit Gennes, et de la aller au Piedmont; s'il sera vray, c'est desja le font du renfort que vous avez envoye en Piedmont et j'auray bien devine, car j'ay toujours dit que

(1) Louis de Gonzague, seigneur de Bozzolo.
(2) Pierre de Gonzague.
Les membres de la maison de Gonzague s'étaient, presque tous, mis au service de la France.
(3) François II.
(4) Le maréchal de Termes.
(5) Odet de Selve.
(6) Jean-Jacques de Médicis, marquis de Marignan, né à Milan (1497), mort dans cette ville (1555). Après avoir servi la France, il se laissa séduire par les promesses de Charles-Quint et passa au service de l'Empereur. (Voir BRANTOME, *Grands capitaines étrangers*. Édit. Lalanne, t. I, p. 291).

les Italiens nouveaulx que le Duc de Florence faisoit lever n'estoit que pour remplir ceulx la qui s'en devoient aller; s'il est ainsy, que Mr de Termes voye n'avoir affaire qu'a Italiens, vous verrez quil se mettra en campaigne avec les 13 mil hommes quil ha et le doibt faire, car, les siens sont deja disciplinez, et bien armez, et sy n'y a pas moins de cavallerie que les ennemys et si ce bel argent ne nous falloit, il n'y a point de faute que la continuation de la guerre de Sienne seroit plus maintenant pour le Roy que l'accord, et que Dieu auroit inspire Mr le Cardinal de se rendre difficile audit accord pour ne laisser separer cette assemblee de gens de guerre qui est a Sienne, et ne perdre ceste occasion, si l'armée de mer vient de destruire le Duc de Florence, car vous avez a Sienne une demye armee toute preste avostre renfort deja achemine en Piedmont. Je vous laisse penser, Monseigneur, où s'en trouveront ces imperiaulx s'il sortoit encores de Parme ou du Ferrarois une bande d'artillerie accompaignée seulement de 6 mil hommes et trois cent chevaulx; pour ung mois ou deux, ce seroit une despence de 60 mil escuz en ung mois ou deux, qui par avanture en vauldroit ung million, car les imperiaulx ne scauroient quel coste secourir le premier assailliz tout en ung coup par le Piedmont, par Lombardie, par la Toscane et par la mer; quand ilz vouldroient remedier d'ung coste ilz perdroient de l'aultre, et vous faites aussy bien la despence ainsy comme ainsy, hormis de celle que l'on pourroit faire deça, mais si vous nous envoyez de quoy assigner ceux qui nous vouldrons prester, j'aurois esperance de trouver l'argent pour ceste petite troupe qu'on feroit icy, laquelle ne seroit pas digne de mectre ung Duc de Ferrare en campaigne, mais les gens seroient prest plustost que le Sr Pierre (1) ne scauroit estre icy pour les menner sans aultre intention que travailler a divertir et faire valoir les autres armées, et paradvanture quilz feroient plus d'effect que tous les autres, avec huict ou dix canons seullement, car on prendroit une infinite de chasteaux et de grandes villes non fortes qui se porroient fortiffier; ce seroit un camp volan, lequel en ung besoin paye le premier mois; on tiendroit en campagne au temps des vivres et de la recolte et sans dangier de rien perdre, car ilz auroient toujours leur retraite a seurete; cela, Monseigneur, m'est echappe de la plume en passant, mais je le pense, aussy aije a faire que a dire, si nous avions Monsieur le Duc nostre et son artillerie. Monseigneur, vous aurez aussy avec la presente une copie de lettre de lAmbassadeur de Ferrare a Florence qui escript quelques particularitez de la conspiration de Sienne avec une liste des cappitaines que fait le Duc de Florence, et quant a nous faire raison des destroussement de corriers du Duc

(1) Pierre Strozzi

de Ferrare, le Duc de Florence a fait rendre le cheval et l'argent, mais des lettres il n'en est point de nouvelles; il montre bien par la quil scait ou elles sont et quil ne cherchoit autre chose que cela. Monsieur le Duc a dit aujourdhui au secretaire de Florence quil ne voulloit plus qu'on luy rendit les lettres et quil n'en avoit que faire, et que son maitre montroit trop manifestement grand malice et grand ignorance; s'ils estoient deux gentilshommes privez, je crois quil fauldroit quilz combatissent, je vous asseure bien, Monseigneur, que je ne tache pas fort a y mettre la paix entre eulx.

De Ferrare ce 23 Mai 1553.

Les lettres de lAmbassadeur de Ferrare sont dans le paquet adressant a lAmbassadeur du Duc aupres de sa Majeste, nous n'avons point encore nouvelles de Mr le Cardinal du Bellay (1).

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 102) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

39. — [*Ferrare*], *26 mai 1553.* — Monseigneur, le sr Flaminio (2) present porteur est despeché par Messieurs qui sont a Sienne; vous aurez ample information de la conspiration de Sienne et du peu d'esperance quil y a en l'accord, lequel Monsieur le Cardinal tient pour tout rompu, tant pour n'estre, se dit-il, l'accord agreable aux Siennois que pour le soupçon que l'on a quil y eut quelque intelligence, en sorte quil conclut a demander toujours secours et plus grand force et, a la fin, je crois que vous serez contrainct d'entrer encore en ceste despence, pour faire d'ung coup deux bons effectz, l'ung pour delivrer Sienne, et l'autre pour favoriser l'armée de mer, et donner quelque commencement a lentreprinse de Naples; et si vous, Monseigneur, resolvez par dela d'y faire effort et ne pouvoir ou vouloir envoyer ung peu de Souisses, on levera bien le siege de Sienne avec quelques Italiens que l'on leve pour ung mois, et mesmement, si les Espaignolz et Allemandz se levent du siege pour aller partie a Naples, et partie en Piedmont, comme il se dit pour certain et comme il est bien croyable. A Venize estoit arrive Monsieur de

(1) Jean du Bellay, deuxième fils de Louis du Bellay, seigneur de Langey, et de Marguerite de la Tour Landry, né en 1492; successivement: évêque de Bayonne, Paris, Limoges, Le Mans; archevêque de Bordeaux (1544-1553); cardinal (1535); fut nommé lieutenant-général du royaume (1536) et chargé de missions diplomatiques importantes en Angleterre. Disgracié par les Guises, il se retira en Italie, où il devint évêque d'Ostie; il mourut à Rome le 15 février 1560.

(2) Flaminio Ursini, capitaine italien envoyé par Strozzi à Montluc pendant le siège de Sienne (MONTLUC, *Commentaires*, *Op. cit.*, t. II, p. 64).

Cabassolles (1), comme vient de m'escripre Monsieur l'Ambassadeur, et tous deux seront icy demain a larrivee de Mr le Cardinal du Bellay, qui a mande quil pouvoit estre icy le 29. Je l'ay fait savoir a Mr de Forquevaulx pour s'y trouver aussy, affin que nous fassions une autre diete au Bosquet, comme celle de Chioja (2), et m'attendz bien cependant que nous aurons eu quelque responces aux despeches du sr Pierre, et autres du 3e et 5e apportées par Franchot (3) et scauront plus clairement toutes voz intentions pour mieulx resouldre tout ce que chacun aura a faire; cependant, je vous diray seulement que ceulx de Sienne ont pour le payement de Juin 45 mil escuz, que Mr lAmbassadeur de Venize y a envoye. M. de Lanssac me mande avoir en main 33 mil escuz d'un party fait par feu Mr de Mirepoix. Je luy escript quil veuille prendre la dessus neuf mil escuz quil fault pour le parfait de Juing. Il est vray que Messieurs, a Sienne, m'escripvent que je leur envoye 6 mil escuz en lieu de ceux qui furent perduz a Montalcino et encores 4 mil pour les compaignies nouvelles quilz ont leve. J'ay escript aud. sr de Lanssac que silz en font plus grand presse, quil les leur vueille envoyer de la partie qui est entre ses mains, de sorte que encores il aura de reste pour le mois de Juillet 14 mil escuz ; par ainsy, on ne peult dire quil y ait faute d'argent. J'ay icy de la monnoye que le general d'Albenne avoit envoye pour 36 mil escuz, de laquelle on ne peult se deffaire promptement, et j'espere la faire servir au remboursement de Mr le Duc (4), a qui il ne sera plus deu que 15 mil escuz ; ceux de Parme et de la Mirandole attendront le mois de Juin jusques a la fin, cependant il sera venu aultre provision d'argent. Mr de Lanssac m'escript quil voulloit rembourser une partie de 20000 escuz employez par feu Mr de Mirepoix, qui furent envoyez a Sienne, comme vous aurez veu par ung estat que jenvoyai du 30e de Mars par Gassot, mais je luy ay escript que par les instructions du sr de Mirepoix que pourta ledit Gassot, le remboursement de ladite partie estoit assignee a Lyon aux payements de la foire de Pasques, parquy il ne debvoit employer la ceste partie des 33 mil escuz. Voila, Monseigneur, en somme, l'estat ou toutes choses se trouvent en matière de deniers, de sorte que l'on ne peut dire quil y en aye necessite ; j'entendz par ledit porteur que a Sienne nont point faulte de vivres et que, leur fournissant la paye accoustumee, ilz attendront fort bien vostre secours deux et trois moys; si la feste dure si longuement; le Duc de

(1) Antoine de Cabassolles, issu d'une famille de Provence; gentilhomme servant de Henri II, capitaine des galères.

(2) Chiosa, ville à 22 kilomètres de Venise, avec port sur l'Adriatique.

(3) Courrier au service de la France.

(4) Le duc de Ferrare.

Florence se trouvera bientost au fons de sa boite et de ses provisions et congnoistra bien quil a faict une grande folie de s'attacher (1) a ung si grand Roy.

De Ferrare ce 26 mai 1553.

Mr le Duc partist hier pour aller accorder deux contes d'Allemagne qui doibvent combattre, desquelz le Roy de Boesme luy escript en grande affection ; le Sr Flaminio et moy laccompagnasmes dans son coche une grande partie du chemin, pour luy faire part de la despeche de ce pourteur a qui il dict son advis de tout, et vous prie de l'excuser s'il n'a eu la comodite d'escripre par luy. Je vous prie, Monseigneur, de vous asseurer de sa bonne disposition et volonte aux affaires du Roy.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 104 (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

40. — [*Ferrare*], *26 mai 1553.* — Monseigneur. Depuis mon aultre lettre escripte est arrive ung corrier du Roy, expres ; après l'arrivee a la court du Sr Pierre de Lhome, du sieur Rodolphe (2) et de Franchot, par le quel ilz nous escripront amplement, et nest ce corrier depesche pour aultre chose que pour porter en extreme diligence lintention du Roy a messieurs qui sont a Sienne, daccepter laccord selon voz articles. Je vous envoye, monseigneur, ce que le Roy et monseigneur le Connestable men ont escript, avec les nouvelles de Terouenne. Le corrier a laisse monsieur le cardinal du Bellay a Bresse et ne fauldra pas d'estre icy dimenche ou lundy. Jay grand regret, Monseigneur, a ce vostre voiage, et si deja vostre excellence na commande ce quil fault pour recepvoir ledit Sr cardinal, il vous plairra mander ce quil vous ploist quon face, bien que jen iray parler apres disner a monseigneur le gouverneur, et vous plairra, monseigneur, me renvoyer les lettres et nouvelles du Roy. Jay faict passer sur lheure le corrier jusques a Rome avec le paquet de Sienne, et le sieur Flamynio est aussi party pour la court. Il ma semble, monseigneur, vous debvoir depescher ce pourteur expres.

De Ferrare le xxvie mai 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

41. — [*Ferrare*], *26 mai 1553.* — Monseigneur. Monsr lambassadeur de Venize ma escript quil sera icy demain ou dimenche pource

(1) S'attaquer.
(2) Sans doute Rodolphe de Gonzague.

que monsieur le Cardinal de Bellay luy a escript de sy trouver le xxix[e] qui est lundy, auquel jour il doibt arriver. De quoy je vous ay voulu advertyr pour entendre ce quil vous plairra quon face. Cepandent je parleray au sieur Batistin pour faire accommoder ce lieu icy de quelques lictz et meubles. Je logeray icy monsieur lambassadeur en atandant que laultre vienne ; mais vous serez, sil vous plaist, content, monseigneur, que je mayde de votre cave et de voz meubles, aultrement il serait icy fort mal receu. Il ma envoye une lettre de monsieur le Conestable a luy adressante, du vii[e] de ce moys, en la quelle il y a les motz qui sensuyvent :

« Je ne fors doubte que monsieur de Lodeve ne vous ay faict scavoir comme il est alle dela negociation du sieur Pierre Strozzy, qui est icy de retour dez avant hier, ensemble ce qui a este mis en avant de la part de notre Saint Pere sur le faict de Sienne, qui est tant honorable pour le Roy que nous ne scaurions, pour le present. ce me semble, mieulx souhaiter». Ilz escripvent aussi que dans Terouenne (1), messieurs de Montmorency, de Fumel (2) et pleusieurs aultres, et deux compaignies de gens de pied, et pource quil ny avoit faulte que de gens, ilz esperent que lEmpereur y prendra une grand hante. Je vous envoye, monseigneur, ung paquet venu de France. Je vous escripray plus a loysir, ayant envye que ce pourteur vous trouvast ce matin sil estoit possible.

De Ferrare ce xxvi[e] may 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

42. — [*Ferrare*], *3 juin 1553.* — Monseigneur, le Cardinal du Bellay ma donné charge de vous envoyer la lettre de Monsieur de Lanssac que vous trouverez en ce pacquet, et vous supplye de l'excuser sil ne vous a pas escript la dessus, car il estoit dans le bateau pour sen aller aujourdhuy coucher a Ravenne et faire sa meilleure dilligence quil pourra pour se trouver a Orvieto (3), et aider a ceste bonne œuvre de laccord de Sienne auquel jay grande esperance, car lon voit evidemment que les Imperiaulx sont du tout perduz silz ne le font, et contrainctz d'abandonner le tout honteusement ; mais,

(1) Therouanne.

(2) François, baron de Fumel, gentihomme ordinaire de la Chambre, capitaine des gardes sous François I[er] et Henri II, ambassadeur à Constantinople (1542), puis gouverneur de Marienbourg ; mourut, massacré dans son château (dans le Quercy) par les protestants, le 29 novembre 1561.

(3) Orvieto, ville d'Italie. province de Pérouse, chef-lieu de l'arrondissement de ce nom.

pour cela, le Roy ne se trouveroit pas decharge de ses Siennois et dune si grosse despence quil la fauldroit entretenir, a laquelle il se desmele. Par laccord et par ainsi, il me semble toujours tres bon et necessaire, car sil fault pluz rentrer en despence pour ledit Sienne, ny pour la venue de larmee de mer, vous pourrez fayre ung monde nouveau, et le tout sera par aventure mieulx entendu quil na este pour le passé. Monsieur le Duc eut hier nouvelles que voz lansquenetz etoient arrives a Albe et que Domp Ferrand estoit demy desespere, nayant ne gens ne argent, et faisoit 4 mil italiens pour mettre dedans ses places et sayder de vieulx soldatz qui sont pour les garnisons, et a qui lon dit quil est deu 4 ou 5 payes, qui nest pas pour tirer grand service deulx; il cherchoit de vendre pour 30 mil escuz de revenus en la duché de Milan (1). Jay belle envye douyr dire que M. le Marechal commence a marcher, car chacun a oppinion quil ne trouvera pas grande resistance. M. le Duc a lettre de la Court de lEmpereur qui font mention du peu de recueil que lEmpereur a fait au cardinal Dandin, nayant voulu que personne de sa part soit alle au devant de luy; je crois que cest pour faire a maulvais jeu bonne mine et monstrer quon leur faict desplaisir de parler de la paix; mais si vous luy tenez bon tout cest este, il faut quil confesse estre devenu de tres grand bien fort petit, et quil se rende ou quil meure de despit. Il vous plaira prendre quelque resolution sur larmee de mer, car il semble que celle apportee par Cabassoles ne soffit pas.

De Ferrare ce 3 juin 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 107) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

43. — [*Ferrare*], *17 juin 1553.* — Monseigneur. Je despeche ce corrier expres pour donner advis au Roy du deslogement des imperiaulx du pays des Senoys. Ilz disent que c'est apres avoir fait laccord, mais je ne le puys croyre, veu ce que Monsieur le Cardinal de Ferrare a escript par Tassin (2) qui partist hier matin, ce n'est aultre chose, apres tout, que pure et belle necessite, et la vraye et bonne fortune du Roy. On verra la verite de l'histoire par la premiere despeche qui viendra de Rome; mais, cependant, je croy que vous ne trouverez point maulvaise la despeche de ce corrier que je fais courir expres pour ce que vous avez eu tant de nouvelles contreres, que vous debvez estre en payne: les unes vous asseuroient la paix et les autres la guerre, et ceste cy vous donnera grand esperance de la

(1) Domp Ferrand (Frédéric II de Gonzague, voir p. 10, notes) était gouverneur du Milanais et comte de Guastalla dans cette province.

(2) Tassin de Lonato, agent de la France dans la haute Italie.

victoire et de lhonneur pour le Roy, dont vous aurez bientost confirmacion de la verite par les despeches qui vous viendront de Rome ou de Sienne, et ce pendant vous aurez tant plus de temps a resoul-dre ce quon aura afaire par deca.

De Ferrare ce XVIIe juing 1553.

Monseig^{r}. Jay baille cent escuz a ce corrier qui ma promys corir jour et nuyt et faire extreme dilligence ; il vous plaira lui faire bailler argent pour sen retourner a ses journees. Monseigneur le Duc de Ferrare escript au Roy de sa main ; il vous plaira luy faire quelque bonne responce pour toujonrs la tenir en bonne volunte.

(Bibl. nat., Fr. 20455, fol. 93) (originale).

GABRE AU CONNÉTABLE

44. — [*Ferrare*], *23 juin 1553.* — Monseigneur. Je loue Dieu de ce que vous aurez par le sieur Niquet confirmation de la bonne nouvelle que nous vous avons escrite dicy de la victoire de Sienne ; sil vous plaisoit men donner ung jour une autre de quelque bonne abbaye que le Roy meust donne, ce seroit une bonne manche. Je ne vous feray, Monseigneur, longue lettre par ce soffizant porteur, sinon de vous supplier quon puisse le plustost quil sera possible ce que debvront faire Messieurs qui sont a Sienne de ceste armee quilz se trouvent sur les bras, car je me doubte quilz ne se hasteront de rien casser quilz ne voyent autres nouvelles du Roy, et en toutes facons faites, sil vous plait, envoyer de largent, car nous sommes tantost en juillet et navons pas ung seul escu. Jay paye Monsieur le Duc de tout ce quon lui debvoit de quelque monnoye que le général Delbenne mavoit envoye, parce quon ne sen pouvoit defaire ailleurs sans la faire battre en autre monnoye de ce pays avec grand perte, oultre la longueur, laquelle ledit Sr Duc se contentera dattendre, et je donneroy ordre, Monseigneur, suivant ce quil plait au Roy men escripre, quil sera paye de sa garnison de cent hommes de Bresseil, depuis le premier jour de avril, qui est le temps que le Roy laccorda, et quant a la recompence de Bresseil pour Monsieur le Cardinal (1), que le Roy avoit accorde en autant de benefices que ledit Sr Duc demande luy estre change en autant de temporel a la vie dudit sieur Cardinal; je luy ay fait entendre ce quil vous plaira men escripre par Bonacorsy qui arriva il y a trois jours. Il ma dict quil ne scauroit estre que tres content de tout ce quil plaira au Roy, mais quil me prioit bien de vous en repliquer encore ung mot et vous supplier de luy

(1) Le cardinal de Ferrare.

vouloir estre aydant, a cela quil tiendra a fort grande obligation du Roy et de vous. Je croy, Monseigneur, que vous naurez pas grand peine daccommoder cela avec Monsieur le Cardinal son frere; je ne vous eusse pas fait cette recharge sil ne men eust bien fort prie.

De Ferrare ce 23 Juing 1553.

Monseigneur, si le Roy ne va pas a ceste guerre de Terouenne, vous ferez grand plaisir a Monsieur le Duc den faire revenir Monsieur le Prince (1) son filz, car il en est en tres grande peine. Je veoy, Monseigneur, quelques gens par deca mettre des partiz pour conjurer la tempeste de ceste guerre vers Naples et en desmeler le Duc de Florence. Vous pourres, Monseigneur, pour en deliberer mettre en consideration que lune ne se peut faire sans Suisses et a grosses despenses, et, sur lentree de liver, et celle de Toscane se peult faire avec Italliens qui sont desa, tous portes et assemblez sur le lieu, et si vous laviez une fois commence, les Florentins seroient gens pour mettre la main a la bourse et vous descharger de ceste despence.

(Bibl. nat., Fr., 20642, fol. 118) (copie).

GABRE AU ROI

45. — [*Ferrare*], *7 juillet 1553*. — Sire, vous n'entendez pas a mon advis que je serve a mes despens, ny que je sois pirement traité que les autres; si j'avois bien de quoy le faire du mien, je vous asseure bien que je ne chargerois gueres voz finances, ny ne seriez jamais importuné de moy; et sur ce propos, je vous diroy, Sire, qu'on m'a cotize au riereban (2) pour mon evesche, a 4 hommes darmes et

(1) Alphonse d'Este, fils aîné d'Hercule, héritier présomptif du duché de Ferrare, né en 1533, s'était enfui pour se mettre au service de la France (28 mai 1552). — Voir, sur cet épisode, E. Rodocanachi, *Renée de France*, *Op. cit.*, chap. X, p. 223 sq.

Alphonse succéda à son père et régna de 1559 à 1597.

(2) Le ban était la réunion de tous les nobles, qui, relevant directement du roi, devaient le service militaire. L'arrière-ban était composé des nobles possesseurs d'arrière-fiefs.

En leur qualité de seigneurs dominants dans leur diocèse, les Évêques de Lodève auraient dû, comme les autres seigneurs, fournir au roi un certain nombre d'hommes d'armes, mais ils en étaient exemptés, en vertu des diplômes royaux qui leur avaient conféré les droits régaliens. Louis VII et Philippe-Auguste (Voir *Histoire de la ville de Lodève*, par Ernest Martin. Montpellier, Serre et Roumégous, 1900, 3 vol. in-8°, au 3e vol., *Cartulaire*, pièces XXII et XXXVIII) défendaient formellement à n'importe quelle autorité d'exercer aucune action sur les biens de l'Église de Lodève.

Malgré ces prohibitions, les officiers royaux avaient essayé de tout temps de soumettre les Évêques de Lodève aux mêmes conditions que les autres seigneurs.

8 archiers; jamais Eveque mon predecesseur n'en paya et en ay fort bons privileges et exemptions, mais le Senechal de Carcassonne (1) ne nous veult autrement ouyr. Je suis oultre cela bien fort charge de decimes et me semble que encores que mon estat me defende de porter les armes, que je ne laisse pas deservir pour la guerre. Il vous plaira commander, Sire, que je ne sois poinct travaillé, pour cela faire escripre une lettre audit Senechal de Carcassonne qui a fait saisir mon temporel, et mes officiers, et brouillé tous mes petits affaires.

De Ferrare 7 Juillet 1553.

(Bibl. nat., Lat. 17026, fol. 180 (Évêchés de France). (GAGNIÈRES), lettre L. (extrait) (copie).

GABRE AU ROI

46. — [*Ferrare*], *21 juillet 1553.* — Sire, Niquet arriva icy le 15me de ce mois et le soir mesme partit pour aller a Sienne par la voye de la Romaigne (2), prenant la traverse a Oruyette (3) sans le mettre ni vostre despeche au hazard de passer par Florence, car bien que le Duc de Florence aye monstré quelques jours le passage libre et quil aye laisse passer aucuns corriers et gens despechez par Messieurs vos ministres, encore ne se sont ilz peu tenus, aux passages, d'ouvrir ce que s'adressoit a Monsieur l'Ambassadeur de Venize (4) et a moy. Et est entre ledit Duc en tel soupseçon, que l'on n'entend de luy toujours autre chose que d'avoir faict prisonniers les plus apparens citadins de Florance. Il scayt bien que Messieurs vos ministres attendent vostre résolution qui luy eust donne envie de la voulloir scavoir, et pour cette cause, Monsieur le Duc de Ferrare n'a esté d'advis que Niquet en approchast en façon quelconque; nous n'avons poinct veu par voz lettres ni entendu la résolution que vous avez

Ainsi, Gaucelin de La Garde (1292) avait été mis à l'amende pour n'avoir pas envoyé de secours à l'armée de Navarre. En 1314, Guillaume de Mandagot avait dû payer des subsides pour l'expédition de Belgique.

En bien des circonstances, les sénéchaux de Carcassonne avaient exigé la finance pour les acquisitions de fiefs ou arrière-fiefs faites par les sujets des Évêques de Lodève (1294, 1305, 1325, 1329, 1332, 1354, 1357, 1358, 1360, 1362, 1365; voir vidimus de la régale aux Archives municip. de Lodève), mais, toujours, les Évêques de Lodève avaient obtenu gain de cause et les officiers royaux avaient été obligés de rapporter leur ordonnance ou de restituer ce qu'ils avaient perçu. (Renseignements dus à l'obligeante érudition de M. Albin HÉBRARD, notaire à Lodève).

(1) L'Évêché de Lodève était ressortable de la Cour du sénéchal de Carcassonne.

(2) Romagne, province d'Italie, entre celle de Ferrare et celle d'Urbin.

(3) Orvieto.

(4) Odet de Selve.

prinse sur le fait de Sienne, d'aultant que Niquet, pour n'avoir charge de nous en communiquer ou aultrement, nous en a parle le plus sobrement qu'il a peu. Mais je suis seur que Vostre Majesté ne n'y peult avoir prins que bonne et saige resolution et que ceux a qui vous lavez commandée le scauront bien executer. Sire, quant a ce qu'il vous plaist me commander de requerir Monsieur le Duc de vous represter les cinquante mil escus que je luy avois remboursé, je luy ay baillé voz lettres et celles de Monseigneur le Connestable, mais il avoit deja fait ce que vous desirez, et il y a plus de vingt jours qu'il m'avoit preste 14 mil escus dont je contentai ceulx de Parmes et de la Myrandola, qui cryoient apres cest argent et sans ce ilz nen eussent point eu le mois passé, et il y a environ 10 jours que Messeigneurs le Cardinal et de Termes m'escripvirent une extreme necessite ou ilz estoient par faulte d'argent dont ilz voyoient une evidente ruyne en voz affaires, me priant de faire toute extreme dilligence, de les secourir de vingt cinq ou trente mil escuz. Je montray ceste lettre à Monseigneur le Duc et n'euz que a ouvrir la bouche, car, incontinent, il me fit delivrer et rendre tout le reste des 50 mil escus, lesquels j'acceptay d'aultant plus volontiers que je ne scavoys sans cela ou prendre la paye de ce moys pour Parme et la Mirandola. J'ay envoyé a Sienne 25 mil escus; Monsieur de Lansac me mande y avoir envoyé autres dix mille quil a empruntez, a la charge de les rendre dans vingt jours, de sorte qu'ils ont de ceste heure trente cinq mil escuz, qui est beaucoup plus que eux mesmes n'ont demandé, et qu'il ne leur fault pour payer ce mois; s'il est vray ce que l'on m'a dict, car ceux qui viennent de la disent quil n'y a point en tout lestat du Sennois cinq mil hommes de guerre. Je suis asseuré, Sire, que vous cognoissés bien que mondit seigneur le Duc vous faict en ses prestz faictz a ses extremites un tres grand service, et je scay bien que j'ay desja veu cinq a six fois vos affaires en fort mauvais estat sans son secours, car vous devez, Sire, croire que vous n'avez serviteur déclaré en Italie, ni ville ni place, qui ne soient si pauvres d'eux mesmes que leur faillant la paye d'ung mois, ilz n'ont apres de quoy disner; ilz vous seront affectionnez tant qu'ilz pourront avoir de vostre argent largement, et sans mesure, comme ils ont eu jusques icy, mais sil vous survenoient affaires et necessitez telle que vous ne leur puissiez continuer vos liberalités, Dieu veuille que leur affection ne se change, et que vous ne les perdiez bientost, et pour ceste cause, Sire, il est fort bon de recognoistre et entretenir ce prince icy, qui ne vous fait service pour avoir rien du vostre, ne pour besoing qu'il en ayé, et qui a, Dieu mercy, de quoy vous accommoder du sien comme il fait bien souvent, et au besoing, au regard de la lettre qui oblige le general d'Elbene au remboursement de ce prest que V. M. me recommande retirer, je l'avois offerte audit Sei-

gneur Duc avant de recevoir vostre lettre, daultant que ledit Delbenne, soigneux de vostre service, et ne pouvant, comme il m'escripvoit, pour ceste fois, nous envoyer argent dont il scavoit que nous etions en necessité, m'avoit escript que si je ne pouvois mieulx faire que je obligeasse de nouveau sadite lettre, et m'a semblé ne devoir point importuner de me la rendre, d'aultant que pour cela vous ne serez pas plustost presse du remboursement, et que ledit Delbene mesmes n'aura aucun regret de vous faire service de son credit envers ledit Seigneur Duc. Il est vray que jay promis le remborcer des premiers deniers et voudroit bien qu'il se peust faire, puisque ledit Delbene a déjà mandé faire les provisions, car c'est toujours l'assurer, pour en tirer après secours plus grand, et en une plus grande necessité, mais je luy vois faire si franchement ce qu'il faict que, encores, qu'il s'accommodast en tout ce qu'il pourra a vostre volonté, si seroit il honneste de monstrer qu'on luy veult tenir parolle.

Sire, je crois que, tant plus ceste guerre durera, tant plus croistra la despence d'argent et voy bien que les affaires que vous avez du couste de Picardie, qui vous sont par raison plus importantes que ceux-cy, vous ousteront le moyen de pourvoir aux affaires d'Italie et serons tous les mois à recommencer et à travailler pour trouver argent. Monsieur l'ambassadeur et moy, avions trouvé assez bon commencement sur vos gabelles de Lyon, mais puisqu'elles ont été vendues aux marchandts de Lyon, nous sommes contrainctz de nous retirer de ce marché, non sans laisser les marchans un peu marris pour les avoir tenus si longuement en esperance. Il est vray que en praticquant avec plusieurs marchans chrestiens et juifs de trouver argent, je pense avoir trouvé un party qui vous sera ung très grand service et commodité selon mon jugement, ayant trouvé gens qui veullent faire une compagnie et entreprendre de fournir dans Venize et dans Bologne tous les moys cent et dix mille francs que monstent toutes vos despences des garnisons de Sienne, de Parme et de la Mirandola, et faire de ceste façon qui s'ensuit: cest a scavoir que au 15me ou au 20me d'aoust prochain ils fourniront en monnoye ayant cours, aux lieux des garnisons, ou en or, selon leur commodité, la somme de cent et dix mille francs; le 15e de septembre semblable somme et le 15e d'octobre semblable somme, se contentans d'estre rembourcez en escuz a Lyon, ou en monnoye grosse comme testons (1) et reals (2), toute monnoye menue exceptée, au cours et prix qu'elles ont maintenant en France, en la façon qui s'ensuit: cest

(1) Teston, ancienne monnaie d'argent, valant dix sous et quelques deniers.

(2) Réal, monnaie d'Espagne, égale, en billon, au vingtième et, en argent, au dixième de la piastre.

à savoir le premier jour d'octobre cent et dix mille francs, le premier jour de novembre cent et dix mille, et le premier jour de décembre cent et dix mil, de sorte quils viennent a avoir déboursé deux cens vingt milles livres du leur pour les deux mois daoust et septembre avant que de toucher de vostre argent, pour lequel prest et advance ilz ne vous demandent aucun proffit ne interetz. Voicy tout ce quilz demandent: ilz disent en premier lieu quil couste, entre marchans mesmes, de remettre argent de Lyon en Italie cinq pour cent, ilz en veullent seullement ung davantage et se charger de remettre en Italie ou ailleurs, ou bon leur semblera, et le mieulx quils pourront, largent que vous leur aurez baille a Lyon, le tout à leurs despens, perils et fortune, sans que Vostre Majeste aye aucun souci, perte ni despence de faire tenir argent en Itallie, tellement que, a ceste raison de six pour cent quilz veullent pour le port et change, vous auriez à leur faire payer à Lion, le premier jour doctobre, cent seize mil six cens livres pour principal, change et interestz, le premier jour de novembre autant, et le premier jour de décembre aultant. Veullent une autre chose qui est la plus malaisée, c'est quils n'ayent a traiter que avec le general dAlbenne en son propre et privé nom, et quil prenne par de la de vous, les suretés telles qu'il advisera, se voulant bien fier a luy seul de la seureté de leurs deniers pour la bonne reputation, en quoy ilz le tiennent destre homme de bonne foy et qui scait conduire ses affaires. Veullent aussi permission de transporter hors de France, soit en Italye ou ailleurs, ce quilz auront receu a Lyon, soit en or ou en monnoye, quand ils verront en avoir plus de commodité que de le remettre par lettre de change, et a leur langage je veoy bien que si l'on leur tient parolles ces trois premiers mois qu'ilz continueront toute l'année et moys, en suivant de cette mesme façon. Je ne scays, Sire, si je me scaurois bien expliquer et entendre, mais cest ung party qui me semble bien claire et intelligible et de petite perte pour Vostre Majesté, et qui mettra en grans repos et sureté vos affaires de deça, vous et voz serviteurs avec, et ne voy point ou c'est que peuvent en avoir grand gaing ceulx qui le veulent entreprendre, s'ilz ne le font sur la diversité des monnoyes, chose qui ne vous tourne point à perte ny ne sort poinct de votre bource. Et pour ce, Sire, que j'ay veu ledit General dAlbenne et autres marchands difficiles a faire telles seuretez, je luy envoye la coppie de cet article pour ne point perdre de temps, et affin qu'il se resolve sil vous vouldra ou pourra faire ce service qui luy tourneroit aussi, à mon advis, a solaigement, veu les difficultez que luy mesmes m'escript de trouver argent par deça, et lui envoye pour cette cause ung corrier exprès, et puis que ces marchands ne demandent que luy, et je scay fort bien, et le voy tous les jours par les effectz quil est fort affectionné à votre service, et au bien de vos affaires, j'ay opinion et es-

perance quil ne fera difficulté, en quoy faisant, Sire, il vous fera ung très grand service et digne d'estre recognu de V. M. avec les autres passez, car pendant que vous serez occupé a ceste guerre de Pycardie et durant ces trois ou quatre mois, vous aurez loisir et commodité de penser et pourvoir aux affaires de dela, et si ledit Delbenne se resoult de faire ladite seureté et que Messeigneurs de vostre conseil trouvent bon ce party, il ne faut, Sire, que advertir en dilligence ledit Delbenne de vostre volonte et luy mander qu'il m'envoye par corrier exprès sa lettre obligatoire, telle que je la luy demande, et puis reposez vous sur moy de l'exécution de ce party, car j'ay fort bonne espérance de le faire mettre a effect sans qu'il vous faille desborcer rien a Lyon, ne icy, jusques au premier jour d'octobre, et si ledit général avoit cependant fait provision par deça d'autre argent pour aoust, jen pourrais rembourser Monsieur le Duc, qui le rendroit fort content et plus prompt une autre fois, car, après tout, c'est aultant d'argent en réserve et entre ses mains pour vous en prévaloir à une grande necessité à laquelle je suis seur quil ne vous refusera jamais, veu l'affection qu'il porte à vostre service. Et si davanture, Sire, ce party ne vous estoit agréable, ou que ledit Général d'Elbenne ne voulut en cela vous prester son crédit, je vous supplie très humblement luy escripre fort expressement quil ayt à envoyer et pourvoir dargent par deça, en sorte que a larrivée de l'armée de mer, qui apportera encores plus grande despence, on ne laisse point empirer voz affaires pour nous trouver en nécessité, et vous plaira, Sire, sur le tout me faire entendre vostre volonté et me reputeray heureux si cecy vous est agreable d'avoir esté ministre de chose que je pense vous estre de quelque solaigement aux grandes affaires que vous savez maintenant. Il faudroit aussy, en ce cas la, pour la commodité de ces marchands une vostre lettre quilz m'ont demandé, adressant aux commis de l'extraordinaire par deça a ce quilz ayent a recevoir toutes monnoyes de ce pays, aux prix qu'elles auront cours, aux lieux ou vous faictes despences et les ecus avec, et quils facent leurs quittances de ce qu'ilz recevront a livres tournois et non a escus, puisque le remborcement se doit faire en livres tournois, especifiant toutes fois en leurs dites quittances les espèces qu'ils recevront, comme il est coustume en vos finance en France.

De Ferrare ce 21e de juillet 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 140) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

47. — [*Ferrare*], *21 juillet 1553.* — Monseigneur, J'ay vu qu'il a pleu au Roy et a vous de m'escripre et ne ma point failly en rechercher Monseigneur le Duc de Ferrare du prest de 50 mil escus, car je lavois desja faict sans qu'il me fust besoin dy user autre persuasion ny remonstrance que de luy faire veoir la necessité des affaires du Roy par les lettres que javois de Sienne, lesquelles je vous envoye ; et m'a très liberallement fait rebailler le tout, je ne l'ay point recherché des dix mil escus d'avantaige dont vous m'escripvez pour ce que ce mois de juillet est paye partout, et avant que l'on soit a l'autre paye, le général d'Elbenne aura faict quelque provision d'argent, comme il m'escript. Quant je y verrois la necessité, je scay bien que Monsieur le Duc ne laissa mal aller les affaires ; a faulte de dix mil escus, et ne pense point que sans luy et son secours, il ne fut advenu grands désordres aux affaires de deça, car nous nous sommes veuz cinq ou six fois, a la fin du mois, sans ung escu, et il nous a toujours donne moyen d'appaiser et satisfaire partout. Je vous supplie Monseigneur que sa bonne volonté et ses bons effectz soient cognus et quil soit bien traité en ses affaires ; il me disoit encores avant hyer que depuis quil pleust au Roy se charger de la recompence de Bresseil envers Monsieur le Cardinal son frere, il n'avoit plus a y penser quant a luy, mais que pour rendre son dit frere plus content, il eust fort désiré que le Roy luy eust accorde la dite recompense en temporel comme est Bresseil, a la vie dudit Cardinal ; je ne vous en escript point pour vous en vouloir estre importum, mais pour ne faillir a vous dire ce que je voy en luy et les moyens que vous avez de toujours l'obliger, et en chose de petite importance ; je ne vous diray rien des affaires de Sienne, d'ou je nay rien entendu despuis la despeche que vous a apporté Ascanio de Nepy; la restitution de Lezignan (1) n'est point encore exécutée pour ce que le Duc de Florence a voulu avoir lettres patentes de la Seigneurie, comme ils pardonnent, aux habitants de ce lieu la, toutes les faultes que l'on leur pouvoit reprocher en cette mutation la ; quant à l'armée de mer, je vous envoye quelques advis que Mr le Duc en eust hier, je presuppose que vous aurez escript par Niquet ce qu'elle aura afaire, et a ceux de Sienne aussi. Vous verrez Monseigneur ce que j'escrips au Roy d'un party pour vous mettre hors de la passe ou vous estes, d'envoyer tous les mois argent par deça. Si le general d'Albenne veut faire service au Roy d'asseurer ceux

(1) Lucignano, village d'Italie, au N.-E. de Sienne et à 64 kilomètres S.-S.-E. de Florence.

qui veullent fornir l'argent, vous seriez en grand repos et nous avec par deça, car il ne fault que faillir ung moys a ces gens icy pour perdre tout, tant de biens que vous leur avez fait par le passé, et pour peu qu'ilz vissent mutation de fortune en voz affaires, je croy qu'ils ne demanderoient pas mieux que cette excuse, par quoy si l'on vous trouve par dela les moyens et les inventions pour y remédier, aidez les s'il vous plaist de vostre part, car de mon cousté j'ay fort bonne esperance de faire exécuter ce que contient la lettre que j'escrips au Roy, mais, que du vostre vous ne faillez a vous mesme, et pour ne tenir ces gens en suspens, il sera bon, sy l'on trouve ce party avantageux pour le Roy, que l'on despeche incontinent ung courrier exprès a Albisso d'Elbene, et avec une simple lettre sienne qu'il m'envoye telle que je luy escris, il me suffira, et puis après, il traittera a plus grand loisir ce quil lui fault de vous pour sa seureté, vous asseurant Monseigr que s'il fait ce service et vous ne luy faites faire du bien, vous donnez un très mauvais courage aux autres, car il y met son crédit, qui est l'honneur et la richesse d'ung marchand, et y hazarde tant de facultez qu'il a; cecy me gardera d'aller a Sienne, ou, Messieurs qui sont la, me mandent aller; d'ailleurs je scay bien que ce lieu icy ne doit point en ce temps demeurer qu'il ny ait quelqu'un pour le Roy et seroit besoing qu'il y en eut un plus suffisant que moy, qui est tout ce que je vous diray pour ceste heure.

De Ferrare ce 21 juillet 1553.

Monseigneur, vous m'avez escrit de voir ce quil fauldroit pour fournir la place de la Mirandola, de ce qui y fait besoing, et vous en envoyer un estat, il vous plaira voir une liste de ce que le Comte demande, qui ne monte que 3000 ecus de depense; quand vous voudrez qu'il soit accommodez de si peu de chose, il vous plaira de me le faire entendre et m'envoyer de quoy le faire.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 142) (copie)

GABRE AU ROI

48. — [*Ferrare*], *14 août 1553.* — Sire, Monsieur de Termes est allé trouver l'armée en l'Isle d'Elbe, on verra quelle resolution ils prendront ensemble; car si c'est de faire la conqueste de l'Isle, beaucoup de gens disent que le port est garny de deux grosses forteresses, et qu'il y aura bien affaire a les forcer. Cependant le Duc de Florence s'est armé grôssement et a aujourd'huy, comme disent ceux qui en viennent, dix mille hommes, et en fait, tous les jours, assembler davantage ; il y a danger qu'aussi-tost que Monsieur de Termes se sera embarqué avec les quatre mille hommes, et com-

mencé la guerre a l'Elbe, ou a Plombin (1), que le dit Duc de Florence ne mette toutes ses forces dans le Siennois, conduites par le Marquis de Marignan qui est auprès de luy. Mais je crois bien que s'il voit que l'armée ne soit a l'Elbe que pour prendre rafraischissement, qu'il ne sera pas le premier a commencer la guerre entre vous deux, et craindra de vous provoquer davantage ; scachant qu'il ne vous en a donné que trop d'occasion par le passé. Monsieur le Duc de Ferrare ne se fie pas fort en luy, comme Vostre Majeste le scait, et le voyant si grossement armé, il craint d'estre contraint aussy de s'armer, et je luy en voy quelque volonté pour n'estre pas au despourveu, et si je la luy voy continuer, je ne travailleray pas fort a l'en dissuader : car, s'il le fait, il mettra grand soupçon, et a l'Empereur, et au Duc de Florence, et penseront qu'il se vueille declarer ; chose qui ne leur plairoit guère. Il est vray que celuy la fait desirer le remboursement de ce qui luy est deu, pour se pouvoir aider du sien, et nous le rendra aussi d'aultant plus difficile a en prester doresnavant, car si de mal-heur l'Empereur venoit au dessus de ses intentions, ledit Seigneur Duc s'attend bien d'avoir des affaires de son costé, et se veut tenir bien pourvu et preparé. Pour ceste cause, Sire, je seroys bien marry s'il nous fallait recommencer une guerre a Sienne ou ailleurs. Car je voy que vous avez pour vostre guerre de Picardye besoin de tout ce qu'on peut recouvrer, et nous n'avons pas moien de payer pardeça une seule nouvelle compagnie de gens de guerre, ny a peine de maintenir les garnisons que vous avez commandées.

De Ferrare 14 août 1553.

(Ribier, Mémoires et lettres d'Estat, etc., t. ii, p. 450).

GABRE AU DUC DE FERRARE

49. — [*Ferrare*], *8 septembre 1553.* — Monseigneur, Je nay eu que ce matin audiance combien que je arrivasse hier apres disner. Mais aussi je ne pouvois avoir chevaulx sans licence du seigneur mesmes. Noz propoz ont este courtz et en termes generaulx. Et ayant veu quon parloit fort reservé, jay incontinent prins congé, mayant dit que le passaige sera tousjours seur pour moy et autres ministres du Roy et pour largent avec. Mais quon ne luy donne occasion de changer de volonte. Icy ont nouvelles que Drogut (2) avoit mis

(1) Piombino, ville forte de Toscane, en face de l'Ile d'Elbe.

(2) Droguet ou Dragut, célèbre corsaire, né en Anatolie, servit sous Barberousse et commanda la flotte de Soliman le Magnifique ; il mourut au siège de Malte en 1556.

quatorze canons en terre pour batre Bonifacio (1) dans lequel estoit le gouverneur de lisle et quon pense quilz le prendront. De Picardie, ilz nen ont aucunes nouvelles depuis le xxe du passe. Je serai ce soir a Sienne, sil plaist a Dieu, et sil ne me survient aucun empeschement. Cest a la haste, Monseigneur, sur le chemin ou jay rencontre ce porteur.

Ce vendredi VIII[e] septembre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

50. — [*Ferrare*], *1*[er] *octobre 1553.* — Sire, depuis mon autre lettre escripte a Sienne, je suis arrivé icy de retour, ayant veu Monsieur le Duc de Florence en passant, et este avec luy assez longuement et, venant sur le propoz de la suspension que le Pape (2) avoit proposée pendant que j'estois a Sienne, laquelle vous est envoyée par Monsieur le Cardinal de Ferrare, il me dit que toute suspension et trefve luy seroit fort prejudiciable, car, il confesseroit par la, avoir été en guerre avec V. M.; auquel cas ce seroit a lui qui est l'inférieur, a la chercher et demander, mais qu'il ne se plaint point de guerre que vous luy avez faite, et aussy ne veult pas advouer de vous en avoir commencée et que cela l'avoit gardé d'accepter ladite suspension; je luy dis la dessus que cela ne seroit pris en ceste façon de chacun, et que, layant vos ministres acceptée, a la grande priere du Pape et pour satisfaire a sa Sainteté et luy layant refusee, on ne pouvoit attribuer cela que a quelque desseing ou entreprinse qu'il eust sur cest estat de Sienne, qui seroit cause de faire prendre meilleure garde a toutes choses et de faire tenir plus grosses voz garnizons. Il me respondit que je voyois bien qu'il avoit casse ses gens de guerre et que cela nous devoit oster ceste opinion de luy, mais que, si l'on en avoit souspeçon quil seroit prest d'entendre a toute autre forme d'accord et de capitulation, et, luy ayant dit que s'il en proposoit, j'en advertirois Monsieur le Cardinal pour lui respondre, lequel a ce que il voyoit, estoit de fort bonne volonté en son endroit et que ledit sieur Duc avoit aussy ung bon ami aupres de Vostre Majesté qui estoit Monsieur le Cardinal de Tournon, qui ne fauldroit de faire bons offices pour luy en ce qu'il desiroit raisonnable, et il demeura sur les siennes sans vouloir proposer aulcun party, sinon qu'il despecheroit ung homme devers le Pape, a qui il en falloit donner lhonneur, et luy feroit entendre son intention. Je luy dist, pour le premier

(1) Bonifacio, ville forte de Corse, avec port, sur le détroit du même nom.
(2) Jules III.

party qui me vint a la bouche qu'il se pourroit bien faire une capitulation , que ces deux estatz de Sienne et de Florence ne se pourroient offencer l'ung l'aultre, et qu'il y auroit bonne voisinance et libre commerce entre eulx, sans y faire aulcune mention de guerre ny de suspension. Lors, il me dit qu'il escriproit a Monsieur le Cardinal et envoyeroit devers le Pape et qu'on le trouveroit prest a entendre toutes choses raisonnables. De quoy j'advertiz incontinant mondit seigneur le Cardinal, et croy que ceste forme de cappitulation ou aultre semblable qui n'obligeroit rien que voz forces de Sienne vous seroit plus advantageuse que la suspension proposée par le Pape, laquelle veult obliger toutes voz forces, d'ou qu'elles viennent, par mer ou par terre, et ne pouvoir offencer ledit Duc ; et je ne scay sy Vostre Majesté seroit contente de se lier a cela; il me dist la seconde defaite et ruine du Marquis Albert (1) et confessoit la retirata de l'armée de l'Empereur, quil attribuoit a prudence pour s'estre trouve de beaucoup inferieure a la vostre ; qu'il avoit advis de son ambassadeur quil se traittoit quelque trefve entre vos deux Majestéz, laquelle il desiroit fort de son coustez, puit me dist la prinse de Boniface ou Drogut avoit faict de grandes cruautez et que cestoit ung port fort de nature et d'une tres grande importance; que les Genevoiz (2) estoient resoluz de faire tout leur effort possible pour recouvrer ceste isle la, mais quils sont coustumiers de ne pourvoir a leurs affaires que après le faict ; je luy dict que nous avions bien présenty qu'ilz cherchoient ayde avec luy mesmes pour leurs deffences, et se parloit en beaucoups de lieux quilz faisoient ligue pour se deffendre et secorir l'un l'aultre, il m'asseura quil n'en avoit oncques oy parler et que je cognoissois mal les Genevois, qui estoient si superbes quilz se tiendroient a honte de demander aide a personne, qu'on verroient maintenant ce quilz savoient faire, et que c'estoit a eulx a courir, monstrant qu'il n'avoit pas grand regret a leur travail, et sy me dist davantaige que si Vostre Majesté les pouvoit assurer de les fornir de bled qui leur est necessaire par la Provence, que vous pourriez aisement les attirer a vostre dévotion, mais que la necessité quilz ont des bledz de Cicille (3), et quilz ont toutes leurs richesses ez mains de l'Empereur ou dans ses pays les gardera d'abandonner l'Empereur; il me fist ung peu plus de caresses qu'il n'avoit faite a l'aller et me fist voir ses enfans dont il y en a l'aisné (4) deja grandet, de treize ou quatorze ans, et luy dict

(1) Albert, marquis de Brandebourg, né en mars 1522, mort le 8 janvier 1558. En 1554, il fut dépouillé de ses États et se retira en France.

(2) Génois.

(3) Sicile.

(4) François de Médicis, associé au pouvoir par son père en 1564, lui succéda en 1574 et régna jusqu'en 1587. Il mit son dévouement au service de Philippe II,

qu'il seroit tantost temps de parler de le marier pour veoir sil avoit envie de parler de quelque chose, mais il n'en fist semblant et dist quil estoit encores trop jeune ; tout le reste de nostre discours fust de propos commungs et familiers. Tous noz corriers et argent passent maintenant par Florence sur sa parolle et on n'y fait plus fascherie a personne, de sorte que j'estois d'opinion que Monsieur le Cardinal cassast les six cens hommes qui sont superflux a Sienne oultre les trois mil commandez par Vostre Majeste, mais a ce quil m'a escript par ce gentilhomme quil a despeché vers vostre Majesté, il est résolu de les entretenir encores pour ce mois qui vient, attendant ce que fera ledit Duc de Florence.

Sire, je n'ay poinct encores responce a ce que je vous ay escript des partiz qu'on m'avoit ici presentez ; si vostre Majeste se resoult a moderer icy la despence comme il me semble qu'on doibt faire, il ne sera plus besoing de si grosses provisions, mais si vous demourez toujours en guerre et quil ne se conclue quelque trefve, vostre Majesté doibt prendre argent de tous coustez et en Italie et en France, quand il s'en trouve, et faire souller vostre ennemy de la guerre sil ne veult recongnoistre. Il nous fault pour ce mois d'Octobre, environ 35 mil escuz pour tous les lieux dont nous n'avons que environ trente mil livres, et fault que le surplus vienne dempruntz nouveaulx, par quoy il plaira a Vostre Majeste y faire pourvoir; je ne scay si les partiz accordez a Venize, a Monsieur l'Ambassadeur, sont pretz ny argent comptant, d'aultant quil me semble, quil y avoit de grandes longueurs avant que de desborcer l'argent; il ne peult estre que nous n'ayons bientost de voz bonnes nouvelles sur cela et du progrez de vostre armée.

De Ferrare ce premier d'Octobre 1553.

Sire, j'ay trouvé icy Monseigneur le Duc de Ferrare qui s'en va dans deux jours voir ses fortiffications de Bresseil et Reige (1) et y mettre la derniere main pour ceste année ; je l'ay trouve fort aise des heureuses nouvelles qu'il entend tous les jours de vostre armée, car il ne pouvoit croire que l'Empereur se fist mieulx quil na faict, trouvant fort estrange quil eut mis armée en campagne, si foible qu'elle ayt este contrainte se retirer de la sorte qu'elle a faict, il est tousjours, Sire, d'une très bonne volunte et devotion en vostre service: il a reçu hier une despeche en chiffre du Duc Auguste (2)

accabla son peuple d'impôts et trouva la richesse dans la confiscation des biens des grandes familles. Toutefois, il se montra protecteur éclairé des arts et fonda la célèbre galerie de Florence. Il fut le père de Marie de Médicis.

(1) Reggio.

(2) Auguste, électeur de Saxe, dit le Pieux, frère cadet de Maurice (voir ci-après), né 31 juillet 1526, mort février 1586.

frere du feu Maurice (1), de laquelle il m'a dict qu'il vous faict donner emple advis par son ambassadeur, parquoy je n'en feray icy redicte.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 173) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

51. — [*Ferrare*], *5 octobre 1553.* — Monseigneur, j'ai receu par Niquet la lettre quil vous a pleu mescripre du 17 du passe contenant la façon tenue a chercher l'ennemy et a lui présenter la bataille ; je croy que aujourdhuy ceste lettre est en beaucoup de mains en Italie, car je l'ay fait traduire en Italien, et soudain ay trouvé qu'on l'avoit fait imprimer, il nous peult estre aussy bien permis que aux Impériaulx de faire imprimer leurs mensonges, vostre retraite est loué et estimée de chacun et ne puis croire que l'Empereur vueille avoir encore cest hiver une armée sur les bras pour vous fascher de ce cousté la, et s'il ne cherche maintenant propoz par trefve ou par une paix, il fault dire qu'il a encore esperance de vous lasser a la longue par faulte d'argent, à quoy je m'attens, Monseigneur, que vous scaurez bien remedier, il me semble que des affaires de deca vous en pouvez estre en repoz, et les ranger et reigler a un estat certain, et quil n'y fault craindre pour cest iver aulcune altercation ne (2) réserve a Corsegne (3), lequel par ce que j'ay entendu de Niquet vous avez delibere de bien secourir ; qui est a mon advis une fort bonne resolution pour l'importance de ce lieu la très grande, sy jamais l'on a envié de dominer et conquérir en Italie. Vous verrez, Monseigneur, par une despeche de Monseigneur de Termes, que Monseigneur le Cardinal de Ferrare ma envoyee, ouverte, comme toutes choses se portent bien de ce cousté la; sy ces espaignolz et allemandz qui sont a Gennes estoient employés a autres entreprises que en Corsegne ou en Piedmont, on vous en donnera incontinent adviz et a nouveaulx accidentz nouveaux conseils, car ilz se peulvent adresser en lieu du Roy ou l'on naye bon moyen de leur respondre, ne rien surprendre ou l'on ne puisse bientost pourvoir en telles necessitez. Je faiz grand fondement sur laffection que Monseigneur le Duc de Ferrare a au service du Roy, lequel je veoy fort content de sa Majesté, et je veult croire quil ne nous laissoit pas

(1) Maurice, électeur de Saxe, né le 21 mars 1521, mourut le 11 juillet 1553 des suites d'une blessure reçue dans un combat contre Albert, marquis de Magdebourg; son frère Auguste lui succéda.

(2) Mot en blanc dans le texte.

(3) La Corse.

en ung maulvais passage, s'il nous en peut gecter dont il a bien le moyen. Monseigneur, jay entendu de Niquet que l'on faisoit quelque changement de ministres du Roy en Levant ; je ne craindray point de vous dire que Monsieur lAmbassadeur de Venize (1) et moy, devizant ensemble de la charge dambassadeur en ce pays la, trouvions Mr de Forquevaulx selon nostre oppinion aultant a propos pour ceste charge que gentilhomme que l'on y scauroit choisir, car il a beaucoup veu de monde et de pays par mer et par terre et sy est homme de guerre et homme de lettres, et sest trouve en degran des affaires. Quelques fois vous avez faulte de gens capables, et vous trouvez empeschez a en faire bonne eslection, par quoy il vous plaira de m'excuser si j'ay usé de presomption a vous nommer cesluy la qui n'en scay, je vous en respondz, chose du monde, mais la charge est si honorable quil l'accepteroit bien, luy donnant loisir d'aller jusques devers le Roy et sa maison, dont je veoy quil a fort grande envie, et s'attend d'avoir son congé pour cest hiver, sy est ce que lieu de Parme ne doibt pas demourer quil y ait quelquun pour le Roy. Je ne le diz pas pour empescher son congé, car il est bien raisonnable, et je le veoy fort plaindre de nestre traite comme il le mérite ; vous feriez bien, Monseigneur, de l'avoir pour recommandé.

De Ferrare ce 5 Octobre 1553.

Monseigneur, je veoy par ce que le Roy mescript que sa Majesté a bonne volonté de me faire quelque bien, je vous supplie de vouloir aider de vostre part, et je my loueray tout avec le reste de mes ans a faire service a sa Majesté et a vous Monseigneur.

(Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 181) (copie)

GABRE AU ROI

52. — [*Ferrare*], *5 octobre 1553*. — Sire, Niquet arriva icy le 3e jour d'octobre avec la despeche quil vous a pleu faire par luy, par laquelle nous avons entendu au vray le triumphe et l'honneur que V. M. a rapporté de son voyage de Flandres, ayant chassé et rembarré voz ennemis, non seulement hors de vostre royaume, mais jusqu'au milieu de leur pays, sans les pouvoir attirer au combat, le leur ayant presente a bon escient. Cela, Sire, fait fort connoistre a chascun la foiblesse de l'Empereur et, au contraire, vostre grande force et ne voy personne qui ne loue et n'estime fort prudente la retirata de vostre armée; veu la saison de l'iver ou nous approchons. Monseigneur le Duc de Ferrare, Sire, a este fort aise de voir par ce quil vous a pleu luy escripre et que je luy ay dit de vostre part, le

(1) Odet de Selve.

contentement que Vostre Majeste a de luy, dont il veoit les effectz et la demonstration par la liberalité qu'il vous a pleu user envers luy, tant pour la garde que pour la recompense de Bresseil envers Monseigneur le Cardinal son frère, qui aura occasion maintenant d'estre content; je suis asseuré, Sire, que vostre Majesté n'aura jamais regret d'obliger ce prince, car je ne luy veoy désirer que vostre grandeur et prosperité, et l'occasion et le temps a propoz quil la puisse aider et y faire sa bonne part. J'ay fait coppier le discours, du progrès de vostre voyaige et des nouvelles d'Allemague, que j'ay envoye a Venize, a Parme et a la Mirandola; quant aux conditions de paix que l'Empereur a baille au legat Dandin, il semble que ce ne soit que une comedie pour faire rire le monde et se faire moquer de luy; je m'attendz bien que Vostre Majesté luy respondra ce quil fault en tel cas, mais si fauldra il que a la fin il se humilie ou qu'il creve. Sire, Vostre Majesté aura veu par une despeche de Monseigneur le Cardinal de Ferrare et mesme ce que jai trouvé au mesnaige et despense de Sienne, et vous ayant représenté l'estat de toutes choses par un memoire que j'en ay envoyé a Monseigneur le Connestable, Vostre Majesté pourra resgler la despence et toutes choses a l'advenir, selon la prudence et prévoyance accoustumée, car Dieu mercy, l'honneur, et ladvantaige, et la victoire vous est demeurée en tout ce que vous avez entreprins en Italie et croy qu'il n'y a guères personne aujourd'huy qui ait plus envie de vous y rien demander; il est vray qu'on a nouvelles d'environ deux mil espaignolz arrives a Gennes sur des navires d'Espaigne, ou sont aussi arrives sur les galleres (1) d'André Doria (2), les Allemandz et Espaignolz qui estoient a Naples ont dit que les Espaignolz nouveaux iront en Piedmont si la tresve ne continue et que deja Domp Ferrand avoit envoye ses commissaires pour les conduire, mais je crois plustost qu'on levera les vieulx et les nouveaulx sur la bourse des Gennois pour essayer le recouvrement de Corsegne (3) et que toute la tempeste tournera de

(1) Galères, vaisseaux longs et étroits, d'un petit tirant d'eau, adoptés au XVIe siècle par les Vénitiens et les Génois. Ils étaient munis de deux mâts avec des voiles triangulaires, dites latines, et avaient ordinairement 26 rames de chaque côté, avec 4 à 6 rameurs sur chaque rame. Ces vaisseaux, armés pour la guerre, pouvaient contenir 500 hommes, des munitions et des provisions pour deux mois; ils pouvaient, également, être affectés au transport des marchandises.

(2) André Doria, né à Oneille, dans le golfe de Gênes, le 30 novembre 1486, fut un des plus grands hommes de mer du XVIe siècle. Issu d'une ancienne famille de Gênes, il entra, à 19 ans, au service du Pape Innocent VIII, qu'il abandonna pour servir, tour à tour, plusieurs princes italiens. Dans la guerre entre François Ier et Charles-Quint, il accepta le commandement des galères françaises, puis il passa du côté de l'Empereur, au service duquel il s'attacha définitivement en 1528. Il mourut à Gênes le 15 novembre 1560.

(3) La Corse.

ce coste la ou l'on voit que voz affaires continue la prosperite que Dieu vous a donné aux aultres endroits, comme il vous plaira veoir par une lettre que Monseigueur de Termes en escript a Monseigneur le Cardinal de Ferrare. laquelle Sire il m'a semblé devoir vous envoyer par corrier exprès jusqua Lyon, ne scachant si du coste de Marseille Vostre Majesté en aura eu si emple information ; je pense que de ceste heure cela doit estre en vostre obeissance comme est tout le reste de ceste isle la, car le gentilhomme que Monseigneur de Termes a icy envoyé, estoit arrive audit Calvy (1), et que Mr de Termes tenoit cette place la pour Vostre Majesté; dans vingt quatre heures après, il l'envoyoit icy pour avoir argent dont Monseigneur le Cardinal de Ferrare me faisoit aussy fort grande instance et qu'on le pouvoit bien hazarder sur deux ou trois fregattes armées quil avoit mené, mais deux choses m'ont gardé de luy en envoyer, l'une pour n'en avoir pour le présent icy ne ailleurs, n'ayant encores eu vostre responce sur les partiz dont je vous escripviz du cinquieme de septembre pour en recouvrer, l'autre que par vostre lettre Vostre Majesté m'escript qu'ilz seront secouruz de ce que leur fait besoing par le coste de Marseille, et Niquet m'a asseuré que les provisions estoient desja acheminees et d'argent et de vivres et d'armes, au moyen de quoy j'ai renvoyé ledit gentilhomme sans argent pour contenter mondit Seigneur de Termes de ceste esperance et des bonnes nouvelles de son secours, et aussy de l'heureux succez de vostre armée de Picardie dont il me prioit fort ladvertir, et puis que Vostre Majesté prent a cœur et se resoult de vouloir secorir et garder ceste conqueste, je la tiens pour toute asseurée et Messieurs les Genevois (2) bien empeschez s'ilz se doivent resouldre ou a la force ou a l'accord. Quant a ce quil vous plaist me mander, Sire, que je cherche toujours des empruntz, comme de moy mesme, je feray ce que je pourray et verray après que j'aurois eu vostre responce sur les partiz qui m'avoient este proposez, de continuer ceulx la ou d'en chercher de nouveaulx, mais pour ce que ce sont choses incertaines et longues, j'escript a Mr le General d'Elbenne que si V. M. n'a accepte lesditz partiz, ne luy volu faire sa promesse qu'il advize de continuer le secours qu'il a accostumé par le passé en vos affaires, car nous sommes sans argent, et n'y a que 13 mil escus pour ce mois, comme j'ay escript a V. M. de reste du party de 330 mil livres, et sy, par une voye ou par une aultre, ledit Delbenne ne vous en envoye, ilz demeureront sans argent en l'ung et l'autre lieux de voz garnizons.

Sire, je ne veulx faillir a mercier tres humblement V. M. de l'es-

(1) Calvi (Corse), chef-lieu d'arrondissement.
(2) Génois.

pérance qu'elle m'a donné par sa lettre, de recognoistre par quelque bienfait le peu de service que je luy faiz icy ; j'ay tant de foy en vostre bonté et en vostre parolle, que je m'en tiens asseuré, je le desire pour avoir de quoy dependre et avoir meilleur moyen de vous faire service, mais encore plus pour la reputation, que chacun puisse cognoistre que mon service vous est agréable,

De Ferrare ce 5e d'Octobre 1553.

(Bibl. nat., Fr 20642, fol. 178) (copie).

GABRE AU CARDINAL DE LORRAINE

53. — [*Ferrare*], *5 octobre 1553.* — Monseigneur, Vous avez fort contenté Monseigneur le Duc de Ferrare par la lettre qu'il a pleu au Roy vous escripre et par celle de vostre main, et mesmement de l'avoir gratifié de recompences de Bresseil en temporel ; il veoit par la que le Roy veult faire quelque chose pour luy et l'a en considération de serviteur affectionné comme il lùy est ; je vous asseure Monseigneur que ces obligations peuvent servir de beaucoup au Roy en ses affaires de deça. Je faiz corrir exprez cette despeche a sa Majeste pour les bonnes nouvelles quil y a de Corseque (1), ne scachant si le Roy, par aultre voye, en auroit eu advertissement; j'escrips aussi a Sa Majeste en quel estat nous sommes de deniers par deça, il vous plaira y pourvoir et au surplus me tenir, s'il vous plaist, en vostre bonne grace, a laquelle je me recommande très humblement.

De Ferrare ce ve d'Octobre 1553.

Monseigneur, je suis prié de Monseigneur le Duc de Ferrare de vous recommander l'Eveque Rosset pour lequel vous avez fait requeste au Roy de quelque abbaye, et Sa Majeste en a, comme j'entends, donne bonne esperance ; il est toujours prompt et prest a faire service a Sa Majesté quand il peult, et est un des principaux du Conseil dudit Duc qui prendra sur ses épaules l'obligation de ce fait la.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 179) (originale).

GABRÉ AU CONNÉTABLE

54. — *5 octobre 1553.* — Monseigneur, j'ay entendu de Niquet que l'on faisoit quelque changement de ministres du Roy en Levant, je ne craindray point de vous dire que Mr l'Ambassadeur de Venise et moy, devisans emsemble de la charge d'Ambassadeur en ce pays la, trouvions Mr de Forquevaulx selon nostre opinion aultant a propos

(1) Corse.

pour cette charge que guieres gentilhomme que l'on y scauroit choisir. Car il a beaucoup veu du monde et de pays par mer et par terre et est homme de guerre et homme de lettres, et s'est trouvé en de grandes affères. Il vous plaira m'excuser si j'ai usé de presomption a vous nommer cesluy la qui n'en scait, je vous en repondz, chose du monde, mais la charge est si honnorable qu'il l'accepteroit bien, luy donnant loisir d'aller jusques devers le Roy et a sa maison, dont je veoy qu'il a grande envye, et s'attend d'avoir son conge cest hiver. Si est ce que ce lieu la de Parme ne doibt pas demourer, qu'il y ait quelqu'un pour le Roy, je ne le diz pas pour empescher son congé, car, il est bien raisonnable et je le veoy fort plaindre de n'estre traite comme il le mérite ; vous ferez bien, Monseigneur, de l'avoir pour recommandé.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 181. Extrait) (copie).

GABRE AU CARDINAL DE LORRAINE ET AU DUC DE GUISE

55. — [*Ferrare*], *9 octobre 1553.* — Le Cardinal Dandin, qui a séjourné icy quatre ou cinq jours, m'a dict que le plus grand plaisir que peult avoir l'Empereur, est d'ouyr dire que le Roy porte grande despence a Sienne et Parme, afin que le Roy se consume tant plustost, et puisse tant moins satisfaire a la guerre de Picardie, et que l'Empereur luy a dit souvent vouloir oublier l'Italie et l'Allemagne pour faire tous ses grands efforts du couste de France, chose toutes fois qu'il ne fault croire comme l'Évangile, car l'Empereur ne se vante guere de ses intentions, mais plustost de ce qu'il ne veult pas faire. Monseigneur le Duc a longuement entretenu le dit Seigneur Cardinal et n'a tire de luy chose qui me semble d'importance; le peu qu'il en a entendu, il le m'a dit et escript a son ambassadeur pour le faire entendre au Roy qui me gardera de vous en faire redite. J'ay envie, Monseigneur, de vous dire une petite responce de ma manière et qui me sembleroit digne, aux brèves demandes et conditions daccord, que l'Empereur bailla par escript audit Cardinal Dandin, lesquelles les Imperiaux publient en Italie pour grandeur de leur maitre, et cest, ce me semble, sa honte, car il confesse d'avoir beaucoup perdu en ceste guerre, puis quil en demande restitution, et pour monstrer davantaige quil n'a rien gaigné, la response seroit honneste que pour monstrer a la chrestienté que le Roy est plus raisonnable que lEmpereur et desire le repos et la paix universelle plus que luy. Afin d'y parvenir plus facilement, Sa Majeste est contente que l'Empereur garde tout ce quil tient aujourd'huy des conquestes de cette dernière guerre, promettant de ne luy en jamais rien demander, et pour faire la loy esgalle, que le Roy est content

retenir aussi ce quil a pris et promet de jamais n'en rien rendre. Cependant, pour traiter des differens principaulx que Sa Majesté saccommodera a suspension d'armes et a tresve tant que chacun pourra connoistre sa bonne volonte, il meriteroit fort bien ceste responce publique pour luy faire cognoistre quil ne doibt pas faire grand fondement sur sa grandeur et que cela est désja passé pour luy. Je vous dis, Messeigneurs, cecy plus pour en rire que pour me vouloir mesler de parler de telles choses qui ne m'appartiennent et ou je n'entens rien.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 183. Extrait) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

56.— [*Ferrare*], *23 octobre 1553*.— Monseigneur, Je receuz hier la lettre quil vous a pleu mescripre du XXI de ce mois et veu la recommandation quil vous plaist fere du Seigneur Rodolfo Gonzaga (1) pour les dix celades (2) que monsieur de Forquevaulx luy veult casser; vous scavez Monseigneur que mon mestier est de prescher la reformation et retranchement de la despence et ne me doibz opposer, quant autres veulent fere quelque bon mesnaige, mais plus tost les y conforter; toutes fois, ce qui vient de Vostre Excellence sera tout jour de telle considération en lendroict des ministres du Roy quon fera tout le possible pour vous satisfere et escripz a mons' de Forquevaulx, non impérieusement, mais de telle façon que sil faict selon mon oppinion il vous viendra fere la reverence et monstrera de gratifier le Seigneur Rodolfo pour lhoneur de vous laisser courre ce mois, car je suis bien asseure que, a lautre prochain, il aura reiglement certain de ce quil en aura a fere, ou de la payer du tout, ou de la casser du tout, et seray bien aise sil saccomodera a mon oppinion pour vostre contentement. Je vous envoye la lettre dans ung paquet a luy adressant. Il vous plaira, Monseigneur, le luy envoyer. Il ma escript de ces prisoniers que le Seigneur Jehan Francesco a retenuz (3) les quelz le dit Seigneur de Forquevaulx cognoit fort bien, et mescript que tous trois ensemble ne sçauroient avoir forny ung escu, de sorte quil naura pas faict le butin quil pensoit mais on cognoit par la sa bonne volunte. Cestoient troys simples soldatz qui sen alloient chercher la guerre en Piedmont,

(1) Le comte Rodolphe de Gonzague, seigneur de Luzzaro, capitaine italien au service de la France.

(2) Celades, cavaliers coiffés de la salade, sorte de casque en usage du XV[e] au XVII[e] siècle.

(3) Jehan Francesco de Saint-Séverin, comte de Colorno, mort en 1568.

prenans ce chemin la sur la seureté de la tresve de Parme et sans aucune malice. Il recognoit, en cela, fort mal le beneffice quil a receu des François, car sans nous, il seroit encores en prison et, par adventure, son corps sans teste, et por toute recompence il nous a payez dung proces. Si vous nous prestiez pour dix jours dix canons on luy osteroit aisesment Colornie (1), au nom de mons[r] Dandelot (2) ou de voz sugetz qui sont condamnez pour luy, et ceste place seroit bonne pour annexer avec Bresseil. Jentens que Hieronime de Pisa passa hier en Boloigne et croy bien quil vous sera allee trouver. Je croy aussi que Vostre Excellence aura entendu larrivee du cardinal Dandin et que vous chercherez le moyen de luy parler. Je nay aucunes nouvelles de nostre argent de Florence, mais ung homme du Duc, passant par icy, allant vers l'Empereur, a asseure quil nen a jamais oy parler quon eust retenu nostre argent. Au demourant, Monseigneur, je nay depuis vostre partement receu lettre ny nouvelle quelconques de lieu que soit, parquoy je ne vous feray plus longue lettre que de vous mercyer tres humblement de ladvis de Florence quil vous a pleu menvoyer. Le Seigneur Paulo Ursino (3) est icy qui ne sen veult aller a Rome sans vous fere la reverence et a deliberé dattendre vostre retour. Cependant, vous ne trouverez pas, si vous plaist, maulvais que nous nous aydions de vostre cave.

De Ferrare ce XXIII[e] d'octobre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

57. — [*Ferrare*], *25 octobre 1553*. — Monseigneur, Javoys receu quelques advys de mons[r] lambassadeur de Venize (4), lesquelz je vous envoye ayant oblige les mectre dans mon aultre pacquet. Jentendz que le legat Dandin passera bien tost et croy que Vostre Excellence le verra.

De Ferrare ce XXV[e] octobre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Colorno, bourg à 13 kilomètres de Parme.

(2) François de Coligny, seigneur d'Andelot. (Voir note 1, p. 28).

(3) Jean-Paul Orsini de Cerri, capitaine italien au service de la France, nommé par François I[er], vers 1535, colonel général des bandes italiennes.

(4) Odet de Selve.

GABRE AU DUC DE FERRARE

58. — [*Ferrare*], *25 octobre 1553.* — Monseigneur, Je baise tres humblement la main de Vostre Excellence pour la bonne nouvelle quil luy a pleu me donner, et prie nostre Seigneur quelle soit si vraye que nous en ayons bien tost la vraye et entiere consolation. Je vous asseure que personne noura parler de cest advis la, ny par parole ne par escript. Il est vray que Messieurs les Legatz navoient guieres dhonneur ny leur maistre en leur voyaige, si aussi tost quilz sont partiz, laccord se faisoit, et me rejoys aussi bien fort de ce que Monseigneur le Cardinal sest si bien appaisé et rengé a la raison. Le temps est celluy qui acoutre toutes choses. Jeuz, hier, lettres de Lyon du XVIII[e], et Albize ma renvoye les quictances et trouve bon nostre expedient, et pour ceste cause, jay depesche ung homme exprez a Sienne, devers le tresorier La Fontaine, mais de lavenir il se remet a la responce quon en fera de la court, dont il dit navoir jamais oy nouvelles. Je croy que par la riviere nous aurons responce et toutes nouvelles dans la fin de ce moys, et, jusques a cela, je ne me puys resouldre de la façon quil fauldra tenir du dernier argent prins du gentilhomme; toute la lettre dAlbize ne contient que la longueur de largent en France, qu'il ne nous fault fere compte davoir a Lyon que testons qui costent a convertir en escuz deux pour cent, et me prie et conjure que je vueille procurer chose que je ne trouve pas bonne, car il veult temps de la moytié par tout decembre et de lautre par tout fevrier, et puys fere payer par deça a quarante sept soulz escu dItalie,qui torne de perte quatre et demy pour cent et me mande que je luy depesche corrier exprez en cas que Vostre Excellence ne sen contente, afin quil face la provision de la premiere paye quil tiendra preste a Lyon en testons. Je remetray la resolution de dela a vostre venue, car il nous en fault parler ensemble, mais si cependant je luy escripz je luy diray franchement que son ofre nest acceptee et quil tienne la premiere paye preste dans le XX de novembre. Cependant, viendra la responce de la court qui nous donnera plus grand clarté et resolution a toutes choses. Le maistre de la poste de Lyon (1) mescript que nostre armee estoit partie de Marseille le XIII de ce moys et tout jour que Calvy estoit prins, mais ilz ne disent pas tout jour vray. Albize vous escript des nouvelles quil ma mande veoir, mais il mescript vous advertir que depuis il a oy parler du partement de larmee de la quelle toutesfois il nest asseuré.

De Ferrare ce XXV[e] d'octobre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Messer Matheolo. (Voir note 1, p. 26).

GABRE AU CONNÉTABLE

59. — [*Ferrare*], *10 novembre 1553.* — Monseigneur, faisant une despeche au Roy, je nay vollu faillir vous faire ce mot de lettre pour vous dire seullement que toutes choses vont bien par deça et n'atendons sinon argent dont nous avons faulte. S'il ne nous en vient du costé du Roy ou de Lyon, vous pouvez faire estat, Monseigneur, que les garnisons du Roy n'en auront poinct de ce moys qui sera la premiere paye qu'on aura faillie, et si vous estes auprez du Roy, il vous plaira, Monseigneur, y faire pourvoir pour l'avenir, et pour ne vous ennuyer, ne vous ferai plus longue lettre.

De Ferrare ce x[e] de novembre 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 185) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

60. — [*Ferrare*], *18 novembre 1553.* — Monseigneur. Il ne vient rien de lieu du monde. Jay seullement eu la recharge de Monseigneur le Cardinal en matiere de deniers, et mescript que lamy ny debvroit fere dificulte, puis quil scait quil ny peult rien perdre, et met le mot de levangille *non qui bene inceperit sed qui perseveraverit usque ad finem*, et quon doibt avoir regard a la peine la ou il est. Je vous envoye une lettre de monsieur de Lanssac qui parle plus clairement que lautre, toutes fois, je y ay mis une gloze selon mon sens, mais je veulx bien dire que quant Boucher ne vous eust celee ceste partie, ne a moy avec, pour le moins nous ne leussions point, gastee, et par adventure laurions nous facilitee a la court et aydee mieulx quelle ne sera. Je croy bien que cela est cause de la longueur de la court. Jay grand regret, Monseigneur, que vous navez ung peu plus beau temps en vostre chasse, et vous souhaicte icy de retour suyvi de douze charretes chargees de vostre chasse.

De Ferrare ce XVIII[e] de novembre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

61. — [*Ferrare*], *20 novembre 1553.* — Monseigneur. Depuis mon paquet serre, jay receu la lettre quil vous a pleu mescripre du XIX, et ny a eu ordre de fere passer mons[r] Boucher par Valcolin (1)

(1) Valcolin (colle val d'Elsa), ville d'Italie, chef-lieu de canton de la province de Sienne.

pour ce quon luy dit quil y avoit grand estorze (1). Je ne sceux tirer de luy chose quelconques, sinon que les Florentins a Rome avoient offert une grosse somme pour fere la guerre, et que, a la court sestoient plustost moquez du cardinal du Bellay et de mons[r] de Lanssac que autrement. Je croy que par les paquetz de mons[r] vostre ambassadeur, vous scaurez quelquez particularitez, mais quant a lalee de mons[r] le Grand Prieur (2), il sen va trouver larmée la ou il est lieutenant general du Roy. Je vous supplie, Monseigneur, vous en vouloir venir bien tost pour resouldre la depesche que je veulx fere a la court.

De Ferrare ce xx de novembre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

62. — [*Ferrare*], *20 novembre 1553.* — Monseigneur. Hier, arriva icy mons[r] Boucher qui ny sejorna guieres que deux heures, et sur la nuit print la barque jusques a Ravenne; il me laissa deux paquetz de monsieur vostre ambassadeur et une lettre de madame de Guise (3), qui seront avec la presente, et ung paquet du Roy, et pource que je suis maulvais harangueur pour exposer ma creance, vous la prendrez sil vous plait en la mesme lettre originale que sa Majeste mescript, la quelle je vous envoye avec une de monseigneur le Conestable et une du Recepveur de Sens. Messer Albize del Benne a escript a Venize quon nous payast pour ce mois de novembre quatre vingtz mille francz. Je vous envoye aussi, Monseigneur, sa lettre, et pour ce quil est tres necessaire que je y depesche ung corrier pour respondre tant a la court que a luy. Je desire fort vostre retour pour communiquer et arrester de toutes choses. Boucher a trouve entre autres choses fort maulvaise responce sur lentreprinse quil alloit proposer, et veult on que nous vivons en paix. Je ne vous feray, Monseigneur, plus longue lettre, sinon que je vous en envoye une ou vous verrez destranges nouvelles du turcq. Jay

(1) Estorse, en français de l'époque, signifie combat. (Lucurne DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*).

(2) François de Lorraine, chevalier de Malte, grand-prieur de France, gouverneur des galères, né le 16 avril 1534, mort en 1563 ; frère du duc de Guise et du cardinal de Lorraine

(3) Anne d'Este, fille aînée d'Hercule II et de Renée de France, née le 16 novembre 1531, mariée à Saint-Germain en 1548 avec François, duc d'Aumale, fils de Claude de Lorraine, duc de Guise; morte en 1607.

une longue lettre des grandz bruslemens que noz gens font au pays de lEmpereur, laquelle je nay loisir de fere coppier, mais vostre excellence la verra a son retour.

De Ferrare ce xx[e] de novembre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.),

GABRE AU DUC DE FERRARE

63. — [*Ferrare*], *4 décembre 1553*. — Monseigneur, ce soir, dassez bonne heure, est arryve ce gentilhomme, Monsieur des Landes, depesche a Romme de messeigneurs les cardinaulx vers le Roy. Et apres que Monseigneur le Cardinal de Ferrare, mons[r] le prince (1) et moy, avons veu sa depesche, et trouve quelle nest que generalle de la bonne disposition et voullunte, ou ilz ont trouve nostre Saint Pere et quilz debvoient, dans deux ou trois jour apres, depescher, mons[r] de Lansac avec les articles de la capitulation rabillee sellon lintencyon du Roy, par le quel on entendra toutes autres particularitez. Nous avons une foiz cuyde laisser passer oultre ce porteur sans aller trouver vostre Excellance, mais pour ne faillyr a lobeissance que nous debvons maintenant a nostre chef, il a este advise par les dits seigneurs, que ce dit porteur vous allast trouver pour vous randre compte a bouche de toutes choses, outre ce que vous en verrez par le double de son instruction. Il me semble, monseigneur, que vous navez gueres de choses a escripre par luy, et le debvez laisser aller avec ung mot de lettre vostre, vous reservant a escripre plus amplement et avec meilleur fondement par mons[r] de Lansac, apres avoir entandu de luy toutes les particularitez, et veu comme tout sera passe et accorde a Rome. Si pour ceste cause il serait bon quil vous pleust, monseigneur, vous en revenyr icy au plus tost quil vous sera possible, pour ne fallyr a larryvee du du dit Lansac, Mes dits seigneurs les cardinaulx me pressent et esconjurent fort de vous presser de secours pour le depost quil fault faire a Romme, et de la facon que le rembursement sen doibt faire, cela se pourra plus tost appeller anticippation de deniers pour quelque moys, que prest, car desja ilz ont faict partiz avec marchans a Romme pour recouvrer II[c] L[m] escus, comme il vous plaira veoir par la lettre que mes dits seigneurs les cardinaulx men ont escripte, laquelle je vous envoye, et sil vous plaisoit me mander la dessus ung bon mot de vostre voullunte, jen advertiray par courrier expres les dits seigneurs cardinaulx comme ilz desirent. Je vous supplye, monseigneur (puys que vous voullez mectre et

(1) Alphonse d'Este. (Voir note 1, p. 61).

la vye et le stat pour le Roy), que vous y mectiez encores se secource d'argent pour si peu de moys. Et vous mectrez le Roy en une tres grande obligation et ferez congnoistre a tant quilz sont qui nont encores jamais ouy parler de telz serviteurs que vous, car, sans vostre ayde ilz veoient bien quilz ne sauroient establir ne asseurer ceste ligue, et, non seullement vous obligerez le Roy, mais tous ses ministres qui auront fort grand tort silz ne recongnoissent de tout leur pouvoir ce grand benefice que vous aurez faict aux affaires de sa Majeste.

De Ferrare ce IIIIe de décembre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

64. — [*Ferrare*], *5 décembre 1553.* — Monseigneur. Tassin vient d'arriver de Sienne tout a ceste heure, depesche par Monseigneur le Cardinal, avec commission de n'arrester pas une heure icy et de fere extreme diligence, combien, toutesfois que par la lettre myenne que je vous envoye ny aye rien de si presse. Toutesfois, je luy ay dit quil nauroit point de chevaulx sil ne prenoit vostre depesche. Il dit que sil alloit devers vous, il luy fauldroit revenir icy. A ceste cause, il ma prie que je ne le fisse point passer par la, mais que je vous envoyasse la lettre de Monseigneur le Cardinal et quil actendra jusques a ce soir. Je vous supplie, Monseigneur, si vous pouvez envoyer dez envict, ce que vous voulez escripre, le vouloir fere, car pour le plus tard demain a louvrir des portes, tout le monde ne le tiendroit pas. Et jenvoye ceste depesche au seigneur Alessandre Guerin pour la fere corir incontinent.

Je ne veulx oblier, Monseigneur, de vous dire que ce petit Cornelio, qui escript des nouvelles de Venize, mescripvoit que la maladie du Pape estoit cogneue, vraye hidropisie, incurable et juge de ne la fere guieres plus longue. Et verrez que cestoit ladvis que portoit ce corrier qui ne vouloit entrer a Ferrare de peur que nous le luy demandissions. Je me veoys mectre a escripre a Albize la derniere resolucion que nous prinsmes avant hier.

De Ferrare ce ve de decembre 1553.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AUX CARDINAUX DE LORRAINE ET DE TOURNON

65. — [*Ferrare*], *21 décembre 1553*. — Monseigneur, Monsieur de Lanssac vous escript par la lettre quil m'a communiqué, ce quil a faict et négotié passant icy, et ma lettre en sera tant plus courte n'ayant rien a vous dire davantaige, sinon quil me semble que vostre negotiation de Rome n'eust sceu passer plus heureusement pour le Roy, et que Sa Majeste aura grande occasion de s'en contenter; quant au secours que vous demandez et esperez de ce lieu icy, vous le pouvez tenir pour certain et assuré, s'il ne survient du costé du Roy ou du vostre, chose qui contraigne a changer d'oppinion. Il a respondu a Monsieur de Lanssac ce que vous verrez par sa lettre; mais j'en ay plus particuliere et plus expresse promesse, non de si grand somme que vous demandez, mais seulement IIᶜᵐ escus, il est vray que jespère que l'on n'aura pas grand difficulte IIᶜLᵐ escus, compris les XXXᵐ qui luy sont deja deub. Mais aussi, mettant toujours cette condition, qui n'est que raisonnable, qu'on veult scavoir quoy et comment les temps du renboursement, et quelle seurete il y aura, et si l'on le veult rembourser dans troys moys, je croy quil ne demandera ne proffitz ne interetz, et ne vouldra quil en couste rien au Roy; mais si l'on veult apres quil preste pour autres troys moys, il entend d'avoir la promesse de Gadaigne (1) et retourner aux mesmes conditions quil faisoit les années passées, et a ses autres prestz. Puysque vous, Monseigneur de Lorraine, devez bientost estre icy et que l'on a temps, d'icy en février, de pourvoyr a cella, vous mesme pourrez icy arrester les conditions, et serez d'autant plus résolu de ce quil y faudra faire apres avoir eu nouvelles de la Court, mesme sur la veneue de Monsieur de Villandry (2) qui fust, a ce que je vois, despéché incontinent apres l'arrivée de Gassot, et, ayant despéché personne de sa qualité. Je ne suis pas hors de soupçon quilz n'ayent a la Court trouvé, en ce qui fust traité icy, quelque chose qui leur ay despleu; toutesfois je n'ay pas voulu mettre ce doubte la aux espritz de ces gens icy, mais plustost ay donné espérance que ledit Villandry doibt, a mon advis, apporter la rattification.

(1) Gadagne, famille originaire de Florence, d'où elle fut bannie. L'un de ses membres, Thomas de Gadagne, vint s'établir à Lyon et fut maître d'hôtel de François Iᵉʳ. Un autre Thomas de Gadagne fut maître d'hôtel de Henri II. Le fils de ce dernier, Guillaume, seigneur de Botheon, Verdun, etc., fut gouverneur du Lyonnais et ambassadeur extraordinaire à Venise sous Henri III.

(2) Claude Le Breton de Villandry, secrétaire des finances; en mission à Rome en 1554.

Quant aux XVII^m escus que vous avez emprunté pour satisfaire a tout le passé des despenses de Tuscane, je ne sçavois quel secours vous y faire que de vous envoyer toute la provision de deniers que le Roy envoye par deça, et ne vous fault point, s'il vous plait, faire aucun fondement sur les emprunts qu'on peult faire icy, car Nazi ne bailleroit pas ung escu du sien et moings de celluy de Gadaigne s'il n'en a expresse commission de Messe Albisse; den demander tousjours en ce lieu cy il n'y a point apparence; d'ailleurs je vous asseure quil n'en veult plus ouyr parler; je présuppoze que vous avez escript a la Court de ce qui vous faict besoing pour payer vos debtes, car il faut que telle provision vienne de la. Je y en ay aussi escript du mesme pas de vous envoyer la coppie de l'article de ma lettre, affin que, par la, vous voiez clairement en quel estat nous sommes icy de finances et sellon cela puissiez faire une recharge a la Court ou y pourvoir, par aultre voye, le mieulx que vous pourrez; car, quant à moy, je ne scaurois faire ne plus ne moing que de vous envoyer ce que l'on m'envoye de la Court. Je m'en voys demain a Venize pour me trouver ces festes aux cerymonies publiques, d'aultant quil y a deja deux mois que l'on n'y a veu personne pour le Roy, et verray si ces seigneur cy ont rien senty des choses passées a Rome et icy et si Vous, Monseigneur de Lorraine voullez venir audit Venize, je vous viendray trouver icy au repasser, comme il vous plaira me le commander; je feray partir le lendemain de Noel XXIII^m escus, desquels vous aurez a payer voz debtes et le moys de Janvier aux Sienoys; s'il n'y en a pas assez ne vous en prenez a moy, car je ne scaurois que faire, et si vous diz davantaige pour ma descharge, quil est deffendu a Nazy de fournyr ung escu plus quil aura en commission, et a moy de rien emprunter sans commandement exprès de Messeigneurs; le commis principal qui a reside icy près de moy a Venize s'en est ces jours passez allé a Lyon, je scais quil avoit son estat de recettes et despences de ceste année tout prest, mais il ne l'a laisse a aucun de ses gens Je prendray cette seureté a Venize de fouiller dans son coffre et si j'y trouve ledit estat ou autre estat qui vous puisse satisfaire je le vous envoiray. Cependant, je vous envoye l'estat de la recepte et despence de Parme et la Mirandola que j'ay faict dresser au commis de Parme qui s'est trouve icy. Quant au controlleur Arnoul, il est a Venize ou je n'auray pas si bonne commodité que jeusse eu en cette ville de faire ce que vous me commanderez ; toutes fois j'y donneray ordre audit Venize et vous plaira me commander ce que vous vouldrez que j'en face, car, de le vous envoyer a Rome avecques garde, il est malaisé et seroit chose de trop grande despence et je croy qu'on le vous pourroit envoyer avecques le procédé ordinaire ou avesques les trésoriers qui porteront la prochaine assignation, et quil ne

s'en ensuyvroit point, car il est contrainct de desmeler ceste fuzée ou de ne retourner jamais en France. Je ne feray en cela plus ne moings que ce que vous me commanderez, mais je me délibère bien de me saisir de ses papiers pour veoyr s'il y a quelque chose qui decouvre sa malversation.

De Ferrare ce XXI jour de Decembre 1553.

(Bibl. nat., Fr. 20453, fol. 235) (originale).

GABRE AU CONNÉTABLE

66. — [*Ferrare*], *11 janvier 1554.* — Monseigneur, Monsieur de la Croix a este icy retenu tout ce jour pour donner loisir a Monseigneur le Duc et a Madame (1) d'escripre, car, quant a moy, je n'avois pas a le charger de longues lettres, ni rien de nouveau a vous dire du fait de Sienne, je pense que, avant l'arrivee de ceste despeche, vous y aurez prins quelque resolution ; au reste, Monseigneur, je m'esbahis fort qu'on na faict responce sur les partyz de la despense d'Italie, car ilz ne sont pas de sy petites sommes qu'on puisse tenir longuement les gens en suspens, et, si ceulx qui m'avoient donné parolles, voyant cette longueur et irrésolution, se retiroient de ny vouloir plus entendre, il me semble qu'on en debvra donner la coulpe ne a eulx ne a moy, et le piz que je y voye est que cependant les affaires du Roy demeurent sans les provisions necessaires, et nous icy en peine. Il vous plaira, Monseigneur, commander qu'on nous face responce et nous faire entendre la volonté du Roy sur lesditz partiz. J'entendz que Monsieur de la Croix, present porteur, sest trouvé fort a propoz a Sienne pour moyenner quelque forme d'accord entre les deux seigneurs. Vous congnoissez, Monseigneur, dexterite et suffisance en beaucoup de bonnes choses, et, merite que luy continuez vostre faveur et bonne grace.

De Ferrare ce XIe janvier 1554.

Monseigneur, avec ceste lettre sera un paquet, adreçant au Nonce du Pape, qui ma este fort recommandé de Monsieur de Lanssac comme pacquet d'importance et venant de sa Sainteté, il vous plaira commander quil soit baillé seurement.

(Bibl. nat., Fr. 20643, fol. 5) (copie).

(1) Le duc et la duchesse de Ferrare.

GABRE AU CONNÉTABLE

67. — [*Ferrare*], *18 février 1554.* — Monseigneur, Le sieur Enea (1), present porteur, est envoyé devers le Roy par la Seigneurie de Sienne, et, a ce que je voy, ne luy ne personne n'estiment gueres dangereuse l'entreprinse ny la conqueste du Duc de Florence; il m'a dict quelques propoz dont il semble qu'il a envie, particulierement de dire son advis au Roy sur le gouvernement et conduite de leur cité et a la fin serez bien contraintz de venir a lopinion quil en a, et dy trouver quelques honnestes occasions et moyens par lesquels la réputation du Roy ny soit intéressée ; au reste, il semble qu'il semble d'avoir quelque charge en ceste guerre et vouldroit estre honoré par lettres patentes de charge plus grande qu'il ne l'espère avoir en effect, car il s'accommodera, apres n'avoir qu'une compagnie ou plus, comme le temps et l'occasion le portera. Vous savez, Monseigneur, qu'il este le premier qui a mis la main a chasser les Espaignolz et croy que les ministres du Roy a Sienne tesmoigneront tousjours qu'il peult beaucoup entre leurs citadins, et quil est fort affectionné au Roy, et me semble quil sera fort bien faict le renvoyer par deca le plustost que vous pourrez et content nayant a vous dire aultre chose de nouveau depuis la despeche de Monsieur Thomas Delvechio (2).

De Ferrare ce 18 février 1554.

(Bibl. nat., Fr. 20643, fol. 22) (copie).

GABRE AU ROI

68. — [*Ferrare*], *18 février 1554.*— Sire, vous ayant escript, deux jours il y a, par Monsieur de Ramboillet (3), je ne vous feray longue lettre par le sieur Thomas Delvechio, present porteur, qui vous dira, Dieu mercy, toutes bonnes nouvelles de Sienne; il m'a communiqué quelque chose des advis du Seigneur Pierre (4) sur ceste guerre et

(1) Enée ou Enea Piccolomini, gentilhomme siennois, seigneur de Sticciano, appartenait à une famille originaire de Rome établie à Sienne depuis le VIIe siècle. Enea, banni de Sienne, était à la tête du mouvement qui devait affranchir sa patrie du joug des Espagnols. (Voir DESJARDINS, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 339).

(2) Thomas del Vechio, aumônier ordinaire du Roi, fut envoyé en 1554 auprès du duc de Ferrare par Catherine de Médicis. (Voir *Correspondance de Catherine de Médicis*, par Hector DE LA FERRIÈRE, t. I, p. 23).

(3) Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, capitaine des gardes de Henri II, mort en 1562.

(4) Strozzi.

que de trois voyes quil propoze, Vostre Majesté doibt cherir la meilleure et celle qui luy sera plus commode selon la qualité et lestat de voz aultres affaires. Il debvroit avoir honte de dire son oppinion en telles choses, mais pour le zelle que j'ay au bien de voz affaires, bien souvent je m'y oublie, et par cela, Sire, Vostre Majesté, Sire, me pardonnera, si j'ay dit audit Delvechio des raisons qui me feroient trouver, en cas que vous ne soyez délibéré, faire grand effort ailleurs. La troisième voye la plus raisonnable et celle qui offendroit plus vostre ennemy, et par advanture seroit occasion de faire soulever son peuple, bien me semble que ung des points principaulx est de tenir voz déliberations bien secrettes, et monstrer que Vostre Majesté est du tout resolue sur la deffensive, car, par adventure, voz ennemys seront plus negligens a s'armer grossement, pour ce qu'on croit volontiers ce que l'on désire, et ce qui couste le moins. Cependant, passerent les mois de Mars et d'Avril, pendant lequel les ennemiz se consumerent a faire des fortz a l'entour de Sienne, comme il semble quils ont intention, et Vostre Majeste pourra, a loisir, préparer ses forces et en quelque partie vous servir de la mer. Si le fait de Corsegne prent quelque bonne issue, auquel temps vous aurez loisir de pourvoir a largent duquel, par raison, vous en debvrez avoir fait bon amas pour la commodite qu'avez eu de ne rien débourser pour le fait dItalie jusques en avril, auquel mois il fault que l'assignation soit preste a Lyon, pour le remboursement qu'il fault faire au marchand que vous scavez, au commencement de May, et en ce temps le général d'Elbenne commencera a desbourser, comme il s'est offert par l'accord de la compagnie, environ 60 mil escuz par mois, et oultre cela, si l'on tient parolle aux dits marchants, et qu'il puisse en effect recouvrer largent qui est deu au temps promis, je ne suis pas hors despérance quil ne m'accorde de vous secourir de quelque bonne somme extraordinaire si vous en avez besoing; nous aurons aussy quelque quarante mil escuz des partiz de Venize, comme me mande ledit General d'Elbenne. Jentends que le S[r] Robert Strozzi (1) est alle a Rome conclure quelque party de cinquante mil escus, et puis cest le temps que toutes ses bonnes bourses des marchans florentins doibvent faire une queste entre eulx pour aider leur liberté quilz desirent tant, et le leur fault faire bien entendre; aussy bien le Duc prent tout le revenu quilz ont a Florence, ainsy comme ainsy vous avez par deca ung chef fort digne et a propos, pour

(1) Robert Strozzi, quatrième fils de Jean-Baptiste Strozzi, dit Philippe Strozzi, et de Clarisse de Médicis, nièce de Léon X, dirigeait à Venise la célèbre maison de banque fondée dans cette ville par la famille Strozzi. Il faisait également le commerce dans le Levant, et mettait volontiers ses capitaux au service de l'ambassadeur de France.

conduire ceste entreprinse avec un couple de bons hommes de guerre que Vostre Majeste luy pourroit envoyer. J'ay, oultre cela, oppinion que Dieu y sera de vostre cousté et que vostre ennemy a commancé une guerre fort injuste. Vostre Majesté avec sa prudence et bon consei y scaura bien prendre quelque bonne résolution et aussi sur le faict de Monseigneur le Cardinal de Ferrare qui ne se tient guères content du procede du sieur Pierre, et cela tient, à mon advis, en grand peine a l'ung et a l'aultre, ilz sont fort différentz de sa complexion et de profession et seront presque toujours en opinion contraire.

De Ferrare ce 18e de février 1554.

Sire, le sieur Thomas Delvechio a veu icy par le langaige de Monseigneur le Duc en son affection a vostre service et principallement a cette guerre de Toscana, Vostre Majesté pourra mettre le tout en considération, et au reste, puisque le Sr Delvechio a veu ici toutes les opinions de voz serviteurs, il sera plus capable de porter vostre volunte et reponce sur le tout qu'ung aultre nouveau, et sy servira de beaucoup par deca, car il est personne dextre et capable du pays et fort affectionné a vostre service.

(Bibl. nat., Fr. 20643, fol. 20) (copie).

GABRE AU ROI

69. — [*Ferrare*], *28 février 1554.* — Sire, Vostre Majesté aura toutes bonnes nouvelles de Sienne par la despeche de Tassin, present porteur, et a ce que je voy, Monseigneur le Cardinal sest accommodé a laisser faire audit sieur Pierre les choses de la guerre, et de demeurer la pour le seul respect de ne faire chose contraire a vostre volonté, lequel il a preferé a toutes ses commoditez et deliberation deja faites. Au contraire, voz gens de guerre ont fait plusieurs belles factions, et a ce que j'entendz vos ennemiz ont toujours du pire; les choses de la mer sont si incertaines que nous n'avons rien icy de véritable du faict de Corsegne, ny de vostre armée, et si nous voulons croire aux nouvelles qui viennent de Florence, St Florent (1) se seroit rendu dès le 13 de ce mois avec tollerable proposition; c'est que les François qui y estoient soient ramenez a Antibel (2); les Italiens ne pourront servir sa Majesté de 6 ans; le sieur Jordan (3) et Capitaine Valvion confinez pour 6 mois a Gennes et au bout de six mois mis en liberté, disoient bien aussi lesdites nouvelles que l'armée navoit

(1) Saint-Florent-en-Corse, arrondissement de Bastia.

(2) Probablement Antibes, chef-lieu de canton, arrondissement de Grasse, département des Alpes-Maritimes.

(3) Probablement Jourdain des Ursains. (Voir note 3, p. 35).

peu entrer au port de Boniface (1) par le temps contraire et avoit rencontrez deux navires chargez d'Espaignolz qu'ils avoient prinses. Tant de particularitez nous a toujours tenu en opinion qu'il fust vray, mais de Gennes on ne voit personne qui en escripve rien, et de Sienne escripvent que une partie de l'armée estoit aupres de l'Elbe. Dieu la vueille accompagner ou qu'elle soit. On faict grand bruict de levée de gens de guerre du s[r] Ascanio, de ceulx de Naples qui doibvent venir a Sienne, et de quelques aussy de Gennes, mais, par ce que le sieur Pierre m'escript, il ne s'estonne ny n'estime guères tout cela. Je vous veult, s'il vous plaist Sire, faire souvenir que sy Vostre Majesté se resoult de faire guerre ny armée par deça, que l'on ne scauroit trop de bonne heure commencer a lever gens de cheval, car il y aura de la difficulte et de la longueur a en trouver. Le Duc de Florence baille 40 escus de pretanza (2) a chacun, et sy n'en peut faire et icy sur le Ferrarois et pays de Venitiens, on en pourroit trouver une bonne troupe, mais ce ne sera pas sans bailler quelques bonnes advanses aux capitaines. Vostre Majesté y pourra adviser et en commander sa volonté; de gens de pieds, je pense qu'on en trouvera toujours tant qu'on en vouldra. Sire, en matière de finance, je vous diray que le general Delbenne a advisé et m'a escript depuis peu de jours en ca, affin que vos affaires ne se trouvassent en difficulé et necessité, que je prinse jusques a cinq cens mil livres de la campagne que scavez en ces quatre mois de janvier, fevrier, mars et avril, ce que je feray, encores que ce soit plus quil ny en fault pour la despense qui se fait de présent, et si l'on ne fait quelques grandz extraordinaires, j'espere que vous trouverez icy ung fons reservé de quinze ou vingt mil escuz quand vous vouldres commencer la guerre, oultre les aultres parties et le fons qu'il vouz aura pleu voir par lestat que j'envoyay par le s[r] Thomas Delvechio. Je vous supplie humblement, Sire, pour le bien de vos affaires, faire bien assigner le remboursement des cinq cens mil livres au general d'Elbenne pour avril, en sorte qu'il nous puisse rembourcer pour le plus tard le 15[e] de may, et que la compagnie qui s'est dressée de luy et du marchand que Vostre Majesté scait, se puisse continuer, car elle porte une grande sureté et commodite a vos affaires, vous donnant toujours trois à quatre mois de loisir dassembler voz deniers et vous ostant le soucy de l'envoyer en Italie, puisque vous n'avez qu'a le desbourcer, et si l'on leur failloit a ceste première assignation, ilz seroient contrainctz faillir de leurs convensions et promesses aux autres mois advenir, et ne seroit que confusions et desordres en vos affaires.

(1) Bonifacio.
(2) Solde.

Sire, a Parme et a la Mirandola, ny a aulcun suspect d'entreprinse d'ennemis, ny plus nouvelles de ces grandz levées de gens de guerre, et n'est on entre en aulcune despence que de la milice de Parme, laquelle a mon advis le s[r] de Forquevaulx licentiera, puisquil n'y verra plus de besoing. Je croy aussy que le Duc Octavio (1) et le Comte de la Mirandola soient de cette heure en chemin et que bientost nous entendrons leur arrivée. Il y a deux jours que le Comte de Petiglian passa par icy et a tousjours trouvé les chemins bien seurs, je croix que aussi feront les autres qui viendront après luy.

De Ferrare ce 28[e] de Fevrier 1554.

(Bibl. nat., Fr. 20643, fol. 25 (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

70. — [*Ferrare*], *17 mars 1554*. — Monseigneur, Je ne vous scaurois mander autres nouvelles de Sienne que ce quil vous plaira veoir par la lettre du sieur Pierre, seullement je puis vous asseurer qu'ilz sont si bien couvertz d'argent qu'ilz ont de cette heure environ 45 mil escus ou ilz n'ont a toucher encores de 25 jours; je n'ay sceu jusquicy avoir ung estat de leurs despence pour ce qu'elle est encore confuze et incertaine mais je veoy bien d'icy en hors que tout y est bien menaigé, nous attendrons au reste vostre resolution par Thomas Delvechio. Cependant, nous disons icy que le Roy n'a pas accoustumé de se mouvoir pour ung tel compagnon que le Duc de Florence et que sa Majeste ne fait pas grand cas de sa guerre. Monsieur lAmbassadeur de Venize (2) ma escript que le dit Duc na peu avoir des Allemandz et que son homme qui estoit alle pour la levee s'en estoit revenu sans rien faire. Nicquet est party ce soir pour aller a Sienne, et si la maladie du Pape est dangereuse, dont vous verrez des nouvelles par la despeche de Monsieur de Lanssac, Monseigneur le Cardinal (3) se trouvera la demy porté et aura bonne occasion de sortir de Sienne. Je ne scay, maintenant quil a son conge, ce quil en resouldra de faire et ay opinion que si ceste mutation advenoit, il importeroit beaucoup pour le Roy de se trouver arme grossement sy près de Rome, et si vous voulez entrer en besongne et en despence par deça, ayez, Monseigneur, moins de gens et quil y ait ung peu d'Allemandz ou de François, car, sans cela, il semble en ce pays que une armée est imparfaite. Il n'y a

(1) Octave Farnèse.
(2) Odet de Selve.
(3) Le cardinal de Ferrare.

point encores nouvelles de Monsieur de Montluc (1) et faites bien, Monseigneur, d'envoyer telles gens par deca. Je remettray le surplus sur ce quil vous plaira voir en la lettre du Roy.

De Ferrare ce 17e de Mars 1554.

(Bibl. nat., Fr. 20643, fol. 35 (copie).

GABRE AU COMTE DE LA MIRANDOLE

71.— [*Ferrare*], *20-27 mars 1554.*—Monseigneur, Je receuz, hier, vostre lettre par ce laquay et tout sur lheure je fiz partir vostre paquet pour Monseigneur le Cardinal (2) par ung corrier que je depeschay exprez. Jay depuis entendu ce que ma dit Pierre Pomara sur le faict de voz munitions et suis dopinion, Monsieur, puis que vous le desirez ainsi, quon mecte le tout entre voz mains a la charge de les tenir en bon estat et les representer et en tenir compte au Roy. Et aprez ces festes, Pomara vous en ira fere la consignation et moy mesmes, si je puis avoir ung peu de loisir, iray jusques la. Mes derniers lettres de la court sont du xi et semble quilz se refroidissent plus tost quilz ne seschaufent des afferes de deça. Et vous suplie. Monsieur, excusez moy si je vous escriptz quelque foiz pour ceulx qui men prient, car si jeusse este belle fille je croy que je neusse sceu refuzer personne. Le Bru pour lequel je vous avois escript mest bien venu dire que a luy mesmes et a dautres que feu Monsieur le Conte votre pere, ou vous, aviez faict semblable grace si la chose est faisable. Je vous en suplie si elle ne lest je nentendz pas de vous en fere requeste. C'est, Monsieur, tout ce que je vous sçaurois dire pour ceste heure.

De Ferrare ce xxe de mars 1554.

Monsieur, ung de voz laquais sen alla de sa grace sans prendre ceste lettre; depuis jay receu le paquet de Monseigneur le Cardinal quil vous a pleu menvoyer dont je vous mercye bien humblement. Nous navons icy rien de nouveau de Sienne, sinon que par une

(1) Blaise de Montluc, né a Condom en 1501, mort en 1577, célèbre capitaine, servit d'abord dans la compagnie commandée par Bayard, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (1525), prit part à l'expédition de Lautrec contre Naples (1528), à la défense de Marseille menacée par Charles-Quint (1536), à la bataille de Cerisolles (1544), et défendit héroïquement Sienne contre les Impériaux. Devint colonel général de l'infanterie. En 1564, nommé lieutenant-général en Guienne, il y fit une guerre sans merci aux calvinistes. En 1574, Henri III le nomma maréchal de France. Il se retira, peu après, dans son château de Montluc, où il rédigea ses mémoires. (Voir note 2, p. 3).

Montluc regardait la défense de Sienne comme la plus belle page de sa vie.

(2) Le cardinal de Ferrare.

lettre de monseigneur de Lanssac que jay receue aujourdhuy, il me mande que toutes choses y sont bien, et que les ennemys ne sessayent jamais a faire quelque faction quilz ny soient batuz et quilz nayent du pire, et quilz avoient faict quelque monstre de vouloir aller assieger Luzignan, mais quilz ont laissé lentreprinse ne scaichant que faire. Il mescript aussi que le Pape est tout jour malade et en ung estat.

Cest de Ferrare ce XXVIIe mars.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE A DOMENICHO D'ACHILLE

72. — [*Ferrare*], *10 juillet 1554.* — Mag^{co} messer Domenicho. Jo vi ho mandato troggi un plico per il Sor Duca di Mantoa; et dipoi ne ho ricevuto un'altro del Re per Madama la Duchessa, il quale vi priego dare a Sua Eccelentia. La presa di Mariabourg (1) mi è fatta certa per lettere di sua Maesta, et io mando a Vostre Signoria una copia del discorso del suo esercito, et di quanto s'e fatto dipoi ch'egli é in campagnia; gli dirò di piu che per lettere ch'io ho havuto da un nostro gentilhuomo ch'é in Lucca: mi vien scritto che'l Sor Carlo di Gasolo (2), dette un' assalto generale venerdi matina a Montecatino (3), ma fu valorosamente ributato per quei di drentro, con perdita di cinque cento huomini et de nostri ne sono morti quatro solamente : mi scrive anche che la nostra armata ha preso sette navi carghe di fromento, sino a 12000 salme (4), et 40 perzae d'artigliaria di bronza, le quali erano a Genovesi et Fiorentini; et se ne seppe la nuova da un capitan genovese quale era scampato con sette altri huomini et ritirato si in Livorna, per quello ,si debbe credere che il tedeschi et guasconi che venivano di Marsiglia sopra le nostre galee son giunti a Porto Hercule (5); et vinti che saranno col Sor Pietro. Jo spero di sentir presto qualche buona nuova di quelle bande; come anche di quelle Franza, et del tutto vi scrivero; Ben vi priego di rallegravi di queste, et della buona sorte di sua Maesta la qualle dio gli voglia continuare, et a Vostra Sgnoria dare contento.

Di Ferrara a di x di luglio M. D. LIIII.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Marienbourg, ville fortifiée de Belgique, près de Namur, prise par les Français en 1554.

(2) Carlo de Gasola, capitaine italien au service de l'Empereur.

(4) Montecatini, village de Toscane à 46 kil. de Florence.

(4) Salmée, ancienne mesure de capacité équivalant à quatre sétiers.

(5) Porto Ercole, province de Grossetto (Toscane), dans la partie Est de la presqu'île de Montargentaro, sur une baie dans la mer Tyrrhenienne, à 24 lieues S.-E. de Sienne.

GABRE AU CARDINAL DE TOURNON

73. — [*Ferrare*], *10 septembre 1554.* — Madame la Duchesse a este si obstinée que jamais ne se vouleust renger a ouyr la messe, nous ayant donne a tous tant de peyne et denuy ala y persuader quil nest possible. De plus, Monsieur le Duc se resoleust a la fin de commencer a quelques executions, et chasse les officiers et quelque damoiselle qui estoient de ceste sette (1); pour tout cela elle ne semeust de rien; a la fin, il se resoleust de metre les princesses ses filles a ung monastère ou il y a une sienne seur abbesse (2) et faict venir madame a son vieulx logiers au chasteau, faict fere inventaire de ses cofres, et croy quon ne scauroitt trouver liber (3) en vulgaire des doctrines dallemaigne quelle neust avec infinies lettres de tous les principaux hommes qui ont escript en Germaine et a Geneve. Mons[r] Ory les aveuz et ny en atrouve un seul bon, mais tous ceulx quon peult appeler les pires du monde; voyant cela elle a demande la messe et en estre contente de louyr les dimenches, mais mons. le duc dit que ce nest pas assez, et que avant ceste execution, il se fut contente de cest acte exterieur, et laisser la creance et la foy a sa discretion, et que maintenant il ne sen peult contenter avec son honneur, ne luy rendre ses filles si elle ne se remect du toust en leglise et si elle ne se confesse, et se comunicque, accusant son erreur, et faisant telle demonstration et changement de vie, a ladvenir quon cognoisse quelle oyt la messe pour lhonneur de dieu et pour la verite, et non pour sestre reduite par force, et il ny a ordre de luy pouvoir jamais fere dire quelle ayt estre en erreur ny user d'une seulle submission en lendroit de mons. le duc son mari. Je luy en parle franchement et me travaille aultant que lest possible pour luy fere cognoistre ce quelle doibt fere pour acomoder icy et ne lay flatte rien; elle dit que je suys tout de mons. le duc et nen veult croyre conseil dhomme qui vive, et en suis si fache que je vouldrois estre hors dicy. Monseigneur le duc veult despecher exprez devers le Roy pour ladvertir du tout; quant a moy, Monseigneur, je suis delibere de ne rien escripre, mais vous direz de moi ce qu'il vous plaira et a qui vous plaira, car je vous en escriptz la pure verite.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

(1) Secte.

(2) Éléonore d'Este, fille d'Alphonse d'Este et de Laura Eustochia, 3[e] femme d'Alphonse, fille d'un ouvrier de Ferrare. Elle n'était que la demi-sœur d'Hercule II, lequel était né du second mariage d'Alphonse avec Lucrèce Borgia.

(3) Livre.

GABRE AU DUC DE FERRARE

74. — [*Ferrare*], *sans date* (1). — Monseigneur, Je feuz hier assez long temps avec Madame, aprez vostre partement, et la trouvay fort dolente et travaillee en son esprit de ceste grande mutation en son endroict, disant que encores que nous vueillons croire quelle vous en aye donne quelque occasion, la qualité de sa personne est telle quon y debvoit proceder plus modestement. Ses doleances et ses plainctes seroient trop longues a escripre, et encores plus mes remonstrances et mes argumens contreres, parquoy, Monseigneur, je nen feray icy mention, pour venir a la conclusion de nostre dialogue, la quelle me semble bien bonne, et den pouvoir esperer tout bien, car je veoy que la dite dame cognoist avoir fort failly, et desire se reconsillier et vivre en paix et en amour avec vous, mayant donne charge expresse de vous dire ou fere entendre de sa parte quelle vous suplie lexcuser du passé, et ne lui vouloir user toute la rigueur et maulvais tractement quil luy semble que vous luy preparez, et quelle est resolue du cueur et de bouche de vouloir dores navant vivre au faict de la religion et envers vous de telle façon quelle vous fera perdre, et a chacun, la maulvaise opinion qu'on a delle. Quant aux livres reprouvez qu'on a trouve en ses coffres (2) et aux lettres missives aussi des gens suspectz, elle vous asseure bien de deux choses, que ceulx qui luy ont escript ne scauroient monstrer avoir eu une seulle responce delle, et quant aux livres, que elle ne les a guieres usez comme il se peult veoir, et ne pense en avoir leu aucun, et quil soit vray elle est contente de ne les ravoir jamais, ne dautres semblables, se resolvant de vivre dores navant sans toutes ces curiositez, mais avec la simplicite qui siet fort bien a toutes femmes. Veult et entend que la messe se dye tous les jours en sa sale, publiquement, et resolve de se confesser et communiquer a la premiere bonne occasion, et le plus tost quelle le pourra preparer et y disposer sa conscience. Elle s'asseure bien quelle na point despendu son bien a nourrir et entretenir les héritiques comme vous, Monseigneur, cuydez, et que vous nen trouverez rien par ses livres de despence et pour lavenir elle a encores moins denvye de leur en donner. Et sil vous semble que le faict de sa despence et de sa maison soit mal conduyte, elle recevra a tres grand plaisir et honneur quil vous plaist la conseiller et luy ayder, car il y a long

(1) Vraisemblablement du 11 septembre.

(2) Ces ouvrages défendus, manuscrits ou imprimés, au nombre d'une centaine, furent livrés aux flammes. (Voir RODOCANACHI, *Renée de France*, *Op. cit.*, p. 248).

temps quelle desire y veoyr quelque bon ordre. Par tous ces langaiges la, Monseigneur, je veoy une fort bonne disposition en la dite dame de se reconsilier avec Dieu et avec vous, et d'obeyr au desir et a la volonté du Roy. Et je lui ay dit que si elle prent ce bon chemin la,que jay opinion que vous ne sçauriez avoir pour le present ung plus grand contentement en ce monde et quelle doibt esperer que vous, Monseigneur, luy lairrez disposer de son bien et du vostre a sa volunté; elle se trouve fort incomodement logee, mais cela peult estre remis a vostre retour. Cependant je vous suplie tres humblement me respondre chose qui la puisse consoler et qui luy donne a cognoistre quelle ne doibt pas estre sans esperance de retorner en vostre bonne grace; le mary et la femme doibvent couvrir et excuser les faultes lung de lautre, et vous, Monseigneur, qui avez plus de puissance sur elle, y userez sil vous plaist de lamour que dieu vous a commandé luy porter, et de la bonté et cortesie qui doibt estre en tous princes.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

GABRE AU DUC DE FERRARE

75. — [*Venise*], *3 novembre 1554*. — Monseigneur, Je receuz avant hier ce qu'il vous pleust m'escripre par le Capitaine Malacrida, et par là ay veu la responce que vous aviez eue de Mons[r] Rosset, et quand je verray quelque bon effect de ce cousté-là, je y croiray, autrement non. Mais, il ne peult venir que grand bien que Vostre Excellence face toutjour quelque presse de cest accord, car tant plus tost on fera parler clair le Duc de Florence et l'Empereur et verra l'on s'ilz ont envie dudit accord, ou s'ilz pensent nous mener par le nez et fere cependant leurs besoignes. Quant à moy, j'ay opinion que si le Pape vous donne occasion de luy aller parler, il vouldra aussi y fere trouver le Duc de Florence pour essayer d'accomoder tout ce qui luy peult toucher, et par adventure mettre en avant aliances et mariaiges entre voz deux maisons, car il est bien à croire que le Duc de Florence ne vouldra pas abandonner l'esperance qu'il a d'avoir bien tost Sienne, s'il n'accomode et n'asseure pour l'avenir du tout ses afferes avec le Roy. Vous verrez aussi, Monseigneur, qu'on tiendra la responce de l'Empereur sur cest accord en longueur et incertaine, ou bien qu'elle sera sur la braveure espaignolle. Par ainsi commencez, s'il vous plaist, de bonne heure à penser *quid agendum*, et à dire clairement vostre résolution à la Court, car, selon l'esperance qu'ilz verront en vous, ilz feront leurs desseingz plus grandz ou moindres; et s'il vous plaist me fere entendre ce que leur en aurez mandé, et qu'il y aye chose de laquelle

se puisse ensuyvre quelque bonne conclusion et que vous la desiriez, j'en escripray de ma part de la façon qu'il fault pour bien ayder le tout. Si aussi, Monseigneur, vous avez volunté de vous en demesler sans conclusion, vous ferez fort bien cela, sans que je m'en mesle. Quant à ces Seigneurs, je ne puis me garder d'esperer tout bien d'eulx, et s'ilz vous voyent résolu de corir la mesme fortune du Roy, ilz n'endureront jamais vostre ruyne de l'ung ny de l'autre, car il est certain que cela leur importeroit trop, et ce qu'ilz ne voudroient maintenant fere par élection, ils le feront lors par nécessité, car vous auriez, Monseigneur, mille occasions de leur fere cognoistre chascun jour que vous auriez prins la charge des afferes du Roy en Italie principallement pour ne laisser prendre occasion à Sa Ma[te] d'abandonner la protection de l'Italie et pour vous conserver, et qu'il n'en peult reuscir à ceste Seigneurie, sinon utilité et grandeur et jamais aucun domaige, et que non seullement eulx, mais toute l'Italie vous en debvra estre obligée. Cesditz Seigneurs ont esté fort desplaisantz de ceste nouvelle de Casoli (1), que vostre Ambassadeur leur porta, et me la ditz le Prince avec grand regret. Sur quoy je ne failliz à luy fere une particulière et privée remonstrance, pour ce que nous estions à la messe parlans à part le jour de la feste. Nous verrons ce que le Pape vous fera entendre, et selon cela, chescun se gouvernera, car si l'on peult une foiz se résouldre que noz adversaires ne veullent entendre à l'accord, je viendry à estraindre de si prèz ces Seigneurs, que je leur feray dire le si ou le non.

Je n'ay rien de la Court, et quant aux nouvelles de Sainct Marc (2), je les remetz à vostre Ambassadeur, car aussi je vous asseure que si l'on ne m'en vient dire, je ne suis guières curieux d'en entendre. C'est, Monseigneur, tout ce que je vous diray pour ceste heure.

De Venize, ce III[e] de novembre 1554.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

76. — [*Venise*], *23 novembre 1554.* — Monseigneur, Je ne vous feray longue lettre, sinon de vous asseurer que le Baron Cochart (3) qui arriva icy avant hier partira demain au soir secretement et seurement despeché et avec les cedules de l'argent de Monsieur de S[t] Ciergue dont vous voulez secourir Monsieur de Codignac (4),

(1) Casoli, bourg de Toscane à 12 kil. O. de Sienne.
(2) Venise.
(3) Pierre Cochart, résident à Raguse.
(4) Michel de Codignac, dauphinois, valet de chambre du Roi; devint ambassadeur en Levant après M d'Aramon, à la suite duquel il était en 1551. Le Roi,

lesquelles cedules jay retirees non sans grand mistere et difficulté; larrivee dud. Cochard sera fort a propoz, car ces seigneurs ont eu nouvel advis de la trefve faite entre le Sophy (1) et le grand seigneur (2) et que on commencoit a Constantinople a preparer des allegresses pour le retour dudit Grand Seigneur. M. de Lanssac arriva hier icy qui vous escript de ses nouvelles. Au reste, Monseigneur, j'ay este icy assailly d'une fievre fort fascheuse qui m'a tenn quatorze jours au lict, mais Dieu mercy, depuis deux jours j'en suis dehors et vous puis asseurer que ces seigneurs m'ont faict aussi honnestes demonstrations de bien veuillance qu'ilz firent jamais a homme, mestans venuz visiter, deux des plus grands dentre eulx, de la part de la seigneurie avec aultant honneste langaige quil est possible. J'espere, Monseigneur de dans deux jours les aller veoir et vous escripre apres plus amplement de toutes choses.

De Venize ce XXIII[e] de novembre 1554.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 135) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

77. — [*Venise*], *28 novembre 1554.* — Monseigneur, Je ne vous feray point longue lettre pour ceste heure, encores que j'en aye receu deux qu'il a pleu à Vostre Exellence m'escripre, et sera seulement pour vous asseurer que je suis fort bien gnéry de ma maladie et ay déjà commencé à négotier en Seigneurie. Mais, craignant de me travailler trop tost, je remettray à vous fere le tout entendre à sabmedi prochain que je ne fauldray de vous escripre amplement;

De Venize, ce XXVIII[e] novembre 1554.

Monseigneur, J'espère que à vostre retour de Modena je seray, s'il plaist à Dieu, en estat pour aller fere bonne chère avecques

ayant des soupcons sur sa conduite, envoya M. de la Vigne pour le remplacer en 1556, et chargea Hureau de Boistaillé de le ramener en France ; mais, en passant à Venise, il réussit à s'échapper, et se retira au service du roi d'Espagne.

(1) Thomasp I[er], deuxième souverain de la dynastie persane des Sophis, succéda en 1524 au Schah Ismaël I[er] et régna jusqu'à sa mort en 1576.

(2) Soliman II, le Magnifique, empereur des Ottomans, né en 1494, succéda à son père Selim I[er] en 1520, dompta la Syrie, fit capituler l'île de Rhodes, envahit la Hongrie, s'empara de Bude, mit le siège devant Vienne en 1529, marcha contre la Perse, s'empara de Tauris, puis de Bagdad (1534) ; réunit ensuite à son empire Alger et Tunis. Il entra avec François I[er] dans une ligue offensive et défensive contre Charles-Quint. En 1547, il renouvela la guerre contre la Perse et conquit le Schirwan et la Géorgie. Soliman mourut au siège de Sigeth en 1566, après avoir, durant son règne, doté son empire de lois excellentes, fait construire des canaux, des hôpitaux, des collèges, fondé des bibliothèques et rédigé de très sages règlements pour l'administration de ses États.

vous et ne fauldray de vous remborser des III^{c} escuz que Vostre Exellence a bailléz à l'Ambassadeur de Sienne. Il vous plaira escripre ung mot à Monsr vostre Ambassadeur à Florence pour le paquet que je luy envoye pour quelque affere particulier de Monsr de Forquevaulx.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

78. — [*Venise*], *1er décembre 1554.* — Sire, Monsieur de Lanssac sera porteur de la presente qui a esté ycy quelques jours, autant bienvenu, caresse, et honnore de ces seigneurs qu'il est possible, et vous pourra dire le bon et affectionné langaige qu'ils luy ont tenu de l'obligation qu'ils vous portent et du desir quils ont de la prospérité de vos affaires; ils sont fort officieux en telles honnestetes, mais ils ne sont gueres eschauffés a mettre la main aux armes pour leurs amys, ne pour eulx mesmes, et vous supplye très humblement, Sire, croire que sur ce propos la je leur donne de grandes alarmes et que je pense ny avoir oublye raison, ne persuasion qui les puisse mouvoir et ne fauldray de donner advis a Vostre Majesté de tout ce qui en succedera, et de toutes occurences de deça. Il y a icy ùn jeune Duc de Brunsvic (1) qui m'est venu parler secrettement, et pour ce que le dit sieur de Lanssac a este present at tout ce quil a dict je ferois tort a sa suffisance de vous en faire autre discours; seullement vous diray Sire que pour un allemand il dict aussi bien son faict quil est possible, et monstre s'estre dellivré du service de l'E (2) honnorablement et avec juste et bonne occasion. Du faict de Syenne et des finances n'est rien survenu depuis que j'ay escript dernierement par le boyteux.

De Venise ce premier Decembre 1554.

(Ms. de Grenoble, fol. 37, v°).

GABRE AU CONNÉTABLE

79. — [*Venise*], *1er décembre 1554.* — Monseigneur, Je croy que Monsieur de Lanssac, present porteur, vous trouvera tous rassemblez avec le Roy, et que comme il est fort aise et desire d'estre aupres de vous pour vous faire service, vous serez aussy bien aise de le y veoir pour les bonnes qualitez qu'il a de tres suffizant et

(1) Henri II dit le Jeune, duc de Brunswick Wolfenbutel, né en décembre 1489, mort le 12 juin 1568.

(2) L'Empereur, Çharles-Quint.

digne ministre du Roy, et tant vostre serviteur comme il est, il a eu ceste fortune de sa prison pour vouloir faire service, mais pour cela il n'est pas recreu (1) et se mettra en plus grandz dangers quant il vous plaira l'employer. Ces Seigneurs icy lont veu fort volontiers et l'ont caresse et honnore, et pour ce que j'escrips au Roy ung petit mot de lettre et auzsi quil scaura vous rendre compte de toutes nouvelles par deça; je feroys tort a sa suffisance de vous faire longue lettre.

De Venize ce 1er de Decembre 1554.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 137) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

80. — [*Venise*], *5 janvier 1555*. — Monseigneur. Je presupose que vous aurez entendu la responce que lEmpereur a faicte au Pape sur le faict de lacord de Sienne, duquel les ministres de Rome disent que Sa Sainteté veult mettre la main a bon escient. Il semble que le Roy desire tout jour ledit acord et quil soit manye par vous, Monseigneur, il vous en aura faict entendre son intention par Monsieur de la Chapelle des Ursins (2), mais, a toutes aventures, je vous envoye coppie de ce que Sa Majesté men escript; il vous plaira veoir le tout, et sil se faict traicte je croy que le Roy desireroit que vous allissiez jusques a Rome, car vostre presence donneroit grand reputation et effect audit acord, et, si bien il ne succedoit poinct, vostre assistance et vostre tesmoniaige seront tout jour de grand descharge pour Sa Majeste, envers Dieu et le monde, et vous plaira, Monseigneur, me mander la dessus vostre intention et bon plaisir. Je suis fort esbahy que mon secretere ne soit encores icy de retour. De Monsieur le Mareschal de Brissac (3), nous nen avons icy une seulle nouvelle et semble que nostre fureur soit passee. Il se parle icy dung assault donne a Sienne ou ilz ont este rudement repoulsez

(1) Novice.

(2) Christophe Jouvenel des Ursins, seigneur de la Chapelle des Ursins, baron d'Armenonville, capitaine de chevau-légers, chevalier du Saint-Esprit (1568), lieutenant du Roi dans l'Ile de France, gouverneur de Paris, mort en 1588. Envoyé par le Roi à Montluc, à Strozzi et au duc de Guise.

(3) Charles de Cossé-Brissac, né en 1505, maréchal de France, servit dans le Roussillon, en Piémont et en Flandre ; défit les Anglais près de Boulogne (1545); fut désigné comme successeur de Coligny dans le gouvernement de la Picardie (1552), et comme gouverneur de Normandie (1562). Il mourut à Paris le 31 décembre 1563, à 57 ans. BRANTOME (édition Lalanne, *Vie des grands capitaines*) dit de Brissac : « Ses actes ont esté telz et si hauts, qu'ils le firent mareschal de France et lieutenant du roi en Piedmont ; là, il s'acheva de se parfaire un très grand capitaine, et tel qu'on l'a renommé parmy nous et les nations étrangères, etc. ».

et avecques perte de beaucoup dEspaignolz; silz avoient envye de se partyr du tout de la. Je diroyz quilz sont gens de bien. Monseigneur, je ne suis point encores bien de ma sante et est force que j'attende le beau temps. Cependaut, je ne laysse pas de servir, escripre et negotyer afferes, mais que je ne me monstre point a layr; si je me voyois bien confirmer, je ne fauldrois incontinent vous aller trouver en me recommandant Monseigneur, tres humblement, a Vostre Excellence.

De Venize ce cinquiesme de janvier 1555.

Monseigneur, Comme je voulois fermer ce paquet, est arrive le secretaire, et pource quil est fort tard, je remettray ademain ou aprez demain sil aura apporte quelque chose qui merite responce.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

GABRE AU DUC DE FERRARE

81.— [*Venise*], *19 janvier 1555*.— Monseigneur, Jay veu la lettre de vostre main que le sieur Alexandre (1) ma communiquee, et la premiere chose que je vous veulx respondre sur cela cest, Monseigneur, quil vous plaise nentrer point en opinion ne deffiance que lon vueille retenir voz deniers contre vostre volunte, car, puis que vous les demandez avec si grande instance, jamais on ne reffuzera de les vous payer, et sil se peult fere que le Roy nen sçaiche rien, je vous asseure quil se fera. Dez aujourdhuy, on donnera advis a messer Albiza de tenir largent prest a Lyon quant vous lenvoyerez querir ou il est oblige de le vous payer, et vous espargneres douze mille escuz du change que vous cousteroit a le fere remettre par deça, et d'ailleurs, la difficulte de le remettre est si grande entre marchans, quil fault beaucoup de temps a en fere les provisions, et le dit Albizo, si ce nest pour vous fere service, sera plus ayse que vous le faciez remettre par autre que par luy. Mais, Monseigneur, je vous ay souvant dit que je vous estois serviteur tres fidelle et affectionné, et le voulant estre en effect, il fault que je vous dise que je ne vouldrois pour tout mon bien que le Roy sceust la façon don vous demandez cest argent, en ce temps ou il en a plus de besoing quil neust jamais; il verroit par la au descouvert, peu ou rien damytié de vostre cousté en son endroict, et grande mutation de vostre volunté accostumee, scaichant bien (comme il est notoire a tout le monde) que vous navez nul besoing de cest argent que pour le tenir dans ung coffre inutile, et que par la on peult inferer que vous seriez marry que le Roy eust argent ne moyen de continuer la prosperite de ses afferes. Vous, Monseigneur, qui estez prince, pourrez consi-

(1) Alexandre Guerin.

derer que les autres princes, mesmes les pluz grandz, rendent ce qui nest point a eulx quant il leur plaist et quant ilz nen ont point de besoing, silz en ont bien a fere ilz le retiennent et sen aydent et vous nen feriez pas moins si vous trouviez en necessite, dont Dieu vous vueille garder. Mais en vostre endroict, je mettray ma teste que si le Roy voyoit vostre lettre, il commanderoit que lon vous portast vostre argent en poste. Je suis, Monseigneur, marry que vostre personne ne vostre esprit se mecte en poyne de *mamona iniquitatis* (1), qui ne doibt servir que a fere des amys, et vous voullez quelle vous acquiere ennemys, et encores que vostre alteration soit fondee sur le proceder de Monsieur Albizo, si est ce que leffect sen adresse au Roy qui est le seul protecteur de vostre maison, et qui ha faict tant de liberalitez et de bienfaictz a voz freres et a vos enfans pour vostre respect. Et vous diray, Monseigneur, encores ce mot, sil vous plaist, pour Albizo, que le plus souvant il vous a remborse du sien, avant que avoir recouvert largent du Roy, qui est bien loing de fere son profit du vostre, et quant a moy, je croy, comme je croy en Dieu, quil na jamais gaigné avec vous ung liart, et si vous a faict gaigner cinquante mille escuz en peu de temps et avec peu dargent, il est force de dire les choses comme elles sont. Monseigneur, quelque foiz les princes font bien de se desmestre de leurs affections et des choses basses sur leurs serviteurs, je vous conseillerois, non pour le service du Roy, car je ne vous en veulx plus parler, mais pour vous conserver sa bonne grace, et pour ne mouvoir beaucoup de choses que vous estez content quon ne sçaiche pas, que vous laissisiez passer ces choses icy doulcement, retirant vostre argent, peu a peu, tant que vous viendrez a avoir tout ce qui est a vous sans que le Roy en scaiche rien. Je me doubte, Monseigneur, que vous ayez prins quelcque desdaing de la responce qu'on a faicte a vostre ambassadeur, et je vous suplie tres humblement d'y user de vostre prudence accoustumee, et passer cela soubz silence comme vous scavez bien fere. Car sil failloit disputer devant des juges qui a tort, je me doubt que vous ne gaigneriez pas vostre cause, et excusez moy, Monseigneur, si je parle trop librement, car la ou je suis serviteurs de vraye amour, il est impossible de forcer autrement mon naturel, et si le monde voultoit san dessus de soubz, je ne veulx faillir de vous estre tout ma vie tres humble et affectionne serviteur.

Monseigneur, jay dit beaucoup dautres particularitez au sieur Alexandre.

De Venize ce XIXe de janvier 1555.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi)

(1) Mammou, dieu des richesses.

GABRE AU CONNÉTABLE

82. — [*Venise*], *30 janvier 1555*. — Monseigneur, je receuz hier ung pacquet de Monseig^r le Mareschal Strozzi avec une coppie de lettres de Monsieur de Montluc, par laquelle j'ay veu quil asseure de n'avoir point faulte de vivres de tout le mois de février, et ledit sieur Mareschal, ainsy quil m'escript, espere de la faire tirer jusques a la fin de Mars ; s'il est ainsy, vous pouvez estre asseure que Sienne ne se perdra jamais, car il est quasy impossible que ceux qui la tiennent assiegee y puissent plus demeurer, ne trouvant rien a manger par tout ce pays la, sans les autres occasions qui peuvent survenir pour leur faire laisser l'entreprinse ; je vous puis bien dire, Monseigneur, une chose quilz n'ont point faulte d'argent pour payer les bledz qui se trouvent dans Sienne, comme ledit sieur de Montluc le demande, car ilz ont en reserve quelques payes de la garnizon de Sienne pour ce que l'argent n'y peult entrer, et encores ay je fait partir d'icy, aujourdhuy, 30 mil escuz pour y envoyer et davantaige. Je ne trouve pas quil soit grand peche mortel ny trop malaisé de prendre les vivres qui sont dans une place assiegée a credit, car, ou bien ilz en recouvrent les deniers en vendant le pain, ou bien le Roy leur en demeurant debiteur. Je ne scay comme ilz usent de ces munitions acheptées des deniers de Sa Majesté, car j'ay bien veu la despence de l'achapt, mais je n'ay jamais veu aulcune recepte dargent provenant de la vente ; ce sont choses qui se verront puis après a loisir, mais qu'on soit ung peu hors de ces extrémitez. Je ne scay, Monseigneur, que vous dire de cest accord, car ny de Rome ny de Ferrare je n'en ay eu une seule nouvelle depuis ce que je vous en ay dernierement escript. Jay bien veu icy advis de la Court de l'Empereur contenant quil avoit mande a Dom Jehan Manrigues (1) de tanter s'il pourroit forcer Sienne avec une grande batterie et, en cas que non, qu'il s'en allast trouver le Pape pour donner ordre a l'accord ; toutesfois je n'en veoy point encores aulcunz commencement de leur coste, je n'ay nulle nouvelles de Monsieur de Soubize dont je suis fort esbahy.

De Venise ce 30 janvier 1555.

Monseigneur, Vous recevrez, avec la présente, une lettre de Pompayo de la Croce qui escrit dans Cazale (2) et, a ce que j'entendz, il

(1) Jean Manriquez de Lara, marquis de Saria, ambassadeur de l'Empereur vers le Pape, envoyé par le marquis de Marignan pour négocier la capitulation de Sienne. (*Commentaires de Montluc, Op. cit.*, t. II, p. 93).

(2) Casale, place forte du Piémont, sur la rive droite du Pô.

n'a fait a la reddition de ceste place chose qui soit contre son devoir ny son honneur, et est, avec Monsieur le Mareschal (1), pour rendre bon compte de soy; il m'a prié vous en escripre affin quil vous plaise luy faire cest honneur de lire sa lettre, il est Milanois et a ce que j'endendz de bonne maison et bien apparenté.

(Bibl. nat., Fr. 20643, fol. 127) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

83. — [*Venise*], *9 février 1555.* — Monseigneur, J'euz hier une lettre de Monsieur d'Avanson (2) escripte à Ysée (3), dont il partist, à ce que j'entendz, mercredi. Il me mande avoir commission du Roy de passer en ceste ville pour entendre de ses afferes, mais qu'il vouloit plus tost aller fere la révérence et recevoir voz commandemens. J'ay dépesché pour veoir si l'on le pourroit encores attaindre en chemin, et luy remonstrer qu'il va avant et puis tourne en arrière, et qu'il debvoit plustost passer icy pour éviter les maulvais chemin et s'en aller aprèz par eaue vous trouver. Je ne scay si mon homme le trouvera assez à temps pour luy fere torner bride. Bien vous asseure je, Monseigneur, que j'ay grand regret à mon indisposition qui me garde de ne pouvoir voyaiger, car j'eusse voluntiers prins ma bonne part de la bonne chière que je scay que vous luy ferez. Vous aurez, Monseigneur, entendu l'hereuse faction de noz lansquenetz de Sienne et je faiz encores ung coup ce pronostique qu'elle ne se perdra point. Icy ne se dit rien de nouveau, et, par lettres qu'on escript de Trente, il n'y a point encores nouvelles de gens prestz pour passer.

De Venize, ce IX de février 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

84. — [*Venise*], *12 février 1555.* — Monseigneur, S'en allant Monsr de Serres à Parme avec l'assignation de ce mois de fevrier, je n'ay rien de nouveau à vous dire, sinon que j'euz hier lettres de

(1) Strozzi.

(2) Jean de Saint-Marcel, sieur d'Avanson, conseiller au Parlement de Grenoble, maître des requêtes, président au Grand Conseil, surintendant des finances, ambassadeur à Rome. (Voir, sur les négociations auxquelles ce diplomate fut mêlé durant l'été de 1555 : G. Duruy, *Le Cardinal Carafa*, p. 55 sq.).

(3) Isée, bourg de Lombardie, à 16 kil. de Brescia, sur la rive droite du lac du même nom.

l'ambassadeur du Roy en Levant, qui me mande luy avoir esté accordé la traictc des bledz pour si grande quantité qu'on en vouldra, et que si les amys et serviteurs du Roy en ont besoing, et nommément me parle de vous, il les en fera servir, mais qu'on face diligence de l'aller lever et d'y envoyer argent. Il m'a semblé de vous en debvoir dire ung mot d'advis, pour ce qu'il semble que cest yver promet avec ces grandz pluyes la racolte prochaine fort maulvaise en Italie. Il m'escript aussi d'ung propoz que m'en avoit tenu ung qui alla dernièrement en Levant, qui estoit de fere ouster le bayle (1) des Florentins comme ennemys du Roy, et d'y fere mettre ung bayle du Duc de Ferrare, et m'asseure qu'il disposera tellement le Grand Seigneur, qu'il ne tiendra que à vous que cela ne se face. Ce bayle-là auroit grand auctorité sur toutes les marchandises qui viennent deça, et n'y auroit point de mal que vous, Monseigneur, en devisissiez ung peu avec le Sr Marcantonio Palevecin (2), pour vous resouldre d'y envoyer quelcun. Il est vray qu'il m'escript aussi que le Grand Seigneur est contrainct s'en retorner à la guerre contre les Géorgiens, qui luy ont préparé de grandz afferes. Je croy que Monsieur d'Avanson doibt estre maintenant avec vous, et que aprèz il ne fauldra de venir icy comme il m'a escript. Je vous asseure, Monseigneur, que si je pouvois aller par pays, je ne luy donnerois pas ceste peyne, car j'ay bonne envye de vous aller veoir; mais il faict ung temps du diable, qui ne sçauroit sinon empirer mon mal. Le Madruche (3), nepveu du Cardinal de Trente (4), est entre les mains de nostre Ambassadeur à Constantinople.

De Venize, ce XIIe de février 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

85. — [*Venise*], *12 février 1555.* — Sire, Suyvant ce quil vous a pleu me commander, j'ay entendre a Milord Cortenay (5) qui est en

(1) « Bayle » ou « Baille », nom donné généralement au magistrat vénitien chargé de défendre les intérêts de ses compatriotes auprès de la Porte. Il résulte de cette correspodance que le duc de Ferrare pouvait conférer le titre de bayle à des agents investis des pouvoir analogues à ceux des agents de la Seigneurie.

(2) De l'ancienne et noble famille italienne des Pallavicini qui a produit diverses branches à Rome, à Gênes et en Lombardie.

(3) Nicolas, baron de Madruce, capitaine général au Tyrol, mort pendant la guerre de Sienne.

(4) Cristophe Madruce, évêque de Trente (1539), cardinal (1542); fut employé dans plusieurs négocialions en Italie. Il mourut en 1578.

(5) Édouard de Courtenay, comte de Devon, petit-fils de Guillaume de Courtenay et de Catherine, fille d'Édouard IV roi d'Angleterre. Longtemps prisonnier, il fut

ceste ville, que j'avois a luy dire quelque chose de vostre part, et quil advisast en quelle façon il vouldroit que nous parlissions emsemble. Il ne s'en est volu fyer a homme du monde des siens, et s'en vint tout seul a trois heures de nuict chez Messer Pietro Pomara ou je me trouvay aussy, et, la, luy feiz entendre ce qu'il vous avoit pleu me commander; et afin qu'il y adjouxtat plus de foy, je luy monstray le propre original de vostre lettre, signée de vostre main, combien que ce qui faisoit mention de luy fust en chiffre; il fust merveilleusement ayse, Sire, de l'honneur et de la faveur qu'il vous a pleu de luy faire, ayant mémoire de luy, et me prya, fort expressement, de vous en remercier très humblement de sa part, et vous asseurer que se paravant il a eu bonne volonté et desir de vous faire service; que maintenant il en a encore plus grande obligation, et que, en toutes choses ou il vous en pourra faire sans préjudice de son honneur, il n'y espargnera jusques a sa propre vie, congnoissant que Vostre Majeste continue en sa bonne coustume de favorizer et embrasser l'action de tous les oppressez. Il m'a fort prié de tenir nostre parlement secret et de ne faire aucun semblant de le congnoistre pour tous les respectz que chacun peult bien penser, et comme je luy ay dit, il me desplait que nous ne puissions converser emsemble pour luy faire quelque foiz compagnie, et service comme Vostre Majeste me le commande, et aussy que je lay trouvé, a mon gre, fort honneste et saige prince, et monstre en son parler et en ses actions estre de sang royal. Nous sommes entrez bien avant en discours du fait d'Angleterre, et tient pour tres facile chose, avec le temps et vostre bonne ayde, de remuer les choses en l'estat qu'elles doivent être, et a qui elles appertiennent de droit, ayant bonne espérance que, Dieu et le monde, luy seront en cela favorables, m'ayant dit que pour eschapper de la, et saulver sa vie, il a estre contrainct de se feindre homme de peu de cueur et d'entendement, et de ne cognoistre ne estimer l'honneur et le bien que de droit lui apertient, ayant imite en cela Junio Bruto (1), mais que quand Dieu lui amenera les occasions de mettre a effect son intention, il fera cognoistre a Votre Majeste et au monde qu'il n'est pour manquer a ses amys ne a soy mesmes, et qu'il fera son deboir. Le Roy Philippe luy avoit baillé ses lettres de faveur a tous ses Ministres de Milan, de Naples et de Sicille, aux Ducs de Ferrare et de Mantua (2), comme s'il ne venoit

mis en liberté par la reine Marie et remis en sa dignité de comte de Devon le 3 octobre 1553; mourut vraisemblablement empoisonné. (*Histoire généalogique de la Maison de France*, par le Père Anselme, t. vii, p. 841).

(1) Lucius Junius Brutus échappa au massacre de sa famille, que Tarquin le Superbe avait tait assassiner pour s'emparer des biens de Marcus Junius, son père, en contrefaisant l'idiot (en latin *brutus*). D'où lui vient le surnom de Brutus.

(2) Mantoue.

en ce pays que pour veoir le monde, mais, puis qu'il se trouve icy en port de seureté et de liberté, il m'a dict que j'assurasse Vostre Majeste que, suivant son bon conseil, il ne se mettra plus en lieu ou ses ennemys ayent puissance; je l'ay fort conforte d'aller a Ferrare pour ce qu'il aura la compagnie de ses semblables, commodité de chevaux et moyen de s'exerciter et passer le temps, et y sera encore plus surement qu'icy, et le voy resolu de ne se promener plus avant que de cest estat et du Ferrarois. Il a pris ung beau palaiz en ceste ville. Si Vostre Majeste me commande autre chose en son endroit, j'auray toujours bonne commodite de luy parler.

De Venize, ce 12 de février 1555.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 155) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

86. — [*Venise*], *16 février 1555.* — Monseigneur, J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par Marseille, et j'espère que en peu de jours ma santé sera telle que je vous pourray aller fere la révérence pour parler des choses que vous remetez à me dire de bouche, et si me doubte bien que c'est. Cependant j'ourray parler et attendray à festier icy Mons[r] d'Avanson qui est arrivé assez à l'improviste fort satisfaict, et des propoz et des faveurs de Vostre Excellence, et le trouve comme vous, Monseigneur, capable et parlant bien des afferes du monde; mais qu'il soit parti, vous aurez incontinent de mes nouvelles. Icy, il n'y a rien de nouveau digne d'escripre.

De Venize, ce xvi[e] de février 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

87. — [*Venise*], *7 mars 1555.* — Monseigneur, Ceste lettre sera pour satisfere à Monsieur d'Avanson, qui à son partement d'icy, me pria vouloir escripre à Vostre Excellence en recommandation de la mesme chose pour laquelle il vous a escript. C'est de Madonna Giulia Gigliola et de M[r] Marco Trevigian (1), qui disent que en contemplation des services que les précédesseurs de ladite Madona Giulia ont faict depuis cent ans à la maison d'Est, ilz ont toutjour eu leur habitation en vostre maison de Venize pour dix ducatz l'année, si ce n'est depuis quelques ans que vos ambassadeurs leur ont creu

(1) Marc Antonio Trevisani, doge de Venise en 1553.

le louaige, et maintenant veult on qu'ilz en payent trente escuz. Monsr d'Avanson, pendant qu'il a esté icy, a receu tout plein de faveurs de ladite Madonna Giulia qui est fort gentille, et son mary est venu souvant à moy pour recouvrer ceste lettre. Ainsi, Monseigneur, il vous plaira avoir pour recommandé leur affere, et si en cela ilz recevront quelque bienfaict de vous, j'auray ma part à l'obligation.

De Venize, ce VIIe de mars 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

88. — [*Venise*], *5 avril 1555.* — Monseigneur, J'entendiz de vos nouvelles par Monsieur de Selve qui passa par icy et n'y a guières arresté; depuis, est arrivé Monsieur de Vilandry, présent porteur, qui s'en va vous trouver et vous dire les causes de son voyaige, et vous comptera quelque commencement et quelque espérance qu'on avoit d'accord avec l'Empereur. Si ces grandz Ministres, d'une part et d'autre, parlent ensemble, j'ay opinion qu'ilz feront quelque chose de bon, car tous ensemble ont grand désir de se reposer, et je croy que aussi bien ont leurs maistres. Dieu leur en doinct la grâce. Je m'attendz que dans quatre ou cinq jours nous aurons nouvelles si aucuns de nos Cardinaulx françois viendront à ceste ellection du Pape. Je veiz ce que l'aultre jour il vous pleust me fere escripre par le Sr Alexandre, mais je n'ay nulle souspeçon ne oppinion de ceste pratique, et le lengaige que ces Seigneurs me tiennent tous les jours y est fort contrere. Nous sommes si prochains à ceste sepmaine saincte, que je n'iray poinct empescher voz dévotions, et remettray aprèz Pasques à vous aller fere la révérence, auquel temps je croy que passeront noz Cardinaulx, si aucuns en doibvent venir.

De Venize, ce V^e d'avril 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

89. — [*Venise*], *17 avril 1555.* — Monseigneur, Ce matin sont arrivées les lettres qu'il vous a pleu m'escripre, et incontinent j'ay faict partir mon secrétere, présent pourteur, pour vous pouvoir trouver avant vostre partement et recepvoir voz commandemens. J'ay esté en grand volunté d'estre moy mesmes le messaiger, mais j'ay crainct de non y arriver à temps si je ne me aydois de la nuict, et je ne suis pas encores assez gentil compaignon pour m'y azarder.

J'ay dict à cedit pourteur et baillé par mémoire tout ce qui se présente icy à ma cognoissance, et seray bien ayse, Monseigneur, d'entendre de voz bonnes nouvelles, pour suyvre et accompaigner toutes voz intentions et désirs de tout le service qu'il me sera possible.

De Venize ce XVII[e] d'avril 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

90. — [*Venise*], *4 mai 1555.* — Monseigneur, Hier matin, nous eusmes icy la nouvelle de la mort du Pape Marcel (1). C'est grand pitié de ce monde et j'ay opinion que c'est grand perte pour l'Eglise et pour la Créstienté. Toutesfoiz, nostre Seigneur, s'il luy plaist, fera le tout pour le mieulx. J'estime vostre présence à Rome fort heureuse et de très grande importance pour le service du Roy et pour la grandeur de Monseigneur le Cardinal vostre frère, car c'est à ce coup qu'il doibt parvenir à ceste dignité ou jamais non, et je me doubte bien que les Farneses ne luy seront guières favorables, mais j'ai espérance que vous pourrez bien acoustrer cela par le moyen du Duc d'Urbin. La commune opinion de chacun est que mondit S[r] le Cardinal y doibt parvenir à ceste foiz, et je prie nostre Seigneur qu'il luy en doinct la grâce, et à vous aussi, Monseigneur. Partenay a volu aller veoir quel il faict à Rome durant le Siège vaguant, et je vous envoye par luy une lettre du Grand Seigneur, que m'a apportée n'a guières le secrétere Cochart, qui porte au Roy asseurance comme il avoit veu septante cinq gallères tirées hors de l'arssenal du Grand Seigneur pour partir à ceste Sainct George et s'en venir droict à la Preveza (2) attendre nouvelles de noz gallères pour les conduire aprèz là où ilz vouldront pour le service du Roy. Ledit Cochart m'a dit et asseuré que s'il vous plaist envoyer ambassadeur vers le Grand Seigneur, que le Consul de la nation florentine sera chassé et que le vostre y aura fort grande auctorité sur toute la nation italiane.

De Venize ce IIII[e] de may 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Dans la nuit du 30 avril au 1[er] mai, après un règne de 21 jours. (Au sujet des intringues auxquelles la succession de ce pontife donna lieu, voir l'Introduction qui précède, p. XVI).

(2) Preveza, ville de Turquie d'Europe (Albanie), avec petit port à l'entrée du golfe d'Arta. Les Turcs l'avaient prise en 1538 contre les Vénitiens.

GABRE AU DUC DE FERRARE

91. — [*Padoue*], *17 mai 1555.* — Monseigneur, Le Sr Alexandre Guerin m'envoya dernièrement la lettre qu'il vous pleust d'escripre du premier de ce moys, avec l'aultre que Nicquet avoyt oblyée, et vous mercye, Monseigneur, tant et si très humblement que je puys de la souvenance qu'il vous plaist avoir d'ung vostre très humble serviteur. Je ne faiz doubte que vous n'ayez grand travail, et d'esprit et de personne, en ce vostre voiaige de Rome, et pour les accidentz qui y sont survenuz, et bien souvent je me suis désiré d'estre auprèz de Vostre Excellence pour vous y faire service et vous soulaiger de quelque chose. On nous avoyt donné quelques adviz à Venize et quelque espérance que vous aviez déjà convertys les Farnezes, mais par les dernières lettres que j'ay eues, il semble que cela soit tout renversé. Il y a des gens qui se disent fort serviteurs du Roy pour en avoir du bien et, aprèz quand il fault faire service, ilz le font comme il leur plaist. Je vouldrois que ung jour le Roy s'en ressentist et se monstrast sévère envers quelcung pour donner exemple aux mesmes. J'ay perdu déjà quasi toute espérance que Monseigneur le Cardinal de Ferrare puisse parvenir à ce pontificat et vouldrois de bon cueur que Vostre Excellence feust de retour à Ferrare et bien son ayse à la montaigne, sans attendre ces grandz chaleurs de Rome et du Papat en laysser fere à ces prestres qui ne valeurent jamais rien. Je n'ay peu encores scavoir si vous attendrez à Rome la nouvelle création, mais si vous n'y voiez grand espérance pour Monseigneur le Cardinal vostre frère, j'eusse fort loué vostre paretment, à la charge de remectre vostre obédience ung an aprèz la feste. Vous aurez, Monseigneur, entendu l'abbocquement (1) qui se doibt fere pour la paix au xxe de moys, et cependant j'ay quelques adviz que l'Empereur faict gros préparatifz en Allemaigne pour la guerre. Cela ne s'accorde pas bien ensemble et crains que, de nostre part, nous en trovons trompéz. Je suis venu, Monseigneur, icy prendre l'eaue des bains (2) et commenceray demain, ne voiant aultre remède pour me desfere de mes doleurs et catarres, et à vostre retour, j'espère estre en bonne disposition pour vous aller fere la révérence, qui ne sera jamais si tost que je le désire.

De Padoa ce xviie de May 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) De l'italien abbocamento: abouchement, entrevue.

(2) Sources thermales sulfureuses renommées. (*Géographie générale*, par L. Grégoire.

GABRE AU DUC DE GUISE

92. — [*Venise*], *13 juin 1555.* — Monseigneur, j'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre par le secrétaire Cochart avec la despeche du Roy, suyvant laquelle il s'est faict icy toute dilligence pour le faire partir bientost, et seurement comme il vous plaira veoir par la despeche que je faiz au Roy, en laquelle vous trouverez nouvelle du partement de l'armée de Levant et toutes aultres choses qui se présentent pour ceste heure par deça, dont je ne vous feray redicte ne plus longue lettre, sinon doffrir à Vostre Excellence tout le service quil vous plaira me commander. Je m'en veoys visiter Monsieur le Duc de Ferrare a son retour de Rome et espere, Monseigneur, que vous nous ferez donner advis de la conclusion prinse a cest abocquement des maistres pour le faict de la paix, laquelle je supplye nostre Seigneur nous donner.

De Venize ce XIII[e] de Juing 1555.

(Bibl. nat., Fr. 20545, fol. 135) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

93. — [*Venise*], *15 juin 1555.* — Monseigneur, Je cuydois partir hier et aujourd'huy pour vous aller fere la révérence, mais il m'est survenu un gentilhomme dépesché du Roy vers l'armée de Levant et ung autre dépesché de ladite armée vers Sa Ma[te], que j'ay estré contrainct différer mon partement pour dépescher l'ung et l'autre et négotier quelque chose avec ceste Seigneurie; mais j'espère partir demain ou lundi, et vous aller rendre compte de toutes choses avec un grand désir de veoir Vostre Excellence. La dépesche de la Court est du III[e], et dans deux ou trois jours après l'on attendoit une résolution ou d'une tresve ou de la guerre. L'armée turquesque deslogea du tout le XVIII[e] et XIX[e] may, le mieulx fournye de gens de guerre et de munitions que jamais ayt esté armée, et en grande délibération de fere quelque chose de bon, et le Roy de son cousté a faict partir son armée de Marseille pour aller au devant avec force provision d'argent, de sorte qu'il s'en peult espérer tout bien, pourveu que cependant Pothercules ne soit point perdu, lequel il semble que ces Impériaulx tiennent tout asseuré. Le demourant sera remis à quant nous nous pourmènerons à la montaigne.

De Venize, ce XV[e] de Jung 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

94. — [*Venise*], *22 juillet 1555.* — Monseigneur, J'envoye ce porteur à Ferrare pour veoir Monsieur de Lanssac en passant, qui m'a donné advis du jour qu'il arrivera là, pensant que je feusse en estat de l'aller trouver pour me communiquer sa dépesche. Mais j'en suis fort mal prest, puis qu'il plaist à Dieu. Ce dit porteur vous monstrera ce que le Roy m'a escript et ne vous celera rien de ce qu'il entendra dudit Sr de Lanssac, et me remetant du surplus sur luy.

De Venize, ce xxiie de Juillet 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

95. — [*Carpinel*], *11 septembre 1555.* — Monseigneur, J'ay eu ce matin ung pacquet de France, que Monsieur Boucher a layssé a Luna (1), et y ay trouvé ung gros pacquet de Monsieur vostre Ambassadeur, dont j'ay esté bien marry, car il y a trois jours que vous l'eussiez receu, s'il eust esté baillé audit Boucher pour le vous apporter. Je le vous envoye par l'ordiniere qui a acoustume de partir ce soir, affin de vous escripre tout d'un train ce que j'auray de Rome. Quant à ce que j'ay eu de France, ilz ne me respondent à ung seul poinct de lettre que j'aye escript il y a trois moys, et vous plaira veoir la coppye de la lettre du Roy et de Monseigneur le Conestable, lesquelles je vous suplye très humblement rompre aprèz les avoir veues, affin que aultre que vous ne puisse entendre les intentions de Sa Mate. Je veoy par là qu'ilz n'avoient encores receu noz lettres ny nouvelles des choses du Pàpe, et ne peult estre qu'il ne vienne bien tost quelque aultre dépesche pour ce faict-là, car cela leur aura faict changer résolution sur les afferes de Toscana, desquels, à ce que je veoy, ilz ne se veullent guières travailler ne y faire aulcun desseing s'ilz ne sont asseuréz de l'armée de mer pour cest yver. Ilz mandent que Monsr de Soubize casse les gens superfluz ; il eust esté bon de le fere il y a trois moys, et maintenant seroit temps de le renforcer; tout nostre cas va toutjour en confuzion, mais *viderint ipsi*. Je vous mercye très humblement, Monseigneur, de la dépesche qu'il vous pleust fere par mon secrétere ; j'ay grand espérance que vous serez fort content de l'avoir faicte, et que le Roy vous en scaura ung très grand gré. J'attendz en grand devotion les advis de Rome pour scavoir comme les choses conti-

(1) Lonato, ville forte d'Italie, à 20 kil. de Brescia, près du lac de Garde.

nuent et la venue de Perrot pour la résolution de l'armée, et de tout ce que j'entendray digne de Vostre Excellence, je ne fauldray vous donner advis.

De Carpinel (1) ce XIe septembre 1555.

Monseigneur, J'avois faicte ceste lettre estant aux champz et avant que recevoir les lettres de Rome, lesquelles m'ont incontinent faict desloger et partir pour ne fer attendre Monsieur de Lanssac qui m'a mandé voulloir passer icy. J'entendray voluntiers sur quoy sont fondées les altérations de ce Pape, qui monstre d'en voulloir aultant aux François que aux Impériaulx, et ay trouvé fort estrange ce qu'il a faict en l'endroit de Monseigneur le Cardinal de Ferrare, ne pouvant croire, ne penser que ledit Seigneur luy en ayt donné occasion. Je présuppose, Monseigneur, que vous aurez sceu toutes choses dudit Seigneur de Lanssac et en aurez mandé vostre advis au Roy, et, mais que je l'aye ouy parler, je vous escripray aussi ce que m'en semblera, et si je ne change d'oppinion, je suis pour dépescher ung courrier en diligence à Rome et révocquer ce qu'on y a porté n'a guières.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

96. — [*Venise*], *14 septembre 1555.* — Monseigneur, Hier arriva icy Monsr de Lanssac qui est party ce matin et me bailla la lettre qu'il vous avoit pleu m'escripre. Je prenois en fort maulvaise part, comme je veoy que vous faictez, ce que le Pape a faict en l'endroict de Monseigneur le Cardinal vostre frère (2), mais depuis est arrivé Marseille présent porteur, qui ne partist que mardi de Rome, et dit beaucoup de choses sur le faict de mondit Sr le Cardinal, qui me faict croire que tout passera bien, et nous a semblé, Monseigneur, renvoyer ledit Marseille devers vous, pour vous dire ce qui est survenu depuis le partement de Monsieur de Lanssac, où vous verrez les choses que nous désirons bien acheminées, et veu la nature de ce Pape, qui faict toutes choses soubz prétexte de bonté et de religion, Vostre Excellence ne se doibt point monstrer altérée de la rigueur tenue à mondit Sr le Cardinal, mais laisser couler quelques jours pour veoir ce qui succédera du cousté de Rome et les actions des Impériaulx. Monsr d'Avanson demandoit quarante mille escuz

(1) Carpi, village d'Italie sur l'Adige (Vénétie).

(2) Paul IV (Carafa), élu pape le 23 août 1555, avait intimé l'ordre au cardinal d'Este, frère d'Hercule II et son concurrent au conclave, de se retirer à Ferrare. (Voir l'Introduction qui précède, p. XVII).

et vous en escript, mais je luy fayz responce que cela n'est pas payable tout à ung jour et qu'ilz ont largement de quoy fournir pour le commencement, que, s'il sera nécessere je luy envoieray le surplus jusques à la somme qu'il demande. Cependant nous aurons quelques nouvelles du Roy; tout le malheur que je veoy en nos afferes, Monseigneur, est que ceste mauldicte armée de mer s'en soit retournée, et que nous n'avons encores aulcunes nouvelles de la résolution du Grand Seigneur. Ces Seigneurs eurent hier lettres du XVIII[e] de Constantinople, contennant l'exécution que le Grand Seigneur avoit faict fere de ce nouveau Mostafa, mais je n'ay veu aulcunes lettres de Perrot, qui me faict croire que le Grand Seigneur aura refuzé ce que nous demandons, et s'il est ainsi, il vault mieulx que ladite armée s'en soit allée d'elle mesmes.

De Venize ce XIIII[e] de septembre 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

97. — [*Venise*], *16 septembre 1555.* — Monseigneur, Je feuz hier longuement avec Mons[r] vostre Ambassadeur, qui me descouvrist le travail où il estoit pour le bruict qui avoit coreu du faict de sa femme, et qui estoit venu jusques à vous, et veoy bien qu'il n'en avoit rien sceu que quant il a esté à Ferrare, où il a entendu qu'il s'en faisoient des comptes. Il a volu icy chercher si le scandalle avoit esté mis publiquement et aux portes de vostre palays, mais il ne s'en treuve rien et a esté seullement à quelque sienne paincture par personnes malignes, et pour leur avoir esté ledit ambassadeur ung peu trop sévère en chose qui estoit de vostre service. Je vous diz, Monseigneur, que je veoy ce pouvre homme si fasché, que je luy ay compassion, et Vostre Excellence, comme bon prince et son bon maistre, le doibt plus favoriser et consoler en telle tribulation, que non pas de mettre affliction sur affliction, luy monstrant par effectz que vous estez content de luy et que n'avez point si maulvaise opinion de sa femme, et qu'il attende à fere son debvoir, car, à la vérité, il me semble qu'il sert fort bien icy ; et, au reste, je luy ay conseillé que de telz propoz on en parle le moins qu'on pourra et qu'il vive joyeusement et honnestement avec sa femme comme il avoit acoustumé. Je ne me suis peu tenir, Monseigneur, de vous en escripre ce mot en sa recommandation.

De Venize, ce XVI[e] de septembre 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

98. — [*Venise*], *17 septembre 1555.* — Monseigneur, J'ay esté tant importuné de ceste Briande Pourtugoise, que j'ay esté contrainct envoyer mon secrétere avec son principal facteur pour luy ayder à négotier son sauf-conduict pour demeurer à Ferrare, et je l'ay faict tant plus voluntiers que j'espère que Vostre Excellence en pourra tirer quelque commodité et nous pourra aussi ayder à en tirer pour le Roy. Vous voyez, Monseigneur, les afferes qui se présentent, et pourveu qu'on luy asseure bien ses deniers et qu'on n'aye point intention de luy en fere tort, on faict beaucoup pour elle de les luy asseurer entre les mains des princes qui en ont maintenant besoing. Vostre Excellence, donques, s'il luy plaist, ne se rendra point difficile de retirer telles gens en sa vile, regardant de négotier le tout pour soy et pour ses amys, comme vous voyez, Monseigneur, que le temps le requiert, luy faisant cognoistre que la faveur que le Roy luy porte, comme vous aurez entendu par moy, vous sera toutjour en considération. J'attendz les lettres de Rome demain matin, et incontinent je ne fauldray vous fere part de ce qu'on m'escripra. Ces Seigneurs ont eu ung corrier éxprèz de France et semble qu'il y aye quelques nouvelles que le Roy doibt venir en Piedmont, dont je n'ay encores aucun advis, comme je n'ay aussi du cousté de Levant, qui me faict croire que la résolution du Grand Seigneur n'a pas esté telle que nous désirions, et vient fort mal à propoz d'avoir perdu ceste armée au besoing. Qui est, Monseigneur, tout ce que je vous diray pour ceste heure.

De Venize, ce XVII[e] de septembre 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

99. — [*Venise*], *18 septembre 1555.* — Monseigneur, Depuis mon autre lettre escripte, est arrivé ma dépesche de Rome, et j'ay faict prendre à ce porteur ce que Mons[r] d'Avanson m'escript, pour le monstrer à Vostre Excellence. Je croy que le Pape sera pour vous rechercher d'entrer en ligue avec Sa S[té], laquelle se tient comme asseurée du Roy, et pour cest effect ledit S[r] d'Avanson me prioit d'aller devers vous, comme il vous plaira veoir par sa lettre ; mais il m'a semblé n'y devoir aller si souvant, sans premièrement en avoir vostre commandement, et aussi que nous ne pouvons bien enfoncer ce propoz sans avoir nouvelles de l'intention du Roy, Si

cependant il vous semble que j'aille trouver Vostre Excellence soubz prétexte d'aller fere la révérence à Monseigneur le Cardinal, ou autrement. je suyvray vostre commandement, car je vous pourrois servir d'escripre et proposer à nostre Court et à noz Ministres de Rome des partiz et des conditions que par adventure, vous, par modestie, ne vouldriez proposer et qui sont meilleures venant de la main d'ung turc, et me semble, Monseigneur, que ceste partie ne se doibt jamais conclurre sans vous, et si les Vénitiens vous voyent avec le Roy et le Pape, asseurez vous qu'ilz en vouldront estre et ne chercheront jamais le party de l'Empereur qu'ils verront le plus foible.

De Venize, ce XVIII[e] de septembre 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

100. — [*Venise*], *21 septembre 1555.* — Monseigneur, J'ay receu une lettre qu'il a pleu m'escripre du XVIII[e] de ce mois et entendu la créance du gentilhome que le Cardinal Carraffe (1) avoit dépesché vers Vostre Excellence, et quant au faict de Monseigneur le Cardinal vostre frère, je veulx croire et espérer que Sa S[te] fera encores mieulx qu'on ne vous a dict. Quant à l'aultre point, il fault, Monseigneur, comme vous dictez, *star ancor a veder*, et pour le moins fault-il veoir comme le Roy entend ce faict de Rome, dont j'attendz nouvelles d'heure à aultre. J'ay lettres de Lyon du XIII[e] et veoy que Monseigneur le Cardinal de Tournon tient son voiaige de Rome pour rompu par deux raisons : l'une que la mer n'est guières seure pour nous maintenant que l'armée turquesque s'en est allée, et l'aultre pour ne voulloir endurer le tort qui est faict à Monseigneur le Cardinal de Borbon (2) et a luy du doyene des Cardinaulx. Je suis très marry que son voiaige soit rompu pour le seul service du Roy. Ilz m'escripvent aussi de Lyon que Monsieur d'Omale (3) avoit desfaict

(1) Le cardinal Carlo Carafa, neveu du pape Paul IV, né en 1517, mort exécuté à Rome le 6 mars 1561. (Voir, sur le rôle politique et les intrigues de ce curieux personnage, G. DURUY, *Le cardinal Carlo Carafa*.

(2) Charles, cardinal de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et oncle de Henri IV, né le 22 décembre 1523, fut nommé archevêque de Rouen. Les ligueurs ne voulant pas accepter pour roi Henri de Navarre qui était huguenot, donnèrent au cardinal de Bourbon le titre de roi, après la mort du duc d'Alençon, dernier héritier de Henri III. Détenu au château de Fontenay, il fut proclamé sous le nom de Charles X après le meurtre du roi. Il mourut en captivité en 1590.

(3) François de Lorraine, duc de Guise.

tous ces Espaignolz qui voulloient entrer dans Volpian (1), et que la batterie estoit si avancée que les nostres avoient grand espérance d'avoir la place par force en bien peu de jours De Levant, je n'en ay aulcunes nouvelles.

De Venize ce XXIe de septembre 1555.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CARDINAL DE LORRAINE

101. — [*Ferrare*], *29 novembre 1555.* — Monseigneur, pour ce que nous sommes tousjours attendant de voz nouvelles, desquelles les nostres de ce lieu deppendent, je ne vous feray longue lettre ny ne vous parleray d'affaires particulières, sachant que vous estes asséz occupe a en desmeler de plus importantes; seullement je vous diray que je voy tous les jours le Seigneur que savez, fort content de ce qui est passe, et faisons de beaux discours de ce qui est a faire pour l'advenire. Jay bien voulu depescher Chemaus (2), present porteur, avec ce peu d'argent qui nous restoit a Venize pour la fin de cette annee, affin, Monseigneur, que vous puisssiez envoyer a Monsieur de Soubize quelque chose pour temporizer et contenter ses soldatz le mieulx quil pourra. Je ne sais quel reste peut avoir Monsieur d'Avanson des trente mil escuz qui furent envoyez d'icy, et si vous ne trouvez la quelque secours, je ne scay ou prendre ce quil fault pour satisfaire a tou ce quil seroit besoing pour ce moys de Decembre, car, je ne vous puis envoyer que quinze mil escuz et si vous asseure quil ne nous en reste gueres plus de quatre mil pour Parme et Lamyrandola, ou il nous en fault XIII^m. Sans plusieurs parties extraordinaires que le Roy m'a commandées, je n'en oze emprunter du lieu accoustumé, le reservant pour vous secourir au deppost que vous savez et l'on le y peult conduyre, et ny a point d'apparence aussi de fonder toutes noz despences sur luy. Le Roy mescript de bailler XV^m escuz a Morengy qui sera bientot a Venize pour mesner une lictière et dix mulletz au Grand Seigneur, il me commande aussi de paier par deça a Monsieur le Mareschal Strozzy ses estatz de Mareschal et sa pension qui montent XIIII^m livres tournois et que j'achayte pour faire deux canons au conte de Lamyrandola, et touttesfoiz ilz envoient les provisions d'argent si petites qu'il n'y en a pas assez pour les despences de la guerre qui sont forces et nécessaires. J'ay escript a Monseigneur le Connestable que nous ne scavions donner ordre a

(1) Volpiano, ville d'Italie, à 20 kil. de Turin, fut prise sur les Impériaux, en 1555, par le duc d'Aumale el le maréchal de Brissac.

(2) François-Brigitte-René Errault, Sr de Chemans, marié en 1561 à Louise de Scépeaux.

cella s'ilz ne nous envoye de quoy. Vous avez sceu, Monseigneur, de Mr de St Ferme (1), comme Monsieur de Villemontez (2) avoit été dépesché en Levant, il ma envoyé coppie de la lettre que le Roy escripvoit au Grand Seigneur, laquelle luy servoyt d'instruction; je vous envoye ladite copie pour ce que par adventure vous pourriez avoir besoing de parler de ceste négociation au lieu ou vous estes. Au reste, je ne bougeray d'icy jusques a ce que vous me le commandiez, n'ayant aucun affaire d'importance a Venize et en ayant icy beaucoup, cependant je confirme ma santé et suys desja assez sain et fort pour aller et venyr partout ou il vous plaira me commander.

De Ferrare ce XXIXe de Novembre 1555.

Monseigneur. je ne scay quelle justice vous esperez avoir du pappe pour le faict du Comte de Bagny (3), mais du temps du pappe Julle j'aurays disposé Monsieur le Duc de Ferrare a achapter les places dudit comte; et a nous en bailler XXXm escus qui eust esté VIm escus pour nos dommaiges et interestz, mais il voulloit que la confiscation fust premierement adjugée a la Chambre apostolicque (4) et que ladite Chambre fust apres la vente et se obligeat a la garentyr, je luy en ay encores parlé ces jours passez, et si du coste de Rome vous pouviez faire juger ladite confiscation, je pense que ledit sieur Duc y pourroit entendre, qui nous seroit tousjours advantage et commodite de avoir argent; je vous en ay bien voullu toucher ce mot pour vous donner plus d'occasion d'en faire par dela poursuicte.

(Bibl. nat., Fr. 15881, f° 217) (originale).

GABRE AU ROI

102. — [*Venise*], *4 janvier 1556.* — Sire, je depeschay dès le vingtneufviesme du passé un de mes gens exprès vers Vostre Majesté, vous rendant compte de la négociation de Monsieur le Cardinal Caraffe avec ces seigneurs et vous envoiay le duplicata d'un pacquet qu'on m'avoit destroussé dans l'estat de ces seigneurs. Mon-

(1) Étienne Boucher, d'abord abbé de Saint-Ferme au diocèse de Bazas, secrétaire de Catherine de Médicis, puis en 1560 évêque de Quimper, en récompense des soins qu'il avait donnés durant de longues années aux affaires de Catherine de Médicis en Italie; mourut le 20 juillet 1573. (Voir H. DE LA FERRIÈRE, *Correspondance de Catherine de Médicis*, t. I, p. 107).

(2) Agent à Constantinople.

(3) Sans doute Antoine Carafa, neveu de Paul IV, marquis de Baguo.

(4) La Chambre apostolique, cour ecclésiastique siégeant à Rome, composée du camerlingue, d'un vice-camerlingue, d'un auditeur général, d'un trésorier général et du doyen des clercs de la Chambre. Ainsi constituée, cette assemblée formait le Conseil des finances du Pape.

dict homme s'en alla en compagnie du sieur Adrien Baillon (1). Dieu veuille, comme je l'espère, qu'ils ayent passés seurement dont je ne suis pas sans quelque crainte, car l'on tient icy pour certain que le Cardinal de Trente a révolté au service du Roy d'Espaigne une des principalles villes des Grisons, lesquels descendent tous les jours a grands trouppes pour aller a Milan secourir le Roy d'Espaigne a cette guerre. Monsieur d'Asnois (2), a qui j'ay escript de me mander si nos arriers (3) et nos pacquets estoient seurs par leurs pais, ne mi a encores respondu, qui est cause que j'envoie un courrier expres devers luy pour porter ce pacquet et scavoir de luy la seureté ou le danger en quoy sont nos pacquets et nos arriers et puis qu'il face courir cettui cy par les postes ordinaires. Cette depesche, Sire, est pour accompaigner un pacquet de Monsieur de Selve, lequel sera avec la presente, et pour vous dire aussi que Monsieur le Cardinal Caraffe eut hier responce de ces Seigneurs et pour ce qu'il leur sembloit quil avoit parle un peu en termes généraulx de la chose de Ravenne. Ces Seigneurs luy repondirent de mesme avec force belles parolles, mais sans conclusion ni responce de sy ni de non, qui fut cause que le dict sieur Cardinal leur replicqua a limproviste en termes plus expres de loffre de Ravenne, c'est a scavoir qu'on leur bailleroit Ravenne et Seruya (4) en engaigement pour la somme de trois cent mille escus a la charge que si on venoit a conquerir la Puglia (5), on la leur consigneroit pour propre et ils rendroient a l'Eglise le dict Ravenne, et si la Puglia ne se pouvoit conquérir, que le dict Ravenne leur demeureroit jusques a ce que l'Eglise les eust remboursés de leur prest, leur remonstrant que sils ne vouloient entendre a cette praticque et se resouldre de leur declaration, le Pape estoit contrainct de mettre en Italye si grand nombre de François que par adventure il seroit malaisé de les en faire après sortir, et que ne pouvoit avoir forces de mer pareilles a celles de l'ennemy, Sa Sainctete etoit forcé de se servir des Turcs qui estoit une meslange fort dangereuse et qui luy deplaisoit, mais quil ne pouvoit faire de moins, voyant la façon dont on luy voulloit commander et tyranniser, et que ces Seigneurs, avec leur armée de mer, pouvoient remedier a cest inconvenient, et, apres cela, il

(1) Adriano Baglione, commandant des troupes italiennes au service de la France.

(2) Louis II de Salazar, seigneur d'Asnois, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, ambassadeur en Suisse auprès du canton des Grisons de 1555 à 1557; mourut en 1561.

(3) Erriers, voyageurs, courriers. (GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*).

(4) Cervia.

(5) La Pouille.

leur a faict entendre soubz mains, par un de leurs gentilshommes mesmes, que sils laissoient echapper Ravenne de leurs mains, il estoit resolu de la bailler au Duc de Ferrare qui en offroit tant d'argent que lon vouldroit, de sorte que ces Seigneurs ont remis la chose en nouveaux pregays (1) et le dict Cardinal sera icy encores trois ou quatre jours pour veoir sil s'en pouvoit tirer quelque bonne resolution de laquelle je ne fauldray vous donner bon advis par courrier exprès. Par les dernieres lettres de Rome que le dict sieur Cardinal m'a communiqué, il semble que le Duc dAlve veuille changer la guerre de Rome du coste de la Marque et dAnconne (2) et avoit on envoye de ce cote la le Marquis de Montebel (3) avec une bonne partie des forces du Pape, et sil ne nous vient bientost quelque bonne nouvelle de Monsieur de Guise par laquelle Monsieur le Cardinal puisse esperer de sabbocquer avec luy, il est pour s'en aller de ce coste la de la Marque pour veoir comme cette guerre se doibt conduire. J'y voy, Sire. quelque confusion et mouvais ordre si Monsieur de Guise ne sapproche bientost. et qu'on ne face une bonne délibération de ce que les uns et les autres doibvent faire en cette guerre. Si on use de dilligence a faire marcher. j'ay esperance, Sire, que commanderés aux amys et ennemys. Jay eu, Sire, quelque advertissement de bon lieu que le Roy dEspaingne avoit escript a tous les Cardinaulx Espaignolz et autres, ses confidents et partiaux, qui se trouvoient hors de Rome, de regarder quelque lieu ou ils se puissent assembler pour faire une congregation ou forme de concile pour y traicter de la privation du Pape. comme non esleu canoniquement, et pour son mauvais GOUVER, leur nommant quant a luy la ville de Pisa ou pareille assemblee avoit este autrefois faicte contre le Pape Julle second (4 et que scachant le dit Roy dEspaigne que le Pape vouloit user de privations, il le voulloit prevenir et les luy

(1) Le Pregay ou Conseil des Pregadi (c'est-à-dire de citoyens priés d'assister le Doge) constituait le Sénat de Venise et dirigeait la politique de la République. Il avait été organisé sous le gouvernement de Flabanico en 1032, comptait soixante membres et des membres de droit pris parmi les dignitaires et les hauts fonctionnaires. Chaque membre était élu pour un an, mais restait toujours rééligible. Ce Conseil connaissait de toutes les grandes affaires de l'État, telles que déclarations de guerre, conclusions de traités de paix nominations d'ambassadeurs (Voir BASCHET : *Archives de Venise*. Paris, Plon, 1870, in-8°, p. 228).

(2) L'ancienne Marche d'Ancône forme aujourd'hui la province et l'arrondissement d'Ancône, capitale Ancône, à 190 kilomètres N.-N.-E de Rome.

(3 Antoine Carafa, marquis de Montebello, neveu de Paul IV.

(4) Allusion au Concile convoqué par Louis XII à Pise en 1511, pour combattre Jules II (Julien de la Rovère, né en 1441, mort en 1513). Ce Concile échoua honteusement, et le Pape y répondit en ouvrant, l'année suivante, le premier Concile de Latran, pour l'extinction du schisme, la réforme de l'Église et la guerre contre les Turcs.

rendre invalides. J'ay dict a Monsieur le Cardinal Caraffe cest advertissement, et lay escript a Monsieur le Cardinal du Bellay qui est, a ce que l'on dict, des grands favoris du Pape, avec les remedes quil me semble bien facilles a sa Sainctelé, et je veux croire qu'elle y pourvoira. Cela me faict prendre opinion que si de vostre coste, Sire, il ne se trame quelque praticque pour accommoder tous ces troubles, on ne peut esperer, sinon guerres et schismes en lEglise, On scait bien que vous, Sire, y estes entré forcés et mal volontiers, mais puisqu'on y est, je croy que ce sera une bonne resolution de la faire a bon escient, car d'une bonne guerre sortira une bonne paix. Monsieur de la Vigne (1) partit le trentiesme de ce mois passe avec une gallere de la Seigneurie bien armée...

De Venise ce quatriesme de Janvier 1556.

(Ms. de Grenoble, fol. 39. — RIBIER donne aussi cette dépêche presque *in extenso*, ainsi qu'un extrait de celle du 5 janvier. De ces deux lettres il n'en fait qu'une seule, datée du 5 janvier 1556).

GABRE AU CONNÉTABLE

103. — [*Venise*], *4 janvier 1556.* — Monseigneur, je ne vous feroy reditte de ce que jescript au Roy, seullement je vous diray que Monseigneur le Duc de Ferrare est fort mal content de veoir venir ici Monseigneur le Cardinal de Lorraine, sans passer plus tost par luy, et luy semble quon luy faict grand tort puis quil se veult decider de tanter nouvelles praticques sans luy en communiquer quelque chose, car, il faisoit son compte de venir icy en personne et avoir cest honneur de faire entendre le premier, a ces Seigneurs, sa declaration et les autres choses passées, chose qui luy sembloit bien importes pour le service du Roy et pour son particulier interest, et adresse toutes ses plaintes a moy qui metz toutte la peine que je puiz pour le rappaizer et lui persuader davoir patience jusques a ce que nous ayons de voz nouvelles et jusques a larrivee de Mondit Sieur le Cardinal de Lorraine, qui luy est parent si prudent et grand ministre du Roy, quil se peult assurer quil le contentera, il est fort necessaire, Monseigneur, de prendre bien tost, et sans perdre heure ne temps, quelque bonne resolution aux affaires de

(1) Jean Carcenac, dit La Vigne, abbé de Hautviller, du diocèse d'Amiens, en 1551, ambassadeur à Constantinople; mourut au retour de son ambassade, à Raguse, le 22 octobre 1559.

BRANTOME (Edit. Lalanne, t. v, p. 68) dit que M. de La Vigne s'était considérablement enrichi pendant sa mission auprès de la Porte et qu'il laissa plus de trente mille écus, ainsi que des meubles très rares. Il frustra ses parents de son héritage et donna tous ses biens à Madame de Savoye, sa bienfaitrice.

deça et de donner ordre aux provisions necessaires; autrement vous verrez que pendant que nous consulterons, les ennemis feront leurs grandz effortz, voyant que, commencant de ceste heure, ilz ont six mois fort commodes avant que l'armée turquesque vienne, ne que voz forces par terres puissent leur venir donner grand empeschement.

Monseigneur, voyant la grand presse dargent quon me faict du cousté de Rome, je faiz partir aujourd'huy dix mil escuz, oultre les 24 mil que je y envoyay 4 jours il y a, lesquelz dix mil escuz le S[r] de Nazy ma advansez sur la paye de février qui est anticipation d'ung mois entier, et l'a volontiers comme il a faict par cy devant beaucoup de telles advances dont il ne demande oncques ung escu de proffit, et si vous respondz, Monseigneur, quil m'a semble quil me le donne, pour le grand presse que m'en faisoient Messieurs les Cardinaulx, je ne vous veulz pas celer telz services, affin que quand occasion se présentera, il vous plaise le faire entendre au Roy et tenir la main a les faire recognoistre.

De Venise ce 4[e] de Janvier 1556.

Monseigneur, il est venu sy a propoz que voulant clorre ceste despeche j'ay receu la vostre du 20[e] du passe, et pour ce que je ne scay encores en quoy l'on a failly au traitté de Ferrare, je ne scay que vous y respondre et attendray la venue de mondit Sieur le Cardinal de Lorraine, qui doibt estre icy dans trois ou 4 jours, pour apres m'employer en ce qu'il me recommandera en cela et en autres choses, car le Roy m'a commande qu'on luy obeit comme a sa personne. Quant a mes memoires pour la reformation des despenses de deça, il vous plaira n'en prendre que la bonne volonté. Plaise a Dieu que je vous puisse veoir ung jour bien dechargez de tous ces troubles et confusions de deça, car il ne fust jamais argent plus mal employe a mon advis et crains que a la longue il ne soit force monstrer nostre foiblesse au monde qui gastera toutes les belles choses passées, mais il semble que Dieu permect tous les jours naistre quelque occasion qui empesche de vous en retirer et vous contrainct de continuer la guerre sans en avoir guères de volonté. Cela me fait aussy esperer que Dieu vous excusera des maux qui en adviendront et vous sera tant plus favorable.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 10) (copie).

GABRE AU ROI

104. — [*Venise*], *4 janvier 1556.* — Sire, je suis venu icy faire les festes de Noel comme je vous escripviz de Ferrare, et ay tenu bonne compagnie a ces seigneurs en toutes leurs cerymonies et festins. Je n'ay point cognu en leurs raisonnements publicques, ne privez, quils ayent presenty aucune chose de ce qui est passe a Ferrare et a Rome, et s'ilz en scavent quelque chose ou qu'ilz en doubtent ils monstrent n'en rien scavoir; il est vrai que la longueur des resolutions de Rome, soit qu'elle aye procéddé du Pape ou d'ailleurs, pourroit couster cher a sa Sainctetė et a vostre reputation aussi, car les impériaulx qui doibvent, a mon advis, avoir descouvert les choses qu'on mettoit en termes, ne veullent pas donner loisir de leur malfaire et se sont resoluz de commencer les premiers a offendre ; et a ce que je veoy par les adviz de Rome et d'ailleurs, le Duc de Florence a mis toutes ses forces emsemble pour essayer de reprendre la montaigne du Sennoys (1) et occuper tous les passages par ou les nostres ont accoustumé d'avoir nouvelles et argent. Cependant, les Espagnolz et Allemens qui estoient à Gayette (2) sont embarquez pour venir se joindre avec lesdites forces de Toscane; les nouveaulx Espagnols qui sont nagaires eschappez du rencontre de vos galères s'y acheminent aussy, et si tout cela est ung coup ensemble, ce sera une grosse trouppe pour faire une belle peur au Pape qui se trouve fort mal pourveu et voz forces trop loing. Monseigneur le Duc de Ferrare est assez voisin et auroit moyen et de quoy empescher toutes leurs entreprises, mais je le veoy fort malcontent, car de vostre part il n'est encores venu une seule response de son faict, et il ne scait s'il est a vous ou s'il ny est pas, ne s'il doit disposer ses affaires a la guerre ou a la paix; il se plaint aussy que Messieurs voz ministres de Rome tiennent fort peu de compte de luy, nayant donne aucun ordre que le Pape aye envoye un seul homme desvers luy pour le rechercher de servir a la ligue. De sorte quil m'a icy despéché corriers expres l'ung sur l'aultre, avec fort mauvais lengage et par le dernier m'a escript une lettre que j'ay bien voulu pour ma descharge envoyer à Vostre Majeste, afin qu'elle voye son malcontentement, et que, au lieu d'avoir de luy le secours de largent pour le deppostz, il me faict très grande instance de luy faire payer incontinent les 30 mil escuz qui luy sont deubtz. D'ung aultre cousté Messeigneurs les Cardinaulx me mandent que je leur envoye force argent pour payer

(1) Siennois.
(2) Gaete, anciennement Cajeta, ville d'Italie, très fortifiée, avec port sur le golfe du même nom dans la Méditerranée, à 70 kil. N.-O. de Naples.

tous arrerages et croistre voz forces en Toscane. Tellement qu'il semble que j'aye icy ung trésor pour fournir a toutes les necessitez du monde, et je puis asseurer a Vostre Majeste qu'il ny a pas ung seul escu qui ne soit tout despendu. Car Nazy a paye sur cette assignation de janvier seullement 35 mil escuz, j'en aye envoye a Parme et a la Mirandola 11 mil qui estoient encores deubz pour Decembre et 24 mil que jenvoya il y a quatre jours a Rome ; et si le Duc de Ferrare se retire de nous prester, je ne scay de quel lieu en prendre par deça. Les affaires, Sire, sont reduictz a telz termes quil ne fault pas user de dilations et fault faire grosses provisions dargent et faire marcher grosses armées, autrement on verra le Pape reduict en grande necessite et vous, Sire, en aurez grand desplaisir. Je confesse que c'est grande fascherie que a lheure que l'on pensoit guerre deubt finir, il la faille recommencer plus que jamais, et Dieu m'en est témoing, Sire, si je n'ay eut toujours opinion que ce grand désir que le Pape avoit de faire guerre vous estoit plus préjudiciable que prouffitable en ce temps icy, et toutesfois il m'est impossible de reffuser honnestement telles occasions Monseigneur le Cardinal de Lorraine me mande que je l'attende icy et qu'il pense y venir droit de Rome avant que passer a Ferrare. Je presuppoze par la qu'il y vient avec intencyon de parler a ces seigneurs, et ne scay s'ilz se pourroient mouvoir a quelque chose pour veoyr le Pape en necessité. Mais vous debvez, Sire, tenir pour certain qu'ilz ne bougeront pour ung ne pour aultre et qu'ilz vous lairront tous faire jusques a ce qu'ilz voyent passées en Italie les armées des deux parts, et qu'ilz puissent faire quelque jugement, lequel des deux pourra avoir du meilleur. Le Duc d'Urbin a prins congié du service du Pape et ces seigneurs monstrent ne vouloir se charger de luy ne d'aultre, de sorte que son ambassadeur qui est en ceste ville m'est venu parler fort expressement du desir que son maitre a toujours eu de s'accorder a vostre service, me priant de mettre la chose en termes; je l'ay remis à en parler a la venue de Monseigneur le Cardinal de Lorraine; mais quant tout est dit, Sire, si vous voulez prendre la protection de tous ces potentatz d'Italie tout vostre Royaulme n'y basteroit (1), et je n'ay jamais veu ung seul deux qui s'y soit présenté pour désir de vous faire service, mais pour tirer de vous le plus d'argent qu'ilz peuvent et faire leurs affaires les premiers, et puys des vostres qu'il en advienne ce qu'il plaira a Dieu.

Sire, par tous les advis qu'on a de Flandres, l'Empereur doibt

(1) « N'y suffirait pas ». — Les Italiens disent « bastare » pour suffire. Nous avons emprunté d'eux le verbe « baster » pris en ce sens. (Voir Lacurne de Sainte-Palaye, *Glossaire de l'ancienne langue française*, t. II, p. 421).

faire carneval a Auguste (1) et se trouver a une diette a Ratisbonne (2) ou il se doibt traiter des preparatifz contre les Turcqs pour la guerre de Transilvanie; j'en advertiray M. de Codignac affin qu'il le face entendre a ce Grand Seigneur et que cela luy donne tant plus d'occasion aussi de se preparer de son costé et se resouldre a ceste guerre s il en estoit refroidy ; escript-on aussy que ledit Empereur passera certainement en Italye .pour aller s'embarquer a Gennes et s'en aller en Espagne s'il ne change d'opinion entre cy et la. Par lettres de Milan on escript l'arrivée du Cardinal de Trente pour gouverner cet estat la et le partement du Duc d'Alve pour aller a Naples; quant a la promotion dernière de Cardinaulx, je ne vous en diray aultre chose sinon que si le Pape ne se resoult de faire mieux pour sa maison mesmes et pour Vostre Majesté veu l'âge ou il est. j'extimerois bien peu toute sa ligue ne ce qu'il scauroit faire, et une des plus grandes guerres qu'il puisse aujourd'huy faire a l'Empereur est de faire tant de Cardinaulx affectionnez a vostre part que vous soyez asseuré de faire ung Pape après luy, tel que vous vouldrez, et s'il ne le faict, ung matin il se mourra, et son amytié ne vous aura servy que de confusion et de despence.

De Venize ce 4e de Janvier 1556.

Sire, despuis ma lettre escripte, comme je revenois ce matin de parler a la Seigneurie, j'ay receu la despeche qu'il vous a pleu me faire envoyer du 20e du passé, je n'ay encores jamais rien veu ny entendu de la despeche de Monsieur de Vilandry, lequel lenvoya droit a Rome par ung de ses gens, et s'il en est de retorne malade de my chemin comme Vostre Majesté aura sceu, mais par ce qu'il vous plaist m'escripre, je veoy bien que nous avons faict quelque erreur, chose qu'on voit advenir aux plus advisez, et le plus souvent a lheure qu'ilz cuydent avoir le mieulx faict; les jugemens du monde sont ainsy divers, et l'intention bonne rend telles faultes excusables et ceulx qui les ont faictes aussy ; joinct que Dieu mercy il n'y a rien de gasté, car quelque presse qu'on m'en ayt faicte qui a esté fort grande, je me suys bien gardé de rien innover ny entrer en aucunes executions des choses passées et promises, mais comme Vostre Majesté désiroit, ay toujours cherché doulcement de gaigner temps attendant de vos nouvelles avec remonstrances et bonnes raisons que j'avois de mon cousté, car a la verité il ny avoit aucune apparence que de laultre part on deubt tant presser les choses, mais en cela il fault quelquefois excuser le naturel du pays et des personnes

(1) Augsbourg, ville de Bavière, chef-lieu du Cercle de Souabe, à 63 kil. N.-O. de Munich.

(2) Ratisbonne, ville de Bavière (Cercle du haut Palatinat), à 105 kil. N.-O. de Munich.

a qui on a affaire, et depuis que je suis icy, par deux courriers qu'il m'a despechéz, je l'ay toujours payé de raisons et de dilations et non d'aultre chose, et aussy tout le monde ne m'eut pas faict passer outtre sans commandement. Je suis bien ayse que l'arrivée de mondit seigneur le Cardinal de Lorraine sera bientôt, car je presuppoze qu'il scait l'intention secrète de Vostre Majesté et ce sera a luy d'asseurer et de rompre ceste praticque. et s'il luy plaist m'en communiquer je luy en diray franchement mon advis beaucoup mieulx que je ne l'oze escripre, et vous supplie très humblement, Sire, croire une chose que la ou il sera question de vostre service, je ne cognoiz ne Duc ne Duchesse ne homme qui vive qui me sceut faire changer la volunté que doibt avoir ung bon serviteur et ung homme de bien. Je vous ay bien volu dire ce mot, Sire, pour ce qu'on veoit que ledit seigneur Duc me porte quelque affection et qu'il escript en ma faveur et recommende mon particulier et me fort que par la on entrast en quelque ombraige de mon faict, car j'estime plus mon honneur que je ne faiz un cardinal, ne le Papat; avec je seray toujours assez riche et assez honnoré, mais que vous congnoissiez ma bonne volunte et que je soys en vostre bonne grace, je donneray ordre que Monseigneur le cardinal de Lorraine, s'il est en chemin, recepvra demain vostre pacquet qui estoit avec le mien: la seigneurie a déja despeché 40 gentilzhommes pour le recevoir a Chioggia (1) et le Duc et toute la seigneurie l'iront aprez recevoir avec le Bucentore (2 au monastère de S[t] Esprit (3) et m'ont dit luy vouloir faire tout l'honneur qu'ilz pourront et le vouloir loger et de frayer pour estre ministre favorisé d'un si grand Roy et pour estre prince vertueulx et prince de la maison d'ou il est; toutesfois il vouldra éviter toutes ces obligations et cerymonies, je tiens a toutes adventures le palays dUrbin ou je suis logé, bien préparé avecques barques et ce qui luy fait besoing pour le bien recevoir.

De Venise, ce 4[e] de janvier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 14) (copie).

(1) Chioggia, ville de Vénétie, à l'embouchure de la Brenta.

(2) *Le Bucentaure*, navire officiel de la République de Venise. C'est à bord de ce vaisseau que, chaque année, au jour de l'Ascension, le Doge, entouré du légat du Pape et de l'ambassadeur de France, célébrait son mariage avec l'Adriatique en jetant un anneau d'or dans la mer

(3) Le couvent du Saint-Esprit, situé dans l'île de Dorsudoro, était occupé par les religieux Augustins (Voir *Venezia* et le *Sua Lagune*. Venise, 1845, t II, p 4 et 6). — « Celles des îles qui sont aux environs de Venise sont occupées par un seul couvent dont l'eau environne les murailles de toutes parts. comme est celui du Saint-Esprit »... (Voir *La Ville et la République de Venise*, par le chevalier DE SAINT-DIDIER. La Haye, 1685, p. 11).

GABRE AU CARDINAL DE TOURNON

105. — [*Venise*], *4 janvier 1556*. — Monseigneur, je n'escript plus a Monseigneur le Cardinal de Lorraine, presuposant quil soit party de Rome et que nous l'aurons icy dans deux ou trois jours, non toutesfois que je le scaiche sinon par les advis que la Seigneurie en a euz de leur Ambassadeur. Il est vray que par vostre lettre commune de samedy dernier, ledit sieur me mandoit l'attendre icy sans me dire le temps quil y pourroit arriver et en quelle façon il y vouloit venir, et la raison eust bien voullu que j'eusse plustost donne advis a la Seigneurie de ces particularitez que d'estre contraint de les aller apprendre d'eulx qui luy font preparer logiz et tout ce qu'ilz peuvent pour le recevoir honnorablement. Toutes foiz ilz ne laissent pas davoir bien preparé le palais dUrbin, la ou je suis loge, et qui est capable pour luy et pour toute sa court, s'il me vouldra faire cest honneur dy loger, et seroit en plus grande liberte qu'il ne sera ailleurs Monsieur le Duc de Ferrare trouve fort mauvaise la venue dudit sieur Cardinal icy, avant que de passer a Ferrare, car il faisoit son compte davoir luy mesme cest honneur et gaigner le gré de ces Seigneurs pour les venir le premier advertir de sa declaration, et dit que cela luy importoit grandement. et pour le Roy et pour son particulier; de sorte quil m'a despeche ung courrier expres avec une lettre toute pleine de colere et de fort maulvais langaige, laquelle j'ay bien voulu envoyer au Roy pour ma descharge, me faisant grand instance que j'eusse a luy payer incontinant les 30 mil escuz quil presta il y a six mois, et si mondit sieur le Cardinal de Lorraine ne vient avec quelques bons effectz pour son particulier qui le puissent contenter, ne faictes estat qu'il vous preste jamais ung liard et tenez hardiment les choses passées pour toutes rompues, qui seroit un fort grand dommaige aux affaires du Roy et mesmement puisque lEmpereur vient en Italie, comme contiennent les derniers avis de Flandres; et si ledit Sieur Duc demeure mal content du Roy. je vous asseure quil regardera d'accommoder ses affaires avec lEmpereur, a quoy il sera toujours reçu en la sorte que luy mesme vouldra. Il ma escript quelques motifs d'armes que le Duc de Florence a faict commencer en la Romaignes, aux terres du Comte de Bagny, ou il a faict venir quelques compagnies de chevaulx legers et de gens de pied ; cela pourroit bien rendre le grand chemin de Rome ort dangereux pour l argent et pour les corriers que nous vous debvons envoyer et est fort necessaire que sa Sainteté pourvoye en toutte dilligence, car nous n'avons chemin seur d'icy a Rome que cestuy la, et si les nouveaulx Espaignolz

arrivez a Gennes vont en Toscane, comme l'on asseure pour certain, avec ceulx qui sont parti de Gayeste, comme vous aurez entendu, le Duc de Ferrare se trouvera partout comme vous estes a Rome, car sa Sainteté ne peult faire que dItaliens, et a licentié le Duc dUrbin duquel il pouvoit avoir les meilleurs soldatz de ceste nation. Le Duc de Ferrare est bien assez voisin et auroit quelque moyen de divertir tous ces dangers, mais s'il veoit que le Pape et voz autres, Messieurs les Ministres du Roy, tenez si peu de compte de luy comme il dit que vous avez fait jusques icy, je vous asseure quil en tiendra encores moins de vous autres. Les choses, Monseigneur, sont reduites a telz termes quil ne faut plus user de dilations ny de parolles, et s'il n'est usé de dilligence et a faire marcher une grosse armée du Roy, je crains fort que nous vous verrons tous en grand peine; j'en ay de ma part escript et sollicité nostre Court le mieux que jay peu. Mondit sieur le Cardinal de Lorraine me mande par un post scriptz de vostre derniere lettre que, a tout le moins, je face tout effort de trouver dix mil escuz de Nazi ou d'ailleurs; je les ay recouvertz dudit Nazi et promis de luy en bailler quittance sur l'assignation de Fevrier Mars ; je vous assure que cela a este avec toute la difficulté du monde, et si vous n'eussiez este a Rome et le desir quil a de vous faire service, je croy quil ne les eut point baillez, car il les advance ung mois avant le terme, et si n'a encores aulcune commission de les debourcer, il faict souvent de telz services et sy n'en demande jamaiz ung escu d'interet. Je vous les envoye par Mr Langlade, present porteur, qui ne fait que arriver de France et s'en va faire la charge de controolleur ordinaire en Toscane; je l'ay conneu a Parme faisant fort loyaument sa charge et quand vous vouldrez entendre quelque particularite du mesnaige quon fera la, vous pourrez adjouster foy a ce quil vous en dira, car il entend fort bien toutes ces pratiques et façons de vivre, et sy ne vouldroit point, a mon advis, tenir la main a une mauvaise chose. Monseigneur, icy nous n'avons rien de nouveau pour ceste heure, sinon larrivee de M. le Cardinal de Trente, a Milan, et le partement du Duc dAlve pour s'aller embarquer a Gennes et de la a Naples.

De Venise ce 4e de Janvier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 8) (copie).

GABRE AU ROI

106. — [*Venise*], *5 janvier 1556.* — Sire, j'ay esté ce matin en Seigneurie en audience secrette, apres avoir communicque a Monsieur le Cardinal (1) ce que je voulois dire pour ayder sa négociation, et

(1) Le cardinal de Lorraine.

mon propos a esté, que. encores que Monsieur le Cardinal ne leur aye propose chose quelconque qui ne soit avec bonne participation et consentement vostre, et sans m'en faire bonne communication comme de chose qui n'est qu'une et comme entre Sa Sainteté et Vostre Majesté ; neantmoins, il me sembloyt ne point faire entierement mon debvoir envers vous, Sire, et ne vous en donner assés suffisant advertissement, si je n'entendois d'eux mesmes leur resolution, laquelle vous esclairciroit de beaucoup de chose a ladvenir et vous feroit par adventure resouldre de procéder en cette guerre et en la paix dune autre façon que vous n'aviés delibere, car. vous, Sire, y mettés la reputation, vos forces et tout l'argent, et estoit raisonnable que vous sceussiés ce que vous debves esperer d'eulx qui y ont plus dinterest que vous, Sire, n'avés ; et ladessus leur ay replicqué, en termes clairs et intelligibles. les partis proposez par mondict sieur le Cardinal, les conditions et la façon de leur bailler Ravenne et layde qu'on vouldroit avoir deux, leur faisant toucher au doigt quil ne falloit avoir aucune esperance de la paix sur laquelle ils fondent leurs desfaites et deslays, si ce nestoit apres une bonne guerre, et que si les choses avoient été entendues de la Seigneurie, de la sorte que ledit Cardinal les me disoit. et quils eussent la dessus consulté et resollu, ledict Cardinal estoit prest de partir pour s'en aller à Ferrare, et moy en sa compaignie, pour, paradventure faire les affaires d'autruy a leur grand regret, et s'il leur sembloit que les choses n'eussent ete entendues de cette sorte par toutte leur compaignie, et quils les voulussent de nouveau disputer, ledict Cardinal attendroit encore quelques jour, amployant a propos de là plusieurs persuasions pertinentes et qui seroient longues a escrire. Leur responce a esté quils avoient advisé pour le mieulx de différer leur entiere resolution jusques a ce qu'on vit ce que dureroit l'allée du Fantuccio près le Roy d'Espaigne, d'autant quil sembloit qu'il fut allé pour entendre aux pourparlers de l'accord. et que, par les lettres de leur Ambassadeur, ledit Roy d'Espaigne avoit assés bonne volonté et les ayant, par ma replicque et avec bonnes et palpables raisons, dissuadés de cette opinion de la paix et rechercher d'attaquer vivement la praticque avec ledict sieur Cardinal, puisqu'il estoit icy present, pour la conclure ou la rompre, quand ils seroient esclaircis de la verite et negociation du Fantuccio Le Duc, sur cela, ma faict responce que ces Seigneurs s'assembleroient encores de nouveau et repondraient audit sieur Cardinal et a moy, ainsy que Dieu leur inspireroit. de sorte que la chose n'est encores du tout desesperée et sera force que ledit sieur Cardinal soit encores icy deux ou trois jours (1),

(1) Ribier donne cette dépêche jusques y compris les mots « ledit sieur Cardinal soit encore icy deux ou trois jours ».

combien qu'il a grand regret de ne pouvoir plustost partir. Voila, Sire, ce que je puis vous en dire pour cette heure et envoye courrier exprès jusques a Coyre (1) pour. de la, faire courir le pacquet par les postes ordinaires pour eviter despence.

Sire, j'envoye un pacquet de Monsieur le Cardinal Caraffe, adressant au Nonce, dans lequel il y a une lettre inscripte du Duc de Florence et des chiffres par l'Eveque de Pela qui est en ceste ville. Le Cardinal me l'a communicqué et me semble que vous verrés par la que ledit Duc est en grand peine et n'est guères content des impériaux, et y verres aussi son discours et oppinion sur le faict de ceste guerre. Il vous plaira, Sire, faire incontinent chercher ledit Nonce, car vous serés bien ayse de veoir ledit deschiffrement.

De Venise, 5 janvier 1556.

(Ms. de Grenoble, fol. 40 v°).

GABRE AU ROI

107. — [*Venise*], *9 janvier 1556* — Sire. J'ay veu une ordonnance quil vous a pleu menvoyer sur le fait des plus values des escuz et des autres especes d'or et d'argent, laquelle ne pourra avoir gueres lieu en ce pays ou il ne fault faire estat que de grand perte pour les moins values. J'ay escript du passe si souvent, que je pensois estre mieulx entendu ; mais, puisqu'il vous plaist me le commander, je le rediray encores icy affin que Messieurs de vostre conseil n'en soient plus en doubte: l'escu d'Italie s'est depuis trois ou 4 ans mis pour 48 s. et l'escu sol pour 49 a Parme, a la Mirandola et en Toscana, tellement que pour payer la simple paye de deux soldatz on leur bailloit seulement cinq escuz qui font douze livres; les trésoriers vous ont toujours tenu bon compte de ces plus valeurs, ayant fait recepte et avalation des escuz en leurs quittances a la raison que dessus de 48 et 49 et ne leur en peut en rien demander. Si vous, Sire, avez faict bailler les escuz a Lyon a 45 et 46 il y a toujours 3 souz par escu de plus value, lesquels, Sire, ne sont venuz a vostre proffict, mais de ceulx qui vous prestoient l'argent, comme du Duc de Ferrare, du général Delbene et autres; aussy je croy qu'ilz ne prenoient point d'autres interestz pour l'attente de leurs deniers. Ainsy, Sire, si vous faisiez point le gaing avec argent d'aultruy aussy se peult dire que vous ne perdiez rien de vostre propre, car vous mettiez au lieu de voz despences les escuz pour le mesme prix et valeurs que vos ministres les recevoient, mais maintenant il en va aultrement, car baillant les escuz a vos comptables et aux presteurs pour les prix convenuz en vostre ordonnance,

(1) Coire, chef-lieu du canton des Grisons, où résidait l'ambassadeur français.

le marchant qui preste n'y peult rien gaigner et vous demourez perdant grossement et mesmement du couste de Rome ou je voiz que vos comptables ne mettent l'escu que pour onze Jules (1) qui font 44 s., et aultant l'escu au soleil que l'escu d'Italie, de sorte que sur chacun escu vous perdez, Sire, 4 soulz, qui est sur cent mil escuz justement vingt mil francs de perte. Monseig^r le Cardinal de Lorraine se peult souvenir que je luy en parlay quant il ala a Rome pour faire que le Pape fit quelque alteration de monnoye comme tous princes doibvent sur des commencemens de guerre, mais il le y trouva ung peu difficile. Maintenant j'en ay parle bien longuement au cardinal Caraffe, et faict cognoistre l'insterest sien et vostre et le moyen d'y remedier, qui est de faire leur monnoye a l'esgal de celle de Bologne ou l'escu se met pour 12 Jules ; il en a volu ung memoire que je luy ay baille et a promis d'y donner ordre, disant bien qu'il le falloit faire dextrement pour ne pas faire crier le peuple, car ceste mutations avec tant d'aultres qu'on leur donne quant aux realz et testons l'on n'en peult icy envoyer sans grosse perte ; quant à la recepte et depense de l'année passée, j'en ay fait icy ung estat que j'envoye avec ceste despeche, accompagnée du vray original qui est le commis principal de l'extraordinaire, lequel a receu icy toutes les assignations, puis a le soing de les envoyer la ou je luy ordonne, et luy ay veu toujours faire fort bon debvoir et diligemment sacquitter de sa charge ; il rendra fort bonnes raisons à M^rs de votre Conseil de son fait et de ce qu'on vouldra savoir de luy, estant capable, Sire, de plus grand charge quand il vous plaira le y employer.

De Venise ce 9 janvier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 14) (copie).

GABRE AU ROI

108. — [*Venise*], *10 janvier 1556.* — Sire, je vous escripvit du 5me de ce mois et envoyé mon pacquet par courrier exprès jusqu'a Coyre, et hier, Monseigneur le Cardinal Caraffe eust sa seconde responce de la Seigneurie qui a esté. a ce qu'il m'a dict, assez bonne ; c'est que ceste Seigneurie a toujours desiré et este en ferme opinion de maintenir le Pape et le Siege apostolicque en sa grandeur, et qu'ilz avoient esperé jusques icy pouvoir desmesler Sa Sainteté du travail ou elle estoit par la voye de la paix, de laquelle ilz ne vouloient du tout desesperer, veu le langaige

(1) Jules, monnaie ayant cours en Italie et principalement à Rome, valant environ trente centimes actuels.

que le Roy d'Espagne en tenoit a leurs ambassadeurs, choses que ce esclairciroit bientost, et mesme pour quelques offices fort gaillards qu'ilz y avoient naguères faict, mais qu'ilz vouloient bien asseurer ledit Cardinal que leur deffaillant la paix toutes les foiz et quant qu'ilz le pourroient faire sans mestre leur estat en dangier, a quoy tous princes doibvent avoir esgard ; ilz ne fauldroient deder (1) la protection et deffence de Sa Sainteté et de l'estat de l'esglise, comme du leur propre, et comme je entendu de lieu bien certain, ilz sont resoluz d'armer avant qu'entendre ny respondre aux partis qui leur sont presentez, qui est le meilleur effect que j'y voye, car, maiz qu'is soient en despence *qualche cose sara*, et quant pour leurs parolles générallles de la protection du Pape, en cas qu'il ne puisse succéder accord, cela les obligera aulcunement, mais non pas tant qu'il y faille faire grand fondement. Je ne me veult venter de rien et en donneray l'honneur a qui le voudra, mais je scay bien que cest ung expedient que je leur proposay en ma dernière audience, leur conseillant de ne laisser partir ce Cardinal mal content, et pour tout doucement les embarquer, car de l'ung on vient plus aisement a l'aultre, et cependant Votre Majesté aura entendu les marches que l'on met en avant, et sellon que je verray qu'elle les trouvera bon ou maulvais, je pourray les aider à la conclusion ou les rompre ou gaster ; ce matin, j'ay este avec ledit sieur Cardinal qui est tout contant et luy a semble bien avoir fait bon voyage, il veult encore estre icy demain et dimanche pour aller au Conseil (2) de ces Seigneurs comme gentilhomme venitien. Lundi matin qui sera 11e de ce mois, il ira prendre congé d'eulx et après montera en barque pour aller coucher a Chioggia et de la a Ferrare, et moy en sa compaignie, et si me fust fort volontiers passé d'y aller, mais il m'en prie et Monsieur le Duc m'en escript avec très grande instance. Je scay bien que le sieur Duc me veult demander argent pour payer sa garnizon et pour faire gens avec lesquelz il puisse mettre en campaigne, se trouvant déja en peine pour quelques fors que les

(1) Mot vraisemblablement mal transcrit par le copiste.

(2) « .. Fut reçu en cérémonie au Collegio, le déjà célèbre cardinal de Lorraine qui, revenant de son importante mission à Rome, avait à s'entendre avec la Seigneurie avant de rentrer en France». (Voir A. Baschet, *Les Archives de Venise*, p. 429.

Le collège est le tribunal où réside toute la majesté du prince ; les ambassadeurs y vont à l'audience, on y lit les lettres des affaires étrangères on y présente toutes les requêtes. Le collège est la porte par où il faut que toutes les affaires du dehors entrent, et c'est lui qui prépare les matières qui doivent être agitées par le Sénat. Le collège est composé du Doge, de 6 conseillers du Doge, 6 sages grands, 5 sages de terre ferme, etc. (*La Ville et la République de Venise*, partie II, p. 175. Paris, 1680).

Imperiaulx font faire a Cazal (1) pour luy faire une frontière a Bresseil. et escript qu'il ne peult penser que le Pape ni vous sur luy veuillés manquer de protection; je luy ay fait responce qu'en ces petites choses il fault que luy même séde le premier et qu'il monstre sa puissance et ses moyens qu'il a de vous faire service, allant ou mandant tailler a Prestanza quelque peu d'Italiens a la faveur desquels on fait lesdits fors et luy se impatroniser en lieu et le fasce fortifier sur la faveur de Monsieur de Guise, et avec quelque quatre mil hommes et sa cavallerie qu'il peut mettre de son cousté en campaigne, il pourra bien estre quil me dira que l'on luy baille pour ce faire et je luy montreray pour tout payement une lettre qu'il vous a pleu m'escripre du 20ᵉ du passé, par laquelle Vostre Majesté dit qu'elle pourvoira bientost a l'argent qu'il fault pour sa despence, et lui pourroit dire que s'il attend a chaque allarme vous luy tenez la une armée preste, qu'il se pourroit par adventure bien tromper; mais que s'il faict quelque avance et despence necessaire et bien employée, qu'il peult estre asseuré que vous, Sire, luy en serez bon rendeur comme vous avez été d'autres fois et de grosses sommes a quoy il n'avoit rien perdu. Je verray alors comment il a délibéré de faire. Ledit Cardinal est bien résolu de l'escorter a Rome a bon escient et de mettre la main a ces millions qu'il a ; je verray quelle resolution ilz en prendront emsemble et y seroit spectateur et non conseiller jusques a ce que je sache vostre volunté, affin qu'il ne puisse point dire qu'il aye fait quelque despence a ma réquisition, mais je vous veulx bien dire, Sire. qu'il est fort nécessaire que les ungs et les autres scachent ce qu'ilz ont afaire en ceste guerre, c'est a dire mondit sieur de Guise, le Duc de Ferrare et ceulx de Rome et de Toscana, car desja, a ce qu'on escript de Florence, Monsieur de Montluc a rompu la guerre (2) pour avoir revanche de quelque maltraitement qu'on avoit faict a ung François dans Sienne, et ne scay s'il sest trop hasté ny s'il en avoit commandement. Le Duc d'Alve vient recommencer la guerre du coste d'Abruccio et de la Marque, comme vous avez veu, Sire, par la derniere despeche de Rome, et s'est renforcé avec la commodite de la mer de quinze cens Allemandz, cinq cens Espaignolz et environ mil Italiens, qui sont ceulx qui estoient embarquez longtemps y a ; vous et le Pape payez en lestat de l'esglise vingt un mil hommes, dont on feroit une bonne armée en campaigne s'ilz estoient accompagnez ung peu mieulx de cavalerie. Monsieur le Cardinal est fort sollicité de Rome pour son retour et seroit bien nécessaire qu'il fust desja la, et comme je luy ay dit souvent se resouldre, que vous deux n'avez que une mesme

(1) Casale.
(2) Erreur de copiste ; il faut lire « trêve ».

intention ou de guerre ou de paix, car s'il y a division de voluntez ne deffidence les ungs des autres et que l'ung veuille la paix et l'autre la guerre, on n'y verra que confusion, perte et mocquerir d'accepter une paix pour abandonner ce Pape et le laisser en proie a ses ennemis. Je me tiens asseure, Sire, que vous ne le feriez jamais pour tout le monde, pour la grande offence qui se feroit a vostre gloire et reputation de la guerre ; c'est grand desplaisir de l'avoir, mais on est quelquefois contrainct de la faire pour avoir une bonne et honnorable paix; il est vray, Sire, que vous pouvez avoir faulte d'argent, et vostre ennemy a ce qu'on voit en a encores moins, que vous estes riches, Sire, de grandz chefz et ministres de guerre, et on voit l'ennemy n'en avoir pas ung qui soit de réputation ; vous avez les principaulx potentatz d'Italie pour amis, vostre ennemy n'en a aulcung; vostre armée est prompte et preste a exécuter, et l'ennemy mal pourveu et ne le scauroit estre bien de deux bons mois: je veulx dire par cela, Sire, qu'il me semble que vous avez grand advantage et debvez esperer tout bon succes de ceste guerre. L'Ambassadeur du Roy d'Espagne (1) fust avant hier en Seigneurie et demanda passaige pour vingt mil Allementz et trois mil chevaulx, que le Roy, son maistre, faisoit passer en Italie pour deffendre la liberté dicelle, laquelle le Pape et vous voulez usurper et la vous despartir emsemble, a quoy ces seigneurs debvoient bien penser pour la conservation de leur estat, car, quant vous auriez occupez ce que le Roy d'Espagne y tient, vous vous adresseriez apres a eulx. C'est une fort honneste harangue et qui leur part de bon cœur, pour le moins c'est bien renversé noz chansons, mais je n'auray pas grand peine a ouster cette impression a ces Seigneurs et leur en parleray plustost en m'en riant et en mocqueries que autrement.

De Venize ce 10e de Janvier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 16) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

109. — [*Venise*], *9/10 janvier 1556.* — Monseigneur, il vous plaira veoir par ce que j'escript au Roy la fin de la négociation de

(1) François de Vargas, jurisconsulte espagnol, membre du Conseil souverain de Castille, envoyé à Bologne en 1548 pour protester contre la translation du Concile de Trente dans cette ville; délégué au Concile de Trente en 1550.

Après la dissolution du Concile, il fut envoyé comme ambassadeur à Venise, où il resta près de 8 années; il alla ensuite à Rome pour y remplacer l'ambassadeur. Après sa mission en Italie, il fut nommé conseiller d'État, puis il se retira dans le monastère de Ceslos, près de Tolède.

Mr le Cardinal Caraffa icy. Il m'a dict avoir quelques adviz d'amis secretz en ce colleige que ces seigneurs sont resoluz d'armer avant toute œuvre et puis respondre aux parties qu'on leur propoze, lesquelz ledit sieur Cardinal leur veult laisser par escript le jour qu'il prendra congé de la Seigneurie. Je verray les effectz d'une part et d'autre et puis vous en donneray advis, car en matière de parolles de gens de ce pays je me veulx resouldre de n'en croire plus sinon ce que je verray. Ledit sr Cardinal aura demoure icy vingt deux jours, et quelque sollicitation qu'on luy ay faict de Rome pour son retour, ni quelque alarme qu'on escripve qüe le Duc dAlve va recommencer la guerre du cousté de lAbruccio (1), ne pour le renfort qui luy est venu par mer d'Allemantz et d'Espaignolz, je ne l'en ay veu eschauffer ni parler de hater son retour, non plus que s'il n'y avoit rien afaire, de sorte que je suis entré en opinion qu'il feist son séjour ainsy long a escient, pour quelque sien desseing ou pour attendre nouvelles du Fantuccio ou du progrez de Monsieur de Guise, mais je luy protestay, dez le premier jour, que je ne mettray point d'espyes pour savoir ses intentions ne sa negociation et que je m'en rapporterois toujours a ce qu'il m'en diroit. Je ne veulx point soupconner le mal ny aussy asseurer le bien sans en avoir quelque fondement, et n'ay sceu penetrer plus avant en son faict que ce qu'il vous plaira veoir en la lettre du Roy; on luy envoya l'aultre soir ung courrier de Rome en grand dilligence, il me dict apres que c'estoit pour lui envoyer une lettre du Duc d'Alve, laquelle le Duc de Paliano (2) n'avoit voulu ouvrir, et ne me communiqua point ceste lettre la pour ce qu'il me dit l'avoir renvoyee audit Duc son frère, mais il me monstra bien la responce qu'il luy faisoit, en laquelle il se courroussoit presques a luy de ce qu'il n'avoit ouvert ladite lettre, et qu'il ne l'avoit communiquee aux ministres du Roy, et quil la luy renvoyoit pour respondre audit Duc d'Alve ce que luy et lesdits ministres adviseroient, car, quant a luy, il ne luy vouloit respondre ne bien ne mal. Je verray ce qu'on dira et fera a Ferrare et vous en donneray advis: quant a lestat, Monseigneur, que vous demandez des despenses de l'année passée et sur le faict des plus valeurs, j'en faict une lettre particuliere au Roy, et ce porteur Champdoiseau s'en va expres avec lestat que jay veu oultre, lequel il rendra bonne raison de toutes choses, ayant este luy le principal et premier qui recoit tous les deniers. Je l'ay trouvé, Monseigneur, fort honeste

(1) Les Abruzzes.

(2) Jean-Jacques Carafa (le premier des Carafa), héritier du titre de comte de Montorio à la mort de son père, fut créé duc de Paliano quand il se fut emparé du château de ce nom, principal fief de la famille Colonna, énergiquement défendu contre ses entreprises par son possesseur, Marc-Antonio Colonna. (Voir G. Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*, p. 45).

comptable, et quant il eût bien eu maulvaise volonté, il n'a pas eu moyen de mettre la main a la paste comme ont eu les autres clercz qui la distribuent après, et sy l'on lûy commettoit quelque bonne charge, je vous asseure, Monseigneur, quil s'en acquittera fort loyaument et bien. Vous avez la le receveur Martin, de Troyes, son cousin, empesché pour desmesler le fait de ses comptes, je vous asseure qu'il estoit bien seant a Lyon pour les affaires du Roy et nous autres de deça nous apercevons bien de son absence; il vous plaira, Monseigneur, le favoriser et aider comme vous avez accoustumé aux autres bons serviteurs du Roy.

De Venize ce 9e de janvier 1556.

Monseigneur, ce matin, apres ceste lettre escripte, le Cardinal Caraffa me prie de luy aller parler et m'a dict qu'il estoit arrive ung courrier du Roy d'Espaigne, a luy adressant, comme pour apres le faire passer au Duc d'Alve ou il n'avoit trouvé que une lettre a luy adressante de Dom Francesco Pacheco (1), laquelle il m'a monstré en original et la ma baillée pour envoyer au Roy; quant a ce qui sadressoit au Duc d'Alve, il lavoit ouvert gentiment et puis refermé avec les mesmes cachetz et laisse passer le courrier, ayant premierement retenu copie d'une lettre du Roy d'Espaigne et dudit Pacheco, lesquelles il m'a montrées et baillées pour en prendre une coppie, et seront avec la présente, me disant que par la je pourrois veoir qu'il estoit en sa liberté de prolonger tant qu'il vouldroit la trefve, mais quil ny vouloit entendre si moy ou autres ministres du Roy ne le luy commandoient. Usant de ce propre terme la, je luy ay loué ceste façon de procedder qui m'a semblé ung peu plus naifve que je ne l'avois encores cogneue en luy, et luy ay touché la bonte du Roy, sa grandeur et puissance, quil avoit congneue telle que Sa Majesté pouvoit aujourdhuy contracter contre tout le reste du monde, et qu'ayant cest appuy, ledit Cardinal pouvoit asseurer et establir grandeur pour luy et pour sa maison, et que le sang de ceste couronne de France estoit si doulx, qu'il ne se nourrissoit que de purete et de sincerité avec laquelle on en pouvoit espérer tout ce qu'on vouloit et quil y vouloit faire quelque fondement quil ne sesloignat pas de ce chemin la, car, dez que nous nous apercevrions du contraire et qu'on voulut surprendre nostre Roy par finesse, par braveure, nous devenions, jusques aux chatz en France, ennemis de telles gens tant nous estions affectionnez a nostre Roy; que pour

(1) François Pacheco de Cerallo, né à Castel Rodrigo, fut employé par Charles-Quint et Philippe II à diverses négociations, dont la plus importante, ainsi qu'on le verra au cours de la présente correspondance, consista à conclure la paix entre le pape Paul IV et Philippe II. Pie V le fit cardinal en 1561; il fut nommé archevêque de Burgos en 1567, et mourut le 16 juillet 1579.

ceste cause, je le priois de me dire franchement s'il avoit en termes quelques praticques d'accord, affin que ces trefves et ces allées et venues ne missent le Roy en peine et en deffidence, et que, par la, eulx et nous, feissions mal noz affaires; que je scavois bien que rien ne mettoit le Roy en ceste guerre que l'honneur et vouloir secourir ses amis; que en cecy il alloit de l interest du Pape plus que du vostre, et pour ceste cause je ne luy voulois donner aucun advis de paix, de guerre, ny de trefve, mais que je le priois de me dire le sien et que nous parlissions clairement et sincerement sans penser de surprendre l'ung l'aultre. Je vous prometz, ma foy, Monseigneur, qu'il m'a tant remercie de ce langaige et tant asseure de son intention, que, a l'ouyr parler, sy Dieu parloit visiblement aux hommes et luy commandoit une chose plus que une autre en cette praticque, il ne fera jamais ne paix ne accord, n'y n'en escoutera parolle sy le Roy ne le lui commande et que je le tienne pour le plus grand tristo (1) qui fut jamais au monde s'il fait chose en vostre endroit qui soit contre son debvoir et contre son honneur. Je luy ay dit, pour mon advis, que je ne scavois que dire de ceste tresfve, n'ayant nouvelles de M. de Guise, mais que, sans la conclure, je ne trouverois pas mauvais qu'on consumast douze ou quinze jours a la praticquer et la remettre a larrivee dudit sieur Cardinal a Rome, affin que, de ce coste la, on ne feist plus grand perte comme il me semble que l'on en est en possession, et, cependant, il est malaisé qu'il ne vienne quelques nouvelles de mondit Sr de Guise et de vous. Si le Roy d'Espaigne avoit mis quelque praticque daccord en avant comme il semble qu'il le desire, et il nest pas possible qu'il fasce rien de bon avec ceulx de deça si le Roy n'est le premier content, ainsy je voy que ledit sieur Cardinal se resoult d'escripre au Duc de Paliano de tenir ce chemin la de longueur, et de dilayer en la conclusion de ladite trefve et, enfin den user comme Sa Saintete et luy en adviseront avec les ministres du Roy. J'aurois l'œil, jusques à ce qu'il parte de Ferrare, a tout ce qui se presentera et vous en donneray advis.

C'est de Venize ce 10e de janvier 1556.

Monseigneur, quand il a fallu monter a cheval avec ce pacquet, Champdoiseau s'est trouvé malade d'ung catherre et n'y a ordre qu'il puisse partir encores de quelques jours; pourquoy j'ay despeche ung corrier exprès qui fera encores meilleure dilligence jusques a Lyon et de la a la court, si le general d'Elbenne ne vous en veult despecher ung aultre plus fraiz comme je luy escript. Je vous envoye, Monseigneur, cependant, l'estat de la recepte et despence de

(1) Coquin.

l'année passée et bientost led Champdoiseau partira pour vous aller rendre raison de chacun article.

Monseigneur, je ne puis vous envoyer pour ceste heure ledit estat, parce que je l'ay trouve ung peu mal correct et je le veult mieux revoir pour le vous envoyer par la premiere occasion.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 19) (copie).

GABRE AU DUC DE GUISE

110. — [*Venise*], *10 janvier 1556.* — Monseigneur, je vous ay escript il ny a que trois ou quatre jours, et n'ay autre moien de vous faire tenir mes lettres que par la voye de Lye (1), ou j'envoye la présente par un courrier exprès que je depesche au Roy pour l'advertir du partement de Monsieur le Cardinal Carrafa pour aller a Ferrare, et aussi de la dernière résolution de ces Seigneurs qui est telle que, en cas que les choses ne se puissent accommoder entre le Pape et le Roy d'Espaigne, par une voye de paix ou de quelque autre accord dont ils seroient éclaircis dans bien peu de jours, ils estoient résoleus d'ayder la protection et défence de sa Sainteté et du Siege Apostolique comme de leur estat propre. Cependant, à ce que nous pouvons entendre, ils ont delibéré d'armer par mer et par terre, si d'aventure ils ne voyent estroittement attaquer quelque praticque de paix dont ledit Roy d'Espaigne monstre avoir grand volonté; et la dessus, Monseigneur, je ne veulx faillir de vous dire que ledit sieur Cardinal Caraffa a eu ce matin un courrier dudit Roy d'Espaigne pensant quil le deust trouver a Rome avec une depesche pour le Duc d'Alve, par laquelle. Ledit Roy lui escrit et commande de ne recommancer la guerre s'il est possible, de façon du monde, contre sa Seigneurie, mais bien quil face tout ce qu'il pourra pour prolonger la trefve encore quelques jours. Ledict sieur Cardinal m'a fort ouvertement communicque tout cela et asseure sur son honneur qu'il n'entendra jamais a aucune trefve ne autre forme d'accord quant tout debvroit bien périr, s'il n'en avoit commandement expres du Roy. Il est vray que d'autant que nous n'avons point icy de vos nouvelles, il luy a semblé quil ne seroit que bon d'entretenir ledit Duc d'Alve en longueur et en dellais, sans touttefois rien conclure, et ainsi a-t-il escrist au Duc de Palliano, son frère, de le faire. De sorte, Monseigneur, que pour chose que vous soyès dire au contraire, il me semble que vous ne debvés laisser de faire passer vostre armée et de suivre vostre entreprise, si le Roy ne vous mandoit de le faire autrement.

De Venise ce dixiesme de janvier 1556.

(1) Luino, ville d'Italie, à 20 kil. de Côme.

Monseigneur, le Comte Caraffa (1) partira lundy unsiesme de ce mois pour aller coucher a Chioggia; il arrivera a Ferrare le mercredi et y sejournera le lendemain; le vendredy il pense aller a Bolloigne et s'y arrester peu. S'il n'a nouvelles de vous, Monseigneur, et si en nostre Court on désire la paix, il n'y a meilleure recepte que vostre dilligence; si aussy ils ne la peuvent avoir et qu'ils soient contraints de continuer la guerre, c'est la volonté de Dieu, et j'espère que ce sera la grandeur du Roy; si vous M. uses de la dilligence et quoiquil vous plaise faire, de marcher ou retarder, il vous plaira qu'on scaiche de vos nouvelles par une voye ou par aultre, car jamais les choses n'iront bien que vous n'ayés communiqué vostre intention a Monseigneur le Duc de Ferrare, et a ceux de Rome, et résoleu ce que les uns et les autres doibvent faire.

(Ms. de Grenoble, fol. 78 r°).

GABRE AU CONNÉTABLE

111. — [*Venise*], *13 janvier 1556.* — Monseigneur, ce porteur vient de Levant, depesché de Monsieur de Cotignac, duquel vous aurez toutes nouvelles ; il m'escript en particulier que toutes choses se portent fort bien de ce couste la et que le grand seigneur demouroit satisfaict de ses ministres et des nostres nonobstant le peu de services de son armée ; a quoy le Bassa (2) qui estoit sur ladite armée avoit faict fort bon office ; cela me fait espérer que Mr de Villemontez aura bonne responce de ce qu'il est alle demander, mais Dieu nous face tant de grace que vous n'en ayez aulcun besoing, a quoy j'ay quelque esperance par ung adviz de la Cour de l'Empereur contenant qu'on manioit fort secrettement une trefve de deux ans ; laquelle lEmperevr avoit accordée et n'attendoit on que la responce du Roy et si l'intention est aussi bonne du couste de lEmpereur, comme je suis asseure qu'elle est du vostre, il vous sera fort aise d'y comprendre le Pape et le mestre hors de ceste tempeste, ou il veult mettre luy et aultres, auquel cas il tiendroit toute forme d'accord pour la plus heureuse et sainte chose que nous sceussions demander à Dieu en ce temps, et pourriez vous desmeler de toutes ces despenses d'Italie qui sont aussy mal employées ainsy qu'elles sont aujourd'huy que sy l'on gettoit largent dans la mer, mais il est fort a craindre que les ennemis, a leur maniere accoustumée, ayent mauvaise intention et veuillent

(1) Antonio Carafa, duc de Montebello (le second de la famille), frère du cardinal et cadet du duc de Paliano.

(2) Le Pacha, ou Vizir de l'Empereur des Ottomans.

tenir en longueur cette pratique pour vous faire perdre voz envies et retarder nos provisions, cependant qu'ils preparent les leurs pour faire ung maulvais tour au Pape avant que nous ayons le moyen de le secourir, et ce qui m'en donne quelque soupecon est la dilligence qu'ilz font dassembler en Toscana leurs principales forces; et dailleurs, Monseigneur, j'ay recouvert icy, au moyen de quelque serviteur secret qui me baille la copie des lettres que l'ambassadeur de l'Empereur reçoit de Flandres et d'ailleurs, et dernièrement il m'a baillé ung extrait de nouvelles avec la copie d'ung jurement qu'ilz dizent que le Roy a fait au grand seigneur qui touche tant lhonneur du Roy, et est sy meschant et infame qu'il m'a semblé que je pourrois faire erreur si je le vous envoyays, car s'il est vray que cela vienne de lEmpereur ne de son conseil, c'est la plus mauvaise intention quil est possible de voir, encores qu'elle soit bien sote et congnoit-on aisement que cela est fait a quelque taverne de Flandres et a plaisir pour calumpnier le Roy, mais ils y ont mis trop de folies pour le rendre creable au monde, et s'il sont sy meschantz d'inventer telles choses, jugez par la leur mauvaise volonté et ne faites doute qu'ilz ne layent fait pour publier cest honorable jurement en leurs dietes de Germanie, et cenciter les princes et les peuples de ce pays la contre le Roy, et seroit bien fait de lentendre pour y respondre par invectives ou aultres remedes convenables. Si je voye que cela se publie icy en cette seigneurie, il me semble que je n'auray pas grand peine a leur faire cognoistre que cest une faulceté et que la chose même de soit le monstre.

Au reste, Monseigneur, Monseigneur le Cardinal de Lorraine debvoit partir jeudi dernier de Rome, mais la despeche du boiteux l'aura encores trouvé la, laquelle y arriva le mercredy et me doubte bien que la dite despeche aura plustost retardé que hasté son partement. A Ferrare ne scavent point encore qu'on ayt trouvé maulvais leur traictez, et je remetz toujours touches choses a la venue de mon dit sieur le Cardinal, mais si Dieu vouloit que le Roy s'en penst passer, je louerois fort de voir tout cela rompu et nentrer point en ceste despense. J'entends que le Duc de Florence s'est resolu de ne prendre aulcunement la protection du Comte de Bagny contre le Pape, et que naguières ses ambassadeurs sont arrivez a Rome pour prester l'obediance, je ne vous escripray plus, Monseigneur, de la nécessité d'argent, qui est par deça, qui est grande si les affaires se disposent a la guerre.

De Venize ce 13e de janvier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 28) (copie).

GABRE AU DUC DE GUISE

112. — [*Venise*], *15 janvier 1556.* — Monseigneur, je viens de recevoir tout maintenant une despeche de Messieurs les ministres du Roy qui sont a Rome et vous envoye un extraict de la lettre qu'ilz m'ont escrite, par ou vous verrez les motifs et preparatifs du Duc d'Albe pour recommencer la guerre et se mettre en campagne, expirée que sera la trefve. Monsieur le Cardinal Caraffe est encore icy attendant la resolution de ces Seigneurs sur sa négotiation, de laquelle je ne puis, pour ceste heure, rien dire de certain, n'ayant jusques icy pu entendre la volonté de ces Seigneurs; mais, sy nous ne les pouvons avoir de nostre costé, pour le moins nous pouvons nous asseurer que nous ne les aurons pas contraires et on a icy opinion que sy une fois ilz entendent que vous soyez passé avec vostre armée, ilz seront incontinent tous nostres. Tout ce monde est icy en grande expectation de vostre progrez et d'entendre de voz bonnes nouvelles, desquelles il seroit bien necessaire que vous nous fissiez quelquefois part pour le service du Roy.

De Venize ce 15 janvier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 425). — Lettre publiée aussi dans les Mémoires du duc de Guise, t. VI, p. 264.

GABRE AU CONNÉTABLE

113 — [*Venise*], *17 janvier 1556.* — Monseigneur. Hier arriva icy Monseigneur le Cardinal de Lorraine qui fut reçu si honorablement et en si grand apparat de ceste seigneurie que je feiz souvent le souhait semblable a celuy que Monsieur du Prast (1) faist a l'Empereur quand il luy dit quil le peut un jour voir Vice Roy de Naples; aussy je souhaitois que le Roy eust esté, pour ce jour d'hier, Cardinal de Lorraine ou Ambassadeur de France pour voir l'honneur qu'on faict icy a ses ministres, les grandesses de ceste cité, et le grand canal orné de tapisseries vives et mortes, aussy superbe et belle chose que je veiz de ma vie. Ce matin mondit sieur le Cardinal m'a fait cest honneur de me communiquer les derniers adieux et résolutions de Rome et le langage qu'il veult tenir a ces seigneurs demain, qu'il les ira voir, il me semble que tout est si bien pour le Roy que vous en aurez grand contentement et trouvez qu'il n'y a

(1) Antoine Duprat, archevêque de Sens, chancelier de France sous François Ier, mort le 8 juillet 1535 au château de Nantouillet (Seine-et-Marne).

rien de gasté, mais que vous schaichiés comme tout s'est passe, et si Dieu vous donne ou paix ou trefve, le Roy est tant sur l'advantaige que tout bon serviteur sien et tout homme de bien le luy doit conseiller et trouver bonne, et je prie Dieu qu'il nous face tous dignes d'un si grand bien, mais sy lEmpereur cuyde faire enfin et vous amuser, il ne fust jamais sy trompé et diray ce mot, que je croy par deca les choses disposées de telles façon que vous aurez non seullement bon moyen de resister a sa maulvaise volonté, mais que jamais vous n'eustes une plus belle commodite et occasion de le chastier; que maintenant mondit S[r] le Cardinal s'attend d'avoir ung corrier et de voz nouvelles avant que partir de ce lieu pour aller après a Ferrare prendre sa dernière resolution selon l'etat et la mutation des affaires et selon l'intention du Roy. Cependant, il me semble, Monseigneur, que vous pouvez avoir vostre esprit en grand repoz et vous asseurer que de deça toutes choses sont tres bien.

De Venize ce 17[e] janvier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 54) (copie).

GABRE AU ROI

114. — [*Ferrare*], *17 janvier 1556.* — Sire, je depeschay courrier expres jusque Lyon des le dixiesme du mois pour vous faire entendre le partement de Monsieur le Cardinal Caraffe de Venise et la fin de sa négociation; a quoy je ne puis rien adjouster, sinon que ledit Cardinal, en se licentiant de la seugneurie, leur répliqua le plus expressement quil peult les partis et offres de Ravenne et enffin que de sa part il n'avoit aucune esperance de la paix, leur offrant de leur en bailler la possession maintenant en se retournant s'ils voulaient se declarer ennemis du Roy d'Espaigne et ayder a mettre l'Italye en liberté; ils sont demeurés en leur froideur accoustumée et pour le moins sont ils obligés par leur responce de demeurer en leur nutralité et par adventure, Sire, que tout est pour le mieulx, car je commence a me douter que l'aide que vous tirez de toutes ces ligues d'Italie n'est pas si grande que la despence qu'elles vous apportent et, au lieu du secours qu'on espere d'eulx, il faudroit laisser vos propres entreprises pour ayder les leurs, et entrer en grosses despences pour les garnisons qu'il fault a garder leurs estats, et suis si mal edifie d'eux, je dis de ces grands potentats, que la chose qu'ils desirent le moins est vostre grandeur en Italye et de vous avoir pour voisin, et pour la conclure en peu de parolles, je pense que, s'il est nécessaire quelquefois de s'en servir, c'est aussi fort bien de s'en passer. Sire, Monsieur le Cardinal Caraffe arriva icy jeudy quatorziesme bien tard et le lendemain on s'assembla en

sa chambre pour parler des affaires ou estoient Monseigneur le Duc et le Cardinal de Ferrare, Monsieur de Fourquevaulx et moy et fut délibéré de ce que l'on auroit a faire pour l'avenir, de Monsieur de Guise et des provisions qu'il avoit mande par Monsieur de Fourquevaulx qu'on feist desquelles je me remettray, Sire, sur ce que mondit sieur le Duc et Monsieur de Fourquevaulx vous en escripront; mais je y voy, Sire, deux choses principalles, l'une de faire levée de quatre mille hommes italiens, laquelle se fait en toutte dilligence et se fera la masse a Castel franco (1) sur les confins de Boullongne (2) et Modena, et fait on compte que la plus part sera emsemble dans le vingtiesme de ce mois, pour apres marcher sur les confins du Parmesan et favorizer le passage de mondit sieur de Guise ainsi que l'on verra les occasions se presenter ou bien pour aller expugner la Rocque de St Martin qui est dans l'etat de Monsieur le Duc et ou le sieur de ce lieu a mis quelques gens de guerre au nom du Roy d'Espaigne. Mondict sieur le Duc m'a demandé argent pour le paiement de son particulier et de cette masse qui se faict maintenant pour vostre service; je luy ay dit que je n'avois pas un liard, mais que j'attendois dheure a autre nouvelle du second depost qui se debvoit faire a Venise sur lequel j'avois deja emprunte trente mil escus pour envoyer a Rome ou l'on commençoit fort a cryer par faulte d'argent; cela ne luy a gueres pleu; toutesfois il s'est offert, pour ce coup seulement, de prester et faire ladvance de ce quil faudroit pour payer ceste masse, a la charge d'en estre remboursé incontinent que l'argent dudit depost sera venu, desirant fort que Vostre Majesté pourvoie au deppost de sa protection et a le faire payer de ce qui luy est et sera doresnavant deub, affin qu'il ne soit tous les jours a dispu er avec vos ministres et quil n'aye a penser qua vous bien servir. Je luy ay monstre, Sire, la derniere lettre quil vous a pleu m'escripre sur ce propos la et il a bonne esperance que Vostre Majesté ne luy manquera de rien comme aussi il ne veult manquer de chose du monde a vous faire service; l'aultre, provision que mondit sieur de Guise ast de l'artillerye et de grande quantité de boulletz et pouldres pour faire une batterye dont je croy, Sire, que vous estes adverty; sil y veoit les occasions disposées, ledit sieur Duc na pas faulte d'artillerye et en a deja envoye sur les confins de son état une bonne provision pour l'effect des susdict, et quant aux boulletz et poudres, il a offert liberallement de bailler tout ce quil en a, mais il n'en a pas si grande provision que l'on eust bien pensé; il a bien force salpestre pour faire la pouldre et dict qu'il y faict travailler toutte dilligence, mais il fault du temps

(1) Castelfranco, bourg d'Italie (Vénétie), à 25 kil. de Trévise, sur le Musone.
(2) Bologne.

et du soleil dont on n'a gueres ceste saison. Monseigneur le Duc a grande faulte de quelques ministres aupres de luy qui le soulaigent de beaucoup d'affaires et qui scaichent executer ce qu'il commandera, et a fort pryé Monsieur de Fourquevaulx qui disoit n'avoir aucune charge ne commission de Vostre Majeste de demeurer par deça et sen vouloit retourner en France, quil voulust s'arrester icy jusques a la venue de Monsieur de Guise et cependant aller mettre ordre a ceste masse d'Italiens, a quoy ledit sieur de Fourquevaulx s'accordoit fort mal volontiers si Monsieur le Cardinal de Ferrare et moy ne l'en eussent fort prie et remonstre le besoin quil en estoit pour vostre service. Monsieur le Cardinal Caraffe sera icy encore deux jours et puis s'en ira a Boullongne ou il se tiendra jusques a ce quil aye nouvelles que Monsieur de Guise soit sur le Plaisantin (1) et puis il advisera de l'aller rencontrer pour delliberer ce qu'on auroit a faire. Je m'en retournerai a Venise aussitost que ledit sieur Cardinal sera party et que mondit sieur Duc me vouldra donner congé, tant pour aller solliciter le faict des deniers, que pour voir comment ces seigneurs la l'entendront maintenant quils verront une armée vostre au milieu de l'Italye, et celle de Monsieur le Mareschal de Brissac en Piedmont. Sire, Vostre Majeste aura veu la lettre en espaignol que je luy ay envoyé par ma derniere depesche de Venise; depuis ce Francesco Pacheco, qui devoit estre depesché du Roy d'Espaigne, est passe par Mantoue et Boulongne ayant publye partout et la escript a Monsieur le Cardinal Caraffe qui m'a montré sa lettre comme il portoit la paix au Pape telle que sa Sainteté la voudra et scauroit désirer, et sollicitoit fort ledit sieur Cardinal de s'en retourner a Rome pour la traiter, et conclure, de quoy ledit sieur Cardinal se mocquoit a pleine bouche, et a dit devant toutte cette compagnie ce quil avoit en son cœur, qui est, Sire, ferme resolution de ne vouloir ni paix ni trefve, ni aucune sorte d'accord jusques a ce que vous, Sire, le commandiez, et ne desire qu'une bonne guerre puisque les choses en sont sy avant. Il est vray que mon advis il n'est pas marry que nous voyons qu'il peult avoir du Roy d'Espaigne toutes les conditions quil voudra pour le Pape et pour sa maison particuliere et par la nostre chance, car au lieu que nous disons que vous, Sire, ne vous estes mis en ceste guerre ny en peyne que pour eulx, aussy il veult maintenant que nous cognoissons qu'il ne demeure en guerre sinon pour vous rendre la pareille et pour préférer vostre service au repos du Pape et au sien particulier, et de sa maison, et m'en ayant touche quelques mots, je croy que je n'ay rien oublié a luy dire ce qui en est, et quil doibt bien estre certain que toutes les belles parolles des

(1) Le territoire de Plaisance.

imperiaulx ne sont que pour trahir le Pape et luy et les mettre en desunion et deffiance avec Vostre Majesté pour en après les chastier a leur plaisir.

De Ferrare le XVIIe jour de Janvier 1556.

Sire, depuis ceste lettre escrite est arrivé de Rome le boyteux, present porteur, et jay veu par la copie de ce que Messieurs vos ministres escrivent a Monsieur le Cardinal de Ferrare comme les choses passent. Le Cardinal Carafa m'a aussi monstre ce que le Pape et le Duc de Paliano luy escripvoient et quelques advis en chiffres que un sien secretaire Atanante, qui est en vostre lettre, luy escrivoit lequel faict a ce que je voy fort bon office et voyt par la ceux de Rome et le Cardinal fort contents de Vostre Majesté et tous resolus a la guerre et n'avoir aucune volonte d'accord, si vous, Sire, ne parles le premier et se voit aussi par cette nouvelle que le Duc d'Alve estoit mallade a Naples et que le Roy d'Espagne ne commande autre chose que l'accord et ses ministres eussent eu besoin de quelques provisions pour continuer la guerre. Cela me faict esperer que Monsieur le Mareschal Strossy qui est maintenant en campaigne les trouvera asses mal pourvus et qu'il recouvrira facilement ce qu'on avoit perdu, et Monsieur de Guise peut, une fois passé en ce quartier, et Monsieur le Mareschal de Brissac de son cote en campaigne, il me semble possible que vos ennemis se trouveront bien empeschés. Aujourd'huy, Monsieur le Cardinal Caraffe a baillé avecq les cérimonies accoustumées a Monsieur le Duc de Ferrare et demain se partira ledict sieur Cardinal pour Boullogne pour y attendre encore huict ou dix jours la venue de Monsieur de Guise.

C'est de Venise ce dix septiesme de Janvier 1556.

(Ms. de Grenoble, f° 45 r°).

GABRE AU ROI

115. — [*Venise*], *4 février 1556*. — Nous ne pouvons icy avoir nouvelles de Monsieur de Guise, sinon par la voye de Milan, d'ou l'on a entendu comme il a pris d'assaut la ville de Valence (1), et depuis la ville et Chasteau de Tortonne (2), et quelques autres lieux d'importance, quand ils seront fortifiés. A quoy Monsieur le Mares- 57

(1) Valenza, place du Milanais, dans le voisinage d'Alexandrie, prise en 1551 par le maréchal de Brissac, puis reconquise par les Impériaux, puis enlevée à ces derniers par le duc de Guise.

(2) Tortone, ville d'Italie, sur la Scrivia, à 26 kil. d'Alexandrie.

chal de Brissac donne ordre, pour serrer entierement le passage a tous les vivres et marchandises quon pourroit porter de Lombardie a Gennes et que mondit sieur de Guise continuoit son grand chemin. Tous les advis que l'on a icy d'Allemagne sont, que l'on alloit fort lentement a ces régiments, que le Roy d'Espaigne faisoit lever, qui sont, a ce qu'on dit, de quatre a cinq mil chacun. Le Doge (1) me dit encores hier, que, par les advis quils ont de Trente, il n'y a encore rien de prest. Le Cardinal Caraffe, qui est encores a Boulogne, m'écrivit hier quil avoit lettres du Cardinal Farnèse (2), comme le Duc Octavio s'en alloit vers Plaisance donner ordre, que mondit sieur de Guise fut accommodé de vivres et de toutes autres commoditez sur le Plaisantin, pour son passage. Je croy qu'ils feront cette office la plus par force que par amour, et de crainte quil leur en prist mal, s'ils faisoient autrement; mais passe que sera le danger, je croys qu'ils demeureront aussi bons Imperiaulx qu'ils furent jamais; et si jen estois creu, Monseigneur de Guise logeroit dans Parme par amour ou par force, et ne seroit pas mal aisé a faire. Ces Seigneurs icy ont fait quelque crue dhommes darmes, et leve mil cinq cens hommes de pied, et sont tous les jours occupes a tenir leurs Conseils; je les vais voir quelques fois pour voir s'ils ont quelque chose a dire : l'autre jour, quand ils eurent la nouvelle de Valence, afin qu'ils n'entrassent en crainte ne jalousie de rien, je leur dis qu'ils se devoient resjouir de la venue de cette armée la en Italie et lui desirer tout bon succez; que vous, Sire, ne la faisiez passer sinon pour le benefice de vos amis et confederez, et que si personne les vouloit fascher, ils se pourroient prevaloir et servir de vostre armée, comme si elle estoit stipendiée d'eux mesmes. Mais pour en dire ce que j'en croy, j'ay opinion qu'ils se passeroient bien de moindre faveur et aimeroient mieux voir plus loin, que si près, tel voisinage.

Sire, je croy que du coste de Rome, Vostre Majesté aura entendu la prise du fort que les ennemis avoient fait sur la Marine a la bouche d'Ostie (3); et voit on que Monseig[r] le Cardinal Strossy (4) et Monsieur de Montmorency, qui sont maintenant en campagne, ne trouvent aucune resi tance, sinon en quelque forteresse ou le Duc d'Albe avoit laisse garnisons; et j'espere quils les recouvreront

(1) François Venieri, élu le 11 juin 1554, mort le 2 juin 1556.

(2) Alexandre Farnèse, fils de Pierre-Louis Farnèse, né à Rome en 1520 Le Pape Paul III, son grand-père, le créa cardinal à 14 ans. Il fut, ensuite, pourvu simultanément de sept évêchés et chargé par le Pape de diverses négociations en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas; mourut le 2 mars 1589.

(3) Ostie, ville d'Italie, sur la rive gauche et à 3 kil. et demi de l'embouchure du Tibre, dans la Méditerranée.

(4) Ribier a mis ici «le cardinal» pour «le maréchal» Strozzi.

bien aisement l'un apres l'autre, de sorte qu'a le bien prendre, Rome ni le Pape n'ont plus grande haste de vostre secours, qui ne se peut dire que trop grand, puis qu'a Rome meme nous depensons quatre-vingt mil escus par mois; et si au lieu de cheminer vers Rome et Naples mondit Seigneur de Guise se tournoit vers l'estat de Milan, il est certain quil y feroit grand exploit, avant que l'ennemy soit bien pourvu, et voit on bien quil ne le scauroit estre avant deux bons mois. Mais je croy bien aussi que Sa Sainteté ni le Cardinal Caraffe, comme gens qui suivent leurs passions, ainsi que les autres, ne seront jamais content qu'ils ne voyent vostre armée dans le Royaume de Naples, m'ayant dit ledit Cardinal quand il estoit icy, et sur nos distes disputes de la contribution, que par le traité de la ligue, la guerre se doit commencer la, et me montra l'article qui en fait mention; voulant par la inferer que quand l'armée de Monseigneur de Guise feroit bien la guerre en la Duché de Milan, et hors le Piedmont; que pour cela, le Pape ne sera tenu dy contribuer, d autant que ladite guerre se doit commencer premièrement au Royaume, et larticle qui fait apres mention de la faire en Lombardie dit que s'il advient mutation de temps pour lequel il faille changer la guerre en Lombardie ou en Toscane, alors Sa Sainteté y contribuera; tellement qu'il prétend que cette mutation de temps doit estre du consentement des deux parties, et non à l'élection de celle de Vostre Majesté. J'ay bien opinion, Sire, que je leur diray, que si l'on renforce Monsieur de Montluc de deux ou trois mil hommes plus quil n'a, et quelque peu aussi de cavalerie, on en epargnera trois fois autant aux autres endroits et armees, car il tiendra les forces du Duc de Florence si engagées, qu'elles en pourront abandonner son païs, pour courir sur l'Estat de l'Eglise ou de Ferrare, comme il est fort a craindre qu'il fasse, mesmement ayant un regiment d'Allemans qu'il fait venir, et cela seroit assez suffisant pour divertir toutes vos autres entreprises, car, pour peu que le Duc de Ferrare soit travaillé en son Estat, il aura bien a crier s'il n'est incontinent secouru.

De Venise le 4 février 1556.

(RIBIER, t. II, p. 675).

GABRE AU CONNÉTABLE

116. — [*Venise*], *12 février 1556.* — Monseigneur. Il y a icy grand bruit et grandz nouvelles de la trefve, et la tient on quasy pour certaine; mesme on dit qu'il n'y avoit autre difficulté, sinon que vous

voliez la restitution de Hesdin (1) en rendant Mariambourg (2) et de quelque pension de trente mil escuz pour le Duc de Savoye (3), en attendant qu'on eust autrement accommodé les choses avec luy, nous attendons sur cela de voz nouvelles en grand devotion. J'escriptz au Roy tout ce qui se presente pour ceste heure par ceça et vous envoye, Monseigneur, des lettres de Levant ; et, par ce que m'escript Mr de Codignac, il semble qu'on peut tenir quasy pour certaine d'Hongrie. Mr de Morangy est encore icy, mais il part ce soir, et d'autant que son voyage estoit fort publié par deça, jay parlé a ces Seigneurs pour, s'il leur sembloit que le voyage ne fust sans qu'ilz y voulussent pourvoir, pour le desplaisir que ce seroit au Roy et au grand Seigneur sy tel present alloit a mal, dont eulx mesmes seroient les premiers marriz ; ilz ont esté d'oppinion, pour remédier a tous inconvéniens, qu'il seroit fort bon de le faire accompagner jusques a Ragusa d'une de leurs gallerres armée et sera force que je face quelque present au cappitaine de la dite gallerre, car ledit Morangy m'a dit qu'il ne leur baillera rien des quinze cens escus que je luy ay fait délivrer et qu'il craint avoir faulte d'argent pour achepter des chevaulx que le Roy luy a commandez. Je voudrois qu'il m'eust couste bonne chose et que ce présent fust desja arrive au grand seigneur, car j'ay oppinion qu'il l'estimera fort. Je lay ici veu, il me semble qu'il n'est possible d'estre plus beau, il y a six muletz aussy grandz et aussy beaux que j'en viz jamais.

De Venize, ce 12 février, 1556.

Monseigneur, aujourd'huy on a eu icy nouvelles d'une grosse et heureuse execution que les nostres ont fait a Vignal (4), en Piedmont, sy la nouvelle que ces seigneurs en ont eue est vray, c'est une maulvaise trefve pour les impériaulx.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 78) (copie).

(1) La ville de Hesdin avait été construite et fortifiée par le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, en 1554, près de l'emplacement du vieux Hesdin que Charles-Quint avait fait raser.

(2) Marienbourg, ville forte de Belgique (près de Namur), prise par les Français en 1554, rendue aux Espagnols en 1559.

(3) Philibert-Emmanuel, fils de Charles III, né à Chambéry (1528), duc de Savoie (1533), servit Charles-Quint lorsqu'il fut dépouillé de ses États par François Ier (1544), s'illustra au siège de Metz (1552), fut investi du commandement des troupes impériales aux Pays-Bas, gagna contre les troupes françaises, commandées par Montmorency, la bataille de Saint Quentin (10 août 1557). Il recouvra son duché à la suite du traité de Cateau-Cambrésis (1559) et épousa Marguerite de France, sœur de Henri II. Il mourut en 1580

(4) Vignale, ville forte d'Italie, à 13 kil. de Casale.

GABRE AU DUC DE FERRARE

117. — [*Venise*], *13 février 1556*. — Monseigneur. Je suis tout confuz de ceste nouvelle de la tresve (1), laquelle les impériaulx, par les advis qui viennent de Flandres, tiennent pour toute certaine et asseuree. Je scay bien que mons. vostre ambassadeur dicy est assez diligent pous avoir envoye les dit advis; cela me gardera de vous en fere redicte; seullement, vous diray je que de la court je nen veoy venir une seulle nouvelle et croy bien que vous serez le premier aqui lon en mandera la verite, et si me doubte que nous nen aurons aucun advis que aprez larrivée de monseigneur le Cardinal de Lorraine, lequel, au compte que je faiz, sera arrivé a la court le x[e] de ce mois. et sera en trois ou quatre jours pour prendre resolution de toutes choses, tellement que nous naurons sa responce jusques sur la fin du mois. Cependant les ennemys ont receu une maulvaise tresve en Piedmont a la prinse de Vignal ; quant a la depesche de mons[r] de Manne (2), qui est allé en France, monseigneur le Cardinal de Tournon ma envoyé coppie de sa depesche, et ay veu, par la, quilz sont en quelque crainte destre assailliz a Rome, et si les ennemys l'entreprennent, je me doubte fort qu'ilz feront et peur et domaige a sa Saintete tout a ung coup, car je ne veoy point que nos remedes soient si promptz comme ilz debvoient estre. Je vous envoye, Monseigneur, la promesse signee de mon dit sieur le Cardinal de Tournon et de mons. Davanson et scellee de leurs sceaulx; vostre excellence les pourra garder toutes deux jusqu'ace que jaille devers vous pour retirer lautre. Quant a vostre monstre (3), jenvoyeray commissaire et controlleur quand vous me manderez estre du tout prest, et puis que nous sommes si avant, se pourra fere la monstre pour fevrier et pour mars tout ensemble. Cependant, viendront nouvelles de la Court et sçaurons tous ce que nous aurons a fere. Je y ay faict une depesche ny a que trois jours, mais je ny escripray plu rien que je nay de leurs nouvelles. Je parlay l'autre jour a lhomme que vous sçavez, dont le roy mavoit escript en chiffre, lequel a délibere de vous aller voir. Et je len ay fort exorté pour ce que

(1) La trêve de Vaucelles, conclue pour cinq années, et signée le 3 février 1556, entre Henri II et Charles-Quint. De fait, elle fut rompue trois mois après, grâce surtout aux intrigues du cardinal Carafa.

(2) François de Bouliers, sieur de Manne, fut plusieurs fois envoyé en mission vers le Pape par Henri II. (Voir H. DE LAFERRIÈRE, t. I, p. 71). — Abbé de Lerins en 1575, évêque de Fréjus (1579), abbé commendataire de Bonport au diocèse d'Évreux, mort en 1587.

(3) Montre, revue passée pour le payement de la solde des troupes.

le roy Philipe vous escript une lettre en sa recommandation, et mest reussi pour fort honneste et gentil seigneur; et vouldrois quil eust deja lhonneur et le lieu qui luy appertient, car je spererois quil seroit ung jour vostre gendre. Je mesbahis fort que don Anthonio ne vous est encores venu veoir. Vous serez, Monseigneur, s'il vous plaist, content daller ung peu retenu a faire vostre cavallerie jusques ace que vous ayez commission expresse du roy de la mettre ensemble, et quilz vous ayent envoye le pouvoir de lieutenant general; car silz lentendent dune façon et vous dune autre, ce ne seront que differentz et au piz aller nous aurons dans la fin de ce mois, ou plustost, advis de ce quon aura a fere. Je croy, Monseigneur, que vous aurez bien entendu quelque faction qui est bien succedee a mons[r] de Soubize, ou il a este desfaict ung bon nombre de chevaulx legers des ennemys, et y est demeuré prisonier le capitaine Jehan Battista Martin. Les advis que ces seigneurs ont eu de Vignal contiennent que la prinse de cette place a este fort sanguinolente et cruelle d'une partie et d'autre.

Monseigneur, estant sur ce poinct de lettre, jay receu ung paquet de Lyon du II[e] de fevrier, ou il ny a une seulle mention de trefve et n'est d'ung de noz tresorierz que jattends icy dans deux ou trois jours.

De Venize ce XIII[e] de fevrier 1556.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi)

M. D'ALÈS, SECRÉTAIRE DE L'ÉVÊQUE DE LODÈVE, AU CONNÉTABLE

118. — [*Venise*], *14 février 1556.* — Monseigneur, depuis que Monsieur l'ambassadeur est party de ce lieu pour aller trouver Monseigneur de Guise, il n'est rien survenu de nouveau digne de vous escripre, sy ce n'est, depuis deux jours, que ces seigneurs ont eu lettres d'Andrinople ou le Grand Seigneur se trouve du 6[e] de janvier, par lesquelles ilz ont advis que le dit Grand Seigneur armoit grandement par terre et par mer, resolut d'aller en personne, ou d'envoyer ung de ses premiers principaulx chefz faire la guerre en Hongrie, a ceste prime vere et qu'il sortiroit une armée de mer de quatrevingt a cent gallaires, a la préparation desquelles on travailloit en toutte dilligence, ayant deja este envoye le commandement et les commissaires dudit Grand Seigneur pour faire les provisions des biscuitz et des hommes de resme (1). Et pour ce, Monseigneur, qu'il n'est riens venu de Monsieur de Codignac avec ladite despeche

(1) Les hommes de rames.

ne par autre voye, jay este ce matin a la Seigneurie pour entendre lesdits adviz a la vérité qui m'ont este leuz, et monstrez, de la sorte, que la dessus, hormis qu'ilz ne disent rien de l'allée en personne dudit Grand Seigneur, encore que par autres lettres que j'ay veues escriptes a particulier, on escripve cela pour tout certain; de quoy, Monseigneur, je n'ay voullu faillir vous escripre suivant ce que Monseigneur l'Ambassadeur me commanda a son partement, presupposant aussy que vous serez bien aise dentendre ceste nouvelle comme chose qui pourra aider et faciliter de beaucoup la négociation de Mr de la Vigne a son arrivée a ceste porte la. L'on faisoit compte que ledit sr de la Vigne n'y deust arriver plustost que le 8e ou le 10e de ce mois, mais a ce que j'ay icy entendu, d'aulcuns qui le rencontrerent a six journees de la Despalatto(1) il y faisoit si grande dilligence qu'il y sera arrivé le 2e pour le plus long. Il y aura, Monseigneur, avec la présente, ung extrait des plus fraisches nouvelles qu'on a icy de Trente sur la levée et passaige des Lansquenetz que le Roy d'Angleterre fait descendre en Italie. J'en envoye aultant par ceste despeche a Monseigneur le Mareschal de Brissac comme j'ay fait aussi a mondit sr l'Ambassadeur.

De Venize ce 14e de fevrier 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 80) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

119. — [*Venise*], *19 février 1556.* — Monseigneur, Hier matin, j'euz une dépesche du Roy et de Monseigneur le Conestable, dont je vous envoye la copie, et par là verrez confirmation de la nouvelle que vous aviez entendue de la trefve, dont on entendra les particularitéz par la publication de ladite trefve qui sera bientost envoyée par deçà. Ils ont dépesché corrier à Rome avec mesme advis et croy bien que par ledit corrier Vostre Excellence aura eu aussi lettres ou du Roy ou de vostre ambassadeur. Monseigneur le Cardinal de Lorraine n'estoit encores arrivé du temps de la conclusion ne de ceste dépesche, et pourroit bien estre qu'ilz ont remis à vous fere entendre leur intention sur toutes choses, jusques aprèz qu'ils auront ouy parler ledit Sr Cardinal, lequel pour certain y sera arrivé le xe de ce mois. Dans le xxve jour, le plus tard, nous aurons une dépesche concluante et résolutive des afferes d'Italie, et de la façon dont ilz entendent les gouverner durant cest trefve, et n'y sera, à mon advis, oblié ce qu'ilz veullent fere de vostre particulier, dont il me semble, Mon-

(1) Probablement Spalato, ville et port de la Dalmatie sur un golfe de l'Adriatique, à 115 kil. E.-S.-O. de Zara.

seigneur, que je vous veoy en quelque peyne par les dernières lettres qu'il vous a pleu m'escripre, que je receuz lundi matin. Je vous en escripviz, comme vous aurez veu, mon advis franchement et librement, comme vous sçavez que je suis en possession de vous parler, et me sembleroit ne vous estre bon et vray serviteur, comme je vous veulx estre, si je changeois de façon de fere et vous dire une chose pour en penser une autre. Mais, comme dit sainct Pol quant il conseille les mariaiges, *consilium do et non preceptum,* car je ne vous parle point de telles choses comme ministre du Roy, n'en ayant aucune charge, mais comme vostre serviteur particutier. Je vous diz,encores ung coup, que vous debvez plus penser à la partie honnorable que à la profitable, et que vous estez aujourd'huy seul entre les princes de la chrestienté, qui, a moins d'occasion de penser a gaing d'argent, car on sçait, Dieu mercy, que vous n'en avez point faulte, et je croy que si en nostre court pensoient qu'il vous failleust continuer tout l'entretènement promis par vostre cappitulation, sans entrer en guerre, ne fere aucun service, qu'ilz se feussent resoleuz de vouloir plustost continuer la guerre. Mais n'ayant accepté ceste trefve et cest accord que pour se mettre hors de despence, à grand peyne vouldront-ilz entrer en celle de vostre traicté, puis que de leur part ilz peuvent dire ne vous avoir jamais pressé de vous déclairer, ne vous avoir donné charge d'une seulle chose de leur service. Je jurerois bien que s'ilz veoyent au conseil de Sa M[te] que par la rigueur de la loy ilz soient obligéz à vous observer ledit tracté, qu'ilz n'y feront jamais faulte ne difficulté, car vous sçavez combien le Roy est prince juste et de sa parole, mais s'ilz ont prins opinion que par les raisons de droict et de justice ilz ne soient obligéz à l'observation du dit tracté, je croy qu'ilz s'en voultront démesler. Parquoy pour n'entrer en différentz et mal contentement d'une part ny d'autre, je louerois fort que Vostre Excellence n'en print de soy opinion de si ny de non, laissant ce jugement à gens de conseil et de loix ; si d'aventure on y prenoit résolution contrere à vostre intention, et quelque foiz il est bon de donner libérallement ce qu'on ne peult vendre. Ce que je vous en diz, Monseigneur, est par manière d'advis, estant tout asseuré qu'ilz ne vous feront jamais tort, et qu'ilz mettront toute peyne de vous tenir content, et par la première dépesche qui viendra de la court, nous verrons tout ce qui en debvra estre, et de ma part je seray fort aysé que tout passe avec vostre contentement et y feray toutjour tous les meilleurs offices que je pourray.

De Venize, ce XIX[e] de février 1556.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

GABRE AU ROI

120. — [*Venise*], *24 février 1556.* — Sire, j'ay esté ces jours passes trouver Monseigneur de Guise, ainsi quil arriva sur lestat de Monsieur le Duc de Ferrare ayant eu commandement de luy de l'aller trouver, et ne vous escriray rien de ce qui fut la resoleu, et conclud pour ce que Monsieur de Lanssac se trouva présent a tout et fut depesché de mondi sieur de Guise pour vous aller faire rapport de touttes choses. Depuis, mondit sieur de Guise a passe par Ferrare et apres avoir reveu son armee a Boullogne (1), j'entends quil a pris la poste pour s'en aller a Rome, conferer avec le Pape, des entreprises ou son armée doibt estre emploiee, et cependant ladite armée s'achemine tout bellement par la Romaigne, cotoyant la Toscane de façon qu'elle tient tousjours en crainte et suspens le Duc de Florence et donne reputation a la négociation pour laquelle Monsieur de Vienne (2) a este despeché. Monsieur Viallart (3) est venu icy visiter cette Seigneurie de la part de Monsieur de Guise, et a esté bienvenu et caressé comme vostre ministre; nous avons icy dresse quelque memoire du reglement des despenses de deça et comence l'on ce mois de mars a paier les garnisons de Monsieur le Duc de Ferrare, car autrement il faisoit de grandes crieryes et protestations, mais on a remis ce qu'il prétend luy estre deub depuis le mois de Novembre a la despence de cette levee de gens de pied quil a faict, a luy en estre baillée assignation par Vostre Majeste; quand il en baillera ses parties, Vostre Majeste pourra faire voir a son Conseil ce qui sera raisonnable et loyaulment deub, mais si le Pape fournist de sa part à ce quil doibt contribuer, je veoy quil y pourra avoir assés dargent pour Avril et pour May. Si aussi sa Sainteté ne peult fournir sa part, comme je crains fort qu'il ne puisse, on se trouvera fort court esdicts mois d'Avril et de May. Quant a ces Seigneurs, Sire, je ne les veoy encores remuer ne eschauffer de rien; on leur tient tou-

(1) Bologne.

(2) Charles de Marillac, né en Auvergne vers 1510, avocat au Parlement de Paris, ambassadeur à Constantinople ; à son retour en France, conseiller au Parlement de Paris, ambassadeur en Angleterre en 1538, maître des requêtes en 1541, évêque de Vannes (30 octobre 1550), archevêque de Vienne (24 février 1556), ambassadeur à Rome, ensuite à la diète d'Augsbourg en 1559; mort le 2 décembre 1560.

(3) Michel Viallart, seigneur de la Forest et de Sivry, lieutenant civil au Châtelet de Paris (20 janvrier 1546, maître des requêtes (24 août 1553), président au Parlement de Rouen (septembre 1567); mort assassiné le 9 avril 1576. Il fut ordonné pour la justice et conseil du duc de Guise en Italie (1557). (Bibl. nat., Fr. 10395, fol. 169 et suivants).

jours de vostre part tous lengaiges honnestes et honorables, et ils nous rendent aussi de fort belles parolles; ils m'ont communicqué leurs advis de Levant du XIe janvier, par lesquels on asseure que le Grand Seigneur avoit commande gens de rame pour armer cent gallères, qui faict espere que Monsieur de la Vigne ne trouvera grande difficulté a obtenir l'issue de l'armée pour favoriser vos entreprises ; quant a la guerre d'Hongrie, ils escrivent nomement quil s'en parloit diversement et que cella n'estoit pas bien resoleu. Quant à la descente d'Allemans pour le Roy d'Espaigne; il n'en est encores passes que trois mil cinq cens ; on dict bien qu'il en vient beaucoup d'autres, mais il ne s'en voit encores grande apparence; de la guerre de Rome je croy que Vostre Majeste en est asses advertye, par quoy je n'en feray icy autre redite.

De Venise ce vingtquatriesme de febvrier 1556.

(Ms. de Grenoble, fol. 66 r°).

GABRE AU ROI

121. — [*Venise*], *27 février 1556.* — Sire, Scipion de Castro, venant de parler au personnage principal de la praticque que scavez, m'est venu retrouver icy a mon retour de Monseigneur de Guise et m'a dit une nouvelle resolution dudit personnaige, tant prompte a executer sans y mettre rien du vostre, sinon apres le faict, que je n'ay peu a la grand presse qui m'en a esté faite, refuser de l'escouter et m'a semble ne devoir rien conclure ny exclure sans le consentement de Monseigneur le Mareschal de Brissac et son bon conseil qui est cause que je depesche exprez Monsieur de Chemans qui estoit icy avec moy pour aller conferer tout le negoce avec le dit sieur Mareschal, et dela aler passer vers Vostre Majeste si le dit sieur Mareschal le trouve bon, pour vous faire par le menu entendre tout ce qu'on m'a proposé et l'advis dudit sieur Mareschal, pour après que chacun aura entendu vostre bon plaisir, surtout se disposer de l'ensuivre, et si ce Scipion dit vérité et que le personnage aye la mesme intention qu'il m'a rapportée, je croy, Sire, que bientost il s'en entendra ou le bien ou le mal; et n'estant ceste lettre que pour autre effet que pour vous supplier tres humblement de donner foy et creance audit Chemans qui est fidelle, dextre, et homme de bonnes qualitez.

De Venise ce 27 février 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 96) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

122. — [*Venise*], *28 février 1556.* — Monseigneur. Il vous plaira veoir par ce que j'escript au Roy, la réception de vostre advis de la trefve et le contentement tres grand que ceste seigneurie en a montre; depuis, j'ay despeche en Levant, suivant ce que me commandez avec le pacquet du Roy, qu'il m'a semble y devoir envoyer en dilligence, pour ce que j'ay eu lettres que Villemontée estoit desja arrivé la, et si le Grand Seigneur se resolvoit à sortir son armée ilz commenceront de ceste heure a la preparer, et entreront en grande depence pour ceste cause. J'ay fait partir le s[r] de Chemans qui estoit icy avecques moy aussitot que les ventz ont permis de sortir de ce port, et m'asseure qu'il fera bonne dilligence car, il est homme de service et nest que bon de faire apprendre atelles gens ce chemin la pour s'en pouvoir mieulx servir quant le Roy en aura besoing. Il est vrai, Monseigneur, que nous sommes icy tous en peine et suspens de ceste trefve, voyant que la seconde nouvelle publication demeure tant a venir, et aussy que l'ambassadeur de l'Empereur dit n'en avoir receu aulcunes nouvelle de son maistre; d'ung autre coste, je pense que s'il y estoit survenu nouvelle difficulte, et que vous vissiez les ennemis procedder avec finesse et malice, que vous en donneriez incontinent advis aux ministres de deça pour essayer de ne laisser perdre les serviteurs et amis du Roy, mais de les maintenir en bonne volonté, et pour contremander en Levant. Par ainsi je veulx toujours croire que Dieu aura tant favorisé le Roy et son royaulme de luy donner ce repoz, et nous ne pouvons rien deliberer ne resoudre par deça que nous n'ayons de voz nouvelles. Je voy que M[r] le Duc de Ferrare continue a faire ses hommes d'armes, et me somme tous les jours d'envoyer faire la montre de toute la garnison, mais ce sont choses ou je ne toucheray en façon du monde sans attendre de vos nouvelles, et ne vous en diray aultrement mon advis, sinon que je pense que vous mettrez en consideration l'importance de son traité et de son service du passe, du present et de ladvenir; et vous ferez entendre comme vous entendez de vivre avec luy, en cas de paix, de guerre, ou de trefve. Vous avez, Monseigneur, avec la presente un pacquet de Levant et autres de Rome.

De Venise ce 28 Février 1556.

Monseigneur, il est icy venu quelques advis de Flandres qui confirment la trefve, dont je vous envoye copie emsemble de quelques autres advis que cette seigneurie a eue dernièrement de Gennes et de Milan; par ou vous verrez, s'il vous plaist, la perte, que les imperiaulx ont faite de dix de leurs gallères.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 97) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

123. -- [*Venise*], *29 février 1556.* — Monseigneur, Je vous renvoye la lettre dernière qu'il vous a pleu m'escripre, suyvant ce que vous m'en avez mandé, et me desplaist de vous veoir en peyne pour chose que par adventure n'en sera nul besoing. Car, si la trefve n'a point de lieu ou qu'il y feust survenu quelque difficulté, comme il est à craindre, veu que la seconde nouvelle demoure tant à venir, les choses traictées de deçà passeront sans nulle difficulté, et s'il y aura paix ou trefve, il fauldra veoir comme chascun entend son faict, et possible qu'ilz prendront toutes choses de leur cousté selon vostre désir, et qu'il n'y aura aucune contradiction. Je leur ay veu fere beaucoup d'autres choses semblables à ceste-là, que je ne veulx pas nommer par leur nom, mais si d'adventure ilz veullent fere comme vous, Monseigneur, soit dit avec suportation, de penser seullement à leurs afferes et ne se soulcyer de ceulx d'aultruy que bien à point, je vous asseure qu'on n'auroit pas faulte de bonnes responces à tous voz argumens. Je vous veulz bien asseurer que bien leur servira s'ilz trouvent et les argumens et les responces, car je ne toucheray pas ceste corde-là ny prèz ny loing, et ne prenez pas opinion, Monseigneur, que je soye pour en escripre ung seul advis, ne d'y fere le bon varlet pour gaigner leurs bonnes grâces, car d'en escripre à vostre préjudice je ne le ferois jamais ; d'en escripre aussi en vostre faveur, il fault pour infiniz respectz que je m'en garde comme du feu (1), qui a esté cause que je n'y volu rien escripre à la Court depuis la nouvelle de la trefve, afin de les veoir parler de vostre faict les premiers. Mais, je feuz contrainct, avant hier, d'y fere une dépesche, et y en touchay quelque mot le plus sobrement que je pouvois et vous en envoye une copie, afin que vous voyez par là que je n'y puis rien avoir gasté, mais, plustost accommodé les choses à vostre intention, sans m'y monstrer passionné ne intéressé. De vous avoir mis en avant les difficultéz et doubtes que je y ay faict, je cuyde certainement avoir faict en cela l'office que doibt tout bon serviteur pour son maistre, et si cuyde avoir faict plus pour vous que pour luy, et je sçay que vous louerez mon intention qui est très bonne en vostre endroict, mais que vous m'ayez ouy. Il est impossible que nous ne sçaichons bien tost comme tout doibt passer, et si les choses seront comme vous les

(1) Depuis les observations qu'il avait reçues en mars 1553 au sujet de négociations entamées, en vue d'une ligue, avec Hercule II, Dominique du Gabre vivait dans la crainte d'être soupçonné de complaisance envers ce prince.

désirez, je vous prometz ma foy, Monseigneur, que j'en seray fort aysé, et s'il passent autrement j'en seray fort marry. Incontinent que nous aurons nouvelles certaines de leur intention, je vous iray trouver, et Vostre Excellence ne me trouvera jamais en faulte aux choses qui luy toucheront, et la suplie de me tenir pour personne sincère et si franche que je ne sçaurois dire une chose au contrere de ma pensée. Je ne veulx dire pour cela que je ne puisse avoir des opinions fallaces comme tout homme peult avoir, car la perfection est en Dieu seul.

De Venize, ce XXIXe de février 1556.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

GABRE AU CONNÉTABLE

124. — [*Venise*], *4 mars 1556.* — Monseigneur, je vous escripviz hier, par Monsieur de Fourquevaulx, et depuis j'ay receu ung pacquet de Monseigneur le Cardinal de Tournon qui m'en recommande fort la dilligence, et, s'en retournant en France, ung secretaire du Roy de Navarre (1) qui m'a dit voulloir aller en dilligence, je luy ay baille ceste despeche, Monseigneur, par laquelle je n'ay aulcunes nouvelles a vous dire, sinon qu'il semble que Monsieur le Mareschal Strozzi et Monsieur de Montmorency ne sont plus en campaigne et ne sont point allez a l'entreprise de Neptune par faute de munitions pour leur artillerie, et, au demourant, la praticque de Florence est tant publiee a Rome qu'il ne sy parle d'autre chose, et ung de ceulx qui en scavent quelque chose, m'escript qu'il a bien peu d'esperance. Je croy que Monseigneur de Guise soit avec le Pape de ceste heure et qu'on prendra quelque resolution d'employer la ou la, ceste pauvre armée, laquelle me mande de rien, demeurant si longuement sans faire aultre chose que cheminer. Ces Seigneurs icy n'entendent a autre chose que a jouir de leur repoz accoustumé, et de Levant il n'y a rien de nouveau.

De Venize ce 4e de Mars 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 101) (copie).

GABRE AU CARDINAL DE TOURNON

125. — [*Venise*], *6 mars 1556.* — Monseigneur. J'ay receu les deux lettres qu'il vous a pleu m'escrire du penultieme du passe, et ayt été fort ayse de la visite et consolation que vous avez eu de Monseigneur

(1) Antoine de Bourbon, époux de Jeanne d'Albret et père de Henri IV. Il avait recueilli en 1555 la couronne de Navarre à la mort de son beau-père Henri d'Albret.

le Cardinal Caraffe et Duc de Guise. On parle icy de la praticque du Duc de Florence comme si elle estoit du tout escluse. Mayant lon asseuré que le perre alla hier en Seigneurie avec lettres et commission pour dire que son maistre n'en avoit jamais ouy parler et s'esbahissoit fort d'où estoit venu ce bruict; de Rome, on m'escrit aussi quil nen fault experer rien qui vaille. De sorte que je voudrais de bon cueur qu'il n'en eut jamais été mention, ou que l'on eust laissé mener cella au Pape sans y mettre rien du Roy, ni de sa reputation; encores n'auray-je pas grand regret a la honte pourveu que ledit Duc eust le dommage et le chatiment qu'il merite. Je crois que, des cette heure, Monseigneur de Guise doit avoir pris quelque bonne resolution avec nostre Saint Père pour employer cette armée en quelque lieues sans la faire plus consommer en despense inutille et a voyager. J'envoyai hier vos pacquets pour la Court et pour Lion par un secretaire du Roy de Navarre qui s'en est allé en diligence, estant venu par deça pour un inconvenient advenu entre Monsieur de Nemours (1) et Mademoiselle de Rohan (2), et luy ait fort recommandé vostre pacquet. De la Court, je n'ay aucune nouvelle de Levant, mais d'heure a autre, j'attends lettre de Monsieur de la Vigne. Je crois, Monseigneur, que vous soyés des cette heure a Pozero et ne

(1) Jacques de Savoie, duc de Nemours, né le 12 octobre 1531 à l'abbaye de Vauluisant (Champagne), fils de Philippe, duc de Savoie, et de Charlotte d'Orléans-Longueville. Il se distingua au siège de Lens (1552), à Metz (1553), servit en Italie et en Flandre, fut nommé colonel général de la cavalerie légère, combattit les protestants pendant les guerres de religion, mourut le 15 juin 1585. — Brantome (*Vie des grands capitaines*, édit Lalanne, t. iv, p. 164-87) dit de Jacques de Savoie qu'il fut en son temps un des plus parfaicts et accompliz princes, seigneurs et gentilhommes qui furent jamais. Il était, en outre, un prince élégant, arbitre de la mode à son époque, et c'est lui que Madame de La Fayette a pris pour type de son héros dans la *Princesse de Clèves*.

(2) Françoise de Rohan, fille de René de Rohan, Ier du nom, et d'Isabelle d'Albret (fille de Jean d'Albret, roi de Navarre). Elle était cousine germaine d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. L'«*Inconvénient*» auquel du Gabre fait ici une indulgente allusion, et qui fit grand scandale à son époque est le suivant: Françoise de Rohan, confiante dans la loyauté du duc de Nemours, et sur la foi du serment qu'il lui avait fait de l'épouser, avait cédé à ses sollicitations, était devenue enceinte de ses œuvres et avait accouché d'un fils. Nemours, qui accompagnait le duc de Guise en Italie, fut averti de cet événement et mis en demeure d'épouser Mlle de Rohan; mais le séducteur occupé, au dire de Brantome, à courir les grandes dames et les courtisanes d'Italie, se déroba à son devoir et délaissa la jeune mère. Françoise, outrée, demanda la légitimation de son fils à la justice devant laquelle elle n'hésita pas à faire la preuve de son déshonneur. Ce procès, commencé le 24 janvier 1558, dura jusqu'en 1565, date à laquelle les conclusions de Françoise furent repoussées. (Voir sur ce curieux épisode l'étude remarquable de M. H. de La Ferrière: «*Une Cause célèbre au* xvie *siècle: Françoise de Rohan*», parue dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er octobre 1882).

voy point par vos lettres que vous faciés mention d'en partir; je croy que ce n'est que bien faict de ne voyager point durant ces froids et temps inconstant, et aussy vous verres cependant quel parti prendra mondict Seigneur de Guise pour employer son armée; et c'est, Monseigneur, tout ce que je vous diray pour cette heure, apres vous avoir presenté mes tres humbles recommandations.

De Venise ce VI[e] de Mars 1556.

(Ms. de Grenoble, fol. 107 r°).

GABRE AU DUC DE GUISE

126. — [*Venise*], *6 mars 1556.* — Monseigneur, j'ai receu une lettre qu'il vous a pleu m'escripre pour regarder de trouver icy deux barques ou frégates armées, pour accompaigner par mer vostre artillerie. J'en ay déjà parlé, attendant que vous me donniez plus libre commission comme il vous a pleu me mander, et ay trouve homme suffisant qui menera deux barques a huit rames chacune, y aura huit bons vogueurs et ung bombardier (1) et veult pour leur sallaire et despens soixante dix escus pour barque le moys, et dix escus pour un chef desdites deux barques, qui sera pour chacune barque LXXV écus et s'il vous plaist qu'il y aye quelques mosquetz (2) ou petites pieces d'artillerie, on en prendra a ceste vile a louaige, lequel il veut qu'on lui paye emsemble la pouldre qu'il y faudra. Je croy bien que a Anconna on trouveroit assez de ceste petite artillerie sans la louer icy; il se parloit en ceste ville si publiquement de la pratique de Florence, quant je feuz ici de retour, que on la tenoit pour toute conclute et accordée, mais maintenant on change de langaige et dit on quelle est dù tout rompue et excluse et que le secretaire de Florence qui est icy, fut hier matin en seigneurie avec lettres de son maitre; dire que jamais son dit maitre n'avoit ouy parler de cette pratique et s'esbahissoit fort dou estoit sourty ce bruit. Si est ce Monseigneur que je pense que vous aurez prins en toute chose quelque bonne et saige résolution avec Sa Sainteté, pour ne laisser plus perdre de temps a vostre armée, qui me faict pitié, la voyement si longuement demeurer sans estre employée. Icy, Monseigneur ne s'entend de rien de M. le Mareschal de Bressac, ny de Levant ou jay escript et continueray encores par toutes les occasions qui se presenteront

(1) Bombardiers: nom donné aux hommes préposés au service des canons ou bombardes et des mortiers.

(2) Mousquet: arme à feu introduite en France en 1527; ne fut, tout d'abord, employée qu'à l'attaque, sous le nom d'arquebuse à mèche. Plus tard, le mousquet fut perfectionné, et, en 1567, il remplaça définitivement l'arquebuse.

ce que vous desirez, mais il ne peut tarder que je n'ay bientost une despeche de M. de la Vigne, dont je ne fauldray incontinent vous donner advis. Je despeche ce porteur avec tout le reste de vostre assignation pour le moys de Mars, ayant retenu ce qu'il faut pour les garnisons de Ferrare et de la Mirandola, et dez ce aujourd'huy je faiz partir les clercz pour aller audit Ferrare. Oultre que l'on dit que nous aurons icy demain Monseigneur le Duc, lequel, comme je croy, n'a pas intention de me faire grande communication de ce qu'il y vient faire, car jamais ne m'a rien mande de sa venue. Je le lairray faire et donneray bon advis au Roy de ce que je verray et entendray. Au reste, Monseigneur, vous pouvez faire estat que, pour Avril et pour May, le tiers du depot qui etoit icy ne vous manquera point, qui sera pour chacun mois XVI^{m} VI^{c} LXVI écus et ne reserveray pour Ferrare aux autres mois, sinon ce que vous me commanderez, car de la court il ne m'a jamais ete commande luy payer ung seul escu, et afin que vous puissiez, Monseigneur, veoir comment et en quelle sorte toute votre assignation vous est envoyée, j'en ay mis dans ceste lettre un petit estat, qu'il vous plaira bailler a Monsieur Vialart, pour le vérifier avec les comptables qui sont auprès de vous, et n'ayant, Monseigneur, nature de quoy vous faire plus longue lettre, je la finiray de mes très humbles recommandations a vostre bonne grace.

De Venize ce VIe de Mars 1556.

(Bibl. nat., Latin 17026, fol. 184) (originale).

GABRE AU CONNÉTABLE

127. — [*Venise*], *13 mars 1556.* — Monseigneur, je vous envoye une lettre de Paquier (1), commissaire ordinaire, que Monsieur de Guise avoit laisse auprès de Monseigneur le Duc de Ferrare, lequel vient de me dire aujourd'huy que ledit sieur Duc luy a tenu un langaige aujourdhuy fort farouche et de protestations si l'on ne mettoit entre ses mains le payement de ses garnisons pour ce mois de mars, et ma dict aussy que Monsieur le Prince luy avoit dict a Ferrare qu'on faisoit tant de difficultes, que bientost on feroit faire une bonne folie a Monsieur le Duc son père; ledict Pasquier luy a repondu que des le premier jour de Mars javois fait mettre es mains du Trésorier douze mille escus pour paier sesdites garnisons, desquelles il avoit faict la monstre et estoit prest d'en faire le payement a la banque suivant lordonnance du Roy, laquelle ses ministres

(1) André Allemand, sieur de Pasquier, commissaire ordinaire des guerres à l'armée du duc de Guise en Italie. (Bibl. nat., Fr. 10395, fol. 58).

ne pouvoient rompre sans commandement exprès de sa Majeste; mais il n'y a ordre que ledit sieur Duc se veuille contenter s'il n'a l'argent entre ses mains. Sa façon de procedder et son parler m'a faict craindre qu'il aye quelque mauvaise fantaisie de se retirer du service du Roy; il ne me parle aucunement de son particulier et j'en laisse faire audit Pasquier; touttefois nous le observerons de façon et avec si grande sumission qu'il n'aura juste occasion de se plaindre que de luy mesme.

De Venise ce XIII[e] Mars 1556.

(Ms. de Grenoble, fol. 58 r°).

GABRE AU CONNÉTABLE

128. — [*Venise*], *13 mars 1556*. — Monseigneur, je reçus hier les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du premier de ce mois avec le discours imprimé de la rupture de la trefve, lequel j'ay leu et trouvé a mon gré aussy bien faict qu'il est possible; je le traduiray en Italyen pour mieux le publier par deça; il a pleu aussy au Roy et a vous m'escrire une seconde fois des quinze cens escus de Monsieur de S[t] Ciergue, et je ne vous supplye tres humblement, Monseigneur, m'excuser si je vous ay respondu a la premiere et croire que ce n'a point esté pour n'avoir este dilligent et soigneux a faire tout ce qui m'en a este commande, car la Seigneurie fera tousjours bon tesmoignage du debvoir que j'y ay faict et je vous puis asseurer, Monseigneur, que ce negoce seul me donne plus de peine que tous les affaires du Roy emsemble; et si n'en puis venir à bout. J'en parlay a la Seigneurie aussy tost que j'eus la premiere lettre du Roy, mais pour ce qu'ils ne peuvent ny doibvent faire cette dellivrance sans ouyr la partie qui a faict sequestrer cet argent, il a fallu plaider par advocats devant la Seigneurie, encores que la partie aye fait tous ses efforts de tirer la cause devant leurs juges, ce qui fust toujours empesché soubs la faveur du nom du Roy. La venue icy du Cardinal Caraffe et mon allée par deux ou trois fois a Ferrare au camp, ont faict defferer ce jugement et la responce de la Seigneurie, tant pour les occupations que eulx mesmes avoient, que pour les mesmes, et ayant icy faict consultation avec les advocats, ils furent aussy d'advis de lever une sentence que Monsieur de S[t] Ciergue avoit obtenu a Rome contre cette partie icy, laquelle Monsieur le Cardinal d'Armagnac m'a envoyée moyennant vingt cinq escus, que j'en ay payé et fallu attendre quelques mois pour la recouvrer finallement. Il y a cinq jours que je fis encores appeler la partie et fismes une longue playdasserye devant la Seigneurie, et devant que les advocatz entrassent, et après, je leur voulus faire une bonne remons-

trance de l'interest du Roy et de la justice de nostre cause, leur remonstrant doucement, par forme de protestation, que d'une cause privée et particulière ils en pourroient bien faire cause publicque d'estat et que le Conseil du Roy, qui entendoit la raison et les lois, pourroit interpreter cette retention d'argent violente et pour denegation de justice, et chercher la raison par represailles ou autres voyes qui pourroient engendrer quelque altération entre le Roy et eulx; que je les supplyois d'y voulloir penser et que j'estois resoleu de ne leur en parler plus. Apres ceste protestation, ils monstrent estre autant fachés que moy mesme de cette fascheuse besoingne et me proposerent party que je me voulusse contenter de remettre ce jugement aquelque homme de loix, tel que je voudrois, qui vuidast ce faict icy sommairement, affin d'esviter toutes despenses et le soupçon que je pouvois avoir d'aucuns de la Seigneurie qui prétendoient quelque chose sur cet argent. Je leur dis que du different d'entre le marchant et Mr de St Ciergue, qui sont actions privées et particulières entre eux, je ne m'en voulois aucunement empescher, d'autant que le Roy n'y avoit point d'intérest, et que en cela ils renvoyassent les parties devant tels juges quils voudroient, mais que cependant, et au préalable, je voulois estre reintégré de ces quinze cens escus qui estoient desja acquis au Roy par la vente de son propre patrymoine au sieur de St Ciergue, et que la justice de ma cause estoit si claire et si certaine en cela que je ne la voullois aucunement mettre en dispute, et en arbitre de juges. Ilz ne scurent comment s'en desmesler ny que m'en respondre sinon que de me prier que je leur donnasse loisir d'en parler emsemble pour m'en faire responce, laquelle je leur demanderay, mais que Monseigneur le Duc de Ferrare soit party d'icy, car, tant quil y sera, ces Seigneurs seront fort occupés et moy aussy. Je vous escris M. la vraye histoire de ce faict pour, s'il vous plaist, la faire communiquer a Monsieur de St Ciergue, voullant bien vous asseurer que la verité et la raison est du coste du Roy pour la dellivrance de cet argent, mais la justice est icy fort favorable a leurs cytadins et bien peu aux estrangers, et vous veux dire davantage, Monseigr, que ce marchant qui prétend sur cet argent a son action si mal fondée, que devant un juge non suspect il ne luy scauroit jamais estre adjuge deux cens escus a mon advis, et si Monsieur de St Ciergue voulloit envoier par quelque lettre de credict d'un banquier de Paris ou de Lyon, qu'on feist icy cautions ou seureté pour luy de paier ce qui sera adjuge par sentence ou par arbitres a ce marchant, les quinze cens escus me seront dellivres du soir au matin, et s'il m'envoyoit procuration pour alleguer sa declinatoire et deffendre, et respondre a celluy qui luy demande, on donneroit bien ordre qu'il ne luy seroit poinct faict de tort et la partie seroit forcée de se contenter de ce peu qu'on luy

voudroit bailler, mais de ne vouloir plaider ni paier, cela nest pas fort raisonnable. Je vous asseure bien, Monseigneur, que s'il y alloit de ma propre vye, je ne scaurois faire davantage ny mieux que je y ay faict, et le suis d'autant plus volontiers que je congnois bien que vous désirés faire bien et plaisir audit Sr de St Ciergue. J'escris en la lettre du Roy ce que nous avons de nouveau icy.

De Venise ce XIIIe de Mars 1556.

(Ms. de Grenoble, fol. 56 v°).

GABRE AU DUC DE GUISE

129. — [*Venise*], *16 mars 1556.* — Monseigneur, ce jourd'huy est party d'icy Monseigneur le Duc de Ferrare, et crois que ç'a esté sans avoir faict chose d'importance, avec ses seigneurs pour le moins; il ne m'en a dict chose quelconque, et pour ce qu'il couroit icy un bruit commung, quil estoit mal content du Roy et quil se vouloet retirer de son service, et persuader ces seigneurs a une ligue entre eulx, le Duc de Florence et luy, il m'assura que cela n'entra jamais en sa pensée, et quil n'a parlé du Roy, ni du Pape a ces seigneurs, synon bien fort honorablement, et avec la soubmission et observance que doibt un leur serviteur fidèle et homme de bien comme il est; quil voit bien quil y en a qui ont envie quil se retire de ce service quoiqu'il y veuille demeurer; mais si on ne luy veult garder ce quon luy a promis, il scayt bien ce qu'il a affaire, et ne fauldra en ce cas la de se retirer dudit service, demandant ladessus argent pour son mois de Mars, dont jamais il ne s'estoit pu accorder avec Monsieur Paquier pour deux raisons, lesquelles aucun ministre du Roy ne luy peult accorder si sa Majesté ou vous, Monseigneur, qui avez toute puissance, ne le commandez : l'une est qu'il veult ses gens de pied et de cheval estre payez a plus grande solde que les Papalins (1) et autres Italiens qui servent a la Ligue; l'autre qu'il ne veult les soldatz estre payez en la banque, mais qu'on luy baille largent en main, et faisoit en cela de facheuses protestations, a quoy ledit sieur Pasquier et moy avons trouvé un expédient affin qu'il ne s'excusast sur nous s'il luy prenoit quelque mal fantaisie, et luy avons baillé neuf mil cinq cens escus, a quoy peuvent monter ses garnisons et son estat de Lieutenant pour un mois, a charge que sy le Roy et vous le trouvez mauvais, ladite somme sera en diminution et payement des trente mil escus qu'il presta comptant a sa Majesté il y a environ dixhuit mois. Cependant on scaura

(1) Soldats du Pape.

lintention du Roy, sur la forme et reglement de son payement, de quoy il s'est contenté et est party pour aller donner ordre a ses affaires, ayant eu advis que les Impériaux passoient le Pau (1) a Cazal Major (2), et qu'il s'etoit decouverrt une trahizon en l'une de ses places ou Monsieur le Prince son fils etoit allé donner ordre. On dit que lesdits Imperiaulx passent le Pau pour aller en Toscane, qui seroit moindre mal que s'ilz s'arrestoient sur le Ferrarois, car il fauldrait entrer en une nouvelle despense pour ceste protection, et je crois bon aussy, par ce qu'on escript de Rome, que vous n'aurez que faire en Toscane, nayant peu detourner le Pape de l'entreprinse de Naples. Cest grand desplaisair, Monseigneur, que l'on vous tienne sy longuement à Rome sans resolution. Ces seigneurs ont nouvelle de leur Bayle que le Sr de Lavigne est arrivé à Andrinopoli (3) le IIII febvrier, et quon faisoit grande diligence d'armer grand nombre de galeres, ils disent toujours que c'est pour garder leur pays. Mais je crois que ledit Sr de la Vigne l'aura aisée en leur remonstrant qu'il n'y a meilleure seureté pour leur pays que de venir assaillir l'ennemy dans le sien. Aujourdhuy, qui est le XVIIe, est venu la nouvelle a M. le Legat, qui est icy, de la promotion des Cardinaulx faicte lundy, dont il est du nombre, vous asseurant que le Roy n'a un meilleur serviteur que luy, ni qui soit plus homme de bien ; sy jay quelque chose du costé de Levant digne de Vostre Excellence, je ne fauldray vous en donner advis.

De Venize ce 16 mars 1556.

(Bibl. nat., Fr. 236. p. 430, et Mém. du duc de Guise, etc., p. 271).

GABRE AU CONNÉTABLE

130. — [*Ferrare*], *6 mai 1556*. — Monseigneur, je ne vous feray longue lettre par ce porteur, le cavalier de Frotté, gentilhomme Ferrarois, lequel s'en va trouver Monsieur le Prince. Je vous dirai que le courrier Tassin arriva a Venize le XXIIe du mois passe et feist fort bonne diligence. C'estoit sur l'arrivée de la Reyne de Polonya (4), ou je assistay avec les aultres ambassadeurs, et pour accompaigner la Seigneurie et le Bucentore, et aussi pour recepvoir Monseigneur le Cardinal de Ferrare, qui venoit louger en mon logerz, et incontinant

(1) Le Pô.

(2) Casal Maggiore, place de Lombardie, sur la rive gauche du Pô, à 35 kil. de Crémone.

(3) Andrinople, ville de Turquie d'Europe, à 200 kil. de Constantinople C'est la seconde capitale de l'Empire Ottoman.

(4) Bona Sforza, deuxième femme de Sigismond Auguste, roi de Pologne.

suivant votre commendement, je m'en vins icy, ou je fiz entendre a Monseigneur le Duc le contenu au mémoire signé du Roy et, après que nous eusmes longuement devisé et disputé noz raisons et oppinions tousjours fort contrères, la responce de mondit s[r] le Duc fust qu'il ne pouvoit, pour lors, me dire librement sa résolution, et qu'il ne voulloit attendre nouvelles et lettres de Monsieur le Prince son fils et la venue de son ambassadeur, puis, qu'il estoit sur son partement et davantaige qu'il ne voulloit contraster contre la volunté du Roy, lequel il voulloit honorer et révérer comme son seigneur et son maistre, mais qu'il luy sembloit bien qu'on luy faisoit grand tort. Depuis est arrivé Monsieur le Chevalier Sève (1) avec la nouvelle de cette cheute de Monsieur le Prince (2) et de sa guerison, lequel nous a confirmé que sondit ambassadeur debvoit partir un jour ou deux apres luy; de sorte que, encores aujourdhuy, avant que me mettre a escripre la presente, j'ay reparle a mondit s[r] le Duc, qui de son particulier m'a dict que s'il ne fust intervenu, cest inconvénient a son filz et que Sa Majeste aye resoleu de ne vouloir mieulx faire que mon memoire ne contient, il estoit bien asseuré que sondit filz seroit déja de retour, le luy ayant ainsi promis, et qu'il ne peult croire que son ambassadeur ne vienne bientost, apres lequel il ne fauldra de faire responce telle qu'il plaira a Dieu, voulant toutesfois toujours demeurer bon serviteur du Roy, et j'ay bonne espérance que les choses s'accommoderont et ne se passeront que bien. J'attendray encores icy troys ou quatre jours la veneue dudit ambassadeur et puis m'en retourneray a Venize, et le Chevalier Seve pourra par aventure demourer icy trois ou quatre jours après moy et vous porter la resolution dudit sieur Duc, lequel se fut trouvé fort desolé de la disgrace advenue a Monsieur son filz, si vous ne luy eussiez fait entendre tout en un coup comme il estoit hors de danger. Nous n'avons pas encores nouvelles que Monseig[r] le Cardinal de Ferrare soit party de Rome, et remettant a vous escripre amplement par aultre voye.

De Ferrare ce VI[e] Mai 1556.

(Bibl. nat., Fr. 3117, fol. 122) (originale).

(1) Le nom de ce personnage a été mal transcrit par le copiste de la présente dépêche ; il s'agit ici, ainsi qu'on le verra à la dépêche suivante, du chevalier Michel de Seurre, né à Lumigny en Brie, conseiller du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 lances, chargé de missions en Portugal (1558), en Corse (1559), ambassadeur à Londres (1569). — Voir BRANTOME, édit. Lalanne, t. III, p. 96 note 2.

(2) Le prince Alphonse fut désarçonné dans un tournoi par un cheval rétif appartenant à son beau-frère de Guise ; il resta sans connaissance pendant plusieurs heures, à tel point qu'on le crut mort. Son rétablissement exigea, d'ailleurs, plusieurs semaines de soins. (Voir RODOCANACHI, *Renée de France*, p. 276).

GABRE AU CONNÉTABLE

131. — [*Venise*], *16 mai 1556.*— Monseigneur, je vous escripvis de mon arrivée a Ferrare par un gentilhomme Ferrarois qui alloit vers Monsieur le Prince et de mon partement de la, par le Chevalier de Seure, et jusques a aujourd'hui il n'y a encores nouvelles de l'ambassadeur Alvarot, a la venue duquel Monsieur le Duc remettoit a dire sa résolution, et pour ce que, par les lettres que jeus hier de Rome, je veoy que le partement de Monsieur le Cardinal Caraffe estoit resolu a mardy 12e de ce moys et que, a son arrivée, vous aurez a parler de beaucoup de chose des affaires d'Italie. Je n'ay plus volu differer de vous escripre au long ce peu que j'ay negotié avec ledit sieur Duc, affin que cela ne vous tienne en suspens et que s'il veult demeurer sur la longueur, vous puissiez vous resouldre de vous mesmes. J'ay mis pour ceste cause nostre dialogue et dispute par ung memoire qu'il vous plaira voir et apres me commander ce que je auray a y faire, il est vray que je loueray toujours tous partiz et moyens qui puissent rendre content ledit sieur Duc, mais aussy je desirerois que Son Excellence se volust payer avec la raison et non avec tant d'argent qu'il demande ; il s'en peult fort bien passer, et Sa Majeste n'a pas grande occasion ny obligation d'entrer en telles despences nouvelles; il dit qu'on luy fait grand tort, et je lui ay souvent dit, au contraire, que je n'en croy rien dont il n'est guère content de moy. Je suis toujours attendant l'arrivée de M. de Villemontez, pour savoir au vray l'intention du Grand Seigneur, qui ne peult estre que bonne, car ces Seigneurs ont eu quelques advis de ceste porte, comme sa hautesse ayant entendu la verite de la trefve par ladvis que le Roy luy en avoit donné, avoit montré d'en estre fort contente, puisqu'elle estoit tant honorable et avantageuse pour Sa Majesté. J'ay parle a Monsieur de Cortenay suivant ce qu'il vous avoit pleu me mander et luy ay baille la lettre de Bertheville (1). Il m'a prié bien fort que je vous voulusse mercier très humblement du bon et prudent record que vous luy donné, lequel il est délibére d'ensuivre, et se tiendra toute sa vie vostre obligé, estant bien marry de l'indiscrétte et mauvaise conduite de ceulx qui ont fait ceste dernière allarme en Angleterre, et que jamais n'en adviendra aultrement, jusques a ce qu'ilz ayent ung chef

(1) Bertheville, ancien capitaine français, passé jadis au service du roi d'Angleterre ; joua un rôle très équivoque sous François Ier et Henri II, et ne chercha jamais qu'à faire chèrement payer ses services. (Sur ce personnage, voir Germain Lefebvre-Pontalis, *Correspondance d'Odet de Selve*, p. 29, 42, 318, etc.).

en leurs entreprinse favorisé et aidé des forces d'un prince estranger, et que, quant le Roy verra qu'il en soit temps, ledit s[r] Cortenay ne manquera respondre a Bertheville, et ne veult aulcunement entrer en pratique avec luy pour beaucoup de bons respectz qu'il m'a dict ; mais il a ung homme a la court auquel il a entière fiance et m'a dict que le Roy et vous, Monseigneur, le congnoissiez ; il m'a baillé ung pacquet pour le luy faire tenir ; s'il vous plaist le faire chercher et luy bailler ledit pacquet, il en sera fort aise. Nous parlons emsemble en une maison ou il vient seul de nuit, et si je le rencontre après aux assemblées, ou que l'Ambassadeur d'Espagne ou d'Angleterre m'en parlent, comme il est advenu souvent, je fais semblant de ne le connoistre point. Si vous voulez, Monseigneur, que je luy face entendre quelque autre chose, j'auray toujours moyen de le faire bien secretement. Monseigneur, il vous plaira me renvoyer mon secretaire, si le Roy entend que je demeure encores par deça.

De Venize, ce 16[e] de Mai 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 146) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

132. — [*Venise*], *16 mai 1556.* — Monseigneur, je vous escriptz de l'affaire de Ferrare par une autre lettre, accompaignée d'un mémoire, auquel je n'ay pas dit tout ce que j'en pense, pour les respectz que je veoy, Monseigneur, que vous avez très bien considéréz a la despeche que vous porta mon secretaire, dont je vous mercye tres humblement, mais il est forcé que je vous en dye franchement mon oppinion par ceste cy que j'adresse a Monsieur de Beauregard pour la lire a vous seul et puis la retirer, affin que autre que vous, Monseigneur, ne la puisse veoir, si d'aventure vous ne pensiez qu'il fut bon de la montrer au Roy. A ce que j'ay peu entendre, Monseig[r] Monsieur le Duc (1) est pour se contenter de ce que le Roy luy a offert, s'il n'en peuct, faisant le mal contant, en tirer davantaige ; mais il veult tacher, a ce qu'on m'a dit, que vous luy faciez bailler le payement de cent hommes d'armes par sa quictance, sans faire monstre comme l'on faisoit sa garnison de Bressel, et convertir ceste despense en pension avec les cinquante mille livres ; mais il se garde bien de m'en parler, car je luy diz fort ses veritez et ne suis plus de ses favoritz. Je crois certainement que, avec cette pension, il ne mectroit pas un homme davantage a garder son estat, mais cella seroit pour d'autant augmenter son trésor, et je vous

(1) Le Duc de Ferrare.

laisse a penser si cette liberallité est ny bien deue ni bien employée et si le Roy a besoing d'entrer en une telle despence, de laquelle sa Majesté ne se déchargera pas après aisément si elle est une fois introduicte et commencée. Je pense que Sa Majesté ne se lairra pas aller jusques la, et vous supplie, Monseigneur, excusez moy si je vous diz deux mots de mon advis sur tous ces broillemens d'Italie, car ayant veu durant ces guerres, le procédé de ses potentatz et de ceste nation envers le Roy, quand ilz l'ont veu en grand travail pour leurs affaires propres, j'ay désiré souvent une chose que, Dieu mercy et vous, je veoy aujourd'huy : c'est de les veoir en necessite et avoir besoing du Roy et que Sa Majesté se peult passer d'eulx pour leur rendre la pareille. Vous avez en cella fait le plus fort et m'actendz que vous conduirez bien le reste. La ligue du Pape et la cappitulacion de Ferrare ont esté faictes au temps de nostre necessité, et est impossible qu'il n'y ait quelque chose trop desadvantageux pour le Roy, car nous estions contrainctz de s'accommoder a toutes leurs complexions et voluntez et maintenant, Dieu mercy, c'est a eulx a s'accommoder aulx vostres. Le Pape ne se peult plaindre de la tresve faicte sans son sceu et au préjudice de la ligue, car, oultre ce que le y avez fort bien comprins, vous la luy feistes entendre avant que de la conclure, et Sa Sainteté faict responce qu'il en estoit très content, conseilloit et persuadoit Sa Majesté d'accommoder ses affaires s'il povoit avoir paix ou trèves. Il me souvient bien que Monseigneur le Cardinal de Tournon me l'escrivit et si bien Sa Sainctеté avoit autre intention en son cueur, et ses nepveuz avec, ilz eussent eu honte de dire autrement. J'entendz que le Turcq, qui est infidelle, n'a peu faire de moins que de la louer, puisqu'elle etoit a l'advantaige du Roy. Maintenant le Cardinal Caraffe s'en va trouver Sa Majesté et ne sauroit on oster de l'opinion du monde qu'il n'aille la pour essayer par tous moyens de vous remectre en la guerre, et vous attirer a leur imprese de Naples, et Monsieur le Duc de Ferrare se veult en son particulier fort ayder de la faveur du Pape et dud Cardinal en vostre endroit, non qu'il désire la guerre, car il n'en vouldroit jamais oyr parler, et scait bien aussi que vous vous y remettrez mal volontiers, mais ils se vouldroit ayder de piedz et de mains pour avoir un grand traitement du Roy sans riens faire. Vous devez, Monseigneur, bien honorer et caresser le Cardinal Caraffe et monstrer de trouver bon tout ce qu'il proposera, mais surtout avoir vostre intencion principalle de rompre et mectre a neant les traictez de la ligue et de Ferrare, pour les faire d'une aultre façon, mainctenant que c'est a eulx a vous rechercher, et qu'ilz ont besoing de vous et vous nul besoing d'eux, et vous ferez fort aisement cella si vous les embarquez l'ung et l'autre en nouveaulx partyz. Je veoy que le Pape a procedé a la privation de

l'estat d'Ascanio Colonna (1), quy est de trente mil escuz de rente, et en a investy le comte de Montorio ; il en veult faire aultant de Julien Cesarin et de beaucoup d'autres choses qui ne peuvent durer, après la mort de ce Pape, si ces nepveuz ne sont deffenduz du Roy. Sa Saincteté fait fort mauvais traitement a l'Ambassadeur de l'Empereur (2) et au Duc de Florence, et semble qu'il cerche toutes occasions de guerre et est malaysé que l'Empereur ny son filz supportent tout cella, s'ilz ne sent gardent pour le respect du Roy. Les nepveuz de Sa Sainteté voyent bien aussi qu'ilz ne peuvent fonder ne assurer grandeur en leur maison sans l'appuy du Roy. Il ne fault aussi jamais craindre que le Duc de Ferrare se mette du costé de l'Empereur, prenant exemple, comme je luy ay dit souvent, sur les Ducz de Savoye et de Mantoue, qui se voyent ruinez pour avoir suivy ce party la. Et la ou le Roy se contente de donner gros entretenement audit s[r] Duc, l'Empereur vouldroit avoir tribut de luy et de son argent pour le recevoir en sa protection ou en son service ; je veulx dire par la que le pape et ses nepveuz, et ledit Duc aussi, sont réduictz a telz termes qu'ilz ne se peuvent passer de la protection et faveur du Roy, et que c'est a eulx maintenant de paier et rechercher, et avons de demourer sur la repputation, et ferez beaucoup pour eulx, quant vous leur offrirez une ligue deffensive pour les estats de l'église et de Ferrare, et pour ceulx que Sa Majesté tiendra en Italye ou en son obeissance et protection hors le Piedmont sans y faire aucune mencion de guerre offensive. Ce seroit ung traitté sans despence, qui pourroit estre publyé et seroit honorable et prouffitable, car, vous scachant tous troiz bien uniz, il est malaisé que personne vous veuille assaillir, et entrant le Cardinal Carrafe en ce nouveau marché, veez la sa premiere ligue oublyée et mise a néant, comme non faicte, qui n'est pas peu de chose, car vous, Monseigneur, qui avez manyé longtemps telles marchandises, pourriez faire le nouvel traicté plus raisonnable et plus advantaigeux que n'estoient les premiers, et si d'avanture, pour contenter et mieulx embarquer ledit Cardinal Carraffe, il estoit besoing de luy donner quelque esperance de l'imprèse de Napples, vous en pourriez faire

(1) Le cardinal Carafa, qui s'était acharné contre les Colonna, avait sollicité du Pape que les biens considérables de cette famille fussent confisqués, puis donnés au comte de Montorio, son frère, au lieu d'être, selon la coutume, adjugés devant la Chambre apostolique. Après quelque temps d'hésitation, Paul IV, cédant aux instances de Carafa, fulmina le 4 mai 1556, dans la forme ordinaire, une bulle d'excommunication contre Ascanio et Marc-Antonio Colonna et les dépouilla de tous leurs biens. Quelques jours plus tard, Giovanni Carafa fut investi du duché de Paliano qui était le fief de la famille Colonna. (Voir G. Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*, p. 94 et 131).

(2) François de Vargas.

articles secretz, lesquelz le Pape signeroit apres de sa main, et par cella vous gaigneriez tousjours temps et tiendriez Sa Sainteté et ses nepveuz en bonne volunté pour vous en servir selon les occasions, entremeslant en voz marchez voz places de Tuscane, au moings en apparence et en espérance, si vous ne le vouliez faire en effect; car si d'avanture l'Empereur vous vouloit faire tort au faict des prisonniers, et que le Roy fust contrainct de se ressentir de la mauvaise foy et des indignitez et malices dont c'est Empereur use sur l'execution de la tresve, vous pourriez tirer plus de services du Cardinal Caraffe que si le Pape estoit entre les mains d'un Francoys, mais que vous luy donniez quelque esperance de sa grandeur, et pour ceste cause, je crois qu'il n'y auroit nul mal de luy donner quelque espérance de la voix de tous les Cardinaulx serviteurs du Roy pour le faire luy mesme Pape. Et si le Roy se vouloit servir pour quelque temps du port et citadelle de Civitaveche pour y tenir partie de ses gallaires, il vous sera fort aisé de l'avoir et de toutes les autres places fortes de l'église ce que vous en vouldrez.

Quant au Duc de Ferrare, si bien, Monseigneur, il vous faisoit entendre estre contant de ce qu'il plait au Roy luy donner, il n'est pas raisonnable qu'il aye cela sans qu'il soblige a quelque chose au service du Roy, et pour ce faire, il faut faire nouvel traité avec luy et qu'il entre en la ligue deffensive qui est la vraye seuretté et conservation de son estat, luy disant, pour toute résolucion, que sa première cappitulation est tenue pour non faicte et entierement abolye, n'ayant le Rov pour ceste heure aucune volunté d'entrer en guerre offensive, s'il n'en est bien fort provoqué ; par cella vous viendrez a vous descharger des promesses de Cremone et des autres conquestes, ou il vouloit avoir sa bonne part sans y riens mectre du sien, et s'il entre une fois en ses nouveaulx partiz, il y fauldra beaucoup d'allées et devenues avant qu'il vienne a aucune conclusion, et vous ferez durer ce marché la si longuement que vous vouldrez qui est pour tousjours gaigner temps et le conclure ou le rompre selon les occasions ou le besoin qui se présenteront. Veez la, Monseigneur, mon advis, encores qu'il ne m'appartient d'en parler si avant, mais vous en pourrez prendre ce que vous y verrez de bon et laisser le reste.

De Venize ce xvi[e] Mai 1556.

(Bibl. nat., Fr. 3126, fol. 99) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

133. — [*Ferrare*], *18 mai 1556.* — Monseigneur, il vous plaira veoir ce que j'escriptz au Roy de l'affaire de Monseigneur le Duc de Ferrara, lequel renvoye pardela son ambassadeur pour vous dire sa resolucion qui ne pourroit estre, ce me semble, plus doulce ne plus honneste qu'elle est, m'ayant pryé de faire particulierement office envers vous, vous pryer de sa part que vous ne luy vueillez refuzer vostre ayde et protection en ce negoce. Car, s'il acceptoit le party qui luy est offert, lequel le Roy donne a beaucoup de princes et de gentilzhommes qui n'ont que la cape et la vye, il luy semble qu'il fait grand tort a sa reputation, a la seureté de son estat, et à son repoz, et que cela mesmes seroit indigne de la grandeur du Roy. Il vous plaira veoir entre autres choses ce que j'escriptz a Sa Majeste de l'ouverture qui m'a este faicte par le s^r Dom Francisco (1), de convertyr le paiement des gens de pied et de cheval qu'il luy fault pour la garde de son estat en argent comptant; il me semble que ce moyen ne seroit pas mal a propoz, car par la le Roy auroit tousjours meilleur marché qu'il n'auroit de payer lesdites garnisons, et mondit S^r le Duc se pourroit contenter de quelque chose moings en argent que en luy payant la garnizon promise et les hommes d'armes, lesquelz ledit Sr Duc est résolu d'entretenir pour sa reputacion et pour le service du Roy, et l'occasion se presente qu'il s'en faille servyr. Il vous estyme son amy et parle tousjours de vous, Monseigneur, avec grand respect et convenance, et qu'il ne veut entrer en ce service sinon par vostre main, par quoy il se tiendra grandement obligé a vous, Monseigneur, s'il vous plaist en cela de l'ayder et favorizer, ce qu'il désire bien fort. Affin que le monde ne se puisse mocquer de luy, sondit ambassadeur sera porteur de la présente, lequel persevere toujours a faire les meilleurs offices qu'il peult pour le service de Sa Majeste, et est bien informé de l'intencion de son maistre; vous pourrez prendre sur le tout quelque bonne resolucion pardela, et je m'en retourne presentement a Venize attendre ce que vous m'y manderez.

De Ferrare ce XVIIIe Mai 1556.

(Bibl. nat., Fr. 3117, fol. 124) (originale).

(1) Don François d'Este, frère du duc de Ferrare.

GABRE AU CONNÉTABLE

134.—[*Venise*], *2 juin 1556.*— Monseigneur, ce porteur, homme de Mr de Cambray (1), vient de Levant ayant laissé son maitre en chemin, arresté comme il m'a escript par ordonnance des Bassas, et a ce que j'entendz, luy et Monsieur de Codignac sont entrez en quelques querelles et différentz, chose qui ne peult porter aucun adventaiges aux affaires du Roy et de leurs charges et moings a eulx mesmes; vous y scaurez bien pourveoir. Le Duze (2) de ceste Seigneurie moreut hier et croy que dans trois ou quatre jours il y en aura ung aultre, et, dit on, que le sort tombera sur l'ung des deux qui s'y attendoit ou de Stephani Tiepoly ou de Lorenzo Prioly (3). Depuis quelques jours en ca, la peste s'est reveillée icy et tous les jours le nombre des morts va croissant, desquels on met une liste tous les matins en la place de Realte (4). Si elle continue encore quelques jours, j'espere n'estre pas des derniers qui deslogeront, mais aussi je n'en bougeray point si je n'en suis bien pressé. Monseigneur, je vous escripviz des affaires de Ferrare par l'Ambassadeur de Monseigr le Duc, et je croy que vous aurez aussi veu quelques lettres que je vous avois escript par avant, et que par la vous excuserez ce que vous pourrez trouver de maulvais en ma derniere lettre. Je nay peu refuser de vous proposer les choses selon qu'ilz le desiroient, et je ne m'en suis pas fait aussi fort prier pour entrer en nouveaulx partiz et par la faire despartir de leur premiere cappitulation, scaichant bien aussi que vous y prendrez la resolution selon l'estat ou voz afferes se trouveront, et puisque c'est a eulx maintenant a courir, il est raisonnable, comme je leur ay dit, qu'ilz facent traicter leurs afferes par leurs ministres avecques vous a la cour et non icy, et vous aurez par la moyen de faire tout avec plus grand advantaige du Roy.

De Venize ce 2e de juing 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 165) (copie).

(1) Jean-Jacques de Cambray, sieur de Soulangy, chancelier de l'Université de Bourges, puis doyen de l'église-cathédrale de Bourges, vice-ambassadeur à Constantinople (1552), conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, mort le 5 décembre 1586.

« Cet agent (voir CHARRIÈRE, *Négociations de la France avec le Levant*, t. II, p. 52, note), dont la résidence dans le Levant remontait au delà des premières années du règne de François Ier, avait, peut-être, été évincé de ses prétentions au titre d'ambassadeur par M. de Codignac, jeune protégé du baron de La Garde qui l'avait amené à sa suite en 1556. Cette rivalité avait éclaté par des actes publics dans lesquels les ministres turcs avaient été forcés d'intervenir.

(2) Le doge François Venieri.

(3) Lorenzo Prioli succéda le 14 juin au doge Venieri; mourut le 17 août 1559.

(4) Le Rialto, pont et quartier de Venise.

GABRE AU ROI

135. — [*Venise*], *18 juin 1556*. — Sire, j'oublioys de vous dire la creation d'un nouveau doge en ceste ville, qui a esté, apres assez longues disputes, Messer Lorenzo de Prioly, homme d'assez bon age pour durer quelques ans et d'assez bonne condition et reputation. C'est une dignite de grand honneur icy, entre eulx, mais son autorité est si limitée qu'il ne peult quasi rien qui vaille.

(Bibl. nat., Fr 20456, fol. 163) (copie). (Extrait).

GABRE AU DUC DE FERRARE

136. — [*Venise*], *21 juin 1556*. — Monseigneur, Je croy que Vostre Excellence aura entendu la guerre dont les Impériaulx menassent le Pape, et par tous les adviz qu'on a icy, il semble que c'estoit à bon escient et plus je croy qu'il ne feroit de besoing. J'en ay adverty le Roy par courrier expréz, et, en attendant sa responce, je yrois volontiers manger ung couble de perderaulx a Ferrare pour en diviser avec Vostre Excellence, si voz citadins ne craignoient ce bruit de peste dont il se parloit ung peu ces jours passéz en ceste ville, mais je vous asseure bien, Monseigneur, qu'il y a plus de six jours qu'il n'y a nouvelles de mortz ny de mallades et croy qu'il n'en y est jamais mort ung seul de peste. S'il vous plaisoit ordonner a voz passaiges de me laysser passer, je m'en yray vous fere la révérence quant il vous plaira le me commander.

De Venize, ce XXIe de Juing 1556.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

137. — [*Venise*], *1er juillet 1556*. — Monseigneur, le porteur de la presente lettre sera le s^r de Martines (1), qui vient de Levant, d'ou il vous scaura dire toutes nouvelles, comme personne qui entend bien la negociation de ce pays la, et qui me semble bien capable et suffizant; il m'a (entre autres choses) compté du voiage qu'il a faict en Transilvanye et du desir que ce jeune Roy (2) et la Reyne sa

(1) Pierre-Louis de Martines, agent à Constantinople (1555), ambassadeur en Transylvanie (1558); il avait un frère procureur du Roi au Châtelet de Paris.

(2) Jean-Sigismond Zapoly, reconnu roi de Hongrie sous la tutelle de sa mère, après la mort de son père, le 21 juillet 1540; il n'était âgé alors que de quinze jours.

mere (1) ont d'entrer en alliance et parente avec Sa Majesté, chose qui meritoit bien qu'ilz l'envoyassent demander avec plus grand solempnité. Toutesfois, c'est quelque commencement d'entrer en telles praticques qui ne peuvent porter qué commodité et advantaige, encores qu'on n'aye quelquefoiz intentions des effetz ny de la conclusion. Ce sont matieres, Monseigneur, dont il ne m'appartient de parler plus avant, et m'en tairay pour vous dire que depuis la despèche que je vous feiz du 18me du passé par le s^{r} de Cambes (2), il semble que l'allarme de Rome se soit ung peu reffroydie, ce que l'on attribue a la complexion du Duc d'Alve (3), qui n'a pas reputation d'estre fort résolu, ne grand guerroier, et dict-on que sa commission de rompre estoit limitée, en cas qu'on eut les forces et le moyen de donner promptement une bonne estrette (4) au Pape, qui sont condition lesquelles donnent bien a penser a ung ministre avant que se pouvoir resouldre, et mesmement en ung pays oulz ne sont gueres aymez (5), et ne se peuvent fyer de la noblesse ny du peuple, et que, pour vouloir recouvrer Paliano (6), ilz pourroient bien mettre le Royaume en quelque dangier. Aulcuns disent que l'Empereur donna cette commission de rompre, sans voulloir qu'elle eut effect. Ne pouvant honnestement reffuzer quelque ayde a Marc Anthonio Colonna, pour après rejetter la faulte et s'en descharger sur ses ministres, le Pape ne s'en est pas ung brin estonné et donne (a ce que j'entendz) assez bon ordre de s'armer; il est vray qu'il eust voulu qu'on eust mis la main a l'argent du Roy et vous aurez sceu, Monseigneur, la colere ou il est entré contre Monseigneur le Cardinal de Tournon (7), qui ne pouvoit mieulx respondre que ce qu'il

(1) Isabelle, fille de Sigismond Auguste, roi de Pologne.

(2) Courrier au service de la France.

(3) Le duc d'Albe, lieutenant-général de Philippe II en Italie, se hâtait, au contraire, de fortifier les places d'Italie et de rassembler des troupes et de l'argent; il avait l'ordre d'envahir l'État ecclésiastique avant l'achèvement des fortifications de Paliano.

(4) En Italien, stretta : mésaventure; donner une estrette: mettre en grande détresse. (Dictionnaire italien-français « Nuovo Alberti », p. 1265).

(5) Les Carafa.

(6) Il avait semblé nécessaire au cardinal Carafa, qui redoutait les ressentiments des Colonna, de mettre le duché de Paliano à l'abri d'un coup de main; aussi Antonio et Giovanni Carafa confièrent-ils au maréchal Strozzi le soin de rendre cette place imprenable. Marc-Antonio Colonna tint campagne autour de Paliano avec les troupes que le duc d'Albe lui avait données. (Voir DURUY, *Le Cardinal Carafa*, p. 131-132, 170).

(7) L'ambassadeur de France et le cardinal de Tournon ayant été reçus en audience par le Pape, Sa Sainteté leur demanda trois choses, savoir : conseil, argent et soldats. Voyant que le Cardinal ne lui répondait même pas, le Pontife se mit en colère contre lui et le menaça d'écrire au Roi de lui expédier un autre négociateur à sa place. (Voir DURUY, *Op. cit.*, p. 162).

a faict et quant le Roy mesme le trouveroit maulvais, ce que je ne puis croire, s'est ce qu'il ne pouvoit entrer en ceste contribution, n'ayant aucuns fons ne argent du Roy, et ne le debvoit aussy faire sans en avoir expres commandement du Roy Je veoy que led s[r] Cardinal desire de s'ouster de la, se tenant offense de quelques rudes parolles que sa S. luy atenués. J'en suys bien marry et devray Sa Saincteté ne le connoit pas bien et se faict grand tort ne faisant point de difference d'ung grand Cardinal nourry avec Princes, et ministre d'ung si grand Roy avec ung aultre Cardinal, petit compagnon, ne dung qui est homme de bien, a d'autres qui ne vallent gueres, lesquelz je vous respondz bien luy ont dresse ceste partye, et jamaiz le Roy, Monseigneur, n'aura du couste de Rome, sinon travail pour le discord des ministres, comme j'ay veu depuis beaucoup d'années jusques a ce que Sa Majeste aye mis toute l'autorité en ung seul qui ne congnoisse aultre que le Roy. Vous avez accoustumé, Monseigneur, de prendre la protection de la vérité et des gens de bien, et me semble que le Roy ne doibt point laisser accoustumer le Pape a vouloir les ministres des princes a sa fantaisye, et pour ceste cause ne laisser partir de la mondit sieur le Cardinal de Tournon, sur ceste occasion, pour ne donner cest ayse a ses ennemys ; vous scavez qu'il ne peult porter que repputation et importance aux affaires du Roy partout ou il se trouvera, et si je n'estois ministre de Sa M, je dirois tout autrement, car je desire le repos dudit Seigneur Cardinal, et sa santé, laquelle je scay bien ne s'amende en rien de ces travaulx d'esperit. Vous y aurez, s'il vous plaist, M pour recommande l'interet et les affaires du Roy et la reputation de mondit Seigneur le Cardinal qui vous est serviteur et bon amy.

Monseigneur, j'attendz de voz nouvelles en grand dévotion apres le partement (1) de Monsieur le Cardinal Caraffa, qui vous sera très obligé si Sa Majesté prend la protection de leur maison, car vous veoyez bien que dentrée de table ilz vous mettront en une guerre qui vous est fort loingtaine, incommode et de grande despence, sans que le Roy y aye particulier interest ; vous avez affriandé toute l'Italie avec l'exemple du Duc Otavio (2), et si vous les voulez croire, vous vous trouverez en bien peu de jours une despence ordinaire sur les bras d'un mylion decuz ou pour le Duc Octavio, ou pour le Conte de la Mirandola ou pour le Duc de Ferrare, ou pour Sienne ou pour les Carafes. Si vous voulez toute l'Italie, je crois qu'a ce prix la vous l'aurez, et le mal est que, quant telles despences sont une fois promises et commancées, on ne peult s'en retirer et semble une contribution héréditaire. En temps de guerre, on passe cela legie-

(1) Il était parti de Rome le 11 mai.
(2) Octavio Farnèse.

rement et semble qne ce ne soit rien, mais maintenant je congnois bien que c'est une charge fort prejudiciable aux finances du Roy et a son Royaulme, et vous ferez bien, Monseigneur, dy aller, fort reservé qui est tout ce que je vous scauroys dire pour ceste heure.

De Venise ce premier jour de Juillet 1556.

Monseigneur, je viens d'avoir lettres de Rome du 27e juing ou je les veoy tous asseurez de ceste grande allarme, et puisque les Imperiaulx ont mis temps et longueur a leur entreprinse, il ne la faut plus gueres craindre. Je veoy aussy que Monsieur le Cardinal de Tournon a ceste caresse du Pape depuis son courroux et toutes les choses y vont bien apres la lettre que vous avez escripte de larrivée du cardinal Carafa, de l'honneur qu'on luy avoit fait, et de la bonne intention et volunte du Roy envers sa Sainctelé et ceulx de sa maison. Ce sera grand plaisir si la faveur du Roy et la reputation que vous avez achaptée bien cherement pouvoient conserver le Pape en cest estat nouveau qu'ilz vont dresser sans y mettre de nostre argent ne entrer en guerre.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 169) (copie)

GABRE AU ROI

138. — [*Venise*], *3 juillet 1556*. — Sire, Dom Antonio Caraffe, a present Marquis de Montebelle, est venu vers ces Seigneurs (1), pour les prier de la part de sa Sainteté, de ne point donner passage aux Allemans et Lutheriens, qui se vantent de passer en Italie, pour ruiner l'Eglise et le Siege Apostolique. Que, le permettant, il y a danger que cette barbare nation mette en Italie une confusion de nouvelles religions, comme ils ont fait en Allemagne, et que n'étant pour ce jourd'huy en Italie demeure aucun Estat qui ne soit en servitude, et sous la tyrannie de l'Empereur, sinon le Siege Apostolique et l'Estat de ces Seigneurs; il est bien raisonnable que l'un aide a conserver l'autre, d'autant que si l'un de ces deux est opprimé et réduit en servitude, l'autre ne sera gueres surement, et que, l'Empereur menaçant de commencer guerre, en veut fonder l'occasion, sur une querelle particulière qu'il dit avoir avec la maison de Caraffe; mais que l'on peut bien considerer son intention qui n'est autre, que de vouloir ruiner la dignité papale, et s'impatroniser de l'Estat

(1) Antonio Carafa, comme naguère le duc de Lorraine, fut éconduit par la Seigneurie; on lui fit cadeau d'un beau cheval, d'un bouclier; on lui conféra même, ainsi qu'à ses frères, le titre de gentilhomme vénitien ; et ce fut tout ; la République ne sortit point de sa traditionnelle neutralité !

Ecclesiastique, s'il y pouvoit reussir. Mais que, sa Sainteté aussi, leur vouloit bien faire entendre qu'il employeroit toutes ses forces temporelles et spirituelles pour y resister, et qu'avec l aide de Vostre Majeste, comme premier fils de l'Eglise et Prince magnanime, qui a fait connoistre a tout le monde, et mesmement a l'Italie, une grande puissance, une grande bonte et religion, il avoit esperance de venir a bout de la ruine d'un schismatique et mauvais Prince comme est l'Empereur. La reponse du Prince (1) a este que jusques icy on avoit accoustumé de traiter egalement en ces guerres les affaires de l'Empereur et celles de Vostre Majesté, concedant passage pour gens de guerre, et a l'un et a l'autre, quand ils en ont demandé ; toutesfois que cette Seigneurie sassembleroit et disputeroit toutes choses avec la raison et puis on luy feroit responce. C'est un semblable propos, Sire, a celuy que je leur fis une fois en College, au dernier regiment dAllemans qui est passé en Italie pour l'Empereur quant les choses de Sienne estoient en grande extrémité ! leur disant que toute l'Italie avoit occasion de se plaindre d'eulx, de ce qu'ils estoient si faciles a donner passage a ceux qui venoient pour l'opprimer et destruire, et que, quand nous en avons demandé pour Vostre Majesté, nostre demande etoit favorable; d'autant que vous, Sire, ne faisez passer gens en Italie que pour la deffendre, et conserver sa liberté et la defendre de la tyrannie des autres, le tout a vos despens. Il a este advisé entre ledit Marquis, le Legat qui est icy, et moy, que j'irois en Seigneurie pour entrer en ce propos, et y dire les mesmes ou autres nouvelles persuasions, et les esclaircir, et asseurer de la protection que Vostre Majeste prend du Pape et de la Maison Caraffe, afin que cela tienne les affaires de sa Sainteté en plus grande reputation: ce que j'ay fait, et a este bien prise et louée vostre intention pour tres sainte et digne d'un si grand Prince. Je m'attends bien, Sire, qu'il n'y aura de ces Seigneurs que reponse courtoise, mais elle sera tellement générale, que cela ne les obligera a rien qui soit (2), et apres ils se rangeront selon le temps et les occasions. Cependant ledit Marquis et tous ses freres ont este faits Gentilshommes Venitiens, et est entre ledit Marquis au Conseil et a balote comme les autres. Si ces Seigneurs voyent la guerre se recommencer a bon escient, et passer en Italie nouvelles forces d'Allemans, ils ont delibere d'armer grossement par mer et par terre, sans se declarer pour l'un, ny pour l'autre, pour faire apprehender a vos deux Majestes et au Pape, que du costé qu'ils vouldront tourner ils se-

(1) De la Seigneurie.

(2) La Seigneurie trouva, en effet, mille bonnes raisons pour démontrer au légat qu'elle ne pouvait s'opposer au passage des troupes impériales. (Voir DURUY, *Carlo Carafa*, p. 136).

roient pour donner la victoire; et que, qui les voudra apres avoir de son costé, les acheptera bien cherement. Mais ils pensent en faisant cela s'acquitter d'une partie de leur devoir, envers le Pape et envers Vostre Majeste et favoriser aucunement vos entreprises; parce que lEmpereur ira plus reservé en grande crainte et precaution, presupposant bien qu'ils ne seront pas entrez en ceste levée de gens, et en ceste despense, sans avoir quelque intelligence avec ceux de la ligue; et qu'il n'est vraisemblable qu'ils ayent voulu faire cela pour ayder a la ruine du Pape. C'est un corps, Sire, que ceste Seigneurie, qui est composé de plusieurs testes, et il y en a de bien grossieres, et d'aucunes bien habiles et grands personnages. Mais tout assemblé, ils font un sage et grand prince: ils ne veulent point de guerre, s'il est possible, et n'ont pas tort; et avant que se mouvoir a rien faire, ils verront les occasions bien grandes et se gouverneront toujours selon le temps.

De Venise ce 3 juillet 1556.

(Ribier, t. ii, p. 645).

GABRE AU DUC DE FERRARE

139. — [*Vicence*], *6 août 1556.* — Monseigneur, J'ay receu ce matin une dépesche du Roy d'assez vielle dacte, car elle est du xviiime de juillet, par laquelle Sa Ma^te^ me commande de vous aller incontinant trouver, pour vous faire entendre sa dernière résolution sur voz affaires particuliers; et, pour ce qu'il n'y a que trois jours que je suys venu de Venize et que je scay les grandes difficultéz que (avec bonne raison) vous faictes de recevoir en vostre ville gens venans de ce cousté-là, pour le suspect et grand bruict qu'il y a de la peste, tant plus craindrois-je de vous offenser ayant à négotier et m'approcher de la personne de Vostre Excellence, qui sera cause que je ne me mecteray poinct en chemyn sans premièrement entendre vostre intencyon et bon plaisir en cella. Cependant, pour n'estre du tout en contumace, ayant trouvé la commodité de ce porteur le cappitaine Jehan André, qui est serviteur du Roy, et désire fort estre le vostre, lequel part de ce lieu icy non suspect, je vous ay bien volu envoyer la lettre que Sa Ma^te^ vous escript, reservant pour tous bons respectz à vous envoyer par autre la coppie de mon instruction, si Vostre Excellence ne se contante que moy mesmes en soye le porteur, et d'aultant plus que l'on me mande que Monsr vostre Ambassadeur estoit party de la Court, duquel je pense bien que vous, Monseigneur, aurez entendu la mesme résolution que j'ay à vous dire. D'une chose vous veulx-je bien asseurer, que en mon boire fraiz, et à manger des fruitz, vous jugerez bien que je ne suys mallade,

ny n'ay envye de l'estre, et si je voys devers vous, je faiz mon compte de ne mener que deux hommes, l'ung pour me apprester à manger et l'autre à boyre par les chemins. J'eusse envoyé ung de mes gens pour revenir avec vostre responce, mais ilz ne peuvent passer sans grans difficultéz, et j'attendray la responce par ung des vostres qui peuvent aller et passer par tout, et feray entièrement ce qu'il vous plaira me commander.

De Vicenze, ce vi[e] jour d'aoust 1556.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

140. — [*Vicence*], *10 août 1556.* — Monseigneur, le porteur de la presente sera Monsieur de Cambray, lequel a demouré icy quelque vingt cinq ou trente jours, a son très grand regret, ayant bonne envie de vous aller rendre raison de sa charge et de son fait particulier, mais il fut adverty qu'on l'attendoit sur le chemin pour l'assassiner (1), ce que je ay trouvé estre plus veritablé que je ne vouldrois et y a este pourveu, de façon que celluy qui voulloit faire ce bel office a esté fait prisonnier et mis entre les mains de la justice a Venise, ou il a confesse, a ce que j'entend, fort facilement sa maulvaise volonté, et sera chatié selon ses démérites. Le procez qui en sera fait vous fera un jour certain de toutes choses (2); il m'a suffist pour ceste heure d'avoir mis ledit s[r] de Cambray en seureté de sa vie comme bon ministre du Roy, qui me semble tres suffisant et qui a prins beaucoup de peines en voyages si loingtains, qu'il mérite, Monseigneur, qu'il vous plaise le favoriser envers Sa M. Il vous dira de la peste de Venise et du travail que cela donne a toute ceste Italie, et par une autre mienne lettre qui ira par les postes, je vous escripray des autres choses qui se présentent.

Vicenza ce 10[e] d'Aout 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 158) (copie).

(1) M. de Cambray avait été rappelé à la suite de ses démêlés avec son collègue Codignac, et, en passant à Venise, il faillit être assassiné. Cette tentative fut imputée aux suggestions de Codignac. (Voir Charrière, etc., t. ii, p. 409, note 1).

(2) La situation de ce prisonnier ne fut pas réglée aussi vite que semblait le croire du Gabre, car, le 29 avril 1558, le Roi écrivit à la République de Venise et à M. de Noailles, ambassadeur auprès de la Seigneurie, de faire justice d'un prisonnier arrêté pour assassinat commis sur la personne de Georges de Cambray plus d'un an auparavant. (Bibl. nat., Fr. 20977).

GABRE AU CONNÉTABLE

141. — [*Vicence*], *15 août 1556*. — Monseigneur, je vous escripviz il n'y a que trois jours, par Monsieur de Cambray et depuis n'est survenu chose de nouveau, sinon sur le fait de Monseigneur le Duc de Ferrare, lequel, pour ce que j'avois este naguerres a Venize, n'a pas trouvé bon que je luy allasse parler, et a falleu negotier ce que le Roy me mandoit avecques luy par lettres et par messaiges, et luy ayant envoyé mon secretaire, il l'a, a la fin, laissé entrer dans Ferrare et apres le m'a renvoyé avec une lettre qu'il m'a escripte, et pour entendre bien comme tout est passé, il vous plaira, Monseigneur, faire lire la copie de deux miennes lettres et ses deux responces que je vous envoye en original, par la ou vous verrez qu'il n'a fallu rendre responce resolue, jusques a ce que vous luy ayez encores interprété quelques motz qu'il trouve obscurs au commencement de l'instruction, pour laquelle interprétation il veult encores renvoyer son ambassadeur ou aultres de ses gens devers vous, pour après me resouldre de sa volonté, et encores quil aye veu par ce qui luy a este communiqué de l'instruction, que, en cas qu'il n'acceptast dès a présent ce qui luy estoit offert, le Roy entendoit se departir des premieres et dernières offres, sy est ce que quelques remonstremens que luy en ayt faite Monsieur le Cardinal de Ferrare et mon secrétaire, auquel j'en avois baillé particulières instructions, soit, ou pour estre en son naturel irrésolu, ou pour aultre occasion, il n'a voulu dire ne sy ne non. C'est au Roy maintenant d'en user comme il l'entend, sur quoy je ne diray mon advis, ne bien ny mal, en ayant assez dit le temps passé.

Monseigneur, je ne scay que penser ne dire sy nous aurons guerre ou paix (1), car d'ung coste on voit que les imperiaulx n'ont encores commencé aulcun acte dhostilité contre le Pape ; on escrit aussy de la Court de l'Empereur et de la vostre que le dit Empereur s'en va en Espaigne et que Rigoumes (2) devoit aller devers le Roy, que tous voz prisonniers seront delivrez en payant leur rançon ; ce sont toutes choses qui donnent apparence de paix et de voulloir observer la trefve. D'ung aultre couste, je voys a Rome le langage que le Duc d'Albe a envoye dire au Pape, qui sont en substance remonstrances

(1) L'anxiété était, de fait, extrêmement vive ; Philippe II était résolu à continuer la guerre, le duc d'Albe n'avait que quelques lieues à faire pour envahir l'Éta Ecclésiastique, et, par contre, le Saint-Siège, loin d'être prêt à soutenir l'attaque, manquait totalement de ressources et de moyens de résistance.

(2) Nom francisé par du Gabre de Don Ruy Gomès de Silva, comte de Melito, prince d'Eboli, favori de Philippe II.

des actions de Sa Sainteté, dont ilz ont occasion de se plaindre, et protestations d'avoir juste et bonne cause de s'en ressentir, qui est ung deffiement et vraye denontiation de guerre; je veoy la dessus l'ambassadeur de l'Empereur party de Rome sans y avoir este laisse aucun successeur (1); je veoy aussy, par quelques advis que j'ay eu depuis deux jours, qu'en la conté de Tyrol, et plus avant en Allemagne, se fait grant levée de gens de guerre et, m'a-t-on asseuré, que d'Italie on avoit apporte cinquante mil escuz a Trente pour les premieres avances de ladite levée, et ung gentilhomme Espagnol, nommé Martin Alonce, a passé par Venize et est allé a Barry (2) recevoir deux cens mil escuz que ceste vieille Royne de Polonya (3) preste a l'Empereur. Quelqu'un m'a dit aussy que, ces jours passez, l'Ambassadeur de l'Empereur estoit en pratique secrète avec la Seigneurie de Venize, de leur bailler en engagement quelque estat d'importance qui leur est agréable et commode pour recouvrer ung gros prest d'argent d'eulx, qui seroit bien le seul moyen pour leur faire rompre le coup, et, si cela estoit vray, ce seroit designer très évident de vouloir faire la guerre en feignant de ne la vouloir point faire, pour mieulx surprendre le Pape, parquoy, affin d'en scavoir mieulx la vérité. Quant aux choses qui se présentent de deça, j'ai résolu de faire deux choses: l'une, d'envoyer ung homme d'entendement jusques Auspurg (4) et plus avant en Allemaigne pour descouvrir et entendre si rien se remue par dela, car il est bien possible qu'il se feroit quelque levée pour leurs gallères d'Allemaigne, ou pour le fait d'Hongrie, ou ceulx du Roy Ferdinand (5) ont eu nagaires quelques victoires contre les Turcz, et vous ne trouverez pas maulvaise une petite despense pour avoir ces advis la au vray et de bonne heure. J'espere aussi partir dans deux ou trois jours pour m'en aller a Venize veoir si je pourray descouvrir ceste praticque d'engaigement, affin de mettre peine de l'embrouiller et de l'interrompre, bien que j'ozerois jurer et asseurer sur ma vie que ces Seigneurs n'entreront en aulcun party qu'ilz congnoissent estre advantaigeux pour l'Empereur, s'il ne leur quittoit quelque estat de si grande importance, et si commode quilz ne le peussent refuzer sans se faire grand tort, et tout le monde ne me sauroit faire accroire qu'ilz doib-

(1) Le marquis de Saria, qui avait solennellement quitté Rome le 2 août. (Voir Duruy, *Carlo Carafa*, p. 141).

(2) Barri, ville au S.-E. de l'Italie, avec deux ports sur l'Adriatique.

(3) Bona Sforza.

(4) Augsbourg.

(5) Ferdinand Ier d'Autriche, empereur d'Allemagne, frère cadet de Charles-Quint, né en 1503 à Alcala de Bénarès (Espagne), roi de Bohême et Hongrie, fut proclamé en 1531 roi des Romains, succéda à son frère comme Empereur (1556), mourut en 1564.

vent tout a un coup irriter le Pape, le Roy et le Turcq, car le moindre deux est bastant pour le destruire ; et si je puis entendre chose qui me puisse donner occasion d'en rien souspeconner, je leur en parleray en termes generaulx, de façon qu'ilz auront occasion d'y penser. Je n'ay pas voulu faillir, Monseigneur, de vous dire ce que j'en entendz encores, que je pense que ce soit la plus part fables et discours a l'italiene; quant a la peste de Venize, on n'y veoit point encores d'amendement, mais plus tost grande continuation et fauldra veoir au plain de ceste lune, qui sera, dans peu de jours, ce qu'elle fera ; on escrit encores de Rome que l'on tient pour tout asseuré la restitution de Plaisance au Duc Octavio (1), et disent davantaige que le Cardinal Farnèze estoit attendu audit Florence pour traitter le mariage de son nepveu avec une fille de Florence ; toutes fois, ung des clercz de l'extraodinaire, qui arriva hier de Parme, m'a asseure qu'on avoit voulu donner la corde a ung audit Parme, qui en avoit ouvert la bouche, et que ledit Cardinal et Duc Octavio estoient ensemble aux champs, sy est ce que je n'y envoyeray point la paye de ce mois que le plus tard que je pourray, et sans qu'ilz me la demandent deux fois.

De Vicence, ce 15[e] d'Août 1556.

Monseigneur, le général d'Elbane m'a escript que vous luy aviez fait donner assignation des 34 mil escuz derniers que le Duc de Ferrare presta, et il luy en est deu encores autre 30 mil qu'il presta a ce mois de Septembre aura ung an, qui furent envoyez a Rome pour secourir le Pape et luy donner occasion de se declarer. Il vous plaira, Monseigneur, donner charge a Messieurs des finances de pourveoir au remboursement de ceste partie la, affin que le S[r] Duc ne se puisse plaindre qu'on lui retienne le sien. Sy vous n'estes bien asseure de la paix, il ne fauldroit pas oublier, Monseigneur, de faire quelque bonne despence en Levant, maintenant qu'on trouvera le grand Seigneur en colère de ceste ruine qu'il a reçeue en Hungrie (2), laquelle on dit estre grande et luy a esté baillée, pensant luy estre en trefve, dont je croy bien qu'il vouldra faire la vendette au grand dommaige de la chrestienté.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 160) (copie)

(1) Octave Farnèse était duc de Parme et de Plaisance.

(2) Soliman II essuya une défaite à Erlau (Agria), ville de Hongrie, à 137 kil. de Bude, et finit par accorder de nouveau la paix.

GABRE AU ROI

142. — [*Vicence*], *25 août 1556.*—Sire, depuys la derniere lettre que j'ay escripte a Monseigneur le Connetable des afferes et nouvelles de ce lieu de deça, la Seigneurie de Venize me fit entendre en ce lieu ou je m'estois retire pour le suspect de peste, qu'ilz avoient quelque chose a me dire, et que je fusse content daler jusques la, ou j'allay incontinent et trouvay qu'ilz n'avoient rien a me dire des afferes publiques, mais seulement du faict particulier d'ung prisonnier duquel Monsieur de Cambray, vostre ambassadeur en Transylvanye, se plaignit dernierement qu'il passa icy et qu'il l'avoit voulu assassiner, comme j'ai reconnu par autre lettre. La Seigneurie l'avoit voulu fait mettre entre les mains du Conseil des Dix (1) pour luy faire son procez et le juger. Quant ilz y ont bien eu pensé, ilz se sont resoluz de n'y toucher poinct et m'avoient faict appeller pour me dire, que voulant proceder contre luy, ils avoient veu et descouvert que la matiere dont ce prisonnier la estoit accusé dependoit de quelque different ou inimitié qui estoit entre Mr de Codignac et ledit sr de Cambray, tous deux ministres, et ayans nom dambassadeurs de Vostre Majeste, parquoy dez qu'ilz entendirent cela ilz n'avoient passé plus oultre a vouloir scavoir rien de ceste affaire, leur semblant qu'ilz n'estoient pas raisonnable qu'ilz se meslassent des differentz de voz serviteurs, et avoient resolu de mettre entre mes mains ledit prisonnier pour le vous envoyer, affin que Vostre Majeste ordonnast de ce faict la ce que bon luy sembleroit; ce qu'ilz avoient deliberé de vous faire entendre par leur ambassadeur et m'en avoient aussi bien voulu advertir. Je leur feiz response, Sire, que leur respect ne pouvoit estre en cela que avec bonnes et prudentes considerations comme ilz les ont en toutes choses, mais je ne voulois pas me charger dudit prisonnier sans commandement exprez de Vostre Majeste, a laquelle j'en donnerois advis. Je croy que ledit de Cambray sera arrivé en vostre court et qu'il veus en aura dit quelque chose, et j'ai eu, depuis peu de jours, une lettre dudit s· de Codignac, par laquelle il monstre avoir et amy et non ennemy dudit de Cambray, ayant procure sa liberation et sauve la vie, et pour ce que en la dite lettre il fait mention du Roi des Romains (2) et du present de la

(1) Le Conseil des Dix, institué au XIVe siècle, était composé de dix patriciens, élus dans le Grand Conseil à raison d'un seul pour la même famille ; le Doge et ses six conseillers y avaient voix délibérative. (Voir A. Baschet, *Archives de Venise*, p 513). Le Conseil des Dix était chargé de veiller à la sûreté de l'État, de déjouer les complots, de juger les crimes de trahison ; mais cette magistrature finit par dégénérer en un tribunal d'exception.

(2) Ferdinand Ier d'Autriche.

litiere fait au Grand Seigneur. Je vous envoye, Sire, la copie de la dite lettre qu'il vous plaira faire veoir, et, quant a ce prisonnier, il ne merite pas, ce me semble, la peine ne la despence de l'envoyer en France, car c'est un *grand animal* qui a este toute sa vie esclave, et par consequent de vie et condition si misérable qu'il ne doibt estre guières adjouster foye a chose qu'il dye en faveur ou desavantaige de l'un ou de l'aultre. Il vous plaira, Sire, me commander ce que vous voulez que j'en face, soit de luy faire donner liberte, ou de luy faire icy son procez, ou de le vous envoyer. Car je ne vouldroys pas me mesler des differentz de ces deux ministres, mais aussi ne vouldrois pas faillir de suyvre vostre intention.

De Vicence ce 25 dAout 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 173) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

143. — [*Venise*], *28 août 1556.* — J'avois eu quelque soupçon que ce qu'on disoit de l'accord dudit Octavio fut vray (1), mais je ne pouvois croire qu'il ne vous en eust fait entendre secretement quelque chose, pour vous persuader de lui laisser prendre ce qu'on luy présente, pour avoir après plus grand moyen de faire service au Roy, voulant faire le traité double, et s'il eust eu jugement, il le devoit aussi faire pour sauver la chevre et les choux, comme l'on dit. Mais voyant la despeche que vous avez faite vers luy par Monsieur de Fourquevaux, et le langage qu'il luy tint a son arrivée, si fort contraire a ce qu'il en avoit dans le cœur, comme l'on levoit par les effets, cela me fait croire qu'il a voulu faire et la pratique et la conclusion si secrètement que vous n'en ayez rien sceu, et d'autant plus est il inexcusable. Ledit sieur de Fourquevaulx m'a ecrit qu'il s'en alloit a Ferrare avec la nouvelle de ceste mutation, me priant que je m'y voulusse trouver, avant qu'il en partit, pour y resoudre quelque expedient ; mais pour vous en parler franchement, je n'y suis pas voulu aller, connoissant la nature du Seigneur qui est la, qui se mettra maintenant sur ses grands chevaux, et dira que nous n'avons

(1) Le duc Octavio Farnèse, jusque-là dévoué aux intérêts français, venait d'être secrètement travaillé par les agents de Philippe II, qui lui avaient promis de lui restituer Plaisance. Il n'avait pas hésité, devant cette offre, à abandonner le parti de Henri II pour passer aux Espagnols. Le roi de France et le cardinal Carafa, craignant que la défection de Farnèse n'entraînât celle des Vénitiens et du duc de Ferrare, envoyèrent à Parme M. de Soubise, gentilhomme de la Chambre, et M. de Fourquevaux, pour persuader au duc Octavio de rentrer dans l'alliance française, mais les efforts des deux diplomates furent vains et, dès ce jour, le duc resta ouvertement l'allié de Philippe. (Voir G. Duruy, *Carlo Carafa*, p. 175).

pas épargné pour de petits compagnons, qui n'ont ny foy ni honneur, les millions et les millions, et que pour luy, qui est parent et prince d'honneur, l'on ne l'a rien estimé, et se voudra faire prier et encherir sa marchandise, pensant qu'on aura bien afaire de luy, et il m'a semblé devoir fuyr toutes occasions de renouveler la vieille pratique avec luy, jusques a ce qu'on aye de vos nouvelles. Car si vous voyez les choses disposees a la guerre, et que vous ayez besoin ou volonté d'avoir le Duc de Ferrare, pour faire tant plus grand desplaisir a la maison Farneze et leur tenir le pied sur la gorge, ledit Duc de Ferrare est a vous, en observant sa capitulation, de laquelle il ne se retirera jamais pour l'esperance d'en jouir en temps de paix sans rien faire; et si vous estiez en termes de paix avec le Roy Philippe, ce sera un grand plaisir de vous voir deschargé de Parme et de Ferrare et vous contenter de la Mirandolle, avec l'intelligence du Pape, pour conserver ce que vous avez en Toscane, et que les autres, qui ne veulent penser qu'a leurs intérests et affaires, les fassent a leurs despens et non avec l'argent du Roy. Je croy, quant a moy, que ledit Duc de Ferrare se contenteroit; pour le moins il le devroit faire, quand on luy voudroit commencer toutes ses dépenses du jour que vous le feriez servir et non du jour de sa ratification, depuis laquelle on le pourroit rembourser seulement de la depense qu'il aura augmentée pour ses garnisons et non de celles qu'il n'a pas faites. Et si vous jugez, Monseigneur, les Farnèses dignes de chastiment, dissimulez pour quelques jours, afin de retirer cependant a la Mirandole environ quatorze mille septiers du bled qu'il a en la munition, et vingt pieces d'artillerie entre lesquelles il y a dix canons, et faites seulement prier le Cardinal Caraffe qu'il les veuille traiter comme ils méritent, car vous verrez qu'il leur ostera bientost l'estat de Castre (1), qui est de trente mil escus de rente, et qui seroit bon pour Dom Antonio, son frère, et appelleront le Cardinal Farnese a Rome, qui se gardera bien d'y aller, et en bons termes de justice, ils le priveront de la Chancellerie et des bénéfices et par adventive du Chapeau, et asseurez vous que c'est luy qui a dressé toute cette partie.

Monseigneur, si je ne me trompe, le Duc de Ferrare va entrer en si grand peur et jalousie de son Estat, qu'il ne dormira jamais seurement qu'il ne se voye asseuré de la protection du Roy, car, main-

(1) Castro, village d'Italie, à 39 kil. N.-O. de Viterbe, autrefois évêché et chef-lieu de duché. Les Farnèse avaient possédé le château de Castro pendant plus d'un siècle, à titre de vicaires de l'Église, avant que Paul III ne le donnât à titre de duché à Pierre-Louis Farnèse. Il comprenait, outre Castro: Toscanello, Montalte, Marta et Borghetto. La ville de Castro fut rasée en 1648 par ordre du pape Innocent X, pour punir les habitants d'avoir tué leur évêque. Le duché fut, plus tard, réuni aux États de l'Église.

tenant que Parme est révolté, l'Estat dudit Duc est frontière, qui estoit couvert et asseuré dudit Parme, pendant qu'il estoit a la devotion du Roy ; il ne se peut plus passer de la faveur et aide de Sa Majeste, et sera contraint de se contenter des conditions que vous voudrez, et ne seroit pas mal employe qu'on luy fit achepter cherement cette protection, puisqu'il pourroit en avoir besoin, et non que le Roy acheptat son amitié, de laquelle, Dieu mercy, il se peut bien passer. Vous devez scavoir, Monseigneur, en quels termes vous estes avec le Roy Philippe, et, selon cela, vous conduire ; mais si vos prisonniers ne sont encore delivrez, je me doute qu'il y aye de la malice. Et cette mutation du Duc Octavio, avec ce que tout a un temps le Duc de Florence s'arme, me fait croire qu'il y ait quelque conjuration secrète contre le Pape et qu'on aye fait a croire audit Duc Octavio quelque grande ruine, que l'Empereur vouloit faire en Italie, qui l'a fait ainsi oublier de son honneur.

De Venise, ce 28 Août.

(RIBIER, t. II, p. 646).

GABRE AU CONNÉTABLE

144. — [*Vicence*], *26 août 1556.* — Monseigneur, Le conte Ottavio de Thienne qui s'en reva a Ferrare sera porteur de la présente, et avec ceste occasion je n'ay volu faillir de vous fere la révérence et présenter mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, n'ayant pour ceste heure autre argument digne d'escripre. J'ay esté ces jours passéz à Venize mal voluntiers, mandé de la Seigneurie, non pour affere publique, mais bien pour ung particulier digne de peu de considération à Vostre Excellence, et, pour ce que le suspect et le danger de peste y va plus tost en augmentant que autrement, je m'en suis incontinent retorné icy où je trouve plusieurs serviteurs du Roy et de mes amys qui me usent tant d'honnesteté et de courtoisie, qu'il n'est possible de plus, et mesmes ceulx de ceste maison de Thienne. Au demeurant, Monseigneur, il vous plaira de me tenir toutjour en la bonne grâce de Vostre Excellence et me commander voz bons plaisirs, et je mettray peyne de les accomplir et vous fere toute ma vye très humble service.

De Vicence, ce XXVIe d'aoust 1556.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE A DU BOURG

145. — [*Vicence*], *9 septembre 1556.* — Monsieur le Tresorier de l'extraordinaire des guerres, Maistre Claude du Bourg (1) ou son commis, payez a Maistre Jacques Pecquineau (2), tresorier dicelles guerres en ce pays d'Italie, la somme de mil v^{c} soixante livres pour icelle, convertir et emplover au fait de sondit office et mesmes pour payer les cent chevaulx légiers du conte de la Myrande que le Roy avoit par cy devant cassez durant le temps de la trefve par ung estat signe de luy et Duthier du xxviiie jour de juin 1556, lequel depuis auroit mande par une sienne missive, en datte du xxviie aout audit an, aussi signee de luy et dudit Duthier, que nonobstant ledit estat par cy devant envoye il vouloit qu'ilz fussent continuez a estre payez et iceulx envoye a Rome pour le service de nostre St Pere le Pape. Prenez quittance dudit Pecquineau qui le rendra comptable, rapportant laquelle avec la presente; ladite somme de mil v^{c} LX sera passée et allouée en voz comptes et rabattue de vostre recepte partout ou il appartiendra.

Fait a Vincenza le IXe jour de septembre mil v^{c} cinquante six.

(Bibl. nat., Fr. 20970, fol. 161) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

146. — [*Vicence*], *12 septembre 1556.* — Monseigneur, Je ne vous feroy pas longue lettre pour ne redire ce que j'ay mis en la lettre que j'escript au Roy, n'ayant autre chose de particulier a vous dire, sinon que mon homme qui est venu d'Allemaigne m'a rapporte avoir parle a ung aultre homme qui ne faisoit que de venir a Vienne, ou l'on préparoit une grosse armée de gens de pied et de cheval que l'Archiduc d'Austrie, second filz du Roy des Romains (3), debvoit mener contre les Turcqz sur lesquelz il avoit eu quelque peu de victoire, et je croy que le service du Roy requerroit de faire solli-

(1) Claude du Bourg, sieur de la Guérine, trésorier de France à Lyon en 1557, conseiller du Roi en 1562, secrétaire des finances, ambassadeur à Constantinople sous Charles IX.

(2) Jacques Péguineau, trésorier des guerres, probablement petit-fils de Martin Péguineau, ambassadeur en Écosse (1512-1513).

(3) Ferdinand, comte de Tyrol, marquis de Burgan, né en 1529, mort en 1595; deuxième fils de Ferdinand Ier d'Autriche et d'Anne, fille de Ladislas, roi de Hongrie.

citer le grand Seigneur de la revanche et pour ceste cause luy faire une bonne despeche. J'ay envoyé ung homme a Parme pour veoir a l'œil la qualité et la bonte des victailles qui y sont et le prix a quoy est maintenant le bled par de la, affin qu'on puisse se resouldre de la vente si le Roy la commandera, le plus qu'il sera possible a son proffit et advantaige. Je desire bien sur toutes choses, Monseigneur, de n'aller pas a Parme pour ceste commission la, mais je suis bien content d'y envoyer, et qu'il ne se puisse rien vendre que je le scaiche, car je garderay bien ceux qui vouldroient butiner la dessus d'y faire ce qu'ilz auroient pense, et pour le moins je vous advertiray fort bien si je veoy que personne y aille avec desseing particulier.
De Vicence ce 12e de Septembre 1556.

Monseigneur, Monsieur de Soubize m'a escript que vous estiez en oppinion qu'il avoit prins son estat de Parme depuis qu'il alla en Toscane, voyant que le Roy lui escripvoit ne le plus prendre et ne scay de qui se plaindre qui vous ay donné ceste impression. Je luy ay fait responce que je le priay de n'avoir point de souspecon sur moy, et que je m'aimois trop moy mesmes pour vouloir dire en si bonne compaignie que la vostre une mensonge si evidente, car tous les mois le controlleur qui tenoit le registre a Parme envoye a Mr le Controlleur général un estat de la despence, ou l'on veoit bien que ceste partie, n'est aulcunement comprinse et je vous en ay bien volu, Monseigneur, escripre ce mot, affin que vous ne fussiez pas en ceste oppinion, vous asseurant bien qu'il n'a pas receu ledit estat de Parme depuis qu'il commença a recevoir celuy de Toscane et luy seroit faict ung grand tort si l'on le pensoit aultrement.

(Bibl. nat., Fr. 20644, fol. 167) (copie).

GABRE AU ROI

147. — [*Venise*], *2 octobre 1556*. — Sire, il semble qu'on soit bien loin de faire accord et que le Pape soit excusable, s'il ne se veut accommoder a choses si impertinentes, que demande le Duc d'Albe; car, quand il tiendroit Sa Sainteté prisonnier, je croy qu'il ne luy scauroit demander davantage. Les Impériaulx ont enfin rompu la trefve (1), qu'ils disoient vouloir tant observer du coté de

(1) Les hostilités avaient repris depuis le 1er septembre entre le Saint-Siège et le duc d'Albe. L'armée du Duc, composée de plus de 20000 hommes, comprenait, entre autres troupes, 4000 Espagnols d'une bravoure à toute épreuve, mais d'une rare cruauté, qui exterminaient les vaincus sans pitié, brûlaient les maisons, pillaient tout devant eux. La consternation régnait à Rome et s'expliquait d'autant plus que le Pape ne disposait, en somme, que de troupes peu nombreuses et peu disciplinées. (Voir G. Duruy, *Carlo Carafa*, p. 183).

Rome, et est a craindre qu'ils la veulent aussi rompre du costé de Lombardie. Ils vous ont eu bien peu de respect, Sire, et il semble que le Roy Philippe veuille commencer le chemin du père, a vouloir avec les armes donner la loy au monde, et a ceux qui ne le reconnoissent en rien, comme s'il estoit dominateur de l'univers. Je ne scay rien, Sire, de vos affaires, mais si vous nestez en quelque étroite pratique de paix avec luy et que vos affaires le peussent porter, il meriteroit bien qu'on l'accoustumast de ne plus croire en cette grandeur et a vous porter doresnavant plûs grand respect. Car le Pape est comprins en la trefve comme le principal de vos alliez, et ne se peut dire que Sa Sainteté les aye aucunement provoquez par acte de guerre, car il n'a rien attenté, sinon contre ses sujets, et par les termes de justice, laquelle ils voudront par les armes gouverner a leur appetit en la maison d'autruy, qui est une insolence du tout insupportable. Jentens que dans Rome on commence desja a s'asseurer, et ne sont pas les choses si mal, qu'il ne puisse bien amuser les ennemis et les faire pourmener hors de Rome plus longuement qu'ils ne voudroient ; car je veux croire que Sa Sainteté ne se hastera pas fort de venir a composition quil n'aie de vos nouvelles. Le Commandon (1), son secretaire, qui avoit été icy envoyé, a remonstré a ces Seigneurs la justification du Pape, la mauvaise foy et intention des Impériaulx, la consequence et importance que cela seroit a toute lItalie et mesmement à cest Estat cy, la ruine du Siège Apostolicque et la dignité Papale, les priant d'y vouloir penser et de ne laisser Sa Saintete en proye des ennemis de Dieu et de l'Eglise, sans toutesfois les rechercher d'aucune particularite ; mais apres, je leur suis alle remonstrer que pour fuyr toute occasion de vostre part et de celle du Pape de rompre la trève, qui estoit si nécessaire a la Chrestienté. Vostre Majesté n'avoit voulu envoyer aucunes forces a Sa Sainteté pour pouvoir assaillir personne, et que, ce peu de François qui sont a Rome, vous les aviez fait passer pour aller garder vos places de Toscane, lesquels Sa Sainteté avoit apres demandé a vos ministres, qui leur avoient accordé, pour garder sa propre maison. Que j'avais opinion que vous, Sire, trouveriez bien mauvais cette ouverture de guerre, commencée par les Impériaulx, et seriez pour vous en ressentir tot ou tard, estant aussi bien asseuré que pour rien Vostre Majesté n'abandonneroit Sa Sainteté. Mais parce qu'il y avoit quelque pourparler d'accord, il me sembloit qu'il feroit chose digne de leur grandeur et agreable a Dieu et au monde

(1) Jean-François Commendon, né à Venise en 1524, fut mêlé à des négociations importantes en Angleterre, à Vienne et à Varsovie ; envoyé comme nonce en Pologne (1564), il réussit à y faire accepter les décrets du Concile de Trente, et fut nommé cardinal en récompense de ce succès. Il mourut en 1584.

et de grand bénéfice a toute l'Italie, d'y interposer leur autorité et d'envoyer en diligence un gentilhomme exprès vers le Duc d'Albe avec remonstrances et protestations qui le puisse mettre en quelque doubte ou defiance d'eux; ils m'ont repondu d'y avoir fait office envers le Pape et le Roy Philippe, et qu'ils y feroient encore toutes choses possibles, et je croy quils seront pour se resoudre a cet expedient, comme les gens du Pape m'ont dit avoir senty quelque chose : il en sera ce qu'il plaira a Dieu. Toute ceste Italie est en grande expectation, Sire, de scavoir ce que vous direz, et ferez, après avoir entendu que les Impériaulx ont commencé la guerre, et se fait sur cela de beaux discours.

De Venise ce 2 octobre 1556.

(Ribier, t. II, p. 648).

GABRE AU CONNÉTABLE

148. — [*Venise*], *2 octobre 1556.* — Monseigneur, il vous plaira veoir, par ce que jescriptz au Roy, en quel estat nous sommes du deppost pour secorir les affaires a Rome, ou nous avons plustot abondance que faulte d'argent, Dieu mercy, et la bonne dilligence du general d'Elbene et des gens de Nazi, mais n'ayez pas, sil vous plait, pour cela, opinion qu'il s'en face plus grand desgat, car ayant bien volu pourvoir au commencement ceulx de Rome, comme il estoit bien necessaire, nous irons par cy aprez plus reservez et ne s'en prendra rien que Messieurs les Cardinaulx de Tournon et Ferrare, comme vous entendez ne le scaichent, et je croys que ceulx de Rome vous rendront bonne raison de la despence quilz en feront. Le Roy Philippe a mande venir l'Ambassadeur de l'Empereur (1) qui estoit icy pour se tenir aupres de luy et est party ayant laisse icy ung secretaire; en son lieu, vient ung aultre Espaignol qui estoit ministre a Gennes, et m'a l'on asseuré quil ne vient, sinon avec despeche du Roy Philippe, et que l'Empereur n'y en rien nommé ayant declaire ne vouloir plus ambassadeurz aupres de luy ne aussy en vouloir tenir aulcuns auprez des princes, mais que touttes choses se feissent au nom du Roy son filz, et, s'il sera ainsy, je croy que la raison veult que les Ambassadeurs du Roy précédent les Ambassadeurs des autres Roys, parquoi sy on y faisoit difficulté ou que nous entrissions en disputes ne contraste, je suis résoleu de ne laisser pas perdre mon lieu (2) pour la consequence et reputation

(1) M. de Vargas.

(2) Cette querelle de préséance, énergiquement soulevée par du Gabre, ne se termina pas durant la mission de ce prélat à Venise; et elle dut être reprise par

du Roy, dont toutesfoiz, Monseigneur, je vous ay bien volu dire ce mot pour ce que vous scavez, comme tout cela doibt aller et vous plaira m'en faire donner ung mot d'advis affin que je n'y face poinct d'erreur. J'escriptz aussi a Sa Majesté d'une recommandation que le Cardinal Pisani (1) demande, lequel m'a prie de vous en escripre particulièrement. Je croy bien que la principale esperance qu'il a de faire son nepveu (2) cardinal, est en desboisant a force escuz dont il a bonne provision, lesquelz, le Pape ou par aventure ses nepveux, ne reffuzeront pas pour la necessité et afferes la ou ils se trouvent, mais la recommandation du Roy lui pourra beaucoup valoir, et Sa Majeste vient a obliger de choses qui ne coustent rien ung vieulx Cardinal et ung nouveau. Je suyes esbahy, Monseigneur, quil n'y aye poinct encores nouvelles de Monsieur de Morengy qui estoit party de Constantinople il y a deux mois, mais quil soit arrivé. J'envoieray encores devers le Cardinal de Trente pour scavoir si le sauf conduit quil a baillé pour passer les chevaulx du Roy sera valable, ayant eulx depuis commencé la guerre du couste de Rome.

De Venize ce IIe d'Octobre 1556.

Monseigr, ces Seigneurs ont eu quelques nouvelles, que le filz du Roy des Romains avoit prins une ville en Hongrye (3), que les Turcz tenoient nommez Kabosse, dans laquelle il y avoit mil cinq cens turcz; il est impossible que le Grand Seigneur n'en entre en grande colere.

Monseigneur. Il y a ung marchant en ceste ville qui m'est venu offrir de prendre tous les bledz de Parme au priz qu'ilz se vendent maintenant audit Parme, qui est, a ce que j'ay entendu, de sept Jules le cestier, et payer l'argent comptant, moytie en ceste ville et moytie a Lyon en lui rendant ce bled la sur le Po qui seroit aisé a faire, car de Parme a Bresseil n'y a que huict ou dix mille, et a ce compte la s'en pourroit retirer environ unze mil escuz comptants, dont vous pourriez faire estat et vous en servir promptement la ou vous verriez qu'il en seroit besoing, et avant que les chemins soient plus gastez pour le charoy jusques au Po. Il seroit bon qu'il vous pleust

son successeur, François de Noailles. La Seigneurie, en effet, fidèle à ses traditions de prudence, se refusant toujours à trancher ce différend, Noailles réclama le rang qu'il estimait devoir lui appartenir avec tant d'insistance que le Sénat consentit enfin à le lui attribuer le 2 juillet 1558; c'est donc à cette date que la querelle prit réellement fin. (Voir *Un évêque de Dax, François de Noailles*, par l'abbé Gabarra; Dax, Imp. Labèque, 1888).

(1) François Pisani, vénitien, d'abord évêque de Padoue et de Trévise, cardinal en 1517, archevêque de Narbonne; mort en 1570.

(2) Louis Pisani, vénitien, également évêque de Padoue, promu cardinal en 1565.

(3) Kabosse, aujourd'hui Kaposvar, ville de Hongrie, au N.-O. de Cinq-Églises, au sud du lac de Balatou, dans le comitat de Suneg, sur le Kapos.

y prendre resolution et nous donner advis de ce que vous vouldriez en estre faict, car de le vendre par le menu a Parme pour avantager ny le Duc ny les citadins pour leurs bons deportements, ilz ne le méritent, et tout se mangera en officiers et en rabaiz et diminutions et y aurez grand longueur de temps; il sera necessaire de faire une lettre du Roy au Duc pour consegner lesdits bledz a tel ministre que vous adviserez. Quant a l'artillerie et munitions, on pourroit retirer le tout par ung mesme moyen.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 177) (originale).

GABRE A M. DE BEAUREGARD

149. — [*Venise*], *24 octobre 1556.* — Monsieur, je vous mercye bien humblement de la lettre que vous m'avez escripte par M[r] de S[t] Ferme (1), et quant a mon congé, je vous asseure bien que j'en escripvois avec grand désir de l'obtenir, et non pour prevenir ceulx qui désirent ce lieu et le procurent pour moy; car jaurois fort grant besoin de faire ung voyage en France pour mes petitz affères, mais puis que vous me mandez que mon service est agréable, encores que j'ay bien peu desperance qu'il soit reconnu, si continueray je tant que l'on vouldra et tant que vous me le conseillerez; mais si, daventure, les choses de Rome s'accommodoient par quelque accord, et que les affères cessassent par deça, je vous supplye, Monsieur, de vous souvenir de me rappeller avec quelque peu de reputation, en apparence, si je ne la puis avoir en realite. Le Vicaire de S[t] Germain ne vous a point parlé de ce que je lui avois escript pour qu'il en parla premierement a Monseigneur le Cardinal de Chastillon qui fut d'advis quon remist cela a une autre fois, pour quelques raisons que j'ay trouvees tres bonnes et saiges. Je vous escripray une aultre fois ce que c'estoit.

Au reste, Monsieur, vous verrez que je faiz mention en la lettre du Roy de quelques articles pour l'accord du Pape, ausquelz j'avois fait une petite digression et preambule, et feiz cela ung jour en me jouant en un vilaige ou je faisois vendanger, mais Messieurs d'Avanson et de Lanssac, a qui je l'envoyay apres, me manderent quon lavoit fort loue a Rome, encores que l'invention et le langaige fust d'ung françois et que voluntiers ils ne trouvent rien bon que d'eulx. Si vous prenez la peine de le lire, par adventure, que ceux que le Roy commettra pour disputer de ce négoce avec les gens du Roy Philippe y trouveront quelque chose dont ilz se pourront ayder

(1) Étienne Boucher, abbé de Saint-Ferme (note 1, p. 120).

et s'il estoit trouvé bon au conseil du Roy, *Munus nostrum ornato verbis,* et faictes valoir, Monsieur, nostre Marchandise le mieulx que vous pourrez. Je despeche un des Tassins expres pour ce qu'il me semble que la despeche de Levant est de grande importance et peult beaucoup amender toutes conditions d'accord, si d'avanture l'on estoit en quelque traicté de paix avec le Roy Philippe, et vous plaira, Monsieur, faire bailler argent audit Tassin pour son voyage, car je ne luy ay rien baillé par deça, et au demourant il vous plaira me tenir tousjours en votre bonne grace.

De Venize ce 24 dOctobre 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 181) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

150. — [*Venise*], *5 novembre 1556.* — Monseigneur, vous aurez toutes nouvelles de Rome par ce pacquet que j'envoye au Roy et veoit on que les ennemys commencent plustost a diminuer que engrossir leur camp et plustost contenance de se vouloir retirer que de passer plus oultre ; de sorte que le Pape s'en pourroit trouver desmelé avec lhonneur dont il seroit fort obligé du Roy qui a soubztenu tout ce faiz, car, sans son argent et sans ses ministres et gens de guerre, je croy que toutes choses feussent fort mal alées et si le Roy veut monstrer de se tenir offence de ceste ropture de guerre, je croy que le Duc d'Alve n'aura faict gueres bon service a son maistre de la commencer. Vous avez et le Turcq et le Pape fort irritez contre vostre enemy, et je croy que vous n'aurez de longtemps plus belle occasion de luy faire recongnoistre son createur que maintenant. Vous ne m'avez, Monseigneur, encores riens mande de ce qu'on doibt faire de ce prisonnier de Monsieur de Cambray ; il est toujours la en prison et ny sera touché jusques a ce que vous me mandiez la volunte et intention du Roy. L'on m'a escript que Monsieur de Montmorency a n'a guières passé par l'estat de ces seigneurs s'en alant a Ferrare et de la a Rome (1). Je n'eusse failly de l'aller rencontrer pour me presenter a luy faire service, n'eust este ce suspect de peste qui nous a tellement descriez que partant de ceste vile on ne nous veult recevoir en aucun lieu, mais je luy ay escript et ne fauldray pas de luy faire tous les services quil me sera possible comme je y suis tenu.

De Venize ce v^e de Novembre 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 185) (original).

(1) On verra un peu plus loin (p. 203) qu'il s'agit, ici, du fils du Connétable.

GABRE AU ROI

151. — [ ], *12 novembre 1556*. — Sire, je receuz, il y a deux jours, les lettres quil vous a pleu m'escripre du 24e et 26e du passé, et, de fortune, le courrier que Monsieur de Forquevaulx m'envoya avec lesdites lettres me trouva a Padoua ou jestois alle seullement pour veoir ung logerz nouveau que je y ay pour me retirer tant plus voysin dicy si la peste nous en chassoit. Je monstray a Monseigneur le Cardinal Pisani, qui est la, ce quil vous plaist m'escripre de l'office faict pour la promotion au Cardinalat de son neveu, l'Evesque de Padoua, et de la bonne volonté que Vostre Majesté porte audit Cardinal dont il demeura grandement oblige et satisfaict avec tres grand desir de continuer a vous faire service en tous les endroitz quil pourra.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 187. Extrait) (copie).

GABRE AU GÉNÉRAL COEFFIER (1)

152. — [*Venise*], *12 novembre 1556*. — Monsieur, ce porteur Jean Petit (2) vous va trouver passant premierement par Ferrare pour y prendre deux mille cinq cens escus qui serviront ponctuellement pour fournir a ce que vous commanderès ou bien le bailler entre les mains de qui vous adviserés pour en tenir le compte, et s'il y en aura encore assés pour satisfaire a tous vos frais et pour paier la garnison de la Mirandola. Ledit Petit a accoustume den faire le payement, et s'il ny a assés d'argent on luy envoiera nouveau fons : en effect, Monsieur, c'est a vous a luy commander ce qu'il aura a faire et je croy quil ne fauldra d'obéyr et de vous secourir et servir fidellement. Messer Pietro Pamaro, a qui le Roy a presmeu loffice de Controlleur général des munitions, vous va aussy trouver pour faire son estat et vous assister, soulaiger et ayder au marché et dellivrance des vivres ; je pense quil y fera son debvoir ; et quant a la vente des bleds, le sieur Carlo Salvati qui vous parla a Padoue m'est venu aussy parler icy, et veoy quil persiste en la premiere offre quil me fist d'envoyer devers vous pour y faire une conclusion,

(1) Gilbert Coeffier, sieur de la Bussière, Chezelles et d'Efflat, trésorier de France, général des finances, maître des comptes en Piémont, Savoie et Dauphiné, lieutenant-général en Italie après la bataille de Cerisolles. (Bibl. nat., Mss., dossiers bleus, vol. 200, dossier 5079 Coeffier).

(2) Courrier au service de la France.

et suis davis, Monsieur, que vous la faciés le plutost que vous pourrez, et mettiés en consideration l'importance de prendre tout bon et mauvais et de vous payer comptant, de sorte que cela portera toujours plus d'avantage au Roy a demy Jules, moins pour cestier, qui ne feroit un Jules davantage a attendre le temps de la vente et le vendre par le menu; j'ay veu les responces que vous fistes au pied du marché que Mr Marco Vidal (1) vous presenta a Padoua et me semble que tout est fonde avec bonne raison. Ledit Mr Marco vous vas aussy trouver avec un homme dudit Salvaty; vous regarderés, Monsieur, s'il vous plaist a les faire depescher le plustost que vous pourrés. Au reste, nous sommes, ce me semble, icy, hors de tous suspects de peste et avons été deux jours sans quil ny ait aucun mort ny mallade, sinon de quelques fiebvres tierces qui cesseront avec ce froid, s'il plaist a Dieu, et si vous passés par icy allant a Rome, il y a un certain arcovo nouveau miraculoso (2), et amendrons les faultes passees. J'ay baillé audict Jean Petit un certain memoire de munitions qui sont a Reggio deppendans, de l'artillerye, lesquelles sont de bonne valleur payees par le Roy et ne tiennent que pour la gabelle de peu d'importance. Je croy que vous ne scauries faillir, Monsieur, de les faire retirer. Je n'ay rien de la Court depuis vostre partement, ne de Rome aussy, qui soit digne de considération.

De Venise ce douziesme de Novembre 1556.

(Ms. de Grenoble, fol. 54 r°).

GABRE AU DUC DE FERRARE

153. — [*Chioggia*], *17 novembre 1556.* — Monseigneur. Ce courrier m'a trouvé encores en ce lieu pour le vent contrere qui m'empescha d'arriver hier à Venize. J'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre par la longue lettre de vostre main, où je veoy que vous désirez une chose qui ne se peult fere sans grand perte et préjudice pour le Roy et sans mettre, vous et nous, en grande confusion. Je vous diray en premier lieu, Monseigneur, comme les choses passent, et puis vous qui estez maistre sur tous nous pourrez commander et ordonner ce qu'il vous plaira. Il vous plaira donques scavoir, Monseigneur, en premier lieu que j'escripviz au Roy du 11e d'octobre l'offre que ce marchant vénitien m'avoit faicte de prendre tous les bledz de Parme et les payer comptant au priz de la place de Parme, et faire tous les

(1) Marco Vidal, maître des courriers à Venise. (Voir La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 183).

(2) Une arche miraculeuse ; sans doute un lieu de pèlerinage.

charrois à ses despens, et depuis avant qu'avoir eu responce de Sa Ma[te], le gennéral Coeffier vint à Venize, où ledit marchant persista encores en la mesmes offre et luy faist accordé le marché, à la charge que je m'obligerois, comme je feiz, à mon propre et prins nom à maintenir et observer le contract qui en seroit passé par ledit gennéral, et à refere, à faulte de ce fere, les dommaiges et intérestz audit marchant, lequel disoit que ledit gennéral seroit *difficillis conventionis*, et qu'il ne s'en voulloit adresser à aultre que à moy qui suis résident à Venize. Il reserva seullement la condition d'aller veoir sur le lieu la qualité du bled, et nous aussi de veoir si cependent nous trouverions qui feist meilleure condition au Roy que luy. Depuis, est venu la responce du Roy, qui consent et commande particulièrement ce contract, comme il vous plaira veoir par l'extraict que je vous envoye de ce que Sa Ma[te] et Monseigneur le Conestable m'en ont escript, dont j'ay envoyé semblable coppie audit gennéral, lequel ne trouvant, comme il fault croire, personne que luy en présentast meilleur condition, aura passé devant notere les obligations du contract déjà accordé audit Venize. Ledit marchant s'estoit déjà asseuré du donatif (1) que la Seigneurie baille à ceulx qui apportent bled pour dix-neuf mille cestiés et recepvant ledit donatif, il fault qu'il se soit obligé à la Seigneurie de le conduyre dans Venize sur peyne de rendre à ladite Seigneurie deux foys aultant que monte ledit donatif et aultres peynes que je ne scay pas bien, de sorte que si l'on luy revocque maintenant son contract, on luy est justement et léalment tenu de toute ceste perte, qui monteroit plus de trois mille escuz, et de la despence que ses facteurs auront faicte aux voiaiges de Parme, aux charroiz et aux nollaiges (2) des barques, et encores demandera-il pour ses dommaiges et intérestz *lucrum cessans*, dont les Vénitiens mesmes seront juges, et je vous laysse penser s'ilz seront favorables en cela au marchant qui travailloit pour leur commodité et s'ilz donneront adoz (3) à qui la leur empeschera. En danger, Monseigneur, qu'ilz veullent prendre cela pour ung exploit de guerre par vous commencée contre eulx, retenant pour vous et leur empeschant ce qu'ilz font venir pour la nécessité de leur ville non de vostre estat, mais d'ung aultre où vous n'avez intérestz que du passaige et de voz dace (4), et si y a bien davantaige, Monseigneur, que le Roy et ses ministres principaulx scavent bien si Sa Ma[te] veult fere passer armée ou non, et si ceste munition est nécessere pour ledit passaige, auquel cas il ne la fauldroit vendre

(1) Donatif, du mot latin *donativum*: gratification.
(2) Nolis: louage d'un navire.
(3) Donner à dos: battre, frapper.
(4) Daces, de l'italien *dazio*: impôt, péage.

ne à vous, Monseigneur, ne à aultre, mais la fere vendre audit passaige par les ministres du Roy et prendre pour Sa Ma[té] le proffict que les achapteurs y veullent fere. Par ainsi, si vous y usez de retention et d'auctorité, quelque coleur qu'on y scaiche bailler, il y a danger que cela soit interprété que vostre premier acte de service aye esté pour vostre commodité et proffict particulier et non pour aultre charité ; de sorte, Monseigneur, que je y veoy toutes ces difficultéz et inconvéniens, lesquelz je vous veulx bien proposer pour ma descharge envers le Roy et envers vous, et aprèz vous en laysser ordonner et disposer comme il vous plaira, car, quant à moy je n'i ay aulcune auctorité, mais ledit gennéral ne fauldra de vous bien obéyr et je luy escripray toutjour qu'il le face. Pour ceste heure, il vous plaira m'excuser si je ne luy en escriptz poinct, pour n'estre moy mesmes cause de la confusion où je m'en trouverois, mais je veoiz cejourd'huy à Venize et parleray très voluntiers au marchant pour veoir si l'on le pourra persuader en une facon ou aultre de vous céder libérallement le marché, en tout ou en partie, et en luy refaisant les intérestz et pertes raisonnables ; et si j'en puis tirer responce qui vous puisse satisfere, je la vous feray entendre et audit gennéral. mais je vous suplye très humblement, Monseigneur, pour les raisons que dessus et aultres respectz fort nécesseres, n'empescher poinct le bled qui se trouvera chargé, pour éviter la grand querelle qui en viendroit à Venize, et ne nous mettre tous en facherie, car il fauldra beaucoup de temps avant que tout soit chargé, et cependant on verra s'il sera possible, du consentement du marchant, vous accommoder d'une partie de ce qui ne sera encores chargé.

De Chioggia, ce mardi matin XVII[e] de novembre 1556.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

GABRE AU ROI (1)

154. — [ ], *21 novembre 1556.* — Sire, il n'est point encore icy venu aucun ambassadeur de l'Empereur, ne du Roy Philippes, et si celui qui viendra n'apporte bonnes patentes de l'Empereur et non dudit Roy Philippe, je le garderay bien de mettre le pied devant moy, puisque Monseigneur le Connetable me mande que ainsi je doibt faire.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 189. Extrait) (copie).

(1) D'après une note, le présent extrait ainsi que tous les fragments de la correspondance de du Gabre a été copié par GAIGNIÈRES sur les manuscrits de M. de Lamoignon. La bibliothèque de Lamoignon fut vendue en Angleterre ; elle ne formait pas moins de 1550 volumes manuscrits et 800 cartons. La Bibliothèque nationale ne possède que la série des registres du Parlement.

GABRE AU DUC DE FERRARE

155. — [*Venise*], *22 novembre 1556.* — Monseigneur, J'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre par le Sr Alexandre Fiasco, et suis fort marry du travail que vous avez de cest affere de don Louys (1), que j'ay trouvé bien estrange et, comme vous ditez, Monseigneur, il vous fault ung peu mieulx prendre garde aux insides des enemys et vous déclairer contre eulx comme ilz font contre vous. Je sçay bien que si vous voulez ce que vous pouvez, que l'on les chastiera bien. Par adventure que Dieu envoye ces occasions pour leur ruyne et pour vostre grandeur. J'ay escript à la court les propoz que nous eusmes dernièrement ensemble et les solicite vivement de provision de déniers pour vostre despence, car nous n'avons icy rien que quelque petite reste des trois cens mil escuz du deppoz, qui sont obligéz à la protection du Pape et non à autres usaiges, mais vous aurez dans le xve de décembre les xxxIIII^M escuz d'Albizo del Bene, et entre cy et la il sera venu nouvelle provision d'argent pour la despence de vostre protection. Quant au froment de Parme, j'ay monstré, Monseigneur, audit Sr Alexandre l'accord qui en fut faict icy dèz le 11e de novembre, par lequel le marchant, dès lors, s'obligea et me feist aussi obliger, reservant seullement de son cousté à veoir la qualité des fromentz et à passer l'obligé en meilleur forme à Parme, et nous estoit aussi cependant permis de le bailler à autre, si nous trouvions meilleur condition pour le Roy, et si le marchant a trouvé les bledz à son gré et que le général Coiffier luy en aye passé nouvelle obligation, il est impossible de revoquer cela, qu'il ne couste dix mil escuz de perte au Roy. J'en ay parlé audit marchant, mais il m'a respondu d'une belle protestation, et si vous y touchez d'auctorité, je scay bien que vous en acquerrez l'inimytié de ces Seigneurs et pour le Roy et pour vous, et pour ma descharge j'envoyeray à Sa Ma^té la copie des promesses qui en furent faictes icy, de ce que vous m'en avez escript et de ce que je vous y ay respondu, et croy bien que Sa Maté ne vouldra pas porter ceste perte. J'en ay parlé encores plus amplement audit Sr Fiasco, sur lequel je m'en remestray et des autres nouvelles de deçà.

De Venize, ce xxII^e de novembre 1556.

(1) Don Louis d'Este, deuxième fils d'Hercule, travaillé en sous main par l'ambassadeur du duc de Florence, avait accepté de se mettre au service de Philippe II. L'intrigue fut par hasard découverte à temps, et Hercule en témoigna vivement son déplaisir au duc de Florence. Don Louis fit alors comme son frère Alphonse, il quitta furtivement Ferrare, et se dirigea sur Paris où il obtint son enrôlement dans l'armée française. Les deux frères ne rentrèrent à Ferrare qu'à l'automne 1557. (Voir RODOCANACHI, *Renée de France*, p. 274 sq.).

Monseigneur, Depuis ceste lettre escripte est arrivé icy l'homme du marchant qui a faict le marché du bled, lequel j'ay monstré au Sr Alexandre en propre original, où il n'y a aucune réservation de ma volunté, mais, au contraire, une pure obligation que je le doibve trouver bon et le ratiffier, et si y a davantaige obligation de les fere passer francz de tous daces par vostre estat et par celluy de Mantoua, de sorte que s'il ne vous plaist user du vostre de la courtoisie, que les princes usent les ungs envers les autres, et nous favoriser envers le Cardinal ou Duc de Mantoua, il sera force que je vous face payer des déniers du Roy, ce qui vous appertient pour lesdits daces. Vous en userez comme il vous plaira, et je ne fauldray de fere entendre à Sa Maté le traictement bon ou maulvaiz ou tel qu'il vous plaira le fere, dont j'ay plus amplement devisé avec ledit Sr Alexandre, luy ayant baillé une coppie du marché faict à Parme et des premières promesses qui en furent faictes icy.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

GABRE AU DUC DE FERRARE

156. — [*Venise*], *2 décembre 1556.* — Monseigneur, Le seigneur Alexandre vous dira ce qu'il a negotié icy en voz afferes et mesmes sur le faict de ces fromens, lesquelz je crains fort que le Roy, ne vous, ne les marchans naurez jamais, car ceste longueur et empeschement donne loisir aux Imperiaulx qui les ont encores en leurs mains de les retenir pour eulx. Et quant il vous eust pleu vous desister de cest empeschement que vous y voulez mettre, il seroit plus utile pour le Roy, plus juste et honeste pour vous, que de forcer ung marchant a vous vendre sa marchandise a votre mot et a sa grand perte. Toutesfoiz vous en userez comme il vous plaira. Je y ay faict ce qui mestoit commandé et remetz le reste a beneffice de nature, sçaichant bien, quant a moy, que j'en auray ma conscience et mon honneur deschargez envers Dieu et le monde et envers le Roy. Le surplus de noz nouvelles, je les remettray au dit seigneur Alexandre.

De Venize ce IIe de decembre 1556.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi).

GABRE AU DUC DE FERRARE

157. — [*Venise*], *16 décembre 1556.* — Monseigneur, A mon arrivée icy, je trouvay une dépesche du Roy et de Monseigneur de Guyse, apportée par corrier expréz, par laquelle le Roy me mande

de vous aller trouver. A quoy je n'eusse failly, si vous ne m'eussiez déjà faict expérimenter combien il faict maulvais aller par le monde avec ce rude temps, soit par terre ou par eaue; mais il vous plaira pour ce coup m'en excuser, et vous contenter que je y envoye mon secrétaire en mon lieu, lequel vous monstrera la lettre que le Roy m'escript et une patente qu'il me mande vous consigner en retirant de vous une autre de reciproque obligation, de laquelle j'ay dressé une mynute que ledit secrétaire vous monstrera, et il vous plaira la fere dépescher en parchemin, la signer et fere sceller, et quant à ce qui touche le remborsement de voz despences faictes pour la souspeçon où vous estiez depuis la cappitulation, il vous plaira, Monseigneur, suyvant ce que vous m'en distes à Copare, m'envoyer une liste signée de vostre main desdites despences, et je l'envoyeray au Roy, comme il me mande, pour en ordonner vostre remborsement. Quant au faict des bléez de Parme, Monsr de Serres en admeyne ung homme du marchant, avec lequel vous en pourrez, Monseigneur, parler, et aille la chose au piz ou au mieulx qu'elle pourra, je n'y trouveray rien de maulvais, mais que le Roy n'y face la perte si grande comme je la préveoy, voulant user de sa justice accoustumée envers le marchant. Vous aurez aussy, Monseigneur, avec ceste présente ung paquet de Monseigeur de Guyse, lequel, comme je croy, vous fera entendre ce qu'il a délibéré de fere. Mais par ce qu'il m'escript, il semble qu'il est résoleu de fere toute diligence de marcher, nonobstant toutes les souspeçons qu'on peult mettre en avant que le Pape vueille la paix, et les Suysses peuvent de ceste heure estre en Piedmont. Ces Seigneurs me demandèrent hier en Colliége qu'est ce qu'on faisoit à Ferrare; je leur diz que vous aviez déjà en estre les hommes d'armes et chevaulx légers qui debvoient estre employéz a la conservation de vostre estat, et leur diz les nouvelles que j'avois de Monseigneur de Guyse, mais ilz ne me dirent pas que le Roy d'Espaigne les eust faist juger du différent qu'il a avec le Pape, comme l'on m'escript de Rome que leur Ambassadeur l'a dit a Sa S^te, laquelle ne faillist pas d'y faire bonne et saige responce. Je crois que vous en pourrez avoir eu mesme advis, parquoy je ne vous en feray, Monseigneur, plus longue lettre, que de présenter mes très humbles recommandations à la bonne grâce de Vostre Excellence.

De Venize, ce xvie de décembre 1556.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

158. — [*Venise*], *19 décembre 1556.* — Monseigneur, Il vous plaira veoir ce que j'escriptz au Roy de la veneue de M. le Cardinal Carraffa en ceste ville, de laquelle je presuppose que vous estez bien adverty de Rome ; je mettray peine d'entendre ses intentions et sa negociation et ne fauldray de vous en donner bon adviz. Je ne scay si Monsieur de Montmorency (1) viendra avec luy, lequel, en ce cas, j'espere avoir pour hoste et m'essaieray de luy faire tout le service qui me sera possible, puisques c'est vostre imaige et un autre vous mesmes. Hier, ces seigneurs feirent une despeche en Levant et je ne faillys escripre a Monsieur de Codignac l'arryvée de Monsieur de Guyse en Piedmont et de l'armee quil mêne, luy asseurant la guerre et luy oustant toute esperance de paix, si Dieu n'y mect la main, scaichant bien que c'est chose bien agréable au Grand Seigneur et que bientost vous debviez depescher quelqu'un pour aller demander l'armée. Ces seigneurs ne mont encores faict response du prisonnier de Monsieur de Cambray, s'ilz veullent accepter le jugement ou non, ayant volleu prendre temps et loysir pour en parler entre eulx, mais je ne croy pas qu'ilz y touchent, car ilz ne veulent pas desplaire a Monsieur de Codignac qui le leur pourroit par aventure bien rendre par dela et davantaige. Quelqu'un m'a dict que le prisonnier descharge maintenant ledit S[r] de Codignac et dit avoir eu la commission de ce bel exploict de Rostan Bassa, et je vous laysse penser si ces Seigneurs vouldroient mettre la main la, il a eu assez de bon loysir, depuis qu'il est prisonnier, de penser a ce quil a dire et les autre a les luy apprendre. Si je n'estois personne ecclesiastique qui empesche que je ne puys me mesler des choses criminelles, ces Seigneurs eussent mieulx ayme, a mon adviz, que j'eusse fait son proces juge et execute, et s'ilz ne s'en veullent point mesler, vous adviserez. Monseigneur, si vous trouverez bon que je luy face son procez, pour aprez le faire juger par l'Ambassadeur de Ferrare, qui est docteur en loix, avec deux ou trois autres gens de loix, pour sourtir de ce meschant negoce dont il ne sourtira jamais preuve, ne veriffication, qui vaille et en cest endroict.

De Venize ce XIX[e] de Decembre 1556.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 191) (originale).

(1) Il s'agit ici (de même qu'à la page 195 de la présente correspondance) de François de Montmorency, fils du connétable, capitaine de cent lances en 1551, qui prit part aux guerres d'Italie, et épousa en 1557 la duchesse de Castro, veuve d'Horace Farnèse. François de Montmorency devint pair de France, maréchal et grand maître, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gouverneur de Paris; il mourut le 6 mai 1579.

GABRE AU ROI

159. — [*Venise*], *23 décembre 1556.* — Sire, je vous escripvis, n'y a que trois jours, de la veneue icy de Monseigneur le Cardinal Carraffa, de Rome, et pour ce que je veoy qu'il est pour y passer les festes de Noel, avant que avoir résolucion de ces seigneurs et que, par aventure, Vostre Majeste trouveroit estrange destre si longuement sans nouvelles de sa negociation, je vous ay voleu, Sire, faire ceste despeche, par les postes ordinaires, pour vous dire que ledit Cardinal arriva lundi xxie de ce mois (1) et fust reçeu honorablement de ces seigneurs; avec le Bucentore et autres leurs cerimonyes accoustumées; j'accompagnay la Seigneurie a l'aller recevoir et aprez avoir salue le Duze (2), il ne faillit pas de me faire caresses et embrassemens, qui tesmoignoient a toute l'assistence la grande devotion et affection qu'il porte a tout ce qui est advoué de Vostre Majesté. Arrivèz que nous fusmes au logiz, et le Duze et la Seigneurie retirez, il laissa tout ce monde pour deviser avec moy, et fust ce premier dialogue de belles paroles, mais non tant generalles quil ne voleust bien imprimer en mon esprit que Vostre Majeste n'a, ny n'aura jamais en ce monde un plus seur et plus vray amy que le Pape, ne ung plus fidel et affectionné serviteur que ledit Cardinal, vous priant de ne vouloir estre en son endrois umbrageux et ne souspeconner mal de ses actions comme d'autres avoient volleu faire, me disant que si le Pape lui avoit commandé de vous estre autre que serviteur et homme de bien en vostre service, il abandonneroit sa Sainteté pour s'aller retirer à Cuminge (3), et plustost souffriroit la mort que de se laisser reprocher infidelité envers vous, Sire, de qui il avoit esté affectionné serviteur avant que vous avoir veu, et que après, vostre bonté, les biens, les caresses et l'honneur quil avoit receu de Vostre Majesté, l'avoit tellement obligé quil se reputeroit ingrat et indigne de vivre s'il ne vous etoit tel qu'il disoit; de sorte que, s'il fault croire aux parolles d'un gentilhomme Cardinal qui faict profession de cavalerie et d'honneur, le Pape et luy ne sont pour jamais vous faire faulx bon et, pour ce soir la, n'entra point en autres particularitez des causes de sa veneue, mais, me pria que je feusse le lendemain matin avec luy pour me dire, avant qu'il allast prendre l'audience de ces seigneurs, la cause pourquoi il venoit icy pour en avoir mon advis et proposer sa charge

(1) Il fut logé dans un palais aux frais de la République, et la Seigneurie l'admit le lendemain au Conseil. (Voir G. Duruy, *Le cardinal Carafa*, p. 208).

(2) Lire « le Doge ».

(3) Cumiano, village aux environs de Turin.

communnement ou separément, comme nous adviserions ensemble. Le lendemain matin, je l'allay trouver, nous fusmes seuls bien prestz de quatre heures pour ce qu'il entra a me faire un long discours de toutte sa vie, depuis qu'il commença a vous servir de soldat, les commencemens des traittez de vostre ligue avec Pape ; que je savois comme luy son allee en France, les difficultez et les disputes et, enfin, la despeche quil y eust, la guerre qu'il trouva a son retour commencée a Rome, les progrez d'icelle, les occasions et moyens de son aboqquement avec le Duc d'Alva et les tresves depuis succedées, les mêmes propoz et argumens que ledit Duc d'Alva et luy, eurent ensemble, et, enfin, l'occasion de sa venue qui etoit seullement pour employer le temps desdites tresves a benefice commung de Sa Sainteté et de Vostre Majesté, et essayer de faire declarer ces Seigneurs et de les rendre ennemys du Roy d'Espaigne, m'asseurant, que le Pape est tellement irrité et resoleu, que si on luy donnoit librement le Royaulme de Naples pour sa postérité et sa maison, il ne seroit possible de l'appaiser ni l'induire a la paix, et pour cette cause il avoit commandement de Sa Sainteté de remonstrer a ces Seigneurs la justification de toutes ses actions; les remercier des offices qu'ilz ont faitz pour l'accord en leur remonstrant les injures, indignitez et dommages qu'il a souffertz de cette guerre, injustement commencée contre luy, les prier de luy voulloir ayder et en avoir la reparation quil convient, et de vouloir unir leurs forces avec les vostres et les siennes pour chasser d'Italie ces tirantz et la remettre en liberté, et que, pour leur en donner meilleure occasion, il leur voulloit offrir leur bonne part au gateau et pour la premiere offre qui leur offriroit tant de decimes qu'ils vouldront sur leur clergé pour satisfaire a la despence de cette guerre silz y vouloient entrer, leur offrira telle part qu'ilz vouldront dans la conqueste qui se fera, et promettra faire en sorte que Vostre Majesté l'aura agreable, que s'il ne tient qu'a leur bailler en engagement cependant quelque ville de l'estat de l'Eglise, que par aventure il se leurra aller jusques la et, en effet, qu'il esperoit ne partyr point d'icy qu'il ne feist quelque chose de bon et ma dict que le s[r] Julio Ursin vous aura donne advis de toutes ces choses et que le Fantuccio qui est alle vers le Roy d'Espagne n'a aucune charge que escouter pour referer sans rien proposer de sa part, et que nous luy ferions grand tort de doubter de chose du monde pour ceste allee la, qui est faite a bonne fin, et que aussitost que Monseigneur de Guise seroit un peu avant en campaigne, il se feroit a Rome trois choses qui sont differées pour bon respect, c'est : privations, promotions de Cardinaulx (1) et la

(1) Cette promotion de cardinaux n'eut lieu que le 15 mars 1557.

reception de l'ordre de S[t] Michel (1) au Duc de Paliano. Je ne failliz pas, Sire, de luy louer tout son discours et les intentions du Pape et les siènes et surtout sa fermeté et fidélité en vostre service dont je ne scaurois doubter, pourveu qu'il usoit tousjours de son bon jugement, car toutesfoiz et quantes quil penseroit a l'honneur, au profit et a la grandeur sienne et de sa maison, il ne trouveroit jamais raison qui luy deust faire abandonner vostre faveur et protection, et que, a la verité, vous, Sire, mettrez vostre Royaulme et voz afferes en grand labérinthe par ceste guerre en laquelle, comme luy même avoit peu cognoistre, vous entriez fort mal volontiers et ne se pouvoit dire que vostre Majeste y entrast pour aucun sien desseing particulier, mais seullement pour la deffense du Pape et protection de ceste maison Caraffa. Parquoy, d'aultant plus estoit grande l'obligation qu'il vous en debvoit et le confortay a perseverer et se obstiner en ceste sienne bonne volunté et a proposer á ces seigneurs le langaige dont il m'avoit parlé, et que j'en esperois tout bien qu'il regardast a quoy je y serois bon, et je ne fauldrois de le seconder et y ayder en tout ce que je pourrois, luy ayant dit franchement mon advis et les raisons pourquoy cela estoit mieulx proposé de la part du Pape que de la vostre qui seroient longues a escripre. Ce matin, il a eu sa premiere audience, ou il n'aura pas enfoncé les matieres fort avant; demain sera la veille de Nouel; le jour de la feste et le lendemain seront consumez en devotion et en un banquet que fait la Seigneurie, tellement que je ne veoy qu'il puisse avoir la seconde audience plustost que dimanche xxvii[e] du mois, et pourra, a mon advis, estre icy tout ce mois pour, apres, comme il m'a dict, sen aller a Ferrare et a Boloigne (2). Et s'il entend la que le duc dAlve soit en ordre pour se remettre en campagne apres les quarente jours de la tresve, il s'en ira droict a Rome pour luy resister et faire a la deffence le mieulx qu'il pourra, sinon il attendra nouvelles de mondit Sieur de Guyse pour essayer, s'il estoit possible, de s'abbouquer emsemble et resoudre du chemin de vostre armée et des entreprinses. Il ne sera jour, Sire, que je ne le veoy pendant qu'il sera icy et le festieray chez moy et vous donneray advis a la journée de tout ce que je pourray entendre de luy.

Sire, le sieur de la Vigne arriva icy le xix[e] et n'est jamais sourty de mon logeiz pour tenir son partement plus secret. Je demanday a ces Seigneurs, en audience secrete, quelque vaisseau pour le conduire surement jusqu'a Raguze. Ilz ont offert incontinent et fort

(1) L'ordre royal de Saint-Michel, institué par Louis XI en 1459, comprenait, à l'origine, 36 chevaliers. Plus tard, l'ordre tomba en décadence et le nombre des chevaliers s'accrut considérablement; il continua d'exister jusqu'à la Révolution de 1830.

(2) Bologne.

courtoisement une galere ou une barque armée comme nous voudrions, et ce soir sans nulle faute il partira; et fust party des hier n'eust esté que la veneue de ce Cardinal a teneu ces seigneurs un peu empeschez. J'espere, Sire, qu'il ira seurement et que vostre Majeste sera servye de luy bien et fidellement, car il a bon entendement et quelque experience de ce pays la et tres bonne volunté; il m'a communiqué de ses commissions et je luy ay dict ung peu mon advis; il a faict assez bonne dilligence de venir de Lyon icy et seroit tres necessaire qu'il la peust encores faire meilleure au reste de son voyaige, mais je vous asseure, Sire, qu'il ne fut veu jamais ung si rude yver d'extrèmes froictz et neiges, qu'il y a pardeça depuis ung mois, et fault avoir compassion de toutes gens qui sont en voyaige.

De Venize ce XXIIIe de Decembre 1556.

(Bibl. nat., Fr. 3117, fol. 78) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

160. — [*Venise*], *26 décembre 1556*.— ... le marchand. Vous aures aussy, Monseigneur, avec ceste presente, ung pacquet de Monseigneur de Guize, lequel, comme je croy, vous fera entendre ce quil a delibere de faire, mais parce qu'il m'escript il semble quil est resolu de faire diligence de marcher nonostant toutes les suspecions quon peult mettre en avant que le Pape vueille la paix. Les Suisses peuvent estre des cest heure en Piedmont. Ces seigneurs me demanderent hier en colliege que c'est quon faisoit a Ferrare. Je leur diz que vous avies desja les hommes darmes et chevaux legiers qui debvoient estre employez a la conservation de vostre estat et leur dix les nouvelles que j'avoys de Monseigneur de Guize; mais ilz ne me dirent pas que le Roy dEspaigne les eust faict juges du different quil a avecques le Pape (1), come lon mescript de Romme que l'ambassadeur la dict a sa Saintete, laquelle ne faillist pas dy fere fort bonne et saige responce; je croy que vous en poures avoir eu mesmes advis, parquoy je ne vous en feray, Monseigneur, plus longue lettre que de presenter mes tres humbles recommandations a Vostre Excellance.

De Venize ce XVIe de decembre 1556.

(Arch. de Modène. Arch. de la famille Fieschi) (fragment).

(1) Cela n'est pas scrupuleusement exact; ce qui est plus réel, c'est que, tandis que Carafa et M. de Lodève négociaient avec la Seigneurie pour faire entrer la République dans la ligue, Philippe II faisait secrètement agir son ambassadeur à Venise et opposait aux offres de la France et du Saint-Siège des propositions de nature à séduire aussi la République, afin de la soustraire à toute velléité d'alliance. (Voir DURUY, *Carlo Carafa*, p. 211).

GABRE AU CONNÉTABLE

161. — [*Venise*], *29 décembre 1556.* — Mons , il fault que je vous dye que je suis bien fort fasché d'ung inconvenient qui est souvent advenu a d'autres et a Papes et a Roys et Empereurs, mais jamaiz a moy, que ceste foiz, et ne scay en quoy me consoler, sinon en mon innocence, scaichant n'avoir failly en façon du monde, sinon d'avoir esté trop diligent a faire mon debvoir: c'est la perte d'ung paquet adressant au Roy que je despechay soubdain que mondit sieur le Cardinal Caraffa fut icy arrivé, par lequel je rendois compte a sa Majesté, et a vous, de toute l'occasion et veneue dudit Sieur Cardinal et de son intention. Monsieur de Beauregard sait que ny vous ny nous, deça, navons point encore commencé a chiffrer, tenant ce chemin des Venitiens Grisons, et Suysses seur comme il a este toujours durant ces guerres passees, et pour ceste cause que je vous disois librement et sans chiffre tout ce que je savois et pensois comme j'ay faict par le passé; et ainsi que ledict sieur Cardinal venoit disner chez moy avec toutte sa trouppe en lieu de luy faire bonne et joyeuse chère (1), j'ay receu une lettre de Tassin contenant le destrossement de mon paquet ez mains d'ung sien serviteur qui le portoit de Luna (2) a Bresse, comme l'on faict de poste en poste. J'ay été bien travaillé de ceste nouvelle en mon esprit et si n'ozois dire mon mal a personne et moins a Monseigneur le Cardinal Caraffa, qui en pourroit estre marry plus que personne, pour avoir descouvert par la sa negociation et ses secretes intentions, mais, toutesfoiz, je ne dois etre reprins de cela, car je rendois compte a mon maistre de ce que je debvois, et cela mesmes etoit au beneffice commung du Pape et du Roy; or, Monseigneur, je ne scaurois que y faire que prier Dieu que j'en puisse avoir ung jour ma revenche. Quelquefois il advient d'ung mal un grand bien, car, en premier lieu, les enemys n'auront rien veu qui leur plaise en ceste despèche et ne se fieront plus en chose que le Pape ny ce Cardinal leur scaichent dire. Il est vray qu'ilz auront descouvert la pratique de ce lieu et y pourront remedier, mais j'espere bien mettre ces Seigneurs en colere contre ceulx qui ont violé la franchise et la seureté de leur estat, et pour ce, Monseigneur, que je crains de faire encore plus grande faulte de celer tel inconvénient au Roy, je vous despeche ce corrier exprès pour vous dire ce qui est advenu et vous prier tres humblement que vous, Monseigneur, qui avez

(1) Bon accueil, bonne réception.

(2) Lonato, place forte de Lombardie, à 22 kil. de Brescia.

veu souvent telles choses advenir, me commandiez et conseilliez ce que j'auray a y faire. Je vous envoye la coppie de la despeche perdue avec la coppie de l'advis que Tassin m'a escript, du destrossement duquel la Seigneurie a eu advis, et m'a envoye ung secretaire m'advertir et je les ay prié de le tenir secret jusques a ce que j'eusse parle a eulx. Je n'en voulois rien dire au S[r] Cardinal jusques a son partement d'icy, mais craignant qu'il l'entende d'ailleurs, je me resouldray de le luy dire le plus dextrement que je pourray, me semblant que cela ne peut riens gaster, mais plustost servir a deux considerations, l'une affin qu'il voye que toutes ses intentions sont découvertes, et qu'il se résolve de passer la carriere tout aü long et que l'on n'adjoustera plus foy du cousté du Roy d'Espaigne a chose qu'il dye, l'aultre affin que si le Cardinal de Trente a tenu main a cest assassinement, qu'il le face citer a Rome et d'aultant qu'il sert actuellement contre le Pape (1), qu'il le face priver de son chapeau ou le travailler le plus qu'il pourra. Cependant, je monstreray n'en estre point en peyne, et seray demain avec la Seigneurye bien secretement pour remedier a l'avenir, et leur demander justice, ou qu'ilz me permettent de prendre ma revenche dans leur estat comme j'ay bonne esperance de le faire, soit qu'ilz le trouvent bon ou maulvais, et si quelcun se vante d'avoir veu ce qui estoit dans ce pacquet la, il en parlera bien finement si je ne descouvre d'ou ce destrossement est veneu. Reste, monseigneur, que je vous supplye de m'excuser envers le Roy, et doresnavant j'escripray en chiffre et fauldra que messieurs voz secretaires facent le semblable; j'envoye avec ce porteur un de mes gens a Luna pour me rapporter ce quil pourra entendre de ce destrossement, ayant mande a Tassin que s il ne me rend bon compte de ce serviteur que portoit les paquetz, je priveray lui et tous ses freres des postes qu'ilz tienent, et m'en prendray a sa personne, et a sa teste. Veez la, Monseigneur, l'occasion de la despeche de ce corrier exprez, et pour aussi vous dire que depuis la despeche perdue, et hier XXVII[e], Monseigneur le Cardinal Caraffa eust sa seconde audience secrete et, au sortir de la, nous trouvans a disner emsemble, il m'en feist tout le discours qui a este de presenter a ces Seigneurs la bulle de sa legation et ung bref a part contenant toutes les facultez qui se peuvent penser, avec clause expresse de faire tous traitez de paix et entreprinses de guerre, ligues, alienations et engagemens du patrimoine de l'église, et lesquelz pouvoirs il m'a aussy faict veoir et prié

(1) Le cardinal de Trente était depuis longtemps dévoué à la cause impérialiste; Philippe II l'avait récemment chargé (29 octobre 1556) de la cérémonie de la restitution de Plaisance à Octavio Farnèse qui venait de passer définitivement à l'Espagne.

de les lire. Aprez cela, il leur a faict remonstrance de la necessité du Pape, de la tyrannie et sugetion ou toute l'Italie est réduicte, les maulvaiz tours que ceste seigneurie a receuz de l'Empereur, le procédé superbe de son filz en ceste guerre, leur interestz a la conservation de leurs voisins et de l'estat de l'Eglise, la religion et bonne volonté du Roy pour ayder a la liberte de l'Italie; voz forces prestes et promptes a executer, et, la dessus, les a vifvement recherchez de leurs déclairation et de mettre la main aux armes, et beaucoup dautres langaiges et persuasions, tendans a ceste fin la, leur ayant offert, la carte blanche en matiere de conquestes a faire, et, s'ilz ne vouloient estre sur l'incertain, leur a touche ung mot assez exprez de Ravenne et de certaines autres petites commoditez, de sorte qu'ilz ont ung peu haulsse la teste et ont commence aujourd'huy a tenir leur pregay et a consulter ce qu'ilz ont a dire et a respondre. Je ne croy pas qu'ilz soient pour rien faire avec le Pape, ny pour cecy ny pour cela, si le Roy ne parle, mais quoi qu'ilz facent pour le moins, c'est ung os a ronger en leur bouche pour les amusez, s'ilz ne veulent meilleure proye pour se paistre, et si fauldroit qu'elle fut bien friande et commode avant qu'ilz laiss ssent ceste cy qui leur peut estre presente et non en esperance. On verra ce qui en succedera et je mettray peine d'entendre, tant de luy que d'autres, comme tout passera pour en donner advis au Roy, nayant faict mectre cette lettre en chiffre pour ne perdre de temps, a vous donner advis de toutes choses et l'envoyer par corrier exprez, auquel je l'ay si bien cachée, que s'il luy advenoit rencontre en chemin, on ne luy ouste·a que d'aultres lettres de peu d'importance, et, doresnavant, je feray escripre en chiffre. Il y a trois jours que Monsieur de la Vigne couche en la galère qui le doibt conduire, mais le vent est contraire et n'y a remede de sortir du port, dont il est tant faché qu'il nest possible de plus; la faulte ne vient de luy ny de la Seigneurie, mais du temps auquel on ne peult commander.

Monseigneur, je feuz hier avec Monseigneur le Cardinal sur le faict de la despence de Rome et de la contribution que vous demandez pour l'armee que Monsieur le Duc de Guyse meyne; quant a ladite contribution, il pretend n'y estre tenu par le texte propre de la ligue, jusques a ce que ladite armée soit hors de Piedmont, sur quoy il m'a prie que nous feussions encore demain emsemble, et de vray, je croy que nous y perdrons nostre cause, car, si l'armée s'a restoit en Piedmont pour y conquérir, il est certain qu'ilz ne doibvent rien contribuer, sinon aux despences qui se font en l'Italie hors le Piedmont, par ainsi, lorsque ladite armée sera en Lombardye, lors il sera temps de leur demander la contribution ordinaire par eulx promise, et ilz ne peuvent la refuzer, et leur pourra l'on aussi lors demander la despence faicte en novembre et Decembre pour les pre-

paratifz de ladite armee, et si bien ilz y faisoient difficulté, je pense qu'ilz y pourroient loyaulment estre tenuz, puisque l'intention et les effectz se rencontreront de l'avoir dressée pour leur secours. Je verray ses argumens a ce qu'il vouldra dire la dessus, et quant a la despence de Rome, je luy ay remonstré que par ung estat que m'ont envoye Messieurs de Lanssac et Coiffier, le Roy et le Pape payent en tout l'estat de l'esglise vingt mille et tant d'hommes, et que le Duc d'Alva n'en a pas aujourd'huy quatre mile ez environs dudit Rome, et avoit renvoyé ses principales forces en Lombardie pour faire teste a Monsieur de Guyse. Qu'il me sembloit bien raisonnable de casser ceste grande despense et de lever les garnisons de certains lieux qui sont hors de tout souspeçon. Il m'a dit que si l'on veult faire la guerre, il ne fault rien casser, mais despendre en trois mois ce qu'on vouloit despendre en ung an, et que si Monsieur de Guise peut passer en Lombardie, et faire la quelque chose de bon et y amuser les énemys, il seroit d'oppinion de mettre toutes ces garnisons de Rome a la Campagne, et avec une bonne bande d'artillerie, qu'il a fort bonne commodité de mener, il vouldroit entrer dans le Royaulme, ou il a des pratiques et intelligences, et mettroit l'enemy dans une grande confusion; mais il remet toutes telles resolutions au bon jugement de mondit S[r] de Guyse, devers lequel il envoye le S[r] Adrian Baillin, affin qu'on se puisse bien entendre emsemble. Il ma asseuré avoir laisse a Rome ce qu'il fault pour le mois de janvier a la part du Pape (1) et que, par tout ledit mois, il aura encores deux cens mil escuz dans le Chateau Saint Ange (2) et a bonne espérance que luy manquera point, mais que voz forces, Monseigneur, soient ung peu en avant en pays ou on leur pourra parler ung peu plus a cheval en matière de contribution et de ce qu'ilz doibvent faire.

De Venize, ce XXIX[e] de Decembre 1556.

Monseigneur, j'ay, depuis ceste lettre escripte, este en Seigneurie et faict mes plainctes et mes protestes de bonne sorte sur la perte de ce pacquet, n'ayant point eu sur cela, faulte d'argument pour les prescher, persuader et tenter de se resouldre a ce que le Cardinal

(1) Cependant, les ressources du Saint-Siège étaient profondément épuisées. En offrant Ravenne à la République, pour l'attirer dans la ligue, le Pape demandait, d'autre part, à la Seigneurie, de lui prêter 300000 écus. (Sur ce point des négociations, voir lettre au Roi du 5 janvier 1557).

(2) Le château de Saint-Ange, au bout du pont Sant'Angelo, avait été ainsi appelé parce que saint Grégoire le Grand, étant sur ce pont, vit, dit-on, un ange qui remettait son épée dans le fourreau après une peste qui avait désolé la ville. Les papes firent de ce château une véritable forteresse, et ils avaient coutume de s'y réfugier quant il y avait des troubles à Rome; on y enfermait aussi des prisonniers d'État.

Caraffa les en a recherchez ; ilz ont monstré estre plus marriz que moi mesme dudit paquet perdu et m'ont dit qu'ilz ont envoyé s'enquerir comment cela s'est passé, pour en faire justice ou se ressentir contre ceulx qui en auront este auteurs, et au reste m'ont faict responce qu'ilz faisoient faire prieres a Dieu a ce qu'il luy pleust les illuminer a resouldre ce qui seroit de sa volunté, et que ces seigneurs estoient pretz a en consulter. J'ay aussi fait entendre audit sieur Cardinal le destrossement de ce pacquet, et ce que je vous en escripvis ; il a monstre en estre plustot bien ayse que marry, affin que les Imperiaux ne luy rompent plus la teste de nouvelles pratiques, auxquelles il estoit bien résoleu ne prester l'oreille, s'ilz luy donnoient tout le monde, et n'eust fait ny tresve ne aultre forme d'accord, si le Roy ne l'eust a cela exhorté et presse, continuant toujours que si vous ne le trouvez au commencement, au mylieu, a la fin, homme de bien et fort fidelle serviteur, que vous ne tenez jamais compte de luy ny d'homme de ceste nation.

(Bibl. nat., Fr. 3117, fol. 13) (originale).

GABRE A M. DE SELVE

162. — [*Venise*], *2 janvier 1557*. — Monsieur, J'ay reçu vostre derniere lettre du vingtsixiesme du passé, et depuis les derniers lettres que je vous escrivis par Girauld (1), ces Seigneurs icy ont été a consulter sur la proposte de Monsieur le Cardinal, et tiennent ceste leur resolution, et tout le parlement qui s'en faict, en leur pregage, si secret, que chose qui y aye jamais este traictée, mais, ce matin, ils y doibvent faire responce, et scaurons que c'est bien me douté je qu'elle ne sera de sy ny de non, mais de mettre la chose en quelque longueur et en belles paroles pour voir un peu le procedder de nostre armée, et gaigner toujours temps; il est vray qu'ilz sont reduictz a un extrême passaige de laisser eschapper de leurs mains Ravenne et Seruye (2), desquels leur a esté gesté un mot asses expressement, mais non, a mon advis, si certain et asseuré qu'ils y penssent faire entrer fondement. Je ne scay pas comment ils peuvent saigement rompre du tout ceste praticque la, et s'ils l'attaquent je la tiens du tout pour gaignée. Le Cardinal de Trente a icy envoye un homme oultre l'ambassadeur d'Espaigne, Don Grovian de Lalala (3), qui est nouvellement venu, et font tout ce qu'ils

(1) Courrier au service de la France.
(2) Cervia, ville d'Italie, à 20 kil. de Ravenne.
(3) Don Giovani d'Ayala, envoyé de Philippe II à Venise. (Voir DESJARDINS. *Négociations de la France et de la Toscane*, t. III, p. 363).

peuvent pour contreminer et empescher la negociation dudit sieur Cardinal et m'a l'on dict qu'ils ont propose en seigneurie que le Roy d'Espaigne se contenteroit a la requisition de ces Seigneurs, et, pour leur faire plaisir, leur baillant un voisin tel quils l'ont toujours demandé de renoncer le Duché de Milan au Duc de Savoye et pour mieux descouvrir la négociation dudit sieur Cardinal. Il faut que je vous die, avec bien grand regret, et avec un peu de colère qu'ils m'ont destrossé un pacquet que deux hommes ostèrent sur le grand chemin a un voulier de Tassin qui le portoit de Luna a Bresse, comme vous scavés qu'ils ont accoustumé de poste en poste ; il n'y auront rien trouvé qui leur plaise, ni chose secrette qui puisse porter prejudice aux entreprises du Roy, car je n'escrivois que l'arrivée du Cardinal icy, et les propos qu'il m'avoit tenus, fort certains et exprès de la ferme et asseurée affection du Pape et syenne a l'endroict du Roy, et qu'il estoit venu ici pour chercher la declaration de ces Seigneurs et non pour y parler, et respondre d'aucun accord ; cela est chose si publicque qu'ils sont bien lourdauts s'ils ne la scavent, et quelquefois d'un mal advient un grand bien, comme je l'ay escript au Roy, car, si les Imperiaulx voyent cela, il sera bien malaisé quils croyent plus aux paroles, ny aux amusemens du Pape, ni dudit Cardinal. J'ay esté contrainct de despecher un courrier expres a Sa Majeste, luy ayant envoyé le duplicata de la depesche perdue, pour ce que la Seigneurie en avoit eu le premier advis, et que je doutois que Monsieur le Cardinal en pourroit avoir eu advis d'ailleurs que de moy; je me resolus de le luy dire et luy communiquer la minutte de la despeche perdue, pour luy oster tout soupçon et bizarrerie, comme il me semble qu'il s'acotre parfois ; mais il me falloit en faire de nécessite vertu, et il montra d'en estre plustost bien ayse que marry, affin, ce dit-il, que ces Imperiaux ne luy rompent plus la teste de nouvelles praticques. J'allay a la Seigneurie en audience secrette me plaindre de l'assassinement faict en leur estat, et par la pris argument et occasion de les mettre un peu en colère contre ceste génération la, leur disant que s'ils ne se vouloient ressentir et en faire démonstration, j'en ferois porter la peine a plus de quatre, qui par adventure n'y ont point de coulpe, et que, s'il est permis aux ennemis du Roy de violer ainsi la liberté et la franchise de leur estat, je serois contraint de faire venir icy et cappitaines et soldats, et dont Sa Majesté paye, Dieu mercy, bon nombre en Italye pour faire scorte a ceux qui vont et viennent pour le service de Sa Majesté et aspirant autant qu'il me fut possible le procedder et la superbe de ces Espaignols qui ont voulu commander dans Rome et eu audace de commander pour cest effect une guerre, et que, s'il leur en prenoit bien, j'esperois quils commanderoient

un jour dans V (1). Quil n'y avoit estat dans l'Italye qui fut intact de leur tirannie, sinon de cestui cy et qu'il ne manquoit, sinon cest estat que toutte l'Italye ne fut en liberté, car sils vouloient joindre leurs forces avec celle du Pape et du Duc de Ferrare, je ne faisois nul doute que, avant quil fut la fin de cest esté, on n'eut chassé ceste nation la d'Italye, leur exhortant d'eslever les yeux et le cœur a une si honorable entreprise, et quils considerassent que Monsieur le Cardinal leur avoit presente la carte blanche en matiere de conqueste a faire et cependant offert un bon gaige en main qui leur est bien seant et commode, comme sont Ravenne et Seruie; que je leur asseurois bien que le Roy auroit agreable et consentiroit a tout ce qui leur seroit proposé par le sieur Cardinal, ne se mouvant, Sa Majeste, en ceste guerre pour aucun dessein particulier, mais seulement pour la defense de Sa Saintelé et du Saint Siege; ils monstrerent d'estre fort marris et offencés du destrossement du paquet, ayant mandé a leurs recteurs de Bresse de faire grande dilligence a trouver nouvelles des assassins, et si on ne les pouvoient decouvrir par aultre voye, ils me dirent quils feroient un bando de donner prenno (2) a celuy qui le révéleroit et impunité du crime s'il estoit coupable. Quant au reste, quils faisoient prier Dieu par toutes leurs eglises a ce quil luy plust les illuminer, a telle resolution quelle fut agréable a sa divine bonté. Nous scaurons ce soir, et comme dit est cy dessus quelle elle sera, et je vous ay voulu faire tout ce discours affin que si le Pape venoit a vous parler de la négociation dudit sieur Cardinal, que vous luy en puissiés respondre, dire et asseurer que les ministres du Roy font ce qu'ils peuvent pour seconder et accomoder les choses a son intention, ce qui est a benefice comme de la ligue. Girault vous porta l'autre jour xxx^{m} écus; maintenant je vous envoye par la Riviere (3)........(4), en ayant emprunté douze mille sur le nouveau depost qui se fera, duquel nous n'avons encores aucunes lettres ny nouvelles; s'il en vient, je le vous envoiray aussytost qu'on le pourra recouvrer, et, sil n'en vient point, faictes avec cecy le mieux que vous pourrès, car je ne scaurois faire autre chose. Monsieur de la Vigne partist mardi au soir dans une gallere de la Seigneurie, et espere qu'il ira seurement jusqu'a Ragouse; de la court ni de Monsieur de Guise, je n'en ay rien de nouveau.

De Venise ce deuxiesme de Janvier 1557.

(1) Venise.

(2) Qu'ils faisaient serment de donner une récompense, etc.

(3) La Rivière, gentilhomme du Périgord; il avait fait la guerre en Toscane sous Strozzi; en 1569 on le retrouve en Guienne. (Voir *Commentaires de Montluc*, t. IV, p. 65).

(4) Mot laissé en blanc dans le texte.

Monsieur, depuis cette lettre escripte, j'ay esté voir Monsieur le Cardinal qui m'a dict la responce de la Seigneurie, plaine de fort belles paroles, mais non concluantes, ne repondans a ce qu'il avoit proposé, de sorte qu'il leur a fait une gaillarde replicque et exhortation, et leur a baillé de quoy consulter une aultre fois, leur ayant faict entendre soubs main par un de leurs gentilhommes que s'ils ne veullent entendre cette praticque de Ravenne, il est resolu de la bailler au Duc de Ferrare, lequel en offre toute telle somme que l'on voudra (1), et pourroit estre que cetse jalouzie la les mouvroit plus que toute autre chose pour attendre nouveaux pregays et autres resolutions, je croy que ledit sieur Cardinal sera icy encore trois ou quatre jours, et apres, selon les nouvelles qu'il aura de Rome et de Monsieur de Guise, il se resouldra de prendre soit le chemin de Boullogne et de la Marque d'Anconne, ayant entendu que le Duc d'Alve veult recommencer la guerre de ce coste la. Voila ce que j'ay peu entendre dudict sieur Cardinal et demain je chercheray de l'entendre. D'ailleurs, je croy qu'il est bon de laisser publier de la part du Pape et du Cardinal du faict de ceste négociation, et comme ils la voudront accoustrer, mais je vous dis a la verité ce que j'en puis entendre.

(Ms. de Grenoble, fol. 51 v°).

GABRE AU ROI

163. — [*Venise*], *5 janvier 1557*. — Sire, l'on tient icy pour certain que le Cardinal de Trente a revolte au service du Roy dEspagne une des principales ville des Grisons, lesquels descendent tous les jours a grandes troupes, pour aller a Milan servir ledit Roy dEspaigne en cette guerre. Monseig^r le Cardinal Caraffe eut hier reponse de ces Seigneurs ; et parce quil leur sembloit qu'il avoit parle un peu en termes géneraux de la chose de Ravenne, ces Seigneurs luy repondirent de meme avec force belle paroles, mais sans conclusion ny response de sy ny de non : qui fut cause que ledit Caraffe leur repliqua à l'improviste en termes plus exprès, de l'offre de Ravenne. C'est à scavoir que l'on leur bailleroit Ravenne et Cervie, en engagement pour la somme de trois cens mil escus, a la charge que si on venoit a conquerir la Pouille, on la leur consigneroit pour propre, et ils rendroient a l'Eglise ledit Ravenne : et, si la Pouille ne se pouvoit conquerir ledit Ravenne leur demeureroit jusques a ce que l'Eglise les eust remboursés de leurs prests ; leur remonstrant que s'ils ne vouloient entendre a ceste pratique et resoudre de leur declaration, il estoit contraint de mettre en Italie si grand nombre de François, que

(1) Il menaça aussi la Seigneurie de recourir à la flotte turque. (Voir, sur ce point des négociations, lettre de du Gabre au Roi, p. 144).

par adventure il seroit mal aisé de les en faire sortir ; et que ne pouvant avoir forces de mer pareilles a celles de l'ennemy, Sa Sainteté estoit forcé de se servir des Turcs qui estoit un mélange fort dangereux, et luy deplaisoit, mais qu'il ne pouvoit faire de moins, voyant la façon dont on luy vouloit commander et tyranniser ; que ces Seigneurs avec leur armee de mer pouvoient remedier a cest inconvenient. Apres cela, il leur a fait entendre sous mains par un de leurs gentilshommes mesmes, que s'ils laissoient échapper Ravenne de leurs mains, il etoit resolu de le bailler au Duc de Ferrare qui en offroit tant d'argent que l'on vouldroit ; de sorte que ces Seigneurs ont remis la chose a nouveaux Prégays et Conseil ; et ledit Sieur Cardinal sera arresté dicy trois ou quatres jours, pour voir s'il en pourroit tirer quelque bonne resolution, de laquelle je ne manqueray de vous donner advis par courrier exprès. Par les dernières lettres de Rome que ledit Sieur Cardinal m'a communiquées, il semble que le Duc dAlbe veuille changer la guerre de Romé du costé de la Marche d'Ancone, et que l'on avoit de ce coté la le Marquis de Montebelle avec une bonne partie des forces du pape et les vostres ; et s'il ne nous vient bientost quelque bonne nouvelle de Monseigneur de Guise (1) par lesquelles Monsieur le Cardinal puisse esperer de s'abboquer avec luy ; il est pour s'en aller de ce costé de la Marche, pour voir comme cette guerre se doit conduire. J'y voy sur ce quelque confusion et mauvais ordre, si Monseigneur de Guise ne s'approche bien tost et qu'on ne fasse une bonne deliberation de ce que les uns et les autres doivent faire en ceste guerre : et si l'on use de diligence a faire marcher vostre armée, j'ay esperance, Sire, que vous commanderez aux armes ennemies. Sire, le Roy d'Espagne a escrit a tous les Cardinaux Espagnols et autres ses confederez et partiaux qui se trouvoient hors de Rome, de regarder quelque lieu, ou ils se puissent assembler pour faire un congrégation ou forme de concile pour y traiter de la privation du Pape comme non eleu canoniquement, et pour son mauvais gouvernement; nommant pour cest effet la ville de Pise, ou pareille assemblee avoit été autrefois faite contre le Pape Jules second ; et que, scachant ledit Roy d'Espagne que le Pape vouloit user de privations, il les vouloit prevenir et les luy rendre invalides. J'écris a Monseigneur le Cardinal du Bellay qui est a ce qu'on dit des favoris du Pape, les remèdes qui me semblent bien faciles a Sa Sainteté et je veux croire qu'elle y pourvoira. Cela me fait croire, Sire, que si de voste costé, il ne se trame

(1) Le duc de Guise était entré en Italie depuis quelques jours avec 12000 fantassins, dont 7000 Français commandés par le duc de Nemours, et 5000 Suisses sous les ordres de René d'Elbœuf. de la maison de Lorraine. La cavalerie. qui comptait 400 hommes d'armes et 800 chevau-légers, était commandée par Claude d'Aumale. (Voir G. Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*, p. 216).

quelque pratique pour accommoder tous ces troubles on peut esperer sinon guerres et schismes en l'Eglise. On scait bien que vous Sire, y estes entré force et mal voluntiers ; mais puisqu'on y est, je crois que ce sera une bonne resolution de la faire a bon escient ; car d'une bonne guerre sortira, s'il plait a Dieu, une bonne paix. Sire, j'ay esté ce matin en Seigneurie et en audience secrète, ou apres avoir communique a Monsieur le Cardinal ce que je voulois dire pour aider sa négociation, mon propos a esté qu'encores que ledit sieur Cardinal n'aye proposé chose quelconque qui ne soit avec bonne participation et consentement vostre, et sans m'en faire bonne communication, comme d'une chose qui n'est qu'une et commune entre Sa Sainteté et Vostre Majeste; que neantmoins, il me sembloit ne faire point mon devoir envers vous, Sire, et ne vous en donner assez suffisant advertissement, si je n'enttendois d'eux mesmes leur resolution, laquelle vous feroit par adventure resoudre de proceder en ceste guerre et en la paix d'une autre façon que vous n'aviez deliberé. Car vous, Sire, y mettiez la reputation, vos forces et tout l'argent, et qu'il estoit raisonnable que vous sceussiez ce que vous deviez esperer d'eux, qui y ont plus d'intérest que vous. Sur quoy je leur ay fait entendre en termes clairs et intelligibles que les partis proposez par Monsieur le Cardinal, les conditions et la façon de leur bailler Ravenne, et l'aide qu'on voudroit avoir d'eux, leur faisant toucher au doigt qu'il ne falloit avoir experance a la paix, sur laquelle ils fondoient leurs défaites, si ce n'estoit apres une bonne guerre ; et que, si les choses avoient été entendues de la Seigneurie, de la sorte que ledit Cardinal me les disoit, et qu'ils eussent la dessus consulté et resolu, le dit Cardinal estoit prest a partir pour s'en aller a Ferrare, et moy, en sa compagnie, par adventure, faire les affaires d'autruy a leur plus grand regret, et sil leur sembloit que les choses n'eussent été entendues de cette sorte par toute leur compagnie et qu'ils les voulussent de nouveau disputer, ledit Cardinal attendroit encore quelques jours. Leur reponse a esté qu'ils avoient differé pour le mieux de differer leur entiere resolution jusques a ce que l'on vit ce que produiroit l'allée de Fantuccio (1) vers le Roy d'Espagne, d'autant quil me sembloit quil fut alle la pour entendre aux pourparlers de l'accord; et que par les lettres de leurs Ambassadeurs, ledit Roy d'Espagne en avoit assez bonne volonté; les ayant par ma replique et avec bonnes et palpables rai-

(1) Mgr Fantuccio, ami et confident des Carafa, était chargé par le Cardinal, à l'insu de M. de Lodève, d'une singulière mission. Il négociait un marché, aux termes duquel le Pape accorderait sa neutralité si Philippe II lui cédait, à lui Carafa, la ville de Sienne En échange de cet abandon, le cardinal ferait restituer Paliano à la famille Colonna. Fantuccio, pour traiter cette affaire, s'était rendu à Bruxelles auprès de Philippe II. (Voir G. Duruy, *Le cardinal Carafa*, p. 204, 205).

sons, dissuadés de cette opinion de paix et rafraichis d'attacher vivement la pratique avec ledit sieur Cardinal, puisquil estoit icy, pour après la conclure, ou la rompre, quand ils seroient eclaircis de la verité et negociation dudit Fantuccio. Le Duc (1), sur cela, m'a fait reponse que ces Seigneurs s'assembleroient encores de nouveau, et resoudroient audit Seigneur Cardinal et a moy aussi ce que Dieu les inspireroit; de sorte que l'issue n'est pas encores du tout desespérée et sera forcé que ledit sieur Cardinal soit encores icy deux ou trois jours (2).

A Venize 5 janvier 1557.

(Ribier, t. II, p. 673).

GABRE AU CARDINAL DE TOURNON

164. — [*Venise*], *23 janvier 1557.* — Monseigneur, j'arrivay hier icy, de retour de Ferrare, et y trouvay vos lettres du dix septiesme de ce moys, et, quant a l'assemblee dudit Ferrare, nous y avons este cinq ou six jours avec beaucoup de discours et bien peu de resolution, car la fin de tous nos conseils a este dattendre Monseigneur de Guise et luy depescher, par diverses voyes, messagers pour le haster de venir, et Dieu veuille qu'il en use tout autrement affin qu'il ne perde poinct temps a voiager, maintenant que Rome n'en a pas grand besoin et qu'il excaute en Piedmont et en Lombardye quelque chose de bon pour le Roy, comme il a desja commencé par les nouvelles quon a ce matin en ceste ville de la prise de Vallence (3) ou il y avoit trois mil hommes de guerre; on nen scait pas autrement bien les particullarités, mais la Seigneurie a eu nouvelles par la voye de Milan de la prise, et que le camp de mondit Seigneur de Guise debvoit aujourdhuy, qui est samedy, loger a Bognieres et Monsieur le Mareschal de Brissac (4) marchoit avec une autre armée d'un autre endroict et du coste de Flandres. On a icy aussi avis de la rupture de la guerre, de sorte que de jours a aultres nous pouvons attendre grandes nouvelles et mutations et esperer tout bien pour le Roy pour se trouver le premier a frapper resolleu et armé, et son ennemy pris a l'improviste et asses mal pourveu. S'il est

(1) Le Doge.

(2) La mission de Carafa échoua complètement; le cardinal quitta Venise le 12 janvier, sans avoir obtenu de la Seigneurie autre chose qu'un présent de dix mille ducats.

(3) Valenza.

(4) Brissac occupait le Piémont; il se joignit au duc de Guise à Turin, et les deux généraux se séparèrent à Valenza après la reddition de cette place. Alors Brissac revint en Piémont et Guise se dirigea sur Reggio, où l'attendaient le cardinal Carafa, le duc de Ferrare et l'évêque de Lodève. C'est au cours de cette entrevue que Guise remit à Hercule les insignes du généralat de la Ligue.

passé quelque chose entre le Cardinal Caraffe et le Duc en matiere de deniers, cela est secret entre eulx, pour le moins ils n'en ont rien communiqué, et je me suis contenté de ce que l'un et laultre m'en ont dict, le Duc faisoit lever quatre mil hommes, et je luy ay baillé un trésorier sans argent, de sorte qu'il a desbourcé vingt mil escus, mais ca este avecq forces protestations et un peu de collere, tellement que nous nons sommes despartis asses mal content l'un de l'aultre; le Cardinal Caraffa a montré de s'en aller content de nous trestous et ne scay quels desseins il a en son esprit, mais il ne parle aucunement d'avoir haste de retourner a Rome; la ville de Bologne a ce que j'entends (1) un present de cinquante mil escus; au reste, Monseigneur, en matiere de vostre remuement de logis, j'en ay advise avec Abondio, present porteur, et ne scavoys a quoy m'en resouldre, n'ayant jamais eu trop de loisir de santé et commodité d'aller visiter ce pais vénitien. Une chose vous diray je bien que sur le Ferrarois vous pourries avoir une maison de celles de Monsieur le Duc capable, belle et commode et non loing dudit Ferrare, ou toutes les postes de Rome et de France passent; mais pour beaucoup de considérations longues a escrire qui concernent le repos de vostre personne, je ne serais point dadvis que vous cherchissiés ce travail la; quant a Padoue, je vois qu'elle ne vous plaist guères, ne Vicence aussy, et de vous mettre en maison; aux champs, on n'en voit gueres en ce pais qui soient capables d'une grande famille et ne veoy lieu qui vous fut plus propre que Trevise (2) qui est une bonne ville fort commode et abondante de tous vivres; n'y a point noblesse ne forme de cours, et, en trois heures, on peult aller et venir de Venise la, et s'il vous prend envie d'aller a Conlian (3), a Udine (4), a Seneda (5) et autres lieux du Friculy (6), vous serès sur le chemin et aurés de cette Seigneurie touttes les faveurs que vous pourriez désirer, mais je cuyde avoir entendu que le Pape veult appeller et faire venir a Rome tous les Cardinaulx qui sont absens aussitost quil se verra superieur et que Monseigneur aura passé de Lombardye, et ne scay si vous pourriès legitimement estre excusé de n'y

(1) Le copiste du manuscrit de Grenoble a dû omettre ici quelques mots dont l'absence rend la phrase inintelligible.

(2) Trévise, ville d'Italie, chef-lieu de la province de ce nom, sur la Silletta et le Bottenigo, à 30 kil. de Venise.

(3) Conegliano, ville d'Italie, à 24 kil. de Trévise.

(4) Udine, ville d'Italie, chef-lieu de la province de ce nom, sur la Roja, à 155 kil. de Venise.

(5) Ceneda, ville d'Italie, à 32 kil. de Trévise, sur le Machio.

(6) Friuli: Frioul, se divisait anciennement en deux provinces, le Frioul autrichien à l'est, et le Frioul vénitien à l'ouest; le premier avait Trieste pour chef-lieu, le second Udine. Le Frioul fut d'abord possédé par les Lombards; les Vénitiens l'acquirent en 1430; il fut cédé en partie à l'Autriche au XVIe siècle.

aller; on dict que l'estat d'Urbin est plus pour leste que pour lhyver, et si le remuement de logis vous déplaist et que vous soyez irresoleu de nostre court de ce que vous aves a faire, je pense que si vous y pouvies avoir quelque lieu qui ne vous portast ne sujetion, ne obligation a personne, vous pourries mieux reposer en cet estat d'Urbin que ailleurs, pour estre spectateur des travaux du monde et des actions des uns et des autres et en avoir a toute heure nouvelles. Ces Seigneurs ont faict leur provéditeur de terre (1) Monsieur Tomaso Contarine (2) et fust lever mil six cens soldats, paiés sans toucher a leur milice pour les despartir dans leur place, a la charge den lever davantage quant il sera besoin. De Levant, il ny en point de nouvelles, sinon que Monsieur de la Vigne estoit arrive en seureté a Spalato, sans passer a Raguse, et faisoit compte d'arriver a Andrinople environ le cinquiesme de febvrier; je luy envoyerai vostre pacquet et vous ayant mon secretaire envoye ce qui estoit venu de lettres pour vous durant mon absence, je n'ay pour ceste heure autre chose a vous dire que mes tres humbles recommandations a vostre bonne grace.

Ce XXIII[e] de Janvier 1557.

(Ms. de Grenoble, f° 93 v°).

GABRE AU DUC DE FERRARE

165. — [*Venise*], *24 janvier 1557.* — Monseigneur, Il est arrivé ce jourd'huy ung corrier dépesché de Monseigneur de Guyse ou du S[r] Adrian Baillon, avec ung paquet pour Vostre Excellence et ung autre pour Mons[r] le Cardinal Caraffa, et une lettre que mondit S[r] de Guyse m'escript avec ung peu de chiffre, laquelle je n'ay peu rencontrer avec aucun chiffre que j'aye, ne avec le Roy ne avec autre, parquoy je vous envoye le propre original pour veoir si cela se rencontre avec vostre chiffre ou celluy de Mons[r] de Forquevaulx. Il est vray aussi que les lettres sont d'assez vieille date, estant venues par la longue, et ne faiz doubte que vous n'en ayez eu de plus fresches et mesmes de la prinse de Valence (3), dont ces Seigneurs ont eu les nouvelles, mais non les particularitéz. Il vous plaira envoyer par ce mesme corrier ou autre à Mons[r] le Cardinal Carafa les lettres qui s'adressent à luy, lesquelles, je croy, par adventure, sont dudit

(1) Provediteur: magistrature dans la République de Venise. Il existait de nombreuses charges du même nom; les proveditеurs de la mer, de la terre, etc. Leurs fonctions consistaient à payer les dépenses de la flotte, de l'agriculture, du commerce, etc.

(2) De la famille noble et ancienne des Contarini, qui a donné à Venise plusieurs doges et un grand nombre de sénateurs et d'ambassadeurs.

(3) Par les troupes du duc de Guise et du maréchal de Brissac.

Sr Adrian Baillon. Je n'escripz rien audit Sr Cardinal, pour ne sçavoir que luy dire des intentions de mondit Sr de Guyse qui sont audit chiffre. Vostre Excellence luy en pourra fere telle part que bon luy semblera.

De Venize, ce XXIIIe de Janvier 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).
(Même lettre. Ms. de Grenoble, fol. 94 r°).

GABRE AU CAPITAINE NICOLO LOSCO

166. — [*Venise*], *1er février 1557.* — Ho ricevuto la lettra di V. S. per il Sr Sigismondo presente apportatore, allaquale non le faro longa risposta. Attendete solamente d'accommodar in allé cose della Mirandola, et non vi curate d'altro che quanto alla vestro provisione venuto che sara qui Giovan petito io ci provedero, di modo che sarete trattato d'amico se un pirrimo francese quale desidera d'intrar nella militia della Mirandola, et di toccar il soldo come é altri soldati. Vi prego jattelo accommodare in qualche compagnia et habbiatelo per raccomandato et con questo a V. S. mi affero et raccdo di cuire.

Di Venetia adi primo di febrari 1557.

(Bibl. nat , Fr. 20456, fol. 203) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

167. — [*Venise*], *5 février 1557.* — Monseigneur, Je receuz hyer ce qu'il pleust à Vostre Excellence m'escripre par ce porteur, et quant au payement de la compaignye dez chevaulx qu'il demande, je n'oze prandre ceste auctorité de moy mesmes, et sans en avoir commandemant de Messeigneurs le Cardinal (1) et de Termes, et si panserois bien que le Roy ne trouveroit point maulvays qu'on luy feist provision de cavallerye, tant pour le besoing qu'il en pourra avoir à ce printemps, et l'oster à son ennemy, que pour n'estre chose trop aise à recouvrer, et quant vous, Monseigneur, me commanderyez de le fere, je n'y ferois une seulle difficulté, scachant bien que je serois avoué de tout ce que vous trouveres bon; mais pour n'entreprandre rien sur l'auctorité de ceulx qui me peuvent commander, j'ay escript à Sienne à mondict Sr le Cardinal et à Monsr de Termes, leur en disant mon advys, qui est tout en faveur dudict Sr Rodolpho, et, par mesme moyen, escriptz à Monsr de Forquevaulx, à ce que cependant il veuille donner logis et quelque commodité et consolation

(1) Le cardinal de Tournon.

audict S[r] Rodolpho ; qui est, Monseigneur, tout ce qu'il m'a samblé debvoir fere pour cest heure S'il vous plaist me commander que je y face aultre chose, je vous asseure que vous serez incontinent obéhy. Je suis, Monseigneur, contrainct d'attandre icy encores toutte ceste sepmaine pour quelque affere que vous trouverez bon, s'il reuscist bien, et cepandant, je croy que nous aurons responce de la Court à noz lettres du x[e]. Nous entendons que ces Seigneurs ont eu fort agréable la proposition de la ligue, toutesfoys ils n'en font encores point de responce.

De Venize, ce v[me] febvrier 1557.

Monseigneur, Si c'est chose qui ne vous desplaise point, je vous supplierois voluntiers et très humblement d'envoyer à vostre Ambassadeur, qui est à Florence, le paquet qui s'adresse à Mons[r] le Cardinal, et luy commander de le luy envoyer seurement, comme chose qui vient de Vostre Excellence.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

168. — [*Venise*], *15 février 1557*. — Monseigneur, Ce pourteur Gassot est renvenu de la Court, par lequel j'ay receu ung paquet pour Vostre Exellence, lequel je vous envoye par luy mesmes qui s'en va à Sienne. Il vous plaira, par luy, entendre toutes nouvelles du lieu d'où il vient et ce qu'il a à dire au Duc de Florence tant de la part du Roy que de Mons[r] le Cardinal de Tournon. Mons[r] le Connestable m'escript qu'il réservoit à me fere plus grand dépesche au retour du Roy, qui estoit allé en poste à Emboyse (1) veoyr messeigneurs ses enfantz. Je partiray, Monseigneur, demain matin s'il plaist à Dieu, pour estre devers vous vendredy ou samedy matin. Je me doubte que Partenay, avec l'argent qu'il conduysoit, n'auront peu passer Florence; le principal sera que l'argent ne soit point en danger, comme j'espère qu'il ne sera, puisqu'il est arrivé à saulveté audit Florence. Pour l'advenir, je croy qu'il fauldra prandre aultre chemin, puis que les ennemys font actuellement la guerre. Je remettray le surplus, Monseigneur, a quant je seray devers Vostre Exellence.

De Venize, ce xv[me] febvrier 1557.

Monseigneur, Depuys ma lettre escripte, le S[r] Alexandre Guarin m'a faict ceste faveur de me venir trouver et me communiquer. selon vostre commande, ce qu'il vous a pleu luy escripre, dont je vous mercye très humblement, et quant à la négotiation de mes-

(1) Amboise.

sieurs voz Ambassadeurs icy, les serviteurs du Roy qui sont icy vous y feroient service s'ilz pouvoient et scavoient bien que voz afferes n'empescheront james, mais plus tost favoriseront et ayderont les nostres. Ce que je vous en avoys escript n'estoit pas serio, mais usant ou, par aventure, abusant de la privaulté qu'il vous plaist me permettre, dont il vous plaira m'excuser. Mons[r] l'Ambassadeur et moy, escriprons à Mons[r] de Mairepoix (1), selon vostre bon et saige advis, pour le faict du S[r] Camillo (2) et en faisons une dépesche expresse au Roy, nous semblant chose de grande importance pour ce qu'il semble que en cela doibt avoir quelque intelligence ou pratique du Pape, et ferons aussi entendre à Sa Ma[té] le progrès dez Impériaulx sur le Senoys (3) et ces mutations du Duc de Florence, nous ayant semblé, sauf vostre meilleur advys, que ce porteur debvoit aller jusques à Flo rence, puys qu'il a à parler audit S[r] Duc. Je ne puys croyre que nostre argent ne soit passé ou à tout le moyns en seureté, puys que n'avons encores nouvelles de Partenay. Ceste esclusion du Comte de S[te] Fior (4) me desplaist et fault que le Roy se résolve de myeulx penser aux afferes d'Italye.

C'est de Venize, ce XVI[e] matin.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE A

169. — [ ], *23 février 1557.* — Nous n'avons icy aulcune nouvelle digne descripre, sinon les adviz que ces Seigneurs ont de Levant du XI[e] de Janvier, par lesquelles on asseure que le grand Seigneur faysoyt toute dilligence d'armer cent gallaires, lesquelles je ne pense qu'il veult employer ailleurs que ez mers de deça qui me faict croyre que Monsieur de la Vigne n'aura pas trouve grande difficulté a obtenir l'issuee de ladite armée pour ayder les entreprinses du Roy. Quant a la des Allemantz, je vous envoye la coppie d'ung adviz que jeuz hier de Mons[r] le Maréchal de Brissac, il ne s'en entend rien de nouveau, sinon qu'il avoit rompu quelques pontz au Marquiz de Pescara (5), lequel ne pouvoit aller avant ne arriere,

(1) Jean VI Suavius, auditeur de rote en 1555. Lors de son élection au pontificat, le pape Paul IV le nomma cardinal et évêque de Mirepoix ; il resta à Rome, se démit en 1560 de son évêché en faveur de Pierre de Villars, et mourut le 9 septembre 1566.

(2) Camillo Orsino, capitaine incapable, mais qui jouissait d'un grand crédit auprès de Paul IV.

(3) Sienne était entre les mains de Philippe II : la possession de cette ville assurait au roi d'Espagne la fidélité du duc de Florence.

(4) Le comte de Santa Fiora, de la vieille famille des Sforza, fidèlement attaché à la cause impérialiste et ennemi personnel du Pape.

(5) François-Ferdinand de Avalos et Aquino, fils de Pierre-François Colonna et d'Isabelle des Baux, devint marquis de Pescaire et del Vasto et grand chambellan

et cependant il faisoit achever la fortiffication de Vallence. Et quant a la practicque de Florence, par les lettres que ces Seigneurs eurent hier de leur ambassadeur qui est en France, ilz tiennent la chose pour toute conclute et accordée, et je croy bien, en conscience, qu'ilz nen seroient pas trop aisés; on ne les voit pas fort eschauffer en matiere de s'armer ne par mer ne par terre et vont en ces chose la fort bellement. Adviz de la descente des Allemantz.

Du XXIIIe de fevrier 1557.

In questa hora ch'e la terza di notti gh S^{ri} Restori, hamo fatto chiama, il cappitano Rinaldo perche hanno hanuto aviso du Trento ch'el colonello del conta Alberico di Lodrone (1), che vien in Italia saranel vel Veronese, venerdi et per questo hanno'ordinato, a detto cappitano che domanda matina avanti di sene vada a Trento per le poste per condure detto collonello.

(Bibl. nat., Fr. 20529, fol. 148. Extrait) (copie).
sans indication de lieu, ni de destinataire).

GABRE AU CONNÉTABLE

170. — [*Venise*], *11 mars 1557*. — Monseigneur, j'escris au Roy la venue de Monsieur le Duc de Ferrare, et ay mis beaucoup de choses en chiffre pour ce que hier j'eus encore advis des Tassins de Luna comme quatre hommes masques avoient assailly un de la poste de Bresse, qui portoit deux pacquets de mondit sieur le Duc de Ferrare, et luy avoient donne quelques coups d'espée, mais pour estre ledit postillon bien monte, il sauva sa vie et les pacquets, de quoy je fis hier plainte a la Seigneurie, et incontinent ils escrivirent a leurs recteurs de Bresse quils fissent toute dilligence de trouver ces assassins, et quils fissent tenir de leurs cappitaines sur les champs pour asseurer les chemins; ils pensent bien que ce sont œuvres des impériaux et auroient bonne envye den descouvrir quelques uns, mais il y a ordre de les pouvoir surprendre. Monseigneur le Duc m'a dict quil ny avoit point de ses lettres, mais que cestoit un pacquet que Monsieur de Selve luy avoit adressé et fort recommande, lequel, a ce que je veoy, a este en grand danger, mais non pas perdu; et se trouvant icy l'un des Tassins, je l'ay renvoyé avec ceste despeche, affin que luy mesme la porte seurement et si avant dans le pays des Grisons, qu'elle soit hors de danger. Je

du royaume de Naples. Il épousa la fille du duc de Mantoue, Isabelle, et mourut en 1571.

(1) Le comte Alberico de Lodrone, commandant d'un corps allemand.

viens d'avoir une lettre de Monsieur de Selve du sixiesme de ce moys qui me mande que Monsieur de Guise n'avoit peu avoir encores aulcune resolution du Pape de ce quil avoit a faire (1). Icy, Monseigneur, ny a rien de nouveau digne descrire.

De Venise ce unziesme jour de Mars 1557.

(Ms. de Grenoble, fol. 54 v°).

GABRE AU ROI

171. — [*Venise*], *11 mars 1557.* — Sire, Monseigneur le Duc de Ferrare arriva hier icy, qui fut receu de la Seigneurie a leur manière accoustumée avec le Buxentore; il ne m'avoit mandé de sa venue ne de ce qu'il y avoit a faire, dont on parloit en cette ville assès diversement; je ne scavois qu'en penser, toutesfois je l'envoyay rencontrer en chemin et luy escrivis que si j'estois bon a faire quelque service à sa négociation, fut pour Vostre Majesté ou pour son particulier, je ne manquerais jamais de mon devoir, et que s'il avoit puissance de me commander, j'avois encore meilleure vollonté de luy obéir. Il ne me fist a cela aucune responce par mon homme qui fut cause que je ne me voullus ingérer plus avant, et n'allay point autrement au devant de luy, mais demeuray avec la Seigneurie; et apres qu'il fust arrivé en sa chambre, je luy parlay fort longuement, ou il me dict asses franchement qu'il ne venoit icy que pour visiter ces Seigneurs et leur oster toutte mauvaise opinion ou soupçon de son faict, et que, sy moy qui les avoit pratecqués longuement, voyois quil fust bon qu'il les recherchast de quelque chose pour vostre service, il estoit prest de le faire, mais qu'il seroit fort content de ne leur parler poinct de ligue, s'il pensoit en estre refusé pour ny mettre de vostre reputation et de la sienne. Je luy dis que je n'avois aucun commandement de Vostre Majesté de les rechercher de rien et que je les avois essaiez par tant de sortes que je n'en esperois plus rien, mais que son autorite et sa presence pourroient, par avanture, plus que tous nous autres qui nous en estions mesles, et qu'il voyoit en vostre service et en touttes choses plus clair que moy, par quoy je me remettois de les rechercher ou non a sa prudence et bon jugement; qu'il est vray que la chose du monde qui me faisoit le plus croire qu'ils sont tous résolus de ne

(1) Le désaccord régnait entre le cardinal Carafa et le duc de Guise au sujet du plan de campagne. Guise voulait que la Lombardie et le Piémont fussent le théâtre immédiat des opérations; le cardinal, au contraire, voulait que les troupes françaises se portassent, de suite, à la défense de l'État ecclésiastique. C'est à ce malheureux plan que se rallia de Guise.

se mouvoir contre le Roy Philippe est que, s'ils eussent eu quelque volonté de se mettre en vostre ligue, ils n'auroient pas esté si mal advises de donner passaige a tant de regiments d'Allemants, qui ont passes et qui passent tous les jours, pour avoir apres a les combattre. Je croyois, quant a moy, qu'on se debvoit bien contenter d'eulx pourvu quils demeurent en leur neutralité comme je veulx espérer quils feront; ledit Seigneur Duc me dict quil estoit forcé qu il s'en retournast bientost ches luy pour donner ordre a ses affaires estant menassé d'avoir la guerre en son estat, et que le regiment du Comte de Lodron qui passa avant hier sur Verone, apres le chemin de Casal Major et non du Piedmont, attendoit un courrier quil avoit envoié vers Vostre Majesté et un autre vers Monseigneur de Guise pour avoir resollution de beaucoup de chose, et apres se resouldra de ce quil aura a faire. Il est vray qu'il dit quil se defendroit tres bien des forces des Impériaulx s'il ne craignoit le travail que luy peult donner le Duc de Florence et que si vous, Sire, ne le defendès, il se voit reduict a fort mauvais termes; il faict son compte pour ne perdre point tamps ny d'avoir demain son audience secrette et n'en veut point autrement de publicque retourner lundy, et, quand il sera party d'icy, je vous donneroi advis, Sire, comme toutes choses seront passées au moien de ce que j'en pourrai entendre. Monseigneur de Guise laissa a Ferrare un Commissaire ordinaire et le cappitaine Pacquier pour faire les monstres de mondict Seigneur le Duc et, a ce qu'il me dict, il n'y a jamais eu dordre d'arrester la forme du paiement de sa garnison, ne voulant, ledit Seigneur Duc, se contenter quils soient payes comme les autres Italiens qui servent la ligue. Sire, je despechay l'autre jour Monsieur de Chemans vers Monsieur le Mareschal de Brissac pour la praticque que menne Scipion de Castro, lequel se trouve a Padou, et m'escripvit hier une lettre de quelque provisoin que le personnage demande, laquelle, Sire, je vous envoye avec la présente, s'il vous plaist la faire lire, et regarder apres avoir eu l'advis de Mr le Mareschal de Brissac, ce qu'il vous plaira d'en faire. On parle d'embarquer quelques Allemants a Triest (1) pour les traguetter (2) par cette mer Adriatique au Royaume de Naples et, dict on, que pour favoriser le passage, doibvent venir dans le golfe de ces Seigneurs un nombre de gallères imperialles, chose que le Grand Seigneur trouvera fort mauvaise et ces Seigneurs s'en pourroient un jour repentir, et si je voy quils le consentent, je ne fauldray de le leur dire et d'en advertir avec Monsieur de la Vigne, duquel il n'y a encores icy aulcunes nou-

(1) Trieste, ville forte et port de l'Illyrie, sur le golfe de ce nom, dans l'Adriatique.

(2) Traguetter : de l'italien, *traghettare*, traverser, passer d'un endroit à un autre, transporter.

velles, et j'en suis fort esbahy; de Monseigneur de Guise, nous n'en avons encores icy aucunes nouvelles depuis son arrivée a Rome; je luy ay envoyé tout l'argent quil m'a demande pour ce mois de Mars, qui est justement le tiers de trois cens cinquante mil escus du second depost dont il fera telle part qu'il luy plaira a ceulx de Rome et a ceux de Toscane; ceste armée est es environ de Romini (1) et Nerena (2) et ne scay encores ou ils auront resoleu de l'emploier, qui est, Sire, tout ce que je vous scaurois dire pour cette heure.

De Venise ce xiᵉ de Mars 1557.

(Ms. de Grenoble, fol. 107 v°).

GABRE AU DUC DE FERRARE

172. — [*Venise*], *19 mars 1557.* — Monseigneur, ce porteur vous va trouver pour avoir de Vostre Excellence acquits de beaucoup de despences quil a faictes par vostre commandement; il vous plaira ne trouver point mauvais si je vous dis que telles choses se doibvent depescher promptement qu'on en aye la mémoire fresche, et quil est fort dangereux de les remettre en longueur; pour ceste cause, il vous plaira veoir ce quil en a dressé et le depescher de ce que Vostre Excellence trouvera véritable et raisonnable. Je fus hier matin en College pour entendre au vray de ces Seigneurs ce quils avoient eu du Levant; ils ont faict semblant de n'avoir eu le loysir d'en tirer les sommaires, et m'en ont dict quelques petits points de peu de consequence, et remis a une autre fois a m'en faire plus certaine communication. De Monsieur de la Vigne, je n'en ay rien eu, et de Rome Vostre Excellence aura entendu la promotion des Cardinaulx (3) a jour extraordinaire et si le Roy ny a eu grand part, cela seroit bien aysé a supporter, mais que sa repputation fust un peu mieulx aydée par ceulx qui sont cause de l'avoir faict passer sy avant. Je n'ay rien de nouveau, Monseigneur, de la Cour ny d'ailleurs.

De Venise ce dixneufviesme de Mars 1557.

(Ms. de Grenoble, fol. 49 v°).

(1) Rimini, ville forte d'Italie, près de l'embouchure de la Marecchia, dans l'Adriatique.

(2) Monte Nerena (Apennins), à côté de Benevente.

(3) La promotion de cardinaux à laquelle du Gabre fait ici allusion eut lieu le 15 mars. Le garde des sceaux de France Jean Bertrand, Lorenzo Strozzi, frère du maréchal, Alphonse Carafa, fils du marquis de Montebello, Antoine Trivulce, archevêque de Toulon, et six autres personnages reçurent la pourpe romaine dans cette cérémonie. Sur ces dix nouveaux membres du Sacré-Collège, les quatre premiers étaient manifestement dévoués à la France; les six autres devaient

GABRE AU ROI

173. — [*Venise*], *20 mars 1557.* — Sire, Monseigneur le Duc de Ferrare partist d'icy l'aultre jour, monstrant d'estre pressé et avoir grande haste, pour luy estre venu nouvelles que les Allemants, qui estoient a Cazal Major, passoient le Po, et que Monsieur le Prince son fils estoit alle a Modena pour remedier a touttes choses, si daventure on voulloit faire la guerre en son estat; depuis, il ne s'en est icy entendu autre chose qui faict croire que ces Allemants, comme aussy le bruict en estoit, passoient en Toscane. chose qui dubt oster au Pape toutte espérance a la praticque de Florence. Ledit Seigneur Duc ne vist la Seigneurie qu'une fois, et puis quant il salla licentier sur cette hoste, a heure du soir non accoustumée, tellement que toutte sa négociation n'a esté, a mon advis, et par ce que j'en ay peu entendre, que excuses de sa declaration et parolles generalles entre voisins, et de mesme luy a aussi esté respondu. Au reste, Sire, il n'y a jamais eu ordre d'accorder avec luy la forme et l'estat des payemens de sa garnison, encores que Monseigneur de Guise eut laisse aupres de luy Monsieur de Jacquier, commissaire ordinaire des guerres, pour cet effect, car, en touttes facons, ledit sieur Duc vouloit l argent estre mis entre ses mains et ne permettre que nous fissions paier par vos ministres les soldats a la banque. Nous luy avons remonstre, et réplicqué fort souvent, que c'estoit altérer et contrevenir a vos loix et ordonnances, et que nous autres ministres ne pouvions faire cela sans expresse dispence de Vostre Majesté ou sans nous mettre en grand danger; mais il a este obstine a cela, et faisoit de grandes protestations contre vous, tenant certains langaiges assès fascheux. de sorte que, affin que ledit sieur n'eust point la dessus occasion de faire ce qu'il disoit, nous advisasmes, ledit banquier et moy, de luy faire bailler ce que pouvoit monter, a peu pres, la despence de sa garnison pour ce mois de Mars en payement et déduction des trente mille escus quil presta comptant, il y a environ dixhuict mois, qui luy sont encores deus, et si Vostre Majeste se contentera que cela soit pour son dit payement de Mars, il se tiendra pour receu et a bon compte, et en a baillé aussy sa promesse. Quant au mois d'Avril si Vostre Majeste ou mondict sieur de Guise ne le commande de nouveau, je n'ay pas intention de luy rien payer, parce que Vostre Majeste ne m'en a jamais rien com-

leur nomination à l'influence personnelle du cardinal Carafa : c'est assez dire qu'ils avaient été choisis parmi les défenseurs de la politique française. Le roi de France avait donc lieu d'être très satisfait de cette promotion.

mandé ny ne luy eusse pas faict bailler cest argent, si Monsieur de Guise n'eust commandé qu'on ne faillist pas de luy paier ce mois de Mars pour la grande plainte que ledit sieur Duc luy en avoit faict. Sire, ces Seigneurs ont eu lettres du Levant du vingtiesme de Febvrier, comme Monsieur de la Vigne estoit arrive a Andrinople le quatriesme, et avoit desja parle deux fois au Bascha (1); touttefois, je n'ay encore aulcunes de ses lettres et est impossible quil n'en vienne bientost. Le Grand Seigneur s'en alloit faire une chasse generalle, et l'on faict compte qu'il demeurera bien quarante jours sans ouyr parler daffaires, et preparoit on touttefois l'armée de mer. De guerre en Hongrie, il ne s'en parloit aucunement. Monseigneur de Guise vous aura faict entendre, Sire, les résolutions de Rome, qui sont bien longues a son très grand regret, a mon advis; a la fin, le Pape sest resoleu a faire nouvelle promotion de Cardinaulx, entre lesquels est Monsieur de Tolon (2), qui estoit icy légat, lequel, Sire, vous sera toujours affectionne et fidelle serviteur, aucun que aucun aultre de tout le college, comme ont este tous ceux de sa maison. Je pense que ledit sieur de Guise sera bientost de retour en son camp, lequel est encore en Romaigne, et icy, Sire, pour ceste heure ny a autres nouvelles dignes descripre.

De Venise ce vingtiesme Mars 1557.

(Ms. Grenoble, fol. 55 r°).

GABRE AU DUC DE GUISE

174. — [*Venise*], *29 mars 1557.* — Monseigneur, je receuz hier au soir un pacquet de Monsieur le Duc de Ferrare ou il y avoit un paquet du Roy, et une lettre vostre de Rome du 20 mars, en laquelle il y a quelque mention de m'avoir donne quelque adviz de vos negociations a Rome par les despeches de Marseille et de Monsieur du Manne (3); mais je n'en ay rien veu et s'il y a eu des lettres de Vostre Excellence, pour moy elles ont été portées en France, et voyant que Monsieur de Carnavalet (4) ne vaut point, et que je n'ay aucun estat ni nouvelle de ce quil vous faut pour l'assignation

(1) Pacha.

(2) Antoine Trivulce, archevêque de Toulon en 1528, par démission de son oncle le cardinal Augustin; en 1544 vice-légat d'Avignon; cardinal en 1557, alors qu'il était nonce à Venise; mort le 26 juin 1559.

(3) François de Bellier, abbé de Manne.

(4) François de Kernovenoy ou Carnavalet, chevalier de l'Ordre du Roi, premier écuyer de Henri II, chef du Conseil et surintendant du duc d'Anjou (Henri III); mourut en 1571. Sa veuve, Françoise de la Baume, acheta du fils du Président de Lignières le célèbre hôtel de Paris, construit par Androuet du Cerceau et connu, depuis, sous le nom d'hôtel Carnavalet.

davril. Je feray demain partir pour Anconne un tiers de nostre depost a la reserve de vingt mil escus quil faut pour payer un quartier des hommes d'armes de Monseigneur le Duc de Ferrare, et le reste de la garnison ordinaire pour le mois d'avril, emsemble aussi la garnison de la Mirandolle et le reste, montant a quatre vingt seize mil escus, vous sera envoyé entierement pour le distribuer en vostre armee en la Romaigne et en Toscane, ce qui est nécessaire. Au reste, le Roy me mande d'aller trouver le Duc de Ferrare pour terminer toutes les difficultes quon a avec luy (1), mais jay necessairement affaire icy pour recouvrer et envoyer tout vostre assignation, et pour la venue de Monsieur de Montmorency qui vient loger chez moy, de sorte que je me suis excusé, a mondit Sieur le Duc, de ne pouvoir, pour ceste heure, aller devers luy, et pour en parler franchement, aussy iray je mal volontiers, estant las de n'ouyr parler de son particulier et rien d'aucun ayde au service du Roy, et d'autant plus que Sa Majeste nous laisse en mesmes termes que nous estions pour le temps de guerre, ne mettant aucun reglement sinon au temps de paix et de treve, et Monsieur le Duc veut en tout temps avoir l'argent de sa garnison entre ses mains et payer ses gens comme il l'entend. Je luy escris qu'aucun ministre du Roy ne peut changer les loix et ordonnances, et la police observée de tout temps en semblables choses, s'il n'y a dispence et commandement exprès du Roy, et je ne scais si vous mesmes, qui avez toute authorité le voudriez entreprendre ; par ainsy, quil luy plaise se resouldre a laisser faire les monstres et payemens aux ministres du Roy comme on a accoustumé, autrement que sa garnison ne sera poinct payee. Je luy envoye un homme expres pour cest effect et ne scay ce quil y fera. Il se dit icy, et vous m'escrivez aussi un mot de vostre voyage de Naples. On parle encore d'une révolte d'Atrye (2) ; sy cela estoit, ce seroit un grand advancement et grande esperance pour vostre armée, laquelle pourroit trouver la beaucoup de vivres et de commoditez. Quant aux autres choses que Vostre Excellence avoit a faire a Rome, ceste longueur qu'on vous y a tenue est grandement facheuse et prejudiciable au Roy et a eux mesmes, et, a l'avenir, je louerois fort que vous prinsiez conseil et resolution de vous mesme, autrement vous mettrez vostre reputation et les affaires du Roy avec son armée en grand danger. Je vous envoye, Monseigneur, une despeche de Monsieur de Lavigne qui a despeche un homme au Roy, du 22 fevrier, et depuis en est encore venu un

(1) Hercule se détachait insensiblement de la Ligue ; la possibilité d'une telle détection, survenant après celle d'Octave Farnèse, inquiétait à bon droit M. de Lodève, qui prévoyait que c'en était fait de l'alliance, si le duc de Ferrare passait à la cause du roi d'Espagne.

(2) Atri, ville d'Italie, à 30 kil. de Teramo.

autre du 1er Mars, et. en effet, les nouvelles de la Porte sont que l'armée sortira plus forte qu'elle n'a encores faict, mais que cest pour estre employée en leurs affaires d'Affrique et de Horan (1), en quoy elle fera la mesme faveur aux affaires du Roi que si elle venoit pour vous, tenant les forces de l'ennemy occupées a la marine de Naples et de Sicile, et la mer seure pour nous et suspecte a l'ennemy, et disent davantage qu'elle sortira de bonne heure, tous les gens de Rome estant déja commandez. Qu'est tout ce que je scaurois vous dire pour ceste heure.

De Venize ce 29 Mars 1557.

(Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 491) (Mém. du duc de Guise, p. 342).

GABRE AU DUC DE FERRARE

175. — [*Venise*], *29 mars 1557.* — Monseigneur. Je receus, cette nuict passée, le pacquet qu'il vous a pleu m'envoyer par vostre courrier, ou il y avoit un pacquet du Roy avec quelque resolution de vos affaires, mais non pas telle, a mon gré, comme il feroit de besoin pour nous mettre tous hors de peine et de disputes. Je vous feusse, Monseigneur, allé trouver pour vous en faire communication, si ce n'estoit deux empeschemens que j'ay necessaires pour huict ou dix jours; le principal est de recouvrer l'assignation d'Avril et de donner ordre de l'envoyer à Monseigneur de Guise qui m'en faict fort grande instance. l'aultre, que les gens de Monseigneur de Montmorancy sont desja icy, et attendent l'heure qu'il arrive et venant logés chés moy, je ne voudrois qu'il pensast que je me feusse absenté pour ne luy voulloir faire service et bonne chere, et vous vouloys envoyer pour ceste cause mon secrétaire; mais il est bien fort mallade, pourquoy je vous envoye le commis du Gard, present porteur, avec coppie d'un brevet de déclaration de Sa Majeste sur vostre faict particulier, et l'original vous sera baillé quant il vous plaira signer et m'envoyer la promesse reciproque que le Roy veult avoir de Vostre Excellence, laquelle aussy je vous envoye par ledit du Gard, pour la signer et faire sceller, s'il vous plaist, car sans cela je ne me dois dessaisir de lautre, ny vous faire bailler aucun argent, et, dès que ledit Dugard me laura envoyée, je feray partir ce quil fault pour payer vos hommes d'armes pour un quartier, et le reste de garnison pour avril, si mondit Seigneur de Guise ne me commande, cependant, chose contraire a cela. Vous verrés, Monseigneur, par ladite declaration, que le Roy faict de sa vollonté que Sa Majeste

(1) Oran.

ne vous donne reiglement, sinon en temps de paix et de trefve, auquel lon vous payera en cette ville xxv^{m} escus par quartier, sur lesquels seront payés par les ministres du Roy vos cent hommes d'armes qui feront monstre et serment a Sa Majesté, et le reste sera mis entre vos mains pour payer vos gens de pied, chevaux légers et vostre estat et de vostre Lieutenant en la façon que vous voudres; mais, quant au temps de guerre, nous demeurons toujours aux mesmes termes ou nous estions, car nous voullons payer vostre garnison a la bancque comme le Roy faict pour tous ses soldats, et ne le pouvons faire autrement, et vous voullés avoir l'argent entre vos mains pour les faire payer a vostre façon, vous ne trouverés ministres du Roy qui consente jamais a cela sans expresse dispense de Sa Majesté, car cest contrevenir a toutes ses loix et ordonnances, et changer nos polices et ordres aux payemens des gens de guerre, et ne scay si Monseigneur de Guise mesme, qui a toutte autorité, le vouldroit entreprendre, et, resolvés vous, Monseigneur, s'il vous plaist, de laisser passer cela de ceste façon, autrement vous mesmes serés cause de la longueur et empeschement si vostre garnison ne sera point payée. Quant a ce qui vous est deub pour les mois de Novembre et Decembre a raison du temps de trefve, en Janvier et febvrier, a raison de la cappitulation, et aussy pour la despence de vostre levée de trois mil hommes de pied, Monsieur de Lanssac, a son arrivée a la cour, leur bailla un estat dont il fust parlé en vostre garde robbe a Reggio, sur lequel ils ont faict le compte que Sa Majesté vous doibt pour sa part LXXI^{m} LXXIIII l., desquels emsemble des xxx^{m} escus du prest dont vous avés l'obligation de Messieurs les Cardinaulx de Lorraine et de Tournon. Sa Majesté me mande que le General d'Elbene a promis et s'est chargé de les rembourcer et quil luy en a esté ou sera baillé assignation, et je croy que ledit d'Elbene vous en pourra escripre bientost, et a moy aussy, et ont faict leur compte aussy la dessus, que le Pape vous doit pour sa part xxx^{m} v^{c} II l., desquels ils disent que mondit Sieur de Guise a pris charge vous faire rembourser par les ministres de Sa Sainteté. Mondit Sieur de Guise me mande que Monsieur de Carnavalet debvoit bientost passer par icy et m'apporter un estat du reiglement de toutes nos despences, tels qu'ils l'ont arresté a Rome, qui est aussy cause que je ne puis abandonner ce lieu icy quil n'aye passé; nous avons eu lettres de Levant du premier de Mars et Monsieur de La Vigne a despeché un homme expres au Roy, la résolution est certaine que l'armée sortira en plus grand nombre qu'elle n'a encores faict; il est vray qu'ils la veullent premierement employer en leurs affaires d'Africque et de Horan, mais elle fera la même faveur a nos affaires que si elle ne venoit que pour nous et tiendra la mer

seure pour nous et suspecte a l'ennemy; qui est, Monseigneur, toutes les nouvelles qu'on a icy pour ceste heure en me recommandant tres humblement a vostre bonne grace.

De Venise ce vingt neufviesme Mars 1557.

(Ms. de Grenoble, fol. 50 r°).

GABRE AU CONNÉTABLE

176. — [*Venise*], *31 mars 1557.* — Monseigneur, s'estant présenté la commodité du partement de Monsieur Derdoy (1), present porteur, je luy ay baille un pacquet que je reçus hier de Levant, et a ce que je voy, on peult tenir pour certaine l'yssue de l'armée et en esperer quelque service, d'autant, que un qui vient dela, ma dict que Monsieur de la Vigne et Monsieur de Cottignac, qu'estoient emsemble a Andrinople, faisoient compte de venir tous deux. Sur ladite armée, il n'y a encores icy nouvelles que Monsieur de Guise soit party de Rome, et, par la derniere lettre quil m'a escripte, il estoit autant resoleu de ce quil avoit a negocier avec le Pape comme le premier jour qu'il y arriva, qui est une longueur fort prejudiciable a ceste pauvre armée, et aux affaires communs du Roy et du Pape. Je reçus, hier, une despeche du Roy du quatorziesme de Mars, pour le faict de Monseigneur le Duc de Ferrare, lequel je n'ay peu aller voyr pour estre icy occupé a recouvrer et envoyer l'argent de l'assignation dAvril pour touttes ces depenses d'Italye et mesme pour la grande presse que m'en faict mondit sieur de Guise, mais j'ay envoyé un homme a Ferrare avec bonne instruction de tout ce que le Roy me commande faire, bien que vous nous laisses toujours en dispute et en different avec ce Prince la, ne nous ayant baille reglement sinon a temps de paix et de trefve, car, en temps de guerre comme l'on est maintenant, il veult sa capitullation luy estre observée, comme le Roy le commande, et nous le luy offrons et luy monstrons quil ne tient ne a bonne volonte ne a argent, mais il veut que les ministres du Roy luy baillent l'argent par ses quictances pour faire apres parer par ses ministres les gens de sa garnison comme ils l'entendent et nous luy disons que c'est rompre touttes nos loix et formalites de France, et que le commissaire et le controlleur doibvent certifier d'avoir veu faire ledit payement en leur presence qui seroit une faulceté si l'on faisoit comme il veut, luy ayant dit franchement que s'il ne le veult laisser faire a nostre usance, luy mesme sera cause de la longueur et du retardement si sa garnison n'est payée. Je ne scay comment il se resouldra, mais je

(1) Dardois ou d'Arbois, basque, secrétaire du connétable.

vous asseureray bien, Monseigneur, quil y sera procédé de telle sorte qu'il ne se pourra plaindre que de luy mesme. Monsieur de Carnavalet doibt passer bientost, a ce que m'escript mondict Sr de Guise, qui vous portera touttes nouvelles de Rome, et entre autres choses de deca, qui sera cause que je ne vous en escriray aultre chose et m'en tairay, encores quil y ait beaucoup de choses a dire.

De Venise ce trente ungniesme Mars 1557.

(Ms. de Grenoble, fol. 76 v°).

GABRE AU DUC DE FERRARE

177. — [*Venise*], *11 avril 1557*. — Monseigneur, oultre ce que je vous ay escript par le sieur Bendidio (1), je nay a vous dire davantaige, sinon quil semble que ce matin on aye icy nouvelles certaines de larrivee de quelques gens de guerre a Correggio (2). Je scay bien que vous cognoistrez toutesfois quelle difference il y a de ces petitz seigneurs la et de leurs voysins a vous, et s'ilz se vantent davoir la faveur dun roy Philipe, vous avez la protection dun aultre Roy qui ne recognoist poinct de superieur. Je vous suplye tres humblement, Monseigneur, vous rejouyr plustost de ceste bravade que de vous en facher, et croire que tous commencemens semblent avoir en soy plusieurs dificultez, mais si quelcun voulloit dir que vous neussiez bien commence et continue la guerre, je veulx dire, croire et asseurer que vous la finerez fort bien et avec honneur, grandement et contentement, et sil vous vient travail digne de consideration, vous trouverez et le Roy et tous ses ministres affectionnez a vous deffendre, et a ayder votre grandeur et protection. Monseigneur de Guyse nest pas si loing quil ne vous puisse bien tost revenir trouver et le temps et les afferes le requierent, chose que je veulx escripre au Roy et au dit sieur de Guyse, si debvoir faire. Je vous suplye tres humblement renvoyer ce pourteur le plustost quil sera possible et luy depescher ses estatz pour les despences que Votre Excellence luy a commandees, aultrement vous le mettries en necessite. Nous navons par de ca aulcunes nouvelles dimportance, par quoy je presenteray a votre bonne grace mes tres humbles recommendacions.

De Venize ce xie davril 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.

(1) Bandidio : homme du cardinal de Ferrare. (Lettre du cardinal de Ferrare au Roi : « Comme par mon homme Bandidio, etc. ». (*Mém. du duc de Guise*, p. 168).

(2) Correggio, ville d'Italie, à 16 kil. de Reggio.

GABRE AU DUC DE FERRARE

178. — [*Venise*], *17 avril 1557.* — Monseigneur. Je viens de recepvoir ce soir, estant en contemplation et en devotion, les deux lettres quil vous a pleu mescripre, et avois trouve estrange que Votre Excellence neust escript ne dit a du Gard chose quelconques pour responces a mes lettres, de sorte que je faisois mon compte de ne plus continuer cest office. Jay veu tout ce quil vous a pleu me scripre sur le faict du travail, ou vous dictez estre pour avoir la guerre en vostre estat et du deppotz que vous desirez du Roy pour cest effect suyvant vostre capitulation et de la protection que vous experez de Sa Majeste en ce grand besoing, et quoy, Monseigneur, je ne vous respondray que deux mots : Que jay advis que ceste masse de Corregio s'est retiree en Piedmont, reserve quatre cens hommes de pied quon y a laysse en garnison, et quil y a ceste crue quon ne face aulcun acte de guerre sur vostre estat. Le sieur Camillo et ce jeune enfant de leur mayson avec les vingt citadins de Corregio qui estoient a Carpi (1) vous sont tous eschapez des mains et en quelque facon que ce ay teste. Ces seigneurs de Corregio font leur debvoir de se mettre en liberte silz peuvent, et fortifier leur place sans empeschement, puis que vous ne lavez volleue pour vous, quant vous la pouviez avoir, et quant ilz estoient faibles et sans protecteur, ainsi, je creoy quilz seront si bien advisez de ne vous commencer poinct de guerre, et vous si doulx prince que vous les lairez en paix. Par quoy vous n'aurez aulcun besoing du deppotz que vous demandez, ny de layde du Roy pour vostre protection, et quant au post scripto qui est de vostre main, je vous suplye, Monseigneur, considerer en quel estat se trouve le Roy, en quelle despense il est entre, et quel secours il tire de Vostre Excellence pour vous avoir accepte a son service ; si vous ny faictez mieulx quant bien le Roy se tayra, Dieu et le monde fera la plaincte pour Sa Majeste, et pour laysser en ces sainctz jours les afferes du monde et attendre ung peu a la conscience. Il vous plaira mexcuser si je ne vous faiz plus longue lettre.

De Venize ce XVIIe davril au soir 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Carpi, ville d'Italie, à 22 kil. de Modène.

GABRE AU DUC DE FERRARE

179. — [*Venise*], *20 avril 1557*. — Monseigneur, J'ay veu ce quil vous a pleu me scripre par le sieur Bendidio, lequel ma baille la promesse que le Roy demandoit de Vostre Excellence signer de vostre main, et je lui ay aussi baille laultre signee aussi de la main de Sa Majeste pour la vous porter. Je trouve estranges les advis que vous avez, Monseigneur, de ces gens de guerre que les Imperiaulx envoyent a Correggio, et ne puis croire quilz y mettent forces bastantes pour fere guere en vostre estat, car ilz ne le peuvent faire sans laysser le Piedmon en prede (1) de mons[r] le Mareschal (2) qui est de ceste heure en campaigne. Il pourroit bien estre quilz vouldront metre a Correggio quelques gens pour vous tenir en suspect, et en despence, et vous proposer nouveaulx partiz pour se descharger des obligations quilz vous feroient dernierement et se remectre en leur premiere liberte. Mais vous avez, Dieu mercy, Monseigneur, assez de gens de guerre, a pied et a cheval, pour les garder de courre sur vostre pays et pour tenir vostre frontiere en seurete, et silz dressoient forme de camp pour assieger quelcune de voz places, je croy que le Roy ne fauldra de vous secourir, mais que vous mesme, Monseigneur, vous aydiez le premier. Je vous envoye, Monseigneur, le commis du Gard avec le payement dun quartier pour vos cent hommes darmes, et pour voz aultres garnisons, pour ce mois davril, luy ayant donne charge de mettre entre voz mains les estatz des cappitaines et capesoldes afin que vous puissiez appoincter de cela plus grand nombre de cappitaines et daultres officiers aux compaignies comme vous desirez. Et si vous ne trouvez bon quil paye les soldats a la banque, il mettra largent pour ceste foyz la ou il vous plaira luy ordonner et a laultre moys, le Roy y aura mis quelque reiglement, mais si fault il quon aye necesserement ung rolle et le noms de tous les cappitaines que le Roy nous paye, et de chacun soldat tant prive soit il, et pour ceste cause jenvoye le controlleur Marcati qui est exercite en telles choses, les estatz que Monseigneur Pacquier vous a laissez, seront pour ceste foys suivyz. Et quant a ce, Monseigneur, qui vous est deu du passe, il est fort raisonable que le Roy vous en paye, et je veoy que cest son intention, mais il est bien raisonable aussy que vous le supportiez et attendiez ce remboursement pour quelques moys, veu le grandz afferes que Sa Majeste a, et que, Dieu mercy, vous avez bien de quoy vous en passer ; jay escriptz a Sa Majeste et luy envoye ung estat au vray de ce

(1) Comme butin.
(2) Le maréchal de Brissac.

qui vous est deu, qui monte une bonne grosse somme et ne sera pas peu faict si le Roy veult recognoistre la vous debvoire clairement et se charger de sa contribution et de celle du Pape pour vous mettre hors de disputer et de quereller de tout le passe, et allant ces pourteurs a la court, il vous servira et aydera grandement a faire entendre le tout a Messeigneurs du Conseil, et a vous en fere depescher vostre assignation. Au reste, Monseigneur, je veoy que Monseigneur de Guyse ne faict aulcun doubte ne difficulte que Vostre Excellence ne preste au Roy IIIᶜ Lᵐ escus quil fault a ce moys de may pour fere le IIIᵉ deppotz, du quel on satisfera aprez au despences de l'armee de mon dit sieur de Guyse et aux vostres, et je me doubte aussi qu'a la court, en facent leur estat pource que je ne veoy quon parle d'y proveoir par aultre voye, combien que deja nous nayons icy plus dargens pour satisfaire a la moytie du moys de may. Et je veulx esperer, Monseigneur, que vous le ferez pour monstrer au Roy par effect la grande affection que vous avez a son service, et aussi que vous promissez, lors que la cappitulaction se traicta a Monseigneur le Cardinal de Lorraine de fere ce prest et avez encores en voz mains la cedulle entiere de mon dit sieur le Cardinal de Lorraine, de Monseigneur le Cardinal de Tournon et de monsʳ Davanson pour la somme de IIIᶜ ᵐ escus, et jay vue promesse que vous feitez de ceste heure, la signer de votre main que vous me delivreries ceste somme la, toutes fois et quantes que je la vous demanderois. Maintenant, Monseigneur, il en seroit temps et vous supplye tres humblement de fere entendre au Roy, et a mon dit sieur de Guyse, vostre intention la dessus ou la dire a ce pourteur pour la fere entendre a Sa Majeste, afin quelle regarde ce quelle aura a fere pour ladvenir, et en vostre particulier, et en tous ses aultres afferes, lesquelz nont, Dieu mercy, guieres amande jusques aujourdhuy des ligues et amities dItalye, et Monseigneur de Guyse scauroit bien quen dire. Il vous plaira, Monseigneur, renvoyer ces pourteur le plus tost quil sera possible, car. il est necessere quil face ce voiage a la court et quil revienne en bonne diligence. Qui est, Monseigneur, tout ce que je vous scaurois dire pour ceste heure, nayant icy aulcune nouvelle dimportance.

De Venize ce xxᵉ jour davril 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

180. — [*Venise*], *22 avril 1557*. — Monseigneur, je veoy bien que pour estre trop franc et maulvais courtisan, je suis fort mal avec Monseigneur le Duc de Ferrare, et luy diz et escript si librement le

peu de service qu'il faict et la grande despence que le Roy porte pour luy, et, quant il ne peut avoir tout ce qu'il demande, il luy semble qu'il n'y a que moy seul qui en suis cause, et si je suis mal avec luy, je suis encore piz avec vous. Le Cardinal Caraffa qui me volleust dernierement a Regio (1) me traiter en vallet, disputant de ces contributions, et je volleuz bien parler aussi hault que luy ayant la raison de mon cousté et voyant que mon maistre payoit l'escot, et luy monstray que je n'estimois guères son bonnet rouge, duquel il m'avoit volleu donner tant d'espérance, qu'il luy sembloit bien m'avoir cloz la bouche, mais il trouva, et au besoing et a la dispute, que j'estimois son bonnet et luy autant que s'il estoit mon inférieur. J'entends que l'un et l'aultre ont fait office envers Monseigneur de Guyse pour me deffavoriser envers le Roy et m'oster d'icy: le partement m'en sera toujours très agréable, d'autant que je scay bien que je ne puis que perdre a contraster avec ces grands Seigneurs, mais j'aymeroys mieulx que ce fust a ma requeste, que s'ilz se pouvoient vanter de m'en avoir faict chasser, et si vous voiez, Monseigneur, qu'on dressast quelque partye a mon désadvantage en ce fait la, je vous supplie très humblement, Monseigneur, n'abandonner point de vostre protection l'innocence et l'honneur des bons serviteurs du Roy et vostres, car mes actions feront toujours foy que je suis toujours fidel et homme de bien en l'endroit de mon maistre, sy jamais homme le fust ny le sera; je veulx avoir a tout le moins ce contentement en mon esprit, puis que de mes services je n'en puis avoir aultre bien ny récompense, et me recommande, Monseigneur, tres humblement a vostre bonne grace.

De Venize ce XXII[e] Avril 1557.

(Bibl. nat., Fr. 3126, fol. 96) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

181. — [*Venise*], *24 avril 1557.* — Monseigneur, je croy que Votre Excellance aura entandu quelque petit commancement que Mons[r] de Tavance a faict, entrant au pays de Labrucio (2). Je vous envoye a toutes adventures la coppie dune lectre dudit sieur de Tavance, laquelle Monseigneur le Cardinal ma envoyee, et une coppie de ladvis quon escript icy de Mylan de la prinse de Valfemere (3), qui est une heureuse conqueste, et espere quelle en admenera daultres

(1) Lorsqu'il s'était porté, le 16 février précédent, à la rencontre du duc de Guise en compagnie du duc de Ferrare et du cardinal Carafa.

(2) Les Abruzzes.

(3) Valfenera, place du Piémont, dans la province d'Alexandrie.

et que cela gardera bien que ceulx de Corregio ne vous feront pas tout le mal quilz avoient bonne envye de faire, et si jamais vous avez a vous resentyr de linjure et de la burle (1) quilz vous ont faicte, je pense que vous nen sauriez avoir meilleur marche, que maintenant que les forces du Roy Philipe, leur protecteur, sont bien occupees a Naples et en Piedmont, et aura bien a faire sil se peult deffendre. par tous les coustez ou le Roy le veul assaillyr. L'ambassadeur Varquez (2) est arrive qui vouloit encores tenir lieu dambassadeur de l'Empereur, et la Seigneurie ma voulu persuader et prescher de le vouloire trouver bon; mais avec bonnes raisons contraires, je les ay resoluz de vouloire, en toutes facons, quil me ceddast, et Monsieur votre ambassadeur et moy avions de sa dresse ung bon squadron pour en faire demourer lhonneur a la ligue. A la fin, la Seigneurie ma envoye prier (pour eviter tumulte et ne troubler le feste de S[t] Marc), que je voulusse me tenyre en mon logis aujourdhui et demain, et que ledict Varquez ne bougeroit du sien, et que je leur ferois fort grand plaisir, pour apres a plus grand loysir accomoder noz differendz. Et je leur en ay bien voulu complaire. Icy ny a rien de nouveau de Levant, ny dailleurs, qui me gardera, Monseigneur, vous fayre plus longue lettre.

De Venise ce XXIII[e] davril 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU PRINCE DE FERRARE

182. — [*Venise*]. *24 avril 1557.* — Monseigneur, Il vous a pleu me scripre que vous desiriez savoir ce que aura este faict du saufconduict dont le Roy avoit escript a la Seigneurie a votre requeste, et en faveur du conte Horio. Il vous plaira, Monseigneur, entendre quil ne si est rien faict par ladvis dung gentilhomme venitien, beau frere ou parent de ce conte, lequel congnoissant la complexion et coustume de ses seigneurs, et la qualite du banissement de lautre, ha oppinion que tout le monde nest pas soffisant pour le luy faire avoir, et je vous puys asseurer quil ny a ung plus seur moien pour navoir jamais saufconduict ne grace de ses seigneurs, que de la faire demander par princes estrangiers. Je lay experimente, je croy, deux cens fois avecques lectres tres expresses du Roy et grand importunyte, et jamais non seuz avoir ung. Ilz sont en cela du tout inexorables et jentends que ce bannissement est dune fort estrange nature, et pour cause fort odieuse a dit seigneurs. Toutesfoiz, si vous

(1) Burla: plaisanterie, badinage.
(2) Vargas.

commandez que je y face autre chose, je ne fauldray. Monseigneur, de vous obeyr et faire service, en me recommandant tres humblement a votre bonne grace.

De Venize ce XXIIIIe davril 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

183. — [*Venise*], *26 avril 1557*. — Sire, je vous escripviz n'y a que 3 jours, par le commis de l'extraordinaire qui se tenoit icy, et depuis, j'ay eu une despeche de Monsieur de la Vigne ou il n'y avoit qu'une lettre pour moy, d'un chifre particulier, que je luy avois envoyé, de laquelle je vous envoye, Sire, une copie deschiffrée au vray, affin que vostre Majesté voye comme toutes chosses passent. La Seigneurie m'a envoyé le paquet estant venu soubz la couverte de leur ambassadeur, et ont publyé la malladye du Grand Seigneur, de laquelle aussy Monsieur de la Vigne m'escript. Je ne les yray point voir aultrement pour n'entrer en ce propoz la et affin qu'ilz ne puissent dire que c'est moy qui lay publiee, et aussi que je leur veulx monstrer, pour quelques jours, que je suis ung peu mal content d'eulx pour n'avoir vollu donner le tort a l'Ambassadeur du Roy Philippe aux disputes ou nous sommes entrez pour les précédences (1), bien que, Dieu mercy, il n'y aye pas eu du meilleur, car il y a cinq ou six ans quil est icy avec tiltre dAmbassadeur de lEmpereur, et, comme tel, a toutjour precédé voz ambassadeurs, et maintenant je luy ay mis cela en dispute, et l'ay mis hors de sa possession, encores quil dye quil n'a point change de maistre. J'escripz de ces propoz plus difuzement a Monseigneur le Connestable, affin, Sire, que, en vostre Conseil, puissent regarder ce quil leur en semblera et qu'on m'en mande quelques motz d'adviz pour n'y faire point d'erreur, bien vous assureray-je, Sire, que, en parle qui vouldra en ce pays, je ne lairray pas occuper le lieu qui est deu a voz ministres, a aulcun ministre du Roy Philippes, quelque nom quilz aillent emprunter d'ung empereur qui n'a point d'empire. Sire, la prinse de Valfenyere a miz vos afferes par deça en fort grande reputation, et chacun espere que ceste bonne fortune ne sera pas seulle et qu'elle en admenera d'aultres, vostre armée qui est deja en l'Abruccio (2) y a faict quelque commencement et prins la ville de Campoly (3) d'assault qui donnera ung peu d'exemple et de terreur

(1) Préséances.
(2) Les Abruzzes.
(3) Campli, ville d'Italie, à 8 kil. de Teramo.

aux aultres. Vostre Majesté en verra les particularitez par ung paquet de Monseigneur le Cardinal de Tournon, qui sera avec la presente, lequel il m'envoya ouvert. Monseigneur de Guyse m'a escript, n'y a que deux jours encores, que nostre reste dargent soit assez court que je ne faille poinct de retenir ce qu'il fault pour Monseigneur le Duc de Ferrare pour le mois de May, ce que je ne fauldray de faire, et de luy envoyer le reste pour son camp qui seront environ c^{m} escus, et pour les aultres moys advenir, je croys, Sire, que Vostre Majesté y aura proveu. Je vous supplie tres humblement, Sire, faire renvoyer bientost par deça ledit commis, avec la resolution des affaires de Ferrare, ou il n'est rien survenu de nouveau.

De Venize ce xxvie jour dAvril 1557.

Sire, je veoy par la lettre de Monsieur de la Vigne que la despeche que je luy envoiay par homme exprez du iiiie fevrier, ladvertissant de vostre armée passée en Italye, et de la guerre ouverte, luy a de beaucoup servy pour rabattre les mensonges ou faulces nouvelles que d'aultres y escripvent ; et, pour mieulx disposer ceste porte la contre vostre intention, il ne couste que xii escus d'envoyer homme exprez de Ragouze a Constantinople, et je croy, Sire, que vous ne trouverez pas maulvais que, tous les moys, je y face une despeche ou deux, et que je donne commission a Raguze de l'envoyer par homme exprez, affin que voz ministres ayent de quoy respondre quant ilz y verront quelcun qui veuille descryer voz afferes. Ces Seigneurs Venitiens, a ce que jay sceu de bon lieu, ont monstré une grande allegresse entre eulx par ce pacquet veneu, se tenant asseuré que l'armée ne sortira point ; disent davantaige que vostre Ambassadeur avoit faict requeste que le Grand Seigneur leur voleut escripre de se déclairer contre vostre ennemy, et qu'il leur avoit esté respondu qu'il estoit leur amy et qu'il voulloit qu'ilz vesquissent en paix comme luy pour ceste année.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 5) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

184. — [*Venise*], *1er mai 1557.* — Monseigneur, Jay receu la lettre quil vous a pleu me scripre, et estant icy revenu de Padoue, je ny ay trouve rien de nouveau, sinon que lAmbassadeur Varquez (1) avoyt este en audience secrete assez longuement avec ces Seigneurs, et loppinion est quil soyt entre en marchez et partiz avec eulx. Je mettray pegne dentendre le tout et d'y fere tout lempeschement

(1) Vargas.

que je pourray. Quant a votre paye de may, le reste de notre argent est fort court pour larmée de Monseigneur de Guyse, toutesfois je vous en feray la meilleur part que je pourray. Jeuz hier lettres de mondit sieur de Guise, qui avoyt loge son camp à la portee de canon, a Civitelle (1), et faisoit son compte de le battre dez mercredi passe, qui me faict esperer quil le prendra, puis quil lentreprend. Je ne veoy venir rien de Piedmont depuis la prinse de Valfeniere, et quant a ces Allemands qui debvoient venir, on a icy quelcques nouvelles quilz sont a Trento (2), mais il ny a nulle raisons ne apparence quilz doibvent aller sur votre estat, ayant tant dafferes en Piedmont, et nest pas en leur puissance de dresser une armée de ce coust la, et den dresser une aultre contre vous, car ce nest pas assez davoir des lansquenetz ne gens du payz; car il y faut de la cavallerye et de l'artillerye, dont ilz sont si mal fourniz quilz nen ont pas assez pour se defendre aux lieux ou ilz sont assailliz. Je le vous diz encores ung aultre coup, Monseigneur, que si vous la perdonez a ce coup a ceux de Corregio, je me doute que vous nen aurez jamais si bon marche. Qui est, Monseigneur, tout ce que vous diray pour ceste heure.

De Venise ce premier jours de may 1537.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

185. — [*Venise*], *6 mai 1557.* — Monseigneur, Jay veu ce quil vous a pleu me scripre par ce courrier, et feray partir demain ung tresorier et ung controlleur, avec largent quil faust pour vostre garnison de ce moys de may. Ils fussent partiz dez aujourdhuy, nestoit que les gens de Nazi se sont excusez de ne nous pouvoir depescher de largent plus tost que demain apres disner; lung de ces gens la aura commission de fere tout ce que vous luy commanderez sur le faict de cest argent que Vostre Excellence a trouve pour commencer le deppotz de sa protection. Jay veu ladvis de vostre gouverneur de Reige (3), de quelcque artillerye et gens de pied, quon disoit debvoir venir a Guastalla, je ne veulx pas dire quil ne puisse estre quon vous veuille travailler, et que les ennemys se voyantz assailliz

(1) Civitella, ville forte d'Italie. à 14 kil. de Teramo. Guise était arrivé dans cette ville, avec son armée, le 24 avril, et son avant-garde s'était emparée des petites places voisines : Campli, Teramo, etc.

(2) Le Tronto, rivière d'Italie, qui prend sa source au N. de la province d'Aquila et se jette dans l'Adriatique.

(3) Reggio.

et perdantz de tous coustez nayent occasion de chercher leur revanche aux lieux ou ilz debvroient trouver la plus grand resistence, et ou ilz pensent en trouver le moings. Toutesfois, cest une chose fort loingtaine de toute raison et de tout discours quilz ayent lennemy en leurs maisons, et quilz veuillent laysser perdre le certain pour essayer dacquerir ung estat si fortifye et mal ayse comme est le vostre. Je vous diz, Monseigneur, que si jamais telz ennemys ont intention de vous assailyr, ou vous a eulx, vous debvez estre bien aise que cela se face en ce temps icy, pour leur ruyne et pour Vostre Grandeur, car, ilz sont si occupez et travaillez ailleurs, quil est du tout impossible quilz puissent fere effort ne defense qui vaille de vostre couste; vous voyez les forces que Mons[r] le Mareschal Strozzi (1) menne en la Romaigne, desquelles je presuppose et nen faiz aulcun doubte que vous nen puissiez disposer si vous estez assailly et resoluez de demourer de vostre couste sur la defensive. Il ny a aulcune dificulte que les forces dudit Mareschal Strozzi, avec votre garnison ordinere, ne soient trop plus que soufizantes, mais vous verrez que les ennemys vous auront menasse et nauront aprez de quoy vous ofenser, seullement vous auront contrainct de vous preparer a la defence, si avant que vous aurez de quoy les assaillir et les chasser de leur propre maison. Si vous estez prince et homme, je vous le diz, Monseigneur, de zele et daffection pour le service du Roy mon maitre, et pour vostre reputation, et pour le bien et honneur que je désire a vostre maison et a vostre personne. Ce matin, estant en Seigneurie, il est venu a propos den toucher ung mot, et vous asseure bien que tous les advis que vous scuorez envoyer ne leur scauroient fere croyre que, en ce temps, les ennemys vous puissent assaillyr ne mal fere, et mon dit quilz sestoient laissez assez entendre usant de ce propre terme, *Chal bisogna far o lasciar star*, vous entendez assez, Monseigneur, que cela veult dire; et quant aux harengues et menaces de Varguez (2), je suis ce jordhuy entre en ce propoz avec eulx et leur ay dit ce quil ma semble necessere, et asseurez vous que si toutes les partis du monde leur estoient presentez de ce coust la, ils sont resoluez de voulloir estre spectateurs, par ce quilz ne bougeront de leur neutralite pour prince quelconque, et si veulx toutefois croire quilz ne prendront pas plaisir de vous veoir mal traicte. Ilz mont dit ce matin ladvis quilz ont de la prinse de Queras (3) et encores ne sentend rien de Civitelle du couste de

(1) Le maréchal Strozzi, au lieu d'appuyer le duc de Guise, opérait en Romagne avec une partie des troupes pontificales, pour surveiller le duc de Florence soupçonné de menées favorables à Philippe II. (G. DURUY, *Carlo Carafa*, p. 225).

(2) Vargas.

(3) Cherasco, ville forte d'Italie, près du confluent du Tanaro, à 31 kil. de Mondovi.

Monseigneur de Guyse; de Levant il ny a rien de nouveau, parquoy, Monseigneur, je ne vous feray plus longue lettre que de mes tres humble recommandacions a vostre bonne grace.

De Venize ce 6[me] jour de may 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc).

GABRE AU CONNÉTABLE

186. — [*Venise*], *12 mai 1557*. — Monseigneur, je me trouve au lict, bien travaillé d'une fiebvre tierce, qui me fera vous supplier très humblement de m'avoir pour excuse sy je me remectz de tout ce que j'escriptz en la lettre du Roy. J'espere que Nostre Seigneur me donnera bientost santé pour pouvoir continuer le service accoustumé; et ainsy que jescripvois ceste lettre, est arrive ung brigantin (1) de Raguze, avec une despeche de Levant, laquelle je vous envoye par ce mesme courrier, n'ayant eu loisir de veoir la mienne, par ce qu'elle est longue de six ou sept feuilletz en chiffre.

De Venise ce 12[me] jour de May 1557.

(Bibl. nat., Fr. 20645, fol. 52) (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

187. — [*Venise*], *16 mai 1557*. — Monseigneur, Mons[r] Millet (2) sen va envers vous et mesne avecques luy le commis, qui est pour a ceste heure comptable de tous les deniers qui se recoyvent et despendent pour le Roy en Italye, et sil vous plaist satisfaire ad ce que Monsieur de Guyse vous demande, ilz seront tous pretz a recevoir; et quant a vostre deppost, Monseigneur, je ne suiz pas si mal apprins de vous en escripre en bourle (3), mais bien vous en ay dict la pure verite et dict au dit sieur Millet, comme le faict dudict deppost se doibt conduyre, et ne puys pas penser quil se puisse faire autrement et, quoy quil en soit, je vous en diray tousjour ce quil men semble, en bon serviteur du Roy, et vostre. Quant a noz nouvelles dicy, je les remecteray sur la suffisance dudit sieur Millet.

(1) Brigantin, navire à une seule voile, dans le genre des galères, comprenant huit à seize bancs, à un seul rameur. On s'en servait spécialement pour les courses, en raison de leur grande rapidité.

(2) Jean Millet, secrétaire de la Chambre du Roi, tenant lieu de secrétaire des finances, à la place de feu M. de Villaudry, près de Mgr le duc de Guise. (Voir Bibl. nat., Fr. 10395, fol. 26).

(3) Bourla : plaisanterie.

Seullement, je vous diray, Monseigneur, que par lettres que jay de Levant du xx[e] d'avril, que la resolution quon avoit peu avoir du grand Seigneur pour ceste annee estoit que Dragut et le Roy Dargier (1), avecques toutes les galleres et autres naves (2) et voilles de corsaires quilz pourroient mectre ensemble, se jouignissent avecques nostre armee de mer et allassent favoriser lentreprinse de Napples, et que, au demourant, il feroit sortir quarente ou cinquante galleres pour la garde de larchipelago, et mont envoye les commandemens du grand Seigneur pour lesdit Dragut et Roy Dargier a ceste fin, lesquelz jay envoiez au Roy.

De Venise ce XVI[e] jour de may 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

188.— [*Venise*], *19 mai 1557.* — Monseigneur, je me resouiz bien fort de la bonne resolution quil vous a pleu prendre de secourir Monseigneur de Guise (3), tant pour le service du Roy que pour lesperance que jay que cela vous portera grand contentement et benefice a voz afferes, puis que les Allemans de Casalmagiore sen vont traguecter a la Spetie, comme lon me script; ce nest pas la pire nouvelle quil vous eust peu advenir, et je vouldrois quilz feussent deja la ou ils se desirent de ce couste la....

De Venize XIX jour de mai....

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

189. — [*Venise*], *21 mai 1557.* — Monseigneur, cejourd'huy est arrivé Monsieur Bodet, vostre secretaire, et ne parleray point a ces Seigneurs du passaige des lansquenetz que le Roy veult envoyer pour le renfort de Monseigneur de Guyse, jusques a ce que j'ay nouvelles de ce que Messieurs d'Asnois et Coignet (4) en auront arresté

(1) Le dey d'Alger, Yahya, qui succéda à Yousouf, mort de la peste, et régna de janvier à juin 1557. (Voir MAS-LATRIE, *Trésor de Chronologie*, p. 1839).

(2) Nave : du latin *navis*, se disait à cette époque d'un navire plus important qu'un vaisseau.

(3) Hercule II avait, bon gré mal gré, fourni un peu d'artillerie au duc de Guise. (Voir DURUY, *Carlo Carafa*, p. 227).

(4) Mathieu Coignet, sieur de la Thuillerie, né vers 1535, avocat au Parlement de Paris, maître des requêtes de Catherine de Médicis, procureur général au Parlement de Savoie (1559), ambassadeur en Suisse ; mort en 1586.

avec Messieurs des Ligues grises (1). Je differeray aussy, Monseigr, d'aller a Ferrare pour quelques jours, et jusques a ce que Monseigneur de Guyse mayt fait entendre comment il vouldra qu'on procede avec Monsieur le Duc pour ne rien gaster, d'autant que desja ledit Sieur de Guyse a tiré de luy cent cinquante mil escuz sur sa simple promesse, et j'envoiay, dez avant hier, ung trésorier dicy pour les recevoir et les conduire la ou mondit Sieur de Guyse sera, duquel, Monseigneur, vous avez entendu la resolution par le dernier courrier quil despescha au Roy, et depuis nous n'en avons icy aultre chose que ce quil vous plaira veoir par une lettre que mescript le Collonel Vincenso Tadei (2), qui est gouverneur a Ancona, par ou je veoy que mondit Sieur de Guyse s'est leve de Civitelle (3) et que le Duc dAlve s'est approche de luy; je crains bien que sur le desadvantaige que peult avoir le premier qui desloge, il y puisse avoir combat. La place de Civitelle a este trouvée si mal aysée que mondit Sieur de Guyse n'a moins de reputation envers le commung, de s'en estre leve avec son armée saulve, que s'il l'avoyt conquize, car il ne la pouvoit forcer sans perdre toute ceste noblesse quil a avec luy et ruyner son armée; nostre Toscanne est fort travaillée et en grand danger, si mondit Sieur de Guyse ne la va bientost secourir. J'envoye, dez demain, vostre pacquet a Monsieur de Selve par le courrier ordinaire, et ledit Secretaire Bodet ne bougera pour quelques jours d'avec moy, attendant quelques autres nouvelles de mondit Sieur de Guyse et vostre resolution sur la despeche du commis de l'extraordinaire et du sieur Alexandre Fiasco.

De Venize ce xxi^e jour de Mai 1557.

Monseigneur, j'ay este ce matin en Seigneurie leur dire des nouvelles de mondit Sieur de Guyse et leur louer sa resolution de se lever de devant Civitelle, pour aller combattre le Duc dAlve, lallant chercher le plus avant quil peut dans le Royaulme, et layant approche de si prez, que les deux camps estoient voysins de sept mille, de sorte que de heure a aultre se peult attendre nouvelles du combat, auquel je croy bien que ledit Duc dAlve seroit superieur de nombre d'hommes, mais que j'esperois que M de Guise les auroit meilleurs, et si le Duc dAlve n'aura vollu combatre, comme il est croyable qu'il ne vouldra faire, ledit Sieur de Guyse pourra plus honorablement faire ce que le Roy lui avoit commandé, et la Sei-

(1) Ligues grises : l'une des trois fédérations démocratiques des Grisons, chef-lieu Ilanz, à 40 kil. de Coire.

(2) Vincenso Tadei, commissaire des guerres.

(3) Le duc de Guise, surpris par les forces supérieures du duc d'Albe, levait, le 15 mai, le siège de Civitella et battait précipitamment en retraite.

gneurie a fort loué la valleur et la prudence de Monseigneur de Guyse a ne s'ostiner point a Civitelle, puis quil ne la pouvoit prendre sans ruyner son armee.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 195) (originale).

GABRE AU DUC DE GUISE

190. — [*Venise*], *22 mai 1557*. — Monseigneur, J'ai receu ce matin la lettre quil vous a pleu m'escrire du xv, et entendu de M. le Cardinal de Tournon l'estat de vos affaires dont j'ay parle a la Seigneurie, pour luy dire comme vous vous estiez levé de devant Civitelle pour aller combattre le Duc d'Alve, et l'aller chercher le plus avant que vous pourriez et que déjà vos deux armées estoient bien voisines. Je vous jure, Monseigneur, que vous avez esté plus louée de ceste action, et belle resolution, que si vous eussiez pris Civitelle, et n'y a personne par deca qui ayt opinion que ledit Duc d'Alve veuille venir au combat, encore qu'il ayt plus grand nombre dhommes que vous n'avez, et luy ayant ainsy monstré le visage, vous pouvez tourner honorablement voz entreprises en tous les endroictz ou vous verrez vostre advantage. Je vous escrivis hier, par un homme de Monsieur de Nemours, la venue d'un secretaire de Monseigneur le Connestable, icy, pour le passage des lansquenetz que le Roy vous veut envoyer pour renfort, ne voulant vous abandonner ny laisser en necessité de tout ce que vous aurez besoing. Je vous supplie très humblement ne penser qua conserver vostre petite trouppe avec laquelle vous pouvez faire grand service au Roy et acquerir grande reputation.

La Seigneurie m'a dit aujourd'hui que Monsieur Brissac etait encore devant Coni (1), et la prise qu'on avait ici publiée de Fossan (2) s'est trouvée veritable.

Venise ce 22 mai 1557.

(Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 516, et Mém. du duc de Guise, Imp., p. 357).

GABRE AU DUC DE FERRARE

191. — [*Venise*], *1er juin 1557*. — Monseigneur, Jay veu ce quil vous a pleu me scripre par ce courriere, et depuis, Votre Excellence aura veu ce que je luy ay escript par le secretair Boudet et Chemaus

(1) Coni, ville d'Italie, à 70 kil. de Turin.
(2) Fossano, ville d'Italie, à 19 kil. de Coni.

qui satisfaict de responce a tout ce que vous desirez scavoir de moy. Il es arrive hier, icy, ung gentilhomme parti de notre camp le xxvi[e], qui se retiroit sain et saulve, Dieu merci, qui jestime une fort bonne nouvelle pour le Roy et pour Monseigneur de Guyse. Je croy que ledit Seigneur sera bien tost avecques vous, et quil vous aura fait entendre ses resolutions. Je seray icy attendant ce quil plaira a Votre Excellence et audit sieur me commander. Quant à ces petites entreprinses que les ennemys ont faict sur votre estat, puisque le Marquis de Pescara dit ne vous voulloir poinct fere de guerre, leur offences seront aysees a excuser et reparer, et saichant la ritirata de nostre armee, ilz se tiendront bien heureux, mais que vous ne leur demandez rien, le temps nous en fera bien tost certains.

De Venize ce premier jour de jung 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU ROI

192. — [*Venise*], *1[er] juin 1557.* — Sire, il est icy arrivé deux gentilzhommes, qui viennent du camp, lequel ilz ont laissé deça del Tronto, ayant faict leur retraicte honorable sans perdre ung seul cheval de bagaige. Monseigneur de Guyse estoit ung peu mallade et temporisoit sur les confins en l'estat de l'Esglise, pour la grande priere que luy en faisoit le Duc de Paliano, affin qu'on ne laissast toute la Marque (1) et la Romagna au prède (2) de l'ennemy. Je presuppoze, Sire, que mondit sieur de Guyse vous aura faict entendre ses intentions, et ce quil a délibéré de faire, duquel j'attendz aussy a toute heure nouvelles. Cependant, j'ay envoye a Monsieur le Duc de Ferrara le secretaire Baudet et Monsieur de Chemans, qui estoit icy avec moy, n'y pouvant aller moy mesmes, pour estre encore ung peu débile de la fiebvre que j'ay eue ces jours passez et leur ay baillé une instruction de la façon qu'il me semble qu'on doibt négotier ce que Vostre Majesté désire avoir de luy, en attendant qu'il soit temps que j'y aille. Le commis du Gard n'est encores aussi de retour, et selon la responce que j'auray dudit Ferrare, je seray tout prest dy aller quand fera besoing et mesmement a l'arryvée dudit sieur de Guyse, lequel, comme l'on m'a dit, y sera bientost. Je vous escripviz, Sire, n'y a que quatre jours, les propoz que la Seigneurie m'avoit tenuz de la paix. J'ay, depuis, sceu que c'estoit a la requeste du Pape, qui avoit dit a leur ambassadeur a Rome quil désiroit fort la paix et quil en escripvit a ces seigneurs

(1) La Marche.
(2) Prede: du latin *prœda*, prise de guerre, butin.

quilz luy feroient grand plaisir d'en mettre les propoz en avant, et que, pour plaire a Sa Sainteté, et affin qu'elle fust bientost advisée, ilz avoient volu faire ceste demonstration en public de m'en parler, et m'a asseuré aussi, quelqu'un qui le cuyde savoir, que tant que ces guerres dureront, on ne scauroit presenter si grand party a ces seigneurs qui les puisse faire sortir de leur neutralité. J'ay receu, Sire, une lettre de Monsieur de Codignac du xxviiie d'Apvril a Andrinopoly, ou le Grand Seigneur etoit encores, et semble que Monsieur de la Vigne s'en fust allé devant a Constantinople; la copie de la lettre dudit sieur de Codignac sera avec la présente.

Sire, j'ay receu une lettre quil vous a pleu m'escripre du xve de May, par laquelle je voys que Vostre Majesté a trouvé bon que je tienne souvent adverty voz ministres de Levant de l'estat de voz affaires, a quoy je ne fauldray. Et quand a la précédence de Vargas, qui se dit Ambassadeur de l'Empereur, puys que vous, Sire, avez trouvé bonne la resistance que je y ay faicte, Vostre Majesté se peult bien asseurer que je ne layrray rien entreprandre a vostre prejudice ne au myen. La Seigneurie ne nous envoye plus convier a leurs cerymonies ne l'ung ne l'aultre, et pour ce qu'on na point encores de Legat, au lieu du Cardinal Trivulce, qui est encores icy, la Seigneurie n'estoit plus accompaignée que des Ambassadeurs de Ferrare et d'Urbin, et avoyent faict venir, les Imperiaulx, l'ambassadeur de Savoye pour precedder celuy de Ferrare, mais nous y avons fait autre grand conteste, et allay dire a la Seigneurie quil n'y avoit point aultre Duc de Savoye que vous, Sire, et que le père l'avoit perdu et que vous, Sire, le possediez avec bon droict et meilleur tiltre, tellement que cestuy cy ne l'avoit jamais possedé, ne n'avoit este receu, ne accepté du peuple, en sorte que ledit Ambassadeur de Savoye est demeuré frustre de son intencyon, et les a l'on faict tous deulx de nostre livrée, que l'ung ne l'aultre ne va plus aux cerymonies.

De Venize ce premier jour de Juing 1557.

Sire, depuis ceste lettre escripte, sont arrivez, de retour de Ferrare, le secretaire Boudet et Chemans, et je vous envoye la propre instruction que je leur ay baillée, par laquelle j'aurois finy, ce me semble, les poinctz principaulx de vostre intencion; la chose, a ce qu'ilz m'ont rapporté, se resoult a cela que M^{r} le Duc ne veult ouyr parler en façon du monde des c^{m} escus qu'on luy demande maintenant daventaige, et quant aux III^{cm} escus qu'il avoit promis à Monsieur le Cardinal de Lorraine, il dit quil en baillé cent cinquante mil, a la grande prière que luy en a faicte Monsieur de Guyse, et quil en baillera les autre CL mil quand on luy baillera la promesse du général d'Albene de ces III^{cm}, des autres III^{cm} de son deppost particulier

et de tout ce qu'on luy doibt du passé pour sa protection, de sorte que cest une seurté d'environ VIII^{cm} escus ; et luy ayant dict la dessus quil seroit mal aysé de trouver marchant qui se voulut obliger a une si grosse somme, et que s'il ne faisoit ce prest, vostre armée seroit ruynée et sa garnison demoureroit a payer, il a respondu que tout périsse et quil ny scauroit faire aultre chose, et que, sy l'on luy manque, il manquera. Le commis du Gard n'est encores arrivé, et je n'ay lettres de Monseigneur de Guyse depuis le XVe de ce mois ; mais, que j'en aye d'un couste et d'aultre, je regarderay dy donner une aultre allarme. Cependant, je scay bien que mondit sieur de Guyse ne peult avoir faulte d'argent pour ce mois. Ledit s^{r} Duc (1) dit toutjour au commencement du mois qu'il a la guerre en son estat, mais a la fin du mois il est toutjour en paix, c'est pour avoir de nostre argent et s'escuser de n'en bailler du sien. Il se parle fort de laccord du Pape et du Roy Philippe (2), et a toutes adventures, je vouldrois que Mr de Guyse resoleust de sachemyner et s'ouster du danger des ennemys secretz qui sont plus a craindre que les ennemys declairez. Ces Seigneurs ont eu lettres de Levant du XI de May, comme le grand Seigneur estoit party d'Andrinopoly (3) pour aller a Constantinople et qu'on avoit faict sortir en (4) pour la seurete de l'archipelago (5) quarante galeres, de sorte que, au besoing, ce Turq et Pape, et d'autres avec, ne vous ont gueres secoru. Dieu vous doint la grace, Sire, de vous en pouvoir desmeler.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 1) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

193. — [*Venise*], *2 juin 1557*. — Monseigneur, Jay veu ce quil vous a pleu me scripre par le secretere de Monseigneur le Conestable (6) et par Chemaus, et vous ayant par eulx faict entendre tout ce que javoys a vous dire de la part du Roy, et leur en ayant baille par escript instruction signee de ma main, je ne vous puis dire ne respondre aultre chose sur vostre particulier, si je ne voullois passer mes commissions, et fere plus quon ne me commande. Je creoy que vous verrez bien tost Monseigneur de Guyse, lequel a lautorite et meilleur moyen de vous sattisfere que moy. Javais achapte quatorze

(1) Le duc de Ferrare.

(2) Cet accord fut réellement conclu le 14 septembre suivant, par un traité qui fit passer le Pape du parti du roi de France dans celui du roi d'Espagne.

(3) Andrinople.

(4) Mot déchiré dans le texte.

(5) L'archipel.

(6) M. Bodet.

milliers de pouldre de canon qui doibvent estre consignez a Ferrare pour les envoyer a mondit sieur de Guyse. Ce pourteur, Jehan Petit, ma dit quil estoit en peyne de trover maguasin pour la retirer et pource que cest chose qui pourra, par aventure, servir pour vous memes, il vous plaira, Monseigneur, commander a quelcun de voz officiers de lartillerye quon lui en face bailler. Jen ay encores icy aultres dix milliers que je feray conduire au dite Ferrare quant vous le me manderez, et si ay faict ung marche de cent cinquante milliers de fer en voulletz de cinquante et soixante dont javoyez baille cinquecens escuz darres, et on ne travaille poinct a les fere, pource que Monseigneur de Guyse ma mande quil nen avoyt plus besoing et quil ne ma envoye les formes, mais si vous avez volonte avec la commodite de son retour et de son arivee de chastier voz voisyns, cest une marchandise dont on auroit bien a fere, et, en tout evennement, seroit toutjour bonne munition pour vous. Je ne rompray poinct le marche, pour ne perdre les arres, jusqu'a ce que vous, ou mondit sieur de Guyse, me mandiez aultrement.

De Venize ce IIme de jung 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

194. — [*Venise*], *10 juin 1557*. — Monseigneur, Jay veu ce quil vous a pleu me scripre par le secretaire de Monsieur vostre Ambassadeur, et me semble que Vostre Excellence me demande une chose quelle scait comme moy, et dont par linstruction que javois baille au secretaire de Monseigneur le Conestable (1), je vous respondoy par motz expres que je ny scauroy rien dire davantaige. Toutes fois, puis quil vous plaist que je le redys encores ung coup, je ne vous scaurois dire sinon que le Roy et Monseigneur de Guyse, tous deux mont commande de faire payer vostre garnison et vostre estat, et ce commandement ne nia jamais este revocque, et aussitost que les tresoriers qui sont allez au camp de mon dit sieur de Guyse seront revenuz avec argent pour vostre dite garnison et estat, je les feray partir pour vous aller payer ce present moys de jung, et auctant en ferayze aux aultres moys en suivans aussitost que largent sera venu. Si je scavois auctre chose en ceste matiere la, je ne la vous celerois pas.

De Venize ce xme jour de jung 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) M. Bodet.

GABRE AU DUC DE GUISE

195. — [*Venise*], *12 juin 1557.* — Monseigneur, J'ai receu deux lettres quil vous a pleu m'escripre du IIIe et IIIIe de ce moys, par les clercz que vous avoient apporté largent et vous mercye très humblement de la bonne part quil vous a pleu me faire de voz nouvelles: j'espère que bientost il vous plaira de m'en mander de plus resolues, et Dieu vueille qu'elles soient telles que vous vous soyez approché de nous, et vostre armee achemynee vers Ferrare, car, si vous entrez une foys en cest estat la, soit pour passer ou pour ayder le Seigneur a se venger de ses voisins, il n'y aura nulle difficulté que vous n'ayez de luy aultant dargent que vous en avez desja eu, car cest ce qu'il avoit promis a Monseigneur le Cardinal vostre frere (1) et dernierement que je y envoiay le secrétaire de Monseigneur le Connestable (2) et Chemaus, il confirma de le vouloir faire, pourveu que on luy baillast la seurete de Guadaigne, tant pour ce nouveau prest que pour les IIIcm escus de son deppost et aussi de tout ce qui luy est deu du passe qui seroit une obligation denviron VIIIcm escus, et il sera bien malayse de trouver marchant qui veuille s'obliger a une si grosse partye. Toutesfoiz j'en ay escript a la court et attendz dheure a aultre le retour de du Gard, et Monsieur le Duc (3) attend aussi le retour du Fiascho, et sera malaysé quil face resolution qui vaille que ledit Fiasco ne soit de retour, si ce nest que vostre presence ne luy face faire et la necessité de veoir vostre armée sur son estat. Si mon allée audit Ferrare eust peu servir a l'effet que vous desiriez, je vous asseure, Monseigneur, que je y fusse plustost alle a quatre piedz si je ne n'eusse peu aultrement, mais je vous respondz que a peine me veult il seullement sentyr nommer, tant je luy suis devenu odieux, et son courroux ne procede d'aultre chose, sinon qu'il luy souvient davoir perdu l'ayse et le repoz la ou il avoit toujours vescu, et qu'il luy semble que moy seul l'ay mis en ce travail ou il se trouve maintenant. De vray, je n'ay pas beaucoup fait pour luy, mais j'ay encores moings faict pour le Roy, de sorte que je puys dire que d'un cousté et d'aultres j'ay perdu mes peynes. Je desire fort de vous aller faire la révérence pour vous faire service a toute obeissance, mais je ne vouldrois point, s'il estoit possible, aller a Ferrare pour ne me presenter devant ung prince en sa maison qui me voit mal vouluntiers et qui se

(1) Le cardinal de Lorraine.
(2) M. Bodet.
(3) Le duc de Ferrare.

tient offensé de moy. Si vous estes, Monseigneur, pressé dargent pour vostre armée, avant que le veoir il sera necessaire que vous y envoiez ung des vostres qui aye patience d'escouter toute plainte et qui schache importuner, et ne faictes point, M, estat de moy, car je vous asseure que je gasterois tout. Icy se dit depuis hier que les Imperiaulx ont eu adviz de la prinse de Coni par force, mais la Seigneurie n'en a rien. De la Court, Monseigneur, vous en avez toutes nouvelles par Marseille et je n'en ay rien en particulier.

De Venize ce XIIe jour de Jüing 1557.

Monseigneur, jay parle aux Seigneurs de l'estat de voz afferes, de facon qu'ilz cognoissent la bonne intention du Roy et vostre envers le Pape, et n'ay point volleu encores toucher aucun malcontentement nostre, jusques a ce que les choses soyent un peu mieulx résolues, et qu'on puisse veoir comme vous m'escripvez si nostre ligue continuera ou non. Quant a l'estat de tout l'argent du deppostz qui estoit icy, aussitost que du Gard sera de retour de la Cour, il vous sera envoyé ; et, quant aux VI^m^ francz de Monsieur de Selve, Monsieur le Connestable ma expressement escript que le Roy l'entendoit ainsy, et si l'on faict aulcun fond dargent en ceste ville, je vous asseure bien quil ny sera prins ung seul escu que vous, Monseigneur, ne le commandiez. Quant aux mille escuz que vous demandiez, qui estoient icy reservez pour les boulletz, Dieu vueille quil puisse suffire a payer les boulletz et les pouldres que je sui contrainct de payer par les marchez que j'en avois faictz.

(Bibl. nat., Fr. 20512, fol. 91) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

196. — [*Venise*], *15 juin 1557.* — Monseigneur, Jay veu ce quil vous a pleu me scripre du XVme de ce moys et yray en Seigneurie fere toutes les remonstrances, et meilleurs offices quon pourra, pour les persuader de remedier aux allarmes et represailles que faict sur leur mer ceste fuste des ennemys. Je vous escripviz dernierment, Monseigneur, que aussi tost que le tresorier seroit venu du camp avec la provision dargent, jenvoierois payer vostre garnison; les tresoriers sont bien venuz, mais de largent il nen y a poinct encores de novelles; aussi tost quil y en aura, je vous asseure que je ne le lairray pas sejourner une heure. Icy nous navons aulcunes nouvelles, sinon de Rome et du camp, lesquelles je croy bien que vous scavez plus tost et mieulx au vray que nous.

De Venize ce XVIe jour de jung 1557.

Monseigneur, ceste lettre a este gardee par traducteur jusqu'a ce jour XIXe que le commis du Gard est revenu de la court et me remect lon la resolution de voz afferez aprez quilz auront acorde de toutes choses avec le Fiasco, le quel ilz faisoient compte de depescher dans bien peu de jours aprez.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CONNÉTABLE

197. — [*Venise*], *16 juin 1557*. — Monseigneur, Je n'ay rien a adjouster a la lettre que jescriptz au Roy, sinon que Monsieur d'Asnois m'escript du ve de juing que les Impériaulx faisoint lever en grand diligence ung regiment nouveau de cinq mille lansquenetz et quil estoit passe de huict a neuf cens chevaulx ou jumentz pour tirer artillerye qui alloyt droict a Mylan; c'est signe quilz veullent faire quelque effort du couste de Piedmont ou du cousté de Ferrare, ou qu'ilz veullent favoriser leur recolte en quelque endroit. Je me resjouys bien qu'ilz facent leurs grans forces du cousté de deça, car cela me faict esperer que vous les trouverez plus foibles du couste de Flandres et en Piedmont, et s'ilz se veullent venter d'avoyr conserve l'Italye, vous vous pouvez aussi contenter d'agrandir la France. Vous avez, ce me semble, assez fonces en Italye pour conserver vos armez et vostre Tuscanne (1), si l'on se veult resouldre a la defensive, et si tenez occupez environ vingt mille Allemantz que le Roy Philippe aura faict passer en Italye, et environ dix mille Espaignolz qui sont aujourd'huy au Royaulme ou en Lombardye, mais que nous ayons veu quelque reiglement au fait de Ferrare. Apres l'arrivee de du Gard, le Sr Bodet vous yra trouver, lequel cependant est icy avec moy et vous escript de ses nouvelles.

De Venize ce XVIe de juing 1557.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 197) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

198. — [*Venise*], *22 juin 1557*. — Monseigneur, Jai veu ce qu'il vous a pleu me scripre du sauf conduict que vous desideriez de ceste Seigneurie, pour ung homme darmes de vostre compaignie. Ces Seigneurs sont si difficilles en telles choses que je nen sceuz de ma vye obtenir un seul. Toutesfoiz, je ne lairray pour cela dessayer

(1) Toscane.

cestuicy quant on men baillera quelque memoire, et seray tres aise de lui faire service pour lhonneur de vous en me recommandant tres humblement a vostre bonne grace.

De Venize ce XXIIme jour de jung 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

199. — [*Venise*], *22 juin 1557.* — Monseigneur, suyvant une lettre que Monseigneur de Guyse ma escripte, jenvoye ces commis du tresorier devers Vostre Excellence pour recepvoir et bailler sa quictance de largent quil vous plaira prester au Roy, pour apres en envoyer a mondit sieur de Guyse, et payer vostre garnison et encores mille hommes davantaige. Monsieur de Monteuson sen va aussi qui pourra fere voz monstres et ce que vous luy commanderez. Il se dit icy, depuis hier, que Monsr le Marescbal de Briss[ac] tient Coin (1) tout jour plus assiege que jamais, et de la Court je nen ay aulcunes lettres depuis les dernieres que je vous escripviz.

De Venise ce XXIIme jour de jung 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE FERRARE

200. — [*Padoue*], *28 juin 1557.* — Monseigneur, Jay receu la lettre quil vous a pleu me scripre estant en barque pour men aller a Venise, et veulx esperer que Dieu vous donnera tout bon succes a lentreprinse de Guastalla, et a chastier voz voisins, qui vous ont tant provoque que vostre querelle ne sauroit estre plus juste. Le monde vous en aura en plus grande reputacion et le Roy aura fort grand contantement de vostre resolution, et encores plus de secours que vous faictes a Monseigneur de Guyse. Le commis du Gard, present porteur, sen va resider aupres de Vostre Excellance, qui vous dira en quel estat nous sommes icy en matiere dargent, et Monsr le secretaire Bodet partira demain pour aller prandre congie de Vostre Excellence et sen retourner a la Court. Jay eu lettres de Lyon du XVIIIe comme le Fiasque y estoit arrive bien depesche et content de la Court et debvoit arrester deux ou trois jours audit Lion pour councluere toutes choses avecques le general Dalbene. Qui est, Monseigneur, tout ce que je vous diray pour ceste heure.

De Padoua, en barque, ce XXVIIIe de jung 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.),

(1) Coñi.

GABRE AU CONNÉTABLE

201. — [*Venise*], *2 juillet 1557*. — Monseigneur, Je receuz, il y a trois jours, la despeche qu'il vous pleust mescripre du 15e avec celle du Roy a laquelle je fais la responce qu'il vous plaira veoir. Mr Bodet est allé au camp de Mr le Prince de Ferrare qui est en cest endroit la de Guastalla et de Corregio, et a son retour de la il vous plaira veoir toutes nouvelles de ce quil aura veu et de toutes choses de deça. Je croy bien que Monseigneur de Guise attend en grand dévotion nouvelles du Roy, et vostres, par Monsieur de Navailles (1), mais je croy bien qu'il ne les pourra avoir si tost comme il désire, si vous mettez vos resolutions apprès l'arrivée de Monsieur le Mareschal Strozzy, lequel n'aura peu faire grande delligence s'il n'aura laisse en chemin le Marquis de la Cave (2) qu'il menoit avec luy; quant au propoz, Monseigneur, dont je vous escripviz l'autre jour en chiffre de Padoua par l'ung des Tassins, je n'en ay rien entendu davantaige et ny avois rien oublié, sinon de vous dire la quallité de celuy qui descouvrit le fait de Mr de St Papol (3), qui m'a dit que c'estoit ung homme de guerre confident des Imperiaulx, mais sy mal recongneu qu'il se vouloit venger d'eulx et les habandonner et avoit prié qu'on n'en escripvit rien jusques a son retour, mais nous avons craint que luy mesmes soit descouvert et reteneu ou qu'il luy puisse survenir quelque empeschement, qui est cause que nous avons advisé de ne différer point a vous donner cest advis la, soit que la chose puisse estre vraye ou non pour estre de l'importance, Monseigneur, que vous pouvez juger. Avec la présente, sera ung paquet que j'euz avant hier de Mr de Selve. Icy se dit publiquement que le Roy a retiré le Duc d'Urbin avec 12 mil escuz de pention et cens hommes darmes; la Seigneurie m'a demandé avec grand curiosité si j'en savois quelque chose; je leur ayt dit que je n'en avois aucun advis, mais que je le croyois parce que j'en avois veu de quelque particulier, et a la verité, Monseigneur, je pence que la

(1) Jean de Montaut, baron de Navailles, mort à Macerata en 1557, «car il mourut au voyage de M. de Guise en Italie». (BRANTOME, édit Lalanne, t. IV, p. 176).

(2) Le marquis de Cavi, fils du duc de Paliano, avait été remis au maréchal Strozzi, qui le conduisit en France, sous prétexte que le roi, par amitié pour les Carafa, désirait le faire élever avec ses enfants. En réalité, le marquis de Cavi était envoyé à Paris comme otage par le duc de Guise qui se défiait de la duplicité du cardinal Carafa. (V. DURUY, *Cardinal Carafa*, p. 229).

(3) Bernard Salviati, chevalier de Malte, prieur de Capoue, grand prieur de Rome, amiral de l'ordre de Malte, embrassa l'état ecclésiastique, devint évêque de Saint-Papoul en juin 1549 par la démission de son frère; évêque de Clermont et cardinal en 1561, grand aumônier de Catherine de Médicis; mort le 6 mai 1568.

despense ne sera point mal employée. Il ny a icy rien de nouveau du Levant et pour ceste année n'en fault esperer aultre secours que ce que vous en avez veu, et s'il leur en fault demander pour l'année prochaine et quil vous faille continuer la guerre, vous avez assez de temps pour y penser. Cependant je tiendray les ministres de par de la bien adverty de toutes choses, en me recommandant, Monseig[r], tres humblement a vostre bonne grace.

De Venise ce 2[e] jour de Juillet 1557.

(Bibl. nat., Fr. 20645, fol. 61) (copie).

GABRE AU CONNÉTABLE

202.— [*Venise*], *16/17 juillet 1557.*— Monseigneur, la présente ne sera que pour accompaigner des pacquetz de Monseigneur le Cardinal de Tournon et de Monsieur de Selve, et pour vous dire aussi la reception de la despeche du Roy, et vostre du 25[e] du passe, par du Rau, qui arriva hier matin, et le soir mesme il s'embarqua pour tragueter a Raguze, et constinua son voyage de Levant, par ce qu'il se trouva de fortune trois brigantins Raguzois, qui estoient prestz a faire voile. Je veoy, Monseigneur, par vostre despeche, que desja les ennemis avoient commencé la guerre en Picardie, et que vous commencez a avoir du travail pour y aller remedier et acheminer voz forces de dela. Les discoureurs, par deça, ont oppinion que c'est de ce couste la ou l'on vous veult le moings offendre, et que, apres qu'ilz vous auront fait tourner et acheminer a ce cousté la tous voz forces, Dom Ferrant vous assaillira du cousté de Champaigne et de Bourgoigne, avec une aultre armée qui viendra d'Allemaigne, et Dieu veuille qu'ilz n'ayent point le cœur a l'entreprinse, dont je vous ay escript par Tassin, ou que vous y ayez remedié. Car vous savez, Monseigneur, que s'il y venoit le moindre inconvenient du monde, ce seroit la ruine de voz affaires d'Italie et de France, et toute la chrestienté s'en ressentiroit aussi. Monsieur de S[t] Papoul est toujours a Padoua, et ne me m'a point mande le retour de l'homme qui y estoit alle en entendre des nouvelles; il est possible que ledit homme aye change de volonté ou qu'il luy soit survenu maladie ou aultre empeschement, et pour ce qu'il avoit dit qu'une partie de leurs forces de Piedmont debvoit estre employée a ceste entreprinse, je suis entré en quelque souspeçon de ceste longue demeure du Marquis de Pescare a Fossan (1), pour ce que, les advis qu'on a icy de Milan, contiennent que le Cardinal de Trente estoit

(1) Fossano, ville d'Italie, à 19 kil. de Coni.

sorty de Milan pour faire sortir de toutes leurs places de Lombardie toutes leurs garnisons, et les envoyer audit Marquis, soubz couleur de ce qu'il estoit enferme en ung certain passaige, ou Monsieur le Mareschal le tenoit assiegé, et ne s'en pouvoit retourner de deca sans combattre; et, voyant que cest empeschement dure depuis vingt jours en ca, je suis entre en quelque fantaisie qu'il y a plustot quelque artifice que si grande necessite, comme ilz disent. Tout le monde coudoit que, pour cest empeschement ou ledit Marquis se trouvoit, estans toutes les forces de l'ennemy tourné de ce coste la, Monsieur le Duc de Ferrare, qui ne trouvoit aulcune resistance en campaigne, deust faire quelque grand effect en la guerre qu'il avoit commençé; mais ce a este tout le rebours; car c'est lorsqu'il s'est levé de l'entreprinse de Guastalla, et a tellement diminué son camp que l'on dit que les garnisons de Corregio et de Guastalla courent partout son estat et y font de grandz maulz. Le Fiasques n'est encores arrive, bien qu'on l'attend de jour en autre; mais je pense que Monsieur Bodet, vostre secretaire, s'en pourra dans deux jours par-tir dicy pour aller trouver ledit sieur Duc, pour apres s'en retourner devers vous et vous apporter toutes nouvelles de deça. Quant a la levée que le Roy avoit mandé faire des Suisses pour Italie, a ce que j'entendz, il y aura de la longueur et quelque difficulte, et quant a Monseigneur de Guise, je croy qu'il atend en grand devotion le retour de Monsieur de Navailles, comme fait le Pape celle de Monsieur le Mareschal Strozzi. De l'armée Turquesque, il ne s'en entend rien icy, sinon quelle est en mer depuis le 3e de juing.

De Venise ce 16e de Juillet 1557.

Monseigneur. Je veoy par lettres qu'on a icy de Flandres du 5e de ce mois qu'il ny avoit encores nouvelles de l'arrivee de Domp Ferrant, lequel toutesfois y pouvoit arriver dez le 20e du passé. C'est donc signe evident qu'il s'est arresté ou en Allemaigne ou en Franche Comté pour vous preparer quelque autre bonne besongne de ce couste la ; et, voyant aussy le long sejour du Marquis de Pescaire a Fossan, qui est la place la plus voisine qu'ilz ayent de la France, et qu'ilz envoyent de ce cousté la toutes les forces qu'ilz peuvent, je ne me puis pas garder, soit que je sois souspeçonneulx de ma nature, ou que j'aye maulvais jugement qu'il n'y aye quelque danger de l'entreprinse dont je vous escripviz et, quand il devroit estre a mes despens, j'ay bien voulu despecher la Rivière que Monsieur de Monluc m'avoit icy envoye, lequel je congnois pour homme advisé, seur et fidelle, affin qu'il s'en allast en dilligence a Lyon et que, en chemin, il se informast quelles nouvelles on a de Domp Ferrand et du cousté d'Allemaigne ; et, arrivé qu'il soit a Lion, s'il trouve que vous

n'y ayez envoyé quelque personnaige de qualité pour prendre garde a tout, je luy ay defendu de parler de ce propoz a ame qui vive; mais, s'il entend que le Marquis de Pescares soit encore a Fossan, je luy ay donné charge d'aller trouver Monsieur le Mareschal de Brissac, et luy communiquer secretement l'entreprinse et le souspeçon que j'ay, affin qu'il ouvre l'œil a toutes choses de son cousté; et, si ledit la Rivière voit ny entend quelque autre chose de plus grand souspeçon, je luy ayt dit que luy mesme allast jusqua Dolo (1) pour descouvrir nouvelles dud. Domp Ferrand, et sy lon y fait masses et assemblées, et en quelles parts on les doit adresser, bien que je presuppose que Monsieur de la Guische (2) ou quelque autre doibt estre a Bourg en Bresse, car ilz ont bon moyen d'en entendre toutes nouvelles, et ledit de la Riviere se pourra adresser a luy s'il y veoit quelque chose qui aye besoing de prompte provision, et s'il entend qu'il y aye quelque danger, vous en donnera advis; s'il n'en voit point, il s'en ira faire ses affaires et j'en loueray Dieu.

De Venize ce 17 Juillet 1557.

(Bibl. nat., Fr. 20645, fol. 70 (copie).

GABRE AU DUC DE FERRARE

203. — [*Venise*], *18 juillet 1557.* — Monseigneur, Nous avons icy ouy parler diversement de notre guerre, mais je veulx croire qu'en toutes choses vous avez procede avec raison et selon la variette des occasions qui se presentent. Il est possible que bien tost vous aurez plus grans forces et meilleurs moyens dexerciter vos entreprinses. Monsieur le Secretere Doudet, present pourteur, ne veult pas sen retourner a la court, sans prendre conge de Vostre Excellence, et de Monsieur le Prince, et dira fedellement ce quil vous plaira luy commander. Ceste presente ne sera que pour la compaigner, et me recommander tres humblement a votre bonne grace.

De Venize ce XVIIIe jour de juillet 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Dello Comune, petit village du diocèse de Brescia. (*Dictionnaire des communes d'Italie*).

(2) Gabriel de la Guiche, seigneur de la Guiche, de Chaumont, de St-Geran, né le 5 novembre 1497, gouverneur de Bresse en 1547, capitaine d'une compagnie d'ordonnance en 1553.

GABRE AU DUC DE FERRARE

204. — [*Venise*], *20 août 1557.* — Monseigneur, Jay veu ce quil vous a pleu mescripre par Monsieur Rosset, et entandu le grand malheur advenu au pouvre Monseigneur le Conestable et a la France (1). Cest bien ung des estranges accidens qui eust sceu venyr a ce pauvre royaulme, et se peult dire veritablement oeuvre de Dieu et non humaine, car sil y a eu faulte de nostre couste, elle est faute du plus grand chef de guerre qui feust en la crestiente. Et je croy que les ennemys ne penserent jamais, une heure devant, a ung si grand heur pour eulx. Dieu vueille quilz nayent suivy leur victoire, par ci la gendarmerye est rompue et noz Allemands desfaicts. Je ne veoy pas que le Roy puisse promptement remectre ung autre camp ensemble pour empescher leurs cours, et venue a Paris. Le Roy a bon besoing damys, dayde et de conseil, et je veuls esperer, Monseigneur, que vous ne luy fauldrez en ceste adversite de tous les deux et de le consoler. Mons[r] Rosset m'a communicque ce que vous luy avez comande dire a ces Seigneurs ou il y a toutes persaussions de remonstrances tres prudentes, et tendans au bien des affaires de sa Mayeste. Je y feus hier matin les visiter en audience secrete, et leur voulluz bien dire que le roy avoit faict une forte grande perte et fort mal a propoz. Estant l'ennemy dedans le royaulme si grossement arme, mais que j'esperois que Dieu qui scavoit la justice de la querelle de sa Mayeste, ne lhabandonneroit, ne son royaulme, en ceste adversite, et quen peu de temps, avecque son ayde, sa Mayeste remediroyt a ce grand inconvenient, que le Roy avoit durant son regne ayde tous les affligez de la cristiente, et oblige beaucoup de princes et de personnes, en ceste Italye, et neantmoinge, que je veoyois bien peu de sperance que Sa Mayeste peust avoir aucun ayde de personne a ce grand besoing, et que bien luy serviroit, a mon advis, si de luy mesmez il y pouvoit remedier, et que pour ceste cause Sa Mayeste seroiz contrainete de cloire pour quelque temps loreille et la bourse a toutes despences dItalye, et recommander a ceste Seigneurie la protection de la personne et de le stat du Pape, et de Votre Excellance, leurs prochains voisins, daultans que la chemyse nous touchoit de plus pres que le pourpoinct et quil failloit, avant toutes choses, conserver le royaulme assailly dexplus formidables forces quil aye jamais este. Quilz debvoient bien considerer de quelle importance estoit a eulx, et a toute lItalye, dempescher la grandeur de ce roy dAngleterre (2), puys que

(1) La défaite de Saint-Quentin (10 août 1557).
(2) Philippe II qui avait épousé en 1554 Marie Tudor, reine d'Angleterre.

bon luy veoyoit suyvre le chemin et le naturel de son pere. Ilz mont a cela respondu qu'ilz neurient de leurs vyes une nouvelle qui tant leur faschast, et leur visaiges et contenances le tesmoingnoient clairement. Mais, au reste, ilz nont respondu sinon que parolles generalles fort honnestez, sans substance et sans aucune construction comme ilz ont accoustume. Je scay bien que tout ce que nous leur disons sont parolles perdues, et que pour chose qui sceust advenir, pourveu quon ne sadresse a eulx, ilz ne sen eschausferont de rien. Toutesfois s'il vous semble, Monseigneur, que je y doibve faire quelque autre office, je faray tres vouluntiers ce que vous me commanderez. Jattenderay la segonde nouvelle de France, et Dieu vueille quelle ne soit pire que la premiere. Je ne scay ce que Monseigneur de Guise se resouldra de faire apres avoir entandu ce malheur, et ne puys croire qu'il ne vienne bien tost a Ferrare, sachever de querir la, et puys aller trouver le Roy, car sil veult attandre larmee, il ny sera de Noel. Je crains bien que lon face encores a Paliano (1) quelque fricasse qui ne vaille gueres, car jamais ung malheur ne vient seul. Monsr de la Vigne partist hier au soir pour la court, lequel porte au Roy beaucoup de bons propoz de la part du Grand Seigneur, et grans offres des secours pour lannee qui vient, dargent, de municions et de galleres et dune armée en Allemaigne la plus grosse que jamais homme aye veux. Mais jay grand peur que ce sera apres la mort, le medecin, Notre Seigneur, vueille avoir pithie du Roy et le consoller.

De Venize ce xxme jour daust 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU DUC DE GUISE

205. — [*Venise*], *22 août 1557*. — Monseigneur, vous avez entendu le malheur advenu a Monseig^r le Connestable et a nostre pauvre France. J'ay grand peur que la seconde nouvelle que nous en aurons ne soit encore pire que la premiere, de sorte que le Roy a grand besoing d'ayde, de bons conseils et de bons ministres, car si la gendarmerie est défaicte, et tous noz Allemans comme on dict, je ne veois pas que Sa Majeste puisse rassembler promptement forces ny formes de camp pour empescher les courses des ennemys et leur venue a Paris (2), le malheur voulant quil ne luy soit resté un

(1) Le duc d'Albe, débarrassé du duc de Guise qui se dirigeait vers Rome, se disposait à frapper un grand coup en enlevant, avec ses troupes, et celles de Marc-Antonio Colonna, la place forte de Paliano.

(2) Le désastre de Saint-Quentin, venant après la défaite du duc de Guise à Civitella, engendrait, en effet, les plus vives appréhensions; on ne doutait point

seul chef de guerre aupres de luy et que vous estes si loing et malade que je [ne pense point que vous y puissiez estre de ce Noel] sy vous ne faites compte de venir sans l'armée. Je ne scay quelle resolution Dieu vous fera prendre la dessus.

Je fus hier en Seigneurie deviser avec ces Seigneurs de ce malheureux accident, et ayant eu audience secrete, je leur voulus bien dire que le Roy avoit faict une très grande perte et mal a propos, étant l'ennemy dedans le Royaume, si grossement armé, mais que j'espérois que Dieu qui scavoit la justice de la querelle de sa Majesté ne l'àbadonneroit, ni son royaume, en ceste adversité, et qu'en peu de temps, avec son ayde, Sa Majeste remedieroit a ce grand inconvénient, que le Roy avoit, durant son regne, aydé tous les affliges de la chrestienté et oblige beaucoup de princes en ceste Italie, et neantmoins qu'il voyoit bien peu d'apparence que Sa Majeste put avoir aucun ayde de personne a ce grand besoing, et que bien luy serviroit, a mon advis, si de luy mesmes il y pouvoit remedier; que pour ceste cause, Sa Majeste seroit contraincte de clore pour quelque temps l'oreille et la bourse a toute despence d'Italie, et recommander a ceste Saintete la protection de la personne et de l'estat du Pape et du Duc de Ferrare, leurs prochains voisins, d'autant nous touchoit de plus pres que le pourpoint, et quil falloit avant toutes choses conserver le Royaume, assailly des plus formidables forces qu'il ayt jamais esté; qu'ils debvoient bien considerer de quelle importance estoit a eulx et a toute l'Italie d'empescher la grandeur du Roy d'Espagne, puis qu'il suivoit deja le parti de son pere et son naturel. Ilz m'ont a cela respondu que de leur vie ilz n'ont receu nouvelles qui les faschat davantaige, ce que leurs visages tesmoignent clairement, mais ilz nont rien dit que generalement et honnestement, ne s'estant expliquez davantaige. M[r] de la Vigne partit hier pour la cour et porte au Roy plusieurs bonnes paroles de la part du Grand Seigneur et de grandes offres pour l'année prochaine d'argent, de munitions et galleres, et une armée en Allemagne, la plus grosse que jamais homme ayt veu, mais jay peur que ce soit apres la mort, le médecin, Nostre Seigneur, veuille regarder en pitié nostre Roy et nostre pauvre France.

De Venize ce 22 Aout 1557.

(Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 553 (copie) et Mém. du duc de Guise. Imp., p. 380).

que Philippe, enivré par ses succès, ne voulût terminer la guerre en dictant, à Paris même, les conditions de la paix au roi de France.

GABRE AU DUC DE FERRARE

206. — [*Venise*], *25 août 1557.* — Monseigneur, Je ne vous scaurois dire les interpretations que lon faisoit en ceste ville sur ce que, du couste de Flandres il ne venoit aulcung advis a la Seigneurie ne aux ministres du roy d'Angleterre de ce conflict de Saint Quentin ; chacun en parloit selon son sens et sa passion, mais on me vient me dire quil est arryve ce soir ung gentilhomme, a lambassadeur Varquez (1), avec les particularitez de la victoire, lesquelles il na encores publyees, voulant aller demain le dire en Seigneurie. Mais quelcun de sa maison a dit que Monseigneur le Conestable estoys prisonier, et trois chevaliers de lordre aussi, et trois qui en estoient mortz (2), et que, en effect, il y auroyt eu plus de prissoniers que de mortz. Demain, nous en entendrons mieulx la verite, et cependent, Monseigneur, je vous en ay volleu dire ce quon men a dit, en supliant Nostre Seigneur vous donner tres bonne et longue vie.

De Venize ce xxv^e jour daoust 1557.

Monseigneur, on me vient tout a ceste heure de dire que Monseigneur le Conestable avoit eu une arquebuzade au couste, fort dangereuse de mort, que Monsr le Mareschal Sainct Andre est prisonnier avec aultres cinq personnes de qualite, et ung troisiesme filz de mondit sieur le Conestable mort, que Monsr le Conestable navoyt mene avec luy que douze enseignez de Francois, la moytie de noz Allemandz, et la moytie de nostre gendarmerye ; que le Duc de Bronshvic (3), avec cinq mille chevaulx, avoyt rompu tout cela, de sorte que le Roy aura encores quelques relicques des forces quil avoyst assemblees, et que lon commencoyt, dez le XIIII, la batterye a Saint Quentin, qui est moins mal que silz eussent chemine plus avant, car, par aventure, cela les amusera quelques jours, et ce pendent le Roy aura temps de pouvoir assembler ung aultre camp.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) De Vargas.
(2) Le duc d'Enghien était tué, le duc de Montpensier, le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville étaient prisonniers.
(3) Le duc de Brunswick.

GABRE AU CONNÉTABLE

207. — [*Venise*], *26 août 1557.* — Monseigneur, jay a vous faire récit d'une dispute, ou je suis a present, avec l'ambassadeur de l'Empereur ou du Roy Philippe, pour la précédence. Il vous plaira entendre qu'il vint icy, y a environ six ans, un docteur qu'on appelloit Vargues (1), ambassadeur de l'Empereur, et comme tel avoit toujours precéde les ambassadeurs du Roy. En septembre dernier, le Roy Philippe l'envoya appeller, et escrivit a cette Seigneurie qu'il le renvoyeroit bientost, et qu'en attendant son retour, il envoyeroit ici un homme pour tenir sa place. Ce Vargues s'en va, et deux mois après vint un cavalier Espagnol, qu'on appelloit de Layula, lequel n'apporta que lettres du Roy Philippe a la Seigneurie, contenant quil lenvoyoit au lieu de Vargues. Quant ce vint au jour des cérémonies publiques, la Seigneurie me dit que cetuy la pretendoit tenir le lieu d'ambassadeur de l'Empereur. Je leur envoyay cela bien loing, et leur dis que je voulois procéder sans aucune dispute, puis qu'il n'avoit apporté que lettres et commission du Roy Philippe, qui fut cause que l'autre n'est jamais comparu en aucun acte public, et j'ai toujours tenu premier lieu après le Légat du Pape. Maintenant, Vargues est revenu de Flandres depuis 3 jours, et sans faire nouvelle reception ny ceremonie, est venu visiter la Seigneurie comme il avoit accoustumé avant quil s'en allast; et ayant, le lendemain, a nous trouver en Chapelle aux vespres de Saint-Marc, je croy que ledit Vargues dit a la Seigneurie quil entendoit garder son lieu accoutumé, disant, pour ses raisons, quil avoit ete reçu ambassadeur pour l'Empereur, lequel vivoit encore, et quil n'avoit changé de personne ni de maistre, mais seulement etoit alle parler au Roi Philippe, comme je faisois bien souvent a Ferrare, et vers Monsieur de Guise. La Seigneurie, sachant bien que l'entendois tout autrement, sassembla l'apresdisné, et m'envoya quérir a une heure non accoustumee en leur collège, ou le Duc (2) me voulut persuader, et prescher, que je voulusse trouver bon que chacun de nous retournast en son lieu accoustumé, déduisant toutes raisons que ledit Vargues pouvoit alléguer a cette intention, et que je leur ferois bien grand plaisir que les choses se passassent entre nous paisiblement et sans dispute, disant davantage que sils connoissoient ledit Vargues, ambassadeur du Roy Philippe, ils ne fairoient aucune difficulte que je ne le deusse précéder; que cela estoit quant a eux résolu, mais quils lavoient toujours tenu pour l'Ambassadeur de l'Empereur et que,

(1) De Vargas.
(2) Le Doge.

quand il sabsenta, le Roy Philippe leur avoit escrit quil le renvoyeroit bientost, tellement quil n'avoit point été autrement révocqué et leur sembloit que cela dut aller ainsi. Je leur fis beaucoup d'arguments, au contraire, pour leur montrer que Vargues etoit purement ministre du Roy Philippes et non de l'Empereur, et que, dès que ledit Roy entra au gouvernement des Royaumes et Estats que son père lui avoit remis, il avoit rappelle et revocqué tous les ministres que l'Empereur avoit en Italie ; qu'après il en avoit confirmé les uns en leur charge, comme il avoit fait maintenant ledit Vargues, et change les autres, et que, pour mieux veriffier que ledit Vargues estoit licentié de ceste charge première, ces Seigneurs, quand il partit, lui avoient donné son présent de deux mil escus, encores quils n'ayent accoustumé d'en donner aux autres que mille ; et si maintenant ledit Roy Philippe s'en veut encore servir en ceste charge, ce n'est pas a luy de lui bailler le lieu d'Ambassadeur d'Empereur, veu quil est chose notoire et publique que l'Empereur s'est démis de tous ses royaumes, Estats et de l'administration de l'Empire (1), nayant pas reservé pour soy un palme de terre, ni aucune authorité en l'Empire, et que, quand il s'en alla mettre en un monastere (2), soit par dévotion ou désespoir, il liscentia tous ses ambassadeurs, qui souloient estre auprès de luy, pour ne vouloir plus ouir parler ny traitter desdites affaires du monde, et de vouloir gagner maintenant ceste precedence par ceste voye, c'estoit toute artifice et tromperie ; que Vargues se devoit contenter de negotier les affaires de son maistre, sans penser par ses finesses usurper le lieu du premier Roy Chrestien, duquel j'estois ministre, et voulois bien prier la Seigneurie de ne mettre pas la main a cela et se garder bien d'en faire jugement au préjudice de la reputation et honneur du Roy, mon maitre, qui leur est confedéré et des meilleurs amis quils ayent, et fait si grande profession d'honneur, quil y a dix ans qu'il ne fait que combattre pour le garder, et y a despensé et despensera les centaines de millions. Aucuns de la Seigneurie se leverent pour faire de nouveaux argumens contre moy, me demandant si Vargues, leur venant parler de la part de l'Empereur, s'ils pouvoient refuser de l'ouir comme son ministre, et pourquoy donc ne tiendra-il ce lieu la? Je leur respondis que l'Empereur ne pouvoit avoir affaires a traiter icy, et que toutes les négociations estoient reduites avec des orloges (3), et, enfin, je leur demandai s'ils ne fai-

(1) En abdiquant, en 1555, Charles-Quint avait donné à son frère Ferdinand les États héréditaires d'Autriche et la couronne impériale; à son fils Philippe II d'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Nouveau Monde.

(2) Le monastère de Saint-Just, dans l'Estramadure,

(3) Allusion à l'une des occupations préférées de Charles-Quint, dans sa retraite

soient point de conscience de vouloir converser avec un excommunié, et sils ne scavoient pas bien que le Roy Philippe usurpoit de fraische mémoire beaucoup de place du patrimoine de l'église et faisoit actuellement guerre contre la personne de nostre Saint Père et son siege et cité de Rome, et que lui et tous ses conseillers, serviteurs et ministres sont excommuniés par la bule que le Pape publia le jour du Jeudy Saint dernier (1), que je les priois de laisser l'affaire entre nous deux, et quils ne s'en empechassent point, et que si je me gardois bien mon lieu, je lui donnois la querelle gagnée. Que, pour conclusion, je ne lui voulois non seulement céder, mais je voulois en toutes facons procéder; je les laissai en bien fort grand peine, ne sachant qu'elle resolution y prendre, car ils ne se pourroient pas priver de l'assistance des Ambassadeurs de ces dits deux grands princes, et si ne voudroient pas mettre la main a ce jugement, ils ne voudroient pas aussi desplaire a l'autre, et je pense avoir la raison de mon coté. Enfin je me retiray en mon logis et commencay a mettre gens emsemble, pour me faire bien accompagner, et pour demeurer superieur, s'il falloit jouer des mains; l'Ambassadeur de l'Empereur n'en faisoit pas moins de son coté. Ainsi la Seigneurie envoya devers l'un et devers l'autre, pour nous prier de ne vouloir point troubler leur feste de S[t] Marc, et ne bouger de nos logis pour ces deux jours, et, qu'après, a plus grand loisir, on verroit daccommoder nos differens, me priant, sur tous les plaisirs que je desirerois leur faire, d'avoir cette patience, et quils m'asseuroient que Vargues ne bougeroit de son logis. Je leur fis response que je voudrois bien leur complaire en plus grande chose, et leur monstrer que j'étois homme de paix, mais quil me sembloit avis qu'on faisoit tort au Roy, mon maistre, et que je l'avertirois du tout. Nous en sommes demeurez la, et cependant je croy bien que si Vargues peut faire voir quelque lettres de l'Empereur, qu'il le fera quand il en devroit contrefaire une; mais si je n'en ai commission du Roy en une façon ou autre, je ne lui cedderay jamais, car je voy bien que ce n'est qu'une tromperie. Si vous voyez, Monseigneur, que j'y doive faire autre chose, il vous plaira m'en dire le bon plaisir du Roy et vostre bon advis.

De Venise ce vingt six d'Aout 1557.

(Bibl. nat., Fr. 16079. fol. 1) (copie).

de Saint-Just, qui consistait à essayer de mettre d'accord entre elles les heures de ses horloges.

(1) Paul IV avait déclaré rebelles et ennemis du Saint-Siège Charles-Quint et Philippe II, le jeudi saint précédent; il avait excommunié solennellement tous ceux qui avaient envahi les États de l'Église et les complices des envahisseurs, quelle que fût leur dignité. (Voir G. Duruy, *Cardinal Carafa*, p. 226).

GABRE AU DUC DE FERRARE

208. — [*Venise*], *31 août 1557.* — Monseigneur, J'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escrire par le secretaire Myron, present porteur, et loue Dieu de ce qu'on n'a pas encore mauvaises nouvelles de S[t] Quentin, ny que les ennemys ayent poursuivy leur victoire; s'ilz manquent a prendre cette place dans le quinziesme du mois prochain, je tiens leur ruyne toute certaine, car le Roy a déja de forl bonnes trouppes et nos Suisses seront arrivez; les pluyes et les longues nuicts auront abbattu le cueur et la bravure des ennemys, les difficultes des charoys et des vivres seront plus grandes, de sorte qu'ilz n'auront plus beau party que de se retirer; que sy, le malheur vouloit que la place se perdist, le Roy ayant son camp frais, il luy sera facile de la recouvrer avant que les ennemys ayent reparé ce qu'ils en auront abattu. Quant aux choses d'Italie, s'il m'est permis, Monseigneur, d'en dire mon opinion, il est aisé de les conserver en l'estat qu'elles sont aujourd'huy. Le pis que peut arriver du costé de Rome (1) est la perte de Paliano, chose que le Pape et ses nepveux ont bien mérité, puisqu'ils la pouvoient avictuailler a leur aise pendant que Monseigneur de Guyse etoit a Civitelle, et que toutes les forces du Duc d'Alve estoient occupées de ce costé la; et si le Pape ne fait la paix, qui est tant sollicitée de ces Seigneurs, laquelle il semble estre aussy desirée de Sa Sainteté, et de ses nepveux, et du Roy Philippe, sy fauldroit il que Sa Sainteté se contentat de se mettre du tout sur la défensive et de conserver Rome et ses principales places, a l'effect de quoy on a moyen de lui laisser partie des forces de Monseigneur de Guyse, lesquelles, selon mon jugement, on ne doit point penser a ramener en France de cest hyver, mais les despartir en Italie en trois lieux: une partie au Pape, une a noz places de Toscane, et l'autre a la deffence de vostre estat, car, de les mener pour le secours du Roy en France, il est certain qu'elles ny arriveroient jamais a temps, par ce quil y a de grande difficultés en leur passage, et seroient combattues et consommées par le mauvais temps, avant qu'elles soient a moitié du chemin. Mais il faut, Monseigneur, que je vous die, avec toute la submission et reverecce que je vous doibz, que vous faites une grande ruyne en noz affaires, aux vostres et a ceux du Pape, refusant l'argent que le Général d'Elbene a envoyé a Ferrare avec commission a Nazi de le nous délivrer pour en payer l'armée du Roy; c'est l'intention dudit d'Elbene et le Roy me l'a escrit ainsy et commandé très expressement, et ne scay, Monseigneur,

(1) Le duc d'Albe n'était qu'à une quinzaine de milles de Rome.

comment vous n'avez quelque respect a user de cette retention violente a l'endroict du Roi, et en ung besoing de si grande importance, comme est la conservation d'une armée, et vous supplie tres humblement, Monseigneur, y bien penser; car, encore que le Roy vous soit debiteur de ceste somme, et de plus grande, vous ne la pouvez retenir justement contre sa volonté et offensez grandement Sa M et le Pape (1); Monseigneur de Guyse s'excusera et dechargera sur vous de n'avoir pu secourir Paliano, par ce que vous aviez retenu le payement de l'armée; nos places de Toscane seront perdues par ce qu'il sont deubz trois moys qui leur estoient assignez sur l'argent que vous retenez. Je suis seur, M, que de tels reproches vous fascheroient. Vostre Excellence a faict sy volontiers plus grand service a l'ung et a l'autre, en temps ou on en avoit moins de besoing et je la supplie que ce peu ne luy fasse pas perdre beaucoup davantage, d'autant plus que les cent mil escuz que vous faisiez chercher en cette ville seront tout prest aussy tost que vous envoyerès l'obligation de vos marchandz, lesquelz cent mil escus vous pourrez prendre et cependant secourir mondit Seigneur de Guyse de ceulx la qui sont pretz et comptans. Je scais bien, Monseigneur, que vous dites avoir besoing du vostre et que vous n'attendez que l'heure que vostre ennemy vous viendra assaillyr; j'advoue que vous le debvez craindre et vous bien pourvoir, mais je vous veulx bien dire qu'il n'y a nulle apparence de cela, car voz recoltes sont faictes, voz places bien munies d'hommes, et ne peuvent estre prises que par de longs sieges. Oultre que l'ennemy, ayant tant de guerre et d'armées ailleurs, il n'y a point d'apparence qu'en l'entrée de l'hyver et sur la fin de son argent, il veuille lever une autre armée contre vous, scachant bien que vous estes le prince d'Italie qui peut mieux se deffendre. Il vous plaira, Monseigneur, m'excuser si je vous dis franchement ce qu'il m'en semble, car, sy le monde tournoit sens dessus des soubz, je ne veux point faillir de vous estre véritable et fidel serviteur, etc.

De Venize ce dernier Aout 1557.

(Bibl. nat., Fr 23236, fol. 554 (copie) et Mém. du duc de Guise. Imp., p. 382, et Arch. de Modène. Cancelleria Ducale).

(1) Le duc de Ferrare, que la retraite du duc de Guise laissait à découvert et qui était menacé d'avoir la guerre, et toutes les forces du duc d'Albe sur ses Etats, avait, jusque-là, généreusement contribué au paiement des soldes et munitions pour le compte du roi de France. Ses avances ne s'élevaient pas à moins de cent quarante mille livres tournois. Aussi le duc refusait-il de restituer au roi les cent mille écus qu'il avait reçus en dépôt, malgré les supplications du duc de Guise et de M. de Lodève. (Voir Rodocanachi, *Renée de France*, p. 283-284).

GABRE AU DUC DE GUISE

209. — [*Venise*], *1er septembre 1557*. — Monseigneur, depuis mon autre lettre écrite, est venu ung courrier de Lyon, avec lettres du 24, lequel a apporte dix mil escus sur la paye des cent mil livres de la gendarmerie. Je vous envoye coppie de la lettre escrite par Monseigneur le Cardinal de Lorraine au General d'Elbène, par laquelle on veoit les affaires du Roy en assez bons termes; il semble par ladite lettre qu'on entend que vous laissiez l'armee en Italie, mais encor faut-il veoir que ce soit en lieux ou elle puisse gagner le pain du Roy, et luy faire service, et je vois les affaires de Rome tellement conduites, que vous debvez croire perdu tout ce que vous y laisserez, et si vous laissez nostre Toscane en main des Italiens non payez, vous en entendrès dire quelque desordre, avant peut etre que vous soyez en France, que si vous faictes le despartement de l'armée selon mon memoire (1), vous conservès la Toscane et le Duc de Ferrare. J'ay veu, Monseigneur, les lettres de Rome, la bravade des ennemys, venus jusques aux murailles (2) ; il est impossible que vous puissiez honorablement abandonner le Pape que vous ne les ayez faict ung peu retirer, affin que soubz la faveur de vostre armée, Sa Sainteté puisse avoir meilleure condition en l'accord, et vault mieux pour cela que vous differiez vostre partement pour sept ou huit jours que de partir en haste et laisser les choses en confusion.

De Venize ce 1er Septembre 1557.

(Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 560 (copie) et Mém. du duc de Guise. Imp., p. 287).

GABRE AU DUC DE GUISE

210. — [*Venise*], *1er septembre 1557*. — Monseigneur, c'est grand pityé de ceste obstination de Monseigneur le Duc de Ferrare en matiere de cest argent, car il ne s'en peult ayder et jamais le marchant ne luy delivrera; et cependant il vous laysse en grande necessité et les affaires du Pape et les siens mêmes en grand confuzion;

(1) Voir ce mémoire à l'Appendice qui suit.

(2) Le cardinal Carafa sauva Rome de la prise d'assaut, grâce à un habile subterfuge : sachant l'ennemi campé aux abords de la Porte Majeure, il fit allumer pendant la nuit des torches le long des remparts. Le duc d'Albe, trouvant la ville ainsi éclairée, n'osa point donner l'assaut et fit battre en retraite. (Voir G. DURUY, *Cardinal Carafa*, p. 239).

nous y avons de deça usé tout l'artifice possible, et Monseigneur le Cardinal de Ferrare y fait ce quil peult, mais personne ne le peut vanillé (1). Monsieur Myron, a ce que je veoy, l'a aussi fort bien presse, mais ny pour cela, nous avons advisé quil y retourneroit encores avec une lettre que je luy escriptz, contenant remonstrances de la grand offence quil faict au Roy et au Pape, qui auront juste occasion de s'en ressentir, comme il vous plaira veoir par la copie de ladite lettre qui servira de protestation, et la copie en sera renvoyee au Roy, s'il ne se veult renger a la raison, et y envoyons celuy qui conduysoit icy le party de cent mille escuz pour luy dire a bouche, qu'ilz sont tous pretz et contentz, aussitost quil envoyera les obligations des marchands de Ferrare que luy mesmes a présentez, et ledit Myron vous despechera aprez ung courrier pour vous advertir, Monseigneur, de la responce qu'il aura eu et de ce qu'on y aura peu faire. Nous avons icy le banquier qui nous solloyt servir par commission du general de Albenne, si change depuis ceste routte advenue devant St Quentin, quil ne nous bailleroit pas ung escu si le general d'Elbenne ne luy en envoyoit le moyen et la commission, et vous pouvez, Monseigneur, de la penser si les autres banquiers, a son exemple, doibvent avoir grande volonté de nous secourir ; je ny scaiche aulcung remede, sinon que le Pape escripve ung brief à Monseig^r le Duc, se plaignant de ceste retention d'argent qui estoit pour payer l'armée de la ligue, et luy commandant, sur peyne d'excommuniement et de rebellion, qu'il aye a le delivrer, puis quil est certain que le Roy la envoyé et destiné a ceste fin (2). Quant au general d'Elbenne, il y a longtemps que je luy ay escript la peyne ou vous estiez, et que nous ne pouvons avoir cest argent la, afin qu'il y pourveust par aultre voye, mais je n'en ay encores responce, ny nest aussy venu autre argent sur la partye des cent mille francs de la gendarmerye, depuis les vingt mille escuz derniers qui vous ont este envoyez. S'il en vient peu ou prou, il vous sera incontinent envoye. Le Commis du Gard, qui s'en reva encore a Ferrare pour la quatriesme fois, vous envoye, Monseigneur, lestat du second deppostz de III^cL^m escus et ny a ordre, Monseigneur, qu'on puisse rien voir de nect avec ces clercz. Car il y met une partye de troiz mil et tant d'escuz pour les fraiz de la conduite de l'argent qui vous a esté envoye depuis que vous estes en Italye, dont je n'ay poinct volleu arrester les parties, etant necesseure que Monsieur

(1) Convaincre, persuader.

(2) Le duc de Guise joignit ses efforts à ceux de M. de Lodève pour avoir cette somme; il écrivit à Hercule II qu'il serait cause de la ruine de son armée. Hercule se laissa attendrir et remit au malheureux général la moitié de la somme déposée, soit 50000 écus. (Voir RODOCANACHI, *Renée de France*, p. 284, et lettre de du Gabre au Roi qui suit).

Viallard les voye pour ce quil y mect plusieurs fraiz d'escorte qu'il a paye depuis Ravenne a Civitelle, et Monsieur Myron m'a dit que vous en aviez baille quelques fons au commis Testu (1). Quant a largent que Monseigneur le Duc a presté, il dit vous en avoir envoye l'estat et que jamais il nen retint par de la ung seul escu ne pour fraiz ne pour autres chose ; il a encores deux mil escuz qu'il a dernierement retenuz, mais il y a aussi quelques restes a payer des pouldres et bouletz, lesquelz j'ay este contraint de prendre sur peyne de prez de II^{m} escus d'arres qui avoient este advancez, et si vous le trouvez bon, je serois d'oppinion, Monseigneur, de faire conduire tout a la Mirandole, et en prendre bon recepissé de Monsieur le Comte, car vous aurez veu comme il a volontiers baille, quant vous le luy avez demande, tout ce quil en avoit, et si nous les laissons a Ferrare, j'ay peur, quand nous en aurons besoing, qu'il en face comme de nostre argent, de les porter tout d'ung train en Toscane ; ce seront grandz fraiz et je ne scay si elles iroyent seurement en ceste saison.

Monseigneur, je ne faiz doubte que vous ne soyez en grand peyne a vous resouldre de ce que vous avez a faire de vostre armée pour obeyr au commandement du Roy et contenter le Pape, et si j'avois bon corps pour courir la poste, je vous fusse tres voluntiers alle trouver pour recepvoir voz commandementz, en attendant la veneue de mon successeur ; mais pour aussi que en ce temps je ne doibz laisser ce lieu icy seul, il vous plaira m'en excuser et recepvoir en bonne part ung memoire que j'ay mis par escript, contenant mon advis sur la resolution qui se pourroit prendre de vostre dite armée et de vostre partement, affin que, apprez avoir entendu les adviz de plusieurs, vous y puissiez asserer vostre dernier et meilleur jugement, et si vous y trouvez quelque faute, il vous plaira, Monseigneur, l'excuser sur mon ignorance et sur ma bonne volunté. Il est vray, Monseig^{r}, que je desirerois bien que ledit memoire ne feust veu de personne qui le peult redire aux ministres de Sa Saincteté, et si ne m'en soucierois pas beaucoup, mais que je feusse hors de ce pays.

De Venize ce premier jour de Septembre 1557.

Monseigneur, il est deu a Monsieur le Comte de la Mirandole les moys de juillet et d'aoust, et maintenant sommes entrez au IIIe moys, M. de Selve n'a pas ung escu pour vivre et n'a garde de trouver qui luy en preste. En l'estat ou sont nos affaires, vostre armee est sans argent, la Toscanna en grand necessite, et, avec ces cent

(1) François Testu, contrôleur des bandes italiennes en l'armée du duc de Guise. (Bibl. nat.. Fr. 10395, fol. 44).

mil escuz de Ferrare, nous eussions temporizé en attendant d'aultre argent, de sorte que ceste retention nous couppe la gorge a toutes choses. Ledit sieur Conte a deja envoye icy par deux foiz pour avoir argent et se plainct bien fort, il a pryé Monsieur le Duc de nous voulloir lascher de cest argent quelque peu pour luy, d'aultant que je l'assignois la dessus, mais il l'en a du tout reffuzé; je ne scay quel ordre y donner ne a quel saint me vouer, et luy ay escript qu'il estoit forcé qu'il eut encores patience pour quelques jours; ilz doibvent bien trouver estrange ceste longueur, car jamays, depuis que je suis en Italye, on ne leur avoit difere leur payement quinze jours, et Dieu scayt comme ilz doibvent cryer contre nous a la Cour; quant nous les importunons d'argent, veu la grand necessite ou ilz sont eulx mesmes.

(Bibl. nat., Fr. 20525, fol. 125) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

211. — [*Venise*], *20 septembre 1557.* — Monseigneur, le monde et la fortune est tant changee en nostre endroit que je ne scay plus que dire; je veoy que vous estez pour estre assaily et que nous avons bien peu de moyen de vous deffendre, qui me desplait bien. Si ozerois je jurer que la bonne volunte ne mancquera poinct du couste du Roy ne de ses ministres; mais, quant a la puissance, jen doubt quelque peu, veu les grands afferes ou Sa Majesté se trouve. Ce seroit, Monseigneur, imprudence daccuser les fauctes passes des ungs et des aultres, car cela ne peult remedier a noz adversitez; et fault mieulx fere a ladvenir, se résolvant ou a la paix ou a la guerre, et en lung ou laultre, fere ultimum de potentia et non les choses a demy, comme lon a faict par le passe. Jay bonne esperance que ces Seigneurs ne vous abandonneront poinct, a quoy messieurs voz ministres qui sont icy font fort grand deboir, et en ce peu que je puis je les seconderay et ayderay tout jour, daultant sincere et bonne affection, que s'il y alloit de ma propre vye. Il semble de prime face que laccord de Rome soit a nostre prejudice, et je le tiens a grand heur pour le Roy et espere que doresnavant cesseront noz malheurs, car il vault mieulx estre seul que mal acompaigne.

De Venize ce xxe de septembre 1557.

Messer Baccio Tholomei vous dira, Monseigneur, les difficultez qui se sont trouvees sur le prest que vous desiriez icy, et ce qu'il fauldroit pour y remedier.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

GABRE AU CARDINAL DE LORRAINE

212. — [*Venise*], *23 septembre 1557.* — Monseigneur, oultre ce qu'il vous plaira veoir en la lettre que j'escriptz au Roy, je ne vous scaurois dire sinon que j'avoys envoyé à Monseigneur d'Aumalle LII mil escuz, tant de la monnoye qui estoit a Ferrare, que de quelques restes que javois icy trouvé, ez mains des Tresoriers, et pour ce que les chemins sont fort mal seurs, j'ay donne charge aux clercz de s'arrester a Ravenne, et que l'ung d'eulx allast trouver mon dit sieur d'Aumalle pour scavoir ou il vouldroit l'argent lui estre apporté. Monsieur de Byron (2) vient d'arriver icy, qui m'a dit que ledit sieur faisoit compte de ne faire la monstre qu'il ne fust sur le Ferrarois, ou j'espere l'aller trouver pour veoyr ce qu'il resouldra de faire. Monsieur le Duc est tant travaillé et menassé de guerre que la raison veult que le Roy le secoure, et le debvoir vouldroit avec, que ceste troupe de Monsieur d'Aumalle demeurast pour sa deffence, et, en ce cas la, son estat seroit en seureté et bien gardé, tiendroit on l'ennemy en grande despence et amuseroit l'on la toutes les forces qui sont maintenant en Italye, lesquelles sans cela seront employées contre notre Tuscanne ou en Piedmont, mais je veois grande difficulte a payer la dite armée, car, Monseigneur, le Duc fait execrables serementz qu'il n'a point d'argent ; d'aultre coste, ces seigneurs ne le vouldroient pas veoyr ruyner, mais ilz le vouldroyent bien veoyr affoibli d'argent et d'une partye de son estat, par quoy quelque bonne myne qu'ilz nous facent, je n'ay pas grand foy en leur ayde. Je y ay prins les expediens, et usé des persuasions que vous veoyez et n'y scaurois faire davantage de trouver argent a Venize sur le credict du Roy ni de mondit sieur le Duc; je le veoy impossible, veu le mauvais estat de noz affaires en France et en Italie, car les gens de ce pays ne mettent pas volontiers leur argent a l'adventure. Vous m'escripvez, Monseigneur, d'y emploier mes moyens et mon credit qui est trop petit pour telz affaires et n'est pas pour estre plus grand a l'advenir, puisque je ne suys en aulcune consideration envers vous aultres, Messieurs, qui estes auprez du Roy ; car, s'il pluvoit abbayes ou benefices, il n'en scauroit tumber ung seul sur ma teste. Toutesfoyz, ny pauvretes ni accident ne me fera jamais estre autre que bon serviteur du Roy.

De Venize ce XXIIIe jour de Septembre 1557.

(Bibl. nat., Fr. 20456, fol. 199) (copie).

(1) Armand de Gontaut, baron de Biron, né en 1524, servait en Piémont sous le maréchal de Brissac ; fut créé grand maître de l'artillerie (1569) et maréchal de France (1577). Il fut tué au siège d'Épernay en 1592.

GABRE AU ROI

213. — [*Venise*], *23 septembre 1557.* — Sire, enfin laccord de Rome (1) a été fait, et Vostre Majeste en aura veu les particularitez, mais par adventure non pas toutes les secretes intentions (2) et resolutions prises entre le Duc d'Albe et le Cardinal Caraffe. Quoy qu'ils fassent quant a moy, Sire, je l'entens de cette façon, que tout le pis qu'ils scauroient faire, est tout le mieux qui vous scauroit advenir, pour vous faire une bonne fois resoudre a ne plus vous fyer en eulz pour ladvenir; car le procedé de tous vos alliez en ce pays a este tel, quil doit servir d'exemple et de memoire a vous, Sire, et a vostre postérité pour ne jamais plus mesler vos affaires avec les leurs. Il ny a ny petit, ny grand en Italie qui ne connoisse le grand devoir que vous avez faict en cette ligue, et qui ne parle du peu d'aide et des mauvais offices de voz alliez. J'ay bonne esperance, Sire, puisque vous estes deschargé de ceste compagnie la, et de ceste depense mal employée, que vos malheurs cesseront et que Dieu reprendra la protection de vos affaires et de vostre Royaume. Si on se pouvoit decharger aussi honorablement du Duc de Ferrare et le laisser en quelque repos et seurete, comme est le Pape, je le trouverois encore meilleur.

Sire, mondit Sieur le Duc est fort menacé d'avoir la guerre et toutes les forces du Duc d'Albe sur son Estat, avec celles des Ducs de Florence et de Parme. Je presche fort ces Seigneurs pour prendre sa protection, et pour essayer de leur faire payer vostre armée: ils reculent tant qu'ils peuvent leurs résolutions; et hier, apres avoir receu les articles de l'accord de Rome, je les ay sollicité de me respondre et dire clairement leur intention et de m'accorder le passage et vivres par leur Estat, pour l'armée que mene Monseigneur d'Aumale. Ils me firent reponse qu'ils me feroient appeler pour me dire la résolution, apres qu'elle seroit arrestée entre eux, et que je les excusasse de la longueur sur la grande importance de

(1) Allusion à l'accord officiellement intervenu entre le duc d'Albe et Paul IV, aux termes duquel ce dernier dénonçait l'alliance avec la France et s'engageait à observer la neutralité.

(2) La convention secrète dont parle Lodève était relative à la question toujours irritante de Paliano; elle fut rédigée entre le duc d'Albe et le cardinal Carafa et resta mystérieuse. En vertu de cette convention, le fief de Paliano recevait désormais un gouverneur investi de la confiance des deux parties, et pourrait être démantelée si le roi Philippe l'exigeait. Dans ce dernier cas, le duc de Paliano recevrait une suffisante indemnité. (Voir G. Duruy, *Le cardinal Carafa*, p. 245).

cette affaire et sur la multitude de leurs balotes (1), ou ils avoient fort contraires et diverses opinions, et que les Republiques ne se peuvent pas sitost resoudre, comme un prince absolu. Mais, par advis que j'ay secrets de leurs disputes, on me donne esperance qu'ils feront quelque chose de bon. Ledit Duc de Ferrare a icy deux ministres qui demandent aide et protection et sollicitent la reponse, mais ils n'en peuvent avoir. Je croy, Sire, que mondit sieur d'Aumale sera bientost avec sa petite troupe au Ferrarois, ou il fera la monstre et quelque payement de ses gens avec cinquante mil escuz que Monsieur le Duc nous a délivréz de cette monnoye qui étoit a Ferrare. Quant aux autres cinquante mil escuz quil a retenuz, encore que Vostre Majesté luy en ayt nouvellement escrit, je ne pense pas quil les délivre, si ce n'est quil soit forcé de se servir de vostre armée, auquel cas il fauldroit resoudre, ce me semble, que luy ou les Venitiens la payassent, ou par prest ou autrement, car denvoyer de l'argent de France pour eux, je l'ay encores redit franchement a ces Seigneurs que je vous en dissuaderois tant que je pourrois, veu les affaires que vous avez en vostre Royaume, et, de plus, ne leur ay pas voulu celer que, sur l'obligation du Duc de Ferrare et de tous les marchands de sa ville, nous n'avons pu trouver en cette ville aucun argent, et ceux qui en avoient premierement offert pour le party de cent mil escuz se sont du tout retirez, veu la defaveur de nos affaires et dudit Duc. Parquoy, si ces Seigneurs ne mettoient la main a la bourse, je ne voyais autre remede que de debander nostre armée et laisser le Duc de Ferrare en proye de l'ennemy.

De Venize ce 23 Septembre 1557.

(Ribier, t. ii, p. 704) (originale).

GABRE A M. DE BEAUREGARD

214. — [*Venise*], *23 septembre 1557*. — Monsieur, Je veoy bien que le temps nest pas propre pour faire querelles particullieres en vostre court, les publicques y sont trop facheuses et desplaisantes; il estoit aise de prévoir en vostre mesnaige quelque desolation, car Dieu la predite aux lieux ou il y a divisions et partialitez, comme lon a toujours vesceu la, si le Roy ne prent aultre forme au gouvernement de ses affaires. Je crains quil y vienne encores pis, et Dieu l'en veuille garder. Je n'esperay jamais guières de vostre court du temps que je pensois y avoir ung protecteur, je vous laysse penser si jen doibz esperer, maintenant que personne ne my cognois plus. Si vous

(1) Voix, suffrages.

voulez que jaye quelque bien et recompense de mes longs services, faictes moy estre diseur de graces a la court, ou clerc de chapelle, ou solliciteur au pallais, car le mestier dambassadeur est fort contraire a cella. Je me plains fort de Monsieur de Nouailles, qui estoit arrive a Lyon il y a vingt six jours, et seroit deja icy a cloche pied sil eust volleu ; il trouva une myenne lettre, par laquelle je le prioys prendre la poste, il n'a pas seullement escript sil viendra ou non, ny n'a envoye personne pour lui preparer logerz. Jay vendu mes provisions et mes meubles, et maintenant je ne scay si je doibz partir ou non; pour le moins, il me met a lyver, dont je luy suis bien peu obligé, et si l'on avoit faite ellection daultre en son lieu, je vous prye, Monsieur, me le mander, car, sy je ne puys passer ces Grisons par tout octobre, je me retireray pour cest yver en quelque beau lieu sur le lac de Garde avec trois serviteurs, *Nanscio esurire et abondare et penuriam pati.* Vos aultres, auriez peur que je fusse trop riche si lon m'eust faict quelque part de la despeuille de Monsieur de Soyssons (1), Dieu vous maintienne en voz ayses et vous doint, Monsieur, ce que plus desirez.

De Venize ce XXIIIe de Septembre 1557.

Je croy bien que pour le bon recueil que je trouveray a mon arryvée a la Court, il n'est nul besoing que je prenne la poste.

(Arch. du Ministère des Affaires étrangères, t. VII du fonds Venise, t. I de la Collection Noailles, fol. 36) (originale).

GABRE AU COMTE DE LA MIRANDOLE

215. — [*Venise*], *25 septembre 1557.* — Monseigneur, je vous mercye tres humblement de la visitation faite par le capitaine Lyvio (2) qui n'estoit point necessaire, car je vous suis serviteur, et vous trouverez que a la Court je ne vous seray pas inutile, et vous asseurerez, Monsieur, que sil peult venir entre mez mains tant soit peu d'argent, que vostre garnison sera payée pour les moys dont elle a faict monstre, mais je jure Dieu que si alloit de ma vye, je ne scaurois ou en prendre pour ceste heure, et sil y en avoit, je serois tres content et d'opynion que vous mecttez encore quelques compagnyes de gens de pied dans vostre place, voyant le grand bruict qui se faict des forces impérialles qui doibvent venyr assaillir Modene, Regge, lieux si voysins de vostre estat, quil est bien raisonnable

(1) Il s'agit de la succession de Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, mort le 6 septembre 1557, qui était titulaire de plusieurs prieurés et abbayes, (Voir *Gallia christiana*, t. IX).

(2) Livio Crotto, capitaine siennois. (*Commentaires de Montluc*, t. IV, p. 11).

que vous soyez sur voz gardes, mais vous pourrez veoyr, Monsieur, le proccedder des ennemys, et sellon cella vous gouverner, ayant tousjours consultation aux grandz affaires ou le Roy se trouve de present, et je scay bien que vous ne le vouldrez mectre en despence inutille que n'y en voyez plus grande necessité, auquel cas, Monsieur, vous pourrez renforcer vos garnisons, et sil y aura icy argent du Roy, je la vous feray payer, et s'il ny en a point, et que vous en fournissiez du vostre, vous scavez que Sa Majesté ne manque jamais a ceulx quil ayme et qui sont soubz sa protection. Il ne vouldra pour peu de chose laisser perdre vostre place pour laquelle il a faict de si grandes despences. Vous pouvez bien, Monsieur, estre asseuré, au surplus, quil ne tiendra pas a moy que tout ce que nous aurons dartillerye et de munitions ne soit porte soubz vostre garde. Je ne vous scauroys dire, Monsieur, le temps de mon partement, parce que je n'ay aulcune nouvelle de mon successeur. Jay dict au cappitaine Lyvio les nouvelles que nous avons icy, et me recommanderay bien humblement a vostre bonne grace, en supplyant Nostre Seigneur quil vous donne, Monsieur, bonne vie et longue.

De Venize ce xxv[e] jour de septembre 1557.

Le sieur Lyvio ma parle du payement de vostre compaignie, havant elle fut au camp, et de la monnoye que l'on vous a baillie a ceste derniere monstre, et de cest argent qui vous est deu et que vous dictes que Monsieur de Guyse a ordonne au Tresorier de Tuscane vous payer, je luy ay respondu sur cela ce quil m'a semblé, il vous plaira le croyre de ce quil vous dira de ma part.

(Arch. Aff. étrangères, Venise, t. VII, fol. 37) (copie).
Même lettre (Bibl. nat., Fr. 20620, fol. 37) (copie).

GABRE AU CARDINAL DE LORRAINE

216. — [*Venise*], *17 octobre 1557.* — Monseigneur, Monsieur de Daqz (1) est arrivé icy et a este receu, bien veu et honoré de ceste Seigneurie. Je luy ay communicqué tout ce peu que je scavois des affaires de deça et de ceste charge, et me semble quil y fera beaucoup de service au Roy et quil est capable de plus grandz négociations que celles dicy, desquelles je ne vous escripray autre chose, laissant fere cest office audit S[r] de Daqz. Joinct aussy que pour le present ny a chose qui importe ne digne d'escripre, car, quand au faict de Ferrare, vous verrez, par la depesche de Monseigneur le Cardinal de Tournon,

(1) François de Noailles, évêque de Dax.

ce que Mons[r] de Villars (1) a rapporté dudit Ferrare, ou il nestoit besoing ne raisonnable que je portasse ceste mauvaise nouvelle a Monsieur le Duc (2) pour mon adieu que je luy diray par escript, car il eust eu plus d'occasion et dargumentz en ses plainctes parlant a moy que avec ung aultre nouveau en son faict, je me suis licentié de ces Seigneurs et dans cinq ou six jours je me mettray en chemin pour aller rendre raison de ma *vilication* (3) et obeyr a ce quil vous playra me commander.

De Venize ce XVII[e] dOctobre 1557.

(Arch. Aff. étrangères, Venise, t. VII, fol. 81) (originale).

GABRE AU DUC DE FERRARE

217. — [*Venise*], *20 octobre 1557.* — Monseigneur, je prepare mon partement pour la court, puisque Mons[r] (4)........ Dagz, mon successeur, est arrive, lequel vous yra bien tost visiter de la part du Roy, a quoy je leusse voluntiers acompaigne pour prendre conge [de Vostre] Excellence et recepvoir voz commandemens, [si je eus]se pense que cel........ eust peu porter service ou remede a voz [t]rava[ulx], a quoy je ne............... espargner ma propre vye quant je verray quil vous seroit............... pour le moings, diray je, Monseigneur, hault et clair la ou .... le Roy est tenu de vous ayder et defendre vostre maison............. propre et espere quil le fera, sil peult, une fois avoir.......... .. hors du royaulme.

Monseigneur, je me tiendray toute ma vye a tr............ quant il vous plaira me commander quelque..... ... . oy je seray, en me recommandant tres humbleme[nt]..... ....

De Venize ce XX[e] jour doctobre 1557.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) Pierre de Villars, qui succéda en 1560 à Suavius comme évêque de Mirepoix.

(2) Le cas du malheureux duc de Ferrare était, en effet, singulier. Hercule n'était pas compris dans le traité de paix qui allait être conclu, le 24 octobre suivant, entre le Pape et Philippe II, et, de fait, il était menacé de supporter seul les conséquences de la guerre. Au surplus, non seulement son infortune n'excitait aucune pitié, mais encore les petits princes de son voisinage comptaient agrandir leurs états aux dépens du duché de Ferrare Il ne fallut rien moins que l'intervention énergique de Cosme de Médicis pour que la paix lui fût accordée, mais aux conditions suivantes : il se démettrait de son titre de lieutenant-général de la Ligue, ne fournirait, désormais, ni canons ni munitions à ses alliés, restituerait San Martino à Sigismond de Gonzague et ferait la paix avec Octave Farnèse. Ces conditions humiliantes furent ratifiées par Philippe II, et le duc rentra dans l'inaction, tout heureux, après de telles secousses, de conserver son duché indépendant et intact. (Voir RODOCONACHI, *Renée de France*, p. 286-287).

(3) Vilication : du latin, *vilicatio*, administration.

(4) Les mots remplacés par des points manquent dans le texte.

GABRE A M. DE NOAILLES

218. — [*Paris*], *13 janvier 1558*. — Monsieur, vous aurez, par une depesche du Roy, le discours que m'a este monstré de la prinse de Calès (1), et aurez la de quoy faire garder la chambre a Monsieur l'Ambassadeur d'Espaigne, car cest a vostre reng a braver maintenant, et a luy a se cacher; cela nous apportera grande repputation, mais aussy cela vuydera bien noz bourses. Je m'accoustre de ceste court, comme peult faire ung homme qui sort de Venise, mais jespere en sortir bientost, et ny revenir que le plus tard que je pourray. On m'a donne quelques expectatives sur les premiers benefices vacants, j'en donnerois voluntiers la moitie pour avoir l'autre asseurée, et sy ayme mieulx quitter le tout que d'attendre icy les occasions. Il ny a remede, Monsieur, de faire cognoistre a Monsieur de St Ciergue que le Roy n'a aulcun interest a ses quinze cens escus, que cest a luy a y deffendre de son chef. Nous en avons este assemblez cejourd'huy devant Monsr le Cardinal de Chastillon, et apres tous je vous doys escripre une lettre de son faict, et Monsr le Cardinal aussy avec une depesche du Roy, vous en ferez apres le mieux que vous pourrez, mais que soys hors dicy, j'en lairray le pensement a luy et a qui il appartiendra. Nous avons forces décimes et extraordinaires sur l'église, mais je croy que vous, Monsieur, pour estre Ambassadeur, ne paierez que huict decymes, qui est aultant comme ung aultre vacquant. Voyla, Monsieur, tout ce que je vous scaurois dire pour ceste heure, presentant mes recommandations a vostre bonne grace.

De Paris, ce XIIIe Janvier 1558 [58].

. . . .

...... Vous que icy ny a nulle *dolieza* ne plaisir, et les plus grandz y vivent en belitres (2).

(Arch. Aff. étrangères, Venise, t. VII, fol. 284) (originale).

(1) Guise, rappelé en France après la défaite de Saint-Quentin, fut nommé lieutenant-général du royaume; il refoula les Espagnols vers le Nord et prit Calais aux Anglais le 8 janvier 1558. Cette victoire releva la réputation militaire de la France et permit à Henri II d'entamer des négociations de paix honorables, qui aboutirent au traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559).

(2) Les mots remplacés par des points manquent dans le texte.

APPENDICE

MÉMOIRES, LETTRES, DOCUMENTS DIVERS, RELATIFS AUX NÉGOCIATIONS DE DOMINIQUE DU GABRE

1. — [*Ferrare*], *15 mars 1553*. — **Articles secretz d'estroicte intelligence, ligue et confœderation, entre le Roy tres chrestien Henry 2e et Monseigneur le Duc de Ferrare, lesquelz l'Evesque de Lodesve a proposez et mis en avant, a mondit Seigneur le Duc, comme ministre de Sa Majesté, et ayànt charge et commission de venir aux particularitez et moiens de effectuer ladite ligue et amytié. Réservant sur tout le bon plaisir du Roy** (1).

Premier article

Premièrement, que le Roy prendra en sa protection et sauvegarde tout l'estat, pays, terres et Seigneuryes dudit Seigneur Duc de Ferrare, pour iceulx conserver et deffendre de toutes ses forces

Monseigneur le Duc n'a rien trouvé de mauvais en cest article, bien a dict que l'on a accoustumé de faire un dépost de quelque somme d'argent pour sureté du contenu en l'article. Mais je luy ay faict responce qu'il seroit im-

(1) Nous avons eu la bonne fortune de trouver le présent projet d'alliance, tel qu'il a été rédigé et annoté par du Gabre en 1553, et nous en donnons ici le texte *in extenso*.

Ce projet, bien qu'il n'eût rien que de *très honorable*, suivant la judicieuse expression de M. Rodocanachi (*Renée de France*, p. 226), ne reçut pas immédiatement l'approbation royale, et il fallut attendre, deux ans encore, avant que les stipulations proposées par l'évêque de Lodève fussent acceptées. Le traité définitif signé en 1555 par le cardinal de Lorraine ne différa guère de celui qu'avait préparé du Gabre. Cela s'explique par cette raison qu'Henri II, connaissant l'influence dont jouissait le duc de Ferrare dans le nord de l'Italie, ne pouvait se passer de son alliance et était obligé de l'acquérir, même aux conditions les plus onéreuses.

Si ce document n'avait rien que de *très honorable*, en 1553, il est bien difficile de comprendre qu'il soit devenu, deux ans plus tard, l'objet de critiques acerbes et qu'un contemporain s'en soit servi pour déverser sur l'évêque de Lodève les plus injustes calomnies.

Tel est pourtant le rôle étrange que joua Jean de Morvillers.

On trouvera plus loin (pièce 4 du présent Appendice) le mémoire que rédigea ce dernier sous l'empire d'un sentiment trop facile à deviner.... Morvillers n'avait pu pardonner à du Gabre de lui avoir succédé au poste envié d'ambassadeur à Venise.

et finances, avoir et pouvoir envers et contre tous ceulx qui vouldront offencer et assaillir ledit s[r] Duc, en aulcun lieu de sondit estat, pays et Seigneuryes, sans excepter le Pape, l'Empereur, ne aucun autre prince et potentat qui voulust entreprendre de faire la guerre audit Duc de Ferrare, laquelle advenant, sadite Majesté promet et s'oblige, dresser et mettre sus, une armée suffisante, non seullement pour resister et deffendre ledit pays, mais pour devenir supérieur et victorieux, avec l'ayde de Nostre Seigneur, a l'encontre de ceux qui y vouldront entreprendre. Promet aussy, sadite Majesté, payer et souldoier tous les gens de guerre, de pied et de cheval, de ladicte armee, et fournir aux fraiz de l'artillerye qui sera necessaire pour ladicte armée, et en campagne seulement.

possible en ce temps de faire ledit deppost, que le Duc Ottavio (1) n'en avoit demandé, et neantmoins chacun a veu le grand debvoir que Sa Majesté en avoit faict, par quoy n'en fault parler icy.

2. — Que, advenant la guerre, s'il est necessaire fortifier aucune desdites places et faire fortz nouveaulz bastions, cavalliers, tranchées et autres fortifications necessaires pressantes, et non volontaires, Sa Majesté les fera faire a ces propres coutz et despens et de ses propres deniers. Laissant audit sieur Duc a porter la despence des autres fortiffications qu'il vouldra faire volontaires, non pressees, ne en temps de guerre.

Monsieur le Duc a dict quil faut faire les fortifications de Versel (2), et de Rege (3) et Delphinal (4), qui ne doibvent estre appellées volontaires, d'autant qu'elles sont necessaires pour rendre tout son estat imprenable et quasy inaccessible, pourquoy Sa Majesté y pourroit contribuer pour sa part.

(1) Octave Farnèse.
(2) Verseil, ville d'Italie, à 15 kil de Novare.
(3) Reggio.
(4) Final Nelli Emilia, ville d'Italie, province et arrondissement de Modène.

3. — Que en temps de paix, et non suspect pour tenir tout ledit estat en seurete et hors de danger et destre surprins de ses voisins et ennemis, Sa Majesté payera et entretiendra de ses propres deniers audit Sieur Duc deux mil hommes de pied de garnison ordinaire, que ledit Sieur Duc departira par ses places, ainsy que bon luy semblera.

Monsieur le Duc trouve bon cest article.

4. — Et, oultre cela, baillera audit Sieur Duc de Ferrare cent hommes d'armes du nombre des vieilles bandes et ordonnances de France, dont ledit Sieur Duc sera chef et capitaine, que Sa Majesté fera payer sur son ordinaire par quartiers, de troys moys en trois moys, en temps de paix et de guerre, a la solde accoustumée des autres, avec les estatz et appoinctement de cappitaine, lieutenant ou enseigne, laquelle compaignie de cent hommes d'armes, ledit S[r] Duc pourra faire d'Italiens, ses subjectz et autres, comme il luy semblera bon, et demeureront dans les pays dudit Sieur Duc en garnison, despartis dans sesdites places comme bon luy semblera.

Il a aussi trouvé bon cet article.

5. — Que Sa Majesté baillera audit S[r] Duc pouvoir, par lettres patentes, de Lieutenant général de sadite Majesté en toute l'Italie, avecq ample autorité de commander a tous les gens de guerre tant de pié que de cheval, faire lever, casser et remettre, traicter et accorder au nom de Sa Majesté toutes ligues, accordz, traictez,

Il a trouvé bon tout cest article.

trefves et suspensions d'armes avecq quelconque prince et potentat que ce soit, et selon les occurences qui se presenteront, faire dons et presens, ordonner des finances et de toutes les despences ordinaires et extraordinaires, comme ont accoustume tous autres lieuxtenans de Sa Majesté, avec promesse que autre prince ni gentilhomme, que le Roy voulut envoyer en Italie, ne pourra commander audit Sieur Duc, saouf et reservé la personne de Sa Majesté le Daulphin ou aulcun de Messeigneurs les enfans du Roy.

6. — Que pour aider au s[r] Duc a porter la despence quil sera contraint de croistre pour la conduicte desdictes affaires, Sa Majeste luy donnera de pension ordinaire, et pour son plat (1), la somme de XVIII[m] escus par an, qui est a la raison de mil cinq cens escus par moys, par le tresorier de l'extraordinaire, estant en Italie, par sa seule quittance, comme est accoustumé aux autres lieuxtenans.

Monsieur le Duc a dict que l'on eust bien autant donne au Duc d'Urbin et qu'on luy pourroit bien donner II[m] ecus par mois, mais qu'il ne voudroit pas a cela qu'on ne fust d'accord.

7. — Que pour soulager ledit Sieur en si grandes affaires, et luy bailler personnes d'honneur et dexperience au faict de la guerre, sur lesquelz il se puisse reposer et descharger d'une partie desdites affaires, sera faict toute dilligence daccommoder au

Monsieur le Duc dict que le vray tiltre du sieur Camille doit estre Lieutenant du Roy en Toscane, et Monsieur de Termes en Lombardie, et allant a la guerre comme deux ne se desdaigneront pas de mener soubz luy l'avant garde, et que le S[r] Camille

(1) Expression ancienne, prise dans le sens de bénéfices, d'émoluments. Par exemple : « Monseigneur de Guise pour son plat 1000 livres ». (Bibl. nat., Fr. 10395, fol. 6. Comptes de l'armée du duc de Guise en 1557).

service du Roy le Sr Camille Ursin (1), luy baillant tiltre et qualité de Cappitaine général des armees du Roy ou de Lieutenant du Roy en Toscane, avec xm escus de pension, et sera aussi accommodé, au service dudit Sieur, le sr Baptistin Strossy, avec pension de IIm IIIc escus par an, et tiltre de commissaire général, et superintendant sur les monstres veues et reveues des gens de guerre, pour lexpérience et grande suffisance dont ledit sr Duc le congnoist.

doit avoir une compagnie d'hommes d'armes pour ce quil en avoit une des Vénitiens. Quant au sr Baptistin, que c'est le plus digne maistre de camp qu'on puisse trouver en Italie, et quil luy fauldroit ce tiltre avec la superintendance des monstres.

8. — Que, advenant que Sa Majesté face guerre offencive et veuille faire conqueste en la Duché de Millan, au pays de Lombardye, en la Toscane, ou au Royaume de Naples, s'il advient avec l'ayde de Nostre Seigneur, il face conqueste desdits pays ou partie diceulx, Sa Majesté sera contente pour agrandir l'estat ou maison de Ferrare et recongnoistre l'amytié et bienvueillance, confirmées par tant d'alliances, proximité de sang, comme elle est aujourd'huy, estans les enfans dudit Sieur Duc, filz d'une fille de France, Sa Majesté baillera en mains dudit Sieur Duc, pour en jouir a jamais luy et les siens: C'est assavoir en Lombardye la ville de Crémone et les places et chasteaulx en dependans. En la Toscane, les villes de Pise et de Ligorne (2), et au Royaulme de Naples le pais et

Ledit sr Duc dit que pour se mettre, luy et son estat en danger, il mérite bien Crémone sans paiement ne sans la luy faire achepter, qu'on luy en a donne autrefois l'intention. Quant aux autres, il s'en remet toujours a la bonne vollonté du Roy.

(1) Camillo Pardo Orsini.
(2) Livourne.

villes de l'Abbrucio, en payant néantmoings par ledit s[r] Duc a Sa Majesté ce que lesdites terres, villes et pais seront estimez de valleur, a raison de dix pour cent du revenu d'icelles, aussy tost qu'il se trouvera possesseur pacificque et jouissant des dites villes par la conqueste et forces du Roy.

9. — Et, réciproquement, ledit s[r] Duc, pour continuer et persévérer en l'amityé et servitude que les Ducs, ses prédecesseurs et ancestres, ont toujours eu avec la maison de France, de laquelle ils ont toujours receu l'honneur et faveur en leurs affaires, ou recongnoistre en partie la faveur et amityé qu'il plaist au Roy luy porter et a sa maison, se déclarera ouvertement serviteur du Roy, promettra et s'obligera servir Sa Majesté en temps de guerre et de paix de sa personne et de son estat, pais, terres et seigneuries, villes, places fortes et plat pays, pour en icelles laisser entrer Sa Majesté, ses serviteurs et ministres, y faire masse de gens et armes, aller, passer et revenir fortz et faibles, selon que le temps et l'occasion le requerra, bailler et administrer vivres, logis et toutes autres commoditez possibles, en paiant toutesfois et vivans sans desordres, ne faire excedz, et demeurans toujours lesdictes gens de guerre soubz l'obéissance dudit s[r] Duc.

Monsieur le Duc n'a rien trouvé de mauvais en cet article.

10. — Que ledit s[r] Duc se déclarera amy des amis du Roy,

Il n'a rien trouvé de mauvais en cest article, et je luy ay dit

ennemy des ennemys, sans aucun en excepter, sauf et reservé le S[t] Siege Apostolicque et le Saint Empire (1), desquelz il veult demeurer toujours bon vassal, et ne permettra en temps de guerre que les ennemis de Sa Majesté ayent passage, vivres et commoditez quelzconques en sesditz pays, terres et seigneuries.

franchement que sur ces motz S[t] Siege ny S[t] Empire, le Pape n'y l'Empereur ne sont pas exceptez.

11. — Que, advenant que Sa Majesté vueille faire guerre offensive et conqueste ausdictz pays de Naples, de la Toscane et de la Lombardye, ledit s[r] Duc promettra de bailler et consigner entre les mains des ministres du Roy, dix canons, quatre couleuvrines (2), quatre sacres (3) et quatre gorfalques, avec autres sept pièces de campagne, montées et équippées, de leurs affustz et equippages necessaires, a la charge que Sa Majesté sera tenue, dans deux moys apres, que la guerre sera finye, les luy rendre dans Ferrare en la mesme bonte, qualité et equippage quil les aura délivrez, et sy elles estoient gastées, esventées ne empirées, les fera reffaire et refondre, aux despens de sadite Majesté. Et s'il s'en falloit ou perdoit aulcune, sadite Majeste sera tenue payer pour canon la somme de , pour couleuvrine (4) , et pour les autres pieces .

Il n'a rien trouvé mauvais en cest article.

(1) Saint Empire Romain : titre que porta l'ancien Empire d'Allemagne depuis le x[e] siècle jusqu'en 1806.

(2) Couleuvrines : sorte de petits canons. En général, les pièces d'artillerie recevaient des noms d'animaux, tels que dragons, serpentins, sacres, fauconneaux, etc.

(3) Voir annotation ci-dessus.

(4) Mots en blanc dans le texte.

12. — Que ne pouvant, Sa Majesté, recouvrer d'ailleurs et promptement pouldres, boulletz et autres munitions d'artillerye, ledict sr Duc en accommodera des siennes, Sa Majesté en payant raisonnablement ce qu'elles vallent.

Il a esté content.

13. — Que Sa Majesté essayera, par toutes voyes honneste, licites et honnorables, de recouvrer du Duc Octavio de Farneze la ville de Parme et estat du Parmezan, en luy baillant bonne et suffizante recompense, au autrement et en cas quil se puisse trouver expedient, que, avec le contentement dudit Duc de Parme, ledit estat tombast entre les mains de Sa Majeste, en ce cas elle promet de le bailler et mettre en mains dudit Sieur Duc de Ferrare, et len faire Seigneur et possesseur, pour en jouir, luy et les siens, en payant, par ledit sr Duc a Sa Majesté, telle somme de deniers quil sera advise et raisonnable, eu esgard a la valleur et juste estimation dudit estat. A la charge de recongnoistre pour Seigneur souverain ledit Sr Roy et de luy jurer et promettre serment et debvoir de bon et loyal vassal.

Il désire fort, sur cet article, entendre l'intention du Roy et de Mr le Connestable.

14. — Que ledit sieur Duc, avant qu'entrer en declaration manifeste, esseyera de fere tout office et plain debvoir de persuader le Pape et la Seigneurie de Venise, avec l'aide des ministres du Roy, de voulloir entrer en ligue et confédération deffensive ou offensive avec sadite Majesté,

Il a trouvé bon cest article.

en laquelle ledit S[r] Duc de Ferrare entrera avec les conditions qui seront advisées et conclues, demeurans neantmoings, ces presens articles, secretz en leur entier.

15. — Et la ou il adviendroit qu'ilz en fussent refusans et que Sa Majeste fut contraincte venir a guerre contre les estatz et pais de l'eglize et des Vénitiens, et que sadite Majesté auroit conquis villes, places et pays de leurs dits estats, sera restitué de lad conqueste audit sieur Duc toutes les places et pays sur lesquelz il a droict et pretentions, et qu'il prétend luy estre usurpées par les Venitiens, et si Ravenne et Cervie tombaient entre les mains et puissance du Roy, sadite Majesté en accommodera ledit s[r] Duc et le mettra en ses mains, pour en jouir luy et les siens, en faisant pareilles remonstrances et vassal de Sa Majeste, et payant a sadite Majeste, pour partie de la despence qu'il aura portée ausdites guerres, ce que lesdites places seront estimées a raison de dix pour cent du revenu.

Il n'a rien trouvé mauvais en cest article.

16. — Que ledit sieur Duc n'entrera en aulcune declaration ny ces présens articles ne seront aucunement obligatoires et n'auront aucune force ne vigueur, jusques a ce que sadite Majeste aura faict passer en Italie tel nombre de Suisses, d'hommes d'armes et soldatz françois, qui, joinctz avec les Italiens qui sont de présent au service du Roy, Sa

Il a trouvé bon tout cest article.

Majeste soit maistre de la campagne pour lever le siege de Sienne, et avecques moyen d'offencer et dassaillir les estatz des susdictz; et que pour lentretenement de ladite armée, Sa Majeste aye consigné et faict fons a Venise, a Ferrare, ou a Rome de quatre cens mil escuz comptans pour entretenir ladite armée troys moys.

17. — Que sy Sienne, cependant, venoit a estre perdue, et entre les mains de l'Empereur, et que sa dite Majesté ne voulut faire entreprise en Italie, ne autrement se prevalloir, en cest esté prochain, de la faveur de l'armée de Levant, qui est attendue et qui fera Sa Majeste superieure de la mer, et, par ce moyen, luy rendra toutes entreprinses aisées et facilles en Italye, en ce cas la, ledit s[r] Duc ne entend estre tenu a aulcunes choses contenues en cesditz presens articles.

Il a trouvé bon tout cest article.

18. — Que Sa Majesté ne pourra faire traicté de paix, trefve, ne autre forme daccord avec lEmpereur, ny princes Italiens, que ledit Seigneur Duc ny soit comprins comme principal contrahant, luy, son pays et ses subgetz.

Il a trouvé bon cest article, y adjoustant que quand le Roy lui aurra failly de promesse en quelque chose, il entend estre desoblige de tout le contenu en ces articles.

Ferrare le treiziesme mars mil cinq cens cinquante trois.

(Bibl. nat., collection Loménie de Brienne, vol. 6, fol. 164).

PROCURATION DE HENRI II A GABRE

2. — [*Fontainebleau*], *28 novembre 1553.* — Henry, par la grace de Dieu, Roy de France, a tous ceulx que ces presentes lettres verront, salut. Comme nostre très chère et très amée compagne la Reyne, ayant entendu que, a Venize et ailleurs en Italye, aucuns se seroient présentés a nos ministres pour nous secourir et ayder par prest de certaines bonnes et notables sommes, pour subvenir aux besoins de nos affaires de guerres et aux grandes et inestimables despences que nous avons a supporter et conduire en les assignant, asseurant de leurs payements et remboursements, avec honnestes proufict et interest sur nos domaines, aydes, fermes et gabelles de Lyonnois dont ils demandent leur estre faict vente et aliénation, les aucuns au denier douze, les autres au denier quatorze, ou plus ou moins, selon les sommes quils nous presteront. Et considerant nostre dite compaigne quaudit pays de Lyonnois, nous n'avions moien, pour les alienations precedentes, de leur bailler assignation, ne asseurance de leurs dicts payements, et remboursements, elle nous avoit supplyé et requis de nous voulloir ayder de tout ce qu'elle a, et tient et possede, de bien immeuble-immeuble par succession de ses feu pere et mere, en nostre pays dAuvergne (1), voisin dudit Lyonnois et ailleurs pour le vendre, aliener, engaiger et en disposer comme de nostre propre, ou autrement la voulloir autoriser pour ce faire, affin de nous bailler les deniers quelle en pourra tirer et recouvrer, laquelle authorisation nous luy aurions a sa très instante requeste accordee, au moyen de quoy elle auroit decerné ses lettres de pouvoir et procuration specialle a noz amez et feaux les Eveques de Lodève et sieur de Selve, nostre conseiller maistre des requestes ordinaire de nostre hostel et Ambassadeur devers la Seigneurie de Venise, et a chacun d'eulx, l'un en l'absence de l'aultre, pour et en son nom, authorisée de nous comme dessus, vendre, alliener et engaiger a telles personnes et pour tel prix et sommes de deniers que l'on pourra trouver, les biens, comtes, baronnies, terres et possessions qui luy appartiennent de son propre et par succession de ses dicts feu père et mère, tant es pays d'Auvergne, que ailleurs ou besoin sera, et dautant que ceux avec lesquels on conviendra des venditions, transportz, aliénations et engaigemens des terres de nostre dite compaigne pour en recouvrer argent, voudront par

(1) Henri II avait délaissé à Catherine de Médicis, le 12 juillet 1549, la jouissance des domaines qui lui étaient échus de la succession de ses père et mère. Catherine avait pour mère, on le sait, Madeleine de la Tour d'Auvergne, qui possédait la baronnie de La Tour.

adventure avoir de nous quelque seuretés, promesses et obligations pour l'entretenement et observation des choses qui traictées, passées, et accordées sur lesdites ventes, cessions, transportz et aliénations, et engaigement a ceste cause est besoin et requis, commectre et deputer de nostre part aulcuns bons et notables personnaiges avec suffisant pouvoir de nous a ceste fin, scavoir faisons que nous considerant que nous ne scaurions faire meilleure election pour cest effect que des personnes desditz Eveque de Lodeve et Sieur de Selve, pour la bonne et entière confiance que nous avons de leur personnes et de leurs sens, vertu, probité, loyaulté, experience et bonne dilligence, iceux et chacun d'eulx en l'absence de l'aultre, avons commis, ordonne et deppute, commettons, ordonnons et depputtons par ces presentes, avec plein pouvoir, autorite, commission et mandement special, pour et en nostre nom, convenir avec les marchans Italyens et autres, qui, par engaigement, constitution de rente, vendition ou allienation, voudront avoir et prendre desdites comtes, terres et seigneuries appartenant a nostre dite compaigne, et leur faire et bailler par nous et en nostre nom toutes les promesses, seureté, obligations, qui seront et verront estre a faire, et dont ils seront requis et recherchés par lesdits presteurs et acquereurs pour l'entretenement et observation des choses qui seront traitées, passees et accordees sur les susdites ventes, aliénations et engaigemens, tout ainsi que nous mesmes ferions et faire pourrions si presens y estions en personne ; jacoyt que le cas requist mandement plus spécial que en ces presentes n'est exprimé. Promettant en bonne foi et parolle de Roy par cesdites presentes signées de nostre main, et soubs l obligation et hypothèques de tous, et chacuns nos biens meubles et immeubles presens et advenir avoir agreable et tenir ferme et stable et ratifier en la meilleure forme que faire ce pourra, tout ce que par nos dicts depputes aura este faict, promis, accorde et asseuré pour nous et en nostre dict nom ausdits presteurs et acquereurs ou leurs procureurs et depputés es choses dessusdites, leurs circonstance et deppendances, sans jamais aller ne venir directement ou indirectement, au contraire, en quelque manière que ce soit ; en outre, promettons encore, que si besoin est, et requis en sommes que nous ferons omologuer et enregistrer en nos Courts de Parlement et Chambre de nos Comptes ces dites presentes, ausquelles en tesmoin de ce nous avons faict mestre nostre scel.

Donné a Fontainebleau le vingt huictiesme jour de Novembre l'an mil cinq cens cinquante trois de nostre regne, le septiesme.

Signé : Henry.

Sur le reply, Duthier, et scellé en double queue de cire jaune.

(Ms de Grenoble, fol. 19 v°).

NOMINATION DE GABRE A L'AMBASSADE DE VENISE

3. — [*Compiègne*], *5 septembre 1554.* — Monsieur de Lodesve, vous entendrés, par le s[r] de S[t] Luc (1), gentilhomme de ma chambre, ce que je luy ay donne charge de dire et de faire es lieux et endroicts ou il va, car il vous communiquera les memoire et instruction bien amples que je luy ay faict bailler, vous priant le croire en cest endroict comme moy mesme, et avoir au surplus en toute recommandation que vous avez eu jusques icy le mesnaigement de nos despences de dela, pour le bien de mon service et la conduitte de mes affaires, car vous voyes quil en est plus temps et saison que jamais.

Au demeurant, Monsieur de Lodesve, voyant que le besoin et la necessité de mesdictes affaires requièrent que j'ay un Ambassadeur a Rome auprès de nostre S[t] Père, et que quant bien le s[r] de Lanssac n'auroit esté pris prisonnier (2), comme vous m'avés escript en avoir eu advertissement, si est ce que je vouldrois bien l'emploier ailleurs que la ; a ceste cause, j'escrips presentement au sieur de Selve quil sen aille le plustost quil pourra, audit Rome pour y résider mon ambassadeur et en son lieu j'ay advisé de vous envoier a Venise pour y faire semblable résidence, avec charge de mon ambassadeur devers la Seigneurye, a laquelle j'en escrips par une lettre que j'ai envoyée audict s[r] de Selve, faisant mention de sa revocquation et de l'eslection que jay faict de vous pour tenir sa place, dont jadvertis aussy mon oncle, Monsieur le Duc de Ferrare, et que ceste charge ne vous empeschera point de satisffaire a celle que vous

(1) Valeran d'Espinay de Saint-Luc. Il fut envoyé de Rome à Sienne en 1554, au mois d'octobre, par les cardinaux Farnèse et du Bellay. (Voir lettres desdits cardinaux, Bibl. nat., Fr. 20447, fol 225).

Saint-Luc vint à Montalcin, vit Strozzi, entra dans Sienne, et écrivit au roi. (Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 36). — Il devint plus tard gentilhomme de la Chambre du Roi et maréchal de camp dans l'armée que le duc de Guise conduisit en Italie. (Bibl. nat, Fr. 10393. Comptes de l'armée du duc de Guise). — Voir aussi Montluc, édit. de Ruble, t. IV, p. 17).

(2) Le maréchal de Brissac, sachant Montluc en détresse, avait mandé un courrier à Rome pour donner ordre à M. de Lansac de venir le rejoindre à Sienne. En arrivant à Montalcin, Lansac reçut l'avis de continuer sa route à pied sous l'escorte de deux gardes et d'un de ses serviteurs ; mais, comme il était sur le point d'atteindre Sienne, des soldats ennemis s'emparèrent de lui et le conduisirent au marquis de Marignan qui le retint prisonnier, jusqu'à la fin de la guerre, à Florence, où il fut traité, non en diplomate, mais en espion. (*Commentaires de Montluc*, édit. de Ruble, t. IV, p. 468).

RIBIER (t. II, p. 531-34) indique, dans une lettre du cardinal d'Armagnac au Connétable, la date du 18 août 1554 comme celle où se passa cet événement.

aves eu jusqu'icy aupres de luy, car elles sont deppendantes l'une de l'aultre, et quand il sera besoin vous le viendrés tousjours trouver pour négocier avec luy ce quil s'offrira, estimant que pour vostre absence dudict Venise, ainsi par bouttées (1), mes affaires et services n'en pourront porter ne souffrir aucun prejudice ne dommaige, par quoy vous regarderes a vous preparer, pour faire ce voyage et en suivre en cest endroict mon voulloir et intention, priant Dieu, Monsieur de Lodesve, quil vous aye en sa tres saincte et digne garde.

Escript a Compiegne le cinquiesme jour de septembre 1554.

Signé : HENRY,
et plus bas : DUTHIER.

Monsieur de Lodesve, j'ay depuis ceste lettre escripte advisé de mander au s[r] de Selve que, au cas que ledict s[r] de Lanssac ne fust prisonnier, il ne parte point de Venise jusques a ce quil ayt autres nouvelles de moy, car je veux bien faire entendre premierement audict sieur de Lanssac mon voulloir et intention et ce quil aura a faire, par quoy il fault que, sellon ce que jay escript audit sieur de Selve, vous vous gouvernés et ne faictes ne plus ne moings que luy, et quant aux memoire et instruction quil vous fauldra, je vous les envoyeray cy apres.

Signé : DUTHIER.

(Ms de Grenoble, fol. 82 r°).

4. — *1555.* — MÉMOIRES DESTAT DE MESSIRE JEAN DE MORVILLIERS EVEQUE D'ORLÉANS (2)

Discours sur les affaires qui se sont passées avec le Duc de Ferrare en 1555

.....Il se resolut donc [le Duc de Ferrare], pour toutes ces causes, de prendre partye avec le Roy, sil le pouvoit avoir tel quil le requeroit, et ceste sienne délibération communicqua premierement a lEveque de Lodève, residant lors a Ferrare, par commendement du Roi, pour le fait des finances ou l'on avoit souvent besoing de l'ayde dudit Duc, lequel avoit tant acquis a son service ledit Eveque de

(1) Bouttée : secousse, intervalle. (Voir LACURNE DE SAINTE-PALAYE, *Glossaire de l'ancienne langue française*).

(2) Sur ce personnage, voir l'ouvrage de M. BAGUENAULT DE PUCHÈSE : « *Jean de Morvillers, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France* », 1 vol. in-12. Paris, Didier, 1870.

Lodève quil se monstroit autant affectionné envers le Duc qu'au service du Roy et, à la vérité, ses actions en ont donné plus de preuve qu'il ne faudroit pour son honneur et pour le bien du service du Roy. LEveque de Lodeve prit en main la conduite de cette pratique sur les arres quil àvoit ja, car le Roy luy avoit donné charge qu'estant a Ferrare sondast toujours la volonté dudit Duc, le persuadant, selon les occasions qui se présenteroient, d'entrer en l'unyon avec Sa Majesté. Aussi ledit Eveque escrivit lors au Roy quil trouvoit le Duc bien disposé a prendre party, pourveu que ledit party fut honnorable et qu'il eut moyen, en se declarant, de maintenir son estat en seureté. Le Roy ayant reçeu la lettre de lEveque de Lodeve, quil estimoit proceder en ceste affaire avec la loyauté dung fidele serviteur, luy respondit que service plus agreable ne pourroit luy faire que persuader le Duc de Ferrare a prendre party avec luy, quil ne vouloit espargner condition aucune, soit pour l'honneur, ou maintenir ses estatz en seureté, laschant ainsi la bride audit Eveque de Lodeve de traitter avec le Duc a telles conditions, qu'il verroit pour bien de son service. Ledit Eveque ayant cette lettre du Roy fit une capitulation avec ledict Duc contenant en substance les articles qui en suivent . . . .

. . . .

finalement, par ce benoist traité, le bon éveque obligeoit le Roy a mettre une grosse somme de deniers en dépot dans la ville de Ferrare, pour subvenir promptement au Duc s'il en avoit besoing, et envoya au Roy cette capitulation comme ung beau chef d'œuvre dont l'autheur méritoit louange et rémunération, commémorant par ses lettres la difficulte qu'il avoit eue a renger le Duc a cette raison.

Le Roy ayant veu cette capitulation, la trouva merveilleusement estrange et, contre toute expectation, si fit Monseigneur le Connetable. En premier lieu, il n'avoit jamais pense prendre le Duc comme serviteur, mais bien comme prince allié et amy, le recevoir a condition honorable pour tenir son party, et moyennant ce, prendre aussy la protection de ses estatz, voire aussi luy promectre secours certain le besoing occurent, et l'ayder de quelque raisonnable somme de deniers pour la garnison de ses villes. . . . .

. . . .

On fit entendre doucement au Duc de Ferrare que le Roy eut bien désiré pouvoir accepter ce quil requéroit pour ladite capitulation, mais que ces charges estoient si excessives, et les finances dudit Seigneur si foibles, qu'elles n'en scauroient porter la moitié, quant ores il seroit deschargé de plusieurs autres despenses quil estoit forcé de soutenir, quil avoit, grace a Dieu, en celle guerre non seullement résisté, mais endommagé son ennemy, et quil esperoit avec l'ayde de Dieu garder son advantage, voire le croistre, et essaieroit

de se passer de compagnie si chère . . . .

. . . .

On escripvit a lEveque de Lodeve assès aigrement (1), avec blasme de sa témérité et peu de consideration quil avoit eue en sadite capitulation, ou il s'etoit declaré si avant pour le Duc de Ferrare, que s'il eust esté son serviteur, il n'eust peu faire mieulx pour luy ny pis pour le Roy. En conclusion, on luy fit entendre que le Roy ne vouloit plus quil s'entremist de telles praticques, et que ledit Seigneur se sentoit très mal servy de luy pour cette fois, ainsy demeura ledit Duc frustre de ses demandes. L'Eveque de Lodeve, qui de tout temps avoit été nourry a la cour et connoissoit les humains, usa de tels artifices pour rabiller sa faulte quil en fit oublyer la mémoire huits jours après, combien qu'elle fut lourde et notable, que le ministre qui l'avoit commise meritoit, a vray dire, plus grand chatiment que destre honteusement desmis de sa charge. Toutteffois, on le laissa à Ferrare (2) sous couleur quil étoit agréable au Duc, lequel luy montroit une grande privaulté et se laissoit, en apparence, persuader, a ses prieres mesme, ou il estoit question de mettre la main a la bourse pour secourir les affaires du Roy, et estoit vrai, mais qui entendroit bien les moyens, et les causes intrinsèques de ce gouvernement trouveroit qu'il y avoit plus de perte que de gaing pour le Roy, car si l'on doibt adjouster foy en gens de biens et clairvoyans qui traittoient lors les affaires a Rome et a Venise, ils sapercevoient chacun jour que lEveque de Lodeve ne scavoit rien de si secret et si important au service du Roy quil ne le communicquat au Duc de Ferrare, qui nen recueillit pas une petite utilité, en ce temps la, car encore quil aymat mieux le Roy que lEmpereur, si estoit il si jaloux de ce que lon pouvoit toucher, ou il pensoit que noz entreprises pouvoient approcher le feu de sa maison ou autrement le mettre en depense, il savoit dextremement et soubzmain faire rompre noz desseings, l'expérience l'a montré plus d'une fois, Au moyen de quoy, ceulx la mêmes qui estoient les plus proches et amy d'iceluy Duc, serviteurs du Roy, ayant apercu cela quand ils vouloient après entreprendre aucune chose sans le sceu du Duc de Ferrare, ne le communicquoit audit eveque de Lodeve, estans asseurés, comme ils disoient, que ledit Eveque de Lodeve ne savoit rien qu'il ne le communicqua au Duc.

(Bibl. nat., Fr. 5172, fol. 26).

(1) Nous n'avons trouvé, malgré nos recherches, aucune lettre adressée à du Gabre, qui fût conçue dans les termes de blâme indiqués par Morvillers.

(2) Ici, ainsi qu'au commencement de ce mémoire, Morvillers fait résider l'Évêque de Lodève à Ferrare. Or, depuis le mois de septembre 1554, du Gabre était pourvu de l'ambassade de Venise.

5. — [*Amboise*], *12 avril 1556*. — Memoire *pour repondre et replicquer a M^r le Duc de Ferrare, de la part du Roy, sur ce que M^r le Prince son fils* (1) *a de la sienne dit et expose de sa part.*

Le Roy ayant entendu ce que M^r le Prince de Ferrare luy a dict et expose de la part de M. le Duc, son père, suivant le contenu en une lettre que ledit sieur Duc a escrit a son ambassadeur, estant par deça, sur ce quil a entendu par le sieur de Ramboillet, que Sa Majesté luy avoit despeché lors de la conclusion de la trefve (2), s'est grandement esmerveillé des malcontentement, confusion et desesperation, ou iceluy s^r Duc dict estre entré, de ce que sadicte Majesté ne luy veut, comme il estime, continuer et observer la cappitulation quil luy a pleu ratiffier, par escripture publicque, et autentique, signée de sa main et scellée de son scel, pour a quoy luy respondre le Roy ne luy veult user que de raison commune, sans autre artifice de remonstrances et persuasions. L'on sçait bien que toutes promesses et obligations sont faictes avec fondement, selon les conditions accordees entre les contractans, et dont l'effect et exécution se remettent, ou a present ou au futur, avec le temps et l'occasion, ainsi quil est dit et porté par les traictes qui en sont passés.

Le principal fondement de la cappitulation faicte avec ledict s^r Duc est la ligue offensive et defensive traictée avec nostre St Pere le Pape, de laquelle Sa Majesté luy doibt faire bailler la charge et autorité de Capitaine général, et davantage le faire son Lieutenant général en Italye, hormis le Piedmont. En considération desquelles charges, et pour aucunement luy ayder a porter la despence quil luy conviendroit croistre et augmenter pour raison d'icelles, il luy devoit estre baille et paye par chacun mois deux mil escus de pension, luy promettant, sadite Majesté, outre cela, le prendre en sa protection avecq ses personnes, estat et pays. Or, si depuis cette cappitulation la trefve est intervenue entre l'Empereur, le Roy d'Angleterre (3) et le Roy très Chrestien, laquelle suspend l'exécution du traite de ladite ligue, quant a l'offensive, pour le temps que ladite trefve doibt durer, qu'est ce quil se peult maintenant faire et observer quand aux poinctz cy dessus touchés, car, pour le regard des charges de Lieutenant general du Roy et de cappitaine général de la Ligue, encores que Sa Majeste advoue qu'elles sont affectées audit

(1) Alphonse, fils aîné du duc de Ferrare, était reparti pour la France avec le consentement de son père, dès qu'il avait entrevu l'éventualité d'une nouvelle guerre. (Voir Rodocanachi, *Renée de France*, p. 273).

(2) La trève de Vaucelles, 5 février 1556.

(3) Philippe II, époux de Marie Tudor.

s^r Duc, venant a l'exécution de ladite ligue, si est ce qu'elles ne se peuvent cependant exécuter, ny ayant armes n'y forces assemblées, ne pareillement autres actes a exploicter deppendans de l'autorité d'un Lieutenant et cappitaine général, et par ainsy, iceluy s^r Duc n'a été et n'est aucunement contrainct de croistre et augmenter sa despence pour raison d'icelles charges, et, par consequent aussi, il ne peult demander ce qui luy avoit été accordé pour cet effect, qui sont lesdits deux mil escus par mois, mais se retrouvant les choses au temps et avec l'occasion qu'elles pourront avoir lieu, il ne fault point quil face doubte que tout ce qui luy a esté promis par la cappitulation ne luy soit inviolablement observé et entretenu.

Reste seulement, cependant, le faict de la protection, laquelle, dès maintenant et pour toujours, le Roy veult observer audict s^r Duc, ainsy quil luy a fait entendre par ledict s^r de Ramboillet, l'asseurant que, au cas quil soit assailly ou offensé, en quelque lieu et endroit de son estat, ou autrement par quelque prince ou potentat que ce soit, Sa Majesté avec ses forces, voire jusques a sa propre personne, s'il estoit besoin de la y employer, le deffendra, maintiendra et conservera envers et contre tous. Et combien que ledit s^r Duc ne doibve aucunement doubter que l'on luy vueille courir sus, ne entreprendre sur son estat si la foy des princes est inviolable, puisquil est comprins dedans la trefve, tant de la part de l'Empereur et du Roy d'Angleterre que de celle dudit sieur Roy très Chrestien ; toutesfois, sadite Majesté pour luy maintenir sadite protection, l'asseurer de l'effect dicelle, et luy aider a aucunement supporter la despence quil pourroit faire pour augmenter la garde de ses places ou autrement s'asseurer de quelque doubte ou soupçon ou il pourroit etre entré, pour avoir cappitulé avec le Roy, qui desire singulièrement recognoistre la grande demonstration que ledict s^r Duc luy a faite de l'entière affection et devotion quil luy porte s'accommodant capitulation, dont neanmoins il ne s'est encores ensuivy aucune exécution, lui a accorde et accorde les cinquante mille livres de pension par an, avec la compagnie de cent hommes d'armes dont il doibt estre le chef, selon ce que ledit s^r de Ramboillet luy a fait offrir, sadicte Majesté, a laquelle il semble, par le dire et jugement de tout homme d'expérience, raison et équité que iceluy sieur Duc a tres bonne et juste cause et occasion de s'en contenter, sans, pour le present, aucunement répeter les autres particularités de ladicte capitulation, mesme pour ce quil touche l'entretenement des gens de pied et de cheval pour la garde desdites places, a quoy, par les raisons dessus dictz, et par ce que le Roy faict maintenant pour ledict sieur Duc, Sa Majesté pense avoir suffisamment satisfaict, en attendant que le temps et l'occasion se presentent, que ledit sieur Duc en puisse raisonnablement faire instance, venant a l'execution

du traité de la ligue, ou bien au cas qu'il fut offensé ou assailly en son estat.

Et au regard de la response que ledit sieur Duc a faite sur ce que ledit Rambouillet luy a propose, que le Roy vouloit qu'il eust doresnavant la communication et participation de toutes ses affaires d'Italie, il doit entendre que, ce que sadite Majesté en a faict, n'a esté que pour la parfaite et entiere confiance qu'elle a en luy et pour la grande estime qu'elle a tousjours faict de ses vertus, prudence et bon jugement, dont elle s'étoit pensée prevaloir a la conduite et direction de ses affaires, et non point pour le faire compaignon de ses ambassadeurs et ministres, comme ledit sieur Duc a voulu dire par sa lettre, car le Roy n'ignore pas sa qualité, et puis voiant que, pour le temps ou nous sommes, il ne pouvoit mieux accommoder le tiltre de son Lieutenant général, qui demeure sans exercice durant ladite trefve, ainsi que dict est que de bailler a icelluy sieur Duc l'intelligence de sesdites affaires, il a bien voulu que, par sesdits ambassadeurs et ministres, il luy en fust rendu compte comme à son superintendant sur iceulx.

Signé : HENRY.

Et plus bas: Faict a Amboyse le douziesme avril 1556, apres Pasques.

Signé : DUTHIER.

(Ms de Grenoble, fol. 8 r°).

MONTMORENCY A GABRE

6. — [*Paris*], *11 octobre 1556.* — Monsieur de Lodesve, j'ay faict veoir au Roy ce que vous m'avés escript du vingtquatriesme du mois passe, dont il a esté très ayse, et mesme pour l'ordre que vous avés donne a faire tenir des deniers du depost a Rome ou l'affaire se presente selon que vous scavez. Il est vray, que par ce que je puis veoir et entendre que lordre que nous avions prescrit pour la consignation dudit depost d'une part, et d'autre a Venise ne se pourra bien observer pour ce que le Pape, pour sa part et contribution, etant la despence a faire du coste de Rome, ne vouldra pas envoyer ses deniers audict Venise, en un coffre, comme il estoit dict pour apres les rapporter audit Rome, dautant quil y auroit de la despence inutile et superflue, outre les inconvénients qui peuvent survenir, au moyen de quoy il ne sera point de besoin du pouvoir que l'on avoit advise de vous depescher, mais suffira que vous faictes selon ce que vous avez accoustumé, pour faire recevoir audict Venise les deniers par le commis du trésorier de lextraordinaire, et puis les

envoier par chacun mois seurement, audict Rome, par ladvis de Messieurs les Cardinaulx de Ferrare et de Tournon, et selon ce que vous manderont aussy les ministres du Roy audict Rome, suivant le reglement arresté par chacun mois, de la despence commune de la ligue, dont il vous doibt estre envoyé l'estat par lesdicts ministres, vous priant, au surplus, ne mettre en fantasie de demander vostre congé, car vous avès trop bien servy jusques icy par dela, ou vous avez toutte lexpérience requise et nécessaire a la conduicte des affaires, pour, au temps qui court, parler de vous en retirer, mais, au contraire, il faut que vous vous délibérés et resolvés de continuer plus que jamais vostre service, voyant que le temps et l'occasion vous y appellent, vous pouvant asseurer sur moy que le Roy, ayant si bonne cognoissance comme il a de vostre suffisance, et de combien vous luy etes utille serviteur, vous fera du bien et de l'honneur, de sorte que vous avez juste occasion de demeurer content et satisfaict (1), n'ayant autre chose a vous dire que ce que lAbbé de S[t] Ferme vous pourra faire entendre en passant de la resolution du Roi, pour le secours quil envoye au Pape, avec autres particularites de sa despeche, priant Dieu, Monsieur de Lodesve, quil vous ayt en sa Sainte et digne garde.

Escript a Paris le unziesme jour dOctobre 1556.

Signé: MOMORANCY.

Et au dessus : a Monsieur l'Eveque de Lodesve, con[er] du Roy et son ambassad[r] devers la Seigneurie de Venise.

(Ms de Grenoble, fol. 29 r°).

7. — [*Ferrare*], *3 décembre 1556.* — MÉMOIRE *de l'Evesque de Lodève, ambassadeur du Roy a Venize, pour les affaires de sa Majesté en Italie, sur lesquelles il plaira a Monseigneur le Connestable de faire responce au plustot que faire se pourra.*

En premier lieu, il est notoire a chacun, que depuis les dernières ordonnances faites par le Roy sur le faict de la guerre, les compagnies de gens de pied qui sont a la soulde du Roy en France, en Italie, ne se baillent a moins de troys cens hommes pour enseignes, avecques les avantages de dix pour cent et les autres appoinctemens ordinaires des cappitaine, lieutenant, enseigne, sergens, cap-

(1) Nous avons voulu reproduire cette élogieuse lettre du Connétable à du Gabre, pour prouver dans quelle haute estime était tenu le prélat ambassadeur, et détruire ainsi le déplorable effet des attaques de Morvillers.

poraulx, fourrier et tabourins (1), et quant aux hommes armez, il n'estoit accoustumé en payer, sinon ceulx que l'on présentoit, en effect, a la monstre, portant les armes sur le dos, pourveu qu'ilz ne excedassent la moitié.

Il advint lors du siège de Parme que les vieilles bendes de Piedmont y vindrent, dont estoient chefz Jehan de Turin (2), San Piedro Corso (3), Chiaramont (4) et autres qui avoient acquis je ne scay quelle reputation d'estre si furieulx, eulx et leurs soldatz, que l'on ne regardoit a rien de la despence pour les bien traiter et tenir contans, lesdits cappitaines qui savoient bien faire l'arc de s'enrichir sur lesdites compagnies, chacun le scait, et ledit Eveque en parle pour avoir eté tousjours durant le siège dans Parme et sceurent si bien crier et alleguer la charte, qui y estoit pour estre la ville assiegée de ennemys avec Monsieur de Termes, lors lieutenant du Roy, les advantages de huict pour cent, oultre les dix accoustumez, et leur payoit on la moitié de toutte la compagnie comme (5) soit qu'ilz le feussent, ou qu'ilz ne le feussent pas.

Aussitost que cela fust accordé aux vieilles bendes, les cappitaines du Duc de Parme le sceurent et voulurent estre payez de ceste façon, et ny eust remède que de l'accorder, et a cella si bien continué, après le siege levé, quelque trève qu'il y eut, et a t-on si mal accoustume ceste nation que aujourd'huy, tant aux garnisons et aux armées que l'on mis a en campagne, cest ordre a este et est suivy et en Lombardie et en Tuscane. De sorte que, avecq les passevolans (6) et larrecins, que gens de guerre de toutes nations scavent aujourd'huy bien faire, il y a été discipé tant d'argent que le Roy en entretiendroit pour quelques mois une bonne armée, et qui ne remediera a ce desordre, ayant a dresser la guerre et voullant entrer eu grosses et nouvelles despences par deça, on continuera tousjours ce mauvais mesnage et confusion, et n'y aura compaignie qui ne

(1) Tambours.

(2) Le capitaine Jehan de Turin, fils d'un colonel italien au service de la France, tué en 1553. Il avait sollicité la survivance des charges et pensions de son père. (Lettre du maréchal de Brissac, 31 décembre 1553. Bibl. nat., Fr. 20642, fol. 191).

(3) Sanpietro Corso, capitaine corse, servit d'abord dans les bandes noires florentines et passa en 1553 au service de la France, où il devint colonel; il mourut assassiné le 17 janvier 1557, victime de la vendetta des Orano. (*Commentaires de Montluc*, t. I. p. 163, note).

(4) Francesco de Chiaramonte, colonel d'une des bandes italiennes dont Strozzi était général. Son fils Annibal était capitaine d'une bande italienne dans l'armée du duc de Guise. (Bibl. nat., Fr. 10395).

(5) Mot en blanc dans le texte.

(6) Passe-volants : nom donné à de faux soldats que les officiers faisaient passer en revue pour tromper les inspecteurs et les commissaires quand leurs compagnies n'étaient pas complètes, afin de s'approprier leur solde.

couste deux ou trois cens ecus plus qu'elle ne doibt, qui montera tant en une grosse trouppe et au long aller, que avec ce trop la on en pourroit entreprendre une autre nouvelle guerre. Est aprez, ung autre desordre que l'on a faict tant de petitz capitaines qui n'ont moien, puissance, ne reputation pour assembler et maintenir nombre de soldatz, quil y a plusieurs compaignies de cent hommes et de LX et de moings, et les estatz desditz cappitaines et chefz montent plus que la paye des soldatz, et font tant croistre la depense, qu'elle passe quasi le double de ce que cousteroient lesdites compaignies si elles estoient entieres comme elles doibvent estre.

Maintenant que le Roy aura icy ung Lieutenant, prince Italien de grande auctorité (1), qui a dellibéré se faire craindre et obéir de ceulx de sa nation, et regarder de plus prez quil pourra a remedier a ses confusions, mauvais mesnages, larrecins, et puis aussi que le Roy apporte si incroiables despenses que chacun scait, lesquelles il fault encore continuer, il semble que Sa Majeste a juste occasion de voulloir penser a la reformation et retranchement des despences superflues et mal emploiées, et, pour cest effect, semble qu'il seroit bon que Sa Majeste feyt une ordonnance signee de sa main, pour l'envoier a sondit Lieutenant général, qui la monstreroit pour son excuse a ceulx qui en pourroient estre mal contans. Comme Sa Majesté veult et entend que toutes les compagnies de gens de pied, qui sont et seront cy apres a son service, soient reduictes au nombre de trois cens, avecq expresses deffences de ne payer les appoinctemens des hommes armez, sinon de ceulx qui effectuellement se présenteront armez a la monstre, selon que l'ordonnance ancienne et accoustumée le porte, et que les advantages de XVIII pour cent soient reduictz a dix, comme il est en France, en Piedmont, et en toutes les garnisons et armées de Sa Majeste.

Et quant aux passevolans et larrecins que les cappitaines ont accoustumés de faire, attendu que on les y veoit incorrigibles, seroit bon mectre en l'ordonnance une grande terreur de peine de mort pour les cappitaines qui seront trouvez en faulte, et pour celluy qui aura servy au passevolant exhortant, et commandant au Lieutenant general quil ait a estre sévère et rigoreulx en telles punitions, avecq toutefois, condition, que si ledit Lieutenant voit que, pour restraindre ceste mauvaise coustume, il y eut danger de pouvoir subvenir desordre, il luy soit donne auctorite, par lettre a part, d'en faire le mieulx qu'il pourra et lordonner comme il congnoistra pour le mieulx.

Si cella est bien observé, la despence d'une année sera beaucoup

(1) Le duc de Ferrare.

moindre et scaura ton de combien de gens de combat le Roy peult faire estat, car, cest aujourd'huy une chose bien corrompue et malheureuse que le Roy paie en Tuscane v ou vi[e] payes, et chacun qui en vient, dict qu'il ny a pas trois mil hommes en seance.

Maintenant, faut parler des garnisons et despences ordinaires aux places qui ont este soubz la protection du Roi, comme sont Parme et la Mirandola, lesquelles auroient besoing de ce grand reiglement, car il y a des despences fort superflues, et ausquelles le Roy n'est nullement tenu par les cappitulations, et y est l'on entre du temps que lesdites places ont ete en guerre et assiégées, mais aprez qu'elles ont este en liberté et hors de travail pour la tresve accordée, on n'a pas laissé de les continuer, de jour a autre les augmenter, desquelles parties superflues j'ay dresse ung estat a part, et par le menu qui est envoié avecq ce memoire, affin que l'on puisse mieulx discerner et adviser celles qui seront raisonnables de continuer, et celles que l'on voudra retrancher, et verra l'on par ledit estat, que reduisant la despence desdites garnisons ordinaires, selon ce que l'on a promis par les cappitulations, le Roy espargnera en ces deux places seullement au bout de l'an peu moings de cx[m] livres qui serviroient a paier la plus grande partie des garnisons de la nouvelle protection dont le Roy c'est chargé de l'estat et place du Duc de Ferrare, de sorte que la ne s'y trouveroit de gueres augmentée pour ladite protection. Et en cas qu'il fust trouvé bon de faire la refformation de ceste despense selon ledit estat, il seroit nécessaire de parler au cavalier Tiburce et a l'homme du Comte de la Mirandola pour leur faire entendre et faire trouver bonne l'intention du Roy, et, oultre cela, en ecrire une bonne lettre au Duc de Parme et Comte de la Mirandola, leur remonstrant la grande despence que le Roy a faicte pour conserver leurs places quant l'ennemy y a voullu entreprendre, et que s'ilz ont veu, par effect, que le Roy n'y a riens espargné, il est encore tout prest et resolu de faire mieulx quand il en sera besoing, mais, puis quil plaist, a Dieu que chacun peult congnoistre déjà la grande foiblesse de l'ennemy et au contraire la grande prospérité ou les affaires du Roy sont reduictz, estant sa Majeste maintenant entré en ligue avec le Pape et le Duc de Ferrare, sadite Majeste a fait comprendre leurs places et estats soubz la protection de ladite ligue, de sorte que, veu le peu de moyen que lEmpereur a de dresser armée pour travailler lesdites places, et puisqu'elles auront doresnavant les estats de l'église et de Ferrare promptz et obligez pour leur secours, il ne fault craindre qu'ils puissent estre travaillez ne assiegez, et pour ceste cause, aiant Sa Majesté a entrer en autres nouvelles entreprises et grosses despences, il a faict regarder par les gens de son conseil a retrancher et refformer les despences superflues et non necessaires, tant en France que en

Italie, et a este advise de reduire lesdites despences de leurs places a ce qui leur a este promis par les cappitulations, a quoy le Roy ne vouldroit. pour rien manquer, qui est le paiement quant à Parme de xve hommes de pied et cinquante chevaulx, dont les deniers seront doresnavant mis en leurs mains par leurs simples quittances pour paier leurs soldatz au meilleur mesnage et espargne qu'ilz pourront, et sans plus estre en despence de commissaires, controlleurs, multiplication de trésoriers et autres mangeries qui ont y esté par le passé; et quant aux vivres et munitions qui sont dans leurs places acheptées de sa Majesté, que sadite Majeste veult et entend qu'elles soient vendues en ceste année pour se prevaloir des deniers qui en sortiront, ou quelles soient vendues et consignées a la communaulte de leur cytadins, pour le prix courant en leur place, et a rabattre le payement desdits vivres sur ce qui sera deu et mois advenir pour leurs dites garnisons, aiant donne charge a l'Évesque de Lodève, ambassadeur de Venize, d'aller ou envoyer faire ladite vente et consignation et suyvre cest ordre, que dessus, les asseurant encores ung coup que leur advenant travail et affaires, sadite Majeste ordonnera a Monseigneur le Duc de Ferrare, a present son Lieutenant général en Italie, de pourveoir a leur secours, et n'y espargner chose que ce soit pour les conserver et deffendre envers tous et contre tous.

Et seroit très necessaire faire ung fons certain de toutes les garnisons ordinaires, separé de l'extraordinaire des guerres, pour ne leur faillir chacun, mais affin qu'ilz n'aient occasion de se plaindre, et, soit que l'on vueille faire le retranchement susdit ou non, il plaira au Roy donner ordre a la provision de l'argent necessaire pour lesdites garnisons. Reste maintenant a parler des choses necessaires pour effectuer tout ce que l'on a promis a Monseigneur le Duc de Ferrare, a quoy il ne fault manquer si on ne le veut perdre, car il a toujours protesté que si on ne luy tient promesse, il entend etre en liberté de se pouvoir retirer de la cappitulation.

Il luy a este promis, en premier lieu, encores, que ce soit le dernier article, de faire rattifier au Roy la cappitulation dans quarente jours apres la datte d'icelle qui passera le vingtsixiesme de decemble, laquelle il ne faict difficulte que l'on envoie, car il dist et protesta icy a Monseigneur le Cardinal de Lorraine, puis qu'on le faisoit signer et qu'il ne s'en pouvoit retirer, qu'il entendoit que le Roy feust obligé aussi a luy maintenir tout ce que ses ministres luy avoient promis, sans s'en pouvoir retirer pour quelque cause que ce feust. Pour ceste cause, il plaira a Sa Majeste faire depescher et envoier ladite ratiffication en dilligence et en bonne forme, si desja n'a esté envoiée.

Luy a este aprez promis de luy bailler pouvoir de lieutenant

général du Roy en Italie, avecques toutes les amples facultez quil en a jamais esté baillé a autre de sa quallite.

Il plaira le faire despecher et l'envoier ou plustost autant honnorable et favorable que l'on pourra, et que le mérite, la grandeur et qualite dudit Sieur Duc, et quil puisse, par la, congnoistre que Sa Majeste luy fye la guerre et la paix et la conduicte de toutes ses affaires et ministres en Itallie.

Luy a esté apres promis quil seroit cappitaine general de la ligue dont il luy fault encores autre pouvoir; cela depend de la négociation de Monseigneur le Cardinal de Lorraine a Romme, et se fera après la conclusion et establissement de ladite ligue.

Luy a este aussi promis de luy payer par chacun mois II[m] escus pour son plat et pension; il plaira a sa Majeste envoier fons d'argent pour les luy paier avecques la despence de sa garnison. Il luy a este promis de luy paier cent hommes d'armes, ledit Sieur Duc commence a assembler et faire trouver gentilzhommes qui soient vraiz soldatz en effect, et non en apparence, et a leur faire achepter gros rossins bardables (1) pour faire une belle et bonne compaignie. Je crois bien qu'il passera quelques mois avant qu'il les puisse avoir mis emsemble, et aura le Roy bon loisir d'envoier le paiement.

Quant au payement de gens de pied et chevaulx legers de sa garnison, il dict quil se tient, quant a luy, pour tout déclairé et a mandé faire levee de gens de pied en toute dilligence pour ce quil a eu advis du sieur Daulle Vitel (2) que les Imperiaulx ont faict venir a Plaisance quatre compaignies d'Italliens et au bourg S[t] Denis (3) mille Almans, et que leur cavallerie c'estoit aussi acheminée vers Cremone et ne vouldroit estre surprins, et qu'ilz commençassent a rompre de ce coste la, en lui desrobant Bresseil ou quelque autre place, comme ilz firent a la derniere guerre de Parme, et entend pour ceste occasion que sa dite garnison, au moings ce qu'il en pourra assembler, soit paiée pour ce mois de Decembre. Il s'en va demain vers Modène et Reige (4) pour veoir faire la reveue de ses gens et les mectre en ordre, affin que dedans huict ou dix jours j'en puisse aller faire la monstre, dont jay adverti Monseigneur le Cardinal de Lorraine pour m'en commander ce quil luy plaira, n'estant déclairé par la capitulation en quel temps doibt commencer la despence de sa protection, et je me garderay bien de travailler en cela sans exprez commandemenl joint, que si ledit S[r]

(1) Bardables : pouvant être bardés d'un bât pour transporter les fardeaux ou les pièces d'artillerie.

(2) Paolo Vitelli : condottiere.

(3) Le bourg Saint-Denis, à deux ou trois milles deçà Parme.

(4) Reggio.

Duc mesmes ne preste l'argent de cedit mois, je ne scay ou le prendre, mais de percister a le voulloir jusques a protester que si je luy en faictz reffuz, il prend cela pour manquement de promesse, me disant que je considere le demourant quil laisse a dire pour la révérence quil porte a sa Majesté, et veoy bien que si on le mal contante en cecy, il en pourra advenir quelqne désordre.

Luy a este aussi promis quil seroit envoye promesse du general Dalbeyne, qui le obligeast envers ledit Sieur Duc jusques a la somme de IIIcm escus pour le deppost de sa protection et aux interestz cõmme le contient l'article.

Je desire bien que l'on prenne le dit article et promesse plus a ladventage du Roy que autrement, car s'il survenoit guerre audit sr Duc et le Roy n'eust argent pour le secourir, Sa Majeste seroit contraincte en prendre a xx et xxx pour cent, la ou il entend mectre peine et espère en trouver parmy ses amiz et subgectz a beaucoup moings; et si le Roy pouvoit, par tel moien, assembler cinq ou six cens mil escuz, il debvroit les voulloir prendre, encores qu'il n'en eust besoing pour sil luy subvenoit occasion de feure un gros effort sur la fin de ceste guerre, il trouvast cest argent prest, pour s'en pouvoir ayder et ne fault pas craindre quil soit pour fournir de son argent soubz le nom d'autres pour gaignier les interestz, car il nous a dict franchement qu'il s'estimeroit meschant et indigne de vivre et qu'il ne meriteroit pas le lieu que le Roy lui donne en son service. Par ainsi il plaira a Sa Mageste donner ordre d'envoier la promesse dudit Dalbene en forme contenue en larticle dudit deppost, et veoir sur cela ung mémoire que j'envoye a part pour le monstrer audit Dalbène.

Cela faict, ledit Sr Duc dict quil ira servir sa Mageste jusques aux Indes si luy est commande et que l'on luy face scavoir les entreprinses et l'intention de Sa Magesté, et on verra de quelle affection et dilligence il entend user en ce service.

Des choses de Romme il ne s'en peult icy faire mention, pour n'avoir entendu encore aucune particularité de ce que Monseigneur le Cardinal de Lorraine y aura négotié.

Faict a Ferrare le IIIe de Decembre 1556.

(Bibl. nat., Fr. 3125, fol. 58) (copie).

8. — [*Venise*], *22 mai 1557*. — Estat *des affaires et de l'armée en la fin dudit mois de May envoyé audit Sr Eveque de Lodeve*

Monseigneur le Duc de Guyse, continuant son logement entre Norette et Poropoly, ou il sejourna 10 jours entiers pour veoir la contenance de l'ennemy et essayer tous moyens de l'attacquer, apres

avoir considere la facon de faire de sondit ennemy, avoir este bien informé de toutes ses forces et bien regardé la situation du pays, delibera de proposer Monsieur le Duc de Paliano (1) d'employer cette armee sans la laisser plus longuement perdre temps, puisqu'elle avoit deja essaye tous moyens possible pour venir au combat, et qu'emsemble on donna si bon ordre que les pays du Pape ne peussent estre aucunement endommagez. Ce que considerant plus particulierement le tenoit plus retenu en toutes ses résolutions, dont finallement le 25e jour de Mai apres disner, s'estant trouvé un peu indisposé, envoya a Mr le Duc de Palliano, pour le prier de prendre la peine de le venir voir pour communicquer avec luy des affaires communes, et estant, ledit Duc, arrivé, luy dit quil avoit bien voulu luy en parler en particulier avant que de rien proposer au Conseil pour faire quelque bon project et adviser a prendre une bonne résolution.

Luy remonstra, qu'ayant esté contrainct, pour eviter que l'ennemy ne se vint mettre entre luy et ses vivres durant quil tenoit Civitelle assiegée et quil ne courust les terres de l'Eglise, il avoit eté advisé de se porter au lieu ou il estoit, pour couvrir ses vivres et se tenir a la teste del'ennemy, pour voir sil y auroit moyen de luy presenter bataille, ou il n'avoit neantmoins pu lattirer, s'en esloignant autant quil pouvoit, l'ayant bien tesmoigné en ce quil n'avoit voulu entreprendre de se faire maistre de la ville de Tortorette (2), qui est sur la colline, ou il pouvoit prendre grand advantage pour ce faire, ayant en outre choisy un camp le plus fort quil estoit possible, environné de la mer d'un costé, de la riviere de l'autre, et, non content de cela, il s'y fortifioit toujours, s'y tenant a couvert, en sorte qu'il ny avoit aucune apparence de l'aller assaillir par la teste, a moins que de se la vouloir rompre, ce qui pouvoit etre imputé a peu de prudence a un chef de guerre; que sy on le vouloit attaquer par derriere, se logeant entre lui et ses vivres, il n'estoit assez fort pour ce faire pour ce que les vivres luy pouvoient toujours venir par la mer, dont il estoit maitre ; qu'ainsy de demeurer plus longtemps devant l'ennemy avec l'armée, ou il y avoit deja beaucoup de malades et perdre le temps sans rien faire, cestoit aussi faire perdre le cœur aux siens et quil seroit beaucoup plus a propos, pour le service de Sa Saintete et de sa Majeste, de tascher d'endommager l'ennemy, et que, pour cela, il en falloit advertir sadite Saintete comme estant plus voisine et par ce Monsieur le Mareschal Strozz pour la suffisance et confiance que sadite Sainteté et sa Majeste avoient en luy, et cependant que l'armée pourroit changer de logis pour respirer un peu, ce

(1) Carafa, duc de Paliano, frère du cardinal.
(2) Tortorette, ville d'Italie, province de l'Abruzze, à 30 kil. de Teramo.

qui fut assez approuvé par Monsieur le Duc de Palliano, apres quelque resistance a la proposition d'envoyer ledit sieur Marechal Strossy, parce qu'en effet il estoit malade de fiebvre.

Venise, 22 mai 1557.

(Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 516, et Mém. du duc de Guise. Imp., p. 357).

NOAILLES A GABRE

9. — [*Compiègne*], *22 juillet 1557.* — Monsieur, je pense bien que vous avés desja entendu comme il a pleu au Roy me commander de m'en aller la part ou vous estes, pour estre amplement instruict par vous de vostre charge, a laquelle Sa Majesté a voullu que je succédasse, plus comme je croy, pour satisfaire a l'instante requeste et sollicitation que vous luy avès longtemps faicte destre soulaigé des grands et continuels travaulx que vous y avés soustenus, que pour oppinion quil eust que je peusse par mesme moyen succéder a vostre suffisance, en laquelle je m'asseure trouver le remède de touttes mes faultes, avec espérance que vous m'en serés autant libéral que vous cognoistrés estre besoin a une telle foiblesse que la mienne, qui se trouvera grandement fortifiée de vostre bon entendement, s'il vous plaist luy en faire aussi bonne part que jen désire en vostre bonne grace, et pour ce, Monsieur, que j'espère me rendre devers vous dans la fin du mois prochain ou, pour le plus tard, au commencement de l'aultre; je nestendray ce propos plus avant, seullement vous diray que l'on haste mon partement beaucoup plus que je ne le vouldrois, pour le peu de loisir quil me reste a mestre ordre aux choses requises et nécessaire pour la commodite du mesnaige de ma maison, en quoy je me vois merveilleusement surpris et empesché, et mesmement pour la provision de quelques bons vins, lesquels, a ce que je peux entendre, se recouvrent si difficilement par dela, que si je n'en faicts de bonne heure faire a la francoise, comme vous aves faict, ainsy que j'ay entendu par ceux qui en ont beu, je suis en grand danger d'en trouver de fort mauvais, qui est bien un des rencontres du monde que je crains le plus, comme celuy qui a faict son apprentissage en l'escolle de Monsieur de Grandselve, mon oncle, que vous avés bien congneu, et si je ne vois pas que j'ay moien dy pouvoir remedier, si n'est pas vostre bonne ayde et secours, qui me faict, avec ladvis de ce porteur, vous prier humblement par cette cy de commander a quelqu'un des vostres de men faire faire telle quantité que vous cognoistrez mestre necessaire, et je ne fauldray de le rembourser incontinant apres mon arrivée, de l'argent quil aura advancé a cest effect,. et oultre, Mon-

sieur, que vous me ferez un très grand plaisir, vous aures non seullement en cella, mais en tout ce qui despendra jamais de ma puissance, autant de part et commandement que sur la vostre propre, et remectant la verité de ce langage au premier effect ou vous me vouldrez employer, je feray fin par mes tres humbles recommandations a vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur, vous donner telle part que vous désires en la sienne.

De Compiegne ce xxiie jour de juillet 1557.

Signé: DE NOAILLES, Evesque Dacqs.

(Ms de Grenoble, fol. 90 r°).

10. — *[Compiègne], 22 juillet 1557.* — INSTRUCTION *pour M^r lEveque dAcqs Premierement estant arrive audit Venise avec lEveque de Lodève, a present ambassadeur, par dela, il luy baillera la lettre que le Roy lui escript touchant ses revocation et retour par deça, suivant le congié quil a faict demander, lequel luy a este accordé comme chose tres raisonnable pour les causes quil a remonstrees*, etc.

Tres chers et grandz amys et confederez et alliez. Nous avons presentement depesche nostre amé et feal conseiller lEvesque de Dacqs, pour aller resider nostre ambassadeur aupres de vous, au lieu de nostre amé et feal conseiller Me Dominique du Gabre, evesque de Lodesve, lequel, apres avoir, par longue espace de temps, demeuré es quartiers de la, tant a Ferrare que a Venise, en la charge de nostre dit Ambassadeur, nous a faict demander congié pour venir donner ordre a ses affairês spirituelz et temporelz, chose que nous a semblé si raisonnable que nous luy avons liberallement accordé, luy mandant s'en venir nous trouver, etc.

Escript a Compiegne le xxiie jour de Juillet l'an mil v^e cinquante et sept.

Henry DUTHIER.

(Affaires étrangères, Venise, t. VIII, fol. 1 et 16).

DISCOURS DE SAINT-QUENTIN

11. — [ ], *août 1557.* — Le mardy dixiesme de ce moys, Monsieur le Connestable ayant, deux jours auparavant, bien faict recognoistre le lieu et moyen de metre de gens dedans la ville de Saint Quentin pour rendre la place plus forte, partyt, avec larmee du Roy, de La Fere ou estoyt son camp, pour aller audit Saint Quentin, faisant conduyre avec luy quelques prises dartillerye et ung bon

nombre de batteaulx, avec lesquelz il auroit delibere metre par eaue les gens de guerre dedans ladit ville, et exploicta si heureusement sa deliberation et quil y mict sept ou huict cens hommes, harquebuziers esleuz sans plusieurs cappitaines et gentilhommes, qui liberallement se y jecterent a la veue des ennemis sans aucun empeschement, et se retiroyt en fort bon ordre, et pour ce que cella ne se peulst faire avec le temps, lesditz ennemiz qui estoient de la leaue, et avec lesquelz cepandant y avoit eu quelzques escarmouches par les nostres, feisent passer au dessus de la riviere de Somme cinq ou six mille chevaulx pistolliers (1) et toute la fleur de leur armee pour venir traverser le chemin a la retraicte de la nostre qui avoyt ja bien advance de deux lieues, mais aucun des les dit pistolliers se hasterent tant que noz gendarmes (2) furent contraintz de les charger, et dura la meslee si longuement, que la grosse troupe des ennemys eut loysir de venir cependant, et, se trouvans ainsi renfforcez quasi de toute leur armee, pressarent tant les nostres en lieux ou ilz le trouverent a leur advantaige, que encores que les chefs et les plus gens de bien y ayent faict tout devoir, si est ce que Dieu a voulu que mondit sieur le Connestable, mons[r] le Duc de Montpensier (3), mons[r] le Marechal de Saint Andre (4), et quelsques autres seigneurs et cappitaines ayent este prins, les autres sont retrouvez a La Fere (5) ou mons[r] le Duc de Nymours a recuilly et rassamble les forces, donnant tel ordre que lon espere ce dommaige estre bien tost repare, pour le moings a estre ledit Saint Quentin si bien pourveu, quil y a apparence que les ennemys sont pour y demourer une bonne espace de temps, et que le Roy, actendu ce quil faict venir, lever et metre sur de toutes partz avec ce quil avoyt reserve pour ung besoing, aura forces suffisantes pour lever le siege et faire plus de dommaige audit ennemys quilz nont proficte de ceste rencontre.

(Arch. de Modène. Cancelleria Ducale, etc.).

(1) On appelait pistolliers, au XVI[e] siècle, des cavaliers armés de pistolets. (LALANNE, *Dictionnaire historique de la France*).

(2) On donnait autrefois le nom de gendarmes aux cavaliers armés de toutes pièces. (LALANNE, *Dictionnaire historique de la France*).

(3) Louis II de Bourbon, pair de France, dauphin d'Auvergne, lieutenant-général des armées du roi. Le comté de Montpensier avait été érigé en duché pairie en sa faveur en 1538. Montpensier mourut le 23 septembre 1582.

(4) Jacques d'Albon, sieur de Saint-André, maréchal de France en 1547, fut tué à la bataille de Dreux en 1562.

(5) La Fère, chef-lieu de canton du département de l'Aisne, à 24 kil. N.-O. de Laon

LE ROY A L'EVEQUE D'ACQS (17 septembre 1557)

12. — [ ], *octobre 1557.* — Mr de Dacqs, J'ay par cydevant escript a Monsieur l'Eveqne de Lodesve, vostre predecesseur, ambassadeur a Venise, et aiant la charge et supérintendance de mes finances en Italie, etc., pour faire payer l'état de Mr de Selve, ambassadeur a Rome.

(Affaires étrangères, Venise, t. VII, fol. 34).

ESTAT *abrégé de la despence faicte par Guillaume du Gard depuis le mois de janvier 1557 jusquau mois d'octobre*

(Affaires étrangères, Venise, t. VII, fol. 120).

Monsieur de Lodesve, pour ses estats d'ambassadeur que le Roy escript lui payer pendant neuf mois la somme de 47575 escus.

(Affaires étrangères, Venise, t. VII, fol. 123 v°).

13. — [*Venise*], *1er septembre 1557.* — MEMOIRE *de l'Eveque de Lodeve au Duc de Guyse sur les affaires de ce temps la*

Ayant entendu lEveque de Lodeve, Ambassadeur pour le Roy a Venize, que sa Majesté avoit mandé a Monseigneur de Guyse s'en retourner en France, avec son armée, le plus diligemment qui luy sera possible, laissant les places et l'estat du pape fourniz de garnisons pour les defendre soubz la charge de Monsieur le Marechal Stozzy, ledit Eveque a bien voulu prendre la hardiesse de dire son advis des choses qui luy semblent necessaires aux affaires de sa Majesté en Italie et l'envoyer par escrit a mondit Seigneur de Guyse, par le secretaire Myron, affin qu'après avoir entendu par ledit Sieur diverses et peut etre contraires opinions des Ministres de sa Majesté, son Excellence, avec sa prudence et bon jugement, se puisse mieulx resouldre de ce qu'il aura a faire.

Premierement. Il est vraysemblable que le Roy n'a mandé venir la personne de mondit Sieur de Guyse, que pour avoir auprès de sa Majesté un grand chef de guerre, tel quil est pour gouverner et commander a la grosse armée que sa Majesté est contraincte preparer pour conserver la France, et ne revocque l'armée d'Italie, sinon pour esperance qu'elle vienne secourir son Royaume sur cette grande infortune qui est advenue devant St Quentin.

Il est certain que ladite armée, laquelle se trouve déjà a Rome, ne peut aller en France promptement et diligemment, sinon par mer, auquel cas, fauldroit attendre bien longuement avant que l'armée de Marseille la fust venue trouver, et maintenant qu'on entre sur l'hyver, la navigation pour les gallères sera assès fascheuses et mal seure, joinct aussy que l'armée imperialle nous est toujours superieure et que c'est mettre nos gallères, et gens de guerre, en danger de l'ennemy.

Sy on veut faire repasser l'armée par le chemin de Lombardie comme elle vint, sy elle marche en trouppes elle sera combatue des ennemys, parce quelle est petite, sans artillerie ny suite de vivres ; s'ilz vont desbandez, ils seront deffaicts et devalisez en beaucoups de lieux des ennemys ou ilz passeront, et peut estre envoyez en gallere.

Si on les veult casser et renvoyer desbandez par la Suysse, le voyage est si long et fascheux qu'ilz seront combattus et ruinez du long du voyage, des neiges et difficultés des montagnes, et n'y aura ny homme ni cheval qui puisse servir, estant arrivé a Lyon, poinct que quand ilz seroient bien payez avant partir, encore fauldroit il que la plus part des soldatz demandassent l'aumosne en chemin.

Ainsy, quelque voye qu'on leur fasse prendre, pour retourner sur le commencement de l'hyver en France, ce ne sera que perte d'hommes, de chevaux, de reputacion et d'argent, et semble qu'il sera meilleur se résouldre a eviter tous ces inconvenientz, et maintenir encore pour quelques mois la reputation et les affaires de l'Italie, en l'estat qu'elles sont, en attendant que l'on voye le progrez de l'ennemy en France, et n'abandonner tout d'un coup, pour une petite adversité, l'Italie et les amys que le Roy a si cherement acheptez et pour lesquelz il a faict tant de despences.

On veoit que le Cardinal Trivulx (1), qui est icy pour le Pape, a esté depuis deux jours avec ces Seigneurs et leur a fait tant d'instances qu'ils voulussent procurer et solliciter l'accord avec le Roy d'Angleterre. La Seigneurie a envoyé querir l'Ambassadeur Vargner (2), qui est icy pour ledit Roy d'Angleterre, lequel a un pouvoir bien ample de traiter et remettre tous les differentz du Pape et dudit Roy, au jugement et arbitrage desdits Seigneurs, et en sont les choses sy avant que la Seigneurie a despeche en diligence un de leurs principaux secretaire vers le Pape, et le Duc d'Albe reprenant les conditions quasi arrestées a Ostie entre le Cardinal Caraffe et ledit Duc. De sorte qu'il y a apparence que l'accord se fera, veu que

(1) Dès le 24 août, le cardinal Carafa avait informé le cardinal Trivulce, légat à Venise, de la gravité de la situation, et lui avait ordonné de solliciter l'aide de la Seigneurie.

(2) Vargas.

les deux partyes le desirent, et que ces Seigneurs icy y mettront de leur auctorité, ce qu'ilz pourront pour le faire réussir, et aussy que le Pape et ses nepveux, voyant l'adversité advenue au Roy, craingnent d'estre abandonnez de sa Majesté.

Si ledit accord se faict, le Pape aura esté conservé des forces du Roy, et le Roy se trouvera deschargé d'un grand fais et de gens de qui on ne peut esperer aucun ayde, ny aucun office d'amitié, et ayant veu par expérience qu'ilz ont faict tout le contraire de ce qu'ilz avoient promis et qu'on esperoit d'eulx.

Et en cas dudit accord, Monseigneur de Guyse peut retirer toute son armée des environs de Rome, avec satisfaction et contentement de Sa Sainteté, laquelle aura grand subjet de se tenir obligee au Roy, et Sa Majeste pourra dire n'avoir gueres amendé ses affaires pour s'etre allié avec sadite Sainteté, mais encore est il meilleur de s'en retirer tard que jamais.

Que si ledit accord ne se fait poinct et que le Pape demeure toujours en guerre, je serois d'advis que l'on laissast plustot perdre Paliano que de hazarder une bataille desadvantageuse pour nous, comme elle seroit sans doubte. Le Duc d'Albe ayant plus d'Allemands et Espagnolz que nous n'avons de Suysses et de François, car, quant a noz Italiens, on scait qu'ilz ne servent que de nombre, et non pour le combat, cela ayant été veu sy souvent qu'on n'en doubte plus; que s'il nous arrivoit un second malheur, nous serions perdus, d'honneur et de reputation, par tout le monde; et si nous estions victorieux, nous n'avons le moyen, le Pape ny nous, de poursuivre la victoire, de sorte que, a mon advis, nous debvons fuyr l'occasion de venir a cette extremité, mais faire resouldre Sa Sainteté quelle se contente sur l'hyver de demeurer sur la deffensive avec des garnisons raisonnables.

Davantage ledit Eveque ne seroit pas d'advis qu'on luy laissast aucun François, ni de pied ny de cheval, car on scayt le mauvais traictement qu'ilz firent aux régiments de Messieurs de Givry (1) et de la Mote, au temps qu'ils avoient plus besoing; on scait aussi comment ilz traverserent a Bologne ceulx de Monsieur de St Vidal (2), que le Cardinal Caraffe setoit oblige de payer; faulte de quoy faire, ils alloient demander l'aumosne de porte en porte, apres avoir vendu toutes leurs armes au grand deshonneur de la nation françoise; oultre quil est impossible que ceste année on ne veoye a

(1) René d'Anglure, sieur de Givry, baron de Boursault, comte de Tancarville, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent chevau-légers, colonel de l'infanterie française en Toscane. Lorsque Montluc fut rappelé en France. Givry fut nommé lieutenant-général du roi à Montalcin. (Lettre de Montluc, 15 septembre 1557. *Commentaires*, t. IV, p. 100). Il fut tué à la bataille de Dreux en 1562.

(2) Antoine de La Tour, seigneur de Saint-Vidal (Saint-Vidal, baronnie en Velay).

Rome et ez environs une cherté incroyable, et peut estre une famine, si de Provence on n'y porte des bledz et des vins.

On veoit, de plus, quil est deub deja trois mois a noz places de Toscane, de sorte quelles se vont perdre pour ny avoir garnison, en la plupart, que d'Italiens non payez, lesquelz nont aucune affection ny fidélité qu'autant quilz sont bien payez. Monsieur de Montluc y a faict ses récoltes de bledz et de vins abondamment, et ne peuvent les places que le Roy y tient estre en necessité de vivres de ceste année.

Donc, pour conserver ce pays conquis, qui est aujourd'hui au Roy comme son patrimoine, il semble qu'on y debvoit envoyer tous les gens de pied et chevaux légers françois (quand bien il seroit quatre mil) qui sont avec mondit Seign[r] de Guyse, avec bons chefz, car en ce faisant, on conserve ces bonnes trouppes fidelles au Roy, et les chevaulx qui seroient ruynez avant qu'ils fussent a demy chemin de France; on tient ainsy les places du Roy en seureté, et le Duc de Florence en crainte et despence continuelle, qui est le vray moyen de le consommer comme on dit a petit feu.

La despence ne sera que de vingt mil escus par mois sy elle est bien réglée, que le Roy pourra porter pour cest hyver; ces forces donneroient quelque reputation au Pape, et, l'hyver estant passé, pourroient estre rafraischies et secourues par mer, faisant cependant fortifier le port de Talamon pour y avoir quelque descente seure, pouvant estre secourus par lestat de l'Eglise, si le Pape nous demeure amy, ou par le Duché d'Urbin qui demeurera en neutralité comme il est aujourd'huy.

Que si, au printemps, le Roy a besoing de faire quelque entreprise en Italie pour favoriser l'armée Turquesque, sy elle vient, ou pour aultre chose, sa Majesté aura la des forces de gens de sa nation aguerris, italiennez, fidels et connoissans le pays.

Quant aux Italiens qui sont en la Toscane, je les envoyerois au Pape et a Monsieur le Mareschal Strozzi, pour s'en servir et les payer si Sa Sainteté en avoit besoing, ou pour les casser si elle n'en avoit que faire.

Quant a nos Suysses, amenés par mondit sieur de Guyze, ilz ont sy bien servy qu'on ne les doibt pas mescontenter, et leur doibt on donner le choix ou de leur retour en leur maison, ou d'une bonne garnison sur l'estat du Duc de Ferrare, qui les doibt payer pour cest hyver, puis qu'il a sy grand peur d'estre attaqué, ce qui ne luy scauroit couster cent mil escus, moyennant quoy, ces pays seroient en seureté, et auroit grande reputation partout; que sy aucuns desdits Suysses vouloient aller passer lhyver en leurs poiles, ils en auroient le moyen, et d'aller et venir par le Venitien sans passer sur le pays ennemy.

Quant aux hommes d'armes qui sont avec mondit seigneur de Guyse, attendu qu'ilz ne se peuvent retirer en France que par le chemin des Grisons, qui est une despence incroyable et la ruine des chevaulx, je leur donnerois garnison a Ferrare, ou le Duc les recevra, comme je crois, attendu sa crainte, et leur laisseroit pour chef ou Monsieur de Tavannes (1) ou Monsieur de Brosses (2); et sy, l'hyver estant passé, il fault continuer la guerre, ce sont des troupes portées en Italie, suffisantes pour attaquer et se deffendre, et qui tiendront toujours l'ennemy en crainte et despence, et les affaires du Roy en reputation, et ses amys et alliés contents et asseurez; et fera-t-on valoir cela auprès du Grand Seigneur pour le porter a se remuer a bon escient.

Et ayant mondit Seigneur de Guyse ce despartement aysé a faire, dans peu de jours il se peult embarquer avec sept ou huit galleres pour Marseille, et mener avec luy tous les princes, seigneurs et gentilshommes qui l'ont suivy, non obligez par les ordonnances, et qui sont venus pour honneur ou pour plaisir, et aller trouver le Roy pour luy faire service, laissans les chevaulx qu'ils auront de prix, avec les trouppes d'hommes darmes, dans le Ferrarois, pour ne les perdre en si long voyage.

Il est mal seant a un prestre de parler de ces choses sy avant qui ne sont de sa profession, mais la qualité qu'il plaist au Roy que j'aye en son service, et l'affection que je doibs au bien de ses affaires, et celle que j'ay aussy a vous en particulier, Monseigneur, m'excuseront, s'il vous plaist, de presumption et de tout reproche.

Fait a Venize le 1er jour de Septembre 1557.

(Bibl. nat., Fr. 23236, fol. 556, et Mém. du Duc de Guise. Imp., p. 285).

14 ADVIS DE M. DE LODÈVE

(Agenda de M. de Dacqs)

. . . .

Vous avez le sr Francisque Bertrand, lequel vous viendra souvent dire des nouvelles et persuasions, il le faut fort escouter et louer, jamais ne luy discourir, sinon de galante humeur.

Vous avez Marc Vidal, homme dextre et fort exercité aux partiz d'argent, qui scait la ou il y en a, et les moyens d'en avoir possible

(1) Gaspard de Saulx, sieur de Tavanne, maréchal de camp dans l'armée du duc de Guise; il fut nommé maréchal de France en 1570, gouverneur de Provence en 1572; mourut le 19 juin 1573.

(2) M. de Brosses, maréchal de camp dans l'armée du duc de Guise.

et raisonnable; est homme d'entendement et d'honneur, vous aurez toujours par luy toutes les nouvelles de Realte et de S[t] Marc, qui servent de passetemps et quelquefois donnent argument et matiere d'escripre.

Vous avez cest ambassadeur de Ferrare, qui est de son naturel afexionné a noz affayres et est fort mal traité, et mal content du Duc, et faict profession de descouvryr toutes secrettes intentions de la Seigneurie et des ennemys, il luy faut faire bonne chere et quelquef-foys l'appeller a diner domestiquement, louer son scavoir aux lettres et aux armes, dont il faict grande profession, et louer ses discours, mais estre fort réservé a luy faire les vostres.

Vous avez icy Camille de la Croix, qui est fort bon jeune homme et dilligent et fidelle, vous fera mille service aux negociation du palays, des courts, sil advenoit quelque occasion, et pour l'expedition des lettres et patentes dont vous aurez bien souvent besoing de la Seigneurie; je my suis tousjours tant fye que, quant je ne pouvois aller a la Seigneurie, je ly envoyois au lieu de mon secretaire.

Vous avez le s[r] Francisco Nazi, homme de grand credit et homme de bien; cest luy qui a toujours fourny tous les deniers despenduz pour le Roy en Itallie et a secouru les ambassadeurs, mais il veut bien scavoir comment.

Il vous fault eslire ung secretaire vostre, qui tous les matins aille a S[t] Marc entendre tout ce que lon y dict au lieu ou se reduysent tous les ambassadeurs subalternes et les autres secretaires, et partant dudit S[t] Marc, il sen viendra a Realte donner une passe-grata et puis s'en viendra disner et vous rapporter tout ce quil aura entendu; ladvertir de la modestie et de parler réservement.

Jay ung portier qui a servy troys ambassadeurs; fort bon homme, seur et conscientieux, jamais ne bouge de la porte, et avant que lon soit levé il a ballye et nestoyé la salle et la maison; il a ung escu le mois de gaiges. Vous l'aurez si le voulez.

Jay ung jeune gentilhomme français, que lon appelle Cambiz, qui me sert de copyer. Il vouldroit encores demeurer en Itallye et est fort bien conditionné, de qui je me fye; il avoit deux escuz de gaiges.

(Affaires étrangères, Venise, t. VII, fol. 9).

ADDITIONS

—

P. XXI, note 2. — **Le duc de Longueville.** — Léonor d'Orléans, duc de Longueville, fils de Longueville (François d'Orléans, marquis de Rothelin), né en 1540, mort en 1573 à Blois. — En 1551, il recueillit la succession de François III, son cousin, mort sans postérité, et fut gouverneur de Picardie. Après avoir été fait prisonnier des Espagnols, à la bataille de Saint-Quentin, il prit une part active aux affaires du temps et soutint le parti de la Cour. Charles IX lui accorda en 1571 le titre de prince du sang. Marié en 1561 avec Marie de Bourbon, veuve du comte d'Enghien, Jean de Bourbon, il en eut neuf enfants. (Voir ANSELME, *Histoire des Grands officiers de la Couronne*).

P. 10, dépêche 8, dernière ligne, en note. — **Les noces du duc Orace.** — Il s'agit du mariage d'Horace Farnèse avec Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, légitimée, et d'une Piémontaise, ou, suivant Brantôme, de Diane de Poitiers. Après la mort d'Horace Farnèse, Diane d'Angoulême épousa François de Montmorency, fils du Connétable. Elle mourut en 1619.

P. 21, dépêche 14, ligne 6, en note. — **Monsieur d'Aumale.** — Claude II de Lorraine, né en 1526, marquis de Mayenne, duc d'Aumale en 1547, colonel de la cavalerie légère, gouverneur du Dauphiné (1548), de Bourgogne (1550), s'illustra à la défense de Metz, assiégée par Charles-Quint, et aux batailles de Dreux, Saint-Denis, Moncontour. Il avait épousé en 1547 Louise de Brézé; mourut au siège de La Rochelle en 1573.

P. 35, ligne 27, en note. — **Marenne.** — Sans doute, la Maremme, territoire de Toscane, entre Livourne et Piombino.

P. 59, ligne 13, en note. — **Le duché de Milan.** — Après Marignan, François Ier se rendit maître du Milanais; Maximilien Sforza, enfermé dans le château de Milan, résista quelque temps, mais, moyennant une pension de 30.000 ducats, céda le duché à François Ier en 1515. — En 1521, le pape Léon X et Charles-Quint, ayant conclu une ligue, reprirent le Milanais au nom de François-

Marie Sforza. Celui-ci mourut en 1531. L'Empereur s'empara alors du duché de Milan, et entretint longtemps François Ier de l'espérance d'investir l'un de ses fils de ce duché ; malgré cette promesse, il en investit Philippe II le 11 octobre 1540. Ce prince, et tous les rois d'Espagne, possédèrent le duché de Milan jusqu'en 1706, époque où l'empereur Joseph Ier s'en rendit maître.

P. 59, dépêche 43, ligne 5, en note. — **Les Tassin de Luna ou Lonato** (ils étaient plusieurs, car du Gabre, pages 224 et 256 de la présente correspondance, dit : l'un des Tassins) résidaient à Lonato, à 22 kilomètres de Brescia ; ils remplissaient les fonctions de courriers et entretenaient de constantes relations, à titre d'agents de la France en Lombardie, avec nos ambassadeurs à Venise.

P. 95, dépêche 72, ligne 2, en note. — **Le duc de Mantoue.** — Guillaume de Gonzague, 3e duc de Mantoue, fils de Frédéric Ier, duc de Mantoue, et de Marguerite, fille de Guillaume VI Paléologue, né le 14 avril 1538 ; il succéda en 1550 à son frère aîné François, sous la tutelle de sa mère et de son oncle le cardinal Hercule ; épousa en 1561 Éléonore d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand Ier, et mourut le 14 août 1585.

P. 135, ligne 6, en note. — **Prestanza** : impôt, taxe.

P. 168, ligne 5, en note. — **Alvarot.** — Alvarotti, ambassadeur d'Hercule II auprès de la Cour de France. Il avait été chargé, en 1554, de ramener à Ferrare l'héritier présomptif du duché, Alphonse, qui s'était enfui pour aller se mettre au service d'Henri II. (Voir Rodocanachi, *Renée de France*, p. 229).

P. 216, note. — **René d'Elbeuf.** — René de Lorraine, 7e fils de Claude, duc de Guise, 1er marquis d'Elbeuf ; il mourut en 1566. — Elbeuf avait été érigée en comté par Philippe VI en 1338 ; elle échut en 1554 à la maison de Lorraine et fut, dès lors, érigée en marquisat.

P. 242, dépêche 185, ligne 11, en note. — **Guastalla**, ville d'Italie, sur la rive droite du Pô, à 27 kilomètres N.-E. de Parme.

P. 263, note 2. — **Le duc d'Enghien.** — Jean, comte de Soissons, puis duc d'Enghien à la mort de son frère François, naquit le 6 juillet 1526 ; il était fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et

de Françoise d'Alençon. A la bataille de Saint-Quentin, il se jeta dans la mêlée, la lance en avant, ne voulant pas être frappé par derrière, fut mortellement blessé, et mourut à l'âge de 31 ans.

La seigneurie d'Enghien, en Hainaut, était passée de la maison de Luxembourg dans celle de Bourbon par le mariage de Marie de Luxembourg avec François, comte de Vendôme, en 1467. Ce titre fut successivement porté par son fils Charles et ses deux petits-fils Jean et Louis de Bourbon. (Voir Le duc d'Aumale, *Histoire des princes de la maison de Condé*, 7 vol. in-8°. Paris, Calman-Lévy, 1885).

P. 308, dépêche 9, ligne 27, en note. — Ce « **Monsieur de Grandselve** » était, sans doute, un oncle maternel de François de Noailles, pourvu de l'abbaye de Grandselve, au diocèse de Toulouse.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

ERRATA

Page xv, note, ligne 4, *au lieu de :* François de Selve, *lire :* Jean-Paul de Selve.

Page xx, ligne 29, *au lieu de:* il arriva lui-même à Venise, *lire :* il arriva à Venise.

Page xxii, ligne 23, *annuler* le renvoi (7) et *le placer* à la ligne 29 après le mot : écus.

Page 39, note, *au lieu de :* Camillo Martinengo, *lire :* Camillo Orsini.

Page 100, note 1, *au lieu de :* Thomasp Ier, *lire :* Thamasp Ier.

Page 114, note, *au lieu de :* à 20 kil. de Brescia, *lire :* à 22 kil. de Brescia.

Page 118, note 3, *au lieu de :* François de Lorraine, duc de Guise, *lire :* Claude de Lorraine, duc d'Aumale.

Page 135, ligne 6, *au lieu de :* Prestanza, *lire :* prestanza.

Page 151, note 2, *au lieu de :* François de Bouliers, *lire :* François de Bellier.

Page 183, note 4, ligne 2, *au lieu de :* Alcala de Bénarès, *lire :* Alcala de Hénarès.

Page 215, note, ligne 2, *au lieu de :* lettre de du Gabre au roi, page 144, *lire :* page 216.

Page 223, note 1, *au lieu de :* Camillo Orsino, *lire :* Camillo Orsini.

Page 282, note 2, *au lieu de :* Verseil, *lire :* Verceil.

Page 301, note 3, ligne 3, *au lieu de :* Orano, *lire :* Ornano.

Montpellier. — Imprimerie Serre et Rouмégous, rue Vieille-Intendance.